



**HAL**  
open science

# Description de la variation : Études transformationnelles des phrases du français de Côte d'Ivoire

Béatrice Akissi Boutin

► **To cite this version:**

Béatrice Akissi Boutin. Description de la variation : Études transformationnelles des phrases du français de Côte d'Ivoire. Linguistique. Université Stendhal - Grenoble III, 2002. Français. NNT : . tel-00736883

**HAL Id: tel-00736883**

**<https://theses.hal.science/tel-00736883v1>**

Submitted on 3 Oct 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THESE PRESENTEE  
A L'UNIVERSITE GRENOBLE 3

UFR Sciences du langage

Jeune Equipe « Traitement des langues naturelles  
et linguistique comparée »

pour obtenir le grade de Docteur en Sciences du langage

par

AKISSI BEATRICE BOUTIN

DESCRIPTION DE LA VARIATION :  
ETUDES TRANSFORMATIONNELLES DES PHRASES  
DU FRANÇAIS DE COTE D'IVOIRE

2002

sous la co-direction de MIREILLE PIOT  
et de ROBERT CHAUDENSON

Jury : ROBERT CHAUDENSON  
MWATHA MUSANJI NGALASSO  
LELIA PICABIA  
MIREILLE PIOT

THESE PRESENTEE  
A L'UNIVERSITE GRENOBLE 3  
UFR Sciences du langage  
Jeune Equipe « Traitement des langues naturelles  
et linguistique comparée »

pour obtenir le grade de docteur  
en Sciences du langage

par  
Akissi Béatrice BOUTIN

DESCRIPTION DE LA VARIATION :  
ETUDES TRANSFORMATIONNELLES DES PHRASES  
DU FRANÇAIS DE COTE D'IVOIRE

2002

sous la co-direction de Mireille Piot  
et de Robert Chaudenson

Jury :     Robert Chaudenson  
              Mwatha Musanji Ngalasso  
              Lélia Picabia  
              Mireille Piot

Nos remerciements vont en tout premier lieu à Madame le Professeur Mireille Piot qui nous a initiée pas à pas à la grammaire transformationnelle harissienne et nous a guidée tout au long de cette recherche, nous apprenant à approfondir toujours plus et à soigner les descriptions et argumentations .

Ils vont aussi à Monsieur le Professeur Robert Chaudenson qui nous a fait participer de son expérience avec une grande disponibilité et a suivi les étapes et les fluctuations de ce travail en nous encourageant toujours.

Nous tenons à remercier Madame le Professeur Lélia Picabia, Monsieur le Professeur Mwatha Musanji Ngalasso qui ont bien voulu accepter de faire partie du jury, ainsi que Monsieur le Professeur Jérémie Kouadio N'Guessan qui a bien voulu être un des pré rapporteurs.

Nous remercions les personnes qui nous ont reçue pour des entretiens très éclairants :

Messieurs François Adopo ; Maurice Bandaman ; Jean Emième Beugré ;  
 Augustin Guéhoun Niakpa ; Isaïe Biton Koulibaly ; François Leimdorfer ;  
 Gérard Lezou Dago ; Bertin Mel Gnamba ; Omar Sylla ; Daniel Véronique

Mesdames et Mesdemoiselles Mathilde Aka ; Jeannine Billiez ; Michèle Essoh ;  
 Marie-Joséphine Koné ; Marie-Thérèse Kouyaté ;  
 Badjo Bernadette Monnet ; Duni Sawadogo ; Edmonde Yéo.

Les étudiants qui ont bien voulu se plier aux tests syntaxiques :

Mesdemoiselles Irène Anoma ; Sandrine Dan Guiané ; Arlette Goulin ;  
 Saupy Olivia Manié ; Eléonore Mouya Kido ;  
 Sandrine Odoh ; Jeannine Tano-Bian ;  
 Sabine Yuma Morisho ; Franceline Zahibo  
 et deux anonymes.

Les personnes qui ont éclairci nos questions sur le baoulé et le dioula :

Messieurs Moriba Koné, Jérémie Kouadio N'Guessan, Kalilou Téra  
 Mesdames Affi Carvallo, Delphine Promon.

Nous remercions aussi toutes les personnes qui ont rendu possible cette recherche.

## SOMMAIRE

<b>Abréviation des sigles utilisés</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>0. Préliminaires à une description de la variation</b>	<b>7</b>
<b>Première partie : Situation du français de Côte d’Ivoire</b>	<b>25</b>
<b>1. Le français de la colonie de Côte d’Ivoire</b>	<b>26</b>
<b>2. La formation du français de Côte d’Ivoire</b>	<b>50</b>
<b>3. État linguistique de la Côte d’Ivoire à l’entrée du XXI<sup>e</sup> siècle</b>	<b>70</b>
<b>4. Les attitudes envers le français : enquête au sein des professionnels de la langue française en Côte d’Ivoire</b>	<b>93</b>
<b>Conclusion de la première partie</b>	<b>121</b>
<b>Deuxième partie : Syntaxe du français de Côte d’Ivoire</b>	<b>126</b>
<b>Présentation de la recherche syntaxique</b>	<b>127</b>
<b>Notations utilisées</b>	<b>132</b>
<b>I. Syntaxe du verbe, donc de la phrase</b>	<b>135</b>
<b>1. Introduction</b>	<b>135</b>
<b>2. Alternance de complémentation prépositionnelle et non- prépositionnelle pour un même verbe, et alternance de prépositions en français de Côte d’Ivoire</b>	<b>141</b>
<b>3. Omission ou au contraire caractère obligatoire de la complémentation en français de Côte d’Ivoire</b>	<b>164</b>
<b>4. Les constructions à interprétations moyennes et neutres du français de Côte d’Ivoire</b>	<b>181</b>
<b>5. Les morphèmes de la subordination en français de Côte d’Ivoire</b>	<b>196</b>
<b>II. Syntaxe du nom</b>	<b>220</b>
<b>1. Syntaxe des noms prédicatifs en français de Côte d’Ivoire</b>	<b>221</b>
<b>2. Omissions et variations du déterminant en français de Côte d’Ivoire</b>	<b>243</b>
<b>3. Variantes, réductions et substituts des groupes <i>N (de + pour) N</i> en français de Côte d’Ivoire</b>	<b>279</b>
<b>4. Analyses de la position des adjectifs avant le nom en français de Côte d’Ivoire</b>	<b>301</b>
<b>Conclusions</b>	<b>307</b>
<b>Références bibliographiques</b>	<b>312</b>
<b>Annexes</b>	<b>334</b>
<b>Table des matières</b>	<b>355</b>

## **ABREVIATIONS DES SIGLES UTILISES**

ACCT : Agence de Coopération Culturelle et Technique, créée en 1970, aujourd'hui AIF.

AIF : Agence Intergouvernementale de la Francophonie (ex ACCT).

AEF, AOF: Afrique Equatoriale Française et Afrique Occidentale Française (1904 – 1960).

AUF : Agence Universitaire de la Francophonie (ex AUPELF-UREF).

AUPELF-UREF : Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (créée en 1961) et Université des Réseaux d'Expression Française (créée en 1988).

CIDT : Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles, organisme d'Etat jusqu'en 1997.

CILF : Conseil International de la Langue Française.

CONFEMEN : Conférence des Ministres de l'Education des Etats d'Expression Française.

GRFL : Groupe de Recherche en Formalisation Linguistique, Université du Québec à Montréal.

ILA : Institut de Linguistique Appliquée du Département des Sciences du Langage de l'UFR Langues, Lettres et Civilisations de l'Université de Cocody, Abidjan.

IPAM : Institut Pédagogique Africain et Malgache, Hachette - Istra.

LADL : Laboratoire d'Automatique Documentaire et Linguistique, Université Paris 7.

LINX : Linguistique Institut Nanterre Paris, Centre de Recherches Linguistiques, Université Paris 10.

MIT : Massachusetts Institut of Technology, centre de recherche en grammaire générative.

RCI : République de Côte d'Ivoire.

RDA : Rassemblement Démocratique Africain.

SYNESCI : Syndicat National des Enseignants du Secondaire de Côte d'Ivoire.

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

## Introduction

Notre recherche syntaxique s'inscrit dans une problématique sociolinguistique : même si la norme en vigueur en Côte d'Ivoire est le français standard de France, au sein des professions qui promeuvent le français comme de la large population qui l'utilise, chacun reconnaît que le décalage est grand entre le français académique de Côte d'Ivoire et le français ivoirien utilisé partout ailleurs. Le refus de lecture chez les jeunes scolarisés ou étudiants, la récupération, par les universitaires, du « nouchi », qui est, au départ, la langue des loubards et « enfants des rues » d'Abidjan en sont des indices flagrants. Chacun se pose la double question de l'avenir du français en Côte d'Ivoire et de la variété de langue à enseigner à l'école ou à diffuser par les médias.

La réponse des dirigeants de la politique linguistique est : le français de France ; la rue répond que le français ivoirien est requis quel que soit le niveau d'études du locuteur, dans tout contexte non académique ; la réponse des jeunes est le nouchi ; les réponses des professionnels du français sont diverses : c'est le français de France selon des critères académiques et internationaux, mais un français localisé selon des critères culturels ; la réponse des linguistes est qu'un standard de Côte d'Ivoire est en train d'émerger de ce débat.

Cette double question s'inscrit, en réalité, dans une perspective beaucoup plus vaste, qui touche la diffusion du français, et donc des diverses variétés qui le composent, en Côte d'Ivoire comme ailleurs, en milieu académique et hors du milieu académique. Dans cet objectif, des analyses comme celles de R. Chaudenson 2000, *Mondialisation : la langue française a-t-elle encore un avenir ?* et R. Renard 2000, *Une éthique pour la francophonie* s'adressent aux décideurs des politiques linguistiques, et certaines conclusions devraient peser de tout leur poids dans leurs décisions.

Nous ne perdons pas de vue, cependant, que la gestion de la variation dans l'enseignement, qui est une question d'ordre pratique, demande aussi une résolution pratique, c'est-à-dire linguistique. Notre approche du français de Côte d'Ivoire est donc de type descriptif, mais l'analyse syntaxique est insérée dans une description beaucoup plus large, bien que limitée, qui a pour but de saisir la nature de l'appropriation. La première partie de notre travail met ainsi au jour l'histoire du français en Côte d'Ivoire, les diverses variétés de français qui ont existé et qui existent, les divers types de locuteurs qui l'ont utilisé depuis son apparition, l'évolution de la politique linguistique, les attitudes actuelles face à la langue, les motivations des Ivoiriens à utiliser l'une ou l'autre variété.

Chaque type d'approche demande une méthode d'analyse propre. Nous nous sommes reportée, pour la recherche historique, à des travaux antérieurs historiques, ethnologiques ou linguistiques, tout en menant une réflexion critique devant la chronique du français en Côte d'Ivoire. La critique n'a pas seulement le but d'éviter les erreurs d'interprétation ; elle vise à comprendre, au-delà de l'explication des faits, que c'est l'homme ou le groupe qui agit. Et lorsque la liberté du sujet, la culture de la communauté et des courants sociaux complexes entrent en jeu, il y a, derrière l'effet produit par une cause, un message qui est délivré. L'histoire de la langue française en Côte d'Ivoire est très liée, en effet, à l'histoire politique et sociale du pays depuis la colonisation et à celle de la France en ce qui concerne l'idéologie linguistique.

Les aspects sociolinguistiques ne sont abordés que pour rendre compte du contexte et situer la problématique. Les notions empruntées à la sociolinguistique, dans son rapport éventuel avec la psycholinguistique, la dialectologie, etc., sont l'appropriation, les normes objectives et subjectives, le classement des langues en contact, les représentations et attitudes linguistiques. Elles permettent l'approche de la situation linguistique de Côte d'Ivoire d'une part, et l'enquête sur les représentations et attitudes parmi des professionnels de la langue française d'autre part. Les conclusions montrent l'utilité d'une description globale de la langue, comprenant des faits de plusieurs variétés, en lien avec le français de France et avec deux langues ivoiriennes linguistiquement parmi les plus influentes dans la communauté ivoirienne.

La deuxième partie s'applique à la description du système syntaxique de la langue. Nous souhaitons, par ce travail, contribuer à une meilleure compréhension de la variation linguistique du français de Côte d'Ivoire, en mettant à la disposition des enseignants, des éditeurs, et de toute personne s'intéressant à la langue, des analyses de la variation du français en Côte d'Ivoire. Les phénomènes relevés font l'objet d'études syntaxiques, et non sociolinguistiques, qui mettent en évidence une variation à deux niveaux puisqu'une double alternance de constructions est repérée : par rapport au français de France et au sein même du français de Côte d'Ivoire. Ces analyses tendent à montrer qu'une même grammaire de la langue peut expliquer des faits concernant le français de France et le français de Côte d'Ivoire, y compris le français populaire ivoirien. Nous espérons ainsi poser les préliminaires à l'élaboration d'un lexique-grammaire du français de Côte d'Ivoire, qui ne sera pas limité aux seuls faits qui diffèrent du français de France.

La portée de cette recherche est de proposer une aide au débat ouvert par la force des choses sur les deux questions posées ci avant, en présentant notre français de Côte d'Ivoire



comme un français localisé qui entre dans le renouvellement historique de la langue, observé aussi ailleurs, qui ne coupe pas les ponts avec les autres variétés de français, y compris le français de France, et qui a sa place dans l'école ivoirienne, tout comme le français courant ou usuel de France l'a en France. Mais pour appréhender un objet tel que le français de Côte d'Ivoire dans toute sa complexité, le point de vue doit être multiple : extralinguistique, interlinguistique et intra-linguistique.

## **0. Préliminaires à une description de la variation**

### **0.1. La notion générale de variation linguistique**

La notion de variation s'organise autour de plusieurs axes qu'il convient en premier lieu de préciser. Elle fait appel à celle de communauté linguistique, qui se définit comme un « groupe d'êtres humains utilisant la même langue ou le même dialecte à un moment donné et pouvant communiquer entre eux », ou mieux, puisqu'un même locuteur n'est pas limité à une seule variété de langue ni même à une seule langue, un « groupe de locuteurs qui ont en commun un ensemble d'attitudes sociales envers la langue »<sup>1</sup>.

#### **a) Variation par rapport à la norme**

La notion de variation fait aussi intervenir celle de norme, qui est, en principe, l'usage dominant, mais qui doit correspondre aussi à un idéal esthétique ou socioculturel (J. Dubois *et al.* 1973 : 342). Ainsi, la norme du français est fixée, en France, par l'Académie Française, et ensuite codifiée dans les manuels didactiques et enseignée par les institutions scolaires. C'est par rapport à cette norme que sont perçues des variantes pouvant se situer plus ou moins loin de celle-ci. Selon ce critère normatif, certains auteurs parlent de fautes, d'erreurs ou d'écarts pour les formes hors norme.

A l'intérieur de la langue normée, les variantes relèvent plutôt de registres ou niveaux de langue différents. Les qualificatifs de ces registres peuvent être plus ou moins nombreux et détaillés : archaïque, littéraire, soutenu, courant, populaire, familier, vulgaire, par exemple. L'erreur consistera ici à utiliser un mot ou une construction d'un registre inapproprié au contexte.

La notion de normes a été approfondie selon plusieurs aspects, comme nous le verrons en 0.2.b.

---

<sup>1</sup> Ces définitions sont tirées de C. Canut-Hobes 1996, p. 349, la première empruntée à J. Dubois *et al.* 1973 et la seconde à W. Labov 1976.

**b) Variation par contact de langues**

Les variations peuvent aussi être appréhendées, en situation plurilingue, par leur provenance d'une langue en contact. Les linguistes distinguent alors les emprunts, utilisations d'un mot d'une autre langue, des calques, traductions mot à mot d'une expression d'une langue dans l'autre, des interférences, conjonctions de plusieurs influences de langues.

**c) Variation selon le domaine d'observation**

L'étude de la variation est différente selon le domaine où celle-ci est observée : lexicale, morphologie, phonologie, syntaxe, pragmatique, etc. La syntaxe étant ordinairement considérée comme la partie la plus stable d'une langue, la variation syntaxique est moins facilement acceptée par les détenteurs du français standard de France. Il est étonnant, d'ailleurs, de constater comme on restreint trop souvent l'appropriation, dans l'étude des français d'Afrique, aux seules particularités lexicales, phonétiques et discursives, interprétant à leur tour les variations syntaxiques comme un manque de maîtrise du français, comme des confusions entre catégories grammaticales, ou encore comme une assimilation imparfaite des règles. L'étude de ces phénomènes précités a eu en fait jusqu'à présent le seul but de la diffusion du français de France. L'on se réfère alors continuellement à la norme du français de France pour expliquer les variantes de la syntaxe des français d'Afrique, et l'on fait ainsi des erreurs d'interprétation.

**0.2. Les cadres méthodologiques de l'étude de la variation**

Les recherches sur la variation des langues sont nombreuses. Les travaux de Daniel Véronique 1979, Cécile Canut-Hobe 1996, Françoise Gadet 1997 en particulier traitent de l'historique de l'étude de la variation en linguistique. Nous présentons ici, à l'aide notamment de leurs études, une synthèse de quelques réflexions sur la variation linguistique, préalable indispensable à une description de la variation du français en Côte d'Ivoire. Les travaux de William Labov 1972 sont considérés comme fondateurs de la linguistique variationniste. La perspective de W. Labov a l'intérêt de re-insérer l'étude de la langue dans son contexte social, donc humain, d'où l'avait sortie certaines positions du courant structuraliste en linguistique.

### a) Apport du variationisme

La sociolinguistique, née en 1964 avec le congrès des sociolinguistes convoqué à Los Angeles par l'initiative de W. Bright<sup>2</sup>, vise à évaluer l'influence des facteurs sociaux sur le langage. William Labov, qui relie langue et parole, se penche de façon beaucoup plus systématique sur les facteurs sociaux de la variation.

W. Labov (1972, a et b) s'intéresse à la variation intrinsèque de la langue et sa conception de la variation fait partie d'un cadre théorique nouveau, que nous présentons ici brièvement. W. Labov, qui a été formé à la fois à la dialectologie et à l'école structuraliste, s'oppose aux méthodes d'analyse de cette dernière, leur reprochant de ne pas s'appuyer sur des données empiriques et de réduire la langue à un système d'unités. Il veut insérer, dans la linguistique structuraliste, l'étude des incidences des faits sociaux sur la structure de la langue. Son objectif est de décrire et d'expliquer tous les faits linguistiques observés, ce qui implique une place importante donnée aux enquêtes de terrain et aux études quantitatives. Il écrit en 1972(b) : « l'étude de la variation ne peut être que quantitative [...] ». Son analyse de la variation est célèbre pour la notion de règle variable mais, dans sa conception de la langue, W. Labov n'a jamais mis en doute l'existence de règles catégoriques. En fait, la variation ne s'applique qu'à certaines zones d'un système. Ainsi, les zones stables d'un système peuvent être représentées par des règles catégoriques, jamais enfreintes, alors que les zones variables doivent être décrites par des règles semi-catégoriques ou des règles variables. La règle variable implique la coexistence de formes structurellement différentes et sémantiquement équivalentes.

Des discussions sont nées de la critique de la règle variable. Derek Bickerton, principal critique créoliste de W. Labov objecte<sup>3</sup> que la règle variable, se centrant sur les usages sociaux plus qu'individuels, empêche de percevoir la nature implicationnelle des performances individuelles. Cette remarque, qui n'est pas la seule qu'il ait faite à W. Labov, est particulièrement intéressante. D. Bickerton 1973, en effet, en appliquant à la linguistique les travaux de L. Guttman 1944 et W. S. Torgerson 1958, remplace la notion de sous-systèmes en conflit que W. Labov dégageait de ses analyses par celle, plus pacifique, de continuum linguistique. L'analyse implicationnelle de variantes linguistiques a l'avantage de se baser sur des observations uniquement linguistiques, même si d'éventuelles corrélations avec des faits sociaux ne sont pas écartées. Les relations d'implication entre l'apparition

---

<sup>2</sup> Les participants étaient W. Labov, Ch. Ferguson, Samarin, J.J. Gumperz, Heinz ; seuls manquaient J.A. Fishman et L.-J. Calvet.

<sup>3</sup> D. Bickerton, 1975, voir D. Véronique 1979.

d'une variante et celles d'autres variantes sont alors mises en lumière. M. Carayol et R. Chaudenson 1979 reprennent cette hypothèse et la formulent de la façon suivante : si nous avons les variables A, B, C et D, et les variétés de langue 1 et 2, respectivement acrolectale et mésolectale<sup>4</sup>, l'utilisation de la variante acrolectale B implique celle de C et D, par exemple. Le modèle « parfait » du classement des variantes d'après les relations d'implication qu'elles peuvent avoir entre elles est, d'après ces mêmes auteurs :

A	B	C	D
1	1	1	1
1	1	1	2
1	1	2	2
1	2	2	2
2	2	2	2

L'enquête réalisée à la Réunion par M. Carayol et R. Chaudenson 1979 a montré qu'un classement des variables et des témoins est possible selon cette méthode et vérifie donc l'hypothèse d'un continuum français - créole réunionnais<sup>5</sup>.

D'autres critiques peuvent être faites à W. Labov en ce qui concerne la primauté donnée dans ses travaux à la causalité sociale de la variation, au point de concevoir un strict parallélisme entre variation linguistique et variation sociale. Or, si facteurs sociaux et comportements linguistiques varient ensemble, on ne peut observer qu'une co-variation mais cela ne signifie pas qu'il y ait une relation de cause à effet entre les deux. C. Canut-Hobe 1996 élargit la causalité de la variation linguistique à de multiples facteurs individuels et interactifs qui ne sont pas pris en compte par W. Labov, tels que la mobilité géographique des locuteurs, la variation en contexte, les représentations, la perception personnelle et les attitudes. En outre, la notion d'interaction, « relation à la situation de communication et à l'interlocuteur » (C. Canut-Hobe 1996 : 17-22), est absente chez W. Labov.

---

<sup>4</sup> Les variétés basilectales, mésolectales et acrolectales d'une langue, autrement dit basse, moyenne et haute, sont déterminées sur des critères sociolinguistiques. Voir D. Bickerton 1975.

<sup>5</sup> D. Véronique 1979 utilise aussi les échelles implicationnelles, mais comme des outils descriptifs complémentaires. Sa principale conclusion est qu'« il faut partir des emplois variables pour déterminer les usages catégoriques ».

**b) Apport de la réflexion sur les normes**

A. Rey 1972 approfondit la notion de norme et opère une distinction entre la norme objective, ou description scientifique du système, la norme prescriptive, qui réglemente les usages, et la norme subjective, que l'on dégage des attitudes évaluatives des locuteurs envers les divers usages. Par la suite, les travaux sur la norme de N. Gueunier, E. Genouvrier et A. Khomsi 1978 et E. Bédard et J. Maurais 1983 appuient ces notions sur des études de terrain en France et au Québec et montrent que la norme prescriptive s'accompagne de jugements de valeurs sur les divers usages, et qu'elle est elle-même souvent perçue comme un droit particulier accordé à l'usage d'une région ou d'un milieu. Ces recherches, tout en restant dans la ligne de celles de W. Labov, viennent les compléter par un approfondissement de la notion de norme à travers l'analyse de l'attitude devant la norme de locuteurs de plusieurs régions.

Toujours dans la ligne de W. Labov, Dominique Lafontaine aborde la question de la variation sous l'angle des représentations et attitudes face à la norme, montrant la dépréciation et la valorisation de locuteurs belges de leur propre accent. D. Lafontaine (1986) entend par attitude les jugements des locuteurs sur les variétés linguistiques. Ces jugements, même s'ils s'appuient parfois sur des arguments esthétiques, etc., sont avant tout sociaux : on juge le groupe de celui qui parle. Les jugements de valeur sur la langue et les représentations des phénomènes linguistiques forment la norme évaluative ou subjective.

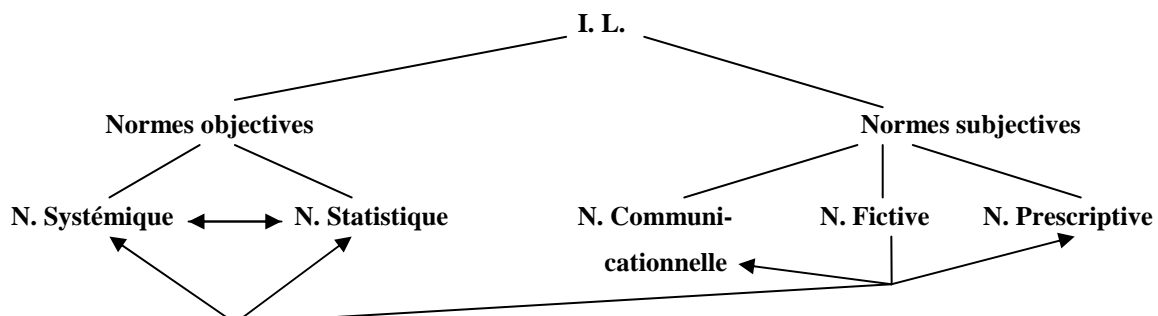
Les travaux des psychologues sociaux, présentés dans D. Jodelet 1989, ont montré l'importance du rôle des représentations sociales sur les comportements. A leur suite, nous entendons par représentation sociale la forme de connaissance d'un objet donné, élaborée et partagée par un groupe, plus ou moins en marge de la connaissance scientifique de ce même objet. La représentation sociale est plus large que la représentation cognitive de cet objet, en ce sens qu'elle ajoute à l'image mentale, ou à l'idée que l'individu a de cet objet, les connotations historiques ou culturelles qu'il évoque dans le groupe entier. La représentation sociale n'est pas un produit achevé, elle est dynamique et toujours en mouvement. En effet, elle est à la fois processus et produit, le processus de l'élaboration d'une connaissance, et le produit lui-même de cette activité humaine. L'attitude est liée à la représentation et, comme elle, aux comportements mais de manière plus directe. L'attitude se manifeste notamment par des évaluations et jugements sur les variétés linguistiques ou les groupes de locuteurs.

Le dynamisme des représentations et attitudes n'empêche pas qu'elles se présentent comme des champs dont les constituants sont structurés par un principe de cohérence, et c'est à partir des discours des personnes enquêtées qu'elles se manifestent. Elles peuvent donc être

analysées par des enquêtes selon diverses méthodes : questionnaires, entretiens, traitements de documents, etc.

Parmi les modèles élaborés dans le domaine linguistique, celui de « l'Imaginaire Linguistique » (Anne-Marie Houdebinne 1982 ; Cécile Canut-Hobe 1995) se définit par les représentations des normes linguistiques objectives et subjectives et leurs relations. Il se veut un outil de travail apte à rendre compte des dynamiques linguistiques des groupes sociaux, tout en y (ré)introduisant le rôle du sujet parlant, qui s'avère capital même s'il n'est pas complètement indépendant des facteurs sociaux qui pèsent sur lui. « L'Imaginaire Linguistique » est constitué de multiples normes objectives et subjectives. Les normes objectives viennent d'une élaboration scientifique dégagée des descriptions, et doivent donc être dissociées des normes subjectives, qui relèvent des représentations des locuteurs. Le chercheur distingue, dans les normes subjectives des locuteurs ou du groupe entier, les normes communicationnelles, fictives, prescriptives et évaluatives. Les normes objectives se composent de normes systémiques et de normes statistiques. Le modèle de « l'Imaginaire Linguistique » est dynamique, non seulement par l'interaction des usages entre eux et par l'interaction usages / structures, mais aussi parce que plusieurs normes interagissent entre elles et rétroagissent sur les usages. Nous reproduisons l'un des tableaux proposés par C. Canut-Hobe (1996,b), montrant que la variation en linguistique est ainsi appréhendée dans une perspective explicative.

**TABLEAU DE LA RETROACTION DES « IMAGINAIRES LINGUISTIQUES » (I.L.) SUR LES USAGES, C. Canut-Hobe 1996b : 163 :**



Ce modèle théorique a l'avantage d'avoir été testé et de s'être révélé efficace dans l'étude de la situation plurilingue du Mali. C. Canut-Hobe (1995 ; 1996,a) a, en effet, apporté

de nombreux aménagements à ce modèle conçu au départ pour la situation française et pour des langues écrites très standardisées, de façon à ce qu'il soit pertinent pour témoigner de la double dynamique des usages et du plurilinguisme au Mali. Dans ces études, les normes subjectives sont appréhendées comme des normes en elles-mêmes évaluatives, qui se répartissent sur un continuum allant du degré constatif au degré prescriptif.

Cependant, L.-J. Calvet 1998 apporte quelques objections à la théorie de « l'Imaginaire Linguistique » lors de son étude de la notion d'« insécurité linguistique » (W. Labov 1964) liée aux normes, dans une approche en partie historique. Il remarque notamment (L.-J. Calvet 1998 : 14-17 et 21-22) qu'on peut considérer superflu l'écho que ce modèle fait à divers modèles psychanalytiques et qu'il n'est sans doute pas nécessaire non plus, pour appréhender les représentations et attitudes face à la langue ou pour en rendre compte, de décomposer les normes objectives et subjectives autant qu'elles l'ont été dans le modèle de « l'Imaginaire Linguistique ». Il propose plutôt de s'en tenir à « deux grandes catégories : les usages et les représentations » (Calvet 1998 : 16).

### c) Apport du classement des situations linguistiques

Le but d'un classement des situations linguistiques est de fournir aux décideurs des planifications linguistiques<sup>6</sup> des descriptions détaillées des usages et des dynamiques linguistiques d'un pays afin d'éclairer leur choix d'une politique et d'une planification linguistiques. La description des variétés de langue selon les situations linguistiques demande un cadre typologique précis qui puisse refléter avec exactitude la multiplicité des situations. La grille d'analyse proposée par R. Chaudenson 1989 et 1993,a, initialement prévue pour les situations francophones, a permis de caractériser d'autres types de situations plurilingues. Elle tient compte essentiellement de deux paramètres : le « status » et le « corpus », mettant ainsi en évidence que, dans certains États officiellement francophones, le français a un usage en réalité très déficitaire.

Un « status » élevé du français dans un pays se mesure par son statut de langue officielle, par l'étendue de ses emplois institutionnels dans les médias et dans le secteur

---

<sup>6</sup> Pour la distinction des notions de politique linguistique, planification linguistique et aménagement linguistique, voir R. Chaudenson 1989, p.101 ; 2000, p. 24 - 28. Ainsi : « La politique linguistique d'un État est l'ensemble des choix en matière de langues. [...] La planification linguistique est la définition des stratégies de mise en œuvre de la politique définie. [...] L'aménagement linguistique consiste, dans le cadre de la planification, dans la réalisation de l'ensemble des opérations concrètes nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. [...] » (R. Chaudenson 2000, p. 26-27). Les définitions de R. Renard (2000, p. 15) sont légèrement différentes.

économique privé et par sa suprématie sur les autres langues dans ses fonctions. Un « corpus » du français élevé se manifeste par des modes d'appropriation naturels (ou non institutionnels), sa vernacularisation ou sa véhicularisation, des taux élevés de compétence et d'utilisation (production et exposition à la fois) par rapport aux autres langues locales. Ainsi, la notation du « status » se fait selon le score obtenu dans cinq domaines, celle du « corpus » dans quatre domaines, selon la répartition qui suit.

## **GRILLE POUR L'ANALYSE DES SITUATIONS LINGUISTIQUES,**

### **R. Chaudenson 2000 : 111-112 :**

#### STATUS

1. Officialité
2. Usages institutionnels :
  - textes officiels
  - textes administratifs nationaux
  - justice
  - administration locale
  - religion
3. Education
4. Moyens de communication de masse :
  - presse écrite
  - radio
  - télévision
  - cinéma commercial
  - édition
5. Potentialités économiques et représentations sociales.

#### CORPUS

1. Appropriation linguistique :
  - acquisition (langue première)
  - apprentissage (langue autre que première)
2. Vernacularisation vs véhicularisation
3. Compétence
4. Production et consommation langagière.

Ces deux paramètres peuvent être équilibrés, c'est-à-dire être ensemble faibles ou élevés, ou être plus ou moins opposés. Les études faites pour le français dans les pays africains francophones montrent généralement un déficit de « corpus » par rapport à un « status » quasi maximal. Ce déséquilibre n'est pas favorable au développement au moins pour les deux raisons suivantes (voir, par exemple, R. Chaudenson 2000 : 116-122 et 224-233) :

- le français, qui est l'outil de communication de toutes les initiatives institutionnelles de formation est méconnu, ce qui rend la formation en partie inefficace.
- l'exclusivité du français dans l'espace linguistique officiel empêche l'aménagement linguistique de langues nationales et, partant, qu'elles aient un rôle dans le développement.



La notion de contact de langues, qui intervient pour l'évaluation du « corpus » comme du « status » a été approfondie par N. Gueunier 1995 à partir de la typologie fonctionnelle de W.A. Stewart. Huit critères sont examinés : autonomie, vitalité (c'est-à-dire existence comme langue maternelle ou première), historicité, standardisation (avec « instrumentalisation » et « normalisation »), fonctions, mélanges, réductions phonologiques et analycité, de façon à classer chaque langue en contact dans une des variétés suivantes : standard, vernaculaire, dialecte, pidgin, créole, véhiculaire, koinè, classique ou artificielle. Ce classement permet d'appréhender une situation plurilingue en déterminant la fonction de chacune des langues en contact.

### **TYPOLOGIE DES VARIETES LINGUISTIQUE DE W.A. STEWART 1968**

**revue par N. GUEUNIER 1994 : 18 :**

traits variétés	autonomie	vitalité	historicité	instrumen- talisation	fonctions	mélange	réduction phonolog.	analycité	exemples
standard	+	+	+	+	toutes	--/+	-	-	français malgache
vernacu- laire	+	+	+/-	+	presque toutes	--/+	-	-	français populaire
dialecte	-	+/-	+/-	-	pas toutes	-/+	-	-	wallon
pidgin	-	-	-	-	rudimen- taires	+	+	+	camfran- glais
créole	-/+	+	-/+	-/+	pas toutes	-/+	-/+	+/-	antillais, mauricien
véhiculaire	+/-	-/+	-	-	pas toutes	+/-	+/-	+/-	arabe tchadien
koinè	+/-	+/-	-/+	-/+	toutes	--/+	-	-	swahili
classique	-	-	+	+	culture lettrée	-	-	-	sanscrit, latin
artificiel	-	-	-	+	pas toutes	+	+	+	espéranto

#### **d) Discussion de la notion de sémantaxe**

La variation qui existe dans les français d'Afrique a été appréhendée dans une approche globale par Gabriel Manessy, sur la base de nombreux travaux particuliers de cet auteur et d'autres chercheurs. A partir de 1989 environ, G. Manessy introduit, dans ses études sur le français en Afrique noire, la notion de sémantaxe (G. Manessy 1994 : 189-202), niveau profond où s'exerce l'appropriation, « matrice culturelle africaine » commune, qui se

manifeste de façon beaucoup plus évidente chez les non-lettrés, et qui se traduit par la refonte du système grammatical et la résurgence de modes de structuration sémantique africaine :

« Notre doctrine est que les parlers des populations appartenant à une même aire de civilisation sont susceptibles d'acquérir un certain 'air de famille' qui ne se justifie ni par un même héritage linguistique, ni par l'emploi des mêmes procédés grammaticaux, mais par une référence commune à une 'vision du monde' ou, si l'on préfère un terme moins imagé, par les mêmes modes de catégorisation de l'expérience. » (G. Manessy 1989 : 89)

La notion vient de Allsopp :

« Il existe, à un niveau très profond, des manières africaines (et, a priori, non-européennes) de voir les choses et de catégoriser les données sensorielles, qui se reflètent linguistiquement, c'est-à-dire qui remontent à la surface dans le discours en langue native dans un certain nombre de cultures africaines non voisines. »

(R. Allsopp 1977, cité par G. Manessy 1994 : 198, traduit par nous)

Les exemples de G. Manessy 1989 et 1994 sont : les constructions sérielles ; la valeur générique de nombreux verbes qui sont actualisés dans le discours par la référence à la situation, le type de complément ou l'adjonction d'un ou plusieurs autres verbes ; le système de la comparaison ; etc. Il nous semble difficile, cependant, de tirer de phénomènes morphosyntaxiques ou sociolinguistiques des conclusions sur le bioprogramme (D. Bickerton 1984 ; G. Manessy 1989) des locuteurs, et les limites de notre présente étude ne nous autoriseront pas, en tous cas, à de telles analyses.

Les citations de R. Allsopp et G. Manessy laissent entendre que la visée ou les modes de catégorisation africains précèdent les structures de la langue, ce qui nous semble plus exact que l'interprétation, inverse, de la langue en tant que fondement primordial du développement cognitif et affectif de la personne. Cependant, on ne peut argumenter en marge des résultats actuels de la psychologie cognitive, qui est en mesure de défendre l'existence de structures cognitives innées, communes à tous les participants de l'unique espèce humaine. J. Mehler et E. Dupoux (1990), par exemple, soutiennent cette hypothèse avec l'appui de très nombreuses recherches et mettent en évidence de multiples compétences naturelles sous-jacentes aux apprentissages et aux comportements. Cependant, c'est seulement dans le domaine linguistique que le concept de compétence a été développé et exploité de façon étendue par Noam Chomsky et l'école générativiste :

« Les langues varient peu dans leurs structures profondes, alors qu'il peut y avoir une large variabilité dans leur manifestations de surface. Il y a donc, selon ce point de vue,

une structure sous-tendant les relations et les catégories grammaticales, et certains aspects de la pensée et de la mentalité humaines sont essentiellement invariants à travers les langues, quoique les langues puissent différer selon, par exemple qu'elles expriment formellement les relations grammaticales par l'inflexion ou par l'ordre des mots. » (N. Chomsky 1968, trad. fr. p.112)

En linguistique générative, la grammaire universelle sous-tendant l'utilisation des langues internes et des langues naturelles se présente comme :

« un système de plusieurs centaines de lois de types différents, organisés selon certains principes fixes d'ordre et d'applicabilité et contenant une sous-structure fixe qui, de la même façon que les principes généraux d'organisation, est commune à toutes les langues. » (N. Chomsky 1968, trad. fr. p.127)

L'hypothèse de la sémantaxe, que G. Manessy semble abandonner dans ses derniers travaux, pourrait donner lieu à des recherches intéressantes, à condition de tenir compte des données actuelles de la psychologie cognitive et de la linguistique, et de ne pas situer cette notion dans le domaine de structures mentales innées mais à un niveau culturel et linguistique moins profond. Si la langue est un élément constitutif essentiel de l'identité culturelle d'une communauté (J. Kouadio N'Guessan 1998 : 199 ; R. Renard 2000 : 27), elle est liée aux représentations sociales, à l'implicite, aux pré-supposés communautaires. Il est alors naturel que les modes de structuration sémantique, les représentations de soi et du réel soient plus voisins dans des communautés de cultures proches que dans des communautés de cultures plus différentes. C'est ainsi que le discours d'un Italien ressemble plus à celui d'un Français qu'à celui d'un Sénégalais. Il y a une manière européenne de dire les choses, une manière africaine, etc. Nous signalons à ce propos les recherches menées actuellement, dans les domaines linguistiques, culturels, philosophiques et autres, sur les origines communes de nombreuses civilisations négro-africaines et sur leurs échanges constants, au moins tout au long de l'ancien empire égyptien, avec la civilisation égyptienne antique<sup>7</sup>.

Par ailleurs, les faits que G. Manessy explique par la notion de sémantaxe africaine nous semblent presque tous pouvoir être expliqués linguistiquement, avant d'avoir recours à cette notion, par des différences de contraintes syntaxiques entre le français de France et les français d'Afrique, par des propriétés sémantiques distinctes des éléments du lexique, et surtout par des normes discursives et pragmatiques différentes. En outre, d'autres faits ne

<sup>7</sup> Les recherches publiées dans *Ankh, Revue d'égyptologie et des civilisations africaines*, Gif sur Yvette : Association Khepera, vont dans ce sens.

divergent plus du français de France, dès qu'on inclut sous cette appellation des variétés de langue autres que le français standard actuel de France, telles que des variétés archaïsantes, populaires, régionales, etc. Par conséquent, la sémantaxe ne constitue pas, dans notre recherche, une explication des faits syntaxiques, mais elle peut, au contraire, en être déduite.

### 0.3. La théorie du « français zéro »

La notion de français zéro remonte à 1981, exposée par Robert Chaudenson en 1983 au Colloque de Linguistique et de Philologie romane d'Aix-en-provence. Le modèle théorique du français zéro, comme l'indique le titre de R. Chaudenson *et al.* 1993 : *Vers une approche panlectale de la variation du français*, a été présenté comme un outil susceptible de décrire toute la variation d'une langue, en diachronie comme en synchronie, et de rendre compte des facteurs qui déterminent la variabilité.

R. Chaudenson *et al.* 1993 définit les termes « variabilité », « variante » et « variable » de la façon suivante, selon la ligne structuraliste :

« La notion de variabilité est liée au constat de l'existence, dans les diverses variétés de français envisagées et pour un signifié donné, de signifiants différents. Ces signifiants constituent les variantes et le signifié la variable. Celle-ci est bien entendu abstraite ».

Ce « modèle de variabilité du français » a été élaboré à partir des variations de la langue observées, chez des groupes de locuteurs natifs, aussi bien dans le temps (états antérieurs du français) que dans l'espace (états actuels du français à travers tous les espaces francophones). Les variations affectent les mêmes zones du système avec une telle régularité que l'on peut distinguer des zones sujettes à variation par rapport à d'autres non sujettes à variation. L'ensemble de ces variables du français est appelé français zéro. Les facteurs responsables de la variation s'identifient avec les processus par lesquels la variation se réalise ; ils sont de trois ordres :

- les facteurs extrasystémiques sont d'ordre sociologique et sont, par exemple, la pression normative, le degré d'exposition à cette norme, le statut de la langue, les contacts de langues, les modes d'appropriation, les mutations technologiques, etc.
- les facteurs intrasystémiques sont d'ordre fonctionnel et sont des processus autorégulateurs.
- les facteurs intersystémiques sont des phénomènes d'emprunts et d'interférences divers, et incluent la « convergence », qui se définit comme « la tendance à l'élimination d'une variante

native sans contrepartie dans la langue dominante, au profit d'une variante ayant un homologue dans la langue dominante » (R. Chaudenson *et al.* 1993 : 16).

A partir de là, l'auteur propose un système permettant de classer les diverses variantes des français régionaux, qui comporte quatre ensembles de traits se définissant comme suit :

Un ensemble A regroupe les traits non sujets à variations. Ces traits sont majoritaires et constituent le « noyau dur » de la langue.

Un ensemble B se compose des variantes du français zéro très généralisées et non limitées à une variété de français.

Un ensemble C se compose des variantes du français zéro spécifiques à une région francophone. Ces variantes peuvent avoir une cause extérieure au système, ce sont des « autorégulations extrasystémiques », ou être générées à partir des règles même du système, ce sont alors des « autorégulations intrasystémiques ».

Un ensemble D est constitué des variantes « hors français zéro », c'est-à-dire affectant une zone de la langue qui n'est atteinte dans aucun de ses autres états. Cet ensemble est le résultat de processus d'« autorégulation intersystémique » et les interférences s'y manifestent généralement de façon visible.

Les domaines périphériques que constituent l'acquisition du français première langue, l'apprentissage du français langue étrangère, ou seconde au sens de Jean-Pierre Cuq 1991, et la créolisation sont un champ d'étude non négligeable du français zéro. Ils permettent de vérifier si une variante fait bien partie de tel ou tel ensemble et de mieux délimiter ce qui est réellement dû à des processus d'interférences intersystémiques ou à des processus d'autorégulations intrasystémiques. Les variantes du français de Côte d'Ivoire se situent donc, en majorité, dans le domaine périphérique de l'apprentissage du français langue seconde.

Appliquée à l'étude syntaxique, la définition citée plus haut des termes « variabilité », « variante » et « variable » amène à appeler variantes syntaxiques les différentes constructions rencontrées dans les diverses variétés de français pour une même variable. La variable considérée est la construction d'un item, qu'il soit verbe, nom, adverbe, adjectif, etc. La liste des constructions possibles pour un même item indique la variabilité syntaxique de celui-ci.

La théorie du français zéro appliquée à la syntaxe du français de Côte d'Ivoire donne les ensembles de variantes suivants :

Un ensemble A qui regroupe les constructions du français de Côte d'Ivoire semblables en tous points à celles des autres variétés du français. Cet ensemble est, à proprement parler, le « noyau dur ».

Un ensemble B qui se compose des variantes syntaxiques du français zéro observées en français de Côte d'Ivoire, mais non spécifiques à cette variété de langue.

Un ensemble C qui se compose des variantes syntaxiques du français zéro spécifiques au français de Côte d'Ivoire. On distingue ici des régulations intrasystémiques du français, c'est-à-dire utilisant les possibilités de la langue mais non exploitées dans d'autres variétés, et des variantes parfois liées à des facteurs extrasystémiques. Toutes ces variantes sont perçues comme des constructions à corriger si la référence est le français standard de France.

Un ensemble D qui est constitué des variantes « hors français zéro », donc se situant sur une zone de la langue non affectée hors de Côte d'Ivoire, et probablement sujette à des processus intersystémiques.

Nous avons exposé jusqu'ici des cadres théoriques très larges pour l'étude de la variation. Ce choix veut manifester l'intérêt que nous apportons à une étude globale de la variation bien qu'une analyse d'une telle envergure dépasse le cadre du présent document. Notre recherche, qui se veut essentiellement descriptive, aussi bien dans le domaine de la formation du français de Côte d'Ivoire que dans le domaine syntaxique, doit aussi rendre compte de la discussion sur la variation syntaxique proprement dite.

#### **0.4. La variation en syntaxe**

La méthode labovienne avait pour objet premier les phénomènes de variations phonologiques, mais un débat s'est très rapidement ouvert sur la possibilité d'utiliser cette méthode pour étudier d'autres phénomènes variationnels en linguistique.

D. Godard 1992 présente la discussion dans le domaine syntaxique, et montre l'inadéquation de la règle variable dans ce champ d'études pour plusieurs raisons essentielles. Le modèle de la règle variable est insuffisant en syntaxe où les formes à comparer doivent avoir aussi le même fonctionnement dans le système, c'est-à-dire être syntaxiquement équivalentes. En effet, il est beaucoup plus pertinent, en syntaxe, d'étudier les formes qui, en plus d'avoir le même sens, ont le même fonctionnement dans le système. En outre, le lexique interfère souvent dans les variantes pour créer des différences de sens dans les diverses phrases de même structure prises en compte, au point qu'elles ne sont plus sémantiquement équivalentes. Par ailleurs, l'acte d'énonciation entre lui aussi en jeu sous divers rapports, permettant qu'une phrase soit utilisée dans un contexte et une situation de communication,

mais pas dans d'autres. Enfin, une autre objection est que l'intérêt de l'étude de l'hétérogénéité structurale d'une langue s'étend à toutes les possibilités syntaxiques de cette langue, et regarde donc la compétence, alors que les études quantitatives de la variation ne mesurent que la performance. La notion même de variante syntaxique est alors remise en cause dans le cadre de la règle variable.

Néanmoins, J. Deulofeu 1992 montre qu'elle reste utile, sortie de ce cadre méthodologique, et peut servir d'approche à l'analyse de la multiplicité des formes qui existent dans un système. La variation syntaxique se définit alors dans un système syntaxique qui propose plusieurs réalisations d'une même structure sous-jacente. Or, ce phénomène ne nécessite pas d'approche spécifiquement variationnelle puisqu'il est habituel en syntaxe.

La question reste entière de savoir comment étudier en syntaxe les différences dialectales d'une langue. On entend ordinairement par dialecte un système phonologique, lexical et syntaxique particulier, au sein d'une langue (J. Dubois *et al.* 1973). Maurice Gross 1975 rejette cependant les notions de différences de langues et de dialectes en tant qu'a priori ne pouvant être définies linguistiquement :

« Une théorie linguistique devrait pouvoir fournir, pour les notions de langue et de dialecte, des définitions internes à la linguistique. Indépendamment d'un tel résultat, il serait intéressant de disposer de définitions externes à la linguistique, ce qui constituerait un test supplémentaire de validité de la théorie, mais il n'apparaît pas que nous soyons en possession de définitions quelconques en ce moment. La seule voie d'approche à ces 'problèmes' semble être limitée à la recherche de définitions internes à la linguistique. » (M. Gross 1975 p. 229)

La définition de la « grammaire » que donne Zellig Sabbetai Harris 1951 exclut la notion de différence dialectale :

« Une grammaire est un ensemble de règles formalisées qui constituent une théorie de la langue décrite.[...] La langue est alors définie comme le résultat [...] des applications de toutes les règles. Une telle définition conduit à incorporer dans la langue des niveaux dialectaux différents, par exemple langue littéraire et langue populaire. »

(M. Gross 1975 p. 228-229, explicitant Harris 1951 : 272-273)

La langue apparaît ici comme composée de plusieurs dialectes ou formes de langue qu'une grammaire unique explicite. Par ailleurs, l'étude de la typologie des langues montre d'une part la grande diversité des différents systèmes syntaxiques, mais d'autre part les limites des possibilités dans lesquelles puisent les langues, même si elles peuvent paraître nombreuses. Cette constatation met en évidence l'existence d'universaux syntaxiques, et, de

ce point de vue syntaxique, deux ou plusieurs langues très différentes par leur phonologie et leur lexique pourraient bien avoir une même grammaire.

La notion d'acceptabilité / inacceptabilité intervient ici. La délimitation entre les phrases acceptables et inacceptables dans une communauté linguistique n'est pas toujours nette :

« L'acceptabilité est une notion très complexe qui comporte des intuitions de forme et de sens, et qui dépend de nombreux facteurs culturels. » (M. Gross 1975 : 22-23)

L'intuition dont il est question réfère à la compétence, notion qui signifie, pour les écoles générativiste et transformationnelle, les aptitudes langagières qui permettent au locuteur d'une langue L :

« - de produire un nombre illimité de mots et de phrases dans cette langue, reconnus comme tels par les autres locuteurs de cette langue  
 - d'interpréter (= comprendre) un nombre illimité de nouveaux mots et de nouvelles phrases dans cette langue, produits par les autres locuteurs de cette langue  
 - de porter des jugements d'acceptabilité sur un nombre illimité de nouveaux mots et de nouvelles phrases de cette langue qui lui sont soumis. » (Zribi-Hertz 1996 : 10)<sup>8</sup>

Ainsi, la variabilité d'une langue en plusieurs variétés ou dialectes se mesure par la variabilité de l'acceptabilité. Pour qu'une phrase soit jugée acceptable, il ne suffit pas qu'elle soit grammaticale, il faut qu'elle soit porteuse de sens dans la communauté linguistique. De nombreux critères culturels et extralinguistiques entrent alors en jeu pour que la probabilité d'occurrence d'une phrase dans une communauté linguistique, autrement dit son acceptabilité, soit faible ou élevée.

On peut concevoir une unique grammaire apte à rendre compte et à prédire toutes les phrases d'une langue, avec tous ses dialectes et variétés. Cette grammaire générale et unifiante serait formée de multiples grammaires qui se chevauchent et se superposent. Anne Zribi-Hertz 1994 avance ainsi l'hypothèse en français de la superposition de deux grammaires des clitiques nominatifs : celle du français standard et celle du « français avancé ». Français standard et « français avancé » sont définis non pas comme deux dialectes du français, mais plutôt comme deux grammaires (A. Zribi-Hertz 1994 : 7). Les deux possibilités de grammaire subsistent donc conjointement chez le locuteur qui peut s'exprimer selon l'une ou l'autre. Cette hypothèse est vérifiée par l'auteur avec de nombreux arguments empiriques à l'appui.

---

<sup>8</sup> M. Gross 1975 préfère parler du caractère fini, bien que très étendu, mais non illimité, des phrases d'une langue.



Loin de scinder le français en deux grammaires indépendantes, cette théorie permet au contraire « de simplifier et d'unifier la description des clitiques nominatifs » (A. Zribi-Hertz 1994, résumé) qui, jusque là, faisaient l'objet d'analyses complexes.

Dans la description de la variation syntaxique du français, les travaux du lexique-grammaire occupent une place toute particulière. Les lexiques-grammaires ont été élaborés sur le français par Maurice Gross et son équipe de chercheurs du L.A.D.L.<sup>9</sup>, et sont fondés sur l'optique de la grammaire transformationnelle de Z. S. Harris. De multiples explications de la démarche en lexique-grammaire existent, dont les plus récentes sont : Alain Guillet 1993 ; Gaston Gross 1993 ; Maurice Gross 1993 ; Robert Vivès 1993 ; Béatrice Lamiroy 1998 ; Mireille Piot 2000, qui décrit, de plus, les différents lexiques-grammaires réalisés. Les travaux des lexiques-grammaires ne se limitent pas au français, de très nombreuses langues sont traitées dans ce cadre : langues romanes, anglais, allemand, grec, arabe, coréen, malgache, etc. (Voir la bibliographie de C. Leclère 1998). La démarche des lexiques-grammaires se caractérise par l'association de l'étude lexicale à la syntaxe, dans une optique de traitement exhaustif, puisqu'ils traitent tous les éléments d'une langue considérée. Le but de ces dictionnaires syntaxiques est de dresser la syntaxe d'une langue, en relation avec chaque élément, ou item, du lexique. Il existe ainsi des lexiques-grammaires des verbes, des adjectifs, des noms, des adverbes, des conjonctions. Chacun de ces items est associé à des propriétés syntaxiques de phrases qui les caractérisent. Le fait que les mots soient considérés dans des phrases permet de montrer tout l'éventail de la langue, les constructions possibles comme impossibles, et de dégager ainsi les propriétés syntaxiques comme les propriétés sémantiques de chaque mot. Si à chaque sens différent d'un item lexical correspondent des constructions différentes, le lexique-grammaire comportera autant d'entrées que de mots différents, ce qui multiplie les entrées libres comme les entrées figées. Ainsi, la corrélation des propriétés syntaxiques et des propriétés sémantiques permettent de déterminer toutes les possibilités combinatoires d'un mot (toutes les phrases où il est susceptible de figurer) et de donner une information complète sur celui-ci dans une langue donnée (M. Piot 2000 : 108-116).

Les premiers travaux du lexique-grammaire du français ont été d'abord réalisés sur le français de France, mais la démarche s'est vite avérée efficace pour rendre compte d'autres variétés de français. Durant les années 1980, un groupe de recherches a été créé par Jacques Labelle, le GRFL<sup>10</sup>, dans le but d'élaborer le lexique-grammaire du français du Québec. Par la suite, des chercheurs d'autres pays francophones ont participé au projet BFQS (Belgique,

---

<sup>9</sup> Laboratoire d'Automatique Documentaire et Linguistique, Université Paris 7.

<sup>10</sup> Groupe de Recherche en Formalisation Linguistique, Université du Québec à Montréal.

France, Québec, Suisse) pour l'analyse comparée des phrases figées de quatre variétés de français. Pour chacune d'elles, il est tenu compte des variantes internes de la langue, techniques, régionales ou de niveau de langue, de façon à obtenir une couverture maximale de la langue. Pour l'instant, les français d'Afrique n'ont fait l'objet d'aucune description de ce type, ce qui représente un manque important pour une description exhaustive du français.

Les recherches qui existent sur la variation du français en Afrique se présentent le plus souvent comme très générales. Réalisées en Europe, elles perçoivent plus facilement les points communs entre les divers français d'Afrique que les points de dissemblance et, considérant globalement le français d'Afrique, elles s'attachent à montrer que plusieurs grammaires s'y superposent selon des critères sociolinguistiques. Ainsi, des recherches telles que celles de G. Manessy 1994, C. de Féral et F.-M. Gandon 1994 mettent en évidence l'existence de deux normes objectives du français dans les pays francophones d'Afrique, la norme de français populaires basilectaux et la norme de français mésolectaux. En ce qui concerne le français de Côte d'Ivoire, l'étude de Katia Ploog 1999, et celles, plus anciennes, de J.-L. Hattiger 1981 et J.-M. Lescutier 1985, décrivent des faits morphosyntaxiques des variétés basilectales du français de Côte d'Ivoire ; les analyses de Anne Dagnac 1996, B. Boutin 1998 et Jérémie Kouadio N'Guessan 1999 décrivent des faits syntaxiques des variétés mésolectales et montrent que ces variétés se distinguent par quelques traits du français standard de France, mais pas plus que des variétés mésolectales observées en France.

**1ère partie :**

**Situation**

**du français de Côte d'Ivoire**

# 1. Le français de la colonie de Côte d'Ivoire

## 1.1. L'idéologie linguistique des autorités françaises de 1890 à 1960

Durant la colonisation de la Côte d'Ivoire (1890 – 1960), le français est la langue officielle de l'administration coloniale. Il est imposé dans toute communication, comme partout en AOF et AEF. Cette imposition de la langue française sur les territoires colonisés s'explique en partie par une conception de la langue héritée des siècles antérieurs, qui a déjà été étudiée, entre autres, par D. Baggioni (1996 : 791-806) et R. Chaudenson 1989, et que nous rappelons ici brièvement.

De fait, la langue française a connu au XVIII<sup>e</sup> siècle une apogée en Europe, présentée comme la langue la mieux structurée, la plus précise et la plus apte à remplacer le latin comme langue européenne d'intercompréhension. Le titre du mémoire de Rivarol *De l'universalité de la langue française* (1783) est significatif. Seuls quelques mouvements, littéraires surtout, s'opposent, en Angleterre et en Espagne, à cette suprématie. En France, cependant, les langues régionales font une forte concurrence au français et, parallèlement à la littérature en français, se développent des littératures dans ces langues. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la moitié de la population ne parle pas le français ou n'en a qu'une connaissance très rudimentaire. C'est dans ce contexte qu'ont lieu les débats qui aboutiront à la prise de divers décrets à partir de l'an II du calendrier républicain (soit, 1794) obligeant à l'utilisation du français sur le territoire de la République.

Les raisons de ces dispositions ont auparavant été défendues par l'abbé Grégoire, Talleyrand et Condorcet<sup>11</sup>. Elles doivent être comprises selon l'idéologie républicaine de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais s'appuient sur des hypothèses qui se sont révélées fausses par la suite. Les arguments principaux étaient, d'une part, de présenter la langue comme un élément essentiel d'unification nationale, ce qui n'avait été encore entrepris dans aucune nation connue, et, d'autre part, de promettre l'égalité de tous grâce à une instruction politique et civique élémentaire du peuple entier, autrement dit grâce à la diffusion très large d'une instruction qui permette à tout citoyen, quelles que soient ses origines géographiques et sociales, d'accéder à la liberté et d'exercer ses droits et ses devoirs.

---

<sup>11</sup> Voir, in F. Brunot 1967,c, des extraits de leurs rapports. Le « jacobinisme linguistique » n'est pas totalement imputable à leurs positions : l'abbé Grégoire, en particulier, soutient l'intérêt linguistique des « patois » et propose leur étude scientifique.

D'autres arguments étaient avancés, tout aussi hypothétiques, tels que le moindre coût d'une instruction scolaire donnée dans la seule langue officielle, relayée par une administration qui n'utiliserait et ne comprendrait que cette langue (mais qui s'avèrera introuvable) ou encore la supériorité de la langue française sur les langues régionales, grâce à sa précision, et son excellence pour propager la vérité. Cette dernière représentation se concrétise, par exemple, dans l'enseignement de la grammaire, celui-ci étant perçu au XVIII<sup>e</sup> siècle comme un travail de rationalisation de l'enfant par l'analyse et la synthèse de la phrase française. C'est ainsi que dès 1794, des décrets sont pris pour que les enfants reçoivent un enseignement de « construction de phrases » dès le Premier Degré scolaire. (R. Balibar et D. Laporte 1974).

Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, bien que les résultats de la scolarisation en français n'aient été que peu probants et que l'immense campagne d'unification linguistique soit restée dans le domaine des velléités, l'idéologie des autorités françaises n'en a été aucunement ébranlée. En Europe cependant, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, le français décline peu à peu, supplanté par l'anglais et l'allemand dans de nouveaux secteurs de communication comme ceux de la science, de l'économie, des technologies. A la fin de ce siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, la colonisation en Afrique et en Asie va donner au français de nouvelles aires de diffusion et celui-ci va être utilisé selon une idéologie proche de celle que nous venons d'évoquer. L'état d'esprit des conquêtes coloniales, dans un climat d'extrême patriotisme, renforcera l'idée de sa supériorité sur les autres langues.

La colonie de Côte d'Ivoire est créée en 1890, bien que la difficile « pacification » ne s'achève (officiellement) qu'en 1918 ; le français est donc d'emblée obligatoire sur cette partie du territoire. Les raisons à cela sont partiellement les mêmes que celles qui ont imposé le français en France à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : les arguments du moindre coût des structures académiques et administratives et de la supériorité linguistique du français sont avancés dans les deux cas. Cependant, les faits socio-politiques, qui ont déjà été maintes fois décrits<sup>12</sup>, démentent la recherche d'une égalité entre Européens et autochtones. Notons, à titre d'exemple, que c'est bien après la fondation de la colonie, en 1946 seulement, que les autochtones sont autorisés à demander la nationalité française et à passer ainsi du statut de « sujet » à celui de « citoyen » français (Ntole Kazadi 1990 : 17-25). Par ailleurs, il n'est pas

---

<sup>12</sup> Voir Albert Adu Boahen 1987 ; Joachim Boni 1982 ; S.-P. Ekansa 1979 ; M'Baye Gueye et A. A. Boahen 1987 ; Pierre Kipré et Alain Tirefort 1992 ; Jean-Noël Loucou 1984 ; Joseph Ki Zerbo 1978 .

clair que le but visé par la scolarisation soit une large diffusion de l'éducation pour le bien de tous, comme nous le verrons par la suite.

L'imposition du français dans les colonies s'insère surtout dans la conception civilisatrice de la colonisation. En effet, jusqu'après la guerre de 1939-1945 qui a suscité en France une remise en cause de ces principes, la colonisation, qui a été pour la France une opération financièrement indispensable à son développement, a été vécue aussi comme une sorte d'œuvre humanisatrice. Une partie de la littérature coloniale reflète cette représentation de l'Afrique colonisée et de l'opposition civilisation / non - civilisation. C'est du moins ce qui ressort des romans coloniaux d'auteurs comme Marius et Ary Leblond (prix Goncourt de 1909 avec *En France*) et qui est poussé à l'extrême chez Céline (*Le voyage au bout de la nuit*, Gallimard 1932). C'est ce que montrent aussi Michel Hausser (1990) sur les écrits de Jules Verne et Denise Brahim (1987) sur ceux de Pierre Loti, par exemple. Cette vision des choses est à insérer dans le contexte idéologique de l'époque qui présente, à notre avis, au moins deux aspects qui la favorisent. D'une part, la notion de « race », fondée sur les traits morphologiques, avait trouvé dans des théories évolutionnistes faussées une justification pseudo-scientifique, et le bon sens voyait dans la « race européenne » la plus évoluée, poussée par la sélection naturelle à l'élimination des autres<sup>13</sup> ou à leur amélioration par procréation. D'autre part, depuis un siècle, la République s'efforçait de se porter garante d'une morale sociale fondée sur le devoir, qui se voulait indépendante de la foi mais qui en récupérait à son avantage certaines caractéristiques telles que le caractère sacré des obligations ou la dépendance de l'homme à des règles transcendantes. C'est dans ce contexte que la colonisation se comprend comme une tentative de reprise laïque et républicaine de la mission évangélisatrice de l'Eglise, que les extraits ci-dessous de la préface du Maréchal Lyautey, alors Résident général de France au Maroc, à *L'Atlas Colonial Français* de 1929 mettent en évidence :

« Le devoir colonial est devenu une forme du devoir civique et patriotique. Aimer la France, c'est aimer la plus grande France, celle qui n'est pas enfermée dans ses frontières, mais qui rayonne dans toutes les parties du monde. La tâche n'offre pas que des profits. Elle exige du dévouement, de l'abnégation, de l'esprit de sacrifice. [...]

Si productif que soit déjà notre domaine colonial, si imposant qu'il apparaisse par son étendue, il n'est pourtant, en raison de cette étendue même et aussi de la date relativement récente où il a été constitué, qu'à ses débuts. Il recèle d'immenses

---

<sup>13</sup> Voir Valérie Spaëth 1997 ; 1998, p. 23 et 67 par exemple, et Théophile Obenga 1973.

ressources naturelles, d'inépuisables richesses. Mais il faut encore les lui arracher. Pour cela, une mise en œuvre et un aménagement méthodique sont nécessaires. [...]

Faut-il ajouter que ce ne sont pas seulement des raisons d'intérêt qui nous incitent à maintenir et à développer notre domaine colonial ? La colonisation, telle que nous l'avons toujours comprise, n'est que la plus haute expression de la civilisation. A des peuples arriérés, ou demeurés à l'écart des évolutions modernes, ignorant parfois les formes du bien-être le plus élémentaire, nous apportons le progrès, l'hygiène, la culture morale et intellectuelle, nous les aidons à s'élever sur l'échelle de l'humanité. Cette mission civilisatrice, nous l'avons toujours remplie à l'avant-garde de toutes les nations et elle est un de nos plus beaux titres de gloire. »

La culture française, regardée à l'époque comme universelle, ne pouvait être véhiculée que par la langue française. Contrairement à l'anglais, quelquefois considéré neutre culturellement, d'où sa faculté d'adaptation à de nouvelles exigences de la communication<sup>14</sup>, la langue française communique surtout la civilisation rationaliste française ; elle est vue comme outil de rationalisation et de civilisation. En 1917, G. Hardy, inspecteur de l'enseignement en AOF depuis 1912 fixe sa renommée de théoricien de la pédagogie coloniale par un ouvrage où nous lisons :

« Pour transformer les peuples primitifs de nos colonies, pour les rendre le plus possible dévoués à notre cause et utiles à nos entreprises, nous n'avons à notre disposition qu'un nombre limité de moyens, et le moyen le plus sûr, c'est de prendre l'indigène dès l'enfance, d'obtenir de lui qu'il nous fréquente assidûment et qu'il subisse nos habitudes intellectuelles et morales pendant plusieurs années de suite : en un mot de lui ouvrir des écoles où son esprit se forme à nos intentions. »

(G. Hardy, 1917 : 8, cité par V. Spaëth 1997, et 1998 : 79-80)

ou encore :

« Nous voulons, par l'école de village, amener les enfants à comprendre la nécessité du progrès et les détacher des routines dangereuses. Il nous faut pour cela développer leurs facultés d'observation et de raisonnement. La leçon de langage, qui est en même temps une leçon de choses, tend directement à cet effet. »

(G. Hardy, 1917, cité par G. Manessy 1994a : 46-47).

---

<sup>14</sup> Malcom Guthrie, lors du colloque de Brazzaville sur le multilinguisme de 1962 distingue ces deux atmosphères culturelles différentes. Pour M. Houis 1971, le français est présenté pendant la période coloniale comme « un système de valeurs et un mode de formulation des pensées. [...] l'apprentissage du français est une fin en soi, celui de l'anglais un moyen en vue d'une fin » (p. 170). Pour R. Chaudenson (2000 : 28 - 35), ces différences ne sont pas aussi nettes.

En conséquence de cette idéologie dévalorisante pour les cultures africaines, l'administration n'accorde, dans les colonies françaises, aucun statut à aucune langue africaine. La position des missionnaires a été un peu différente. Au Sénégal, où les percées de la colonisation sont plus anciennes, ainsi que l'évangélisation, ceux-ci utilisaient volontiers les langues locales à l'époque où l'instruction publique n'avait pas encore été entreprise ; par la suite, ils ont parfois été quelque peu réticents à promouvoir la langue française, comme le souhaitait l'administration coloniale<sup>15</sup>. En Côte d'Ivoire, il est attesté que l'évangélisation s'est faite en langues locales dès 1895, mais les missionnaires n'ont pas publié leurs travaux. Ils n'ont pas été les seuls à s'intéresser aux langues locales, puisque Maurice Delafosse, Administrateur-Adjoint des Colonies entreprend leur étude. Son ouvrage, très complet, est le seul publié à l'époque : *Vocabulaires comparatifs de plus de 60 langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes*. La personnalité de M. Delafosse, célèbre africaniste<sup>16</sup>, est réputée transcender l'opposition colonisateur - colonisé au point que ses divergences avec la politique coloniale française lui valent son rappel en France en 1919, à 40 ans, après 25 ans passés en Afrique. Ses recherches sur les langues locales sont effectuées avec une méthode très rigoureuse, aussi bien dans le recueil des informations que le traitement de celles-ci. Elles le conduisent cependant à la conclusion, dans la ligne des conceptions linguistiques de l'époque, que les langues africaines sont « d'une simplicité rudimentaire et d'une logique presque toujours absolue » alors que le français est « raffiné et illogique ». Etant entendu que la complexité de ses traits fait sa beauté.

C'est récemment, par la loi constitutionnelle du 25 juin 1992, qu'il a été inscrit dans la Constitution française que le français est la langue de la République, mais l'idéologie selon laquelle il n'existe qu'un seul peuple français, de culture et de langue uniques est beaucoup plus ancienne. Nous retenons, de la mise en parallèle du processus d'unification linguistique français et de l'imposition du français en AOF et d'AEF que la langue française a été utilisée, en France aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles de même que dans les colonies au début du XX<sup>e</sup> siècle, comme le vecteur d'une culture uniforme et un puissant outil d'assimilation. Dans les deux cas, on a cru devoir passer par le nivellement des particularités culturelles avant de s'engager vers le développement technique et éducatif.

---

<sup>15</sup> Voir *L'implantation du français en Afrique noire*, G. Manessy 1979 (in : G. Manessy 1994,a, : 18 - 28) et V. Spaëth, 1997. Au sujet des moyens d'évangélisation des missionnaires, voir, par exemple, Raymond-Marie Tchidimbo 1987 : 223 - 233.

<sup>16</sup> Sur l'africanisme, voir, par exemple, K. Aggarwal 1999.



Avant les Indépendances comme dans les années qui les ont suivies, cette idéologie marque très profondément l'opinion publique ivoirienne et africaine en général (de l'AOF et de l'AEF), qui reste liée à l'idée du rôle civilisateur de la culture française<sup>17</sup>. D'autres éléments de la colonisation telle qu'elle a été menée ne peuvent qu'avoir marqué les populations dans ses représentations de la langue française.

## 1.2. Les contextes des interactions langagières

Durant la colonisation, le français est prescrit pour toutes les interactions langagières entre Français et Africains. Celles-ci se déroulent dans trois types de situations : les lieux de travail, l'armée et l'école, dans lesquelles on observe des représentations similaires du français et des langues africaines.

### 1.2.1. Les lieux de travail

Les variétés de langue parlées par les Français des colonies ne sont pas les plus raffinées. G. Manessy 1995 les qualifie de « français vulgaire » (G. Manessy 1978, 1995 ; de même que A. Canu 1974). Il distingue dans ces allogènes des colonies deux groupes de personnes : la haute société coloniale et les « petits Blancs » ou petits colons, beaucoup plus nombreux, qui exercent des responsabilités intermédiaires dans l'armée, la fonction publique, ou sont directeurs d'entreprises agricoles, commerciales, etc. C'est ce deuxième groupe qui est en contact avec les autochtones et au sein de ce groupe se développe une variété de français dite et reconnue par tous comme adaptée à la mentalité des Noirs. C'est celle que les adultes apprennent sur leur lieu de travail.

M. Delafosse 1904 consacre presque trois pages au « petit-nègre ». Ces pages, ainsi que l'introduction à l'ouvrage entier, montrent à quel point les Européens sont déroutés face aux langues africaines et les Africains face au français. Dans cet état des choses, M. Delafosse propose, probablement dans la ligne adoptée d'abord par les militaires au fur et à mesure de la conquête coloniale, puis par les colons, l'usage d'un français non seulement simplifié dans la forme mais aussi dans le fond :

« Les indigènes ont beau parler notre langue, nous avons toujours beaucoup de mal à nous faire comprendre d'eux et à les comprendre ; et comme il n'est pas naturel, puisque nous nous estimons supérieurs à eux, que ce soit eux qui se mettent dans notre

---

<sup>17</sup> Le roman de A. Kourouma, *Monnè outrages et défis*, 1990, sans être un ouvrage scientifique, fait une peinture qui se veut la plus exacte possible de la colonie de la Côte d'Ivoire.

peau, c'est à nous de nous mettre dans la leur. [...] il faut évidemment n'employer que les formes les plus simples des mots, mais surtout il faut n'employer que les mots que les Noirs peuvent comprendre. » (M. Delafosse 1904 : III et 264)

Même si M. Delafosse tente de montrer que le « petit-nègre » est la création des Africains, il reconnaît qu'il est parlé d'abord par les Européens, et qu'un réel apprentissage systématique du français aux autochtones aurait été efficace :

« On nous dit souvent que c'est nous qui avons inventé le petit-nègre et que, si nous parlions aux Noirs un français correct, ils parleraient de même. Ce raisonnement est puéril : si nous ne voulons parler à un noir qu'un français correct, il sera plus d'un an avant de pouvoir nous comprendre, et quand il nous comprendra enfin, il nous répondra en petit-nègre : voilà la vérité. (Je ne parle pas bien entendu d'un Noir auquel on apprendrait le français de façon régulière). » (M. Delafosse 1904 : 263 et 264)

En fait, cette variété de français enseignée aux autochtones est très utile aussi pour maintenir une distance entre les colons et leurs subordonnés, lorsque les premiers parlent sur un autre registre.

### 1.2.2. L'armée

Une autre variété de français, probablement proche de celle-ci, a été utilisée dans les interactions entre les militaires français et les combattants africains des deux guerres mondiales, appelés indistinctement à l'époque « tirailleurs sénégalais ». Ce parler, appelé en Côte d'Ivoire et ailleurs « français tirailleur », a probablement joué un rôle important dans la diffusion du français en Côte d'Ivoire. En effet, les anciens combattants, ou ceux qui rentreront au pays, jouissaient à leur retour d'une certaine notoriété, entretenue par les colons, qui les reconvertissaient, selon leur grade, dans les diverses fonctions de l'administration ou s'en servaient comme intermédiaires (G. Manessy 1995 p. 132-135). Ce parler n'est pas seulement le fruit de négociations entre langages des apprenants africains et variétés de français populaires du début du XXe siècle parlées par les soldats français<sup>18</sup>. Il semble en effet qu'au moins certains traits du français tirailleur aient été élaborés à un niveau supérieur dans un but pédagogique.

Il existe quelques textes du début du XXe siècle décrivant le français tirailleur, tel que le document de 35 pages intitulé *Le Français / tel que le parlent / Nos tirailleurs Sénégalais*,

---

<sup>18</sup> Le français populaire écrit, notamment celui de la correspondance des soldats, a été étudié par H. Frei 1929.

édité par l'Imprimerie militaire universelle en 1916, que G. Manessy 1979, 1994 et M. Houis 1984 analysent (Voir 1.3). Ce document a un but didactique ; le « langage tirailleur » ou « langage mitrailleur » y est présenté comme le langage que doivent apprendre et utiliser les instructeurs français pour se faire comprendre des tirailleurs sénégalais. On retrouve dans ce langage les mêmes éléments idéologiques sous-jacents que dans le précédent, à savoir la représentation qu'ont les auteurs de la « simplicité des langues africaines » et de la réalité sociolinguistique du « langage mitrailleur », pourtant monté de toutes pièces :

« Pour arriver à se faire comprendre rapidement des noirs, il faut [...] couler sa pensée dans le moule très simple de la phrase primitive : *sujet verbe attribut* (sic) »

« Pendant l'instruction de l'Ecole du soldat, dire sous une forme simple tout ce que l'on fait et exiger que l'homme le répète. Cette méthode a l'avantage de tenir l'esprit de l'homme en éveil ; d'attirer son attention sur certains détails du mécanisme des mouvements qui lui échapperaient peut-être autrement ; de créer entre l'instructeur et ses élèves une langue commune [...].

Quand le tirailleur connaît le nom des principaux objets [...] faire de petites phrases qui ne comprendront au début que trois mots : *sujet verbe complément*. »

(*Le Français / tel que le parlent / Nos tirailleurs Sénégalais* : 17 et 33)

### 1.2.3. L'école

Les enfants, eux, apprennent le français à l'école. L'effort de scolarisation a pris de l'ampleur à partir de 1912 en AOF, lorsque William Ponty, Gouverneur-Général, nomme Georges Hardy inspecteur de l'enseignement en 1917. Les recherches précises et étendues de Valérie Spaëth (1997, 1998) font ressortir le caractère très sélectif de l'école et l'inadéquation des méthodes employées. G. Hardy donne, par exemple, les directives de travail suivantes :

« Il n'est pas nécessaire que tous les indigènes, sans exception, aient accès à un enseignement primaire. [...] Mais le recrutement de l'enseignement primaire doit faire l'objet d'un triage attentif, il s'agit en effet de faciliter l'accès aux carrières administratives, à ceux dont la famille a toujours secondé avec honneur notre œuvre civilisatrice et mis son prestige héréditaire au service de nos intentions. [...] Il faut surtout éliminer avec un soin impitoyable tous ceux dont les facultés même brillantes sont insuffisamment équilibrées, tous ceux qui feront servir à la satisfaction de leurs appétits le savoir qu'on leur donnera, qui pousseront leurs congénères à des révoltes et qui garderont toute leur vie l'inquiétude et la cruauté du loup dans la cage. »

(G. Hardy, 1917 : 13, cité par V. Spaëth 1997 : 179)

Les programmes scolaires sont de deux types : dans les « centres civilisés », la « méthode classique » consiste à « faire épeler, lire, écrire, orthographier » à l'aide de « livres de lecture et de grammaire » ; tandis que dans les « écoles indigènes ou les postes avancés », c'est la « méthode expéditive » qui est employée, « on se contentera d'enseigner aux élèves les mots usuels, on causera avec eux, on leur fera répéter des phrases très simples [...] on n'aura besoin ni de plume, ni de papiers ». (article cité par Spaëth 1997 : 80 ; 1998 : 52)

Toute la scolarisation se fait en français, par la « méthode naturelle », c'est-à-dire sans référence aux langues déjà acquises par les apprenants. Cette méthode, exploitée auparavant en France, a été mise en place au Sénégal par le Général Faidherbe et le français est imposé à l'école de la même façon dans toutes les colonies françaises : l'élève surpris en train de parler sa langue est puni par le port d'un symbole. Il ne peut s'en défaire qu'en surprenant un autre élève en train de parler lui aussi sa langue : après l'avoir dénoncé, il pourra lui passer le symbole<sup>19</sup>. Par ailleurs, même si le « langage petit-nègre » est officiellement interdit dans les écoles (A. Queffélec 1995), le français est, dans la pratique, simplifié pour les raisons idéologiques que nous avons vues plus haut. V. Spaëth 1997 précise que ce sont surtout des circulaires des années 50 qui l'interdisaient, pour viser à améliorer le niveau de l'enseignement, J. Capelle étant alors inspecteur de l'enseignement primaire en AOF.

Nous reproduisons ci-après, en illustration de l'école et de la représentation qu'en avaient les Européens, quelques lignes du chapitre « Entrons à l'école » du Père Jean-Baptiste Corbet 1956 :

« Ces petits diables, plus que nous, ont la fringale d'apprendre.

N'importe quel livre, fût-il en hébreu, leur est un trésor, avec lequel ils dormiront, comme le petit blanc avec son ours.

La classe se déroule selon un rite pittoresque. On entre deux par deux en chantant les vieilles rengaines de Claude Augé ou les refrains des troufions : « C'est la mère Michel qui a perdu son chat ! - L'as - tu vue, la casquette, la casquette ? », ou encore : « La Madelon ». En ce dernier cas, je dois l'avouer, les paroles avaient été changées. Puis chacun ayant rejoint sa place, une mélodie scandée par tous : « Bonjour M'ossieu ! Ze viens à l'école ! ». Le moniteur salue à son tour son petit monde. La mélodie reprend : « Ze m'assieds. Ze croise les bras. Ze regarde le maître ! ».

---

<sup>19</sup> Ce symbole humiliant a existé auparavant en France, c'était le « signal » en pays d'Oc, la « vache » en Bretagne et, plus tard aux Antilles, la « planchette ». Voir Eugen Weber (1977 : 313), cité par Lodge (1997 : 284) ; J.-P. Jardel 1979.

Lequel maître commence son travail aussitôt, minuté de quart d'heure en quart d'heure. Les exercices à haute voix, les répétitions, les phrases apprises par cœur jouent un grand rôle chez ces broussards chez qui l'abstrait est incompréhensible. A la fin de la classe, ils sortiront en déclamant : « Ze ferme le livre. Au revoir, Mòssieu ! Merci Mòssieu ! ». Ces enfants sont relativement bien doués. La mémoire est leur plus riche faculté. » (J.-B Corbet 1956 : 88-89)

A l'issue de leur scolarité, le plus souvent très réduite, la plupart des élèves retourneront dans leur village où ils diffuseront quelques mots de français, certains continueront leurs études secondaires, et un très faible pourcentage sera formé dans les écoles coloniales comme médecins de brousse, instituteurs, assistants agricoles ou personnels de bureau. G. Manessy (1995 : 132) indique qu'à partir de 1912 où la scolarisation s'est développée, les cadres n'ont jamais formé plus de 10% de la population scolarisée. Durant cette période de la colonisation, l'apprentissage de la langue française semble représenter à la fois l'essentiel des difficultés, l'essentiel de l'effort et l'essentiel de l'échec. On se demande si ce constat paradoxal peut s'expliquer autrement que par le double jeu mené par le colonisateur dont l'intérêt n'était pas tant l'instruction des autochtones que la recherche de leur meilleure efficacité pour la métropole. Un arrêté d'une circulaire de 1911 citée par Pierre Kipré et A. Tirefort 1992 peut être, dans ce sens, éclairante sur le contenu des cours :

« Le programme des écoles [de village] comprend essentiellement la langue française parlée, l'agriculture pratique et, accessoirement, la lecture, l'écriture, les premiers éléments de calcul et de système métrique, des leçons de choses portant sur ce qui touche de près l'indigène et plus particulièrement sur l'agriculture. »

Les auteurs montrent en outre que la scolarisation a été plus étendue et plus efficace au Sud où l'agriculture a été parallèlement plus développée.

En 1946, Félix Houphouët Boigny obtient, après quelques luttes, l'envoi de 130 jeunes collégiens et lycéens en France pour qu'ils y poursuivent leurs études. C'est « l'aventure de 46 ».

A partir de 1947, l'UNESCO, créé l'année précédente, ouvre le débat sur l'enseignement de base en « langue vernaculaire »<sup>20</sup> qui aboutira en 1953 à une synthèse

---

<sup>20</sup> Le document de l'UNESCO (1953) définit ainsi la notion de « langue vernaculaire » : « Langue maternelle d'un groupe socialement ou politiquement dominé par un autre groupe qui parle une langue différente » (cité par V. Spaëth 1998 : 177).

éditée dans la série *Monographies sur l'éducation de base*. L'usage des langues vernaculaires pour l'alphabétisation y est proposé comme un idéal pour tous les territoires colonisés, mais qui ne peut être entièrement atteint à cause de multiples obstacles. Le principal est d'ordre linguistique : les « langues vernaculaires » sont extrêmement nombreuses, « des centaines », et encore « en voie de développement », c'est-à-dire que « ou [elles] ne s'écrivent pas, ou [elles] n'offrent aucune littérature aux élèves » (UNESCO 1953, cité par V. Spaëth 1998 : 160-161). La résistance à utiliser les langues vernaculaires dans l'enseignement est forte en AOF. A. Davesne, auteur du fameux manuel *Mamadou et Bineta*, oppose que les dialectes africains ne sont pas aptes à rendre compte des opérations mentales abstraites et que le passage de la représentation du particulier, concret, sensible à celle du général, abstrait, réflexif va de pair avec le passage des langues primitives aux langues modernes.

Dans ces dernières années de la colonisation, une tentative d'amélioration de l'éducation est conduite par l'inspecteur de l'enseignement primaire en AOF, J. Capelle, qui propose des mesures visant à réformer les méthodes d'enseignement et à rapprocher celui-ci de l'enseignement dispensé en France. Cet effort pour élever le niveau rencontre de telles oppositions que finalement, jusqu'à l'Indépendance, rien ne changera dans les méthodes d'enseignement.

#### **1.2.4. En guise de récapitulation**

La visée excessivement élitiste et utilitariste de la scolarisation et de la diffusion du français en général ne pouvant se dissimuler longtemps, on comprend la réticence des Ivoiriens à se montrer trop performants en français ou à envoyer leurs enfants à l'école. La plupart des chefs traditionnels, pour leur part, préfèrent ne pas comprendre le français et avoir recours à des interprètes. Cette politique leur permettait de garder des distances avec les colons, tout en utilisant à leurs propres fins l'appui que l'administration coloniale leur donnait dans le but de semer la discorde entre eux. Dans *Monnè, outrages et défis*, Ahmadou Kourouma, écrivain ivoirien, conclut ainsi les essais d'alphabétisation du chef malinké Djigui :

« De ses études, le Massa Djigui conclut que le français était un langage de déhonté et indicible par un croyant et un grand chef : il s'interdit de le parler et de le comprendre. [...] On a dit que tout cela ne fut que ruse : il comprenait, en plus du malinké, le sénoufo et le peul. [...] C'est pour des motifs politiques et religieux plus sérieux qu'il arrêta les cours. Il connaissait plus que tout autre l'arbitraire des commandants. Maintenir un interprète entre le Blanc et lui, c'était se réserver une distance, quelques

libertés, un temps de réflexion, des possibilités de réticences et de commentaires ; entretenir une certaine incompréhension. La souris, même si elle les entend mal, préfère suivre du fond du trou les chants de fêtes des chats. »

(A. Kourouma, 1990 : 232)

Les colons ont, de leur côté, une véritable horreur de voir leur langue déformée par les « indigènes ». Le passage suivant de *Climbié* de Bernard Bilin Dadié, écrivain ivoirien, tente de rendre compte de la situation :

« Vraiment, le sabotage collectif de la langue française est quelque chose de terrible. Partout l'on entend « baragouiner » une langue aussi subtile, aérienne, féminine, une langue qui ressemble à du duvet allant au gré de la bise, lorsqu'une amie vous la chuchote à l'oreille. [...] Eh bien, tout au long des relations avec les indigènes qui s'échelonnent du boy à l'interprète, en passant par le marmiton, le cuisinier, le blanchisseur, l'ouvrier, le garde-cercle, le paysan [on] n'entend que des énormités de ce genre :

*Moi y a dit, lui y a pas content.*

*Ma commandant, mon femme, ma fils.*

Et des mots et des expressions dont on chercherait en vain les sources chez Littré ou Larousse : « Manigolo ... Foutou-moi le camp. »

Quelle sanction prendre contre des individus qui jouent si légèrement avec une langue aussi riche, coulante et diplomatique que la langue française ? Contre les individus qui s'entêtent à ne jamais conjuguer les verbes au temps voulu, et refusent d'employer le genre consacré ? Combien de fois par heure, n'entend-on pas : « Je partis » pour « Je pars », « le mangue » pour « la mangue » ?

Il fallait d'urgence trouver un remède à cette endémie, car à force d'entendre « ma commandant, lui y a dit son femme il a gagné petit », « moi, y a pas moyen miré Pernod », pour « mon commandant, il dit que sa femme a accouché », « je ne vois pas le Pernod », nombreux étaient les Européens qui avaient fini par avoir les nerfs à fleur de peau, près, si près de la peau que les mains et les pieds, devenus très mouvants, trop souvent partaient d'eux-mêmes. [...]

Si l'Européen parlait bien sa langue, le Nègre ne comprenait pas. Le Nègre parlait mal un français que l'Européen ne comprenait pas. Alors énervé, exaspéré, s'en voulant presque à lui-même d'avoir descendu sa langue du socle où l'ont mise les autres nations, ne sachant quel saint linguiste ou polyglotte invoquer, il hurlait :

« Alors, vous ne comprendrez jamais le français ? »

Cette pénible situation ne pouvait vraiment pas durer. Elle n'amenait que des rancœurs de part et d'autre. Il fallait y porter remède. Aussi décida-t-on de proscrire l'usage des dialectes dans les écoles primaires. L'on voulait de cette façon former rapidement des hommes vrais, des hommes qui, en toutes circonstances, jamais ne perdraient le nord, des hommes bien axés, ayant les pieds bien enfoncés dans les pratiques de chez eux, et non point des girouettes tournant au moindre zéphyr ...

La décision fut donc prise et des circulaires partirent dans tous les coins de brousse, dans les plus petites écoles des villages : « Défense de parler les dialectes dans l'enceinte de l'école. » C'était précis. Les zones bien délimitées. Et de ce jour-là naquit le symbole, un morceau de bois, une boîte d'allumettes, n'importe quoi, remis au premier de la classe, à charge pour lui de le donner immédiatement à l'élève surpris en train de parler son dialecte. » (B. B. Dadié 1953 : 114-116).

L'enseignement et l'apprentissage du français en Côte d'Ivoire, comme ailleurs en Afrique, ne sont pas anodins, mais chargés de significations et d'enjeux. Du côté des colons, l'utilisation du français est nécessaire pour un bon rendement de la colonie et il faut donc diffuser à grande échelle une variété de français parlé, tout en réservant l'apprentissage de la belle langue à ceux qui auront satisfait aux critères de sélection pour participer à l'œuvre de la colonisation. Dans ces circonstances, pour les Ivoiriens, le français est à la fois le moyen indispensable pour obtenir une place à un niveau quelconque de la société coloniale et la parure de ceux qui l'ont obtenue, mais l'apprentissage du français comporte le renoncement à sa langue, à sa culture et à sa société. C'est ainsi que se sont construites, dès les premiers temps de la colonisation, des représentations du français qui se sont perpétuées par la suite.

Il est vrai que dans les années 50, les questions linguistiques commencent à être abordées différemment. Du fait, en partie, des événements politiques et culturels vécus par la France la décennie précédente, l'assurance en l'universalité de la culture et de la langue française s'est notablement affaiblie. Par ailleurs, les problèmes liés à l'éducation des peuples les moins favorisés sont pris en main par une organisation internationale, l'UNESCO, selon laquelle l'éducation doit être universelle. La culture universelle est alors perçue comme résultant de toutes les cultures, chacune devant y apporter sa pierre, et l'idée d'une langue universelle conventionnelle est étudiée dans les milieux scientifiques. Ces nouvelles représentations de l'universalité vont dans le sens de deux courants qui existaient depuis les



années 30 : l'Africanisme et la Négritude<sup>21</sup>. Tous ces courants, cependant, ne parviennent pas à se détacher totalement de l'idée de la supériorité intellectuelle de l'Européen par rapport à l'Africain, ni du rapport « civilisé / non - civilisé » et, avant les Indépendances, aucune culture franco-africaine n'aura le temps d'être créée.

### 1.3. Eléments de description du français utilisé à l'époque de la colonisation

A un niveau cultivé, il n'y a pas eu de négociations entre le français de France et les variétés de langue des colonies. Makhily Gassama 1995 relève que, même dans le lexique français actuel, rares sont les mots d'origine négro-africaine qui sont entrés dans le lexique français entre 1890 et 1960. P. Guiraud 1971 (cité par M. Gassama 1995 : 116) remarque lui aussi ce fait particulier dans le français pourtant riche de mots d'origine arabe, asiatique, américaine. Le français de France est resté imperméable, parce que « la France, dans son épopée coloniale, a toujours prétendu [...] apporter sa langue, ses écoles, son droit, son administration. [...] Il n'y a jamais eu de culture franco-coloniale ». L'idéologie dominante à l'époque de la colonisation de l'Afrique, dont nous avons déjà parlé, peut expliquer que, durant cette période, très peu de mots ont été créés par rapport aux périodes précédentes (A. Lanly 1985). La syntaxe du français de France n'a bien sûr acquis aucune variante du fait de la colonisation.

A un niveau moins cultivé, le français parlé dans les interactions entre Africains et Européens des colonies est en réalité mal connu. Dans le domaine lexical, G. Manessy 1995 relève les mots *bouffer*, *démerder*, *foutre*, ..., employés longtemps encore en français populaire de Côte d'Ivoire sans aucune connotation vulgaire, comme des restes de la langue utilisée dans ce milieu colonial de l'époque, et qui a sans doute eu une influence dans la formation des français d'Afrique. En fait, on ne possède que peu d'indices permettant de le reconstituer avec exactitude. Les quelques documents écrits qui existent ne nous font connaître, en fait, que les représentations qu'en avaient les colons et les militaires européens ou les intellectuels africains de l'époque. L'auteur de *Visions d'Afrique* donne « une version bien africaine (*sic*) de *La cigale et la fourmi* attribuée à un étudiant sénégalais » qui circule, à l'époque, jusqu'à l'Oubangui, partie de l'actuelle Centrafrique.

---

<sup>21</sup> Voir, par exemple, pour l'africanisme : K. Aggarwal 1999, et pour la Négritude : L.S. Senghor 1988, A. Césaire 1955. Voir aussi V. Spaëth 1998 : 162 - 166.

Il s'agit d'une des productions burlesques forgées par les lettrés et qui ne sont sans doute pas vraiment représentatives du français parlé à la Colonie :

« *Cigale y en avait chanté / Tout l'été. /  
 Quand y en a faire froid, / Pour manger, y a pas d'quoi. /  
 Li va trouver li fourmi / Dans son pitit nid : / - Dis, zouli fourmi, /  
 Y en a toi / Donner couscouss à moi. /  
 Si non y en a moi crevé. / Ça fait trois zours pas bouffé ! - /  
 Li fourmi, li pas zentil : / - Quoi toi y a fout' tout l'été ? - /  
 - Moi ? y en a chanté. - / - Ti chanté ? Eh bien, ti dansé /  
 Bougre di saloup'rie, / Maintenant ! / Allez, fout le camp ! - /  
 Cigale, y en a pas mangé, / Li crévé ! /  
 Fourmi, y en a trop mangé, / Li crévé ! /*

*Moralité : Ti bouff's, ti bouff's pas, / Ti crév's kif-kif, y a pas ! »*

(P. J.-B. Corbet 1956 : 92-93).

On remarque la similitude des traits morphosyntaxiques de cette langue avec les descriptions de M. Delafosse 1904 et de *Le Français / tel que le parlent / Nos tirailleurs Sénégalais*, 1916, qui se présente comme le modèle instrumentalisé du français des Africains. Malgré l'incertitude du rapport entre ce type de représentations et l'état des productions réelles, nous citons brièvement quelques-uns de ces traits, approximativement dans l'ordre où ils apparaissent dans la partie grammaticale du document de l'Imprimerie militaire.

- Les déterminants « définis » et « indéfinis » sont supprimés pour « éviter toutes complications » (*Le Français ...* : 7), et éviter que les Africains fassent l'amalgame déterminant - nom, et, en conséquence, d'entendre des formes comme :

*son la maison* (M. Delafosse : 265)

*mon la tête* (*Le Français ...* : 7).

Paradoxalement, des amalgames déterminant - nom sont proposés à l'usage des instructeurs militaires :

*ça y'en a mon laroute* pour traduire : *c'est ma route* (*Le Français ...* :18)

*tirailleur y a travailler avec son la main deux*

pour traduire : *le tirailleur travaille avec ses deux mains*

(*Le Français ...* : 20)

- Les déterminants « possessifs » n'ont que la forme « masculine » : *mon, ton, son*, quel que soit le « genre » du nom.

- Les déterminants « démonstratif » *ce, cette, ces* sont remplacés par *ça* antéposé au nom ou *y en a là* postposé au nom, comme dans, par exemple :

*ça tirailleur*

*tirailleur y en a là* pour traduire : *ce tirailleur* (Le Français ... : 8).

- Ce ne sont pas les noms et les verbes qui prennent la marque du pluriel ; celui-ci est rendu par des adverbes comme *trop, beaucoup* ou par un « numéral ».

- Les paradigmes des pronoms, sujets comme compléments, sont réduits à celui de la forme disjointe des pronoms compléments du français : *moi, toi, lui, nous, vous, eux*.

Les pronoms de troisième personne peuvent aussi être remplacés par la forme *ça y en a là* comme dans l'exemple :

*ça y en a là pas bon* pour traduire : *il est mauvais, ils sont mauvais,*  
*c'est mauvais* (Le Français ... : 8).

- Le verbe *être* est remplacé par *y'a (pas)* ou *y'en a (pas)* avant les adjectifs prédicatifs pour constituer des phrases comme :

*tirailleur y en a bon, lui toujours obéir* pour : *le bon tirailleur obéit toujours*

*tirailleur y en a pas bon, lui pas obéir* pour : *le mauvais tirailleur désobéit*

(Le Français ... : 9)

*moi y en a malade* pour traduire : *je suis malade* (M. Delafosse : 264)

*moi y a maladi* pour traduire : *je suis malade* (Le Français ... : 13)

*toi y a maladi* pour traduire : *tu es malade* (Le Français ... : 13)

- Les autres verbes ont une unique forme, correspondant au participe passé ou à l'infinitif. Ils sont précédés au passé de *y'a (pas)* ou *y'en a (pas)*. Ainsi :

*moi parti* signifie : *je pars*

*moi parti pas* signifie : *je ne pars pas*

*moi y'a parti* signifie : *je suis parti*

*moi y'a pas parti* signifie : *je ne suis pas parti*.

(Le Français ... : 12).

- La juxtaposition est recommandée aux instructeurs plutôt que l'emploi des prépositions et conjonctions qui sont, paraît-il, « assez peu nombreuses dans les dialectes indigènes ». On lit ainsi :

*bataille fusil* pour traduire : *exécution du feu* (Le Français ... : 25)

*salle police* pour traduire : *salle de police* (M. Delafosse : 264)

*moi parti village* pour traduire : *je vais au village* (M. Delafosse : 265)

Delafosse M. propose trois possibilités pour traduire *le fusil de mon camarade* :

*le fusil mon camarade*

*mon camarade son fusil*

*le fusil pour mon camarade*

(M. Delafosse : 265).

La construction avec *pour* est recommandée aussi par le document militaire, plutôt que la construction avec un « possessif » pour éviter cette fois aux Africains de devoir faire la distinction entre « féminin » et « masculin ». Ainsi :

<i>case pour lui</i>	traduit :	<i>sa maison</i>
<i>case pour nous</i>	traduit :	<i>nôtre (sic) maison</i>
<i>case pour vous</i>	traduit :	<i>vôtre (sic) maison</i>
<i>case pour eux</i>	traduit :	<i>leur maison</i> ( <i>Le Français ...</i> : 9).

- M. Delafosse (1904 : 265) note « l'emploi du mot *là* comme démonstratif », sans toutefois donner d'exemple. *Le Français ...* ne mentionne pas l'emploi déictique de *là*.

Nous n'entrons pas dans la comparaison des structures présentées ci-avant avec celles des langues locales, mandingues notamment, parlées en AOF. Une telle étude a déjà été réalisée par G. Manessy 1979 et 1984 (in G. Manessy 1994 : 111-119) et M. Houis 1984. On perçoit, dans quelques unes des structures proposées, les phénomènes syntaxiques de ces langues qui ont servi de modèle, mais les solutions données n'en sont pas des calques en tous points exacts et sont bien loin de la multiplicité des possibilités structurelles de ces langues<sup>22</sup>. Les traits de ce parler étaient d'ailleurs répandus dans l'AOF comme l'AEF, et M. Delafosse fait même la remarque suivante :

« [Le petit-nègre] est parlé par nos tirailleurs et nos employés et domestiques indigènes, et à peu près de la même façon au Tonkin et en Afrique occidentale, ce qui tendrait à prouver qu'il est la simplification naturelle et rationnelle de notre langue si compliquée. » (M. Delafosse 1904 : 263).

<sup>22</sup> Les interférences entre langue-source (ou langue d'usage d'un locuteur) et langue-cible (ou langue qu'il apprend) sont à appréhender avec beaucoup de circonspection, comme nous le verrons en 2.1.1. Voir aussi le roman de Amadou Hampâté Bâ 1973 sur les écueils des traductions du français en langues africaines et vice versa.

## 1.4. Le choix du français par le premier Président

Félix Houphouët Boigny ne s'est jamais prononcé sur le français et n'a jamais fait connaître publiquement ses raisons du choix de cette langue. C'est en rapprochant certains faits concernant l'indépendance de la Côte d'Ivoire ou l'attitude de Félix Houphouët Boigny face à la langue française que nous pouvons percevoir en quoi consistait le choix du français par le premier Président.

### 1.4.1. Rappels historiques

R. Chaudenson (1989, notamment p. 22-39 : *La francophonie et la France* ; 2000 : 45-58 : *De l'usage du français à la francophonie*) rappelle que la France a peu appuyé la création de la francophonie. Le terme *francophonie*, employé par Onésime Reclus dans *France, Algérie et Colonies* (1880 : 422) et dans *Nos Colonies* (1889 : 276), n'est entré, semble-t-il, dans le vocabulaire officiel français qu'en 1984 avec la création du Haut Conseil de la Francophonie. La francophonie institutionnelle est l'initiative de personnalités québécoises telles que Jean-Marc Léger avec la création de la CONFEMEN en 1960 et de l'AUPELF en 1961. La France a, certes, mis en place, dès les indépendances africaines, des accords de coopération avec les nouveaux États, mais hors de la francophonie institutionnelle. Ses premières initiatives dans ce sens datent de 1966, avec la création du Haut Comité de la Langue Française, puis en 1967 est mis en place le CILF (Conseil International de la Langue Française), et, en 1969 - 70, l'ACCT.

Depuis 1966, l'OCAM (Organisation Commune Africaine et Malgache, créée en 1965 et dont F. Houphouët Boigny est l'un des principaux protagonistes ; devenue, à partir de 1973 Organisation Commune Africaine et Mauricienne) demandait à la France la création d'une communauté économique de type « Commonwealth à la française », mais ce n'est qu'en 1973 que la France réunit à Paris le premier sommet franco - africain.

En Afrique, la francophonie est née de pères tels que le Tunisien Habib Bourguiba, le Nigérien Hamani Diori, le Sénégalais Léopold Sédar Senghor, l'Ivoirien Félix Houphouët Boigny, aux lendemains des Indépendances (N. Kazadi 1990). La position de Félix Houphouët Boigny, essentiellement politique, a toutefois été un peu différente de celle des premiers, plus culturelle.

F. Houphouët Boigny entre sur la scène politique en tant que défenseur des planteurs ivoiriens et de l'égalité entre planteurs autochtones et colons. En 1946, il est élu par les Ivoiriens député à l'Assemblée Constituante de l'Union Française dès sa création et fait voter une loi allant dans le sens de l'abolition des travaux forcés, le 11 février 1946. Il devient la

même année premier président du RDA (Rassemblement Démocratique Africain)<sup>23</sup>. Quelques années plus tard il fait partie du Parlement français puis devient Ministre d'Etat le 1er février 1956. Il travaille alors avec Gaston Defferre, Ministre de la France d'outre-mer, à la loi-cadre qui sera votée le 23 juin 1956 et qui accorde une plus grande autonomie interne à chaque territoire d'outre-mer, préparant ainsi la décolonisation<sup>24</sup>.

Durant ces années et jusqu'aux derniers moments de la colonisation, l'idée d'une communauté fraternelle entre la France et les nations africaines prime chez lui sur celle de l'indépendance (Voir, par exemple, Laurent Gbagbo 1983 et Ntole Kazadi 1990). En 1955, cinq ans avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire, F. Houphouët Boigny propose la création d'une Communauté franco-africaine, association égalitaire entre la France métropolitaine et ses territoires d'outre-mer :

« Notre vœu ardent est que toutes les familles spirituelles françaises comprennent que le Rassemblement Démocratique Africain est tourné vers l'ensemble du Peuple français avec le désir de bâtir avec lui une communauté durable où les inévitables querelles de famille ne nuiront pas à la loyauté de vivre ensemble. »

(F. Houphouët Boigny, cité par Ntole Kazadi 1990 : 20)

La France est réticente, à l'idée de la place qui serait la sienne au sein de cette association égalitaire. En 1957, Modibo Keita, Secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer adresse à celle-ci un discours significatif :

« Si la France laissait échapper l'occasion de réaliser la Communauté franco-africaine, l'Afrique inévitablement s'engagera sur la seule voie libre, compatible avec sa dignité, de l'indépendance. »

En 1958, une nouvelle Constitution remplace l'Union Française par la Communauté. En 1959, F. Houphouët Boigny, chef du RDA, crée le Conseil de l'Entente, qui regroupe les Etats francophones d'Afrique de l'Ouest : Dahomey, Haute Volta, Côte d'Ivoire, Niger<sup>25</sup>. Quelques mois plus tard, il demande, au nom du Conseil de l'Entente, l'indépendance des pays membres. Le 7 août 1960, l'indépendance de la Côte d'Ivoire est proclamée.

<sup>23</sup> Le RDA, Rassemblement Démocratique Africain, est fondé à Bamako le 19 octobre 1946. Douze pays de l'AOF et de l'AEF y sont représentés par un parti membre. Ces partis sont à cette époque les seuls à être véritablement africains.

<sup>24</sup> R.-M. Tchidimbo remarque que la loi-cadre était plus orientée vers l'assimilationnisme que vers l'autonomie, et qu'elle ouvrait paradoxalement la voie au morcellement de l'Afrique (R.-M. Tchidimbo 1987 : 109- 110).

<sup>25</sup> Le Conseil de l'Entente regroupe actuellement les mêmes pays : Bénin (ancien Dahomey), Burkina Faso (ancienne Haute Volta), Côte d'Ivoire, Niger, plus le Togo depuis 1966.

Dans les nouveaux Etats africains, l'usage de la langue française n'était pas remis en cause. Tous les pays des anciennes AOF et AEF ont choisi le français comme langue officielle, et sont restés officiellement francophones jusqu'à ce jour. Seule la Guinée a fait un choix différent, qui a abouti à son indépendance dès 1958. Elle n'a pas choisi le français comme langue officielle à ce moment-là, mais bien plus tard (A.M. Diallo 1993).

#### **1.4.2. Ce qu'on attendait du français**

La Constitution de la première République ivoirienne stipule que le français est la seule langue officielle du pays. Il était difficile, en 1960, d'imaginer un schéma de développement autre que celui des pays européens. En Côte d'Ivoire, le Président F. Houphouët Boigny, qui n'a jamais accordé d'importance à la francophonie institutionnelle, a cependant toujours maintenu des liens très étroits avec la France. Le choix de la langue française était, dans cette optique, un élément indispensable<sup>26</sup>. La langue française a joué dans les premières années de l'Indépendance un double rôle, capital dans le développement tel qu'il a été conduit : donner la possibilité d'établir des relations internationales entre le nouvel Etat de Côte d'Ivoire et les autres, en particulier la France, et faire l'unité des nombreuses communautés ivoiriennes<sup>27</sup>.

Durant cette période, le développement de la Côte d'Ivoire est basé sur les rapports avec la France, qui a gardé dans les deux premières décennies le quasi-monopole du commerce international. Les liens avec la France sont étroits et presque exclusifs. Les modèles juridique, administratif, éducatif sont ceux de la France, de façon à faciliter sa coopération. La conviction de F. Houphouët Boigny est que l'ouverture au monde passe par l'utilisation de la langue française et il œuvre efficacement à maintenir des relations de paix et à empêcher le climat de haine et de vengeance qui se manifeste dans d'autres pays nouvellement indépendants envers l'ancien colonisateur. L'idée francophone ivoirienne, telle qu'elle est conçue par F. Houphouët Boigny, est donc essentiellement humaniste et politique.

Le père fondateur de la nation sait aussi que le développement ne se réalise que dans la paix et l'unité, paix et unité qui ne peuvent cependant être durables que dans le respect de toutes les communautés nationales. Cette idée a été gravée dans l'esprit des Ivoiriens et a trouvé chez eux un écho profond au point que la suprématie d'une ethnie, d'une langue sur les

---

<sup>26</sup> Le choix de la langue de l'ancien colonisateur comme langue officielle ne va pas toujours de pair avec une politique de coopération avec celui-ci. Ainsi, la plupart des leaders révolutionnaires africains ont maintenu, eux aussi, la langue du colonisateur. (R. Chaudenson 1989 ; 2000 : 28 – 35).

<sup>27</sup> La Côte d'Ivoire se compose de plusieurs grands groupes ethniques : Mandé, Gur, Kru et Kwa, comprenant au total environ 64 ethnies de langues différentes. Voir à ce sujet la section 3.1.

autres a été, dès le début, considérée comme un comportement archaïque. Le français était la seule langue à pouvoir représenter et bâtir cette cohésion, étant lui-même en dehors de toute rivalité interne dès le départ.

Ce double volet du rôle qu'a joué la langue française dans les premières années de l'Indépendance a pu aussi être lu comme l'héritage positif pratique de l'idéologie civilisatrice et assimilationniste française de l'époque coloniale.

### **1.4.3. Ce qu'on n'en attendait pas**

Un dernier aspect de la marque laissée par F. Houphouët Boigny dans l'emploi du français concerne les traits de cette langue en Côte d'Ivoire. F. Houphouët Boigny ne parlait pas « français ivoirien » : la syntaxe et le lexique qu'il utilise sont exactement ceux du français de France. Pourtant, ses discours ne font pas l'objet d'une recherche littéraire et académique excessive : ils ne reflètent pas une communion à la culture littéraire française. Le raisonnement comme le style sont africains, avec une référence constante à la situation de l'énonciation, et l'on admire, dans ses discours, non les belles tournures et les mots rares car ils sont absents, mais la manière africaine d'utiliser la langue, par ailleurs exempte de fautes ou d'écarts. F. Houphouët Boigny prône l'identité nationale, et son idée de l'ivoirité se compose de valeurs qu'il perçoit comme proprement ivoiriennes et autonomes par rapport à celles de la France. Ces valeurs sont, soit traditionnelles et alors enrichies par l'apport de chaque communauté culturelle, soit devant être acquises par le peuple ivoirien), De fait, il n'y a pas, dans l'option de la francophonie de F. Houphouët Boigny les aspects littéraires, poétiques et spirituels de la culture française qu'on trouve chez L. S. Senghor par exemple. On ne trouve pas chez lui non plus les jugements dévalorisants sur les langues africaines qu'on remarque chez son homologue sénégalais<sup>28</sup>. On peut supposer qu'il a fait le choix du français comme seule langue officielle tout en étant conscient de la frustration que ce choix entraînerait chez nombre d'Ivoiriens.

En fait, F. Houphouët Boigny a donné au français un rôle essentiellement pratique, utilitaire, mais il ne l'a jamais présenté comme un modèle d'esthétique formelle, ni comme une langue apte à assurer le développement du fait de sa structure interne. Cette représentation de la langue se retrouve peut-être dans le fait que parler le français de France n'a probablement jamais connu en Côte d'Ivoire le même prestige que dans d'autres pays africains francophones.

---

<sup>28</sup> Voir, par exemple, L. S. Senghor, 1988.



## 1.5. Facteurs de réussite du français dans les premières décennies après l'Indépendance

### 1.5.1. Politique linguistique

Dans les années après l'Indépendance, le choix du français se renforce. Le français a été, certes, la langue et l'outil de la colonisation. C'est cependant lui qui a permis de réaliser l'indépendance, d'entrer aisément dans les relations internationales, et de négocier ensuite le progrès. Il est clair qu'il n'a jamais été question de l'abandonner. Il doit au contraire se répandre dans tous les domaines de la société ivoirienne et se montrer indispensable pour accéder à un statut social élevé. Il doit être bien maîtrisé par les intellectuels, les enseignants et les cadres industriels et commerciaux pour que la Côte d'Ivoire soit entendue à l'échelle internationale. En fait deux phénomènes se manifestent parallèlement : d'une part les Africains, au moment des indépendances, confisquent la langue du colonisateur ; d'autre part ils sont insatisfaits face à cette langue structurellement si différente des langues africaines par la morphologie, la structure syntaxique, les limites sémantiques des éléments du lexique<sup>29</sup>, mais surtout par le mode d'énonciation.

La Côte d'Ivoire, dès l'Indépendance, a choisi une politique volontariste de scolarisation<sup>30</sup>. Les dirigeants manifestent un intérêt permanent pour l'éducation, dans le but d'assurer le développement. Dans les années 60 et 70, le gouvernement mène une grande campagne, illustrée par des slogans tels que « la scolarisation à 100 % », et il porte ses efforts en priorité vers les populations les plus délaissées lors de la colonisation : celles du Nord et de l'Ouest. Chaque village doit avoir son école, et si le gouvernement ne s'en charge pas, les paysans eux-mêmes se cotisent pour la construire. Peu à peu, la scolarisation progresse. L'État consacre un tiers de son budget à l'éducation pendant près de vingt ans. Il doit, en effet, déployer un effort considérable : personnel enseignant coopérant, parfois mal adapté, gratuité de l'école, subventions aux étudiants, indemnités et facilités diverses aux professeurs, etc. Le français s'étend. S. Lafage 1996 calcule, à l'aide de diverses sources, un taux de 35% de francophones en 1975, dont 63% de scolarisés et 37% de non scolarisés.

Durant ces premières années, les méthodes d'enseignement restent quasiment les mêmes qu'avant l'Indépendance. Le français de France est outil d'enseignement, quelle que soit la langue des élèves : la croyance en un enseignement naturel *du* français à travers un enseignement *en* français est tenace.

---

<sup>29</sup> A. Martinet 1974 soutient le contraire.

<sup>30</sup> Voir D. Turcotte 1981. Les faits qui suivent ont été rappelés par M. Bandaman Maurice lors de notre entretien.

L'expérience du télé-enseignement, menée durant la deuxième décennie après l'Indépendance, entre dans la ligne de la politique ouvertement francophone de la Côte d'Ivoire. Elle visait à renforcer l'exposition au français de France tout en palliant le déficit de maîtres, et elle a été menée avec un grand soin, comme le montre V. Spaëth (1997 : 359 et suivantes) ; D. Turcotte (1981 : 113-123) ; Lê Thanh Khôi 1991 et Max Egly (1984 : 59-70). Un Secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement Primaire et de la Télévision éducative est créé, qui deviendra Ministère en 1973. Les recherches débutent en 1968 et les premières émissions ont lieu en 1971 ; elles commencent par les plus petites classes (CP1, CP2) et sont doublées d'émission pour la formation des maîtres. Très vite, la télévision éducative est complétée d'une télévision extra-scolaire, puis par des émissions adressées aussi aux adultes, telles que *Télé pour tous*, dans le but d'entreprendre une action éducative de grande ampleur, qui permette à tous les Ivoiriens de comprendre les campagnes de développement. Les résultats sont positifs en ce qui concerne l'augmentation de la scolarisation puisque les redoublements des classes du primaire ont diminué et que le français oral s'est diffusé. Cependant, à l'initiative du SYNESCI (Syndicat National des Enseignants du Secondaire de Côte d'Ivoire), un débat de grande envergure s'ouvre après l'année scolaire 1979-1980 et le télé-enseignement, qui n'était déjà plus au stade d'expérience, devient objet de controverses, du fait d'une inadéquation entre l'attente des Ivoiriens et les programmes. On constate d'abord que les passages du primaire au secondaire baissent de 26% avant 1971 à 16% à la fin de l'expérience, mais ce pourcentage devrait être éclairé par deux autres chiffres : le pourcentage de l'augmentation de la scolarisation et le nombre de places disponibles en Secondaire durant la même période. Le plus grand reproche a été d'ordre culturel et venait du mode de réalisation des émissions : d'une part, le patrimoine culturel était transmis sur le modèle du folklore européen ; d'autre part, l'enseignement, à couleur occidentale, apparaissait comme une incitation à l'individualisme. D'autres inquiétudes ont apparues, concernant la dégradation de la relation maîtres - élèves ; la faiblesse en orthographe, due à la méthode globale, et à l'écrit en général ; la diminution des budgets consacrés à la maintenance des locaux et à la formation des enseignants ; etc. Par ailleurs, un clivage s'était formé entre ceux qui avaient accès au télé-enseignement et les laissés-pour-compte. Finalement, après une faible défense des promoteurs, peu appuyée par le Gouvernement, le télé-enseignement a dû être abandonné progressivement entre 1981 et 1983.

Les liens avec la France en ce qui concerne l'éducation restent étroits. Après la grande première qu'a constituée l'aventure de 46 (Voir 1.2), les générations d'Ivoiriens qui partent

faire ou parachever leurs études en France se succèdent, du fait du manque de structures d'enseignement supérieur. Cela renforce encore l'exposition au français de France.

### **1.5.2. Facteurs sociologiques**

D'autres facteurs de promotion du français, analysés par Y. Simard (1994 : 20 et suivantes) et S. Lafage 1996, sont à prendre en compte : la faible place accordée aux langues locales, l'absence d'un véhiculaire africain, le caractère de nécessité du français, et le développement économique.

Soixante-quatre ethnies environ composent la Côte d'Ivoire, appartenant à quatre grands groupes ethniques qui s'étendent bien au-delà des frontières : Mandé, Gur, Kru et Kwa. Avant la colonisation, aucune communauté linguistique n'exerçait sur les autres une action assimilatrice notable, mais il existait bien des langues traditionnellement véhiculaires d'origine autochtone : le dioula, qui appartient au groupe mandé, utilisé surtout dans les relations Nord - Sud, et l'ashanti, du groupa kwa, utilisé au Sud - Est.

Par la suite, aucune langue d'une ethnie dominante n'a émergé pour devenir la langue de la majorité, du fait que l'idéal d'unité nationale et de respect des autres peuples est constamment encouragé par l'État et, de fait, fortement présent chez tous, malgré les difficultés inhérentes à un tel processus d'unification. Les langues locales n'ont aucune place dans l'enseignement ni dans l'administration. Elles sont cependant prioritaires dans les milieux familiaux urbains, et généralisées dans les milieux ruraux. Véhicules de la culture de l'ethnie, elles ont un rôle identitaire fort. Les Ivoiriens sont souvent en situation de plurilinguisme, pour peu qu'ils soient issus de parents d'ethnies différentes, ou habitent une zone géographique d'une autre ethnie que la leur. Cette situation est répandue en Afrique et ne pose pas de problèmes particuliers d'adaptation. Sur cette situation africaine vient se greffer, à partir de la colonisation, une nouvelle forme de plurilinguisme du fait de l'apparition du français. Cependant, en Côte d'Ivoire le français n'a jamais été en situation de complémentarité, selon les interactions langagières, avec une seule langue locale dominante comme cela a pu être le cas dans la partie nord du Sénégal avec le wolof, au Mali avec le bambara, etc.

Nous avons vu qu'au plan national, bon gré mal gré, le français est accepté comme une nécessité du développement. Au plan individuel, il est obligatoire non seulement dans les études, mais à tout moment de la vie civile. La nécessité d'apprendre le français se fait sentir pour l'individu dès qu'il veut avoir un rôle dans la société moderne, ne serait-ce que par l'exercice d'un petit métier (Voir Amadou Touré 1985). Pourtant, dès les premières décennies

après l'Indépendance, il n'est pas nécessaire d'être scolarisé pour apprendre le français. Les chiffres cités plus haut avancent qu'un grand nombre de francophones ne le sont pas. L'exposition au français est, en effet, continuelle, pour les raisons évoquées ci avant mais aussi parce les Français sont encore très présents dans les secteurs professionnels, commerciaux et des services.

Au moment de l'Indépendance, la Côte d'Ivoire était loin d'être le pays francophone le plus développé. Elle a connu dès le début un essor rapide grâce, surtout, à l'habileté du premier Président qui a su attirer les investisseurs selon un plan concerté. L'une des conséquences de cette croissance économique rapide et exceptionnelle dans la sous-région a été l'arrivée d'étrangers immigrés parlant d'autres langues encore que les langues ivoiriennes, mais aussi de locuteurs francophones venus de France (enseignants, cadres industriels et commerciaux ...), d'autres pays d'Afrique (étudiants, professionnels des métiers de service, cadres, enseignants ...), ou du Moyen-Orient (commerçants ...). Dans ce cadre le français a été favorisé, tant comme langue de compréhension intercommunautaire que comme moyen de développement personnel et social.

C'est dans ce contexte de nécessité du français comme langue de promotion et d'intercompréhension, d'une part, et, d'autre part, d'imposition du français de France dans l'administration et l'enseignement, que se développent divers phénomènes d'appropriation du français.

## **2. La formation du français de Côte d'Ivoire**

Du fait de la situation sociale, de la politique linguistique et de la politique éducative de la Côte d'Ivoire, deux variétés de français se diffusent dans les premières décennies après l'Indépendance : le français de France dans les milieux académiques et un français véhiculaire dans les milieux où le français est acquis de façon informelle. A partir des années 1980, divers processus d'appropriation et de vernacularisation vont aboutir à la formation d'un français ivoirien qui, peu à peu, s'homogénéise et recueille le consensus.

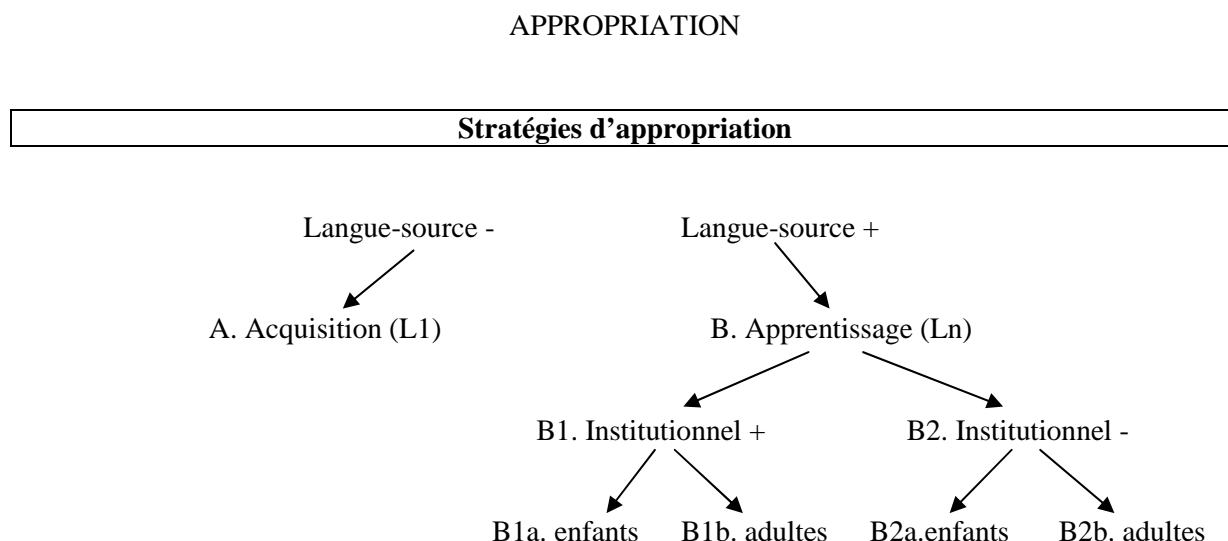
## 2.1. Formation du français populaire ivoirien

### 2.1.1. Appropriation du français par les locuteurs pas ou peu scolarisés

Le terme d'« appropriation » désigne les divers procédés qui caractérisent l'apprentissage d'une seconde langue ou l'acquisition d'une langue première<sup>31</sup> (R. Chaudenson 2000 : 184). Ce terme peut aussi servir à regrouper des phénomènes identitaires qui dépassent la phase d'apprentissage d'une langue. L'appropriation du français par les Ivoiriens est définie, dans S. Lafage 1996, comme « l'assimilation et l'adaptation de cette langue aux besoins de l'expression d'une pensée africaine par des locuteurs qui l'adoptent comme vecteur fréquent de communication » (S. Lafage 1996 : 598). Nous retenons ici le premier sens du mot et précisons que l'appropriation du français par les locuteurs ivoiriens adultes se fait par apprentissage informel, ou non institutionnel, sur la base des connaissances linguistiques acquises à travers la ou les langues-sources de l'apprenant. Nous avons donc le cas B2b du schéma suivant :

#### SCHEMA DES MODES D'APPROPRIATION D'UNE LANGUE,

R. Chaudenson 1999 : 59 :

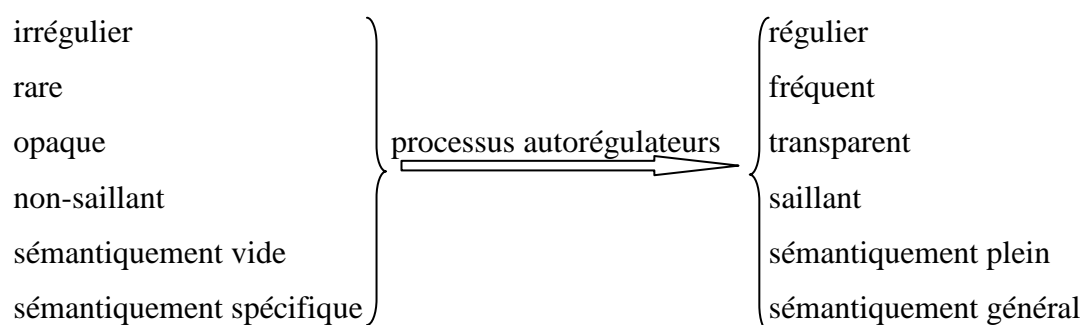


<sup>31</sup> La notion de « langue première » remplace ici celle de « langue maternelle », qui « n'est pas forcément, comme on l'affirme souvent, la langue native de la mère mais celle du milieu où l'on est né et l'on a verbalisé les premières expériences ; c'est la langue la mieux maîtrisée, celle de la spontanéité du discours, de la familiarisation avec l'environnement socioculturel immédiat, de la familiarité avec les proches (parents, amis), de la communication avec son milieu. » (M. M. Ngalasso 1990 : 18, cité par R. Renard 2000 : 26).

Les stratégies d'appropriation qui ont vu le jour en Côte d'Ivoire ressemblent fort aux procédures courantes d'appropriation linguistique. Il existe en effet des constantes dans ces stratégies, que le sujet en cause soit l'enfant qui acquiert une langue première ou le locuteur d'une langue première qui apprend une seconde langue. Les facteurs sont le plus souvent intrasystémiques et non intersystémiques (Voir 0.3). R. Chaudenson 1999 montre que les théories substratistes, et en particulier celle de la relexification, par l'apprenant, de sa grammaire interne de la langue-source avec le lexique de la langue-cible, s'avèrent fausses. L'une des conclusions que tire C. Perdue (éd.) d'un vaste programme financé par le Fond Européen pour la Science (programme ESF), qui s'est déroulé de 1981 à 1988 dans cinq États (Allemagne, France, Grande-Bretagne, Hollande et Suède) et qui a testé l'apprentissage des langues de ces États par des adultes migrants, est que les stratégies d'appropriation sont très similaires quelles que soient les langues-cibles et les langues-sources des apprenants.

R. Chaudenson *et al* 1993 analyse deux types de facteurs intrasystémiques :

- a) les erreurs de décodages et d'encodage de la langue-cible. Un exemple de ce type est l'amalgame 'déterminant – nom', fréquent en Côte d'Ivoire chez les apprenants du français.
- b) la préférence pour les éléments de la langue-cible qui ont des traits de régularité, de fréquence, de transparence, de saillance, et un contenu sémantique plein et général. Les éléments de la langue-cible ayant des traits d'irrégularité, de rareté, d'opacité, de non-saillance, et un contenu sémantique vide ou spécifique sont donc abandonnés au profit des premiers, plus marqués (au sens de R. Chaudenson 1999). Les processus autorégulateurs sont, dans ce cas, d'ordre fonctionnel. Nous avons alors le schéma suivant :



### R. Chaudenson *et al.* 1993 : 23

Toutefois, l'apprentissage du français par les Ivoiriens ne se fait pas dans les mêmes conditions que celui des adultes migrants dans un pays étranger. Les Ivoiriens sont chez eux et le français se présente à eux en superposition sur les usages des langues vernaculaires. Ce

contexte est optimal pour l'apparition de processus intersystémiques qui ne sont pas à négliger dans l'explication des faits d'appropriation. Les stratégies d'appropriation ont pu être les fruits de négociations successives entre les langues africaines et le français des colonies dans les premiers temps, puis entre français tirailleur ou petit-nègre, langues africaines et français de France dans un deuxième temps. Le français populaire ivoirien, c'est-à-dire la langue qui n'est pas apprise à l'école, s'est d'abord identifié avec les diverses approximations des apprenants. Il s'est constitué en premier à Abidjan, où il est attesté depuis longtemps. En effet, l'ILA (Institut de Linguistique Appliquée de l'Université Nationale d'Abidjan créée en 1966), qui a, dès le début, travaillé à « l'amélioration de la pédagogie du français, en fonction de la connaissance des langues africaines » (J. Champion 1974 : 61) a répertorié au fil des ans les « écarts » du français d'Abidjan par rapport au français de France.

Le français populaire d'Abidjan s'est sans doute constitué à partir de la première phase de langue datant de l'époque coloniale. Cette première phase historique relève du domaine collectif et correspond à un premier degré d'apprentissage du français dans le domaine individuel. Les locuteurs apprenants ont pour langue-cible le français qu'ils entendent sur le lieu de travail, par exemple, et pour langue-source leur langue première ou usuelle. Le français populaire d'Abidjan, FPA, a été décrit notamment par J.-L. Hattiger 1981 et J.-M. Lescutier 1985. Il apparaît dans ces recherches comme une variété du français non pas achevée mais plutôt en cours d'évolution, aussi bien chez les locuteurs qui l'utilisent, qui sont des apprenants du français à plusieurs stades, qu'au niveau social puisque cette variété, limitée au début à Abidjan, commençait alors à s'étendre à d'autres villes de l'intérieur. De fait, dans les deux premières décennies de la RCI, il existait probablement plusieurs variétés de français populaires d'où émergeait un français véhiculaire de Côte d'Ivoire.

### **2.1.2. Ni pidgin ni créole**

Les chercheurs ont eu des optiques de recherche très différentes à propos des notions de pidgin et de créole. A la suite de Hymes 1971, on a appelé phénomènes de pidginisation les processus de simplification et de réduction des structures d'une langue, tandis que les phénomènes de créolisation étaient ceux qui complexifient ou étendent certaines structures grammaticales :

« La pidginisation est ce processus complexe de transformation sociolinguistique qui consiste en une réduction qui porte sur la forme interne de la langue, en convergence, dans le contexte d'une restriction de l'utilisation. [...] La créolisation est ce processus complexe de transformation sociolinguistique qui consiste en une expansion qui porte

sur la forme interne de la langue, en convergence, dans le contexte d'une extension de l'utilisation. La pidginisation est habituellement associée à la simplification dans la forme externe, la créolisation associée à la complexification dans la forme externe. »

(Hymes 1971 : 84, traduit par nous).

Ce schéma de formation prolongeait celui de R. Hall Jr. du début des années 60 : « un pidgin devenant créole quand il devient la langue maternelle du groupe social qui en use. » (cité par R. Chaudenson 2000 : 205).

C'est selon cette vue que G. Manessy 1979b indiquait :

« Toute variété 'populaire', principalement affectée aux besoins de la communication d'une langue quelconque est à quelque degré pidginisée. [...] Toute forme pidginisée est susceptible de subir un processus de créolisation lorsque les conditions sociolinguistiques s'y prêtent, c'est-à-dire lorsque ce mode de langage est devenu le bien d'un groupe socioculturel suffisamment stable et suffisamment particularisé pour que ses membres aient conscience de sa particularité » (G. Manessy 1979b : 22).

Cependant, G. Manessy (1995, chapitre 5) revient sur ces critères et montre leur insuffisance puisque toute simplification d'une partie d'un système implique obligatoirement une restructuration simultanée de cette partie au moins du système, si ce n'est de son ensemble. D'autre part, pour qu'on puisse classer une variété de langue comme un créole ou un pidgin, les caractéristiques sociolinguistiques sont plus importantes que ces faits syntaxiques et lexicaux. Ainsi, un pidgin est, en général, restreint à certaines situations de communication entre locuteurs de groupes linguistiques différents : c'est une langue de relation entre locuteurs disposant par ailleurs d'une langue première (R. Chaudenson 1992 : 20). La pidginisation oriente alors la langue vers une plus grande fonctionnalisation, donnant la primauté à sa fonction communicative au détriment de ses autres fonctions. Le terme pidgin désigne donc un type de langues, défini par des critères sociologiques et fonctionnels plus que structurels.

Le créole est, au contraire, ordinairement pris en charge par une communauté unifiée, qui en fait sa langue première. Les principales caractéristiques d'un créole ne sont pas d'ordre structurel mais historique et sociologique. Elles sont analysées, par exemple, dans R. Chaudenson (1989 ; 1992 ; 1999 : 64-66). Les créoles se sont développés dans divers lieux du monde lors de la colonisation européenne. Leur genèse est très particulière puisqu'elle est formée de deux phases : la première est celle d'une évolution de français régionaux des colons du XVII<sup>e</sup> siècle transplantés dans des zones de peuplement à l'écart de toute pression normative ; la deuxième phase a lieu lors de l'arrivée des esclaves africains qui se sont



approprié la langue par des stratégies d'apprentissage spécifiques. Elle « a entraîné la créolisation proprement dite, c'est-à-dire l'émergence de systèmes linguistiques autonomes » (R. Chaudenson 1989 : 29). Donc la créolisation demande un processus d'évolution double résultant, d'une part, de la dynamique interne d'une langue utilisée par des natifs en dehors de toute pression normative et, d'autre part, de l'appropriation de variétés déjà restructurées par des locuteurs non natifs qui en pérennisent les phénomènes.

La situation du français populaire ivoirien est tout à fait différente ; les Ivoiriens étant dans leur terroir, des variétés de français populaires de France et le français standard de France y ont été introduits et ont fait l'objet d'apprentissages divers : informels pour les uns, institutionnalisés pour l'autre. L'apprentissage informel a engendré, par des processus inter, intra ou extrasystémiques, le français populaire ivoirien, qui s'est toujours développé à l'ombre du français standard de France.

J.-L. Hattiger 1981 et J.-M. Lescutier 1985 s'interrogent sur les phénomènes qui sont entrés en jeu dans la formation de ces français populaires : sont-ils le fait d'interférences avec les langues-sources des locuteurs, de processus d'apprentissage d'une langue seconde, ou ressortissent-ils des phénomènes de pidginisation et de créolisation ? En fait, comme nous venons de le voir, les stratégies mises en place lors de l'apprentissage et lors de la pidginisation d'une langue sont très semblables. Cependant, ces auteurs s'en tiennent à l'analyse de la pidginisation et de la créolisation évoquée précédemment (simplifications / restructurations). Leurs recherches aboutissent à la conclusion que les traits morphosyntaxiques du français populaire d'Abidjan ne sont pas uniquement explicables par des interférences avec des langues locales. Ils sont plutôt proches de processus de « pidginisation », l'interférence ne jouant éventuellement que si elle favorise les réductions et les simplifications. Cependant, pour J.-L. Hattiger 1981, le statut du français populaire d'Abidjan n'est pas celui d'un pidgin :

« Le F.P.A. [français populaire d'Abidjan] ne peut être assimilé à un pidgin au sens habituel donné à ce terme. [...] le stade pidgin ayant été dépassé non seulement d'un point de vue structural mais aussi d'un point de vue sociolinguistique car le F.P.A. n'est pas limité dans son emploi comme l'est un pidgin dont on s'accorde à dire qu'il est le plus souvent restreint à une utilisation ponctuelle dans des contextes définis. [...] Le F.P.A. est malaisé à définir car il apparaît comme une langue en évolution dont la dynamique ne se laisse pas enfermer dans le cadre trop étroit de définitions préétablies » (J.-L. Hattiger 1981 : 296 -297).

Plusieurs autres chercheurs ont repéré dans le français populaire ivoirien les marques d'une langue en cours de créolisation, selon l'ancienne définition de ce terme. Il a été présenté par G. Manessy lors du 3e Colloque international d'Études Créoles à Sainte Lucie en mai 1981 comme un « continuum pré-créole » (G. Manessy 1994,b)<sup>32</sup>. Cependant, même si l'on s'en tient à l'analyse linguistique qui sous-tend l'ancienne acception de « créole », on voit, à l'étude des diverses descriptions qui en ont été faites dans les trente dernières années, que les restructurations morphosyntaxiques sur le modèle du français standard sont beaucoup plus nombreuses que celles réalisées sur le modèle des langues africaines.

Le français populaire d'Abidjan reste donc une variété de français populaire et ne peut être considéré comme un créole français. En fait, les traits qui caractérisent le français populaire ivoirien sont plus liés à l'appropriation linguistique et à la véhicularisation / vernacularisation qu'à la pidginisation et à la créolisation, même s'il est marqué par des restructurations comparables à celles qu'on observe dans la créolisation ou la pidginisation, comme nous le verrons dans la description qui suit (2.3).

### 2.1.3. Extension

Les réactions des « lettrés »<sup>33</sup> durant la première période de l'Indépendance devant le français populaire d'Abidjan sont diverses. Il attire la sympathie d'un grand nombre d'Ivoiriens mais d'autres le trouvent dégradant pour la nation. C'est ce que conclut J.-M. Lescutier 1985, après l'étude d'un corpus important de réactions des lecteurs dans des journaux de Côte d'Ivoire.

Les parlers populaires d'Abidjan sont repris à l'écrit par les chroniqueurs de journaux dans des productions du type « Chroniques de Moussa » du magazine *Ivoire-Dimanche*, qui n'arrivent pas toujours, d'ailleurs, à le retranscrire fidèlement<sup>34</sup>. Noël X. Ebony, l'auteur du français de Moussa qui préférerait l'appellation « français-maquis »<sup>35</sup>, a dû interrompre les « Chroniques » en 1973 du fait des réactions d'hostilité d'une partie des lecteurs de la revue à cette variété de langue. Elles reprennent finalement en 1983 avec plus de force, suscitant l'enthousiasme des lecteurs (Diegou Bailly 1987 ; Seydou Gueye 1987). Depuis, plusieurs autres journaux utilisent ce type de français populaire dans des bandes dessinées ou autres, faisant la quasi-unanimité des lecteurs.

<sup>32</sup> Y. Simard 1994 reprend cette optique, ainsi que A. Dagnac 1996.

<sup>33</sup> Nous employons ce terme au sens ivoirien de contraire de « illettré ».

<sup>34</sup> J.-M. Lescutier, 1985 et S. Lafage 1996 insistent sur ce point.

<sup>35</sup> Les maquis sont, en Côte d'Ivoire, de petits restaurants populaires.

Peu à peu, dès cette première période, le français populaire d'Abidjan se structure, se diffuse, s'homogénéise et se constitue en un français populaire qui devient variété de langue optimale dans tout le pays. Il tient le rôle de langue véhiculaire, supplantant le dioula dans bien des occasions. Il a en effet l'avantage de pouvoir être compris par les étrangers francophones de tout milieu socioprofessionnel non compétents en dioula. Les enfants, mêmes scolarisés, l'apprennent dans la rue parallèlement au dioula. Il est finalement perçu comme une langue ivoirienne à part entière.

## 2.2. Relevé de quelques phénomènes morphosyntaxiques du français populaire d'Abidjan (années 1970-80)

La morphosyntaxe du français populaire d'Abidjan des années 70 à 80 a été étudiée de façon très précise par J.-L. Hattiger 1981 et J.-M. Lescutier 1985. Les corpus sur lesquels ces auteurs ont travaillé ont été par la suite très souvent repris par d'autres chercheurs tels que G. Manessy 1994, S. Lafage 1996, F. Gadet 1998. Aussi, pour décrire le français populaire d'Abidjan, nous citons ci-après les principaux phénomènes que relève Jean-Louis Hattiger 1981. Son hypothèse de travail était de vérifier si les phénomènes observés relevaient d'interférences des langues des quatre groupes linguistiques de Côte d'Ivoire sur le français populaire d'Abidjan, ou de processus de pidginisation ou de créolisation. Cependant, comme nous l'avons vu (2.1.2), J.-L. Hattiger 1981 a pour critères de distinction de ces deux processus les simplifications et les restructurations opérées par les locuteurs du français populaire d'Abidjan. Ces critères n'étant pas ceux que nous avons retenus pour définir la pidginisation et la créolisation, nous présentons les faits sans faire cette division.

Les phénomènes analysés par J.-L. Hattiger 1981 sont ici extrêmement résumés. Certains d'entre eux seront, avec d'autres, étudiés plus en détail et présentés d'une autre façon dans la partie syntaxique de notre étude.

**a) Les déterminants** sont, le plus souvent, absents, comme dans les exemples<sup>36</sup> :

FPA : <i>tu vas prendre bus</i>	(FF : <i>tu vas prendre le bus</i> )
<i>on besoin compteur</i>	(FF : <i>on a besoin d'un taxi à compteur</i> )
<i>on prend boisson</i>	(FF : <i>on prend de la boisson alcoolisée</i> )
<i>tu veux pagne</i>	(FF : <i>tu veux des pagnes</i> ).

(J.-L. Hattiger 1981 : 173).

<sup>36</sup> Nous les citons en toutes lettres alors qu'ils apparaissent en phonétique chez l'auteur.

Le déterminant indéfini *un*, placé devant le substantif, est cependant utilisé dans d'autres occasions, comme dans l'exemple :

FPA : *il parle un français façon façon* (FF : *il parle un mauvais français*).

Devant les substantifs *gbaka*, *attiéké*, *banane*, *manioc*, *pagne*, *accident*, *affaire*, les déterminants sont systématiquement omis.

Le morphème / la /, postposé au nom qui n'est précédé d'aucun autre déterminant, le spécifie, comme dans :

FPA : *carte de vaccination là, je n'ai pas vue* (J.-L. Hattiger 1981 : 249)

*café noir là, c'est ça qui provoque beaucoup accidents.* (J.-L. Hattiger 1981 : 254).

Les formes : *mon*, *ma*, *ton*, *ta*, *son*, *sa*, *notre*, *leur*, sont attestées en français populaire d'Abidjan comme par exemple, dans :

FPA : *il a parlé sa sœur* (FF : *il a parlé à sa sœur*).

Mais, le paradigme des possessifs peut être réduit à trois formes seulement : *mon*, *ton*, *son*, sans variation en « genre » et en « nombre », par certains locuteurs, dans un premier degré d'apprentissage du français. Dans ce cas, la valeur « pluriel » est portée par un autre item, tel que *tous*, *les*, ou un « numéral », comme dans les phrases :

FPA : *son deux mains*

*son frères les*

*son les enfants*

*tous son enfants* (J.-L. Hattiger 1981 : 119).

**b) Tous les pronoms personnels** sujets du français de France sont attestés en français populaire d'Abidjan.

Les pronoms personnels compléments, dont l'utilisation est parfois semblable, parfois différente de celle du français de France, se divisent en deux séries de formes :

- l'une, de formes faibles, antéposées au verbe quel que soit son type de complémentation : *me*, *te*, *le*, *nous*, *vous*, *les*, comme dans les exemples :

FPA : *tu viens me trouver*

*il les a donné des places* (FF : *il leur a donné des places*).

- l'autre, de formes fortes, postposées au verbe : *moi*, *toi*, *lui*, *nous*, *vous*, *leur*, comme dans les exemples :

FPA : *la pluie n'a pas laissé leur* (FF : *la pluie ne les a pas épargnés*)

*j'ai blagué vous* (FF : *je vous ai blagués*)

*on va tuer lui* (FF : *on va la tuer*) (*lui* employé pour un nom féminin). (J.-L. Hattiger 1981 : 183).

**c) Les morphèmes relateurs tels que les prépositions** peuvent être omis. Les deux termes d'un syntagme nominal sont juxtaposés, comme dans les exemples :

FPA : *taxi compteur* (FF : *taxi à compteur*)  
*paquet cigarettes* (FF : *paquet de cigarettes*).

Le complément est directement relié au verbe, comme dans les exemples :

FPA : *j'ai jamais été école* (FF : *j'ai jamais été à l'école*)  
*je parti Abidjan* (FF : *je suis parti à Abidjan*).

**d) Les conjonctions** peuvent être omises, comme dans les exemples :

FPA : *avant nous on prend boisson porter ça au village donner au vieux*  
 (FF : *avant, nous on prenait la boisson, on la portait au village et on la donnait à un vieux*)  
*j'ai bu café noir coucher*  
 (FF : *j'ai bu du café noir et je me suis couché*) (J.-L. Hattiger 1981 : 210).

**e) Les temps verbaux** ne sont généralement pas utilisés. Ce n'est pas la forme du verbe qui indique le temps, mais des adverbes tels que *avant* et *après*, comme dans la séquence :

FPA : *avant nous on vient Abidjan ici* (FF : *avant, nous on venait ici à Abidjan*).

Du point de vue de l'évolution de la langue, si l'on compare le français populaire d'Abidjan décrit par J.-L. Hattiger 1981 au français tirailleur tel qu'il a été représenté en 1.3., on remarque que des changements sont survenus. Les modifications les plus visibles du français populaire d'Abidjan sont :

- L'utilisation des formes pronominales conjointes : *me, te, le, nous, vous, les*.
- La disparition totale des formes : *y'a, y'a pas, y'en a, y'en a pas* en tant qu'indicateurs de temps verbaux aussi bien que dans les constructions prédicatives, si tant est qu'elles aient un jour réellement existé.
- L'utilisation des auxiliaires de temps pour la conjugaison des verbes.
- La possibilité d'utilisation des déterminants « définis » et « indéfinis ».

Ces changements vont dans le sens d'un rapprochement avec la langue-cible.

### 2.3. Le tournant des années 80 et le « français ivoirien »

Le français enseigné à l'école ivoirienne est le français académique et la langue parlée par les instituteurs de la première époque est même très châtiée<sup>37</sup>. Il y a certainement eu, en Côte d'Ivoire, le double décalage que décrit G. Manessy pour l'ensemble de l'Afrique francophone, entre français de l'école et français populaires africains d'une part, et français de l'école et français de France usuel<sup>38</sup>, d'autre part. En milieu rural surtout, où l'usage des langues locales est généralisé hors des contextes de l'école et de l'administration, les enfants apprenaient le français à l'école, au fil des cours donnés en français dès les petites classes, et n'avaient, comme indices de référence de la langue, que des variétés littéraires de français ou la langue châtiée de leur maître. Cependant, cette époque où le français littéraire a été la seule référence des Ivoiriens scolarisés n'a sans doute pas duré longtemps. La Côte d'Ivoire a toujours été, en effet, un pays ouvert et le contact d'autres francophones a empêché le français de se cantonner dans un modèle châtié et littéraire et dans le seul usage académique.

Dans le domaine économique, la Côte d'Ivoire atteint, dans les années 70, sa croissance optimale. Cet essor économique rapide de la Côte d'Ivoire est une cause principale de la réussite du français. A l'intérieur du pays, une politique de décentralisation commence. Des usines s'implantent dans plusieurs régions, deux grands barrages sont construits, l'agriculture vivrière et d'exportation est partout en expansion. Le symbole de ce développement régional est la fête tournante de l'Indépendance. Chaque année, une ville est aménagée pour être le siège de la fête nationale de l'Indépendance, célébrée à l'époque le 7 décembre, ce qui développe dans chaque région un ensemble d'installations nécessaires : réseau routier, électrification, etc. Ce développement économique accroît encore le nombre d'étrangers africains selon le schéma donné plus haut (Voir 2.2). La population libanaise, présente depuis la colonisation, augmente à partir de 1975 à cause de la guerre qui sévit au Liban. A ce moment, le français est répandu dans toute la Côte d'Ivoire, il peut être parlé par plusieurs locuteurs dans de nombreuses familles. A partir de 1976 commence l'ivoirisation de certaines sociétés grâce à la mise en place d'une Bourse des Valeurs, la BRVM. Les enseignements du primaire et du secondaire sont bientôt entièrement assurés par des Ivoiriens qui ont désormais le niveau de formation nécessaire.

---

<sup>37</sup> Ces faits ont été commentés par le Pr. Lezou Gérard lors de notre entretien. Voir aussi G. Manessy 1979 (in G. Manessy 1994a, : 17 - 50).

<sup>38</sup> Nous adoptons ici un terme neutre par rapport à d'autres qui existent et réfèrent à des travaux spécifiques ou sont connotés.

Toutefois, dans les années 80, le climat social et économique de la Côte d'Ivoire change. Des problèmes internes et externes apparaissent avec plus d'acuité : sécheresses successives, baisse du cours des matières premières, détournements de fonds, endettements ... Ces difficultés provoquent en 1984 et 1985 l'ivoirisation des cadres. La présence d'un nombre suffisant d'Ivoiriens dans les catégories professionnelles adéquates permet cette mutation. La coopération française, très coûteuse, est restreinte et la population française diminue fortement. Au cours des années 80, l'Université Nationale, qui reste l'unique université jusqu'en 1992<sup>39</sup>, acquiert de nouveaux départements et les études peuvent y être suivies jusqu'aux troisièmes cycles. Alors que les générations nées avant 1955 environ ont fait leurs études supérieures en France et parlent le français standard de France, de nombreux Ivoiriens des générations postérieures ont pu, grâce à la rapide montée des niveaux universitaires, suivre tous les cycles de leurs études sur place. Au sein de cette communauté d'intellectuels, on a alors assisté à un renouvellement du français.

La situation de la Côte d'Ivoire des années 75 à 90 environ, avec la diffusion du français sur tout le territoire, la prise en main par les Ivoiriens de l'enseignement et des divers secteurs économiques, l'émergence d'un milieu d'intellectuels formés sur place, a abouti à l'ivoirisation du français. Ce processus est conscient et volontaire. Les locuteurs du « français ivoirien », comme on l'appelle en Côte d'Ivoire, tiennent à se démarquer du français de France, tout en en conservant la plus grande partie. Le français ivoirien n'est pas une langue unique, il regroupe des variétés de langues issues à la fois de variétés populaires plus anciennes et d'autres, très proches du français de France, parlées par les enseignants français des premiers temps de l'Indépendance et par les premières générations d'Ivoiriens ayant un haut niveau d'études, faites en France généralement.

#### **2.4. La vernacularisation du français à la fin du XXe siècle**

L'adjectif « vernaculaire » peut être pris selon plusieurs acceptions (G. Manessy 1993 : 407). Il peut avoir le sens de « domestique » : une langue vernaculaire est alors une langue parlée à la maison, par opposition à la langue véhiculaire, utilisée pour l'intercompréhension de locuteurs de langues vernaculaires différentes. Le vernaculaire est, dans ce sens, langue première, et le véhiculaire langue seconde. Néanmoins, le sujet peut posséder plusieurs vernaculaires et plusieurs véhiculaires. Nous avons vu précédemment que le français, dans ses formes « populaires » a une fonction véhiculaire depuis l'époque de la

---

<sup>39</sup> En 1992 sont fondées deux autres universités : l'une à Abobo-Adjamé, l'autre à Bouaké.

colonisation. Dans la dernière ou les deux dernières décennies du XXe siècle, on constate, entre autres par l'augmentation des locuteurs natifs, qu'il acquiert une fonction vernaculaire. Peut-être vaudrait-il mieux, dans ce cas, parler de « nativisation » plutôt que de vernacularisation, comme le propose R. Chaudenson (1992 ; 2000).

G. Manessy (1993 : 407) entend par vernaculaire, dans une autre acception de ce terme, « un état de langue familier, courant, commun, socialement neutre [...]. Cela implique naturellement que cet usage soit complémentaire d'autres qui n'en partagent pas la neutralité ». Le français ivoirien est, dans ce sens aussi, le français vernaculaire de Côte d'Ivoire qui, tout en restant proche, dans certains traits, du français de France ou du français académique, utilise la langue d'une manière spécifique, en ce qui concerne la pragmatique, la stylistique, et la phonologie, mais aussi la tonalité, le lexique et la syntaxe.

Tant que le français n'avait qu'une fonction véhiculaire, parler d'appropriation référerait à l'apprentissage de cette langue par les sujets qui en ont besoin. Il s'agissait d'une appropriation individuelle, avec les phénomènes propres à ce type de processus, car un véhiculaire ne saurait être la langue d'une communauté. La naissance du français ivoirien est signe d'une appropriation d'un autre ordre.

#### **2.4.1. Augmentation des locuteurs natifs ou « nativisation » du français**

La scolarisation est devenue le moyen privilégié d'apprentissage du français et, partant, de la réussite sociale, et chacun en a conscience, bien que l'école ne soit pas encore, dans la pratique, accessible à tous. En milieu urbain, et dans les familles où les enfants sont scolarisés, le français est de plus en plus parlé à la maison. Certains parents, qu'ils soient d'ethnies différentes ou de même ethnie, conscients que la scolarisation n'est pas suffisante pour apprendre le français s'il n'est pas pratiqué en famille, font alors le choix de parler français à la maison.

En 1985, une enquête de Y. Simard (1994) déterminait que 10% seulement des étudiants de l'E.N.S. (École Normale Supérieure) d'Abidjan utilisaient le français à la maison. Ce pourcentage peut, à première vue, être rapproché de données de même date sur le niveau scolaire des francophones : les travaux de S. Lafage 1996 font état de 7,6% de francophones en 1985 ayant au moins le niveau de la troisième (fin du premier cycle du secondaire) et de 12,8% en 1990. Les 10% de parents parlant français chez eux correspondraient plus ou moins au pourcentage de parents ayant, à cette époque, le B.E.P.C. Il semble cependant qu'on ne puisse pas tirer un grand profit de ces chiffres. Les statistiques actuelles, en effet, ne



présentent pas tous les critères de fiabilité nécessaires, et il serait, par exemple, difficile de déterminer avec exactitude le nombre de francophones. Il serait aussi difficile d'avoir des données quantifiées, par exemple, sur les niveaux socioprofessionnels et les niveaux d'études des parents des enfants scolarisés ou sur les langues parlées à la maison. Le seul pourcentage fiable est celui des taux de réussite aux trois examens scolaires : C.E.P.E., B.E.P.C. et baccalauréat. Il est le même pour ces trois examens, de 33% en moyenne depuis plusieurs décennies.

Ces taux importants de rejets de l'école, qui toutefois ne sont pas les plus élevés en Afrique, ne manifestent pas l'échec de la langue française en Côte d'Ivoire car celle-ci se diffuse hors du contexte académique. L'extension des variétés de français populaires ivoiriens compense ainsi, pour partie, l'échec scolaire et empêche le recul du français en Côte d'Ivoire. A la fin du XXe siècle, il est probable qu'en milieu urbain un grand nombre de familles parlent français à la maison même si les parents n'ont pas le niveau du B.E.P.C. On remarque, en effet, que les enfants des milieux urbains apprennent le français populaire ivoirien dans la rue. Ce sont alors eux qui prennent l'initiative d'user du français à la maison si les parents ne l'ont pas prise. Le français populaire ivoirien est ainsi en train de s'étendre jusque dans les milieux les plus modestes. Porte ouverte vers l'emploi étant donné son lien avec les autres variétés de français, il est porteur d'espoir de promotion sociale. Ce processus de « nativisation » du français populaire ou véhiculaire vient à l'appui de l'hypothèse de R. Chaudenson 2000 selon laquelle la vernacularisation est un processus d'évolution possible d'une variété véhiculaire de langue. La variété véhiculaire garde alors les mêmes traits structuraux lorsqu'elle est vernacularisée. De fait, en Côte d'Ivoire, on ne saurait faire de différence dans la structure des variétés populaires vernaculaires et des variétés véhiculaires de français.

Le français est donc en train de devenir langue première d'un nombre de plus en plus élevé de locuteurs en milieu urbain. La situation du français en Côte d'Ivoire n'est plus celle d'une langue « importée », c'est-à-dire implantée par les colons, puis « superposée », selon la définition de W. Bal 1975 :

« J'entends par *superposition* le fait qu'une langue étrangère soit amenée à assurer, dans une société donnée, l'exercice de certaines fonctions considérées comme supérieures, telles que la fonction politique, juridique, administrative, didactique, scientifique, technique, etc. ». (W. Bal 1975, cité par G. Manessy 1994 : 97)

L'usage du français en Côte d'Ivoire est celui d'un moyen naturel d'expression et de communication. Sa situation n'est plus seulement celle d'une francophonie seconde (J.-P. Cuq

1991) : il est parlé par des natifs francophones, bilingues ou parfois même pas. Ce type de situation est particulier à la Côte d'Ivoire et ne se retrouve, dans les autres pays francophones d'Afrique, qu'à Libreville, à Yaoundé, ou, ailleurs, dans des groupes minoritaires. Y. Simard 1994 indique :

« Le développement économique et tout ce qu'il a entraîné a donc eu comme conséquence de renforcer le caractère de nécessité du français et d'entraîner le remplacement de la situation de *complémentarité*, telle que définie au Colloque de Bangui, par une situation de *vernacularité* [en italiques dans le texte] ».

(Y. Simard 1994 : 24).

## 2.4.2. Appropriation identitaire

Le français ivoirien est devenu le « français ordinaire » de Côte d'Ivoire, pourrait-on dire en paraphrasant F. Gadet 1997. C'est le français usuel, qui ne suscite pas de jugement de valeur de la part de l'interlocuteur ivoirien pourvu qu'il soit francophone<sup>40</sup>. Ce n'est ni le français académique, ni celui des apprenants. Si, dans un premier temps, les écarts du français châtié étaient perçus par la première génération d'enseignants comme des « fautes graves » à corriger, certains de ces écarts ont été, néanmoins, peu à peu légitimés par le plus grand nombre. Cela a entraîné la vernacularité du français ivoirien, et, finalement, les écarts du français de France ont fini par être revendiqués comme marques d'appartenance à la communauté ivoirienne. Le français ivoirien fait donc l'objet d'un consensus. Ce processus rappelle ce que G. Manessy 1993 décrit de la « vernacularisation », différente de la vernacularité :

« [...] C'est la prise de conscience par les locuteurs eux-mêmes de la spécificité de leur usage et la constitution de celui-ci en une variété discernable et reconnue ; en ce sens, la vernacularisation abolit la vernacularité ». (G. Manessy 1993 : 413)

Le caractère identitaire de la langue prend donc ici le pas sur son caractère de neutralité. D'autre part, G. Manessy 1994,b, précise que ce processus se réalise chez des groupes de locuteurs qui se voient refuser l'accès à une position sociale avantageuse pour des raisons diverses. La vernacularisation du français se fonderait donc essentiellement sur des variétés « populaires » de la langue, habituellement urbaines, et chez des locuteurs de niveau peu élevé dans l'échelle sociale.

---

<sup>40</sup> F. Gadet 1997 fait cette même remarque en ce qui concerne le « français ordinaire » en France.

Ces deux notions de vernacularité et vernacularisation, cependant, ne nous semblent pas opposées, du moins dans le cas du français ivoirien qui se présente, aux yeux des locuteurs, à la fois comme la langue neutre à l'intérieur de la communauté ivoirienne et comme la langue identitaire en référence au français de France. Une autre objection apportée à la définition de la vernacularisation par G. Manessy, après l'observation de la situation du français vernaculaire de Côte d'Ivoire, tient à quelques différences concernant l'extension de ce processus. En effet, le français s'est vernacularisé en Côte d'Ivoire dans toutes sortes de milieux et pas seulement dans les milieux défavorisés, à moins que l'on ne considère que tous les milieux sont, d'une façon ou d'une autre, défavorisés en Côte d'Ivoire. Le français vernaculaire ivoirien est utilisé par des locuteurs de toutes sortes de groupes sociaux, non comme une langue réservée à certaines situations, mais dans toute situation où une langue locale pourrait être aussi utilisée. Il n'est pas réservé aux locuteurs possédant mal un français plus cultivé, c'est la variété de français commune à tous les Ivoiriens. C'est même la compétence dans son maniement qui permet de distinguer l'Ivoirien des autres. Toute personne peut y avoir recours non seulement pour se faire mieux comprendre de locuteurs du seul français populaire ivoirien, mais dans toute conversation où elle le juge plus apte à exprimer le sujet traité. Son extension a deux dimensions : une dimension subjective, en ce sens que le français ivoirien peut être utilisé par n'importe quel sujet parlant ; et une dimension objective, qui découle en partie de la première, en ce sens qu'il peut être utilisé pour n'importe quel objet et situation. Son extension étant très importante selon ces deux dimensions, il fait partie du même fond culturel que la langue africaine première des sujets.

Ces deux objections à la définition de la vernacularisation citée plus haut ainsi que le sens qui ressort naturellement de ce mot et qui pourrait être aussi rendu par « nativisation » nous invitent à parler d'appropriation identitaire et non d'appropriation vernaculaire au sens de G. Manessy 1993.

L'appropriation du français en Côte d'Ivoire, ou l'utilisation vernaculaire qui en est faite, a mis la langue dans une position à peu près similaire à celle de la France, puisqu'il existe de nombreux registres ou variétés de langue, allant du registre académique aux registres populaires et familiers, ainsi que des langues spéciales, argots ou jargons professionnels. Cette diversité se trouve pareillement en France, mais les comportements langagiers semblent différents et plus libres en Côte d'Ivoire. Un étudiant ou un instituteur peuvent utiliser un français très châtié, ce qui semble plus rare en France ; ou au contraire, s'exprimer en français populaire ivoirien le plus éloigné de la norme académique sans pour autant sortir du naturel.

Dans cette diversité, le vernaculaire (G. Manessy 1993) serait la (ou les) variété(s) qui « ne suscite pas de jugements de catégorisation lorsqu'il est employé dans les conditions requises » (G. Manessy 1993 : 407 ; voir aussi 1992 : 62). P. Wald 1990 montre que les locuteurs qui ont acquis eux-mêmes un certain degré de compétence dans la langue ne sont plus alertés par des séquences non grammaticales de cette langue et peuvent même juger compétent et sûr un locuteur qui utilise un français non grammatical, mais avec une élocution fluide. Cela signifie que l'usage du vernaculaire libère les locuteurs des jugements sur la langue et permet le consensus. A ce stade d'appropriation identitaire, les critères d'évaluation ne sont plus d'ordre linguistique mais pragmatique.

Par ailleurs, l'appropriation identitaire du français ouvre la voie à un renouvellement du standard :

« La vernacularisation [...] donne forme et substance à la représentation que se font les membres du groupe de leur commune particularité. Elle est le premier stade de la constitution d'une variété qui peut, si les circonstances historiques s'y prêtent, se substituer à un standard devenu désuet ou, comme dans le cas des créoles français, donner naissance à une nouvelle langue. » (G. Manessy 1993 : 416).

## **2.5. La norme endogène vers un français standard de Côte d'Ivoire**

### **2.5.1. Existence d'une norme endogène du français en Côte d'Ivoire**

Dans les générations qui accèdent, à partir de la dernière décennie du XXe siècle, à une vie professionnelle de statut dit élevé, on remarque des attitudes par rapport au français ivoirien qui ne correspondent pas à celles qui ont été quelquefois décrites dans les recherches sur les français d'Afrique. Certaines études, en effet, ont fait apparaître des variétés de langue très différenciées et comme étanches, puisque les locuteurs n'utilisent que celle qui correspond à leur statut social. S. Lafage 1996 présente une classification des locuteurs en « élite », « lettrés » et « non-lettrés » qui parleraient respectivement des variantes acrolectale, mésolectale et basilectale de la langue, mais s'interroge en même temps sur l'efficacité des critères socioculturels occidentaux qui divisent la société en classes sociales selon le niveau professionnel, économique, etc.<sup>41</sup>

Il est vrai qu'on a parfois décrit un « français de l'élite » en Afrique. A la vérité, les milieux et les groupes où le français employé est volontairement un français hyper normé

---

<sup>41</sup> Les sociétés africaines sont traditionnellement structurées de façons plus complexes, plusieurs variables interférant (classe d'âge, sexe, profession, lignage, clan, etc.) ; les échanges, relations et liens de solidarité entre les groupes sont définis coutumièrement et empêchent leur étanchéité.

pour se démarquer du reste de la population sont très restreints en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, on n'observe pas, par exemple, dans les interviews ou les discours des hauts fonctionnaires de l'État, la volonté de prouver une supériorité ou du moins de manifester, quelle que soit la situation, l'appartenance à un haut niveau social par l'utilisation d'un français hyper normé. Ces hautes personnalités utilisent, avec un grand art de la rhétorique et de la didactique, un français compréhensible par tous, et différencié selon les situations. Il n'y a pas lieu, en Côte d'Ivoire, d'attribuer le français populaire ivoirien, ou les variétés basilectales, aux locuteurs en cours d'appropriation d'une part, et les variétés plus hautes aux locuteurs les plus cultivés d'autre part. En effet, d'un côté, l'exposition aux variétés hautes est telle que nombre de personnes les acquièrent sans apprentissage scolaire de niveau secondaire et d'un autre côté, les diverses formes populaires de français ivoirien sont volontiers utilisées par tous.

On observe actuellement en Côte d'Ivoire un rapprochement des variétés mésolectales et acrolectales et une assimilation de certains traits des variétés basilectales dans celles-ci, et la tendance est plus dans la généralisation des traits des variétés mésolectales que dans la défense des traits des variétés acrolectales. En outre, le français populaire ivoirien se distingue du français des apprenants, même s'il en emprunte certains traits. Il existe donc une forme endogène du français en Côte d'Ivoire, qui est objet de consensus et tend à s'uniformiser, constituant une norme endogène. G. Manessy définit la norme endogène comme :

« [...] l'usage auquel les locuteurs jugent normal de recourir dans les circonstances où la pression de la norme exogène est sinon supprimée, du moins suspendue et où la vigilance métalinguistique se trouve en quelque sorte mise en veilleuse [...]. Ce que nous désignons par le terme peut-être impropre de « norme endogène » n'est pas un ensemble de règles ou de conventions explicitables, ce qui impliquerait la reconnaissance au moins implicite d'une normativité, mais une normalité fondée sur le désir réciproque de communiquer, un accord implicite quant à l'adéquation des modes d'expression et un savoir culturel partagé. » (G. Manessy 1992 : 55).

Au sein de la vaste population qui utilise le français ivoirien, l'usage de certains locuteurs, de par leur profession, se présente comme une référence pour les autres locuteurs. Ainsi, le fait que journalistes, enseignants, politiciens utilisent le français ivoirien confirme, pour les autres locuteurs son caractère « normal » et accentue son caractère « normatif » (A. Rey 1972 : 5). Les études de D. Lafontaine (1986) ont, par ailleurs, montré le pouvoir de l'enseignant de légitimer des formes par rapport à d'autres qu'il condamne, et, en Côte d'Ivoire, la norme endogène est promue par les enseignants et autres professionnels de la langue, même s'ils ne le font pas toujours de façon intentionnelle. Leur usage joue d'autant plus le rôle de modèle

de langue qu'il n'en existe pas d'autres dans les situations ordinaires, puisque l'exposition au français de France, ou norme exogène, est pratiquement limitée aux émissions télévisées étrangères auxquelles une partie de la population seulement s'intéresse et a accès.

L'émergence de normes endogènes mésolectales a déjà été repérée en plusieurs points d'Afrique et a fait l'objet d'une recherche générale sur l'appropriation du français. Cette recherche, initiée et dirigée au départ par Gabriel Manessy, avait pour but, dans le cadre d'une réflexion sur la langue comme instrument de développement, d'approfondir la notion de norme endogène en regard des normes pédagogiques en Afrique. Elle a donné lieu à des études telles que celles de L.-J. Calvet (éd.), Ndiassé Thiam, Papa Alioune Dao, *et al.* 1992 ; Carole de Féral 1994 ; Francis-Marie Gandon 1994 ; Gisèle Prignitz 1994 ; Ambroise Queffélec 1994 ; Yves Simard 1994 ; Jeannine Gerbault 1996.

La norme endogène peut être appréhendée à travers les usages et les représentations, mais G. Manessy (1992 : 56-62) soulève les difficultés de l'analyse des attitudes et représentations et de la constitution des corpus. En Côte d'Ivoire comme dans les autres pays francophones, la norme endogène reste pour l'instant en grande partie dans le domaine de la subjectivité. Les représentations, tout d'abord, ne sont pas toujours conformes à la réalité : certains usages ont la réputation d'être ivoiriens alors qu'ils existent en français de France, dans ses variétés populaires ou régionales le plus souvent ; d'autres usages sont réputés appartenir à la fois au français de France et au français de Côte d'Ivoire alors qu'ils sont étrangers au français de France ; d'autres usages, enfin, sont perçus comme ivoiriens et le sont réellement. Par ailleurs, la perception de la norme endogène ne peut se faire à travers des normes prescriptives, qui n'existent pas, et ne figurent donc pas dans les manuels scolaires et autres ouvrages de référence. On ne peut la percevoir non plus à travers des normes statistiques, puisqu'aucune recherche n'a été faite dans ce sens et que le français ivoirien ne présente pas encore une stabilité suffisante pour cela. D'autres problèmes se posent dans le relevé des usages. Il faut, en effet, faire une distinction entre certains usages généralisés et d'autres qui appartiennent aux domaines individuels, et entre les faits qui, dans la presse écrite, relèvent d'erreurs de transcriptions et ceux qui relèvent de véritables variantes. Les copies d'élèves et les corrections des professeurs ne fournissent pas non plus un échantillon caractéristique du français de Côte d'Ivoire à cause des contraintes inhérentes aux divers types d'exercices écrits. Devant toutes ces difficultés, seule l'intuition des linguistes locuteurs du français de Côte d'Ivoire peut déterminer le degré de pertinence des données, et on reste donc dans le domaine de la subjectivité.

Cependant, une fois établi le relevé des usages spécifiques au français de Côte d'Ivoire, leur analyse syntaxique permet de mettre en évidence l'existence de différences de contraintes syntaxiques et de constructions jusque dans les variétés se présentant comme modèles de langue en Côte d'Ivoire : celles de la presse et des écrivains. Le fait que ces traits soient généralisés, permis à un certain niveau intellectuel et véhiculés par les professionnels de la communication interdit de les considérer comme résultant d'une méconnaissance de la langue. Ces constructions sont si satisfaisantes et productives qu'elles se généralisent au point que la première génération d'intellectuels, formés en France, tout comme les étrangers francophones résidant en Côte d'Ivoire, les adoptent à leur tour et contribuent ainsi à leur fiabilité<sup>42</sup>.

### **2.5.2. Les obstacles à la standardisation du français de Côte d'Ivoire**

Les phénomènes qui pouvaient, au départ, n'être considérés que comme des déviations sont en train de s'orienter vers la création d'un français standard de Côte d'Ivoire. Pourtant, de la part des dirigeants, on assiste au même mutisme en ce qui concerne la reconnaissance du français de Côte d'Ivoire que celle des langues nationales.

Il existe une reconnaissance de fait du français de Côte d'Ivoire puisque la porte lui est plus ou moins ouverte dans la presse orale et écrite, les romans populaires, lors de certaines activités scolaires peu formalisées ou animées par les professeurs des jeunes générations, dans le discours des plus hauts fonctionnaires de l'État, etc. (Voir la section 4). Cependant, la reconnaissance officielle du français de Côte d'Ivoire et sa standardisation se heurtent à plusieurs obstacles : le conservatisme normatif français, la réduction du français international au français de France et l'impossibilité pour la Côte d'Ivoire de prendre actuellement en charge la standardisation du français de Côte d'Ivoire. En effet, les instances académiques ivoiriennes, tout comme les maisons d'édition et toutes les autres institutions gouvernementales ou non gouvernementales doivent s'aligner, bon gré mal gré, sur les normes et la politique linguistique françaises même si, sociologiquement comme linguistiquement, le français de Côte d'Ivoire présente toutes les possibilités d'être standardisé.

Raymond Renard 2000, lors de son analyse des facteurs d'affaiblissement du français dans le monde (R. Renard 2000 : 159-173), souligne « le conservatisme normatif qui caractérise le français depuis ses origines » (p. 166) et le fait que les décisions soient prises

---

<sup>42</sup> Ces phénomènes ont fait l'objet de notre entretien avec le Professeur Mel Gnamba Bertin.

indépendamment des résultats de la recherche universitaire menée en France et, à plus forte raison, dans les autres pays francophones (p. 169).

Au niveau local, le Centre National de Production Didactique de Bouaké admet, pour les manuels scolaires, une certaine ivoirisation du vocabulaire, mais les normes pédagogiques sont beaucoup plus strictes ou conservatrices en ce qui concerne la morphosyntaxe. Les maisons d'édition ivoiriennes, dans le contexte de difficultés et blocages de toutes sortes qui est celui de l'industrie du livre en Afrique (Voir Danielle Dona-Fologo 1998, citée par R. Renard 2000 : 276-279), appliquent les mêmes normes et les écrivains ivoiriens se heurtent à ce type de difficultés au moment de faire éditer leurs textes. De leur côté, pour légitimer certains usages, les jeunes scolarisés s'appuient sur le fait que des ouvrages d'auteurs africains, et ivoiriens en particulier tels que Ahmadou Kourouma ou Jean-Marie Adiafi, sont édités en France, ou sur la parution de *l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (1988) malgré ses imperfections<sup>43</sup>. De tels faits, cependant, sont loin de manifester une reconnaissance officielle d'un français d'Afrique et moins encore de Côte d'Ivoire. De plus, *l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, parce qu'il regroupe des éléments de diverses régions d'Afrique et les présente à partir du français de France et à travers la visée occidentale, est plutôt vu comme une réduction et une marginalisation de ceux-ci. Les attitudes évaluatives des personnes dont l'outil de travail est le français ont une répercussion directe sur la norme endogène et elles feront l'objet d'une approche spécifique dans la section 4.

Dans le contexte international actuel, les institutions académiques ne peuvent qu'être très prudentes dans la reconnaissance de la norme endogène et toute directive trop novatrice apparaît irréaliste et démagogique. Le français de Côte d'Ivoire ne pourra être standardisé et officiellement reconnu en Côte d'Ivoire que si un français international, distinct du français de France, est promu dans l'espace francophone et reconnu par la communauté internationale. Il revient donc aux instances francophones internationales d'engager une réforme linguistique et de définir un français universel, qui servirait de référence pour définir ensuite les autres variétés de français. Dans ce cadre de recherche, les français d'Afrique qui présentent les caractéristiques sociolinguistiques particulières d'avoir déjà fait l'objet d'une véhicularisation puis d'une vernacularisation ne peuvent être écartés et les études visant à les objectiver préparent leur standardisation.

---

<sup>43</sup> Tous ces faits ont été commentés lors de nos entretiens avec Sylla Omar, Bandaman Maurice, Isaïe Biton Koulibaly, Michèle Essoh et Edmonde Yéo.



### 3. État linguistique de la Côte d'Ivoire à l'entrée du XXI<sup>e</sup> siècle

La situation du français en Côte d'Ivoire ne peut être bien saisie qu'au sein de la situation plurilingue générale du pays et il nous semble important de donner les principaux traits de cette situation, même si nous devons parfois reprendre, dans les lignes qui suivent, ce qui a déjà été évoqué précédemment.

Robert Chaudenson (1993a : 358 ; voir aussi 2000 : 25 - 26), distingue le plurilinguisme, « existence de plusieurs langues au sein d'un même état » du multilinguisme « coexistence, au sein d'une région ou même du continent africain, de diverses langues dont les aires d'usage dépassent les frontières des États ». Ainsi, le plurilinguisme concerne un État, tandis que le multilinguisme concerne plusieurs États qui ont en commun l'usage de vernaculaires et / ou de véhiculaires supranationaux. La Côte d'Ivoire, comme la majorité des États du monde est plurilingue et rien ne menace véritablement cette richesse pour l'instant. En outre, plusieurs des langues qui y sont parlées l'insèrent dans un multilinguisme régional. La grille d'analyse de la situation d'une langue donnée dans un contexte de plurilinguisme national de R. Chaudenson 1993,a, reprise dans R. Chaudenson 2000 (Voir 0.2.c), nous semble trop fine pour rendre compte de chaque langue de Côte d'Ivoire sans une étude détaillée qui dépasse le cadre de cette recherche. Le fait que les langues ivoiriennes ne soient pas reconnues officiellement et que les représentations qu'en ont les locuteurs les réduisent souvent à des langues en marge du monde moderne suffit à diminuer considérablement leur « status ». Nous n'utilisons cette grille que dans le cas du français. Par ailleurs, nous n'avons pas actuellement assez de données pour dégager la dynamique linguistique de la Côte d'Ivoire et présenter les différentes langues selon une analyse du type de celle de Cécile Canut-Hobe (1996) pour le Mali.

En ce qui concerne la typologie fonctionnelle de W.A. Stewart, reprise par Nicole Gueunier 1995 (Voir 0.2.c), quelques réserves doivent être émises. Les termes pidgin, créole, véhiculaire, vernaculaire ne désignent pas des langues selon des critères de même nature, d'après les définitions déjà données de ces termes. Nous avons vu aussi que les critères définissant des variétés selon leurs traits internes ne s'identifient pas aux critères fonctionnels ni sociolinguistiques. Rappelons qu'aucun créole n'existe en Côte d'Ivoire du fait de l'absence des conditions historiques et sociologiques nécessaires. Il n'existe pas non plus de koinè : aucune langue ne répond à la définition d'un parler correspondant à une norme provisoire utilisée par des locuteurs de variétés diverses qui mettent de côté les caractères spécifiques de leurs parlers respectifs. Par ailleurs, le classement d'une langue en dialecte ou

vernaculaire n'est pas aisé pour des langues sur lesquelles les rares recherches n'ont porté que sur des idiolectes, et qui ne bénéficient pas d'une instrumentalisation.

Cependant, nous proposons en fin de section un classement des langues en usage en Côte d'Ivoire de façon à mieux comprendre les contacts entre français et langues locales ; et les contacts de variétés de français entre elles. Nous retenons du tableau de Nicole Gueunier 1995 les quatre critères externes suivants : autonomie, instrumentalisation, historicité, vitalité (c'est-à-dire existence comme langue première), tandis que les critères internes, à savoir : mélanges, réductions phonologiques et analytisme, ne nous semblent pas pertinents pour évaluer les données que nous présentons ici. Ce classement ne constituera pas l'essentiel de notre analyse.

La principale distinction que nous retenons pour présenter les langues locales de Côte d'Ivoire est celle, classique, de vernaculaires / véhiculaires. Dans l'analyse qui suit, nous ne distinguons donc pas dialectes et vernaculaires ni pidgin et véhiculaires. Le nouchi est examiné à part (3.3). Le français véhiculaire est classé avec les autres véhiculaires (3.2) mais c'est le français dans toutes ses variétés et fonctions (standard, vernaculaire, véhiculaire ou pidgin) qui est pris en compte pour l'analyse finale du français en Côte d'Ivoire (3.4).

### **3.1. Les langues vernaculaires**

De nombreuses langues locales sont parlées en Côte d'Ivoire. Une soixantaine d'ethnies sont ordinairement décomptées, mais *L'Atlas of the World's Languages* (1994) répertorie 81 langues, soit 49 principales, plus 32 se rattachant à l'une ou l'autre d'entre elles. Nous présentons en annexe la carte des zones approximatives d'usage des principales langues de Côte d'Ivoire.

Les classifications actuelles des langues africaines ne sont pas encore définitives<sup>44</sup>. Joseph Greenberg a proposé en 1963, après de longues recherches, une classification en quatre grandes familles. Celle-ci prévaut encore actuellement comme base de la plupart des classifications qui ont suivi.

---

<sup>44</sup> Un historique de la classification des langues africaines est retracé chez Suzanne Platiel 1998.

Les langues de Côte d'Ivoire se répartissent en quatre grands groupes : mandé, gur, kru et kwa, qui se divisent ensuite différemment selon les chercheurs. Selon la classification de Joseph Greenberg 1963, ils appartiennent tous à la famille nigéro-congolaise, sous-groupe de la famille nigéro-kordofanienne<sup>45</sup>. Selon celle de K. Williamson 1989, ils appartiennent à la famille nigéro-congolaise mais, à l'intérieur de celle-ci, à des sous-groupes plus distincts, comme le montrent les tableaux suivants.

**CLASSIFICATION DES LANGUES NIGERO-KORDOFANIENNES DE  
J. GREENBERG 1963, d'après S. Platiel 1998 :**

<b>Niger-Kordofanienne</b>		<b>West-Atlantic</b>		
		<b>Mandé</b>		
		<b>Gur</b>		
		<b>Kwa (comprenant Kru, Ijo Yuroboid)</b>		
	<b>Niger-Congo</b>	<b>Bénué-Congo</b>		<b>Plateau</b>
				<b>Jukoid</b>
				<b>Cross-River</b>
				<b>Bantoid</b>
	<b>Kordofanian</b>	<b>Adamawa-Eastern</b>		

<sup>45</sup> Les familles nigéro-kordofanienne, khoïsane, nilo-saharienne et afro-asiatique sont les quatre grandes familles des langues africaines si l'on s'en tient à la classification de Joseph Greenberg (voir la note suivante). Son projet de classification des langues du monde se base sur la comparaison de 1500 à 2 000 mots du lexique des langues, non empruntés à d'autres langues, et signifiant des réalités communes, corporelles et naturelles surtout. Iam Maddieson et Kristin Precoda travaillent à la constitution de bases de données phonologiques et amplifient la recherche : *Updating UPSID* (UCLA Phonological Segment Inventory Database) 1990 décrit ainsi 451 langues des 20 familles du monde.

**CLASSIFICATION DES LANGUES NIGERO-CONGOLAISES DE  
K. WILLIAMSON 1989, d'après S. Platiel 1998 :**

<b>NIGER- CONGO</b>	<b>MANDE</b>					
	<b>ATLANTIC- CONGO</b>	<b>Atlantic</b>	<b>North</b>			
			<b>Bijago</b>			
			<b>South</b>			
		<b>Volta-Congo</b>	<b>Kru</b>			
			<b>(New) Kwa</b>			
			<b>(New) Bénué-Congo</b>	<b>Okoid</b>	<b>Okoid</b>	
				<b>Ukaan Akpes</b>	<b>Ukaan Akpes</b>	
						<b>Yuroboid</b>
				<b>Defoid</b>	<b>Defoid</b>	<b>Akokoid</b>
				<b>Edoid</b>	<b>Edoid</b>	
				<b>Nupoid</b>	<b>Nupoid</b>	
				<b>Idomoid</b>	<b>Idomoid</b>	
				<b>Igboid</b>	<b>Igboid</b>	
						<b>Bendi</b>
				<b>Cross River</b>	<b>Cross River</b>	<b>Delta Cross</b>
				<b>Kainji</b>	<b>Kainji</b>	
				<b>Platoid</b>	<b>Platoid</b>	
				<b>Bantoid</b>	<b>Bantoid</b>	
			<b>Dogon</b>	<b>Dogon</b>		
	<b>North Volta-Congo</b>	<b>Gur</b>	<b>Gur</b>			
<b>Adamawa- Oubangui</b>		<b>Adamawa- Oubangui</b>				
	<b>Ijoid (?)</b>					
<b>KORDOFA- NIAN</b>						

Selon les récents travaux de Théophile Obenga 1992 et 1993 ; Gilbert Ngom 1997/1998 ; Oum Ndigi 1993 ; 1997 encore très discutés, la famille nigéro-kordofanienne

appartient elle-même à la famille négro-égyptienne, qui comprend aussi les familles couchitique, tchadique, nilo-saharienne et les égyptiens pharaoniques et coptes<sup>46</sup>.

La recherche de l'unité nationale est probablement la principale cause du fait qu'il n'y ait pas eu, jusqu'à la fin du XXe siècle, de politique de développement des langues locales. Ce n'était pas le moment, les objectifs étaient autres. On ne remarque pas non plus en Côte d'Ivoire de politique de dévalorisation de celles-ci. L'État n'a, jusqu'à présent, donné le titre de langue nationale à aucune des langues locales. Dès le début des années 70, de fortes pressions de certains milieux en faveur de la promotion des langues locales s'étaient fait sentir. Kouassi Atin, nommé directeur de l'ILA en 1974 défend aux Colloques de Dakar (1975) et Yaoundé (1976) la promotion des quatre langues principales des quatre grands groupes ethniques (D. Turcotte 1981). En 1977, l'ILA reçoit l'aval du gouvernement pour des recherches sur les langues locales. Durant les premières décennies après l'Indépendance, cependant, très peu de recherches avaient été entreprises sur la syntaxe des langues africaines : le domaine le plus approfondi était celui de la phonologie et l'aménagement des langues locales pour l'écrit était défectueux. Les langues locales ne sont donc pas, dans un premier temps, disponibles pour être utilisées à l'écrit. Il ne suffit pas, en effet, de transcrire par écrit une langue telle qu'elle est utilisée à l'oral pour en faire un objet ou un outil d'enseignement. Les travaux sur ces langues sont plus avancés à l'aube du XXIe siècle pour les instrumentaliser, les standardiser, s'entendre sur l'alphabet et les graphies, en élaborer la grammaire, rechercher les méthodes d'enseignement. Les recherches de K. Téra et S. Touré 1983 ; K. Téra 1992, qui proposent un vocabulaire scientifique en dioula, ou de J. Kouadio N'Guessan (à paraître), un dictionnaire baoulé-français, vont dans ce sens. Plusieurs linguistes ont par ailleurs apporté leur contribution par des thèses de 3e cycle réalisées dans des universités étrangères, telles que celles de C. Braconnier 1982, A. Guéhoun 1993, J. Kouadio N'Guessan 1996, A. Sangaré 1984.

Ces recherches restent dans le domaine universitaire puisque aucune réelle politique de gestion du plurilinguisme n'a, jusqu'à présent, été mise sur pied. Le choix de langues officielles en plus du français représenterait actuellement un effort immense de l'État et au moins une génération de transition. Pour l'instant, les langues locales ne sont normalement enseignées ni dans le primaire, ni dans le secondaire. Seules quelques expériences ont été entreprises, par exemple celle de l'alphabétisation fonctionnelle en langues vernaculaires ou

---

<sup>46</sup> Les travaux des linguistes se rattachant à la thèse de Cheikh Anta Diop de l'origine commune des civilisations négro-africaines et égyptienne antique montrent le manque de fondement de la famille « afro-asiatique » (selon J. Greenberg). Voir T. Obenga 1993.

celle du Projet – Nord. C'est au Mali que l'alphabétisation fonctionnelle, soutenue par l'UNESCO, a trouvé le plus d'écho dans le domaine de la promotion agricole, mais en Côte d'Ivoire, la CIDT (Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles, organisme d'État jusqu'en 1997) l'a utilisée. Cette initiative a commencé dans les régions cotonnières du Nord, où le retard de développement était le plus accusé aux lendemains de la colonisation. La CIDT, qui achète toute leur récolte de coton aux agriculteurs, après le constat de la faible rentabilité agricole, de l'insuffisance des démonstrations pratiques réalisées par les conseillers agricoles et, en fait, de la déperdition totale de l'information après le passage des divers relais de la communication, met sur pied un système de formation plus performant. Les conseillers agricoles, choisis parmi les agriculteurs de niveau scolaire au moins primaire, reçoivent une formation succincte leur permettant d'apprendre aux autres agriculteurs à lire et à écrire dans leur langue. L'alphabet utilisé est l'alphabet phonétique. L'expérience est menée avec succès dans les régions d'Odienné, Ferkessédougou et Korhogo en langue dioula au départ, puis en tagbana et sénoufo aussi par la suite. Au plan national, c'est actuellement le Saa (Service autonome de l'alphabétisation, structure du Ministère de l'Éducation nationale) qui se charge de l'alphabétisation fonctionnelle ou intégrée, en lien avec le Créa (Centre de recherches pour l'éducation et l'alphabétisation) dont le siège est à Dakar.

Le programme d'éducation intégrée dit Projet – Nord est décrit par Pascal Kokora 1997, et son évolution par François Adopo 1997. Ce projet a débuté en 1977 à l'initiative de l'ILA par une série d'expérimentations entreprises en pays baoulé, adioukrou, yacouba (ou dan) et sénoufo (ou sénari) et à Cocody, Abidjan. Il a ensuite été promu dans les zones de Bouaké et Khorogo. Dans le but de rapprocher l'école des besoins et préoccupations de la communauté sociale, le Projet – Nord propose à des enfants un enseignement préscolaire en baoulé et dioula et en sénoufo et dioula selon une méthode d'éveil cognitif conçue spécialement dans ces langues, puis, en primaire, un enseignement du français langue seconde en plus des autres enseignements traditionnels. Le Projet – Nord s'est avéré efficace dès le début, mais a connu une période de difficultés. Il est actuellement conduit par l'ONG « Savane – Développement » qui l'a repris en main en 1996 et l'a amplifié pour un public non seulement scolaire mais aussi de déscolarisés, de non scolarisés et d'adultes analphabètes.

D'autres organisations sont très récentes, telles que le Sedioula (Service d'édition en langue dioula), qui propose des cours d'alphabétisation en dioula à Bouaké.

Malgré le peu d'initiatives dans ce sens, les langues locales continuent d'être parlées en famille, au village, dans les interactions de locuteurs d'une même langue. A l'intérieur de la communauté linguistique, elles sont toujours très utilisées. Leur rôle identitaire et culturel

reste primordial et irremplaçable. Il n'empêche que les enfants et les jeunes des milieux urbains ne connaissent pas tous la langue ou les langues de leurs parents.

Les langues locales sont présentes aussi dans la presse. Elles ont été introduites dans les émissions de radio en 1959. Les stations de radio nationales leur accordent 26 heures d'antenne sur 254 heures d'émissions hebdomadaires au total (J. Kouadio N'Guessan 1998 : 200), pour les nouvelles et la nécrologie notamment. Les deux chaînes de télévision traduisent les interviews réalisées en langues locales pour les journaux télévisés en français. Les *Nouvelles du pays* paraissent dans des langues locales chaque jour différentes, dix-neuf au total, qui sont annoncées dans la presse écrite. Elles occupent 3 heures 50 des 197 heures d'émissions par semaine, à des heures de faible écoute (J. Kouadio N'Guessan 1998 : 200). Les publicités sont occasionnellement faites en dioula, à la radio comme à la télévision. Le cinéma en langues africaines est toujours sous-titré.

De nombreux chanteurs ou groupes de chanteurs utilisent les langues locales, par exemple : Meiwey (apolo), Aboutou Roots (avikam), Gadji Céli (bété), Ngess bon sens (baoulé), « MAM » (dioula). Ils peuvent composer toute la chanson ou seulement des parties en langues ivoiriennes. En outre, nombre de chansons composées en français populaire ivoirien empruntent des mots aux langues locales par le biais du nouchi.

Les institutions religieuses n'ont pas attendu la parution officielle d'alphabet ou de code de transcription des langues locales pour les utiliser. La langue prioritaire de l'Islam est le dioula. Les religions chrétiennes utilisent le français uniquement au sein d'une population plurilingue, en milieu urbain par exemple. Elles ont un grand répertoire de chants « en langues », et les homélies et enseignements divers sont dispensés dans la langue de la localité. Les religions traditionnelles utilisent exclusivement la langue de l'ethnie.

Il est à noter que, hormis les textes religieux ou les contes et documents didactiques (J. Kouadio N'Guessan 1998 : 201) les langues ivoiriennes n'apparaissent nulle part à l'écrit.

Selon la fréquence de parution des langues locales dans les médias, leur prestige et leur expansion, on distingue une vingtaine de langues principales, réparties comme suit, avec en tête la langue dominante du groupe :

- dans la famille mandé : le dioula, le yacouba, le gouro,
- dans la famille gur : le sénoufo, le lobi, le koulango,
- dans la famille kru : le bété, le dida, le guéré, le wè, le wobè, le krou, le néo,
- dans la famille kwa : le baoulé, l'agni, l'abron, l'attié, l'ébrié, l'adjoukrou, l'abè.

Malgré le manque de statistiques, on avance ordinairement en Côte d'Ivoire les pourcentages approximatifs suivants pour les langues dominantes : au moins 60% des

Ivoiriens parlent dioula et tous peuvent comprendre une conversation simple en dioula, 40 à 50% parlent baoulé ou agni, 20% environ parlent bété.

Les vingt langues principales sont des vernaculaires, elles possèdent les traits de vitalité, d'historicité et d'autonomie (Voir 0.2.c), même si elles ont subi quelques modifications d'ordre lexical depuis l'arrivée du français dans le paysage linguistique. Elles ne sont ni instrumentalisées, ni normalisées officiellement, mais ont été pour la plupart décrites par les chercheurs. Les recherches en cours montrent qu'elles sont aptes à des fonctions métalinguistiques. Elles assument, en milieu rural et dans les familles en milieu urbain, toutes les fonctions. Les autres langues locales sont, ou des vernaculaires si elles en ont les caractéristiques, ou des dialectes s'il leur manque l'autonomie par rapport aux vingt langues principales.

### 3.2. Les langues véhiculaires

A Abidjan comme dans les villes de l'intérieur, l'hétérogénéité de la population rend l'intercommunication parfois difficile : les langues véhiculaires sont indispensables. Nous signalons, en plus du français et du dioula, l'agni-baoulé, à la suite des travaux de l'ILA et de E. Niamien N'Gouan 1996.

Le dioula est toujours utilisé, comme avant la colonisation, en tant que langue véhiculaire en Côte d'Ivoire. Sa situation a peu changé au cours de la deuxième moitié du XXe siècle. Il est toujours très représenté dans de nombreux types d'interactions. Tous les Ivoiriens sont capables de dire quelques mots en dioula et de le comprendre à demi dans des interactions ordinaires. Il est parlé comme langue vernaculaire au nord-ouest de la Côte d'Ivoire<sup>47</sup>, avec une enclave au nord-est du pays. Il constitue un même domaine linguistique avec le bambara, langue vernaculaire au Mali. Il est parlé comme langue véhiculaire au Mali, au Burkina Faso et dans toute la Côte d'Ivoire. De plus, l'intercompréhension est possible entre des locuteurs du dioula et : du malinké au Mali, du maninkaxanwo et du diola au Sénégal, du mandinka en Gambie, du mendekan en Sierra-Leone, du kpele au Libéria, du soso en Guinée. Le véhiculaire de Côte d'Ivoire est le tagboussi, qui est en fait une variété en partie pidginisée du dioula vernaculaire (M.J. Derive 1976). Il est la langue de la rue, particulièrement du commerce, et de la religion musulmane, mais ne saurait être réduit à ces deux situations. Il ne peut s'imposer comme langue principale de Côte d'Ivoire à la place du

---

<sup>47</sup> Le dioula du Nord-Ouest est appelé aussi malinké mais il s'agit de la même aire linguistique. Voir, par exemple, G. Partman 1975 et G. Dumestre et G. Retord 1981.



français en raison de la politique linguistique du pays que nous avons déjà expliquée, et du développement économique tel qu'il est mené, qui demande une langue européenne.

Du fait de son extension, le dioula sert de langue de substrat à la création des variétés d'argots de Côte d'Ivoire (3.3).

L'ashanti, ainsi que l'agni, très proche, qui était langue véhiculaire dans le Sud-Est de la Côte d'Ivoire et au Ghana avant la colonisation, a été supplanté par le baoulé dès la première moitié du XXe siècle, quand les Baoulé, plus en contact avec les colons que les lagunaires, ont acquis une certaine suprématie sur les autres ethnies aux yeux de ceux-ci. L'apparition de l'agni-baoulé comme véhiculaire est récent (E. Niamien N'Gouan 1996). Depuis le partage de la région Akan entre les Français et les Anglais, il remplace, dans une certaine mesure, l'ashanti véhiculaire d'avant la colonisation. L'agni et le baoulé relèvent, pour le linguiste du même domaine linguistique (D. Creissels et J. Kouadio N'Guessan 1977 : 4-5). Étant donné la parfaite intercompréhension du baoulé par les Agni et de l'agni par les Baoulé, ces deux langues ont formé ensemble un nouveau véhiculaire, utilisé à Abidjan, en priorité par des personnes originaires de ces deux ethnies. L'agni-baoulé sert lui aussi de langue de substrat aux variétés d'argots d'Abidjan.

Le français véhiculaire est une variété de français populaire ivoirien. C'est une langue orale comme les autres véhiculaires, acquise dans la rue par les enfants et, par les adultes africains non francophones, lors de tout rapport social. A la fin du XXe siècle, il dépasse la fonction de véhiculaire. Il peut sans doute être considéré comme une des langues ivoiriennes, les domaines de chacune de ces langues s'interpénétrant. Si en 1981 les chercheurs étaient réticents à parler de français populaire ivoirien et le traitaient surtout comme relevant de phases d'apprentissage du français, on constate aujourd'hui que ce français populaire est attesté dans tout le pays et qu'il s'est répandu comme une variété de langue homogène chez tous les locuteurs. De nombreux chanteurs et artistes l'utilisent, de pair avec une langue locale parfois. Nous donnons comme exemples : le chanteur Meiwéy, le groupe zouglou « Les Salopards », les groupes rap « MAM », « All Mighty », « RAS », le comique Adama Dahico.

Le français populaire ivoirien s'est répandu du fait du développement économique et de ses conséquences, déjà évoquées (Voir 2.3 à 2.5). Il est en effet présent dans toutes les situations de la vie. Il l'est tout d'abord en tant que langue véhiculaire d'intercompréhension entre locuteurs de langues différentes, mais aussi par le choix de locuteurs d'une même langue (Voir 2.4). L'extension du français populaire ivoirien et son caractère de langue de base fait qu'il a une grande place dans la constitution des variétés d'argots.

Les langues véhiculaires ont peu d'autonomie et dépendent du (ou des) vernaculaires dont elles sont issues. Dans certaines communautés, elles peuvent être acquises très tôt, simultanément avec une autre, ce qui est le signe d'un début de « vitalité » (N. Gueunier 1994). En tant que véhiculaire, le dioula est plus ancien que le français, lui-même plus ancien que l'agni-baoulé. Ils assurent toutes les fonctions communes en Côte d'Ivoire et sont utilisés dans les pays qui les partagent : pays francophones pour le français ; certaines parties de l'Afrique de l'Ouest Sud Saharienne à partir du Ghana et du Burkina Faso pour le dioula ; une partie du Ghana pour l'agni. La généralisation conjointe du français vernaculaire et du dioula tagboussi, et dans une moindre mesure de l'agni-baoulé met le pays dans une situation de multilinguisme, selon R. Chaudenson 1993,a, à l'échelle sous-régionale et presque continentale malgré l'ivoirisation de ces parlers.

### 3.3. Le nouchi

#### 3.3.1. Présentation

La Côte d'Ivoire, dont l'éventail linguistique est particulièrement chargé, a été en plus le lieu de création de plusieurs variétés de langues hybrides, faisant chacune appel à la connaissance de plusieurs langues existantes. Le français populaire ivoirien est ainsi le support d'éléments lexicaux ou morphologiques empruntés au dioula, au baoulé, au bété, à l'anglais ou d'origine inconnue. Ces éléments varient selon le lieu où la variété est utilisée : au marché, sur les chantiers, à l'école par les enfants, etc. S. Lafage 1998 utilise le terme de « langues hybrides » pour désigner ces variétés de langues, étant donnée la double ou multiple provenance des éléments constituant un mot, un groupe de mots ou une séquence entière.

La première variété à avoir été étudiée est le nouchi (J. Kouadio N'Guessan 1992). Créé au début des années 80, le nouchi est parlé dans les rues, dans les quartiers populaires d'Abidjan, par les loubards et enfants des rues, ces jeunes gens étant appelés en Côte d'Ivoire les nouchi<sup>48</sup>. « Les locuteurs du nouchi ont peu ou prou appris le français. Certains, comme les étudiants, en ont même une maîtrise qu'on peut qualifier de bonne » (J. Kouadio N'Guessan 1992 : 374). Cette variété de langue se caractérise au niveau lexical par des changements de sens et par des emprunts aux langues locales, en particulier le dioula selon divers procédés de création lexicale ; au niveau grammatical par « l'introduction de nouveaux verbes invariables empruntés aux langues locales ou d'origine inconnue [...] de nouveaux pronoms personnels [...] et le non respect de l'accord en nombre et en genre » (J. Kouadio

---

<sup>48</sup> Le terme *nouchi* désignait, au départ, les tireurs de pousse-pousse et les porteurs.

N'Guessan 1992 : 374). On remarque aussi la possibilité d'omission du déterminant. La syntaxe du nouchi n'a pas encore été étudiée dans sa totalité.

Au début des années 90 naît le zouglou. Nom d'une danse réalisée sur une musique moderne d'inspiration traditionnelle bété, le zouglou est aussi la variété de français utilisée dans les paroles. Le zouglou a été représenté, par exemple, par le groupe de chanteurs « Les Salopards ».

Le français des gares routières a été étudié dans E. Niamien N'Gouan 1996. Il se présente comme une variété homogène, parlée de la même façon par les scolarisés et les non scolarisés.

Ces variétés de langue s'apparentent au « français des rues » étudié par S. Lafage 1998, parlé par les jeunes, scolarisés pour la plupart. Nous les appelons globalement « nouchi », selon l'usage générique actuel de ce terme en Côte d'Ivoire. Le nouchi est, en effet, difficile à définir actuellement car il semble en mutation. J. Kouadio N'Guessan 1992 indique qu'il se voulait, dans les années 80, « un signum social [P. Guiraud 1985] : les locuteurs du nouchi cherchent à afficher leur appartenance à un groupe, ici le groupe de la petite et de la grande délinquance » (J. Kouadio N'Guessan 1992 : 374). S. Lafage 1998 ajoute que le « français des rues », que nous identifions au nouchi, répond, bien qu'imparfaitement, à la « revendication des jeunes pour un parler franco-ivoirien, à la fois porteur d'une certaine critique sociale et emblème contestataire d'une contre-norme » (S. Lafage 1991 : 96 ; 1998 : 289-290). Cependant, le nouchi n'est pas resté longtemps la langue secrète d'un milieu particulier puisqu'il s'est répandu dans les conversations des jeunes élèves et étudiants. Certains éléments du lexique nouchi se sont même rapidement généralisés dans le français de Côte d'Ivoire. L'extension du nouchi se poursuit chez les jeunes, déscolarisés comme universitaires. Actuellement, il sort des limites du milieu urbain, d'Abidjan notamment, et des milieux de jeunes. La création du site <www. nouchi.com> sur le web témoigne d'une volonté d'ouverture et de diffusion de cette langue, de la part de certains, au moins, de ses utilisateurs, surtout de ceux qui sont éloignés géographiquement du pays pour leurs études. Toutefois, comprendre et parler nouchi demande une initiation, ce qui lui conserve un caractère cryptique. Le nouchi, appelé parfois français nouchi, est considéré aujourd'hui comme l'argot ivoirien.

Bien que le site précité soit loin de donner une instrumentalisation officielle de la langue, on peut dire qu'il en est une tentative. Les autres traits sont réunis pour que le nouchi entre dans la catégorie de langue artificielle, d'après la classification de N. Gueunier 1995.

### 3.3.2. Éléments pour une description morphosyntaxique succincte du nouchi

La base syntaxique du nouchi est le français populaire ivoirien, tandis que le lexique est en partie français et en partie emprunté à l'anglais et aux langues locales. Les emprunts viennent notamment du dioula mais aussi du baoulé et du bété surtout, ou ont une autre origine. Les éléments empruntés à des langues africaines, dérivés ou pas, sont généralement intégrés dans la syntaxe du français populaire ivoirien et ne subissent plus les règles morphosyntaxiques de leur langue d'origine. Nous le montrons à travers trois types d'exemples qui ont trait à la détermination du nom, à la morphologie verbale et à la négation.

**a) Les noms** sont précédés d'un déterminant aussi souvent que le sont les noms français. Ainsi, les substantifs empruntés aux langues locales peuvent être précédés d'un déterminant français comme :

nouchi : *un bloblo* (FF : *un mensonge pour plaire*)

(du baoulé : *blɔ* = *exagérer, (se) vanter*)

nouchi : *le wôrô-wôrô* (FF : *le taxi à prix et trajet fixes*)

(du dioula : *wɔro wɔro* = *30 francs - 30 francs*).

nouchi : *j'ai un (djèse + djez) pour toi* (FF : *j'ai une bonne affaire pour toi*)

(d'origine inconnue).

Mais le déterminant est le plus souvent absent devant le nom, comme par exemple dans :

nouchi : *après je vais monter avec wourou fatoh là*

(FF : *après je vais commencer le travail avec le nouveau minicar là*)

*mets motère en bas de ton otro*

(FF : *équipe ton pousse-pousse d'un moteur*) (E. Niamien N'Gouan 1996 : 85, 94).

**b) Les verbes** empruntés ne prennent généralement pas les traits morphologiques des verbes français et restent invariables ; ils ne sont pas non plus accompagnés des morphèmes verbaux aspectuels des langues d'origine, comme le montrent les diverses formes suivantes :

nouchi : *c'est les po qui vont venir te gnou*

(FF : *c'est les policiers qui vont venir te prendre*) (E. Niamien N'Gouan 1996 : 95)

*c'est pour toi ça va gban (c'est pour toi qui va chauffer)* (Niamien 1996 : 95)

(FF : *tu vas avoir des ennuis*)

*je dois gnaga un gars ce soir car il a frappé mon petit frère*

(FF : *je dois frapper un gars ce soir ...*) (nouchi.com 13/12/98)

nouchi : *faut pas faire les patrons ils vont me gbê*

(FF : *ne fais pas en sorte que les patrons me renvoient*) (E. Niamien N'G. 1996 : 95).

(Trois de ces verbes sont directement empruntés au dioula : *nyùn* (porter sur la tête), *gbàn* (chauffer), *gbèn* (renvoyer)).

Les verbes sont fléchis en général avec *avoir*, comme dans les séquences suivantes où l'on remarque aussi que la forme verbale est la même à l'infinitif et au participe passé :

nouchi : *je vais me tchani*

(FF : *je vais me doucher*)

*qui tchani aujourd'hui ?*

(FF : *qui fait la vaisselle aujourd'hui?*)

(nouchi.com 27.09.01)

*il a béou à Adjamé*

(FF : *il est parti à Adjamé*)

*moi je béou*

(FF : *moi je m'en vais*)

*il peut te daba*

(FF : *il peut te frapper*)

*je l'ai daba*

(FF : *je l'ai mis K.O.*)

*j'ai daba Daniel car il ne sait pas se battre*

(FF : *j'ai frappé D. car il ne sait pas se battre*)

(nouchi.com 8/12/98)

(Ce dernier verbe est dérivé du dioula : *da ba* (bouche taper) : « casser la gueule » (J. Kouadio N'Guessan 1992 : 379)).

Certains verbes ont une deuxième forme d'infinitif en *-er* en plus de la forme invariable. Les verbes suivants sont dans ce cas :

nouchi : *on m'a (djo+ djossé) / on va te (djo + djosser)*

(FF : *on m'a attrapé / on va t'attraper*)

*je (E + commence à) choco quand j'arrive en France*

(FF : *je (parle + commence à parler) comme les Français quand j'arrive en France*)

*arrête de chocobiter*

(FF : *arrête de parler comme les Français*)

(nouchi.com 28/2/99).

**c) Les négations** apparaissent dans la position qu'elles ont en français. Par exemple le mot *foyi / fohi* (FF: *rien*), emprunté au dioula, remplace *rien* en nouchi. Mais alors qu'en dioula, il s'emploie avec le morphème verbal négatif et ne porte donc pas la négation :

dioula : *foyi tɛ*

*rien il (n') y a pas*

(FF : *il (n') y a rien*)

*\*foyi bé*

*\*rien il y a,*

il est utilisé en nouchi après un verbe affirmatif, portant alors seul le sens « négatif » :

nouchi : \* *il (n')y a pas foyi*

*il y a foyi*

(FF : *il (n') y a rien*)

*il y a foyi, prends les deux mogos-là*

(FF : *il n'y a aucun problème, prends les deux passagers*) (E. Niamien N. 1996 : 95).

Nous avons aussi, dérivé du baoulé : **blɔ** (FF : *exagérer, (se) vanter*) :

nouchi : *ne te bloho pas*

(FF : *ne fais pas le malin*),

mais le baoulé place l'élément « négatif » avant le verbe comme dans, par exemple :

baoulé : **man**      **blɔ**

*Nég-Inj exagérer*

(FF : *n'exagère pas*)

\* **blɔ man**.

Certains de ces phénomènes seront vus plus en détail dans la partie syntaxique de notre travail. Les faits présentés suffisent à montrer que la morphosyntaxe du nouchi s'apparente à celle du français populaire ivoirien, et que la démarche des locuteurs, essentiellement cryptique, porte surtout sur le lexique et associe le nouchi à un argot.

### 3.4. Situation du français en Côte d'Ivoire

R. Chaudenson (1993, a et b, et 2000 : 109-122 et 173-233) propose une grille d'analyse des situations linguistiques dans le but de mettre au jour l'opposition qui peut exister dans la réalité entre « les dispositions statutaires, légales, réglementaires » (R. Chaudenson 2000 : 114) et l'usage réel qui est fait de la langue. Nous rappelons que cette mise en évidence se fait par l'analyse comparée du « status » et du « corpus » (Voir 0.2.c). Le « status » regroupe le statut, les fonctions et représentations de la langue et le « corpus » concerne la pratique de la langue et la nature de la compétence linguistique des locuteurs. C'est en suivant cette grille que nous présentons diverses caractéristiques du « status » du français en Côte d'Ivoire, toutes variétés confondues, puis de son « corpus ». Les notations que nous proposons après estimation n'ont pas la prétention de dépasser une évaluation intuitive de la situation du français et devraient pouvoir être revues et corrigées par une enquête étendue.

### **3.4.1. « Status » du français en Côte d'Ivoire**

Nous nous reportons, pour les notations dans les différents domaines présentées ci-dessous, au barème de R. Chaudenson (2000 : 173-197) et rappelons que la place des langues locales a été vue en 3.1. et 3.2.

#### **a) Officialité**

Le français est langue officielle unique. Même s'il existe plusieurs langues nationales, elles n'ont pas encore reçu ce titre du Gouvernement et ne sont donc pas à prendre en compte pour l'évaluation du « status » du français. Un statut d'officialité unique, ou non partagé, correspond à une notation de 12 sur 12 à cette rubrique sur la grille d'analyse.

#### **b) Usages officiels**

Les institutions administratives utilisent le français : tout texte juridique ou administratif est rédigé en français et toute interaction langagière administrative est réalisée en français. Les institutions privées utilisent normalement le français de la même manière. Seules les institutions religieuses se dégagent de cette part exclusive donnée au français. L'utilisation du français dans les domaines institutionnels est donc totale, sauf dans le domaine religieux où elle est partielle, ce qui correspond à une notation de 4 sur 4 dans quatre domaines et 2 sur 4 dans ce dernier domaine, soit un total de 18 sur 20.

#### **c) Education**

Dans l'enseignement, le français est encore la seule langue utilisée, à partir de la maternelle, là où elle existe. A l'intérieur du pays, y compris en milieu rural, les maîtres des classes du primaire n'appartiennent que rarement à l'ethnie de la localité, ce qui facilite l'utilisation du français. L'utilisation du français comme seul outil d'enseignement en primaire, secondaire et supérieur est notée 30 sur 30 sur la grille d'analyse : nous enlevons un point à ce score pour tenir compte des quelques expériences comme celle du Projet - Nord (Voir 3.1).

#### **d) Moyens de communication de masse**

Dans les moyens de communication, le français est prioritaire. La presse écrite est entièrement en français. Les langues locales ont leur place à la télévision et surtout à la radio. Nous proposons donc la notation de 5 sur 5 pour trois des moyens de communication et respectivement de 4 et 3 sur 5 pour la télévision et la radio, soit un total de 22 sur 25.

#### **e) Potentialités économiques et représentations sociales**

Les meilleures possibilités professionnelles sont offertes par le français, sauf, comme partout, dans certains organismes internationaux où l'anglais est requis. En milieu urbain,

seuls des paysans, ou certains commerçants peuvent se permettre d'ignorer le français. En milieu rural, ce comportement peut être plus fréquent sans porter préjudice au locuteur. Nous retenons la notation de 16 sur 20 dans ce domaine.

Les notations estimées dans les domaines relatifs au « status » sont donc les suivantes :

1. Officialité	12 / 12	
2. Usages institutionnels	18 / 20	
- textes officiels	(4)	
- textes administratifs nationaux	(4)	
- justice	(4)	
- administration locale	(4)	
- religion	(2)	
3. Éducation	29 / 30	
4. Moyens de communication de masse	22 / 25	
- presse écrite	(5)	
- radio	(3)	
- télévision	(4)	
- cinéma commercial	(5)	
- édition	(5)	
5. Potentialités économiques et représentations sociales	16 / 20	
<b>TOTAL :</b>	<b>97 / 107</b>	<b>ou, sur 100 : 91.</b>

C'est un score très élevé, mais qui n'est pas à l'abri de changements. En effet, le rôle que peuvent avoir les langues locales, surtout véhiculaires, dans le développement communautaire n'est plus sous-estimé, mais commence à être étudié de près. D'autre part, les circonstances socio-politiques de la Côte d'Ivoire depuis la fin du XXe siècle laissent une place à un surgissement de volonté d'affirmation des divers groupes culturels et à une réflexion sur les modalités de l'expression identitaire. Dans ce contexte, le débat ouvert depuis au moins trois décennies sur la place des langues locales dans l'enseignement et la vie officielle en général, loin d'être clos, pourrait aboutir à une refonte de la politique et de la planification linguistiques.

Par ailleurs, la politique extérieure de la Côte d'Ivoire change et le pays est ouvert à toutes sortes de partenariats internationaux. Cela ne signifie pas que le pays va devenir



anglophone comme le craignent certains : l'importance du corpus, en effet, témoigne de l'appropriation de la langue française par la population ivoirienne.

### **3.4.3. « Corpus » du français en Côte d'Ivoire**

Pour l'évaluation du « corpus », nous ne disposons pas des données qu'une étude de grande envergure pourrait établir. Cependant, les études ponctuelles récentes déjà réalisées permettent de confirmer certains faits. Nous signalons par exemple les travaux de Mwatha Musanji Ngalasso et Katia Ploog 1998 ; Gérard Oyamberry 1998, effectués en milieu scolaire, ainsi que S. Lafage 1996 ; Y. Simard 1994.

#### **a) Appropriation linguistique**

La grille d'évaluation de R. Chaudenson (2000 : 197-201) prévoit plusieurs cas de figures pour les deux modes d'appropriation linguistique : l'acquisition et l'apprentissage (Voir 2.1.1). L'évaluation se fait de 10 à 20 pour l'acquisition et de 0 à 15 pour l'apprentissage, et les scores sont ensuite multipliés par les pourcentages de chaque fraction de la population.

Les modes d'appropriation du français sont divers en Côte d'Ivoire et celle-ci dépend en partie de l'âge. La majorité des personnes âgées (francophones) ont appris le français à l'école où il a toujours été utilisé comme outil d'enseignement ; mais le pourcentage des jeunes qui l'ont acquis comme langue première est plus élevé que celui des jeunes qui l'ont appris uniquement à l'école. Actuellement, les enfants des milieux urbains qui n'ont pas appris le français à la maison ou dans la cour ont toutes les possibilités de l'apprendre dans le quartier, avec les autres enfants, ou au marché, dans une variété populaire ou véhiculaire. En cas de scolarisation, l'école viendra parfaire l'apprentissage, elle enseignera notamment aux élèves la variété académique. Une minorité d'enfants, ceux de certaines familles urbaines et les enfants des rues, acquièrent le français comme seule langue première : ce sera, selon les circonstances, le français de Côte d'Ivoire, le français populaire ivoirien ou le nouchi. En milieu rural, le français est appris surtout à l'école. Les étrangers non instruits récemment arrivés en Côte d'Ivoire, comme les Ivoiriens non francophones, ont la possibilité d'apprendre le français comme véhiculaire au marché, sur le lieu de travail, et d'être confrontés au français standard dans les médias. Les adultes étrangers instruits ont, de plus, les documents écrits, de la presse par exemple, à leur disposition.

Les modes d'appropriation du français peuvent donc être ramenés à trois types principaux :

- acquisition simultanée du français et d'une autre langue
- apprentissage par l'école (où il est seule langue d'enseignement)

- apprentissage par les enfants non scolarisés et par les adultes comme langue seconde en milieu informel (urbain surtout).

Les données qui permettraient d'établir des pourcentages pour ces trois types d'appropriation ne sont pas disponibles. Même celui de l'apprentissage par l'école ne peut être qu'approximatif. Ainsi, si l'on considère que l'enfant a appris le français, c'est-à-dire a atteint une compétence moyenne ou minimale lorsqu'il arrive au premier cycle du secondaire, on peut prendre en compte le pourcentage officiel d'enfants scolarisés en primaire, qui est de 71 %. Le pourcentage des élèves de CM2 qui réussissent le concours d'entrée en sixième est de 33 %, pourcentage qu'il faut doubler si on compte les enfants qui n'ont pas réussi mais qui entrent en sixième dans les écoles privées. Cependant, on ne connaît pas le pourcentage d'élèves qui, ayant été scolarisés, parviennent au CM2. Nous ramenons donc, intuitivement, le pourcentage de 71 % d'enfants scolarisés à 50 % d'enfants qui peuvent finir le cycle primaire, ce qui est sans doute optimiste, et obtenons donc un pourcentage de 33 % ( $0,5 \times 0,66$ ) d'enfants qui ont appris le français à l'école. Mais parmi eux se trouve la plus grande partie de ceux qui l'apprennent aussi à la maison.

Devant ces difficultés méthodologiques, nous proposons plutôt une estimation intuitive pour l'évaluation de l'appropriation du français. Parmi les 50 % de la population de moins de 25 ans, où l'acquisition est majoritaire, nous retenons la note de 15 sur 20 que R. Chaudenson propose comme score moyen d'une situation où le français est acquis par l'enfant en même temps qu'une autre langue première ; et parmi les 50 % de la population de plus de 25 ans, dont la majorité des francophones a appris le français à l'école, nous proposons la note de 7 sur 15. Nous obtenons donc, pour le total de la population, la note de 11 sur 20.

#### **b) Vernacularisation vs véhicularisation**

La véhicularisation du français est très forte : le français dans sa variété populaire est apte à être utilisé dans tous les domaines. Cependant, il n'est pas le seul véhiculaire, le dioula lui fait la plus forte concurrence dans de nombreuses occasions d'emplois. Néanmoins, le prestige du français est pour l'instant plus grand. La vernacularisation du français est en cours, mais seulement en ville, c'est-à-dire qu'elle concerne environ un tiers de la population totale de la Côte d'Ivoire<sup>49</sup>. En milieu intellectuel comme en milieu non instruit, nombre de parents parlent français aux enfants, conscients de l'importance de la compétence des enfants dans cette langue pour leur avenir. Cependant, la variété de français utilisée change selon la situation socioprofessionnelle, comme il a été vu en 2.4.2. R. Chaudenson (2000 : 201-207)

---

<sup>49</sup> Nous supposons que la population d'Abidjan est de 4 millions, et que celle des autres villes de plus de 100 000 habitants arrive à un million au total.

propose la note de 10 sur 10 si un locuteur sur 1000 a pour langue première le français, ce qui est, au moins, le cas de la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, la forte véhicularisation du français en Côte d'Ivoire peut correspondre à un score de 7 sur 10.

### c) Compétence

L'évaluation de la compétence en français des locuteurs du français de Côte d'Ivoire se heurte à plusieurs difficultés. La première question qui se pose est celle du statut linguistique du français populaire ivoirien et de la compétence en français des locuteurs de cette seule variété. Nous avons déjà vu en 2.4.2 que le français populaire ivoirien n'est pas un français encore mal maîtrisé, il est le français courant, aussi distinct du français des apprenants que du français académique. Il se veut avant tout un français différent du français de France, mais n'en est pas moins du français. La compétence en français populaire ivoirien est donc une compétence en français.

D'autres difficultés sont d'ordre pratique et concernent l'instrument de mesure. Plusieurs tests de compétence ont déjà été utilisés en Afrique. Nous ne démontrerons pas ici en détail l'inadéquation en Afrique, et peut-être en France, d'une évaluation de la compétence en français selon le niveau scolaire<sup>50</sup>. S'il est vrai qu'il faut de nombreuses années d'enseignement du français à un enfant, français ou pas, pour qu'il acquière un niveau correct ou supérieur de connaissance de la langue, ces années d'enseignement ne garantissent pas pour autant une compétence étendue en français, et le niveau scolaire d'un élève n'apporte que peu d'information sur sa compétence en français.

Le « test d'Abidjan »<sup>51</sup> fournit des informations sans doute inattendues. La partie ivoirienne de cette recherche, dirigée par J. Kouadio N'Guessan, s'est déroulée en décembre 1996. Le test a été utilisé, par l'équipe ivoirienne, à Abidjan, Daloa et Bouaké auprès de 213 sujets issus de milieux socioprofessionnels divers et appartenant aux quatre groupes linguistiques ivoiriens. Les résultats de cette enquête montrent que la grande majorité des francophones se situe très en deçà d'une compétence élémentaire ou SMIC (Seuil Minimal Individuel de Compétence) et que seulement 1% l'atteint.

---

<sup>50</sup> R. Chaudenson 1989, p. 43 - 63 met en cause la validité d'une telle appréhension de la réalité.

<sup>51</sup> Ce test a été mis au point et utilisé en 1995 et 1996 au Bénin, en Côte d'Ivoire et au Mali. Il s'inscrit dans une recherche dirigée par R. Chaudenson, réalisée grâce à l'AUPELF-UREF et l'ACCT. Voir R. Chaudenson 1997.

Ce pourcentage est paradoxal quand on sait que les institutions internationales de la francophonie avancent ordinairement 25% de « francophones réels » en Côte d'Ivoire, auxquels on peut ajouter les 25% de locuteurs des variétés de français non standard. Le test a été réaménagé au cours de l'enquête pour améliorer sa pertinence, mais il est possible que, malgré toutes les précautions prises, certains éléments à connotation occidentale aient subsisté, qui aient gêné sa pertinence<sup>52</sup>. R. Chaudenson (1997 : 32) n'écarte pas non plus la possibilité de remettre en cause l'échantillonnage. Une étude plus vaste sur la compétence en français des locuteurs reste à faire, mais ces résultats contribuent déjà à approcher la situation avec une plus grande objectivité.

Nous proposons la notation de 8 sur 20, qui correspond à un pourcentage de 40 % d'Ivoiriens ayant une compétence au moins réduite en français, c'est-à-dire capables d'un usage courant de français populaire ivoirien dans les situations ordinaires.

#### **d) Production et consommation langagière**

La consommation ou exposition est passive et peut se faire dans des situations de communication univoques : environnement urbain, écoute des médias ... Dès le premier abord, une différence d'exposition au français apparaît entre milieu rural et milieu urbain. Alors que dans des villes comme Abidjan ou Bouaké elle peut être très forte, en milieu rural, plusieurs facteurs font que l'usage du français est restreint : la scolarisation est beaucoup plus faible qu'en ville, l'accès des médias réduit, surtout dans les villages sans électricité. Les milieux ruraux ne sont pas pour autant totalement coupés du français : les déplacements divers, les liens avec les membres de la famille habitant en ville, les rassemblements assurent le contact avec le français. La note de 5 sur 10 pourrait rendre compte de l'exposition au français sur l'ensemble de la Côte d'Ivoire.

La note à la production langagière mesure l'utilisation du français dans les situations où le choix de la langue est libre. Pour discerner la place des productions en français dans l'univers ivoirien, il faudrait évaluer les productions individuelles en français de locuteurs de toutes les communautés linguistiques par rapport à leur production langagière totale, ainsi que leurs dispositions ou motivations plus ou moins grandes à se placer dans une interaction en français. Là aussi, une grande disparité des usages apparaît entre milieu rural et milieu urbain.

---

<sup>52</sup> Ce pourraient être certaines images (salut avec la main gauche, jeune fille en mobylette), l'énonciation des questions pour les tests oraux, la manière de rendre compte des faits ou de poser les problèmes dans les textes de compréhension écrite. Dans le domaine lexical, il est possible que certains items (tels que *à toute allure*) ne faisant pas partie du vocabulaire courant acquis par les enfants en Côte d'Ivoire aient bloqué la compréhension. La conjonction de tous ces éléments étrangers à l'univers ivoirien a pu entraîner la perception du test comme venu lui-même de l'étranger.

La forte vernacularisation du français en milieu urbain ne compense que faiblement l'usage très réduit qui est fait de la langue en milieu rural, et la note de 4 sur 10 nous semble refléter la situation.

Les notations estimées dans les domaines relatifs au « corpus » sont donc les suivantes :

1. Appropriation linguistique		11 / 20
2. Vernacularisation	(10)	
vs véhicularisation	(7)	
Total		17 / 20
3. Compétence		8 / 20
4. Production	(4)	
et consommation langagière	(5)	
total		9 / 20
<b>TOTAL :</b>		<b>45 / 80, ou, sur 100 : 56.</b>

### 3.5. Conclusion

Ces résultats (91 pour le « status » et 56 pour le « corpus ») sont sensiblement les mêmes que ceux publiés par R. Chaudenson (2000 : 219) qui donnent un « status » de 91 et un « corpus » de 54 pour la Côte d'Ivoire. La situation du français à la fin du XXe siècle en Côte d'Ivoire, après un siècle de présence, est celle d'une langue ayant un « status » très élevé, mais sans doute trop par rapport au « corpus » toutefois très étendu en comparaison d'autres situations africaines. On ne peut pas présager pour autant que le statut de langue officielle unique soit assuré pour les années à venir. Le déficit du « corpus » par rapport au « status » confirme qu'une partie importante de la population n'est pas toujours en mesure de comprendre la langue dans laquelle le discours officiel est délivré, ce qui revient à être étranger dans son propre pays<sup>53</sup>. S'il appartient aux décideurs de la politique linguistique de discerner les enjeux et répercussions d'une diminution du « status » par l'augmentation de celui d'autres langues, les actions moins officielles jouent, en attendant, un rôle important pour une meilleure communication : alphabétisation en langues locales, diffusion du français populaire ivoirien par la chanson et d'un français un peu plus soutenu par les médias et les écrivains de romans populaires.

<sup>53</sup> C'est la remarque qu'a fait M. Bandaman lors de notre entretien.

On constate, en effet, que le français ivoirien s'affirme, comme en témoignent les faits suivants. Depuis les années 90, les troubles et le malaise qui règnent dans les milieux universitaires ont causé le départ vers l'étranger, dès les premières années d'études, des étudiants qui en ont la possibilité. Les étudiants dans cette situation ne perdent pas leur français ivoirien ; dans le cas d'un séjour en France par exemple, ils acquièrent une excellente compétence en français de France comme une compétence de plus, qui n'annule pas celle qu'ils ont en français ivoirien. La création du site Internet <www.nouchi.com> par les étudiants de la diaspora manifeste, dans la même ligne, la revendication d'un argot du français ivoirien.

Le français est en contact avec des véhiculaires africains, des langues locales vernaculaires (et des dialectes). Le français de France, ou plutôt sa version académique ivoirienne est en contact avec plusieurs types de français : vernaculaires pour les variétés de français ivoirien, véhiculaire, et même artificiel avec le nouchi dont le principal substrat est le français populaire ivoirien.

### CLASSEMENT DES LANGUES EN USAGE EN COTE D'IVOIRE

variétés traits	standard	vernacu- laire	dialecte	pidgin	créole	véhiculaire	koinè	classique	artificiel
autonomie	+	+	-	-	-/+	+/-	+/-	+	-
vitalité	+	+	+/-	-	+	-/+	+/-	-	-
historicité	+	+/-	+/-	-	-/+	-	-/+	+	-
instrumen- talisation	+	-	-	-	-/+	-	-/+	+	+
exemples	français standard de France, français académi- que	français ivoirien, baoulé, bété ...	bété de Gagnoa, bété de Daloa ...	français ivoirien basilectal, dioula basilectal		français véhiculaire, dioula véhiculaire, agni- baoulé			nouchi

## **4. Les attitudes envers le français : enquête au sein des professionnels de la langue française en Côte d'Ivoire<sup>54</sup>**

La genèse des représentations et attitudes qui circulent dans une communauté provient en partie des politiques linguistiques qu'elle a connues ou connaît encore. Nous avons vu que lors de la colonisation de l'Afrique de l'Ouest, une variété de français parlé a résolument été diffusée dans les milieux urbains comme ruraux, dans le but d'en faire un véhiculaire utile. La politique linguistique qui a suivi en Côte d'Ivoire a visé l'utilisation du français comme seule langue officielle et sa diffusion par l'école, afin de promouvoir le développement et la formation. Le français a ainsi subi, au sein d'une réalité plurilingue, un processus de véhicularisation puis de vernacularisation. Ces facteurs, ainsi que d'autres ayant trait, par exemple, à la complexité et imprévisibilité des systèmes français ou à l'écart entre systèmes et énonciations français et africains, ont abouti à une diversification du français en Côte d'Ivoire.

Alors que l'école est censée diffuser le français de France, ou norme exogène, des variétés qui s'en différencient ont été générées, jusqu'à l'émergence d'une norme systémique endogène, et l'instauration du nouchi comme argot ivoirien. Cette norme systémique se dégage des usages des locuteurs et peut aussi être attestée chez nombre d'intellectuels qui revendiquent le français ivoirien et lui donnent une expression et une forme littéraires. Si la norme exogène bénéficie de descriptions et d'objectivations, la norme endogène a été peu décrite et n'est pas reconnue officiellement. Cette diversité de variétés de langue entraîne de la part des locuteurs des jugements sur les usages.

### **4.1. L'élaboration du discours sur les normes**

#### **4.1.1. Présentation de l'enquête sur les représentations et attitudes**

Pour approfondir notre étude sur la variation du français en Côte d'Ivoire, nous avons choisi l'analyse micro-sociolinguistique dans le but d'illustrer les normes subjectives que l'on rencontre au sein de professions qui pourraient entrer en jeu dans l'objectivation d'une norme endogène. Cette étude ne prétend pas avoir une valeur représentative. Nous nous situons plutôt dans le registre qualitatif d'une étude de cas, basée sur dix entretiens semi-directifs, dont neuf ont été enregistrés, avec des professionnels de la langue française, c'est-à-dire des

---

<sup>54</sup> Nous remercions vivement Jacqueline Billiez qui nous a aidée par ses conseils et ses premières lectures de ce chapitre. Nous remercions aussi François Leimdorfer qui a bien voulu « passer notre corpus d'entretiens à la moulinette » des logiciels Lexico et Alceste, et nous donner de précieuses indications concernant la manière de travailler sur la base de ces outils.

personnes dont l'outil de travail est le français et qui jouent un rôle clé dans la circulation et la diffusion des normes. Les réponses de ces personnes interviewées nous ont semblé illustratives de certaines attitudes face à la langue, mais seule une vaste étude sociolinguistique sur le sujet, menée avec la rigueur nécessaire, pourrait prétendre à des conclusions définitives et statistiquement fondées. Les catégories professionnelles choisies ne sont pas importantes en nombre. Elles ont cependant une certaine importance au plan sociolinguistique puisqu'elles promeuvent un type de français et manifestent une position sur la langue à donner en modèle. Les personnes enquêtées, en effet, ne peuvent se limiter à une simple connaissance des tensions et enjeux qui existent actuellement sur le thème de la langue en Côte d'Ivoire. Leurs professions qui les placent, avec d'autres qui ne sont pas représentées dans cette enquête, au premier plan de la promotion de la langue en Côte d'Ivoire les portent à évaluer les variétés de langue, à prendre position sur les normes et à argumenter leur réponse à la question essentielle : Quel français utiliser et enseigner en Côte d'Ivoire ? Quelle norme, exogène ou endogène, promouvoir ?

Nous avons ainsi recueilli les commentaires de cinq professeurs de français : P1 de collège, P2, P3 et P4 de lycée et P5 de littérature à l'université, de trois membres de deux maisons d'édition ivoiriennes, E1, E2 et E3, et de deux inspecteurs de français dans l'Enseignement Secondaire, I1 et I2. Notons que P4 et E1 sont aussi des écrivains ivoiriens renommés et que E2 a été professeur de français durant 16 ans avant d'être correctrice. Tous travaillent actuellement à Abidjan, E2 a auparavant enseigné plusieurs années à l'intérieur, et E3 travaille aussi à Bouaké. P1, P2, P3 et E2 sont des femmes ; P4, P5, E1, E3, I1 et I2 sont des hommes. Tous sont Ivoiriens, mais P1 est originaire d'un autre pays francophone d'Afrique de l'Ouest, et E2 d'origine européenne. Les âges sont variables et se situent entre 30 et 55 ans environ. Le temps de pratique minimal dans la profession est de 9 ans, c'est le cas de P3. P1 a un peu plus de 10 ans, les autres sont de longue date dans ce domaine professionnel.

Le corpus obtenu a été « mis à plat », et l'ensemble a été analysé comme lieu de production de sens. Les occurrences et co-occurrences de certains mots et les régularités discursives ont permis l'élaboration d'un discours sur la place du français en Côte d'Ivoire, sur les représentations et sur les attitudes envers la langue. Les personnes que nous avons interviewées doivent, chaque jour, de par leur profession, évaluer l'expression, la langue des locuteurs qu'elles ont sous leur responsabilité, ainsi que leur propre parler. L'abondance de ce type de désignations dans les entretiens demande qu'on leur accorde aussi une étude. De fait, la dénomination d'une langue va de pair avec ses fonction et situation sociales. Les travaux de



A. Tabouret-Keller 1997 montrent de plus qu'on peut appréhender les prises de position d'un locuteur à travers les nominations de langue qu'il utilise. Dans le contexte plurilingue ivoirien, où le français fait l'objet d'une appropriation différente selon ses variantes, la désignation des langues et variétés de langues sont d'autant plus intéressantes.

Par ailleurs, comme il arrive ordinairement lors de ce type d'entretiens, l'enquêté manifeste, en interaction avec l'enquêteur au fur et à mesure de son discours et des questions abordées, ses représentations et attitudes. Il peut ainsi y avoir, à première vue dans un même discours, des éléments contradictoires, mais ceux-ci forment à eux tous la position de l'interviewé. Ils sont précieux pour analyser un sujet aussi complexe que les représentations et attitudes linguistiques en Côte d'Ivoire. Le thème de la langue constitue effectivement un fort enjeu social, et tout utilisateur du français pourrait en parler longuement. Chez des professionnels de la langue française comme les personnes interviewées, celle-ci est un thème prioritaire de discours. Ces facteurs entraînent la complexité des analyses des représentations et attitudes. Nous tentons d'en rendre compte par champs successifs : l'évaluation de la politique et de la situation linguistiques de la Côte d'Ivoire, la représentation du français de France, l'évaluation des normes exogène et endogène, la catégorisation des variétés de français et le rôle identitaire de la norme endogène.

Pour citer les personnes interviewées, toujours en gardant leur anonymat, nous retenons la transcription orthographique, avec aménagement de l'oral pour l'écrit par le simple retrait des formes gênant la lisibilité et la restitution de la ponctuation. Cette présente étude ne portant pas sur les traits de langue des enquêtés, nous souhaitons ainsi présenter leurs discours conformément aux habitudes de lectures de tels textes.

#### **4.1.2. La mise en œuvre des normes dans le discours sur le français**

Le questionnaire semi-directif que nous avons utilisé prévoyait une douzaine de questions réparties comme suit :

##### **a) Identification du français de Côte d'Ivoire :**

1. Y a-t-il une différence entre le français qu'on parle en Côte d'Ivoire et ailleurs ?

Le français de Côte d'Ivoire a-t-il évolué depuis quelques années ?

Est-ce le même français qu'on parle aujourd'hui et il y a 15 ans ? ou plus ?

2. Remarque-t-on une perte de prestige du français de France en Côte d'Ivoire ?

Une différence de prestige de la langue française actuellement et il y a quinze ou vingt ans ?

3. A quel niveau se situent les différences dans le français en Côte d'Ivoire et en France ?

4. Faites-vous une différence entre une faute ou une erreur de construction et une variante de construction ?

5. Y a-t-il actuellement une norme du français de Côte d'Ivoire en train de se dessiner distincte du français standard de France ?

6. Y a-t-il un français de Côte d'Ivoire qu'on peut définir ?

**b) Causes des spécificités du français de Côte d'Ivoire :**

7. La Côte d'Ivoire est l'un des pays d'Afrique où le français a le mieux réussi, à quoi cela tient-il ?

8. A quoi vous attribuez les différences dans le français en Côte d'Ivoire et en France ?

9. Les élèves sont-ils sûrs d'eux lorsqu'ils parlent français ? Lorsqu'ils écrivent ?

10. Est-ce qu'il y a des expressions ou constructions en français ivoirien où vous voyez derrière une expression ou construction dans une langue ivoirienne ?

**c) Catégorisation des locuteurs du français en Côte d'Ivoire :**

11. Est-ce que tout le monde parle le même français ?

12. Les hautes personnalités ont-elles un français accessible ?

13. Peut-on faire des catégories dans les locuteurs du français en Côte d'Ivoire selon leur manière de parler ?

14. Les élèves sont-ils sûrs d'eux lorsqu'ils parlent français ? Lorsqu'ils écrivent ? Ou ont-ils peur de se tromper ?

Au cours des entretiens, bien que toutes ces questions aient été abordées, le discours s'est déroulé sur des thématiques et des enjeux un peu différents, suscitant une remise en question de la manière dont les normes sont mises en jeu dans le discours. En effet, la partition informatique du corpus formé par l'ensemble des entretiens, non selon des critères externes, mais par des grands ensembles internes construits à partir des contextes lexicaux, fait ressortir deux classes thématiques. Les mots spécifiques de chacune de ces classes sont relevés selon deux ordres : les mots pleins, qui renseignent sur les thèmes abordés, et les mots outils, qui reflètent les modalités de l'énonciation, autrement dit qui renvoient à l'attitude du locuteur vis-à-vis de son énoncé. Deux types de représentations linguistiques sont alors mis en lumière, dépendant du point de vue. Le premier type, qui occupe les deux tiers du discours, correspond à un point de vue sociolinguistique global et s'intéresse à la manière dont on parle en Côte d'Ivoire. Le second type, qui occupe un tiers du discours, représente un point de vue ramené à l'intériorité de l'école et de l'enseignement.

Les mots pleins spécifiques de la première classe décrivent la société ivoirienne<sup>55</sup> : « Côte d'Ivoire, pays, Afrique, ville / village, rue, école, gens, tout le monde, milieu, catégorie, social, population, politique, paysan, intellectuel, instruit, étranger, femme, famille, maison, locuteurs ».

D'autres servent parallèlement à produire le discours sur le français et les langues locales : « mot, norme, français, français ivoirien, de Moussa, populaire, standard, académique, baoulé, dioula, bété, anglais, grammatical, local, zougou, nouchi, langues maternelles, nationales, naturel, propre, tendance ».

Plusieurs réfèrent à la problématique de la communication : « parler, utiliser, comprendre, communiquer, différent, apprendre, créer, réussir, effort, avoir accès, fonction, connaître, développer ».

Les mots-outils spécifiques de cette première classe reflètent la subjectivité du locuteur : « il faut, c'est vrai, d'accord, je pense, oui, tout à fait, voilà, effectivement, énormément, forcément, généralement ».

Les possessifs apparaissent : « mes, sa, ton, votre ». Ces mots-outils sont le signe de la charge affective avec laquelle les questions sociales et linguistiques sont abordées.

Par ailleurs, les indicateurs spatiaux : « ailleurs, ici, partout », indiquent un découpage de la société qui reste imprécis.

La deuxième classe présente d'autres types de mots spécifiques qui réfèrent, eux, à l'école : « professeur, collègue, élève, étudiant, an / année, lycée, collège, troisième, terminale, second cycle, classe, matière, parents » ; à la pédagogie : « lire / lecture, écrire / écrit, enseigner / enseignement, orthographe, grammaire, oral, programme, manuel, inspection, pédagogie, corriger » ; à l'évaluation : « difficulté, faute, manque, baisse, niveau, correct, suffisant, évolution ».

Les mots-outils spécifiques de cette classe sont plutôt de type évaluatif : « mal, beaucoup, moins ». Les indicateurs temporels sont très présents : « après, avant, aujourd'hui, jamais, depuis, encore, ensuite, pendant, quand, tant que, jusqu'à, lorsque », manifestant un discours comparatif entre plusieurs époques.

Le discours sur les normes s'articule donc autour de deux axes ayant non seulement des thèmes différents, mais aussi des modalités d'énoncés différentes : celui d'appréciations spontanées sur la société ivoirienne et la manière dont on y parle, énoncées avec une forte

---

<sup>55</sup> Nous notons au moins la forme principale de la lemmatisation, qui renvoie à d'autres de même radical.

teneur affective, et celui de jugements professionnels sur l'enseignement de la langue, énoncés sur une tonalité évaluative. Ces deux axes sont présents tout au long de notre analyse.

## **4.2. Evaluation de la politique linguistique**

Le contexte d'enquête actualise en principe l'obligation des enseignants et autres professionnels de la langue française de manifester une position de défense et de diffusion de la norme académique.

### **4.2.1. Évaluation du statut du français langue officielle**

Les raisons évoquées par les témoins des causes de la réussite du français en Côte d'Ivoire sont connues. Le français s'est imposé surtout par la volonté des dirigeants qui ont mené une « politique volontariste de scolarisation dès les débuts de l'Indépendance » (P4), avec alphabétisation en français uniquement et utilisation de cette seule langue par les hommes politiques, les médias et l'administration. Le français était, en effet, indispensable pour avoir accès aux centres de décisions nationaux et internationaux (P4). C'est « l'image du français porteur » (E3), langue de promotion sociale, qui domine. On retrouve là des arguments qui prévalent dans l'ensemble des pays francophones d'Afrique pour justifier que le français soit langue officielle. En Côte d'Ivoire, le fait qu'un nombre élevé de langues soient parlées, alors que pas une ne l'est par une très grande majorité de la population, a permis cet état de fait.

La situation n'est nullement contestée ; au contraire, un professeur remarque que « il n'y a pas de complexe à parler français en Côte d'Ivoire », contrairement à d'autres pays de la sous-région (P1). Un autre fait référence à l'unité du pays qui a été raffermie par le français : « c'est la langue qui cimente la Côte d'Ivoire » (P3). Un troisième allègue qu'une fois le français choisi comme langue officielle, il est juste et cohérent de tout mettre en œuvre pour que son implantation soit réussie (P4).

### **4.2.2. Évaluation de la situation des langues locales par rapport au français**

Nous n'avons prévu aucune question sur les langues locales, mais la plupart des locuteurs ont donné leur avis d'eux-mêmes.

La place que tiennent actuellement les langues locales en Côte d'Ivoire n'est sans doute pas celle que certains pouvaient prédire d'après la politique linguistique résolument francophone de la colonisation ni celles des années qui l'ont suivie. En effet, elles ne sont

nullement soutenues par le gouvernement, et ne font l'objet d'aucun enseignement scolaire. Mais en quoi cela pouvait-il entraver la diffusion de langues qui ne se sont jamais diffusées ainsi ? Nous notons jusqu'à 137 termes référant aux langues locales pour 369 référant au français. Il s'agit, par exemple, pour les premiers de : « langue(s) nationale(s), locale(s), africaine(s), ivoirienne(s), maternelle(s), à tons, dioula, baoulé, bété, wè », et pour les seconds de : « langue française, académique, officielle, commune, seconde, français ». Le mot « ethnie » a été utilisé une fois pour signifier « langue locale », selon l'usage ivoirien. Lorsque le substantif « langue » est suivi de « maternelle », il désigne généralement les langues africaines (11 fois), sauf une fois où il désigne le français. Cependant, le déterminant possessif (*sa + notre + nos + leur + leurs*) apparaît devant « langue(s) » 19 fois pour désigner les langues africaines et 2 fois pour désigner le français. Le possessif peut toutefois apparaître aussi devant « français » (2 fois). Mais la relation avec la langue maternelle africaine se montre donc beaucoup plus étroite que la relation avec le français.

Un éditeur dit qu'on pensait que le français couvrirait la totalité des besoins de communication mais que cela ne s'est pas fait et « les gens continuent à parler très bien leurs langues nationales » (E3). Elles sont acquises de façon informelle en milieu social, en famille pour les langues vernaculaires, et dans d'autres situations pour les autres : « on parle baoulé mais on parle aussi une autre langue ivoirienne, dioula ou bété. Ces langues-là s'apprennent au contact des autres, on va pas à l'école pour cela. [...] Vous pouvez trouver des Ivoiriens qui parlent bien, avec leur langue maternelle, d'autres langues ivoiriennes ; ils les ont apprises au contact d'autres Ivoiriens, dans la rue, dans les cours communes et dans les familles » (P4). Les langues locales commencent cependant à se perdre en milieu urbain, quel que soit le niveau d'études des parents, au profit du français populaire ou véhiculaire, qui se diffuse, d'ailleurs, de la même façon informelle que les langues locales. Un professeur constate : « Dans un quartier un peu précaire, j'ai vu les gens parler français à leurs enfants alors qu'il n'y avait pas de raison : la mère, le père parlent la même langue [ivoirienne], et pourtant ils parlent français [...] Moi, mes enfants parlent pas de langue » (P1). Les enquêtés indiquent tous que le nombre de locuteurs natifs du français augmente, y compris dans ses variétés populaires locales.

Plusieurs des personnes interviewées manifestent nettement l'attachement des Ivoiriens aux langues locales. Un professeur remarque que la motivation à conserver l'intégrité des langues locales ou à les maîtriser est beaucoup plus forte que pour le français et s'étonne que les comportements des élèves soient si différents : « Que vous soyez Baoulé,

Dioula ou Bété, [...] quand on parle à la maison en bété, on le parle correctement ; celui qui parle mal bété, on va lui dire : non, c'est pas comme ça qu'on parle. Donc, même nos langues maternelles, nous les parlons correctement et un effort, un accent, est mis sur la maîtrise de ces langues, il n'y a pas de raison pour que vous n'en fassiez pas autant pour la langue française » (P4). Certains notent que le dioula est la langue locale la plus stable. Le nombre de locuteurs natifs de cette langue ne diminue pas, pour des raisons culturelles, de même que celui des locuteurs tardifs, du fait de son rôle traditionnel de véhiculaire.

Les avis sont très partagés sur les avantages qu'apporterait l'utilisation officielle de langues nationales. L'un des éditeurs se rattache aux positions les plus sceptiques en Côte d'Ivoire sur les langues nationales et évoque la « levée de boucliers » (E1) qu'a provoquée la récente proposition de langues nationales d'enseignement par le Ministre de l'Éducation. Les pays ayant tenté cette expérience (Guinée, Mali, Sénégal, Togo...) ont échoué : « c'est de la démagogie [... les autres pays] ne l'ont pas réussi, parce que nous sommes quand même tributaires de la colonisation » (E1).

Un autre éditeur, au contraire, se rattache aux positions favorables à l'utilisation des langues nationales, et propose « d'alphabétiser dans les langues nationales jusqu'à un certain niveau [...] c'est une étape qu'on a peur de franchir, mais qu'il faut absolument franchir ». Il donne en exemple les courageuses expériences du Mali et de Madagascar.

### **4.2.3. Évaluation de la position du français de France**

A la question posée sur le prestige du français de France, les opinions sont partagées. Dans l'ensemble, ce sont les enseignants qui ont les positions les plus conservatrices : le français de France, « c'est le français classique » (P5), « c'est la norme, le bon français » (P3).

Les positions extrêmes des personnes interviewées sont celles de deux éditeurs. Pour l'un d'eux, il n'existe pas d'autre français que le français standard de France. Cette conception de la langue a pour corollaire la dépréciation de tout parler s'écartant de celui-ci : « ou on parle français parce qu'on l'a appris, ou on le parle mal parce qu'on n'a pas eu l'occasion de l'apprendre, ou parce qu'on l'a mal appris, ou parce qu'on n'a pas été assez longtemps à l'école » (E2).

Pour l'autre, au contraire, les Ivoiriens ont déjà tourné le dos au français de France, appelé aussi français académique car c'est celui qui est enseigné à l'école, et qui a perdu tout prestige : « la référence n'est plus le français académique [...] quand vous parlez le français de

France vous êtes tout de suite marginalisé » (E3).

L'appellation français de France désigne en fait une langue qui n'est plus utilisée hors du contexte académique ou littéraire. L'expression « langue française » (18 fois) est toujours utilisée dans un contexte académique, normatif ou officiel. Le substantif « français », au contraire, utilisé 269 fois, n'a pas ces restrictions. Le « français » peut être objet d'appropriation, contrairement à la « langue française » qui reste plus lointaine, accompagnée de : « langue officielle » (7 fois), « complexe » (3 fois), « langue seconde » (2 fois), « langue étrangère » (2 fois), « élitiste » (1 fois).

Une baisse de prestige du français de France est perçue par l'ensemble des personnes interviewées. Les auteurs, inspecteurs et éditeurs interviewés ont sans doute la vision la plus réaliste. Un professeur constate : « les nouveaux instituteurs ne mettent plus leur point d'honneur à parler un français châtié » (P5) ; un éditeur : « le cercle qui utilise ce français comme référence est très restreint aujourd'hui » (I2). Un autre éditeur n'accepte même pas le mot : « prestige pour le français de France est trop dire, il est possible uniquement en littérature où il est la seule langue admise » (E1).

De fait, tous les enquêtés se posent la question de l'avenir du français en Côte d'Ivoire. Il nous semble utile de reporter ici les termes dans lesquels ils voient les Ivoiriens s'éloigner du français de France et ceux dans lesquels ils se posent la question de la langue ou variété de langue à utiliser et à enseigner :

P1 : « il aurait fallu créer une autre façon de français » ;

P5 : « il y a une évolution vers un français plus localisé, plus naturel entre guillemets. C'est l'évolution qu'on remarque à mon avis ; on nous apprend de moins en moins le français classique<sup>56</sup>. [...] Est-ce qu'il faut évoluer vers un français créolisé ? A ce moment, il y aurait peut-être une norme car il y aurait un français créolisé standard que tout le monde parlerait » ;

I2 : « dans nos jeunes États, la langue évolue aussi rapidement que les systèmes éducatifs, que les systèmes économiques etc. ».

---

<sup>56</sup> Entendons par « classique » traditionnel. Il n'y a là aucune référence au français archaïsant ou « littéraire » attribué aux Africains du fait de l'emploi courant de certaines tournures parfois perçues comme baroques ou archaïques par les Européens.

Même les personnes interviewées les plus attachées à la norme du français de France constatent un décalage entre celui-ci et les cultures africaines :

P2 : « le français ne peut exprimer toute la pensée africaine. Les langues africaines sont trop différentes de la langue française, elles ne vont pas du tout ensemble » ;

P3 : « une langue s'enracine dans une culture aussi, et par rapport à cela, les usagers utilisent les mots qui leur sont propres, qu'ils pensent qu'ils doivent mieux traduire leurs réalités et donc, c'est très important, ça imprime un effet sur la langue ».

Aucun argument de type culturel (dans le sens de communion à la culture française) n'a, bien sûr, jamais été évoqué pour soutenir la norme du français de France. Les professeurs de lycée n'évoquent pas non plus des arguments de type esthétique. Seul un professeur évoque avec regret « le français pur, le français châtié, le français qui plaît » (P4). Nous rappelons ici que les œuvres au programme au collège sont écrites ou traduites en « français facile », et que les œuvres de la littérature française étudiées au lycée sont des œuvres d'auteurs contemporains, ou traduites en français actuel. Les professeurs qui défendent la norme du français de France le font plus parce que c'est la norme en vigueur et par souci de suivre les directives officielles que pour un motif affectif. Il s'agit donc d'adhésion à des normes venues de plus haut.

Le souci le plus évident des enquêtés concerne le français à enseigner et porte donc sur le dilemme norme exogène / norme endogène.

### **4.3. Évaluation des normes exogène et endogène**

Les attitudes des personnes interviewées sont de deux types. D'une part, dans certains contextes où la norme exogène est valorisée, elles parlent en termes de compétence en français ; d'autre part, lorsqu'elles valorisent la norme endogène, elles font entrer en jeu des critères culturels et identitaires. En outre, on remarque depuis une quinzaine d'années en Côte d'Ivoire, des attitudes envers l'école et le français opposées à celles que décrit G. Manessy 1994 : « La fonction propre de l'école, au sentiment de ses usagers, est avant tout d'enseigner le français, conçu comme la condition nécessaire, sinon suffisante, de toute promotion sociale. » En effet, chez les jeunes enseignants, étudiants et lycéens, la dévalorisation de l'école qui ne peut plus assurer la promotion sociale s'accompagne d'une dévalorisation de la norme exogène.



### 4.3.1. Évaluation de la norme exogène

#### a) La valorisation de la norme exogène à travers la représentation de la compétence en français des locuteurs

Durant l'exercice de leur profession, prendre position pour un français autre que le français de France est pratiquement impossible pour des professionnels tels que les personnes enquêtées, même s'ils en ressentent la nécessité. Des critères professionnels entrent en jeu, qui dépassent le cadre de la Côte d'Ivoire, notamment celui de la nécessité de maintenir les mêmes normes académiques qu'en France dans les institutions académiques (P5) et les parutions littéraires (E2) pour que la Côte d'Ivoire maintienne (ou acquière) son image et son ouverture au monde littéraire et scientifique : « l'école, en tant que institution officielle, est bien obligée de faire figurer dans ses manuels et dans ses approches pédagogiques une langue académique et qui soit une langue parlée non seulement par la communauté ivoirienne mais par les communautés qui ont pour langue commune le français » (I2). Ces critères conduisent sans doute les enseignants à avoir les positions les plus conservatrices.

Hormis ces critères académiques, d'autres critères amènent aussi les professeurs, surtout les anciens, tout comme les inspecteurs et éditeurs, à une grande exigence dans la correction de l'expression. Dans un environnement mondial où les pays africains sont si dévalorisés dans les domaines économique et culturel, et où circulent encore des reliquats de théories ou fantasmes raciaux des plus saugrenus<sup>57</sup>, il n'est pas étonnant que les Ivoiriens qui ont été confrontés à ces idéologies ne puissent se contenter d'une langue renforçant cette image. On comprend alors que si certains enquêtés parlent de prestige pour le français de France, il s'agit sans doute plus de défendre le prestige des Africains à parler une langue internationale que le prestige de cette langue et de la culture qu'elle représente. Un professeur explique ainsi : « chaque fois que les gens parlent, on va pas prendre un stylo rouge pour dire que là il y a une faute, parce que si la personne se fait comprendre, c'est ça qui est important. Maintenant, si nous sommes dans une situation de communication académique ou universitaire, il faut faire attention, parce qu'on va pas pardonner à un universitaire de ne pas savoir les nuances qu'il y a entre tel mot et tel mot. [...] En tant qu'enseignant, quand j'ai des élèves à instruire, j'ai des copies à corriger, ce qui m'intéresse c'est le français qu'ils

---

<sup>57</sup> Certains ont encore du mal à accorder la nature humaine à tout le monde, comme le fait comprendre cette conclusion d'un article par ailleurs plein de sympathie pour une ethnie d'Afrique australe : « Avec le petit clan de Gudo, je viens de plonger dans le passé, aux origines animales de l'humanité. » (S. Peyron, *Le Figaro Magazine*, 10.02.01).

pourraient parler quand, demain, ils seront peut-être à l'université, ou ils seront devant un public instruit » (P4).

Ce « français » que les enquêtés attendent des Ivoiriens est un « français correct ». L'adjectif « correct(e) » dans « langage, français, langue française, expression correct(e) », ou l'adverbe « correctement » dans « parler, s'exprimer correctement » sont utilisés 27 fois par les enquêtés en référence au français. Il n'est pas réservé au français mais fait référence aussi aux langues locales (7 fois). Concernant le français, ce parler correct est à distinguer du « français châtié » ou de la « langue châtiée » (10 fois), « châtié » apparaissant souvent avec les adverbes « bien », « très », « plus » (4 fois), ou « le plus châtié possible » (1 fois). Le « parler correct » peut désigner un « français correct pas compliqué mais correct », il indique une langue « maîtrisée » (9 fois). Notons que la « maîtrise » de la langue peut concerner aussi les langues locales (1 fois).

La valorisation de la norme exogène entraîne des jugements négatifs sur la compétence en français des personnes placées sous la responsabilité professionnelle des personnes interviewées, élèves et étudiants pour les professeurs, auteurs pour les éditeurs et professeurs pour les inspecteurs. Les professeurs de français, à l'instar de leurs homologues français (Voir, par exemple, N. Gueunier 1985) et sans doute d'autres pays francophones, se plaignent ainsi de la baisse de niveau en français des élèves par rapport aux générations précédentes, sans qu'aucune question de l'enquête ne soit nécessaire pour faire intervenir ce thème. Des termes dévalorisants pour le français sont alors utilisés, tels que « décousu » (2 fois), « relâché » (2 fois), « petit français » (2 fois), « déstructuré », « sous-français », « sous produits de français », « français mal parlé », « français à la je m'en foutisme » (1 fois). Les mots « difficultés, faute(s) » apparaissent respectivement 11 et 25 fois. Ils expriment les caractéristiques du français des élèves et étudiants.

Les enquêtés soulignent un manque d'intérêt à parler un français soigné : « des fautes, quelquefois assez graves, que je constatais en sixième se répercutaient, se perpétuaient jusqu'en terminale, jusqu'à l'université. On se demande d'où elles viennent, comment ça se fait qu'elles se sont répercutées si longtemps jusqu'à ce niveau-là » (E2). Cette attitude est constatée aussi par E1 chez les auteurs, y compris ceux d'un niveau universitaire de troisième cycle, et par I2 chez les jeunes enseignants.

La baisse de niveau des jeunes de niveau scolaire ou universitaire se caractérise par divers phénomènes. Tous les enseignants (P1, P2, P3, P4, P5, E2) témoignent de la non-maîtrise de l'orthographe, notamment des accords, et de la méconnaissance de la grammaire ; certains de la pauvreté du vocabulaire (P1, P3). Les grammaires non acquises sont celles des

pronoms relatifs, notamment *dont* et *que* (P5), des prépositions (P5), des temps des verbes (P2). Le futur simple est remplacé par la forme en *aller* suivi du verbe à l'infinitif. L'imparfait est généralisé après *si* pour le présent et le passé, là où le français de France distingue les emplois de l'imparfait et du plus que parfait. Le conditionnel de la principale est remplacé par le verbe *aller* à l'imparfait suivi du verbe à l'infinitif<sup>58</sup>. Plusieurs enseignants proposent, comme solution à ce bas niveau, la poursuite de l'enseignement de la grammaire après la troisième (P3, P4) ; et la réforme en cours de l'enseignement du français va dans ce sens (I1).

### **b) Contexte de la remise en cause de la norme exogène**

Des raisons inhérentes à la complexité du français, du moins dans ses registres supérieurs de langue, qui demandent un long apprentissage, expliquent le « bas niveau », mais non la « baisse de niveau ».

Les personnes interviewées avancent plusieurs interprétations des causes de la « baisse de niveau » en français constatée chez toutes sortes de locuteurs. Elle est, pour un inspecteur, en partie due à l'extension de l'enseignement, appelée parfois « démocratisation » d'une part, et au rejet de l'école d'un taux important d'enfants au C.E.P.E., B.E.P.C. et baccalauréat d'autre part. Sachant que seulement la minorité des jeunes qui accèdent à des études supérieures sont en mesure d'acquérir le français académique, ou le français de France, il ne peut se généraliser en Côte d'Ivoire. Un professeur explique cela ainsi : « Étant donné que tout le monde peut pas avoir comme ça ce français académique, il y a un sous-français qui se crée, qui est parlé par ceux qui n'ont pas pu avoir accès aux grandes loges de l'école, qui se sont arrêtés en cours de chemin. Ces différentes manières de parler le français sont dues au fait que la langue française est une langue élitiste. Le paysan qui n'est pas allé à l'école ou le scolarisé qui n'a pas eu accès aux grandes écoles, à l'université, ne parlera pas comme l'universitaire, comme le professeur, comme le journaliste qui travaille avec cette langue qui est son outil de travail » (P4).

Ces raisons sont cependant encore insuffisantes pour expliquer qu'une baisse générale de niveau soit constatée depuis les deux dernières décennies. Les enquêtés donnent à cela des raisons concernant spécifiquement la Côte d'Ivoire et d'autres qui peuvent aussi être relevées ailleurs.

---

<sup>58</sup> Nous avons ainsi en français de Côte d'Ivoire des phrases comme : FCI : *si je savais, j'allais répondre*, qui correspondent aux phrases du français de France : FF : *si je savais, je répondrais*, et : FF : *si j'avais su, j'aurais répondu*.

Ainsi, certaines sont communes aux pays les plus développés. Un inspecteur indique ainsi que, depuis les années 80, l'approche communicative<sup>59</sup> donne la primauté à la fonction communicative sur la fonction littéraire ou artistique : « ce courant est pratiquement arrivé ici, et ce que l'on privilégie aujourd'hui dans la langue, qu'on soit dans un cadre institutionnel ou bien en dehors du cadre institutionnel, c'est la fonction communicative. Alors, dès cet instant-là, la langue académique prend un coup et c'est justement cette évolution-là qui commence à avoir cours aussi dans l'école » (I2). Pour un éditeur, E1, le caractère utilitaire du français actuel est dû à la primauté donnée à la science et aux techniques, ainsi qu'à l'audiovisuel, dans les méthodes pédagogiques importées, d'ailleurs, d'Europe. De fait, aux dires de l'ensemble des personnes interviewées, on n'accorde plus à l'enseignement de l'orthographe et de la grammaire l'importance qui leur était accordée lorsque elles-mêmes étaient élèves. Certains professeurs, P2 et P3, mettent, par ailleurs, en évidence la responsabilité des médias, télévision et radio surtout, et proposent la prise en charge, par ces entités, d'émissions qui donneraient au public des repères linguistiques plus normatifs.

D'autres raisons sont proprement ivoiriennes et touchent la démotivation des enseignants du fait de leurs conditions de travail : les classes sont surchargées à tous les niveaux, les professeurs ne sont pas assez nombreux, pas assez formés, les salaires sont extrêmement bas, surtout ceux des enseignants ayant débuté après 1991<sup>60</sup>. Un inspecteur insiste sur le fait que « pour pouvoir motiver les professeurs à appliquer les instructions officielles, que ce soit en matière de suivi du programme, de progression, de pratique, même, des différentes activités de la classe de français, on a du mal. [La situation actuelle] ne les prédispose pas à entrer en profondeur dans les détails [...] et du coup l'enseignement s'en ressent » (I2). De fait, ne pouvant subvenir à leurs besoins par leur seul salaire d'enseignant, ils sont contraints d'avoir recours à d'autres activités professionnelles.

Enfin, les enquêtés constatent une démotivation générale des jeunes pour les études. Une partie des jeunes se détournent ainsi du français de France pour créer d'autres manières de parler. Dans cette ligne certains jeunes ont adopté le nouchi, puis sont nés les courants zouglo, puis rap, qui ont créé une expression adaptée à la chanson (E3). Un inspecteur

---

<sup>59</sup> Voir, par exemple, à ce sujet E. Bérard 1991.

<sup>60</sup> En 1990, les institutions financières internationales enjoignent au gouvernement de réduire les salaires des enseignants. Pour éviter les troubles sociaux les plus graves, celui-ci trouve, en décembre 1991, une solution mitigée et opte pour la disparité des salaires : alors que le salaire des anciens, qui n'avait pas été augmenté depuis vingt ans, n'est pas modifié, les nouveaux professeurs, recrutés à diplôme égal ou supérieur, toucheront un salaire équivalant à la moitié du premier.

résume ainsi la situation : « au niveau du lexique, il y a beaucoup de créations dues à l'environnement, dues aux situations sociales que les élèves vivent aujourd'hui ; et d'ailleurs, dans le milieu universitaire, on sait aujourd'hui que beaucoup d'étudiants sont chanteurs. [...] Le courant zouglou est né justement de tous ces problèmes que les étudiants et Ivoiriens ont vécu dans cette dernière décennie et cela se traduit par beaucoup de créations du lexique qu'ils introduisent dans leurs chansons » (I2). Un professeur explique de même : « il y a tellement de problèmes au niveau de l'enseignement, au niveau national et aussi avec les grandes crises qu'il y a eu dans l'école, la ferveur, disons, cette passion de la chose culturelle, intellectuelle, s'est émoussée. Les jeunes ne croient plus à l'école comme il y a quinze ou vingt ans et, donc, il va sans dire que le français, qui apparaissait il y a très peu de temps comme la langue des gens instruits, n'a plus cette faveur. L'immense majorité s'exprime très mal et c'est pas seulement à l'échelle des étudiants, c'est la Côte d'Ivoire, c'est les gens de la rue, personne n'essaie de parler correctement, en fait. [...] L'instruction est dévalorisée parce que nous sommes dans une société très matérialiste et l'instruction n'arrive plus tellement à assurer aux hommes qui l'ont acquise l'épanouissement intellectuel et matériel. Donc, ceux qui parleraient correctement français n'ont plus d'influence, n'ont plus d'audience, et on dit : mais à quoi ça sert ? » (P4).

Pour la plupart des personnes interviewées, cette exigence de défense de la norme exogène n'est pas justifiée hors du contexte académique. Une autre tendance se dégage alors des entretiens, celle de trouver pesants ces critères venus d'ailleurs, et de rechercher une variété ivoirisée de français qui pourrait être, à long terme, le français standard de Côte d'Ivoire, et qui « commence à prendre le pas sur la langue académique » (I2).

#### **4.3.2. Emergence et valorisation d'une norme endogène**

Plusieurs opinions relevées dans les entretiens permettent de percevoir l'émergence d'une norme endogène, ses caractéristiques et les aspects sous lesquels elle est valorisée ou dévalorisée.

##### **a) La représentation de la norme endogène**

De fait, sorties de l'attitude de valorisation de la norme exogène demandée par leur profession, et parallèlement à la baisse de niveau, les personnes enquêtées décrivent certaines particularités qui manifestent « un renouvellement du français en Côte d'Ivoire » (E3). Nous ne repérons aucun terme valorisant en lui-même référant au français ivoirien. Les termes

employés pour cela sont neutres : « français ivoirien » (13 fois), « français populaire » (5 fois), « français, utilitaire, social, bien populaire, universel », « une autre façon de français » (1 fois). En fait, cette neutralité, dans un contexte professionnel où l'on attendrait une dépréciation, donne à ces termes un caractère valorisant. De plus, le terme dont l'occurrence est la plus élevée a une connotation identitaire, parfois renforcée par des environnements tels que : « français typiquement ivoirien » ou « le français est vraiment ivoirien » (1 fois). En outre, l'expression « typiquement ivoirien(ne) » est employée 5 fois avec « français, expression, construction ».

Un professeur s'insurge contre le manque de libertés de l'espace francophone : « il faut accepter que la langue se tropicalise [...] la langue est un être vivant » et il prend l'exemple d'une création morphologique de verbe : « *il a enceinté une femme*, sur le plan académique c'est une faute, et bien ça, c'est devenu tellement courant que tous les Ivoiriens leur diraient : 'mais, qu'est-ce qu'il y a ?' » (P4).

Les enquêtés attribuent les phénomènes particuliers du français de Côte d'Ivoire aux langues locales sous-jacentes (P1, P2, P3, E1, E3). Celles-ci n'influent pas toujours le locuteur de façon directe, puisque beaucoup de jeunes scolarisés ou universitaires des milieux urbains sont natifs francophones, mais à travers le français populaire de Côte d'Ivoire et le nouchi (P1, P2, P3, E1, E2, E3, I2). Il est à rappeler, par ailleurs, que la plupart des familles qui parlent français à la maison sont au moins bilingues.

Les faits évoqués concernant la syntaxe ont trait à l'omission de déterminants (P1, P2, P3), à la complémentation pronominale, notamment à l'omission de *en* et *y* (P5), et à la non-distinction des adverbes et déterminants négatifs et positifs (P2). Certaines expressions, nettement en marge de la syntaxe du français de France sont données en exemple : la phrase publicitaire *tôle c'est pas tôle* ; le slogan politique *en même temps est mieux* ; les paroles d'une chanson zouglo *premier gaou n'est pas gaou*.

Ceux concernant les modifications tonales, et qui touchent aussi la syntaxe, sont l'introduction des tons des diverses langues africaines (P2, E3), surtout en début ou fin d'items. Ces modulations apportent les informations données, en français de France par les déterminants ou les adverbes d'intensité, par exemple.

L'intégration de mots d'origine locale (langues nationales, nouchi, zouglo ...) est plus ou moins limitée à l'oral (P2). Les calques des langues locales sont nombreux (P1, P2, E1)<sup>61</sup>.

<sup>61</sup> Certains sont en usage depuis longtemps et répertoriés dans *l'Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* de 1988, d'autres sont plus récents et repris avec les anciens sur le site <www.nouchi.com>, ce qui montre que le processus continue.

L'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* auquel se réfèrent les élèves créent parfois des divergences de critères entre eux et les professeurs qui le contestent tant par regret pour « le français traditionnel » que pour mettre en doute la validité des formes données aux entrées et de leurs emplois (P3). Les phénomènes évoqués par les interviewés concernant le lexique du français écrit sont des créations morphologiques de verbes. Il s'agit le plus souvent d'expressions utilisées en France aussi dans certaines situations, comme *conscientiser* pour *prendre conscience*, *dédicacer une chanson à la radio* pour *dédier*. Par ailleurs, les enquêtés n'ont pas conscience des spécificités ivoiriennes de leur discours ; cette attitude se retrouve souvent chez les locuteurs d'un vernaculaire (P. Wald 1990).

### **b) Evaluation de la norme endogène**

Les personnes interviewées ont, par conséquent, repéré une « orientation » (E1), des « distorsions » (P5) opérées sur le français de France, le français académique, pour créer un français ivoirien : « Il y a un français ivoirien qui n'est peut-être pas encore entériné par les normes académiques et universitaires mais qui est un français social, un français populaire, qui permet aux gens de communiquer, et c'est ça le plus important » (P4). Le français ivoirien se distingue des autres français d'Afrique, du français du Sénégal, du français béninois, zaïrois, etc. (E1, P3, P5) ; il est régi par une norme : « Il y a un français ivoirien qui a ses règles de grammaire, qu'on n'a peut-être pas formalisées, mais qui a ses structures, qui a sa logique : si cette logique n'est pas respectée tu ne parles pas le même français » (E3).

La description du processus d'évolution du français est rendue par des phrases comme : « la langue se tropicalise » (P4), « la langue est un être vivant [...] c'est un organe, c'est un corps humain qui s'adapte à la société, à l'époque, aux mutations » (P4), « c'est tellement devenu une habitude que c'est devenu maintenant une norme » (P4), « améliorer le parler par rapport au français académique » (E3), « tordre le français pour africaniser par exemple le pluriel » (E3) ; ou par des termes tels que : « évolution » (12 fois), « orientation, enrichissement » (2 fois), « rajeunissement, localisation, renouvellement, distorsion » (1 fois). Techniquement, le français ivoirien est, aux yeux des témoins, une traduction des langues africaines : cette représentation apparaît 11 fois, dans des séquences comme : « tordre le français pour africaniser, par exemple, le pluriel », « ils traduisent en français les expressions qui sont typiquement de leur ethnie », « des constructions qui sont typiquement de la langue, on les transpose », ou en évoquant le projet littéraire des écrivains ivoiriens : « publier la langue africaine dans le français ».

Toutes les personnes enquêtées, qu'elles soient partisans ou pas d'une standardisation de la norme endogène, sont conscientes des difficultés qu'un tel changement entraînerait, ne serait-ce que face aux détenteurs légitimes de la norme exogène. Un éditeur évoque les difficultés à défendre un « français ivoirien » dans les milieux francophones de l'édition de textes, beaucoup plus attachés à la sauvegarde de la norme française que les milieux anglophones : « Dans le cas du français c'est un problème. Le français est plus académique, et les Français veulent qu'il en soit ainsi » (E3). Un autre éditeur, E2, allègue la large diffusion d'une collection sentimentale : « Ces livres se vendent, de plus en plus, aussi à l'extérieur de la Côte d'Ivoire, dans les pays limitrophes ; il y a pas mal de journaux, de revues, de magazines, de personnes, d'organismes, qui se sont intéressés à cette collection et qui ne sont pas africains. [...] Il faut donc que ce soit écrit dans une langue compréhensible par tout le monde, en l'occurrence, le français [par opposition à l'argot ivoirien]. »

Les partisans de la localisation ou ivoirisation du français avancent cependant l'impossibilité, pour les peu ou non scolarisés, d'avoir accès à une culture moderne professionnelle, littéraire (orale), ou autre (P4, E3). Pour un éditeur, cette situation, en elle-même inadmissible, ne saurait être justifiée par le désir de rehausser l'image de la Côte d'Ivoire par l'utilisation d'un français proche du français de France. Il reprend un exemple donné par le Ministre de la Culture lors d'un récital de poèmes : « Donc, les gens récitaient les poèmes, il y avait une dame qui était illettrée qui suivait. Elle a été tellement émerveillée qu'elle a dit : 'mais comment moi je vais savoir, comment je vais rentrer dans ce que vous êtes en train de faire ? C'est tellement beau ! en vous voyant, en vous écoutant, c'est tellement beau ! mais moi je comprends presque pas'. C'est un problème » (E3). En outre, une difficulté apparaît, qui est relevée par plusieurs enquêtés (P1, P3, P4, E1, E2, E3) dans l'attitude des jeunes scolarisés face aux livres : ceux-ci lisent très peu ou refusent de lire des œuvres dont l'expression leur est étrangère. Le même éditeur constate « les écueils de communication qui se posent dans les livres. [...] Quand quelqu'un prend un livre, il rentre dans un autre univers. C'est à cause de ça, même, que le livre est devenu un tabou » (E3). Il préconise une norme endogène, au moins dans les ouvrages non destinés à une utilisation académique, pour réconcilier les jeunes avec la lecture.

Peu à peu, les critères professionnels d'une partie des jeunes enseignants et de certains éditeurs sont en train de changer et de s'orienter vers la légitimation d'un « français localisé » (P5, I2, E3). Cependant, les personnes interviewées refusent que ce français localisé soit un français au rabais. Un professeur, par exemple, ne voit pas d'inconvénient à ce que des constructions et des « expressions typiquement ivoiriennes » soient utilisées, à condition



qu'elles soient insérées dans une syntaxe totalement maîtrisée (P3). Pour sa part, en tant qu'écrivain, P4 prône un « français le plus châtié possible », dans lequel il introduit des « expressions locales » selon le niveau de langue française des personnages. Le fait qu'il ait reçu des prix littéraires, d'une part, et les heurts que provoquent ses textes avec l'éditeur (P4, E1, E2), d'autre part, manifestent la diversité des critères d'évaluation que nous avons décrits.

#### **4.4. L'extension de la norme endogène : la catégorisation des variétés de français**

Pour entrer plus avant dans l'étude des normes subjectives, nous proposons de transmettre les jugements des enquêtés sur les variétés de français existant en Côte d'Ivoire. Plusieurs questions se posent : Comment se représentent-ils les différentes variétés de français ? Sont-elles propres à certains groupes de locuteurs différenciés selon le milieu social, le niveau d'instruction scolaire, le lieu géographique (urbain, rural, de telle ou telle région) ? Existe-t-il une variation du jugement selon le contexte de communication ?

La question de l'enquête demande d'opérer une catégorisation des locuteurs du français en Côte d'Ivoire. La demande de catégorisation des locuteurs selon leur compétence en français fait référence, pour les personnes interviewées, à la division connue du français en Afrique en trois groupes : la variante « basse » ou basilectale, la variante « moyenne » ou mésolectale, et la variante « haute » ou acrolectale, ou aussi aux niveaux ou registres de langue qu'ils ont à enseigner en cours. La question est doublée d'une autre sur l'assurance des élèves (Voir 4.1.2) : cette question présente aussi le risque d'être envisagée comme une évaluation de la docilité des élèves aux corrections du professeur.

##### **4.4.1. La catégorisation des locuteurs du français en Côte d'Ivoire**

Solliciter une réponse à ce type de catégorisation des locuteurs place *a priori* l'enquêté dans un cadre de français normatif et dans un contexte de recherche européenne. Aussi, la plupart d'entre eux préfèrent opter pour une catégorisation de variétés de langues. Deux tendances se dégagent des réponses : un groupe où les enquêtés l'établissent selon une division proche de la catégorisation habituelle en trois groupes : la variante basilectale, la variante mésolectale, et la variante acrolectale ; et un groupe qui refuse toute idée de classification sociale à partir des usages du français.

### a) La catégorisation selon des critères sociaux des locuteurs

E1 et P5, dans un des types de catégorisation qu'ils proposent, opèrent une division selon le niveau d'études. Nous avons ainsi :

1. le français académique, de ceux qui ont fait de longues études
2. le français classique, standard, moyen : « celui qui est parlé »
3. le français anciennement appelé « de Moussa », des personnes non instruites ou de niveau Primaire, « de ceux qui n'ont pas été à l'école » et qui « traduisent leurs langues ».

D'autres notent quatre catégories de langue, assimilées aux registres de langue traditionnels. Ces catégories se confondent, dans le reste des entretiens de ces enquêtés, avec les registres de langue : soutenu et standard pour les deux premières, tandis que les deux dernières réfèrent aux « parlers ivoiriens » (P3). Les deux premières sont présentées comme appartenant au français de France, et les deux dernières comme des variétés ivoiriennes :

1. une langue soutenue
2. une langue intermédiaire
3. une langue relâchée
4. un argot : le nouchi.

Un professeur, P3, avance une catégorisation selon le milieu social, ce qui est une attitude classique, mais distingue, de façon plus atypique puisqu'il ne s'agit pas à proprement parler de classes sociales, les niveaux d'études :

1. le français des intellectuels
2. le français de la rue
3. le français des élèves
4. le français de ceux qui ne travaillent pas.

Cette catégorisation (P3) rejoint la précédente (E1 et P5) en ce qui concerne la catégorie située au bas de l'échelle. Le « français de ceux qui ne travaillent pas » est en fait celui des personnes qui travaillent dans le secteur informel et qui n'ont peut-être pas reçu une instruction scolaire, les « gens de petits métiers » (P2). Nous rapprochons de cette catégorisation la remarque suivante, d'un professeur qui est le seul à associer haut statut social et hautes études : vu que le français de France est « une langue étrangère qui s'acquiert à l'école, parler correctement français est un signe qui révèle votre statut social » (P4).

Une autre tendance se distingue des réponses données par ce premier groupe de personnes interviewées. Deux enquêtés, I2 et E3, rejettent nettement des distinctions de

langue basées sur la catégorie sociale et le niveau professionnel des locuteurs dans les termes suivants : « Là, c'est peut-être un peu difficile parce qu'il n'y a pas, ici dans ce pays, des barrières étanches entre les catégories sociales, je pense. Il y a de grandes cérémonies ici, qui brassent les différentes couches sociales. C'est, par exemple, les funérailles, les baptêmes, les naissances, etc. Et quand ces gens là se retrouvent, ils ne se retrouvent pas par classes sociales, ils se retrouvent par famille, par relations ; et au niveau des relations il n'y a pas cette coupure-là. [...] On ne peut pas dire aujourd'hui que il y a une catégorisation en fonction des classes sociales et autres » (I2). Et : « non peut-être pas à ce niveau, pas les classes sociales. Vous savez, même l'intellectuel ivoirien, quand il redescend dans son milieu naturel, il rejoint ce français, moi je le ferais dans ma famille » (E3).

### **b) La catégorisation selon des critères situationnels**

La plupart des interviewés sont embarrassés pour présenter des catégories de langues selon des groupes de locuteurs et préfèrent proposer plutôt des catégories de variétés de langue selon les situations de communication. Une distinction principale est alors opérée entre le français de l'école et le français de la rue<sup>62</sup> (P2, P4, I1) et plus précisément entre le français parlé en situation académique et hors de cette situation : « le français parlé en milieu universitaire est complètement différent du français que les gens parlent couramment dans la ville » (I2). La situation académique est alors celle de la variété académique du français, proche du français de France ou du français international (I2), alors que toutes les autres situations demandent le français ivoirien. D'autres situations s'assimilent à la situation académique, comme par exemple des réunions de travail entre éditeurs (E3). Si la langue académique se démarque encore du français ivoirien, c'est que « les enseignants sont très conservateurs », et bien plus sur la syntaxe que sur le vocabulaire (E3). Cependant, un professeur, P5, note des positions différentes sur la langue en milieu enseignant et distingue :

1. les anciens instituteurs, qui parlent un français très châtié
2. les enseignants de français, qui mettent leur point d'honneur à parler un français très correct
3. les journalistes, dont le français a les mêmes caractéristiques hors de Côte d'Ivoire
4. les nouveaux instituteurs, « ils ont changé ».

---

<sup>62</sup> Le français de la rue est celui qui est parlé en situation informelle, sans les connotations que l'expression peut avoir en français de France.

Les manières dont les personnes interviewées rendent compte des échanges entre normes exogène et endogène dépendent du type de catégorisation.

Deux professeurs représentent la position la plus sévère de ceux qui ont basé leur catégorisation sur le niveau social ou le niveau d'études, et parlent d'« adaptation » des intellectuels à la variante basilectale de français : « Il y a des personnes qui arrivent à parler, enfin à s'adapter au milieu où ils sont, mais sinon, en général ... Bon, les intellectuels pourraient s'adapter un peu plus facilement, alors que les autres, c'est pas évident » (P3). Pour un autre professeur, « si vous êtes universitaire et que vous voulez vous adresser à un paysan vous vous mettez à son niveau [...] dans les familles, dans les foyers, dans les ménages, l'homme instruit s'adresse à son domestique dans la langue décousue qui est la sienne. [...] En général, quand je me trouve avec des gens de mon niveau, nous faisons l'effort de parler correctement français » (P4).

Ces deux professeurs perçoivent les passages de la norme exogène à la norme endogène comme une adaptation des locuteurs de haut niveau social à ceux de niveaux plus bas ; il faut signaler cependant qu'ils ne voient pas la variété haute de français comme une propriété réservée à la catégorie sociale ayant fait de longues études. Ils présentent plutôt ces locuteurs comme ceux qui ont la responsabilité d'élever le niveau de tous. Ainsi, P4 conserve la même exigence qu'il a au lycée envers ses élèves lorsqu'il est chez lui. « Chez moi à la maison, mes jeunes frères, mes nièces, je leur donne l'habitude de parler correctement français. [...] Si je suis obligé de parler avec quelqu'un dans ma langue maternelle, je parle correctement, c'est pas parce que je parle une autre langue que je dois la parler mal ».

Un autre professeur montre l'importance du modèle de langue donné par les personnes de la haute société : « Si les personnes de la haute société descendent dans la rue, la rue ne peut plus monter » (P3).

Un autre professeur rejoint cette logique à un moment de l'entretien, bien qu'il n'utilise pas le français basilectal lorsqu'il s'adresse à des personnes sans instruction scolaire : « Personnellement, quand je parle à mon garçon, à ce qu'on appelle ici le boy, je ne parle pas le petit français. Je trouve que c'est pas juste, c'est manquer de respect à leur endroit. Et puis, je pense que, quand on vit en communauté, on doit tous se tirer vers le haut au lieu de se tirer vers le bas. Donc, quand je parle du français à mon garçon, je lui parle en français correct, pas compliqué mais correct, et il comprend ; mais je ne parle pas comme il parle. Beaucoup de gens font ça, mais moi je ne suis pas d'accord » (P5).

E1 semble présenter, à un moment de l'entretien, le passage du français académique au français ivoirien comme une recherche de la part des intellectuels : « Quand on va au marché,

on a beau être universitaire, il faut se plier dans cette langue [français ivoirien], essayer de comprendre. Et puis tout le monde comprend parce que tout le monde a une bonne chez soi, un boy, un chauffeur. A l'époque d'ailleurs, il y avait un journal *Ivoire Dimanche* connu avec Moussa, et puis il y a souvent Zézé ; même dans le journal actuel *Gbich*, il y a souvent une rubrique »<sup>63</sup>.

Une dernière remarque à faire concerne l'extension du français ivoirien hors des villes. Pour deux personnes interviewées, E3 et I1, le français des milieux ruraux n'a pas changé dans ces dernières décennies : « L'évolution, le renouvellement du français en Côte d'Ivoire n'est pas du tout remarquable sur le plan spatial. A l'intérieur du pays, le français est resté toujours ce qu'on a parlé il y a dix ans, il y a vingt ans » (E3).

Cet avis n'est pas partagé par un professeur, qui n'opère pas de grande distinction entre paysans et citadins : « Vous prenez des universitaires, des gens qui ont fait de longues études, ils parlent un français universel, c'est-à-dire le français qu'on parlerait bien en France en général, dans des écoles, dans les Universités et autres, mais quand vous descendez dans le peuple, que vous ayez affaire à un paysan qui parle français, que vous ayez affaire à un ouvrier qui parle français, à un domestique qui parle français, ce français est différent. [...] Il y a un français typiquement ivoirien, qui est créé à partir de l'expérience des uns et des autres, qui est une création vraiment locale » (P4).

L'hétérogénéité des représentations des variétés de langue montre non seulement la difficulté de les classer selon un critère social de type professionnel, géographique ou d'habitat (urbain ou rural) mais surtout l'existence de plusieurs variétés de français en Côte d'Ivoire se différenciant selon le contexte de communication.

La classification selon le niveau d'études est significative du statut du français en Côte d'Ivoire : il reste langue étrangère dans sa variété académique ou acrolectale, même s'il est langue seconde ou vernaculaire selon les cas et les familles, dans ses variétés mésolectale et basilectale.

#### **4.4.2. Approche du rôle identitaire de la norme endogène**

##### **a) La représentation de l'homogénéité du français ivoirien**

La représentation de l'homogénéité du français ivoirien se perçoit dans le discours des personnes enquêtées sur les échanges entre variétés de français ivoirien. Elles repèrent un brassage continu entre les « catégories de français », qui empêche leur étanchéité au point

---

<sup>63</sup> A un autre moment de l'entretien, il parle de l'extension du nouchi dans de tout autres termes (4.2).

que les diverses variétés de français ivoirien ne forment qu'une seule, distincte par définition du français de France et du français académique. Le propos des enquêtés sort du domaine évaluatif et relève d'attitudes clairement identitaires.

Pour toutes les personnes interviewées, les échanges entre les variétés de français ivoiriens sont monnaie courante ; « une expression qui surgit est vite exploitée par la population » (P1). Plusieurs professeurs, notamment P2 et P3, déplorent que les médias, les publicités, les hommes politiques lors des meetings, insèrent des expressions ou constructions du français ivoirien. Un inspecteur assure qu'il y a intercommunication totale entre les locuteurs des variétés citadine et rurale de français : « Ici en Côte d'Ivoire, il y a cette tradition qui fait que les intellectuels ne sont pas coupés de leurs racines. On le voit d'ailleurs dans la propension des gens à se retirer pendant les week-ends ; vous n'avez qu'à prendre les routes pour voir combien les gens sont attachés à leur terre, et que tous les week-ends ils sont au village. [...] Par conséquent, quand ils se retrouvent, nécessairement ils communiquent, et il y a justement l'interpénétration de ces individus-là » (I2). Des interférences de français ivoirien au sein même du contexte académique sont notées aussi par les inspecteurs : « Au niveau de nos jeunes enseignants, [...] lors des visites de classe, on note des erreurs, ils parlent naturellement, c'est-à-dire que, parfois, ils ne font pas la différence entre la salle de classe et la conversation hors classe » (I2).

Un éditeur insiste sur l'homogénéité du français ivoirien : « Que vous alliez à Gagnoa, au marché, ou que vous alliez au stade lors d'un match de football, c'est vraiment le même français, ou que vous écoutiez des groupes de danse zouglou etc., il y a un français homogène du point de vue sémantique, du point de vue grammatical, syntaxique » (E3). Le français des apprenants présente bien les traits spécifiques d'une langue en cours d'apprentissage, mais il est pourtant difficile de mettre ce type de parler à l'écart du français ivoirien car plusieurs phénomènes s'y retrouvent. L'omission des déterminants, par exemple, qui était considérée il y a vingt ans comme le fait des apprenants, est aujourd'hui généralisée chez les jeunes et se rencontre fréquemment dans les médias et à tous les niveaux. La plupart des enquêtés donnent ce trait comme caractéristique du français ivoirien (P1, P2, P3, E1, E2). Nous transcrivons un des commentaires : « Le fait de ne pas utiliser les articles, par exemple, est une faute grammaticale en bon français, mais si vous voulez parler le français de Côte d'Ivoire, si vous continuez à utiliser les articles vous ne le parlerez jamais » (E3). Les genres des noms et pronoms qui n'étaient objet de confusions que chez les apprenants peuvent être aujourd'hui parfois totalement méprisés par les jeunes universitaires (E3). Les personnes interviewées voient là une attitude délibérée de refus de certaines règles du français de France plus qu'un

manque de connaissance de la langue. Relevons aussi l'attitude devant la marque morphologique du pluriel : il est fréquent qu'à l'oral, les substantifs français dont la prononciation change normalement au pluriel gardent leur morphologie de singulier si le pluriel est clairement indiqué par un adverbe de quantité. Un exemple de ce phénomène est donné : « *il y a beaucoup de cheval* » (E3). Notons, par ailleurs, la tendance actuelle à ne pas écrire la marque orthographique du pluriel *-s* à la fin des substantifs empruntés aux langues nationales.

Le rôle identitaire du français de Côte d'Ivoire, toutes variétés confondues, est flagrant, notamment à travers la représentation du français ivoirien comme une langue homogène et unifiée malgré l'absence de reconnaissance officielle de la norme objective.

### **b) Le cas du nouchi**

Un point de divergence est à noter chez les enquêtés à propos du nouchi et de la question de son appartenance au français ivoirien. Tous pourtant attestent une variété argotique de langue dans les milieux urbains, même s'ils ne l'appellent pas nouchi ou français nouchi. Nous rappelons que plusieurs variétés de langue ont les mêmes caractéristiques et se distinguent surtout par leur contexte d'utilisation : chantiers, écoles, collèges et lycées, transports en communs, chansons zouglou, rap, etc. La tendance en Côte d'Ivoire est d'appeler tous ces parlers nouchi ou français nouchi et de les assimiler au français ivoirien dont nous venons de parler.

Cependant, les enquêtés n'ont pas tous la même perception et connaissance du nouchi. Le terme même de « nouchi » ne désigne pas pour tous la même réalité linguistique. Pour la plupart d'entre eux, il s'agit d'une langue ayant un rôle dynamique en Côte d'Ivoire, mais pour certains, il s'agit d'une langue à part. Pour ces derniers, seules les personnes initiées (P4) et les jeunes gens des rues, les nouchi, le parlent. C'est un langage « très codé » (P4). L'intercompréhension est parfois un peu difficile du fait qu'il se développe « par cercles concentriques et fermés » (I2).

Deux des éditeurs ont déjà tenté d'étudier le nouchi, mais ont dû arrêter. E2 : « Je voulais même pendant un temps écrire quelque chose là dessus, mais comme c'est quelque chose qui est très fluctuant et qui me demanderait du temps pour être organisée, c'est un petit peu difficile ». E3 : « J'avais même un petit là, j'ai arrêté ça, mais j'ai récolté un peu le vocabulaire et on avait commencé à faire un truc de lexique nouchi. Finalement, on a arrêté parce que c'était plus compliqué qu'on ne pensait ».

Aucune des personnes interviewées n'a décrit le nouchi lors de l'enquête, mais son caractère hybride est manifeste dans les entretiens de P2 et E2. Cette dernière le voit comme « une espèce d'espéranto mais qui n'est pas du français, qui n'est pas une langue vernaculaire, qui n'est pas de l'anglais non plus » (E2).

La définition d'un des éditeurs le présente comme une variété de langue qui échappe quelque peu à l'unité des autres variétés de français ivoirien : « Il y a un français hermétique, qui est propre à un milieu, et qui est l'argot de ce français ivoirien là. Les jeunes gens qu'on appelle les nouchi, ils sont dans une logique, mais du point de vue mots, c'est l'argot. [...] C'est comme si ils ont codifié un peu la langue pour se comprendre entre eux » (E3). Ce même éditeur évoque par ailleurs le « mélange français et langue locale [...] on essaie de rentrer dans la grammaire française tout en utilisant [le mot en langue locale] » (E3) ; mais il réserve l'appellation nouchi au « jargon de leur milieu [des nouchi] ».

La plupart des personnes interviewées, cependant, identifient le nouchi à la langue des élèves, répandue jusque dans les lycées internationaux, et chez tous les jeunes en général (P1, P3, E1, E2, I2). Dans l'entretien de I2, le nouchi correspond à « un certain type de français qui se développe dans les lycées ». Certains enquêtés ne font pas de différence entre français populaire ivoirien et nouchi : ces deux types constituent « le français de la rue » (I1), le « français ivoirien » (P4).

La diffusion du lexique et des structures se réalise en premier lieu chez les jeunes : « Ceux qui n'ont pas vraiment de langue maternelle, dont la langue maternelle est le français, finalement, ils ont tendance à utiliser la langue nouchi des loubards et ça fait des mélanges un peu bizarres » (P3). « Un brassage existe entre le nouchi et le parler des étudiants » (P2). « Les enfants insèrent beaucoup le nouchi, qui est établi en Côte d'Ivoire, c'est ce qu'ils vont te mettre dans la langue » (P1).

Les personnes enquêtées sont conscientes aussi du fait que l'extension du nouchi ne s'arrête pas aux jeunes. Elle touche les parents, quelle que soit leur condition sociale, qui l'utilisent dans la communication avec les enfants. Un des éditeurs admet cette situation : « Chemin faisant, je me mets à le parler, enfin à le parler, je connais trois quatre mots seulement, mais ça va plus vite de parler ces mots-là, qu'ils comprennent instantanément, plutôt que de faire un effort pour parler correctement, et ils vont nous faire répéter. De toutes façons, ce n'est qu'une facilité de langue comme une autre. Mais j'ai quand même l'impression que l'argot, enfin le nouchi, s'installe » (E2).

Des gens de toutes sortes l'emploient : chauffeurs de taxis et personnel des entreprises (E2), personnalités et journalistes (E1), hommes politiques (P2). Le nouchi se développe très



vite en milieu urbain : « Il y a orientation de la langue française en Côte d'Ivoire, qui s'est beaucoup enrichie par des mots composés par des jeunes, qu'on appelle le français nouchi, [...] cette langue devient de plus en plus nouchi » (E1).

A travers la chanson, il s'exporte même hors de Côte d'Ivoire : « Il y a beaucoup de phrases, de mots, qui sont prononcés en Côte d'Ivoire qui ont été répercutés à travers l'Afrique, à travers le continent, par la musique zouglou » (E1).

Dans tous ces cas, il s'agit de l'insertion du lexique ou des constructions du nouchi dans le français ivoirien, et non de l'utilisation du nouchi seul. E2 remarque une différence : « J'entends des personnes ici qui ne sont pas jeunes et qui l'utilisent. Peut-être que c'est plus vraiment le nouchi, il faudrait peut-être faire la différence » (E2).

Le terme « argot » attribué au nouchi (11 fois) indique la proximité de cette variété pour les locuteurs. L'argot est, en effet, la variété pour laquelle la relation d'appropriation par le locuteur est la plus forte. Une phrase souligne son caractère identitaire : « le nouchi est très très très ivoirien ». Dès lors que le nouchi est appelé « argot », il n'est plus une langue hermétique mais accessible à tous même s'il doit faire l'objet d'une initiation. Nous avons vu que la plupart des témoins qui ont parlé du nouchi l'identifient au français ivoirien, ou à « une langue populaire qui s'installe ». L'existence de l'appellation « français nouchi » (2 fois) rapproche celui-ci du français et le fait entrer dans le « français pluriel » (I2).

Le nouchi, dans sa variété non « hermétique », se présente aujourd'hui comme la solution donnée par les jeunes à la question de l'avenir du français en Côte d'Ivoire, solution adoptée par un nombre croissant de locuteurs.

## 4.5. Conclusion

Les représentations et attitudes linguistiques des personnes interviewées sont fondées sur des états de fait et des enjeux, très présents dans leurs réponses, qui dépassent le cadre linguistique. Ainsi, la préexistence des langues africaines apparaît comme déterminante : bien que les langues de Côte d'Ivoire soient nombreuses et diverses, elles sont l'instrument de comportements cognitifs, langagiers et communicationnels communs et le français de France a été jusqu'à présent inapte à en prendre la relève. Par ailleurs, les valeurs culturelles ivoiriennes telles que l'exigence sociale d'une langue bien parlée, la maîtrise de toute situation de communication ou la communion de tous à la même culture ne sont pas satisfaites par la situation linguistique actuelle qui ne donne autorité ni à la norme exogène, ni à la norme endogène du français, ni aux langues locales. En outre, la déception devant les

difficultés du développement rejaillit sur la langue qui s'en fait l'instrument. Dans ce contexte social et culturel, le nouchi s'est créé tout d'abord dans un milieu restreint et s'étend actuellement comme par cercles concentriques à divers milieux et à diverses classes d'âges. S'il est incontestable qu'il répond à certaines attentes communicationnelles et identitaires, il ne fait pas l'unanimité comme substitut du français. Il reste quelque peu en marge de la norme endogène, même si des échanges existent entre les deux.

Les attitudes des enquêtés devant la norme exogène sont plus homogènes que leurs attitudes devant la norme endogène. La norme exogène est valorisée dans les limites d'un usage universitaire ou international. Elle est dépréciée hors du contexte académique, où, au contraire, la norme endogène est appréciée. Celle-ci bénéficie de l'appui d'attitudes identitaires fortes qui en assurent une représentation unifiée. La zone où les positions des personnes interviewées sont les plus hétérogènes est celle des contextes de formations, scolaires jusqu'à un certain niveau d'enseignement, ou techniques et professionnelles. La norme endogène pourrait dans ces contextes être valorisée dans la mesure où elle répondrait aux exigences énoncées ci avant.

Les types de catégorisation proposés par les enquêtés, qui concernent non pas les locuteurs mais les variétés de langues, reposent sur des critères pour la plupart situationnels et non socioéconomiques. Hors contexte académique, les variétés de langues employées sont perçues comme des vernaculaires (Voir 2.4). Les interviewés qui ont donné une représentation homogène du français ivoirien ont manifesté ainsi une appropriation identitaire du français, et ils ont respecté, même en contexte d'enquête, la « trêve métalinguistique propre au discours vernaculaire » (Paul Wald 1990 : 11).

## Conclusion de la première partie

Les enquêtes historique et sociolinguistique ont permis de mettre en évidence une variation du français étendue géographiquement à l'ensemble de la Côte d'Ivoire, qui diffère quelque peu de celle que présentent habituellement les recherches sur les français d'Afrique. Celles-ci distinguent en effet des catégories de locuteurs de trois variétés de langues :

- le français des apprenants, ou basilecte, fortement marqué par des faits d'appropriation
- le français intermédiaire des « lettrés », ou mésolecte
- le français de l'élite, ou acrolecte, en général hyper normé, avec des caractéristiques archaïsantes ou « littéraires ».

Durant la dernière décennie du XXe siècle, on a assisté à l'homogénéisation des variétés basse et moyenne et à l'unification des systèmes, ainsi qu'à la quasi-disparition de l'acrolecte. Un français ivoirien a émergé, rattaché au français de France dans plusieurs des variétés ou usages qui le composent : populaire, standard, journalistique, etc. Ce français ivoirien, sans couper les ponts avec le français utilisé dans d'autres régions francophones, notamment en France, a une forte valeur communautaire et tend à se distancier notablement du français de France. La compétence dans ses variétés « populaires » est perçue comme un signe identitaire nécessaire à l'intégration sociale ivoirienne. Le français ivoirien est encore en cours d'extension, surtout dans les campagnes et chez les générations plus âgées, mais s'étend de façon homogène, sans changement syntaxique substantiel.

Il semble donc que la catégorisation habituelle du français en Afrique selon les milieux socioculturels n'explique pas la réalité actuelle et doit être remplacée, au moins en partie, par une catégorisation des variétés selon les situations : contextes académiques, interactions avec des opérateurs économiques ou visiteurs Européens, marché, vie familiale, cour d'école, transports en commun urbains, milieux ruraux, etc. Le français ivoirien n'est rejeté que des situations académiques, des discours officiels, et des interactions demandant l'usage d'un français international. Hors de ces situations qui mettent en jeu des variétés proches du français de France, toutes les autres font intervenir des variétés de français ivoirien plus ou moins éloignées de celui-ci, sans même parler des autres langues véhiculaires utilisées

dans ces situations. Tous ces comportements sont fondés et répondent tantôt à des objectifs identitaires, tantôt aux contraintes de l'intercommunication à l'échelle mondiale.

Le lien entre les variétés de français utilisées en Côte d'Ivoire, comme probablement dans d'autres pays d'Afrique, est perçu intuitivement par tout observateur. Le concept souvent retenu pour en rendre compte est celui d'un continuum allant du français populaire ivoirien au français académique de Côte d'Ivoire<sup>64</sup>. Le français académique de Côte d'Ivoire, ne présentant que des variantes parfaitement localisables et analysables, et parfois très proches du français standard de France, se relie aisément à celui-ci. A l'autre pôle, le nouchi et autres langues hybrides font les ponts avec les langues africaines les plus répandues. On est alors tenté de schématiser la situation linguistique de Côte d'Ivoire comme suit :

langues africaines - nouchi - français populaires ivoiriens - français ivoirien -  
français académique de Côte d'Ivoire - français standard de France.

Le nouchi, bien que constitué sur la base du français populaire ivoirien, s'éloigne, dans sa variété la plus hermétique, du français ; mais, à partir des français populaires ivoiriens, toutes les variétés situées sur ce schéma font partie du français. La notion de continuum, cependant, nous semble trop floue pour caractériser le lien entre les variétés de langue en Côte d'Ivoire lorsqu'elle ne s'appuie pas sur des analyses linguistiques. Une analyse implicationnelle paraît être la seule façon de vérifier s'il y a ou non continuum entre ces variétés (Voir 0.2.a.).

Par ailleurs, cette notion de continuum n'est pas utilisable pour définir une répartition graduelle des compétences selon les locuteurs de ces variétés de français. L'utilisation des diverses variétés de français en Côte d'Ivoire ne correspond pas forcément à un degré plus ou moins élevé de compétence dans la langue française. Une telle vision des choses signifierait une représentation de la langue comme un tout unifié, non susceptible de modifications, qui s'apprendrait par degrés jusqu'à parvenir à la totalité des connaissances et au parfait maniement. Tout écart par rapport à ce degré de perfection serait attribué à un manque de compétence auquel remédierait certainement un apprentissage plus poussé. Nous avons vu que les attitudes sont autres. L'assimilation d'une variété de langue, comme son utilisation dépendent en grande partie d'un choix de l'individu. Ainsi, le locuteur d'une variété jugera certaines phrases acceptables et comme appartenant à sa variété de langue. Son attitude

---

<sup>64</sup> Voir, tout récemment, K. Ploog 2000.

évaluative envers les autres variétés dépendra de la représentation qu'il en a et de sa résistance linguistique identitaire à accepter des formes autres que celles de sa variété. Cela explique qu'un locuteur du français de Côte d'Ivoire acceptera normalement les phrases du français de Côte d'Ivoire, mais incorporera aussi à sa compétence un plus ou moins grand nombre de phrases du français de France, selon le prestige et l'autorité qu'il accorde à cette variété et selon le degré de ses comportements identitaires.

Il est vrai que certaines recherches présentent des faits qui indiquent une coupure entre le français des « intellectuels » et le français « populaire », comme si la compétence dans l'un excluait la compétence dans l'autre. Les chercheurs parlent alors d'une imitation par les intellectuels de certaines tournures du français populaire ivoirien dans leurs interactions avec des locuteurs moins instruits ou dans des textes écrits de journaux ou magazines<sup>65</sup>. Il est toutefois difficile de vérifier si ces conduites sont des imitations. De la part des étudiants, on n'observe pas non plus de snobisme d'un français pur, au contraire. Le fait même qu'ils partagent les mêmes variétés de langue que les jeunes gens des rues d'Abidjan en est un argument. Pourtant, la plupart des étudiants savent aussi utiliser avec compétence un français beaucoup plus soutenu lorsqu'ils en ont l'occasion et le désir. En réalité, l'individu qui possède un français soutenu comme celui qui possède le français populaire de Côte d'Ivoire possède une compétence de plus par rapport à celles qu'il peut déjà avoir par sa connaissance d'une ou plusieurs autres langues locales ou variétés de français.

En outre, aux yeux des locuteurs ivoiriens, le français ivoirien, bien que composé de plusieurs variétés, ne se divise pas, en catégories étanches, selon les niveaux socioprofessionnels<sup>66</sup>. La représentation de l'homogénéité du français ivoirien manifeste plutôt la parenté de ses variétés et surtout que toutes se rejoignent dans leur rôle identitaire. Les modes d'appropriation induisent par ailleurs, chez les locuteurs, des différences de compétences dans les diverses variétés de français. La plupart des francophones ont acquis d'abord le français populaire ivoirien comme langue de base et certains y ont ajouté peu à peu, par la suite, les divers éléments d'un français représenté surtout par l'école et les médias, et cela en partie selon leur degré d'exposition à cette variété. Cela n'empêche pas qu'on puisse trouver en Côte d'Ivoire des locuteurs du français populaire ivoirien peu compétents en français académique de Côte d'Ivoire, et des locuteurs du français académique de Côte d'Ivoire incapables de parler le français populaire de Côte d'Ivoire. Dans ces cas-là, le lien entre les variétés de français est alors rompu au niveau individuel. Mais on peut dire que, dans

---

<sup>65</sup> Par exemple G. Manessy 1994,a : 36 ; 1994,b ; S. Lafage 1996.

<sup>66</sup> Une opinion contraire est soutenue dans M. Ngalasso et K. Ploog 1998.

l'ensemble, les compétences des locuteurs permettent une intercompréhension totale entre eux.

Enfin, la notion de continuum ne peut non plus être retenue pour caractériser les discours. Ce que l'on observe dans les discours, ce sont des mélanges de variétés de langue qui ne semblent pas s'inscrire dans un continuum. Entre un discours en nouchi le plus codé et un discours en français le plus académique, toutes les variations sont possibles. Ce mélange des variétés de français dans le même discours a déjà déconcerté plus d'un chercheur et l'on rencontre ainsi des interprétations faites selon les critères de l'énonciation occidentale. Nous citons, par exemple : « Il n'est même pas certain qu'étudiants voire enseignants n'éprouvent pas souvent une certaine insécurité linguistique, notamment dans le maniement des registres, ce qui confère à quelques écrits une apparence de préciosité où alternent clichés, hypercorrections et effets de style inattendus ... » (S. Lafage 1996,a : 597). Il est vrai que les élèves acquièrent lentement la différenciation des registres de langues<sup>67</sup>, mais les alternances de registres, ou de variétés de langue, ne doivent pas toujours être interprétées comme un manque de discernement de celles-ci. Nous préférons rapporter plutôt cette facilité à glisser d'une variété de langue à l'autre à la rhétorique africaine, et au fait qu'un tel maniement est perçu en Côte d'Ivoire comme le fait, non d'un locuteur maladroit, mais d'un bon orateur. Le locuteur a ainsi plus de latitude qu'en Occident pour alterner les variétés de français dans le même discours selon les besoins de l'énonciation.

Le schéma du continuum pourrait certainement s'appliquer à la distribution des normes évaluatives, mais une étude de plus grande envergure que la nôtre reste à faire pour le vérifier au sein de davantage de professions. Cette étude pourrait être doublée d'une analyse des discours des enquêtés. En effet, les locuteurs ne perçoivent pas toutes les spécificités de la variété de langue qu'ils utilisent. Ils sont conscients de la valeur identitaire du français endogène et y adhèrent mais n'en voient pas toute la portée, dans tous les domaines concrets.

Nous avons vu que les représentations du français sont encore marquées par l'idéologie linguistique de la colonisation dans les milieux académiques et de l'édition de texte, contrairement à ce qui se passe pour les autres langues européennes ayant eu une histoire coloniale. Le français apparaît en effet, dans certains milieux, restreints en Côte d'Ivoire mais encouragés par des représentations occidentales du même type, comme une langue dont la fixité est justifiée par la perfection. Ces représentations de la langue française ont pour conséquence d'une part le décalage toujours plus grand entre le français académique

---

<sup>67</sup> Voir G. Manessy 1994. Ce fait a été rappelé par les professeurs lors de nos entretiens.

et le français de la rue qui évolue vers une forme éloignée, le nouchi, et, d'autre part, le blocage de l'émergence d'un français standard de Côte d'Ivoire. Le dynamisme de l'usage du français en Côte d'Ivoire est, pour sa part, loin d'être bloqué par l'absence d'un français standard de Côte d'Ivoire. Une norme systémique endogène s'est constituée, bénéficiant du poids des attitudes identitaires des locuteurs, et a contribué à l'homogénéisation syntaxique des variétés utilisées. Une telle appropriation du français pourra conduire, si le processus suit son cours, au renouvellement historique de la langue et à l'émergence d'un français standard de Côte d'Ivoire.

Avant tout alarmisme sur l'inadéquation des méthodes d'enseignement, ou sur la régression du français par rapport à d'autres langues internationales, il convient de considérer le français de Côte d'Ivoire comme une forme de français à part entière, avec ses règles et ses particularités. Une analyse syntaxique des constructions du français populaire ivoirien et du français de Côte d'Ivoire diffusé, consciemment ou non, par les professionnels de la langue française est indispensable afin que des stratégies didactiques soient mises en place, qui permettent aussi bien de distinguer ces deux types de systèmes que d'établir des passerelles entre le français de Côte d'Ivoire et le français de France.

**2e partie :**

**Syntaxe**

**du français de Côte d'Ivoire**



## Présentation de la recherche syntaxique

Notre étude n'a pas une optique comparative de deux variétés de français : le français de France et le français de Côte d'Ivoire. Il serait dans ce cas indispensable de limiter le relevé de faits syntaxiques à un seul domaine d'utilisation de la langue de façon à comparer des phénomènes de registres ou variétés de langue équivalents. C'est ce qui a déjà été fait sur le français de la presse écrite ivoirienne par Anne Dagnac 1996, sur la langue des écrivains ivoiriens par Jérémie Kouadio N'Guessan 1999, et sur le français populaire de Côte d'Ivoire par Katia Ploog 1999. L'élaboration d'une grammaire du français de Côte d'Ivoire, à laquelle nous souhaitons participer par cette étude, doit donner une vision générale de la langue et tenir compte, d'une part, de la continuité qui existe entre les diverses variétés de français de Côte d'Ivoire, et d'autre part, des analyses déjà menées sur le français de France et qui s'appliquent aussi au français de Côte d'Ivoire.

En effet, chaque communauté qui utilise le français partage avec les autres la majeure partie de la langue, mais possède aussi des éléments en propre, c'est-à-dire qui n'existent pas dans les autres variétés. Nous appelons français de France et français de Côte d'Ivoire l'ensemble de ces éléments, certains communs, d'autres spécifiques, qui forment le français respectivement en France et en Côte d'Ivoire. Cependant, le français de France et le français de Côte d'Ivoire sont deux variétés de langue très inégales, au moins quant à leur statut et à leur description syntaxique, pour ce qui nous intéresse ici. Un français standard a été reconnu pour l'état actuel du français de France, ce qui est loin d'être le cas du français de Côte d'Ivoire. Toutefois, le français normé ne suffit pas à définir le français de France, qui se compose de l'ensemble des variétés en usage dans ce pays, en tenant compte non seulement du français standard basique mais aussi des diverses variantes régionales, « archaïsantes » et de celles des divers « niveaux de langue ». Nous nous reportons, pour le français standard de France, à conception large, aux analyses proposées par les linguistes se rattachant à la grammaire transformationnelle de Z. S. Harris, telles que celles menées au LADL<sup>68</sup> sous la direction de Maurice Gross. Ces études ont une ambition exhaustive et tiennent compte d'éléments de la langue qui seraient refusés par les tenants de la norme<sup>69</sup>.

---

<sup>68</sup> Laboratoire d'Automatique Documentaire et Linguistique (LADL), Université de Paris 7.

<sup>69</sup> M. Gross analyse ainsi, dans la table 2, cent trente verbes de « mouvement » susceptibles d'avoir pour complément un verbe à l'infinitif alors que d'autres auteurs en décomptent une vingtaine (cf., par exemple, Le Goffic et Combe Mc Bride).

D'un autre côté, le français en Côte d'Ivoire est constitué en majorité d'éléments communs avec le français de France et, a priori, tous les éléments du français de France peuvent être utilisés aussi en Côte d'Ivoire. Cependant, l'usage privilégie certaines formes du français de France par rapport à d'autres qui sont rarement utilisées. Le français ivoirien, tel qu'on l'appelle couramment en Côte d'Ivoire, se compose des variétés de français, plus ou moins éloignées du français de France ou qui ont cette marque aux yeux des locuteurs, allant des variétés populaires et courantes aux variétés utilisées par les journalistes, par les enseignants ou par les auteurs, ces dernières ayant un rôle de modèle de langue. Le nouchi est le plus souvent assimilé aussi au français ivoirien. Le français en Côte d'Ivoire est donc composé du nouchi, du français populaire ivoirien, du français journalistique ivoirien, du français académique ivoirien, etc. Plusieurs de ces variétés sont normalement intégrées à la grammaire interne d'un même locuteur et peuvent se présenter dans le corpus du même locuteur. Elles commencent à peine à être décrites et, comme nous l'avons vu, le français ivoirien n'est ni instrumentalisé ni standardisé.

Devant un tel état de fait nous préférons adopter une vision d'ensemble de la langue, et ne pas restreindre notre description aux phénomènes d'une seule variété. Une distinction doit, cependant, être faite entre les phrases susceptibles d'apparaître chez les auteurs ou dans toute situation de langue soutenue et celles qui le sont plus difficilement, hormis le cas des paroles rapportées. Nous ajoutons donc la mention « populaire », notée FPIv, pour indiquer les constructions et les phrases qui sont réputées n'appartenir qu'à des variétés « populaires » de la langue. Cette qualification est néanmoins discutable et pourrait être remplacée dans presque tous les cas par des formes comme « français ivoirien parlé » ou « français ivoirien familier » puisque, comme nous l'avons vu précédemment, tout type de locuteur peut employer le français populaire ivoirien. Le terme « populaire » doit donc être interprété dans le sens de français de tous les Ivoiriens et non dans celui, restreint, de français des milieux populaires ivoiriens. Par ailleurs la mention français de Côte d'Ivoire, notée FCI, plus neutre que français ivoirien, précède toutes les constructions possibles dans une langue soutenue. Cette distinction ne prétend pas catégoriser de façon définitive les phrases du français ivoirien.

Dans les variétés de français populaire de Côte d'Ivoire, nous n'étudions que des phénomènes précis, qui présentent une continuité avec d'autres phénomènes relevés dans des variétés plus soutenues. Nous ne faisons pas d'étude détaillée des constructions relevant uniquement du français ivoirien parlé, et qui ont leurs équivalents en français parlé de France ou du Québec, comme les relatives ou les complétives interrogatives spécifiques de ces

variétés : elles relèvent d'une organisation du discours propre à l'oral et ne peuvent donc pas être étudiées avec les constructions écrites.

Une première recherche, réalisée dans le cadre d'un DEA, avait mis en lumière quatre types de particularités du français de Côte d'Ivoire :

- des particularités qui restent des variantes individuelles du fait qu'elles contreviennent à des règles très générales et vérifiées dans la plupart des langues. Nous avons ainsi relevé des phrases dans lesquelles une réduction à une participiale était réalisée sans contrainte sur la coréférence, ou d'autres dans lesquelles les conjonctions de coordination *et* et *ainsi que* étaient utilisées pour coordonner un groupe verbal et un groupe nominal, ou des noms et des adjectifs.

- D'autres particularités qui, même si elles sont assez généralisées, sont difficiles à cerner dans l'état actuel de la langue et qui ne sauraient être appréciées pour l'instant comme relevant de règles du français de Côte d'Ivoire. L'utilisation fluctuante des prépositions associées à un nom ou un adjectif est un exemple de ce type de particularités, même si l'on remarque toutefois une certaine régularité d'occurrences de la préposition *à*, en remplacement de plusieurs prépositions du français de France comme, par exemple, dans :

- FCI : (1) *Je demande aux commerçants d'avoir confiance **aux** autorités.* (FM 17.03.98)
- (2) *Peut-être qu'un tel intérêt est à mettre sur le compte de l'appréciation que ces pays portent **à** l'organisation du secteur de l'artisanat ivoirien.* (FM 05.11.97)
- (3) *Il y a « un intérêt nouveau **à** l'Afrique, mais il faut également tenir compte de nos intérêts à nous ». (FM 17.03.98).*

- Des particularités qui ne sont pas, à proprement parler, spécifiques du français de Côte d'Ivoire puisqu'elles ne sont pas impossibles en français de France. Ce qui fait leur singularité est que ces constructions sont généralisées en français de Côte d'Ivoire alors qu'elles correspondent plutôt à une variante stylistique en français de France.

- Les particularités les plus intéressantes sont celles qui pourraient s'orienter vers la création d'une norme endogène par leur généralisation et leur régularité, bien qu'on ne puisse dire encore que cette norme soit totalement élaborée.

Dans la présente étude, nous nous attachons surtout aux deux derniers types de variations, de façon à proposer des bases pour une grammaire du français de Côte d'Ivoire en relation avec le français de France. Les deux premiers types de particularités relèvent de facteurs que nous n'analysons pas ici, tels que ceux qui sont liés à l'apprentissage du français.

Le corpus d'exemples, utilisé dans le but d'illustrer les phénomènes étudiés, se compose d'un relevé de 1800 phrases et son élaboration constitue le soubassement de ce

travail : 380 séquences tirées de neuf œuvres littéraires de huit auteurs ivoiriens, 1050 séquences tirées de dix quotidiens ivoiriens parus entre 1997 et 2001, 200 séquences (dont tous les mots sont français) relevées du site étudiantin <www.nouchi.com> (Voir 1<sup>ère</sup> partie, 3.3), 125 séquences de la presse orale ou prises à la volée, 50 séquences orales rapportées par des chercheurs. Toutes ces séquences ne font, en principe, l'objet d'aucune modification, mais les noms propres ont été supprimés, et l'orthographe a été rétablie pour les séquences du site <www.nouchi.com>. D'autres exemples sont construits et ont été testés par plusieurs locuteurs du français de Côte d'Ivoire. De même, les propriétés des constructions étudiées ont fait l'objet de tests auprès de divers étudiants d'Abidjan, donc locuteurs du français de Côte d'Ivoire. Les sources du corpus d'exemples sont donc très étendues, ce qui ne corrige pas entièrement, toutefois, le caractère partiel et subjectif de tout corpus.

Dans l'optique globale avec laquelle nous abordons cette description syntaxique, nous exposons brièvement, en tête de chaque section, le fonctionnement des éléments en question en français de France avant d'entreprendre l'analyse de leur fonctionnement syntaxique en français ivoirien. Nous nous référons, pour cela, aux analyses du LADL, basées essentiellement sur le français de France, mais pour lesquelles des travaux comparatifs existent avec d'autres variétés nationales de français : du Québec, de Belgique et de Suisse. Ces rappels sont motivés par le fait que la majeure partie du français de Côte d'Ivoire est constituée d'éléments communs avec le français de France. En outre, ces rappels permettent de mettre en évidence ce qui varie entre ces deux variétés.

Figurent aussi quelques brèves expositions de certaines constructions en baoulé et en dioula. Ces langues, qui se situent parmi les plus répandues en Côte d'Ivoire et comportent à la fois des variétés vernaculaires et véhiculaires (Voir 1<sup>ère</sup> partie, 3.2), peuvent souvent représenter ce qui se passe aussi dans d'autres langues. La variété de baoulé de référence est celle qui est étudiée dans D. Creissels et J. Kouadio N'Guessan 1977 et J. Kouadio N'Guessan 1977 ; 2000. La variété de dioula de référence est le dioula tagboussi ou véhiculaire, décrit de façon succincte dans G. Dumestre et G.L.A. Retord 1981. Les nombreux travaux réalisés sur d'autres variétés de dioula nous sont utiles aussi, dans la mesure où elles présentent de nombreux points communs avec le tagboussi, lexicaux, phonologiques et morphosyntaxiques (M.J. Derive 1976). Les analyses de Aby Sangaré 1984 sur le dioula de Kong et ceux de Cassien Braconnier 1982 sur le dioula d'Odienné en particulier fournissent des analyses applicables au dioula tagboussi. Toutefois, nous ne pouvons leur emprunter des exemples qu'en les modifiant pour qu'ils soient réalisables en dioula véhiculaire. Les exemples en baoulé et en dioula sont donc tirés des documents

précités ou construits par des informateurs. Le but de ces brèves présentations n'est pas de donner une explication exhaustive des faits en vue d'une analyse comparative, mais d'apporter un éclairage différent de celui du français de France sur les phénomènes du français de Côte d'Ivoire.

A côté ou sous la phrase en français ivoirien, sera généralement placé un équivalent sémantique en français de France, indispensable pour la lecture de tous types de lecteurs francophones, mais qui ne correspond pas à un équivalent syntaxique. Les équivalents sémantiques en français de France ne sont que des approximations et ne représentent qu'une des phrases équivalentes possibles de la phrase en français ivoirien. Des équivalents sémantiques seront proposés aussi pour les langues africaines ivoiriennes.

Nous abordons la syntaxe du français ivoirien selon deux aspects : la syntaxe du verbe, qui permet de dégager d'abord la structure générale de la phrase simple, et la syntaxe du nom. Dans la syntaxe du verbe, nous étudions divers phénomènes d'alternance concernant : la complémentation prépositionnelle ou non-prépositionnelle de mêmes verbes, la présence ou absence de complémentation verbale, les prépositions dans les constructions locatives, la présence ou absence des morphèmes de la subordination pour les verbes qui en introduisent une. Nous étudions aussi la variation dans les relations de neutralité et dans les constructions moyennes en français de Côte d'Ivoire. Dans la syntaxe du nom, nous exposons les particularités du français de Côte d'Ivoire concernant la syntaxe des noms prédicatifs, puis nous proposons quelques études détaillées du groupe nominal : la détermination du nom, les réductions des compléments de noms et la position avant le nom des adjectifs.

Tous ces phénomènes sont traités dans une vision globale, c'est-à-dire en ayant comme point de départ, pour l'explication, la construction la plus longue, qui peut subir la disparition de divers de ses éléments (préposition, déterminant, complément, etc.). Procéder d'une autre façon donnerait une vision fautive de la variation du français en Côte d'Ivoire. En effet, analyser une construction dans laquelle la préposition apparaît et une autre, équivalente, où elle n'apparaît pas, sans lien entre elles, conduirait à l'illusion de deux grammaires différentes et totalement distinctes du français en Côte d'Ivoire, alors qu'il y a une continuité entre ces deux types de constructions. C'est du moins ce que nous essayons de montrer au fil de ces pages d'analyse.

Par souci de rigueur méthodologique, nous nous abstenons, dans cette partie, de tout commentaire sur les facteurs d'appropriation, d'autorégulation ou d'interférence qui pourraient intervenir dans les faits observés. Ils seront appréciés par la suite.

## NOTATIONS UTILISEES

**Les exemples et les structures**, toujours en italiques, sont précédés de l'abréviation de la variété de français à laquelle ils appartiennent :

FCI, FF, FBF, FQ : indiquent que ce qui suit est une séquence ou un cadre syntaxique propre respectivement au français de Côte d'Ivoire, au français de France, au français du Burkina Faso, ou au français du Québec.

FPIv : indique que ce qui suit est une séquence ou un cadre syntaxique propre au français populaire ivoirien.

Les séquences en français ivoirien (FCI et FPIv) sont numérotées par section, tandis que celles en français de France, en baoulé et en dioula ne sont pas numérotées. Leur provenance est notée en finale, entre parenthèses :

Pour les romans apparaissent trois lettres du titre suivies de la page : Car : *La carte d'identité* (Adiaffi, J.- M.) ; Tis : *L'envol des tisserins* (Akoto, P.Y.) ; Fil : *Le fils de-la-femme-mâle* (Bandaman, M.) ; Emb : *Embouteillage* (Coulibaly, M.) ; Nèg : *Un nègre à Paris* (Dadié, B. B.) ; Cou : *Sous le pouvoir des Blakoros II. Courses* (Koné, A.) ; Joi : *Ma joie en lui* (Koulibaly, I. B.) ; Sol : *Les soleils des indépendances* (Kourouma, A.) ; Mon : *Monnè, outrages et défis* (Kourouma, A.).

Pour les quotidiens, apparaît une abréviation du titre suivie de la date de parution : FM : *Fraternité Matin* ; IS : *Ivoire Soir* ; NR : *La Nouvelle République* ; LD : *Le Démocrate* ; LJ : *Le Jour* ; PA : *Le Patriote* ; PO : *Le Populaire* ; RH : *Le Réveil Hebdo* ; NV : *Notre Voie* ; SI : *Soir Info*.

Les séquences orales portent la mention « oral », suivie de l'année. Les maximes et proverbes populaires ont la mention « max ». Les séquences tirées du site Internet <www.nouchi.com> portent cette mention en toutes lettres, suivie de la date d'enregistrement sur ce site. Les autres séquences sont répertoriées ainsi : Gar : empruntées à Niamien, N. E. 1997 ; Mét : empruntées à Touré, A. 1985, Espoir 2000 : empruntées à ce groupe de chanteurs.

Les phrases construites sont seulement précédées du numéro qui leur revient.

Lorsque cela est nécessaire, un équivalent sémantique est proposé pour la phrase en français ivoirien, entre parenthèses et précédé de la mention « FF ».

**Les indices** parfois associés aux mots, par exemple *avec<sub>1</sub>* et *avec<sub>2</sub>* (1.2.5), permettent de distinguer les homonymes, qui ont en réalité des sens et des propriétés syntaxiques différents.

**Les symboles concernant les parties du discours** reprennent la symbolique des travaux du LADL, sauf indication contraire, et sont notés en italiques et avec une majuscule :

*NO V NI* correspond à une construction avec : Sujet, Verbe, 1er Complément.

*Prép N2* correspond à un second complément introduit par une préposition.

*Loc Norig* correspond à une séquence comportant une préposition et un complément locatif d'« origine ».

*Vsup Npréd* correspond à une séquence à verbe support et nom prédicatif.

*Vinf, Vpp, Vant* correspondent respectivement à un verbe à l'infinitif, un participe passé et un verbe en *-ant*.

*QuP* correspond à une complétive introduite par *que*.

*Npc, Nhum, N-hum* correspondent à respectivement un nom de « partie du corps », à un nom « humain » et à un nom « non humain ».

*Adj* correspond à un adjectif.

*Pro* correspond à un pronom.

*Adv* correspond à un adverbe.

*Dét* correspond à un déterminant quelconque.

*Dind, Ddéf, Dposs, Ddém* correspondent respectivement à des déterminants « indéfini », « défini », « possessif » et « démonstratif ».

*W* correspond à une suite quelconque d'éléments.

(... + ...) les parenthèses sont utilisées pour faire figurer plusieurs éléments, séparés par le signe « + », qui s'interprète comme un *ou* logique. Par exemple :

FCI : *Yao croise (ses + les) bras*

indique que les deux déterminants, donc les deux phrases, sont possibles en français de Côte d'Ivoire :

FCI : *Yao croise ses bras*

*Yao croise les bras.*

*E* correspond à une position non-remplie. Ce symbole est utilisé à l'intérieur des parenthèses, pour montrer, par exemple, la possibilité d'omission d'une préposition ou, au contraire, son caractère obligatoire dans, respectivement : *NO V (E + Prép) NI*

*NO V (\*E + Prép) NI.*

=, ≠ indiquent respectivement l'équivalence ou la non-équivalence de sens entre deux séquences.

\* précède une séquence inacceptable, pour une raison syntaxique ou sémantique.

?\* précède une séquence dont l'acceptabilité est douteuse.

## NOTATIONS UTILISEES POUR LES LANGUES IVOIRIENNES

Nous utilisons, pour les langues ivoiriennes, la graphie la plus usitée en Afrique, notamment en alphabétisation fonctionnelle ou pour les langues dotées d'une orthographe officielle, qui ne correspond pas totalement à l'API (alphabet phonétique international). Les graphies *j*, *y*, *ny* et *c* notent les palatales graphiées en français *dj*, *y*, *gn* et *tch* et remplacent /j/, /j/, *n/* et / ɲ / de l'API. Les voyelles nasalisées sont suivies de *n* et non accompagnées de la tilde : le fait qu'il n'existe pas, en dioula, de syllabe finissant par la consonne /n/ permet cette notation, adoptée dans plusieurs pays francophones d'Afrique. Le baoulé comporte des syllabes finissant par la consonne /n/ (Creissels et Kouadio 1977 : 18) mais de tels items ne seront pas utilisés dans ce document. Les tons hauts et bas seulement sont notés, dans la mesure du possible et à titre indicatif, mais pas les tons moyens ni modulés. Les exemples choisis ne comportent pas, d'ailleurs, de phénomènes ne s'expliquant que par une étude fine des tons.

**Les morphèmes verbaux** qui apparaissent dans les exemples sont notés de la façon suivante :

*Acc, Inacc* correspondent respectivement aux valeurs « accompli » et « inaccompli ».

*Fut, Prog, Rés, Cons, Hab, Inj*, correspondent respectivement à celles de « futur », « progressif », « résultatif », « constatif », « habituel » et « injonctif ».

*Nég* correspond à un morphème de négation.

*Pass* correspond à un morphème à valeur de « passé ».

*Pers1* à *Pers6* correspondent aux personnes grammaticales, que l'on retrouve auprès des verbes, de valeur 1 à 6 (M. Piot 2000) ou « élocutif », « allocutif » et « délocutif » singuliers et pluriels. Lorsque le symbole *Pers* est utilisé seul, il désigne un morphème de personne grammaticale sans spécification de valeur.

**Les morphèmes de spécification du nom** sont notés comme des déterminants :

*Ddéf, Ddém, Dind* correspondent aux valeurs « définie », « démonstrative » et « indéfinie ».

*Plur* correspond à un morphème de pluriel.

**Les morphèmes relateurs** sont, si possible, traduits en français, sinon :

*Postp* correspond à une postposition.

*Sub* correspond à un morphème de la subordination.

*Rel* correspond à un morphème de relation (M. Piot 2000).

**Un morphème spécifique** des langues ivoiriennes,

*PRES* correspond à un présentatif.



## Chapitre I : Syntaxe du verbe, et de la phrase

### 1. Introduction

Ce qui nous occupe principalement dans la présente étude est la phrase simple. La phrase simple, ou élémentaire, est une partie autonome d'un énoncé, qui constitue une unité de sens, et qui, formellement, comporte un élément prédicatif (en l'occurrence dans ce chapitre un verbe) et ses actants (sujets et compléments). La phrase complexe est un énoncé composé d'au moins deux phrases simples, conjointes par une conjonction de coordination ou une conjonction de subordination (M. Piot 1978 ; 1988 ; 1993 ; 1995). Selon la démarche que nous avons adoptée, appuyée sur la corrélation entre propriétés syntaxiques et propriétés sémantiques d'un mot<sup>70</sup>, le verbe se définit par les différentes constructions et les différents environnements, donc les différents types de phrases, dans lesquels il peut figurer (Voir 0.4).

On distingue traditionnellement en français, dans les phrases dont le noyau prédicatif est le verbe, les phrases libres et les phrases figées<sup>71</sup>. Les phrases libres sont les phrases composées de plusieurs items ou unités lexicales, qu'ils soient noms, verbes, adjectifs, adverbes, etc. dans lesquelles chaque élément est une unité « forme - sens » et peut être remplacé par un équivalent syntactico-sémantique. Les phrases figées ne sont pas interprétées de façon compositionnelle, mais représentent globalement des unités « forme - sens » et les éléments qui les composent, qu'ils soient noms, verbes, adjectifs, adverbes, etc., n'ont pas d'équivalent syntactico-sémantique ou en ont en très petit nombre.

Les travaux de Maurice Gross et son équipe montrent cependant qu'il n'y a pas lieu d'opérer une distinction radicale entre les phrases libres et les phrases figées, d'une part parce que le figement peut être plus ou moins important et parfois, par exemple, être réduit à une occurrence de combinaisons verbes - noms, d'autre part parce que les phrases libres et les phrases figées sont régies par les mêmes règles de constitution et de transformations.

Toutes ces phrases se prêtent à divers tests distributionnels et transformationnels qui mettent au jour leurs propriétés syntaxiques et sémantiques. L'étude des diverses propriétés, à son tour, permet de définir le comportement syntaxique des items qui composent ces phrases, et finalement la syntaxe et la sémantique de la langue. Les tests distributionnels permettent

---

<sup>70</sup> Nous ne faisons pas ici de différence entre les termes mot, morphème, item ou unité lexicale. La distinction entre mot et morphème ne s'appuie que sur la langue écrite, mais on ne peut, linguistiquement, distinguer ces deux notions (M. Gross 1977, p. 16).

<sup>71</sup> Voir pour les phrases libres : M. Gross 1968 ; 1975 ; J.-P. Boons, A. Guillet et C. Leclère 1976 ; A. Guillet et C. Leclère 1992 ; pour les phrases figées : M. Gross 1982 ; 1988 ; 1998.

d'analyser la distribution de l'item lexical, c'est-à-dire son environnement ou sa position, et d'aboutir à la mise en place d'éléments définis par leur position. La procédure mise en œuvre est la substitution ou commutation d'items de la même classe. Le relevé des phrases dans lesquelles l'item ne peut figurer est aussi important que celui des phrases dans lesquelles il peut figurer si l'on veut donner tout l'éventail de ses possibilités. Les tests transformationnels sont des opérations syntaxiques sur les phrases, qui vont autoriser la constitution de paires de phrases reliées entre elles ou au contraire mettre en évidence des séquences impossibles.

### 1.1. La syntaxe du verbe en français de France

Dans le lexique-grammaire, les verbes du français de France se définissent par leurs propriétés syntactico-sémantiques, comme le rappelle M. Gross 1981. L'une des propriétés syntaxiques qui les distingue est le nombre de compléments qu'ils sont susceptibles de mettre en jeu dans leur construction la plus longue, ainsi que la nature, prépositionnelle ou non-prépositionnelle de ces compléments. Ainsi, nous avons, pour les verbes suivants, les structures les plus longues :

0 complément	<i>N0 V</i>	<i>veiller<sub>1</sub></i>	<i>Eve veiller<sub>1</sub></i>
1 complément	<i>N0 V N1</i>	<i>veiller<sub>2</sub></i>	<i>Eve veiller<sub>2</sub> Guy</i>
		<i>boire</i>	<i>Guy boit de l'eau</i>
	<i>N0 V à N1</i>	<i>penser</i>	<i>Eve pense à Guy</i>
2 compléments	<i>N0 V de N1</i>	<i>rire</i>	<i>Eve rit de Guy</i>
	<i>N0 V N1 N2</i>	<i>élire</i>	<i>Ils ont élu Guy président</i>
	<i>N0 V N1 à N2</i>	<i>donner</i>	<i>Eve donne de l'eau à Guy</i>
	<i>N0 V N1 de N2</i>	<i>recevoir</i>	<i>Eve reçoit une lettre de Guy</i>
3 compléments	<i>N0 V à N1 de N2</i>	<i>parler</i>	<i>Eve parle à Guy de son oral</i>
	<i>N0 V N1 de N2 à N3</i>	<i>traduire</i>	<i>Guy traduit la Bible du grec au wè.</i>

Les compléments de ces verbes ne sont pas tous obligatoires et certains de ces verbes, *veiller<sub>1</sub>* et *veiller<sub>2</sub>* notamment, se distinguent par cette propriété. Nous avons ainsi :

FF : *Eve veiller<sub>1</sub> (E + \* Guy)*

*Eve veiller<sub>2</sub> (\*E + Guy)*

et pour les autres exemples :

FF : *Guy boit (E + de l'eau)*

*Eve pense (E + à Yao)*

*Eve rit (E + de Yao)*

FF : *Ils ont élu* (\*E + Guy) (E + président)  
*Eve donne* (E + de l'eau) (E + à Guy)  
*Eve reçoit* (\*E + une lettre) (E + de Guy)  
*Eve parle* (E + à Guy) (E + de son oral)  
*Guy traduit* (E + la Bible) (E + (\*E + du grec) (\*E + au wè)).

A partir de ces propriétés se définissent les notions de constructions intransitives, transitives et absolues que nous verrons par la suite.

Une autre propriété est la présence d'une complétive, introduite par *que*, notée *QuP*, ou formée d'un verbe à l'infinitif (noté *Vinf*) suivi d'un élément quelconque (noté *W*) :

<i>NO V QuP</i>	<i>savoir</i>	<i>Guy sait qu'Eve viendra</i>
	<i>vouloir</i>	<i>Guy veut qu'Eve vienne</i>
<i>NO V Vinf W</i>	<i>courir</i>	<i>Guy court voir Eve</i>
<i>NO V à NI (QuP + de Vinf)</i>	<i>dire</i>	<i>Guy dit à Eve qu'elle vienne</i> <i>Guy dit à Eve de venir.</i>

D'autres propriétés syntactico-sémantiques existent ; nous en donnons quelques exemples, qui ne sont pas limitatifs comme nous le verrons plus loin :

- la mise au passif de certains verbes à complément non-prépositionnels :

FF : *Ils ont élu Guy*  
*Guy a été élu* (E + par eux)  
  
*Eve crie sa colère*  
*\* sa colère est créée* (E + par Eve).

- les transformations moyennes [*se-moyen*] et [ $\emptyset$ -moyen] :

[*se-moyen*] *Guy a crevé le ballon*  
*le ballon s'est crevé*  
  
[ $\emptyset$ -moyen] *Guy a crevé la roue*  
*la roue a crevé.*

- la possibilité d'entrer dans une construction impersonnelle :

FF : *un drôle de bruit court*<sub>1</sub> (E + en ville)  
*il court*<sub>1</sub> *un drôle de bruit* (E + en ville)  
  
*Que Guy soit là est nécessaire*  
*il est nécessaire que Guy soit là.*

Ces propriétés, qui sont loin de suffire à définir les verbes concernés, permettent déjà de mettre en évidence l'existence d'homonymes (*veiller*<sub>1</sub> et *veiller*<sub>2</sub>) qui se distinguent par leurs constructions et leurs environnements.

## 1.2. La classification des phrases figées en français de France et en français de Côte d'Ivoire

Malgré la représentation du caractère exceptionnel des phrases figées qui prévaut encore souvent, celles-ci se prêtent aux mêmes tests distributionnels et transformationnels que les phrases libres. Aussi, nous ne distinguons pas les phrases figées des phrases libres dans ce document, sauf dans les cas particuliers où ces deux types de phrases n'ont pas les mêmes propriétés et se comportent différemment en français de France et en français de Côte d'Ivoire. Dans la majorité des cas, elles ne font pas l'objet d'une section à part dans l'analyse, mais leur cas est traité à propos de chaque propriété testée sur les phrases libres.

Nous appuyant sur les travaux du LADL sur les phrases figées (M. Gross 1982 ; 1988 ; 1998), nous avons adopté la classification suivante des phrases figées étudiées :

La classe des phrases du français ivoirien dont le sujet est figé avec le verbe, notée (C0), est si peu représentée dans notre corpus que nous en parlons rarement.

La classe (C1) représente les phrases dont le complément non-prépositionnel est figé. En français de France, ce figement concerne le substantif et le déterminant. Ainsi, le figement du déterminant « défini » est noté chez M. Gross : (C1D), du déterminant « indéfini » : (C1I), déterminant « possessif » : (C1G). Les exemples de ces classes sont, pour le français de France :

FF : *Guy nage (\*E + la + \*sa + \*une) brasse (C1D)*

*Guy a passé (\*E + \*la + \*sa + une) nuit blanche (C1I)*

*Guy a cassé (\*E + \*la + sa + \*une) pipe (C1G).*

En français ivoirien, il existe des phrases figées avec le déterminant « possessif », comme :

FCI : *Yao attrape (\*E + \*le + son + \*un) cœur (C1G),*

ou sans déterminant, comme :

FCI : *Yao crée (E + \*la + \*sa + \*une) situation,*

ce qui demande d'ajouter aux sous-classes du français de France, pour le français ivoirien, la sous-classe (C1Z) des constructions sans déterminant.

Cependant, la plupart des phrases figées de la classe (C1) du français ivoirien se distinguent de celles du français de France par l'acceptation de plusieurs types de détermination, comme on le voit dans les exemples :

FCI : *Yao écrase (E + la + \* sa + \* une) tomate (C1D)*

*Yao porte (E + \* les + ses + des) verres (C1I).*

C'est la raison pour laquelle nous avons fusionné ces sous-classes en une seule classe (C1) dans la table présentée en annexe.

De même les classes (C1DPN), (C1IPN), (C1GPN) du français de France (M. Gross 1982) du type :

FF : *Guy lève (\* E + le + \* son + \* un) ton (E + contre) Yves (C1DPN)*

formeront, en français ivoirien la classe (C1PN), dont le complément est figé mais le déterminant pas obligatoirement, avec, par exemple :

FCI : *Yao demande (E + la + les + \* sa + \* ses + \* une + \* des) nouvelle(s) (E + à Ali)*

*Yao fait (E + \* l' + \* son + un) accident (E + avec un bus).*

La classe (C1P2) regroupe les phrases dont le complément non-prépositionnel et le complément prépositionnel sont figés à la fois, comme dans :

FF : *Guy met (de l'eau + \* une goutte d'eau) dans (son vin + \* sa bière)*

FCI : *Awa met (sa bouche + \* son avis) dans (l'affaire + \* l'histoire) de Aya.*

La classe (CPN), qui correspond à la construction *NO V Prép C (à + de) N* est divisée, pour le français de France en deux sous-classes (M. Gross 1982). La sous-classe (CAN) diffère de la sous-classe (CDN) par la possibilité de l'équivalence avec la construction « dative possessive » avec le clitique *lui*, ainsi que le montrent les exemples suivants du français de France :

FF : *Luc casse les oreilles (à + de) Max (CAN)*

*Luc lui casse les oreilles*

*Luc boit les paroles (\* à + de) Max (CDN)*

*\* Luc lui boit les paroles*

(M. Gross 1982 : 177).

En français ivoirien, la rareté de la construction « dative possessive » (Voir II, 3) nous amène à ne pas faire de distinction entre les classes (CAN) et (CDN) et à ne retenir que la classe (CPN) pour les phrases figées avec un complément libre introduit par les prépositions *de* ou *à*, comme :

FCI : *Yao coupe le cœur de Awa.*

La classe (CP1) comprend les phrases dont le complément prépositionnel est figé à la fois par la préposition et le nom, comme, par exemple :

FF : *Guy entre en scène*

FCI : *Yao parle au sérieux.*

La classe (C1PN) comprend les phrases dont le premier complément est figé par un ou plusieurs de ses éléments (déterminant, adjectif, nom) alors que le complément prépositionnel est libre, comme, par exemple :

FF : *Guy prête une oreille distraite à Yves*

FCI : *Yao fait (E + le) malin (E + sur Awa).*

La classe (CNP2), au contraire, comporte les phrases dont le premier complément est libre alors que le complément prépositionnel est figé par un ou plusieurs de ses éléments (préposition, déterminant, nom), comme, par exemple :

FF : *Guy comble Yves d'honneur*

FCI : *Yao cherche Ali avec (E + une) torche.*

De même que les principaux traits de la syntaxe du verbe sont communs au français de France et au français de Côte d'Ivoire, la classification des phrases figées du français de France est donc utilisable pour le français de Côte d'Ivoire. Quelques exemples de phrases des classes (C1) et (C1PN) du français de Côte d'Ivoire sont donnés en annexe.

### **1.3. Les phrases du français de Côte d'Ivoire figées et non figées**

Par comparaison, on remarque, dans la syntaxe du verbe en français ivoirien, plusieurs types de phénomènes principaux. Le premier phénomène (section 2) concerne des alternances de constructions transitives et intransitives pour un même verbe, que les compléments soient nominaux ou pronominaux, ce qui remet en cause la coupure entre verbes transitifs et intransitifs en français. Les structures locatives forment un cas particulier d'alternances de constructions pour certains verbes dont le complément peut être prépositionnel ou non-prépositionnel. Le second phénomène (section 3) se rapporte au caractère facultatif ou obligatoire du complément et aux possibilités d'emplois absolus. Le troisième phénomène étudié est le passage de la construction transitive à la construction intransitive dans les cas particuliers des transformations moyennes et des relations de neutralité (section 4). Quant au quatrième type de phénomène, il touche les morphèmes de la subordination, et spécialement l'alternance de constructions subordonnées avec et sans ceux-ci (section 5).

## 2. Alternance de complémentation prépositionnelle et non-prépositionnelle pour un même verbe et alternance de prépositions en français de Côte d'Ivoire

Nous rappelons ce qui est entendu par constructions transitives et intransitives en français de France, dans le sens utilisé au LADL que nous appliquons au français de Côte d'Ivoire, avant de mettre en lumière ce qui varie en français de Côte d'Ivoire. On observe en effet, en français de Côte d'Ivoire, une extension de l'alternance de constructions prépositionnelles et non-prépositionnelles à d'autres verbes que ceux qui l'admettent déjà en français de France (2.1). Par ailleurs, il existe aussi des variations dans les prépositions attachées aux verbes que les constructions locatives illustrent particulièrement (2.2).

### 2.1. Transitivité et intransitivité

#### 2.1.1. Constructions transitives et intransitives en français de France et en français de Côte d'Ivoire

Les notions de transitivité et d'intransitivité sont définies dans le cadre du lexique-grammaire par J.-P. Boons, A. Guillet et C. Leclère 1976 pour le français de France, dans un sens qui n'est pas celui usité habituellement ou traditionnellement. La même distinction se retrouve dans les travaux du GRFL<sup>72</sup> sur le français du Québec et est reprise, par exemple, par C. Beaudin 1992. C'est cette analyse que nous retenons pour rendre compte de la complémentation verbale en français de Côte d'Ivoire. Les constructions transitives et intransitives sont décrites par leurs structures formelles. Les structures intransitives sont constituées d'un sujet, d'un verbe, éventuellement d'un complément prépositionnel, et sont représentées ainsi :  $NO V (E + Prép NI)$ .

Les exemples en français de Côte d'Ivoire sont :

- FCI : (1) *Après la dernière prière courbée les palabres éclatèrent.* (Sol 95)  
 (2) *On parle de disparitions fréquentes, de connivence entre transporteurs et des pêcheurs.* (Nèg 125).

Les structures transitives sont constituées d'un sujet, d'un verbe et d'un complément non-prépositionnel avec, éventuellement, un complément prépositionnel et sont représentées ainsi :  $NO V NI (E + Prép N2)$

<sup>72</sup> Groupe de Recherche en Formalisation Linguistique (GRFL), Université du Québec à Montréal.

dans, par exemple :

FCI : (3) *Dans mon Konia natal, je recommencerais l'existence.* (Mon 41)

(4) *L'écrivain apporte le malinké à la langue française.* (NV 19.01.01).

Le complément d'une structure intransitive comme d'une structure transitive peut être, parfois, une complétive ou une infinitive. Nous avons alors les structures :

*NO V (Qu P + Vinf)*

*NO V Prép (Qu P + Vinf)*

et les exemples respectivement :

FCI : (5) *[...] commencer les grandes funérailles que nous devions monter à celui qui était le meilleur de notre race.* (Mon 279)

(6) *Tous ont compris qu'il est fou de lâcher le poisson qui est dans la main pour celui qui est sous les pieds.* (Joi 80)

(7) *Un défilé [...] ne suffisait pas à rassurer.* (Mon 24)

(8) *Je voulais, en tant que juriste, m'assurer de ce que nous allions dans la bonne direction.* (FM 28.07.99).

Les notions de transitivité et d'intransitivité sont parfois considérées comme des notions concernant les verbes, qui seraient alors soit transitifs soit intransitifs. En réalité, en français de France comme dans les autres variétés de français, certains verbes peuvent avoir des constructions transitives et intransitives, tels que le verbe *hériter* qui a une construction transitive dans :

FF : *Paul a hérité ce buffet de sa grand-tante*

et intransitive dans :

FF : *Paul a hérité de ce buffet l'année dernière.* (J.-P. Boons *et al.* 1976).

C'est la raison pour laquelle J.-P. Boons *et al.* 1976 parle d'emplois transitifs et intransitifs et non de verbes transitifs et intransitifs pour le français de France.

L'opération de détachement en début ou en fin de séquence (M. Gross 1968 : 23) entraîne l'apparition de particules préverbaux différentes pour ces deux phrases. Nous avons, en français de France, pour la construction transitive :

FF : *Ce buffet, Paul l'a hérité de sa grand-tante,*

et pour la construction intransitive :

FF : *Paul en a hérité l'année dernière, de ce buffet.*



Sans reprendre ici toutes les sources des particules préverbaux, qui ont été décrites de façon exhaustive par M. Gross (1968 : 22-41), nous rappelons, en fonction des explications que nous donnerons en 2.1.2 sur le français de Côte d'Ivoire, les possibles sources de certains d'entre eux. Les formes pronominalisées des compléments des constructions transitives et intransitives sont, en français de France comme en français de Côte d'Ivoire, pour les compléments non-prépositionnels :

FF : *Guy connaît (Yves + ce quartier) / Guy le connaît,*

pour les compléments prépositionnels de type à NI :

FF : *Guy succède à Eve / Guy lui succède*

mais : *Guy pense à Eve / Guy pense à elle / \* Guy lui pense,*

pour les compléments prépositionnels de type de NI :

FF : *Guy parle d'Eve / Guy parle d'elle / Guy en parle*

*Guy parle de ce quartier / Guy parle de cela / Guy en parle.*

En français de Côte d'Ivoire, le verbe *hériter*, donné en exemple pour le français de France, présente les mêmes possibilités de constructions, transitive et intransitive, attestées dans les exemples suivants de la presse et de Ahmadou Kourouma :

FCI : (9a) *Djigui Keita, roi de Soba, le pays que vous héritez est une œuvre achevée.*

(Mon 15)

(10a) *Le comité de gestion hérite de 3 millions FCFA. (NV 07.09.1999).*

L'opération de détachement conduit, en français de Côte d'Ivoire, aux mêmes particules préverbaux qu'en français de France, pour les constructions transitive et intransitive de ce verbe, et nous avons, respectivement :

FCI : (9b) *Ce pays, (Djigui Keita, roi de Soba,) vous l'héritez comme une œuvre achevée*

(10b) *Ces 3 millions de FCFA, le comité de gestion en hérite.*

### **2.1.2. Extension de l'alternance de complémentations prépositionnelle et non-prépositionnelle en français de Côte d'Ivoire**

Ce même phénomène d'alternance de constructions transitives et intransitives de mêmes verbes se produit donc en français de Côte d'Ivoire, mais est, de plus, étendu à d'autres verbes, qui ne la permettent pas en français de France.

Il existe en fait, en français de Côte d'Ivoire, plusieurs phénomènes d'alternances concernant le type de complémentation des verbes, qui sont difficiles en français de France ou

se prêtent à des conditions spécifiques de discours. Certains verbes, qui ont obligatoirement une construction prépositionnelle en français de France peuvent avoir, en plus, une construction non-prépositionnelle en français de Côte d'Ivoire. C'est le cas des verbes *parler* et *pardonner*. D'autres verbes, dont le complément est introduit par la préposition *de* en français de France admettent aussi d'autres prépositions ou entrent dans une construction non-prépositionnelle en français de Côte d'Ivoire. Ces alternances concernant le type de complémentation des verbes ont des répercussions sur la pronominalisation ; nous le mettons en évidence à travers quelques exemples.

En français populaire de Côte d'Ivoire, les compléments des verbes *pardonner* et *parler* peuvent être construits avec ou sans préposition sans qu'on note de différence de sens ou d'emplois. Le verbe *pardonner* a, en français de Côte d'Ivoire, en plus des sens du français de France, deux sens proprement ivoiriens : *accorder une faveur à quelqu'un* et *demandeur une faveur à quelqu'un*. Ce verbe se construit, indifféremment et pour tous ses sens, soit avec la préposition *à*, soit sans cette préposition :

FPIv : (11a) *Yao a pardonné (E + à) Ali*

(FF : *Yao a (accordé + demandé) une faveur à Ali*)

(11b) *Yao (l' + lui) a pardonné.*

Le verbe *parler* a les mêmes sens qu'en français de France et se construit avec ou sans les prépositions *à* et *de* qui introduisent les deux compléments de ce verbe :

FPIv : (12a) *Yao a parlé (E + à) Ali (E + de) ça*

(FF : *Yao a parlé (\*E + à) Ali (\*E + de) ça*)

(12b) *Ali, Yao (l' + lui) a parlé*<sup>73</sup>

Des phrases figées sont formées avec des compléments non-prépositionnels de ces verbes, qui peuvent se rencontrer dans tout type de séquences du français ivoirien et pas seulement en français populaire ivoirien :

FPIv : (13) *Yao a parlé Ali bonne affaire*

(FF : *Yao a parlé avec Ali d'un sujet intéressant*)

(14) *Yao a pardonné Ali (E + jusqu'à) fatiguer*

(FF : *Yao a longuement demandé une faveur à Ali*)

(15) *Va parler ça à l'ONU*

(FF : *Ce que tu dis ne nous intéresse pas*),

<sup>73</sup> Nous n'analysons pas ici les séquences : FPIv : *Ali, Yao a parlé (\* le + lui)* et : FPIv : *Ali, Yao a pardonné (\* le + lui)* qui relèvent uniquement de la langue parlée.

par exemple, dans :

FCI : (16) *J'ai pardonné papa fatiguer pour aller sur l'Amérigo Vespuchi, ça n'a rien donné.* (nouchi.com 2/11/1999)

(FF : *J'ai longuement demandé à papa la faveur d'aller sur l'Amérigo ...*).

Dans une langue plus soutenue, on retrouve ces alternances de complémentation. Les comportements des verbes *régler*, *exiger*, *accoucher*, *danser* ont été choisis pour illustrer ces phénomènes.

Le verbe *régler* a une construction transitive en français de France :

FF : *Guy a réglé (E + \*Prép) (les 3 millions + la facture).*

Il a les possibilités de constructions suivantes en français de Côte d'Ivoire :

FCI : (17) *Yao a réglé (E + pour) (les 3 millions + la facture)*

dans, par exemple :

FCI : (18) *M. B. m'a appelé pour savoir si on avait réglé pour les 360 et quelques millions.* (NV 20.11.1998).

Le verbe *exiger* se construit, en français de France, avec un complément non-prépositionnel et, de façon facultative, avec un deuxième complément introduit par *de*. Nous avons ainsi :

FF: *Guy exige quelque chose (de quelqu'un).*

La pronominalisation du complément prépositionnel introduit par *de* se fait, en français de France, obligatoirement par la forme disjointe *de lui / d'eux* :

FF: *Guy exige cela de Yves*  
*Cela, Guy l'exige de lui*  
 \* *Cela, Guy le lui exige.*

En français de Côte d'Ivoire, le deuxième complément peut être introduit par *à* :

FCI : (19) *Yao exige quelque chose (à + de) quelqu'un*

comme le montre la phrase :

FCI : (20) *L'entêtement des responsables de ces établissements à exiger la rame de papier à chaque élève.* (LJ 23.10.1998).

Une conséquence est que la pronominalisation du deuxième complément de ce verbe se fait fréquemment par la forme conjointe *lui / leur* :

FCI : (21) *Yao lui exige cela,*

comme le montrent les exemples suivants :

FCI : (22) *Avant de nous exiger le versement de 6000 F.* (FM 21.11.97)

(23) *Ce qui leur exige d'aller dans d'autres villes.* (FM 02.03.98).

Le même phénomène se répercutant sur la pronominalisation concerne le verbe *importer*. En français de France, ce verbe à complémentation prépositionnelle se pronominalise de la façon suivante :

FF : *Cela importe à Guy*

*Cela (\*l' + lui) importe.*

En français de Côte d'Ivoire, la préposition *à* de ce verbe est souvent omise et la pronominalisation du complément se fait alors par la forme *le / les* :

FCI : (24a) *Cela importe Yao*

(24b) *Yao, cela l'importe*

comme dans l'exemple :

FCI : (25) *La confidentialité des communications de leurs usagers est ce qui les importe.*

(IS 15.06.1999).

Le verbe *accoucher* se construit, en français de France, avec deux compléments, dans des phrases comme :

FF : *Le gynécologue a accouché Ana d'un garçon.*

Ce verbe admet la relation de neutralité (Voir section 4) et cette phrase a pour équivalent :

FF : *Le gynécologue a fait accoucher Ana d'un garçon*

*Ana a accouché d'un garçon.*

Le français de Côte d'Ivoire admet toutes ces phrases et admet aussi :

FCI : (26) *Ana a accouché un garçon*

(27a) *Ma mère a accouché mon frère trois ans avant moi.* (oral 99).

(27b) *Mon frère, ma mère l'a accouché trois ans avant moi.*

Le verbe *danser* se construit, en français de France, avec un complément non-prépositionnel si l'on a la relation : *NI est une danse*. Nous avons ainsi :

FF : *Eve danse (le rock + le reggae + la valse + le zouk + \* la musique congolaise + \* la musique cubaine + \* une promenade + ...)*

*(le rock + le reggae + la valse + le zouk + \* la musique congolaise + \* la musique cubaine + \* une promenade + ...) est une danse.*

Dans d'autres cas, *danser* se construit avec un complément prépositionnel :

FF : *Awa danse sur la musique congolaise.*

En français de Côte d'Ivoire, du fait peut-être d'une représentation différente de la danse, ce verbe admet comme compléments non-prépositionnels les substantifs qui entrent dans la relation : *NI est une musique*, comme :

*(le rock + le reggae + la valse + le zouk + la musique congolaise + la musique cubaine + \* une promenade + ...) est une musique.*

Nous avons donc :

FCI : (28) *Awa danse (le rock + le reggae + la valse + le zouk + la musique congolaise + la musique cubaine + \* une promenade + ...).*

Cette possibilité est attestée dans :

FCI : (29) *Ceux qui arrivent en vacances se promènent toute la journée, (...) s'ils ne dansent pas (...) des musiques étrangères d'une manière ... enfin, façon-là vous voyez...(Joi. 94).*

Les cas des verbes *pardonner, parler, régler, exiger, accoucher, danser* illustrent l'alternance de constructions prépositionnelle et non-prépositionnelle, ainsi que l'alternance des prépositions attachées aux verbes qu'on observe pour de nombreux verbes en français de Côte d'Ivoire, aussi bien dans les variétés « populaires » que dans les variétés plus soutenues. Du fait de leur double possibilité de constructions, ces verbes admettent plusieurs types de pronoms compléments. Cependant, la construction la plus longue, c'est-à-dire prépositionnelle, reste celle qui définit ces verbes même si la préposition peut ne pas apparaître.

### 2.1.3. La construction du groupe verbal en dioula et en baoulé

Comme nous l'avons annoncé dans la présentation de notre recherche syntaxique, le dioula tagboussi et le baoulé nous servent ici d'exemples de langues ivoiriennes qui peuvent, éventuellement, avoir une influence sur la variation du français en Côte d'Ivoire<sup>74</sup>. Dans la construction du groupe verbal, le dioula et le baoulé présentent des différences notables concernant l'ordre des actants et l'utilisation de postpositions.

<sup>74</sup> Nous tenons à remercier Jérémie Kouadio N'Guessan et Kalilou Téra pour leur disponibilité à répondre à nos questions sur le baoulé et le dioula.

### a) La construction du groupe verbal en dioula tagboussi

L'ordre des actants est, en dioula : *NO NI V N2 Postp*. Le verbe est constitué du radical verbal précédé ou suivi de morphèmes aspectuels positifs ou négatifs qui, pour certaines valeurs, sont distincts selon la construction, transitive ou intransitive, du verbe. Nous avons, par exemple et parmi d'autres (Dumestre et Retord 1981, Aby Sangaré 1984), dans les constructions intransitives et transitives : *yé V* à valeur « d'habituel », *bé V* à valeur « d'inaccompli positif », *tɛ V* à valeur « d'inaccompli négatif » ; *má V* à valeur « d'accompli négatif ». La valeur « d'accompli positif » est portée par un morphème différent dans les constructions intransitives, où nous avons : *V - ná / lá / rá*, et dans les constructions transitives, où nous avons : *kà V*. Les morphèmes de personnes grammaticales, que l'on retrouve auprès des verbes en fonction de sujet ou de complément sont, pour les valeurs de 1 à 6 : *n / í / à / án / áw / òó*. Il existe trois types de constructions verbales :

- des constructions sans complément comme :

dioula : *àlí bé táá / àlí tɛ táá / àlí táá-ra / àlí má táá*  
*Ali Inacc partir / Ali Inacc-Nég partir / Ali partir-Acc / Ali Acc-Nég partir*  
 (FF : *Ali s'en va / Ali ne s'en va pas / Ali est parti / Ali n'est pas parti*)

- des constructions avec un complément non-postpositionnel, comme :

dioula : *àlí bé màlo dómu / àlí tɛ màlo dómu*  
*Ali Inacc riz manger / Ali Inacc-Nég riz manger*  
 (FF : *Ali mange du riz / Ali ne mange pas de riz*)

dioula : *àlí kà màlo dómu / àlí má màlo dómu*  
*Ali Acc riz manger / Ali Acc-Nég riz manger*  
 (FF : *Ali a mangé du riz / Ali n'a pas mangé de riz*)

- des constructions avec un complément postpositionnel, comme :

dioula : *àlí sɲ-na kúma nìn ná / àlí má sɲ kúma nìn ná*  
*Ali accepter- Acc parole Ddém Postp / Ali Acc-Nég accepter parole Ddém Postp*  
 (FF : *Ali a accepté ce qu'on lui a dit / Ali n'a pas accepté ce qu'on lui a dit*)

- des constructions avec les deux types de compléments, comme :

dioula : *àlí b-à fɔ áwà yé / àlí t-à fɔ áwà yé*  
*Ali Inacc-Pers3 dire Awa Postp / Ali Inacc-Nég-Pers3 dire Awa Postp*  
 (FF : *Ali le dit à Awa / Ali ne le dit pas à Awa*)

Aucune forme verbale, en dioula, n'accepte l'alternance de constructions avec une postposition et sans postposition sans changer de sens.

Il existe aussi des formes qui ne sont pas des verbes et ne sont donc pas accompagnées des morphèmes aspectuels vus ci avant, mais qui ont, dans la phrase, le rôle d'un équivalent de verbe. Figurent dans ce document, mais ce ne sont pas les seules, les formes :

- *kó* (FF : *dire*), qui peut introduire une complétive (Voir 5.2.1,a) et n'admet pas de négation ;
- *bé / tɛ*, qui correspond le plus souvent à *être / être-Nég* en français de France ;
- *lò / tɛ*, qui est un présentatif, positif et négatif, et qui peut être rendu, en français de France, par : *c'est / ce n'est pas*. Nous le notons : *PRES / PRES-Nég*.

*Kó, bé / tɛ* et *lò / tɛ* sont régulièrement précédées d'un sujet, mais *kó* peut aussi ne pas l'être : il est alors interprété avec le sens de : *on dit*. Nous avons, par exemple, les phrases :

dioula : <i>à kó dī ?</i>	<i>/ kó dī ?</i>
<i>Pers3 dire comment ?</i>	<i>/ dire comment ?</i>
(FF : <i>Qu'est-ce qu'il dit ?</i>	<i>/ Qu'est-ce qu'on dit ? / Qu'est-ce que tu dis ?</i> )
<i>nɛɛ bé à lá</i>	<i>/ sù má bé yàn / áw bé mín ?</i>
<i>froid être Pers3 Post</i>	<i>/ odeur être là / Pers4 être où ?</i>
(FF : <i>Il a froid</i>	<i>/ Il y a une odeur / Où êtes-vous ?</i> )
<i>yírú lò</i>	<i>/ mù só nìn tɛ</i>
<i>arbre PRES</i>	<i>/ femme Ddém PRES-Nég</i>
(FF : <i>C'est l'arbre</i>	<i>/ Ce n'est pas cette femme).</i>

Une explication détaillée de ces constructions est donnée, par exemple, par Koné Dramane (1984 : 21-24) ; Aby Sangaré (1984, p. 211-214 ; 335-337) ; Dumestre et Retord 1981.

## b) La construction du groupe verbal en baoulé

La construction du verbe, et de la phrase, en baoulé est étudiée par Denis Creissels et Jérémie Kouadio N'Guessan 1977. Nous abrégeons considérablement leurs analyses dans la présentation sommaire qui suit.

Il existe des verbes construits, en baoulé, avec un, deux ou trois actants, dont l'ordre détermine la fonction, selon le schéma : *N0 V N2 N1*. Les fonctions de sujets et de compléments peuvent être assumées par des groupes nominaux ou par des particules préverbaux (pour les sujets) et post-verbales (pour les compléments). Les formes des particules préverbaux sujets sont, pour les valeurs 1 à 6 : *n / a / ɔ / e / á mù / be*, et les formes des particules post-verbales compléments : *(n + mi) / wɔ / í / é / á mù / bé*. La reprise du sujet par la particule préverbale correspondante est fréquente, mais pas obligatoire (Creissels et Kouadio 1977 : 180-189).

Les marques aspectuelles sont : des morphèmes placés avant le radical verbal, telles que : *sú*, à valeur de « progressif », *a*, à valeur de « résultatif » ; des morphèmes placés après le radical verbal, telles que : *li*, à valeur d'« accompli » ; ou encore des morphèmes tonaux, par exemple pour les valeurs « injonctive » et « constatative ». Il existe, par ailleurs, plusieurs marques de négation : le morphème *màn* suffixé à un verbe, le morphème *nán* antéposé, par exemple, à un verbe « injonctif », et des modifications tonales de la phrase.

Le baoulé se caractérise par l'absence de préposition ou de postposition associée aux compléments essentiels des verbes. Il ne peut donc exister, en baoulé, d'alternance de construction verbale avec et sans préposition ou postposition pour un même verbe. Nous avons ainsi :

- des verbes à un actant comme :

baoulé : *kòfí wɔ-li*

*Kofi partir-Acc*

(FF : *Kofi est parti*)

*kòfí ɔ lafi-mán*

*Kofi Pers3 dormir-Nég*

(FF : *Kofi il ne dort pas*)

(Creissels et Kouadio 1977 : 36)

- des verbes à deux actants comme :

baoulé : *akísí ta àkɔ*

*Akissi élever-Cons poulet*

(FF : *Akissi élève des poulets*)

(Creissels et Kouadio 1977 : 299)

*ɔ wun-ni nyísàn*

*Pers3 voir-Acc Nyissan*

(FF : *Il a vu Nyissan*)

(Creissels et Kouadio 1977 : 237)

- des verbes à trois actants comme :

baoulé : *yàó ma-ni aya àwié*

*Yao donner-Acc Aya riz*

(FF : *Yao a donné du riz à Aya*)

*bà'm mé kle-li kòfí bé sua'n*

*enfant-Plur Pers6 montrer-Acc Kofi Pers6 maison-Ddéf*

(FF : *Les enfants ont montré leur maison à Kofi*) (Cf. Creissels et Kouadio 77 : 151)

*ɔ su klɛ nyísan flùwa*

*Pers3 Prog écrire Nyissan lettre*

(FF : *il écrit une lettre à Nyissan*)

(Creissels et Kouadio 1977 : 247).



Il existe, en baoulé, des formes que nous présentons ici comme équivalents de verbes. Ainsi, *wán* (FF : *dire / parole*) est un morphème qui sert à rapporter des paroles dites. Il n'est ni verbe ni nom, il est incompatible avec les marques verbales aspectuelles ou de négation, et peut être précédé d'une particule préverbale complément (Creissels et Kouadio 77 : 160-161 ; 382 ; 500). *Wán* ne peut être suivi de *kɛ* introducteur d'une complétive (Voir 5.2.1,b) comme peut l'être le verbe *se* (FF : *dire*). Nous avons, par exemple :

baoulé : *i wán nzu ? / i wán bé bà-li*

*Pers3 dire quoi ? / Pers3 dire Pers6 venir-Acc*

(FF : *Qu'est-ce qu'il dit ? / Il dit qu'ils sont venus*) (Creissels et Kouadio 77 : 161).

Le morphème *ɔ*, qui se place en fin de phrase, est un présentatif, noté *PRES*. Les phrases avec *ɔ* sont souvent équivalentes à des phrases du français de France avec : *c'est / ce sont* (Creissels et Kouadio 77 : 206-212 ; 458-461). Nous avons, par exemple :

baoulé : *wán ɔ ? / kòfi ɔ / nán kòfi ɔ*

*qui PRES ? / Kofi PRES / Nég Kofi PRES*

(FF : *Qui est-ce ? / C'est Kofi / Ce n'est pas Kofi*).

## 2.2. Alternances de prépositions dans les constructions locatives en français de Côte d'Ivoire

Parmi les phénomènes d'alternances de prépositions qui introduisent un complément, celles des prépositions introduisant un complément locatif constituent un cas particulier circonscrit dont nous proposons quelques analyses. Après un bref rappel de quelques traits des constructions locatives en français de France (2.2.1), nous étudions, en français de Côte d'Ivoire, tout d'abord les alternances de prépositions qui introduisent des compléments d'« origine » (2.2.2), ensuite les alternances de prépositions qui introduisent d'autres compléments locatifs (2.2.3), puis les alternances de constructions locatives prépositionnelles et non-prépositionnelles (2.2.4), et, enfin, une construction locative spécifique au français de Côte d'Ivoire : *NO est avec NI* (2.2.5). Nous faisons appel, éventuellement, à quelques faits du dioula pour une meilleure compréhension des phénomènes du français de Côte d'Ivoire.

### 2.2.1. Présentation de quelques traits des constructions locatives en français de France

La présentation de certains traits des constructions locatives en français de France est indispensable pour mettre au jour les différents types de variations de ces constructions en

français de Côte d'Ivoire. A. Guillet et C. Leclère 1992 mettent en évidence plusieurs sortes de compléments locatifs de verbes. Ils peuvent être soit indifféremment prépositionnels ou non-prépositionnels comme :

FF : *Guy habite (E + dans) cet immeuble,*

soit obligatoirement prépositionnels comme :

FF : *Guy entre (\*E + dans) cet immeuble.*

Les prépositions introduisant les compléments locatifs, notées *Loc*, sont variées. La plupart des compléments locatifs répondent à la question en *où*, ou *Prép où*. Cependant, la question en *où* n'est pas un critère absolu de la nature locative des compléments.

### a) Compléments locatifs ne répondant pas à la question en *où* ni en *Prép où*

A. Guillet et C. Leclère (1992 : 214-219) définissent, comme constructions locatives, des structures *NO V NI* dont le complément n'est pas analysé comme un complément locatif dans la grammaire traditionnelle mais comme un « complément d'objet direct ». En effet, le test de la question en *où* donne des séquences inacceptables<sup>75</sup> comme, par exemple :

FF : *Max a atteint le sommet*

\* *Où Max a-t-il atteint ? - (le + au) sommet.* (Guillet et Leclère 1992 : 214)

*Guy a quitté l'Université*

\* *Où Guy a-t-il quitté ? - (E + à) l'Université.*

On note que certains verbes de cette classe admettent une variante à complément prépositionnel notée *NO V Loc NI*. Les exemples sont :

FF : *Le camion a percuté (E + contre) le mur*

*Max a perquisitionné (E + dans) la maison*

*Les occupants ont déserté (E + de) la ville* (Guillet et Leclère 1992 : 218).

Une autre remarque est que, si le verbe *perquisitionner* décrit un procès au cours duquel la localisation du sujet *Max* ne change pas, les verbes *percuter* et *déserté* changent la localisation du sujet. Le complément locatif de ces derniers verbes est alors pertinent pour le procès, et l'on a une équivalence avec la phrase à verbe support *être* soit avant, soit après le procès cadré par la phrase d'origine (A. Guillet et C. Leclère 1992 : 22-26 et 61-73). Par exemple, si l'on considère que la phrase : *les occupants ont déserté (E + de) la ville* cadre le procès, nous avons, avant celui-ci : *Les occupants sont dans la ville,*

et après : \* *Les occupants sont dans la ville.*

Le complément *NI*: *la ville* est alors appelé complément d'« origine ».

<sup>75</sup> La notion d'acceptabilité / inacceptabilité est définie en 0.4. Il ne s'agit pas là d'un jugement normatif.

La question en *où* est parfois difficile pour ces constructions locatives prépositionnelles, et lorsque *NI* indique l'« origine », elle n'est pas admise :

FF : ( ?\* *Où* + *Contre quoi*) *le camion a percuté ? - contre le mur*

*Où Max a perquisitionné ? - dans la maison*

(\* *Où* + *D'où*) *les occupants ont déserté ? - de la ville.*

En français de France, les compléments d'« origine » de forme *de N* ne peuvent répondre à une question en *où* : celui-ci doit être introduit par la préposition *de*. Il n'en est pas de même en français de Côte d'Ivoire, comme nous le verrons en 2.2.2, mais la recherche de la structure profonde de ces constructions pourra éclairer les faits du français de Côte d'Ivoire.

### **b) les structures profondes des compléments locatif d'« origine »**

A. Guillet et C. Leclère (1992 : 52-54) montrent que les séquences *de N* indiquant l'« origine » peuvent s'analyser comme des séquences *de Loc N*. Nous avons ainsi, par exemple, les possibilités de constructions suivantes :

FF : *D'où viennent les bières ?*

- *les bières viennent (de dans le + \* dans le + du) congélateur*

- *les bières viennent (de sur + \* sur + de) l'étagère.*

Les séquences *de Loc N* : *de dans le congélateur, de sur l'étagère* apparaissent alors comme les formes profondes des séquences *de N* : *du congélateur, de l'étagère*.

La construction avec *de Loc N* est possible aussi dans les phrases suivantes à deux compléments :

FF : *Guy a sorti les bières (de dans le + \* dans le + du) congélateur*

*Guy a enlevé les bières (de sur + \* sur + de) l'étagère,*

dans lesquelles les formes profondes *de Loc N* sont contractées en *de N*. Dans tous ces cas étudiés, *de Loc N* n'a pu être contracté en *\*Loc N*, qui correspond à la question en *où*. La question en *où* n'est, de ce fait, pas possible :

FF : \* (*Où* + *D'où*) *viennent les bières ? - (dans le congélateur + sur l'étagère)*

\* (*Où* + *D'où*) *Guy a enlevé les bières ? - sur l'étagère*

\* (*Où* + *D'où*) *Guy a sorti les bières ? - dans le congélateur.*

La question en *d'où* est possible avec les compléments *de N* :

FF : (\* *Où* + *D'où*) *viennent les bières ? - (du congélateur + de l'étagère)*

(\* *Où* + *D'où*) *Guy a (enlevé + sorti) les bières ? - (du congélateur + de l'étagère).*

Il existe pourtant une classe de verbes qui ont pour complément d'origine *Loc N* et non *de N* (A. Guillet et C. Leclère 1992 : 169-175), comme, par exemple :

FF : *Max a (attrapé + piqué + pris + ...) des bonbons (\*de + dans) la boîte.*

Cet emploi de *Loc N* est analysé dans A. Guillet et C. Leclère 1992 par l'effacement de *de* à partir de structures profondes telles que :

FF : *Max a (attrapé + piqué + pris + ...) des bonbons de dans la boîte.*

D'autres classes de verbes acceptent indifféremment *Loc N* et *de N* pour certains compléments d'origine, dans les constructions à deux compléments du type :

FF : *Max a (éliminé + enlevé + supprimé + ...) deux noms (de + dans) la liste.*

(Guillet et Leclère 1992 : 169-170).

Cependant, la séquence *Loc N* est difficilement acceptable si elle peut être interprétée, de façon erronée, comme un complément de phrase. C'est le cas de :

FF : *Guy a (éliminé + enlevé + supprimé + ...) deux bières (du + \*dans le) réfrigérateur,*

la séquence avec *\*Loc N* pouvant être paraphrasée par :

*\* Le fait que Guy (élimine + enlève + supprime + ...) deux bières s'est passé dans le réfrigérateur.*

### c) les compléments locatifs *de N* qui n'indiquent pas l'« origine »

Parmi les verbes dont le complément locatif a la forme : *(de + Loc) N*, il existe des phrases de structure : *N0 V N1 de N2* dont le deuxième complément n'indique pas l'« origine » (A. Guillet et C. Leclère 1992 : 296-299), comme :

FF : *Ana comprime son ventre d'une ceinture*

mais dont le complément *de N2* entretient avec *N1* une relation du type : *N1 est dans N2* pendant le procès cadré par la phrase. Cependant, le complément *de N2* ne peut répondre à la question en *où* :

FF : *\*(Où + D'où) Ana comprime t-elle son ventre ? - d'une ceinture.*

Certains de ces verbes, du type de *comprimer*, *enserrer*, *ficeler*, *saucissonner*, ... admettent une complémentation en *dans N2* en plus de *de N2*. Nous avons ainsi :

FF : *Ana comprime son ventre (de + dans) une ceinture.*

La question en *où* est alors possible :

FF : *Où Ana comprime t-elle son ventre ? - dans une ceinture.*

Cette possibilité n'existe pas hors de ce type de verbe. Le verbe *s'imprégner de N* = *s'imbiber de N*, par exemple, se construit obligatoirement avec la préposition *de* en français de France :

FF : *Le bois s'imprègne (de + \*dans le) vernis*

La préposition *dans* étant utilisée dans le cas de l'interversion des actants :

FF : *Le vernis s'imprègne dans le bois.*

Les analyses proposées pour le français de France par A. Guillet et C. Leclère 1992 présentent les compléments *de N* comme des compléments essentiels alors que les compléments *dans N* sont moins proches du verbe.

### 2.2.2. Alternances *de N* et *Loc N* pour les compléments d'origine en français de Côte d'Ivoire

En français de Côte d'Ivoire certains verbes construits avec un complément d'origine de structure *de N* admettent aussi une construction locative de structure *Loc N*. Le complément locatif peut alors répondre à la question en *où*. Nous avons ainsi les phrases suivantes à un complément, sémantiquement équivalentes :

FCI : (30) *D'où Yao est sorti ? - (de dedans + de) la maison*

(31) *Où Yao est sorti ? - dans la maison,*

les phrases suivantes à deux compléments, sémantiquement équivalentes :

FCI : (32) *D'où Yao a (enlevé + sorti) les bières ? - (du congélateur + de l'étagère).*

(33) *Où Yao a (enlevé + sorti) les bières ? - (dans le congélateur + sur l'étagère).*

Le test de l'équivalence avec une phrase en *être* soit avant soit après le procès montre que le complément locatif de ces phrases est bien un complément d'« origine ». Avant le procès cadré par celles-ci, nous avons : *Yao est dans la maison*

*Les bières sont (dans le congélateur + sur l'étagère)*

et après : \* *Yao est dans la maison*

\* *Les bières sont (dans le congélateur + sur l'étagère).*

Les séquences suivantes d'A. Kourouma et du site Internet <www.nouchi.com> attestent la possibilité des prépositions locatives *dans* et *sur* après le verbe (*en*)lever :

FCI : (34) *Le bébé que le crocodile sacré a enlevé dans une case. (Mon 95)*

(35) *Si tu vois un singe accroché sur la tête d'un de tes amis, ne dis pas : « lève-toi sur lui », mais : « lève-toi sur nous ». (nouchi.com 29.03.01).*

Une hypothèse est que la structure profonde de ces phrases est :

*Yao est sorti de dans la maison*

*Yao a (enlevé + sorti) les bières (de dans le congélateur + de sur l'étagère)*

*Lève-toi de sur (sa tête + lui + nous),*

et que *de* aussi bien que *Loc* peuvent être effacés en français de Côte d'Ivoire. Comme nous l'avons vu (2.2.1.b), cette possibilité existe en français de France pour d'autres verbes mais pas pour les verbes *enlever* et *sortir* de ces phrases. D'autres verbes du français de Côte d'Ivoire n'admettent pas cette possibilité et se comportent comme en français de France. Nous avons, en effet, pour les verbes *partir de* et *venir de* :

FCI, FF : (36) (\*Où + D'où) *Yao est parti ? - (de dans + de + \*dans) la maison*

(37) (\*Où + D'où) *viennent les bières ? - (de dans le + du + \*dans le) congélateur*

(38) (\*Où + D'où) *viennent les bières ? - (de sur + de + \*sur) l'étagère.*

Le même phénomène se retrouve dans les phrases suivantes à deux compléments du français de Côte d'Ivoire qui ont pour structure formelle : *N0 V N1 (de + Loc) N2*, *N2* étant un complément d'« origine » :

FCI : (39a) *Awa corrige les fautes (de + dans) la copie*

(40a) *Awa débarrasse les meubles (du + dans le) salon*

(41a) *Awa déblaie les briques (du + dans le) couloir*

(42a) *Awa dérange les papiers (de + dans) le tiroir*

(43a) *Awa nettoie les taches (de + sur) le mur*

(44a) *Awa rince le savon (du + dans le) linge*

(45a) *Awa sèche l'eau (de + sur) la table.*

Dans ces phrases, si le complément *N1* est omis, la préposition locative qui introduit le complément *N2* peut être conservée. Nous avons alors :

FCI : (39b) *Awa corrige (E + dans) la copie*

(40b) *Awa débarrasse (E + dans) le salon*

(41b) *Awa déblaie (E + dans) le couloir*

(42b) *Awa dérange (E + dans) le tiroir*

(43b) *Awa nettoie (E + sur) le mur*

(44b) *Awa rince (E + dans) le linge*

(45b) *Awa sèche (E + sur) la table.*

Le comportement de ces verbes est différent en français de France. D'une part la structure avec la préposition locative est difficile et nous avons, le plus souvent :

FF : *N0 V N1 (de + \*Loc) N2.*

D'autre part, l'omission de *NI* entraîne la disparition de la préposition locative :

FF : *Eve corrige (E + \* dans) la copie*  
*Eve débarrasse (E + ?\* dans) le salon*  
*Eve déblaie (E + ?\* dans) le couloir*  
*Eve dérange (E + \* dans) le tiroir*  
*Eve nettoie (E + \* sur) le mur*  
*Eve rince (E + \* dans) le linge*  
*Eve sèche (E + \* sur) la table.*

Les autres verbes de ce type sont répertoriés dans la table *NO V NI (de + Loc) N2orig* présentée en annexe.

### Remarque : Les compléments locatifs d'« origine » en dioula

En dioula, les constructions locatives sont, le plus souvent, des constructions postpositionnelles (Voir 2.1.3,a). Les postpositions spécifiquement locatives sont, entre autres : *kɔɔ* (FF : *dans, au bout de*), *kɔɔ* (FF : *à côté de*), *bóro* (FF : *dans, par*), *kɔɔ* (FF : *derrière*), *nyafɛ* (FF : *devant*), etc. D'autres postpositions peuvent avoir, parmi d'autres emplois, des emplois locatifs comme : *lá / ná* (FF : *dans, à ...*) surtout, mais aussi *kàn* (FF : *sur, ...*), *fɛ* (FF : *avec, ...* ; voir 2.1.5), etc. Par ailleurs, certains toponymes et *só* (FF : *maison, dans le sens de chez soi*) ne sont pas suivis d'une postposition.

Nous avons, par exemple, avec les postpositions *lá / ná*, *kɔɔ*, les phrases :

dioula : *sɛsɛ blà frijídɛrí (lá + kɔɔ)*  
*poulet mettre-Inj réfrigérateur (Postp + dans)*  
 (FF : *mets le poulet dans le réfrigérateur*)  
*mùsów táá-ra lɔɔfɛ lá*  
*femme-Plur aller-Acc marché Postp*  
 (FF : *les femmes sont (allées + parties) au marché*)

et sans postposition, la phrase :

dioula : *à bɔ-lá abijan*  
*Pers3 sortir-Acc Abidjan* (FF : *il est parti d'Abidjan*).

Il n'existe pas, en dioula, de postposition particulière pour introduire un complément d'« origine ». L'interprétation du complément locatif comme un complément

d'« origine » dépend uniquement du verbe et non de la postposition. Nous avons ainsi, avec un complément d'« origine », les mêmes postpositions que dans les exemples ci-dessus :

dioula : **yàó bɔ́á bon (ná + kɔ́)**

*Yao sortir-Acc maison (Postp + dans)*

(FF : *Yao est sorti de la maison*)

(FCI : *Yao est sorti dans la maison*)

et avec deux compléments dont le deuxième d'« origine » :

dioula : **sìsɛ bɔ́ fríjídɛrí (lá + kɔ́)**

*poulet sortir-Inj réfrigérateur (Postp + dans)*

(FF : *sors le poulet du réfrigérateur*)

(FCI : *sors le poulet dans le réfrigérateur*).

Du fait qu'aucune postposition n'indique, en dioula, l'« origine » ou la « destination », aucun verbe ne peut avoir à la fois un complément d'« origine » et un autre de « destination ». Ainsi, les phrases du français de France :

FF : *Guy est allé de l'école chez Yves*

*Guy a emporté son sac d'Abidjan à Bondoukou*

devront être traduites par des phrases avec deux verbes (Voir 5.2.1,b), l'un introduisant le complément d'« origine » et l'autre celui de « destination » :

dioula : **yàó bɔ́á èkòlsó lá kà táá ísa fɛyèn**

*Yao sortir-Acc école Postp Sub aller Issa chez*

(FCI : *Yao a quitté à l'école pour partir chez Issa*)

**yàó bɔ́á abijan ní à tá bɔ́ɔ yé kà táá bɔ́ndukù**

*Yao quitter-Acc Abidjan Rel Pers3 Rel sac Postp Sub aller Bondoukou*

(FCI : *Yao a quitté Abidjan avec son sac pour partir à Bondoukou*).

### 2.2.3. Autres alternances *de N* et *Loc N* en français de Côte d'Ivoire

Certains verbes peuvent avoir comme deuxième complément aussi bien *de N2* que *dans N2*, *N2* n'étant pas complément d'origine. Comme nous l'avons vu, cette possibilité n'existe en français de France que pour une classe particulière de verbes tels que *comprimer*, *enserrer*, etc. Elle s'étend à quelques autres verbes en français de Côte d'Ivoire, tels que :

FCI : (46a) *Awa baigne ses cheveux (de + dans la) lotion*

(47a) *Yao imprègne le bois (de + dans le) vernis*

(48a) *Yao mouille sa pochette (de + dans l') eau froide*

(49a) *Awa noie sa bière (de + dans le) Sprite.*



Ces phrases sont probablement possibles dans certaines variétés du français de France, mais leurs propriétés ne sont pas en tout point semblables en français de Côte d'Ivoire et en français de France. Dans toutes ces phrases, la séquence (*de + dans*) *N2* peut être omise, et on obtient les phrases suivantes, possibles aussi en français de France :

- FCI : (46b) *Awa baigne ses cheveux*  
 (47b) *Yao imprègne le bois*  
 (48b) *Yao mouille sa pochette*  
 (49b) *Awa noie sa bière.*

Dans tous les cas, nous avons la possibilité, comme en français de France, de transformer la phrase de façon que le complément locatif soit le sujet dans une structure du type *N2 V N1* :

- FCI : (46c) *La lotion baigne les cheveux (E + de Awa)*  
 (47c) *Le vernis imprègne le bois*  
 (48c) *L'eau froide mouille la pochette (E + de Yao)*  
 (49c) *Le Sprite noie la bière (E + de Awa).*

Nous avons aussi la possibilité de transformer la plupart de ces phrases de façon que le complément non-prépositionnel soit le sujet dans une structure du type *N1 (se) V dans N2* :

- FCI : (46d) *Les cheveux baignent (E + dans la lotion)*  
 (47d) *Le bois s'imprègne (E + dans le vernis)*  
 (48d) *La pochette se mouille (E + dans l'eau froide)*  
 (49d) \* *La bière se noie (E + dans le Sprite).*

Toutes ces phrases sont possibles en français de France aussi. Cependant, la question en *où* n'est possible qu'en français de Côte d'Ivoire :

- FCI : (46e) *Où les cheveux baignent - dans la lotion*  
 (47e) *Où le bois s'imprègne - dans le vernis*  
 (48e) *Où la pochette se mouille - dans l'eau froide*  
 (49e) \* *Où la bière se noie - dans le Sprite.*

Elle est remplacée en français de France par la question en *dans quoi* ?

#### **2.2.4. Alternances *N0 V N* et *N0 V Loc N* en français de Côte d'Ivoire**

Des verbes, qui ont pour seule construction possible : *N0 V N* en français de France, admettent la variante *N0 V Loc N* en français de Côte d'Ivoire. Nous avons ainsi :

- FCI : (50a) *Awa lit (E + dans + au début de + à la fin de) le livre*  
 (51a) *Les feuilles jonchent (le sol + sur le sol + sous les sabots des chevaux)*

FCI : (52a) *Le fer gratte (E + sur) le bois* (FF : *l'objet en fer égratigne le bois*)

(53a) *Yao a quitté (E + à) l'Université*

(54a) *Awa lave (E + dans) (le bol + l'assiette).*

La question en *où* est naturelle pour ces phrases :

FCI : (52a) *Où Awa a lu ? - au début mais pas à la fin du livre*

(54a) *Où le fer a gratté ? - sur le bois*

(53a) *Où Yao a quitté ? - à l'Université*

ainsi que la substitution par *ici* ou *là* :

FCI : (55) *(Awa a lu + le fer a gratté + Yao a quitté) (ici + là).*

Ces constructions sont attestées dans les exemples :

FCI : (56) *Les feuilles mortes jonchant sous les sabots des chevaux ... (Mon 73)*

(57) *Faut quitter dans ça dè ! Il y a pas bonheur. (nouchi.com 2/11/1999)*

(58) *Quitte devant la télévision ! (oral 99)*

(59) *Quitte là ! (oral 99).*

La construction *NO V N* est attestée pour *joncher* dans :

FCI : (60) *Des "margouillats" jonchent les quartiers de Bouaké. (NV 13.11.1998)*

La construction *NO V* est attestée pour *gratter* (FF : *égratigner*) dans :

FCI : (61) *Une variété de riz dont les feuilles ne grattent pas. (NV 22.12.1998).*

## Conclusions :

Les alternances dans les constructions locatives exploitent une possibilité du français de France. Elles sont étendues, en français de Côte d'Ivoire, à des verbes qui n'ont pas cette propriété en français de France.

Dans le cas d'une alternance *NO V de N* et *NO V Loc N* pour les compléments d'« origine », la préférence pour le complément en *Loc N* peut être rapprochée du fait que les compléments d'« origine » ne sont pas accompagnés d'une postposition particulière dans les langues ivoiriennes les plus répandues.

Par ailleurs, lorsqu'une alternance *NO V Loc N* et *NO V N* existe, c'est la structure la plus longue, donc la structure intransitive, qui définit le verbe. La configuration de certains verbes change donc en français de France et en français de Côte d'Ivoire. Les verbes présentant l'alternance de construction *NO V NI* et *NO V Loc NI* sont répertoriés dans la table *NO V (E + Loc) NI* présentée en annexe.

### 2.2.5. La préposition locative *avec* du français de Côte d'Ivoire

Les prépositions locatives du français de France ont été étudiées par A. Guillet et C. Leclère (1992 : 35-60). Il existe, en français de France, une préposition *avec*, que nous notons Ici *avec*<sub>1</sub>, qui introduit des compléments locatifs « non humains » qui réfèrent indirectement à des « lieux », en désignant les objets qui s'y trouvent (A. Guillet et C. Leclère 1992 : 49) :

FF : *Guy a rangé la gomme (avec*<sub>1</sub> *+ parmi) les crayons*

\* *Guy a rangé la gomme (avec*<sub>1</sub> *+ parmi) le tiroir*

*Où Guy a rangé la gomme ? - (avec*<sub>1</sub>*+ parmi) les crayons.*

En français de France, lorsque *avec* (noté ici *avec*<sub>3</sub>) introduit un complément « humain », il est impossible de l'interpréter comme une préposition locative :

FF : *Guy a acheté sa moto avec*<sub>3</sub> *Yves*

\* *Où Guy a acheté sa moto ? - avec*<sub>3</sub> *Yves.*

En français de Côte d'Ivoire, le complément locatif introduit par la préposition *avec*<sub>1</sub> désigne le « lieu » de façon indirecte, comme en français de France. Nous avons ainsi :

FCI : (62) *Yao a rangé la gomme avec*<sub>1</sub> *(les crayons + \* le tiroir).*

Il existe, en outre, une autre préposition locative, notée *avec*<sub>2</sub>, qui a un emploi spécifique et très usuel, et qui introduit un substantif « humain ». La différence de sens, corrélée à une différence syntaxique, indique qu'il s'agit de deux formes différentes de *avec*, indicées ici *avec*<sub>1</sub> et *avec*<sub>2</sub>. *Avec*<sub>2</sub> peut être parfois traduite par *chez* ou *de* en français de France, bien que *chez* ou *de* ne puissent pas totalement rendre compte du sémantisme de *avec*<sub>2</sub>. Nous avons les phrases :

FCI : (63a) *Le sac de ciment est resté avec*<sub>2</sub> *Yao*

(63b) *Où est resté le sac de ciment ? - avec*<sub>2</sub> *Yao*

(FF : *Yao a gardé le sac de ciment / Où est le sac de ciment ? - Yao l'a*)

(64a) *Ça est avec*<sub>2</sub> *Yao*

(64b) *Où ça est ? - avec*<sub>2</sub> *Yao* (FF : *Yao l'a / Où est-ce ? - Yao l'a*)

(65a) *Awa a 5 000F avec*<sub>2</sub> *Yao*

(65b) *Où Awa a (son + ses) 5 000F ? - avec*<sub>2</sub> *Yao*

(FF : *Yao a les 5 000F de Awa / Où sont les 5 000F de Awa ? - Yao les a*)

(66) *Où Yao a (acheté + pris + ...) une moto ? - avec*<sub>2</sub> *le vendeur d'Abobo*

(FF : *Où Yao a (acheté + pris + ...) une moto ? - chez le vendeur d'Abobo*)

(67) *Il a ses affaires avec son frère* (FF : *Son frère a ses affaires*).

Ces constructions sont attestées dans la presse :

FCI : (68) *Les modiques sommes qu'un élève refuserait de prendre avec son père.*

(NV 14-18.01.1999 )

(FF : *Les modiques sommes qu'un élève refuserait de prendre de son père*)

(69) *On demande de l'argent à quelqu'un avec qui on peut avoir quelque chose.*

(NV 17.12.1998)

(FF : *On demande de l'argent à quelqu'un de qui on peut avoir quelque chose.*)

Elles sont impossibles en français de France et à la limite de l'intercompréhension avec des locuteurs n'appartenant pas à la sous-région.

### Remarque : la postposition locative *fɛ* en dioula

La postposition *fɛ* du dioula a des utilisations diverses qu'il n'est pas nécessaire de rappeler ici de façon exhaustive. Elle sert notamment à indiquer la « possession aliénable »<sup>76</sup>, dans des phrases de structure :

Nom « possédé » - Morphème verbal *bé / tɛ* - Nom « possesseur » - Postposition *fɛ*.

Nous rappelons qu'il n'y pas un verbe *être* en dioula, mais que les phrases en *être* du français de France peuvent être traduites en dioula de diverses façons selon les cas, parmi lesquelles des phrases avec le morphème *bé / tɛ*, respectivement positif et négatif. Nous avons ainsi :

dioula : <i>wári</i>	<i>bé</i>	<i>àlí</i>	<i>fɛ</i>	/	<i>wári</i>	<i>tɛ</i>	<i>àlí</i>	<i>fɛ</i>
<i>argent</i>	<i>être</i>	<i>Ali</i>	<i>avec</i>	/	<i>argent</i>	<i>être-Nég</i>	<i>Ali</i>	<i>avec</i>
(FF : <i>Ali a de l'argent / Ali est riche</i> )/					(FF : <i>Ali n'a pas d'argent</i> )			
<i>wári</i>	<i>tɛ</i>	<i>àlí</i>	<i>fɛ</i>		<i>túgun</i>			
<i>argent</i>	<i>être-Nég</i>	<i>Ali</i>	<i>avec</i>		<i>encore</i>			(FF : <i>Ali n'a plus d'argent</i> )
<i>wári</i>	<i>tún</i>	<i>bé</i>	<i>àlí</i>	<i>fɛ</i>				
<i>argent</i>	<i>Pass</i>	<i>être</i>	<i>Ali</i>	<i>avec</i>				(FF : <i>Ali avait de l'argent</i> ).

Ces phrases répondent à la question en *jɔn fɛ*? (FF : *avec qui ?*) :

dioula : <i>wári</i>	<i>bé</i>	<i>jɔn</i>	<i>fɛ</i> ?		
<i>argent</i>	<i>être</i>	<i>qui</i>	<i>avec ?</i>		(FF : <i>qui a de l'argent ? / qui est riche ?</i> ).

<sup>76</sup> Le concept de « possession » est contestable et est utilisé ici par défaut, sachant que l'inadéquation de ce terme, relevé dans bien des cas dans les langues européennes, est avérée dans les langues africaines. Voir, par exemple : D. Creissels 1979 ; M. Piot 2000 ; G. Gross 1993,b ; Mustapha Krazen 1996. Pour l'explication des groupes génitifs, voir au chapitre II, section 3.2.1.

Nous rapprochons de cette utilisation de la postposition **fɛ** certains emplois indirectement locatifs qu'elle peut avoir aussi. En effet, la postposition **fɛ** du dioula est susceptible d'introduire des compléments locatifs « humains » ou « non humains » qui réfèrent indirectement à des « lieux », en désignant les choses ou les personnes qui s'y trouvent. Ils peuvent ainsi, dans certains cas, répondre à la question en **mín ?** (FF : où ?), bien que la question en **jɔn fɛ ?** reste plus spécifique. Nous avons, par exemple, les phrases :

dioula : **áwà tá wáá kélén bé mín ?** / **áwà tá wáá kélén bé àlí fɛ**  
*Awa Rel 1000 être où ?* / *Awa Rel 1000 être Ali avec*  
 (FF : Où sont les 5000F d'Awa ?) / (FF : Ali a les 5000F d'Awa)  
 (FCI : Où Awa a ses 5000F ?) / (FCI : Les 5000F d'Awa sont avec<sub>2</sub> Ali  
 ou : Awa a ses 5000F avec<sub>2</sub> Ali)

**àlí kà mótó kélén sàñ mín ?** / **àlí kà mótó kélén sàñ ísa fɛ**  
*Ali Acc moto une acheter où ?* / *Ali Acc moto une acheter Issa avec*  
 (FF : Où Ali a acheté une moto ?) / (FF : Ali a acheté une moto chez Issa)  
 (FCI : Ali a acheté une moto avec<sub>2</sub> Issa).

La postposition **fɛ** du dioula est traduite dans cette dernière phrase par *chez* en français de France mais cette traduction est approximative, *chez* se traduisant normalement par **fɛyèn** en dioula :

dioula : **àlí táá-ra ísa fɛyèn**  
*Ali partir-Acc Issa chez* (FF : Ali est allé chez Issa).

L'existence de la construction locative avec **fɛ** du dioula est à rapprocher de la construction locative avec *Loc = avec<sub>2</sub>* du français de Côte d'Ivoire, impossible en français de France.

### **3. Omission ou au contraire caractère obligatoire de la complémentation en français de Côte d'Ivoire**

En français de France comme en français de Côte d'Ivoire, le nombre d'actants possibles d'un verbe, soit ses sujet et compléments, se définit par sa construction la plus longue. La possibilité d'omission ou, au contraire, le caractère obligatoire de la complémentation donne, de plus, un profil particulier à chaque verbe. On remarque généralement, en français de Côte d'Ivoire, une plus grande variabilité du nombre des actants des verbes. Dans ce domaine, les faits les plus nombreux qui diffèrent du français de France concernent l'absence du complément. De fait, toutes les possibilités d'emploi absolu des verbes du français de France se retrouvent en français de Côte d'Ivoire, mais ce phénomène y est beaucoup plus étendu. Il ne s'agit pas ici de répertorier tous les verbes qui admettent l'omission d'un complément en français de Côte d'Ivoire alors qu'ils ne l'admettent pas en français de France, mais simplement de montrer que le français de Côte d'Ivoire présente des possibilités différentes.

Nous tentons de tenir compte de la principale difficulté de cette analyse, qui est la variation de l'acceptabilité des phrases avec ou sans le complément en question selon la variété de langue ou la situation de communication, en français de Côte d'Ivoire comme en français de France. Nous étudions ainsi tour à tour les complémentations non prépositionnelles (3.3), les complémentations prépositionnelles (3.4), et le cas particulier de l'omission de *en* et *y*, très fréquente en français de Côte d'Ivoire (3.5). Avant d'analyser les possibilités d'emplois absolus des verbes en français de Côte d'Ivoire, nous rappelons ce qu'on appelle, en français de France, emploi absolu (3.1), et exposons très brièvement les limites de telles constructions en dioula et en baoulé (3.2).

#### **3.1. Rappels des phénomènes d'emplois absolus en français de France ou en français du Québec**

Jean-Paul Boons *et al.* (1976 : 62 -64) pour le français de France comme Catherine Beaudin (1992 : 35-38) pour le français du Québec indiquent que les constructions transitives et intransitives présentent une possibilité d'emploi absolu, lorsque les compléments ne sont pas obligatoires dans la construction.

Ce cas est différent de celui des verbes à constructions intransitives qui n'acceptent aucun complément spécifique, comme :

FF : *Le bateau coule*  
*L'avion atterrit*  
*Pierre klaxonne*<sup>77</sup>.

Un exemple d'emploi absolu est celui du verbe *hériter*, construit ordinairement avec une complémentation, dans des phrases comme :

FF : *depuis que Paul a hérité, son train de vie a notablement changé.* (Boons *et al.* 1976)

Nous appelons sous-structure, à la suite de J.-P. Boons *et al.* (1976 : 62), toute structure obtenue par omission de l'un ou plusieurs de ses compléments. Nous avons ainsi les structures et sous-structures possibles suivantes pour la phrase déjà donnée en exemple :

FF : *Paul a hérité (ce buffet) (de sa grand-tante).*

Lorsque tous les compléments sont omis, la sous-structure obtenue représente un emploi absolu du verbe *hériter*.

Les compléments prépositionnels aussi peuvent parfois être omis, par exemple dans :

FF : *Guy (parle + ment) (E + à Eve).*

Tous les verbes ne sont pas susceptibles d'emploi absolu en français de France. J.-P. Boons *et al.* 1976 répertorie un petit nombre de verbes qui n'admettent pas de construction absolue, comme :

FF : *Guy ressemble (\*E + à Yves)*  
*La maison avoisine (\*E + le lac)*  
*Guy habite (\*E + cette maison).*

Pour les autres verbes, « l'acceptabilité de la sous-structure pourra dépendre du contexte textuel ou situationnel supposé où est prononcée la phrase, de l'aspect, de la présence d'un adverbe, etc. » (J.-P. Boons *et al.* 1976 : 63).

---

<sup>77</sup> Ces phrases peuvent, bien sûr, avoir des compléments de phrase tels que :

FF : *Le bateau a coulé (dans le port + au large de l'île)*  
*L'avion a atterri sur la piste 4.*

Les compléments de phrase se reconnaissent essentiellement, comme l'indique A. Guillet *et al.* (1992 : 15-17), par le fait qu'ils constituent l'adverbe obligatoire de phrases avec les verbes supports *avoir lieu, se passer...*, qui sélectionnent comme sujet l'événement considéré :

FF : *Le fait que le bateau a coulé a eu lieu (dans le port + au large de l'île)*  
*Le fait que l'avion a atterri s'est passé sur la piste 4.*

## 3.2. Difficultés de l'emploi absolu en dioula et en baoulé

### 3.2.1. Difficultés de l'emploi absolu en dioula tagboussi

L'emploi absolu d'un verbe à complément non-postpositionnel (Voir 2.1.3,a) n'est pas possible en dioula. Les verbes construits avec un complément non-postpositionnel ne peuvent être construits sans celui-ci, même dans des contextes où il est facilement restituable. Nous avons, par exemple, les séquences :

dioula : *áwà bé kú béreké lá ? - à bé nà (\*E + à) (kɛ + béreké)*

*Awa Inacc igname cuisiner Prog ? - Pers3 Inacc Fut (\*E + Pers3) (faire + cuisiner)*

(FF : *Est-ce que Awa va cuisiner l'igname ? - elle va (le faire + la cuisiner)*)

(FCI : *Est-ce que Awa va cuisiner l'igname ? - elle va (faire + cuisiner)*)

*yàó ká kán kà<sub>2</sub> à tá dèreké dòn,*

*Yao devoir Sub Pers3 Rel chemise mettre,*

*à t-à fɛ kà<sub>2</sub> (\*E + à) dòn<sup>78</sup>*

*Pers3 être-Nég-Pers3 Postp Sub (\*E + Pers3) mettre*

(FF : *Yao doit mettre sa chemise et il ne veut pas la mettre*)

(FCI : *Yao doit porter sa chemise et il ne veut pas porter*).

Des séquences sans complément comme : FF : *il a promis d'aider*, tout à fait acceptées en français de France et en français de Côte d'Ivoire, doivent être traduites en dioula en restituant un complément :

dioula : *yàó ká kán kà<sub>2</sub> (\*E + án + òó) dɛnɛ*

*Yao devoir Sub (\*E + Pers4 + Pers6) aider*

(FF : *Yao doit (nous + les) aider*).

Les verbes à complément non-postpositionnel n'admettent donc pas de sous-structure en dioula.

Le fait qu'en dioula certaines formes verbales peuvent être utilisées dans une construction sans complément et une construction avec complément ne peut être analysé comme une possibilité d'emploi absolu du verbe en question : il s'agit alors de deux verbes de sens et de constructions différentes, comme *dòn<sub>1</sub>* (FF : *entrer*) et *dòn<sub>2</sub>* (FF : *enfiler*) :

dioula : *àlí bé dòn<sub>1</sub> Vs àlí bé à tá dèreké dòn<sub>2</sub><sup>79</sup>*

*Ali Inacc entrer Vs Ali Inacc Pers3 Rel chemise enfiler*

(FF : *Ali entre Vs Ali enfile sa chemise*)

<sup>78</sup> Pour l'explication de *ká* et de la construction du morphème de la subordination *kà<sub>2</sub>*, voir 5.2.1,b.

<sup>79</sup> Pour la formation des groupes « génitifs » en dioula, voir II. 3.2.1.



dioula : **àlí dòn<sub>1</sub>-na** Vs **àlí kà à tá dèreké dòn<sub>2</sub>**  
*Ali entrer-Acc* Vs *Ali Acc Pers3 Rel chemise enfiler*  
 (FF : *Ali est entré* Vs *Ali a enfilé sa chemise*).

En dioula comme dans les autres langues mandé (Koné Dramane 1984 : 127-133 ; Aby Sabgaré 1984 : 365-370), il n'existe pas de morphologie verbale particulière pour le « passif » des verbes à complément non-postpositionnel. L'interprétation « passive » (ou « moyenne ») de la valeur d'un verbe se fait, dès que la structure intransitive remplace la structure transitive, avec l'interversion des actants et la suppression de l'agent ou son maintien avec la postposition **bóro**. C'est seulement dans le cas d'un aspect « accompli - positif » (Voir 2.1.3,a) que le morphème **kà** de la construction transitive est remplacé par le suffixe **ná / lá / rá** de même valeur pour les constructions intransitives. Nous avons, pour les exemples donnés ci-avant (2.1.3,a) :

dioula : **àlí kà (\*E + máló + à) dómu**  
*Ali Acc (\*E + riz + Pers3) manger*  
 (FF : *Ali a mangé du riz / Ali l'a mangé*)  
**máló dómula (E + yàó bóro) / máló bé dómu**  
*riz manger-Acc (E + Yao Postp) / riz Inacc manger*  
 (FF : *le riz est mangé (E + par Yao) / le riz se mange*)  
**dèreké don<sub>2</sub>-na (E + yàó bóro) / dèreké bé don<sub>2</sub>**  
*chemise enfiler-Acc (E + Yao Postp) / chemise Inacc enfiler*  
 (FF : *la chemise est enfilée (E + par Yao) / la chemise s'enfile*).

Ces constructions intransitives ne sont pas sans rappeler les constructions moyennes du français de France (Voir 4.1). La plupart des formes intransitives sont donc les mêmes que celles des formes transitives. Cela peut justifier que les verbes construits avec un complément non-postpositionnel ne sont pas susceptibles d'être utilisés sans complément. Cette contrainte est obligatoire pour que soient évitées des confusions telles que :

dioula : **àlí bé (\*E + máló + à) dómu**  
*Ali Inacc (\*E + riz + Pers3) manger* (FF : *Ali mange du riz / Ali le mange*)  
**\*àlí bé dómu**  
*\*Ali Inacc manger* (FF : *\*Ali se mange*).

### 3.2.2. Limites de l'emploi absolu en baoulé

L'emploi absolu d'un verbe à deux actants en baoulé (Voir 2.1.3,b) est possible, mais soumis à des restrictions. Nous rappelons ici deux cas précis dans lesquels le complément de certains verbes peut être omis. Nous simplifions, dans les exemples, la traduction mot à mot des morphèmes baoulé pour centrer l'analyse sur les difficultés de l'emploi absolu.

**a)** Le pronom de troisième personne est, par exemple, facilement omis si le contexte ou la situation permettent de le restituer (Creissels et Kouadio 1977 : 186). Nous avons ainsi :

baoulé : *bé wan yàò wlɛ i tralɛ / i wan ɔ wla-màn*  
*Pers6 dire<sup>80</sup> Yao mettre Pers3 chemise / Pers3 dire Pers3 mettre-Nég*  
 (FF : *on a dit à Yao de mettre sa chemise et il ne veut pas la mettre*).

Cependant, le complément doit être repris après certains verbes, même s'il est facilement restituable par le contexte, comme dans la séquence :

baoulé : - *áwà tɔn-ni dwó ?* - *áwà su tɔn (\*E + dwó)*  
 - *Awa cuisiner-Acc igname ?* - *Awa Prog cuisiner (\*E + igname)*  
 (FF : - *est-ce que Awa a cuisiné l'igname ?* / - *Awa est en train de cuisiner l'igname*).

**b)** Le complément est omis aussi après un deuxième verbe d'une série verbale (Voir 5.2.2,b) s'il est coréférent au complément du premier verbe, comme dans :

baoulé : *fà dwo nga man mì*  
*prendre igname Ddém donner moi*  
 (FF : *prends cette igname et donne-la moi / donne-moi cette igname*).

**c)** Cependant, des séquences comme : FF : *il mange*, ou FF : *il a promis d'aider* ne peuvent être rendues en baoulé que par des phrases comportant un complément comme :

baoulé : *ɔ su dí (\*E + aliɛ)*  
*Pers3 Prog manger (\*E + nourriture)* (FF : *il mange*)  
*i wan ɔ wùka (\*E + bé)*  
*Pers3 dire Pers3 aider (\*E + Pers6)* (FF : *il a promis (d'aider + de les aider)*).

Il n'y a pas, en baoulé, de forme verbale spécifique du « passif », mais il existe un nombre important de verbes qui admettent la transformation moyenne (Voir 4), tels que :

baoulé : *ɔ bu-li ì sa / i sà bù-li*  
*Pers3 casser-Acc Pers3 bras / Pers3 bras casser-Acc*  
 (FF : *il s'est cassé le bras / son bras est cassé*)

<sup>80</sup> Le mot *wan*, traduit ici par le verbe *dire* n'est ni un verbe ni un nom (2.1.3,b).

baoulé : *srán mú bè su yra bo / bo 'n su yra*  
*être humain Ddéf Pers6 Prog brûler forêt / forêt Ddéf Prog brûler*  
 (FF : *les gens font brûler la forêt / la forêt brûle*) (Creissels et Kouadio 77 : 265-267).

Cependant, tous les verbes de construction transitive ne permettent pas une construction intransitive équivalente, comme *tɔn* (FF : *cuire / faire cuire*) qui est obligatoirement transitif :

baoulé : *akísí su tɔn aliɛ / \*aliɛ'n su tɔn*  
*Akissi Prog cuire repas / \*repas Ddéf Prog cuire*  
 (FF : *Akissi cuit le repas / \*le repas cuit*),

et *bé* (FF : *cuire*) qui est obligatoirement intransitif :

baoulé : *aliɛ'n su be / \*akísí su be aliɛ*  
*repas Ddéf Prog cuire / \*Akissi Prog cuire repas*  
 (FF : *le repas cuit / \*Akissi cuit le repas*).

### 3.3. Les possibilités d'omissions de compléments non-prépositionnels en français de Côte d'Ivoire

#### 3.3.1. Constructions non-prépositionnelles du français de Côte d'Ivoire dont le complément peut être omis

En français de Côte d'Ivoire, la possibilité d'un emploi absolu s'étend à des verbes qui n'ont pas cette possibilité en français de France. Ce phénomène concerne aussi bien le français populaire de Côte d'Ivoire (qui permet l'omission du complément non-prépositionnel, s'il est restituable par le contexte ou la situation) qu'une langue plus soutenue.

On peut distinguer deux cas distincts d'emploi absolu du verbe. Dans un premier cas, le complément non-prépositionnel est restituable par le contexte car il a déjà été spécifié dans le discours. C'est le cas le plus fréquent du français populaire ivoirien, où le complément est rarement exprimé s'il peut être compris autrement. Dans un deuxième cas, le complément n'est pas spécifié parce que le verbe désigne un procès généralisé, ou d'extension maximale. Les variétés de langue plus soutenues présentent ce deuxième type d'emplois absolus.

En français de France, ces deux types d'emplois absolus existent, mais ils ne sont pas aussi utilisés qu'en français de Côte d'Ivoire.

En français de Côte d'Ivoire dit « familier » ou « populaire », nous pouvons avoir, par exemple, les constructions suivantes :

FPIV : (1) *Si tu lui donnes une mangue, il (E + la) mange*

(2) *- Awa prépare les ignames ? - Elle va préparer (E + les ignames)*

- FPIV : (3) - *Est-ce que Awa peut charger la bouteille de gaz ? - elle peut (E + la) charger*  
 (4) *Yao doit porter sa chemise, et puis il ne veut pas (E + la) porter*  
 (5) - *Est-ce que tu as rempli le réservoir ? - (j'ai + je l'ai) rempli.*

Dans ces phrases en particulier, l'omission du complément ou de sa pronominalisation est difficile en français de France, y compris dans des variétés « populaires » de la langue :

- FF : *Si tu lui donnes une mangue, il (\*E + la) mange*  
*Awa fait bouillir les ignames ? - Elle va (\*E + les) faire bouillir*  
 - *Est-ce que Awa peut porter la bouteille de gaz sur la tête ? - elle peut (\*E + la) porter*  
*Yao doit enfiler sa chemise, et il ne veut pas (\*E + l') enfiler*  
*Est-ce que tu as rempli le réservoir ? - (\*j'ai + je l'ai) rempli.*

Dans les variétés de français de Côte d'Ivoire plus soutenues, on observe aussi, quoique moins fréquemment, ce même type d'omission d'un complément restituable par le contexte. Dans les séquences suivantes de la presse, le pronom préverbal *le* a été omis :

- FCI : (6) *Des voies pour que des négociations s'ouvrent avec le Rassemblement des  
 Républicains, comme le premier magistrat de la Côte d'Ivoire  
 a lui-même promis. (NV 20.01.1999)*

- FCI : (7) *30% seront utilisés pour payer les dommages comme dispose la résolution 705.  
 (FM 18.11.1998).*

En français de France, un pronom préverbal est obligatoire dans ces cas :

- FF : *... comme le premier magistrat de la Côte d'Ivoire (\*E + l') a lui-même promis*  
*... comme (\*E + le + en) dispose la résolution 705.*

Dans la séquence qui suit, le verbe *enterrer* est employé sans complément ; une énumération d'objets le suit, mais sans lien syntaxique avec ce verbe :

- FCI : (8) *depuis deux mois je n'ai pas arrêté d'enterrer : mon secrétaire, un neveu, mon  
 frère. (IS 01.12.1998).*

Quant au deuxième cas d'emplois absolus considérés ici, c'est-à-dire avec une interprétation « générique » du procès, ils sont attestés dans la variété de langue qui se présente comme le modèle de langue en Côte d'Ivoire, par exemple, dans la presse et chez les auteurs Ahmadou Kourouma et Paul Akoto Yao :

- FCI : (9) *"Il faut attraper avant de couper". (FM 11.11.98)*  
 (10) *Tout le monde **immola**. [...] Sur les places publiques et les parvis des  
 mosquées, on **sacrifia**. (Mon 14)*

- FCI : (11) *Un défilé [...] ne suffisait pas à rassurer.* (Mon 24)
- (12) *Les Toubabs auraient été tentés, pour arbitrer, de donner le pouvoir au chef des sicaires.* (Mon 198)
- (13) *Qu’au moins, dans une enceinte officielle, vous puissiez dire vos plaies, pour qu’ils puissent dire leurs remèdes et que le gouvernement puisse arbitrer. Il faut que les travailleurs luttent, que les patrons résistent, et que le gouvernement arbitre. Telle est la loi de la démocratie.* (NV 30.01.01)
- (14) *Même si ses irrespects, ingratitude et dires avaient trop peiné pour que le cœur immédiatement se refroidisse ...* (Mon 206)
- (15) *Ce grand égoïste qui révolte par sa cruauté.* (Tis 16).

En français de France, bien que ces phrases en particulier soient difficilement acceptables, des emplois absolus de ce type sont possibles avec d’autres phrases dans des contextes équivalents.

### 3.3.2. Constructions non-prépositionnelles du français de Côte d’Ivoire dont le complément ne peut être omis

Si le français de Côte d’Ivoire permet l’omission du complément direct des constructions transitives dans des cas où le français de France ne l’admet pas, cette possibilité ne s’étend pas à tous les verbes du français de Côte d’Ivoire. Ainsi, une même forme verbale à complémentation non-prépositionnelle peut avoir deux entrées, l’une admettant l’emploi absolu et l’autre non, chacune avec des propriétés et des sens différents. Les verbes *couper*, *flasher*, *pratiquer* illustrent cette distinction.

La forme verbale : FCI : *couper* possède, en plus des sens qu’elle a en français de France, et avec un complément « humain », celui, entre autres, de : *prendre de l’argent à quelqu’un de façon irrégulière*, ce qui nous amène à distinguer, selon leurs propriétés sémantiques :

FCI : *couper*<sub>1</sub> (FF : *couper*) et FCI : *couper*<sub>2</sub> (FF : *prendre de l’argent ...*).

En baoulé, la forme verbale : *kpɛ* (FCI : *couper*<sub>1</sub> et *couper*<sub>2</sub>) a des propriétés sémantiques semblables. Le verbe du français de Côte d’Ivoire *couper*<sub>2</sub> est utilisé, par exemple, dans la séquence suivante que nous citons seulement pour l’expliciter :

FCI : (16) *Avant, quand j’étais jardinier à Cocody dans une Société-là, je vendais les fleurs là-bas. [...] Les Blancs qui viennent d’arriver, ils connaissent rien,*

*je double seulement, mais je ne vole pas la Société, c'est les Blancs que je coupe<sub>2</sub>, je mets l'argent de la Société dans la caisse et puis je garde la moitié là pour moi. (Mét 68).*

Ces deux verbes se distinguent, de plus, par leur possibilité de sous-structure : seul *couper<sub>1</sub>* peut être employé sans complément. Nous avons ainsi les phrases :

- FCI : (17) *Yao a coupé<sub>2</sub> (\*E + Ali)* (FF : *Yao a pris de l'argent à Ali*)  
 (18) *Yao a coupé<sub>1</sub> (E + quelque chose)* (FF : *Yao a coupé (E + quelque chose)*).

Il existe deux verbes *flasher<sub>1</sub>* et *flasher<sub>2</sub>*, totalement différents par leurs propriétés sémantiques et syntaxiques : seul *flasher<sub>2</sub>* peut être utilisé avec ou sans complément :

- FCI : (19) *Yao a flashé<sub>1</sub> (\*E + Awa)* (FF : *Yao a émerveillé Awa*)  
 (20) *Yao a flashé<sub>2</sub> (E + en maths)* (FF : *Yao s'est planté (E + en maths)*).

Le substantif morphologiquement corrélé ne correspond qu'à *flasher<sub>2</sub>* :

FCI : *le flasheur* (FF : *le nul*).

Le verbe *pratiquer*, peut être employé métaphoriquement avec un complément « humain » dans le sens de :

- FCI : (21) *Yao pratique<sub>2</sub> Ali*  
 (FF : *Yao a l'habitude de (fréquenter / travailler avec) Ali*).

Les séquences suivantes explicitent ce sens :

- FCI : (22) *Méfie-toi Koly de ceux qui te fréquentent et te pratiquent<sub>2</sub>. (Tis 15)*  
 (23) *L'USD pratique<sub>2</sub> régulièrement le Président de la République et le Premier ministre. (FM 18.11.1998).*

Alors que le verbe *pratiquer<sub>1</sub>* admet, dans le sens ordinaire qu'il a en français de France et en français de Côte d'Ivoire, l'emploi absolu :

- FCI : (24) - *Awa pratique<sub>1</sub> le tennis ? - Awa pratique<sub>1</sub>,*

avec un sens métaphorique et un complément « humain », il ne l'admet plus :

- FCI : (25) - *Yao pratique<sub>2</sub> Koly ? - \*Yao pratique<sub>2</sub>.*

La possibilité de l'omission du complément non-prépositionnel obéit donc à certaines contraintes en français de Côte d'Ivoire, et n'est pas une propriété de tous les verbes. Ces contraintes permettent notamment de différencier des verbes qui ont une même morphologie, mais un sens et une syntaxe différents.

### 3.4. Omission de complémentations prépositionnelles en français de Côte d'Ivoire

En français de Côte d'Ivoire, les constructions prépositionnelles sont, en règle générale, plus libres qu'en français de France. Ainsi, un complément prépositionnel peut être omis, comme un complément non-prépositionnel, dans le cas où il est présent ailleurs dans le contexte. Nous avons vu (3.1) qu'en français de France un certain nombre de verbes à construction prépositionnelle ne peuvent s'employer sans complément ; or, ces mêmes verbes peuvent avoir un emploi absolu en français de Côte d'Ivoire si le complément est restituable par le contexte ou la situation. Ainsi, les verbes *habiter*, *ressembler*, *assister*, *prendre part*, *appartenir*, construits avec un complément prépositionnel obligatoire en français de France, peuvent être construits sans complément en français de Côte d'Ivoire :

- FCI : (26) *Est-ce que ta mère habite toujours à Bassam ? - elle habite toujours*  
 (27) *Yao ressemble à sa mère ? - il (ne) ressemble (pas)*  
 (28) *Yao a (assisté + pris part) au match, Ali n'a pas (assisté + pris part)*  
 (29) *Cette moto n'appartient pas à Ali ! - si, elle appartient !*

Ce type de phrases est possible dans toutes les variétés de français de Côte d'Ivoire. Les séquences suivantes de la presse montrent la possibilité d'omettre l'un ou l'autre ou les deux compléments du verbe *rendre compte de quelque chose à quelqu'un* :

- FCI : (30) *Nous avons une structure qui leur rend compte.* (LJ 29.11.1998)  
 (31) *J'ai demandé à mon secrétaire général de convoquer un secrétariat général pour que compte soit rendu aux organes dirigeants du parti.* (LJ 30.11.1998)  
 (32) *J'ai appelé M. B. pour lui rendre compte.* (NV 20.11.1998)  
 (33) *Vous dites que le peuple voudrait qu'il rende compte. [...] Vous l'avez dit tout à l'heure. Il faut que B. rende compte au peuple.* (FM 27.12.1999)  
 (34) *Il faut qu'ils rendent compte à la population.* (FM 27.12.1999).

#### Conclusions :

La possibilité d'omission de compléments prépositionnels comme non-prépositionnels de verbes est donc très étendue en français de Côte d'Ivoire, quelle que soit la variété de langue utilisée, surtout dans le cas où le complément est restituable par le contexte.

L'emploi absolu est une propriété très restreinte dans les langues africaines présentées en 3.2. C'est cependant une propriété des verbes du français de France, et cette possibilité a

été étendue, en français de Côte d'Ivoire, à des verbes qui ne l'ont pas en français de France, ou à des contextes dans lesquels elle ne serait pas appropriée.

### 3.5. Omission des compléments pronominaux *en* et *y* en français de Côte d'Ivoire

En français de France, les pronoms préverbaux *en* et *y* peuvent avoir plusieurs sources. Parmi ceux qui sont formés à partir des phrases : *NO V de NI* et : *NO V à NI*, M. Gross (1977 : 116-125) distingue les pronoms préverbaux coréférents à un élément présent dans le contexte des pronoms préverbaux à seule référence lexicale<sup>81</sup>. Nous présentons dans cette section les omissions des pronoms préverbaux *en* et *y* en français de Côte d'Ivoire après avoir brièvement rappelé leur source dans chaque cas. Nous exposons ensuite les cas d'omissions des pronoms préverbaux intrinsèques, c'est-à-dire figés avec le verbe.

#### 3.5.1. Ellipse du pronom préverbal coréférent

Le phénomène concerne l'omission des pronoms préverbaux *en*, qui ont pour sources les compléments *de N*, et des pronoms préverbaux *y*, qui ont pour sources les compléments à *N*. *En* et *y* sont dits coréférents s'ils ont un antécédent dans le discours, et qu'ils réfèrent à la réalité signifiée par cet antécédent, ou s'ils font référence à une réalité de la situation de communication. Nous avons ainsi, en français de France :

FF : *De la pizza, Guy (\*E + en) veut*  
*Au marché, Guy (\*E + y) va.*

En français de Côte d'Ivoire, si l'omission des pronoms compléments préverbaux du type *le, la, lui* est courant (Voir 3.3.1), celle des pronoms *en* et *y* l'est plus encore. Nous avons, par exemple, avec des verbes très fréquents tels que *aller, avoir, vouloir ...* :

FCI : (39) *Yao veut du foutou*<sup>82</sup>, *Awa ne veut pas*  
 (40) *Yao va au marché, Awa (ne va pas + va aussi).*

Le même type d'omission se rencontre dans les phrases figées des classes (C1PN), comme par exemple :

FCI : (41) *Yao voit un inconvénient (E + à la venue d'Awa)*  
 (42) *Yao (E + y) voit un inconvénient.*

<sup>81</sup> J.-C. Milner 1982 parle dans ce cas respectivement de référence actuelle et de référence virtuelle.

<sup>82</sup> Met préparé avec des féculents pilés et présentés en boules, accompagnées d'une sauce.



En français de France, nous avons, au contraire :

FF : *Guy voit un inconvénient (\*E + à la venue d'Eve) / Guy (\*E + y) voit un inconvénient.*

L'exemple suivant atteste ce type de constructions dans la presse ivoirienne :

FCI : (43) *Si les dirigeants me demandent de donner un coup de pouce à l'équipe, je ne vois pas d'inconvénient.* (IS 25.11.97).

Ce phénomène, très répandu en français de Côte d'Ivoire, peut sans doute apparaître en français de France, quoique à moins grande échelle, dans certaines conditions de discours.

### 3.5.2. Ellipse du pronom préverbal à référence lexicale

M. Gross (1977 : 122-125) distingue les pronoms préverbaux coréférents de ceux qui n'ont qu'une référence lexicale dans le discours ou la situation. Dans la phrase :

FF : *Max achète (du vin + des lits), Luc en vend* (M. Gross 1977 : 122),

*en* ne peut référer au vin ou aux lits particuliers achetés par Max ; il réfère uniquement au mot *vin* ou *lits*, sans référer à la réalité spécifiée. Cette même référence lexicale apparaît dans les constructions avec un quantifieur. En français de France, ce quantifieur présuppose la présence du pronom préverbal *en*. Par exemple, dans la séquence suivante, il est clair que *trois lits* que Luc vend ne peuvent venir d'*un lit* que Max a acheté :

FF : *Max achète un lit, Luc vend trois lits = Max achète un lit, Luc en vend trois*  
et *en* ne rappelle que le mot *lit*.

L'omission de *en* dans le cas de référence lexicale est presque systématique en français de Côte d'Ivoire. Nous avons des phrases du type :

FCI : (44) *Yao a du courage, Ali n'(E + en) a pas*

(45) *Ce tricot n'a pas de manches, celui-là (E + en) a.*

Ces phrases ne sont pas possibles en français de France sans le pronom préverbal *en* :

FF : *Guy a du courage, Yves n'(\*E + en) a pas*

*Ce tricot n'a pas de manches, celui-là (\*E + en) a.*

S'agissant de phrases avec quantifieur, les constructions sans pronom préverbal à référence lexicale sont très courantes en français de Côte d'Ivoire. Nous en donnons des exemples :

FCI : (46) *Pierre a deux voitures, sa femme a une.* (oral 98)

(47) *Il a deux enfants et moi j'ai trois.* (oral 98)

- FCI : (48) *Autrefois j'avais des centaines de poulets mais aujourd'hui ça reste vingt.*  
(oral 98)
- (49) *Parmi les bacheliers non-orientés, il existe encore un bon nombre qui peuvent l'être.* (IS 30.10.97)
- (50) *Sur les cinq forages équipés de pompes, il n'y a qu'un seul qui fonctionne.*  
(FM 14-15.11.98).

Ce type de constructions, répandu aussi au Burkina Faso (G. Prignitz 1996 : 246-249) et dans la sous-région, est impossible en français de France où la construction avec *en* et un quantifieur est acquise très tôt par les enfants (C. Blanche-Benveniste 1990, citée par G. Prignitz 1996).

### 3.5.3. Ellipse du pronom préverbal intrinsèque

Il existe en français de France des phrases figées avec les pronoms préverbaux *en* et *y*, où *en* et *y* sont des pronoms préverbaux intrinsèques, c'est-à-dire sans source synchronique possible (M. Gross 1998, 2, p. 7). On observe dans les phrases figées du français de Côte d'Ivoire équivalentes de celles du français de France la possibilité d'ellipse du pronom préverbal intrinsèque. Deux cas peuvent être distingués en français de France, selon le degré de figement du pronom préverbal *en* ou *y*.

#### a) Degré de figement faible dans les phrases correspondantes en français de France

En français de France, certaines expressions comprenant le pronom préverbal *en* peuvent aussi être employées sans celui-ci dans le même sens, bien que la construction avec *en* soit plus courante actuellement. Nous avons par exemple, en français de France :

- FF : *Guy a du courage à (E + en ) revendre*  
*Je me (E + en ) remets à la décision du comité*  
*Vous (E + y) avez été pour beaucoup dans sa décision.*

Dans ces cas-là, le français de Côte d'Ivoire présente la phrase figée sans le pronom *en* ou *y* comme dans les exemples suivants, tirés de la presse :

- FCI : (51) *Des femmes animées d'un dynamisme à revendre et d'une volonté de fer.*  
(FM 17.03.98)
- (52) *Elle lui a dit qu'elle se remettait à la sagesse du tribunal.* (IS 25.11.97)
- (53) *L'action de suivi des multiples contacts recensés alors par le CEPICI sont assurément pour beaucoup dans l'intérêt grandissant manifesté à l'égard du marché ivoirien.* (FM 24.11.97).

### b) Degré de figement élevé dans les phrases correspondantes en français de France

En revanche, il existe d'autres phrases qui sont obligatoirement utilisées avec la forme pronominale intrinsèque en français de France. Nous avons, par exemple, avec le verbe *avoir* en français de France :

FF : *Guy (\*E + en) a pour (deux heures + trois jours)*

*Guy (\*E + en) a marre (des grèves + d'aller à l'école à pied).*

Elles sont utilisées le plus souvent sans la forme pronominale intrinsèque en français de Côte d'Ivoire, comme dans les phrases :

FCI : (54) *Yao (E + en) a pour (deux heures + trois jours)*

(55) *Yao (E + en) a marre (des grèves + d'aller à l'école à pied)*

ou, dans la séquence de la presse :

FCI : (56) *[Du fait de la pénurie de monnaie] Les clients ont fini par avoir marre de toujours laisser 10 F ou 20 F à leurs caisses. (IS 22.01.1999).*

On observe aussi, en français de Côte d'Ivoire, la possibilité d'omission de *y* dans la forme figée impersonnelle *il y a* après les verbes opérateurs *devoir* et *pouvoir*. Cela n'est pas possible en français de France, où nous avons :

FF : *Il (doit + peut) (\*E + y) avoir (un développement + cent personnes dans la salle).*

En français de Côte d'Ivoire, l'omission de *y* est impossible dans la forme *il y a*, mais possible dans *il (doit + peut) (E + y) avoir* :

FCI : (57) *Il (\*E + y) a (un développement + cent personnes)*

(58) *Il (doit + peut) (E + y) avoir (un développement + cent personnes).*

Les séquences suivantes de la presse illustrent cette possibilité :

FCI : (59) *Tous les États sont d'accord pour dire qu'il ne peut avoir de développement durable sans la bonne gouvernance. (LJ 30.11.1998)*

(60) *Il ne pouvait avoir que 100 gendarmes au maximum au repas.*

(NV 14-18.01.1999)

(61) *Si l'installation du matériel en vue de la bicarburation n'est pas bien faite, il peut avoir fuite. (NV 17.05.00)*

(62) *Il ne peut avoir dans le pays d'Houphouët-Boigny une désobéissance civile. (FM 27.12.1999)*

(63) *La pression démographique aidant, il va devoir avoir des écoles privées. (FM 23.06.01).*

Les phrases figées avec le verbe *être* du français de France :

FF : *Guy (\*E + en) est à (la page huit + sa troisième sortie)*

*Guy (\*E + en) est réduit à trier le courrier*

sont généralement réalisées en français de Côte d'Ivoire sans le pronom préverbal, dans des phrases comme :

FCI : (63) *Yao est à (la page huit + sa troisième sortie)*

(64) *Yao est réduit à trier le courrier*

par exemple dans les séquences :

FCI : (65) *Nous ne sommes pas à notre première initiative.* (FM 31.10.97)

(66) *P.C.K., qui est à sa deuxième visite était déjà venu à la clinique.* (FM 20.03.98)

(67) *M E.B. qui était à sa première sortie officielle depuis sa prise de fonction.*

(FM 05.11.97)

(68) *Le préfet de région qui n'était qu'à sa première semaine à la tête du Denguélé.*

(FM 24.11.97)

(69) *Nous sommes aux premiers pas du multipartisme.* (LJ 29.11.1998)

(70) *On est toujours à se demander qui ment.* (IS 24.11.1998)

(71) *Je suis encore à me demander [...] si le Centenaire ne les avait pas tous ignorés.* (Mon 177)

(72) *Depuis le changement de chef, je suis réduit à trier le courrier.* (oral 98)

Nous avons ce même type de variante dans deux phrases figées avec le pronom préverbal intrinsèque *y* et le verbe *aller*. Le pronom préverbal *y* ne peut être omis, en français de France, dans :

FF : *Guy va (\*E + y) aller*

*Il (\*E + y) va de sa réussite*

mais peut l'être en français de Côte d'Ivoire :

FCI : (73) *Il (E + y) va de sa réussite*

(74) *Yao va (E + y) aller* (FF : *Yao va partir*)

par exemple dans :

FCI : (75) *Il va de la cohésion sociale, mais aussi de la réussite de nos programmes économiques.* (FM 23.06.1999).

D'autres phrases figées existent, en français de Côte d'Ivoire, dont les équivalents en français de France comportent les pronoms *en* ou *y*. Nous avons, par exemple, en français de France :

FF : *Guy s'en donne à cœur joie*

*Guy n'en finit pas de (sauter + parler)*

*Guy en fait à sa tête*

*Guy y met du sien*

*Guy n'en pense pas moins*

*Guy s'y prend de telle manière*

*La popularité de Guy en a pris un coup*

*Guy n'en (loupe + rate) pas une.*

Toutes ces phrases peuvent apparaître sans les pronoms *en* ou *y* en français de Côte d'Ivoire :

FCI : (76) *Yao se donne à cœur joie*

(77) *Yao ne finit pas de (sauter + parler)*

(78) *Yao fait à sa tête*

(79) *Yao met du sien*

(80) *Yao ne pense pas moins*

(81) *Yao se prend de telle manière*

(82) *La popularité de Yao a pris un coup*

(83) *Yao ne (loupe + rate) pas une*

par exemple dans les séquences suivantes, d'origines diverses :

FCI : (84) *Depuis qu'il m'a prêté de l'argent, il ne finit pas de me demander des services.*

(oral 98)

(85) *La Mutuelle ne finit jamais de payer ses dettes. (IS 20-21.11.1998)*

(86) *On ne peut être au milieu de la foule et faire à sa tête. (Nèg 173)*

(87) *Comment ces Parisiens étranges se prennent pour courir sans s'essouffler.*

(Nèg 20)

(87) *Si ces résistances durent longtemps, le contrat de confiance qui existe entre l'Etat, les populations et les bailleurs de fonds peut prendre un coup ? (NV 15.05.00)*

(88) *Est-ce que vous ne craignez pas que l'alliance FPI-RDR prenne un coup ? [...]*

*Cette alliance prendrait un coup par la faute de qui ? (NV 17.09.1999).*

L'on peut dire que quasiment toutes les phrases figées du français de France comprenant les pronoms intrinsèques *en* ou *y* peuvent être utilisées en Côte d'Ivoire sans ces

pronoms et conserver le même sens que celui de la phrase figée du français de France. Ce phénomène existe également, mais est peu fréquent, en français de France.

Les rares exceptions en français de Côte d'Ivoire où le pronom préverbal intrinsèque est obligatoire sont par exemple :

FF, FCI :      *Yao (\*E + en) veut à Awa*  
                   *Yao se (\*E + en) fout.*

### **Conclusions :**

L'omission des pronoms préverbaux *en* et *y* coréférents à un élément présent ailleurs dans la phrase, ou présent d'une autre façon dans la situation, relève, en français de Côte d'Ivoire, de l'omission déjà relevée des compléments nominaux ou pronominaux restituables par le contexte, la situation ou d'autres connaissances extralinguistiques (3.3.1 et 3.3.4). Elle s'étend, de plus, à des cas plus difficiles en français de France, tels que celui des phrases avec quantifieur.

Dans le cas des formes *en* et *y* figées avec le verbe en français de France, l'omission de ces formes en français de Côte d'Ivoire ne relève pas du même phénomène, puisque l'interprétation de la phrase figée ne se fait pas de façon compositionnelle. En français de France, l'omission de *en* et *y* est très difficile dans ce cas, car elle gêne l'interprétation du sens global de la phrase figée. En français de Côte d'Ivoire, cette interprétation n'est nullement gênée par l'absence de *en* ou *y*.

Cette présentation de divers phénomènes concernant la présence ou absence des compléments prépositionnels ou non-prépositionnels d'un verbe montre que le français de Côte d'Ivoire permet une plus grande variabilité du nombre des actants d'un verbe que le français de France.

## 4. Les constructions à interprétations moyennes et neutres du français de Côte d'Ivoire

### 4.1. Les relations moyennes et neutres en français de France

On observe, en français de France, des relations particulières entre une structure transitive en une structure intransitive lorsque le sujet de la structure intransitive est identique au complément non-prépositionnel de la structure transitive :

FF : *Ce spectacle a figé le sang de Max dans ses veines*

*Le sang de Max s'est figé dans ses veines*

*Max tourne la clé dans la serrure*

*La clé tourne dans la serrure*

(M. Gross 1998).

Les analyses de ces constructions diffèrent quelque peu selon les auteurs : nous nous reportons, dans l'explication succincte qui suit, à N. Ruwet (1972 : 87-125) et à J.-P. Boons *et al.* (1976 : 68-120).

En ce qui concerne la morphologie des structures intransitives, on distingue les constructions avec le pronom préverbal *se* et les constructions sans ce pronom préverbal, comme on le voit dans les exemples déjà cités. Certains verbes, toutefois, acceptent les deux possibilités, comme :

FF : *Le sang de Max s'est figé dans ses veines / Le sang de Max a figé dans ses veines.*

Il y a, en outre, une interprétation essentielle qui opère un autre type de distinction entre deux sortes de relations. En effet, pour certaines de ces phrases, la dérivation de la structure *NI V* à partir de la structure *NO V NI* est évidente et s'opère par une transformation moyenne, c'est-à-dire à sens « passif », avec la présence obligatoire d'un agent implicite dans le procès. Cette action implicite d'un agent autre que le sujet du verbe est vérifiée par l'impossibilité d'ajouter la séquence *de lui-même* à la phrase, comme le montrent les exemples :

FF : *On nettoie facilement ces lunettes*

*Ces lunettes se nettoient facilement (E + \* d'elles-mêmes)*

*Max tourne la clé dans la serrure*

*La clé tourne dans la serrure (E + \* d'elle-même).*

La transformation moyenne, en français de France, est possible avec un grand nombre de verbes, mais est soumise à des contraintes de temps (N. Ruwet 1972 : 94-97). Elle est, en

effet, impossible avec un temps ponctuel, ce que vérifie l'impossibilité d'insérer l'adverbe à *huit heures* dans ces phrases :

FF : \* *Ces lunettes se sont nettoyées à huit heures* (Cf. N. Ruwet 1972 : 95)  
 \* *La clé tournera dans la serrure à huit heures.*

L'opération qui relie une phrase de structure *NO V NI* en une phrase de structure *NI V* est dite transformation [ $\emptyset$ -moyen], et celle qui relie une phrase de structure *NO V NI* en une phrase de structure *NI se V* est dite transformation [*se*-moyen].

D'autres phrases ne sont pas obtenues par une telle transformation, et la relation entre la structure transitive et la structure intransitive est généralement interprétée selon une propriété particulière, de type lexical, de certains verbes. Ces verbes admettent l'interversion de leurs actants, de sorte que le complément de la structure transitive soit non seulement sujet de la structure intransitive, mais aussi agent. La relation qui lie les deux structures est appelée alors relation de neutralité, ce qui souligne le rôle neutre que joue le verbe. La relation de neutralité entraîne une équivalence sémantique entre la phrase de structure *NO V NI* et la complétive avec *faire* : *NO fait que NI V*. L'on a, en effet, par exemple :

FF : *Guy fléchit les genoux*  
*Guy fait que ses genoux fléchissent*  
*Ses genoux fléchissent.*

On constate, au contraire, pour les paires *NO V NI* et *NI V* qui ne sont pas obtenues par relation de neutralité, soit que la complétive avec *faire* est refusée, soit qu'elle n'est pas synonyme de la construction transitive :

FF : *(Guy + on) nettoie facilement ces lunettes*  
 ≠ *(Guy + on) fait que ces lunettes se nettoient facilement*  
*Ces lunettes se nettoient facilement* [*se*-moyen]  
  
*Certaines personnes mangent les calamars*  
 \* *Certaines personnes font que les calamars se mangent*  
*Les calamars se mangent* [*se*-moyen].

Le critère de la complétive avec *faire* est considéré comme le critère nécessaire et suffisant de la neutralité (J.-P. Boons *et al.* 1976 : 85-89).

En français de France, la relation de neutralité est souvent illustrée par une classe de verbes « culinaires » comprenant : *cuire, griller, frire, mijoter*, etc., qui possèdent cette



double possibilité de constructions transitive et intransitive, liées par une relation de neutralité :

FF : *Pierre grille un steak*

*Pierre fait griller un steak / Pierre fait que le steak grille*

*Le steak grille*

(J.-P. Boons *et al.* 1976 : 88).

Nous avons de même, pour les verbes *évaporer*, *réduire*, *mariner*, *rôtir* :

FF : *Eve (évapore + réduit) la sauce*

*Eve fait (évaporer + réduire) la sauce*

*Eve fait que la sauce (évapore + réduit + réduise)*

*La sauce (évapore + réduit)*

*Eve (marine + rôtit) le poulet*

*Eve fait (mariner + rôtir) le poulet*

*Eve fait que le poulet (marine + rôtit + rôtitse)*

*Le poulet (marine + rôtit).*

Des difficultés apparaissent cependant en français standard de France dans le test de la complétive avec *faire* car celle-ci n'est quelquefois pas « naturelle » lorsque l'agent est « non-humain ». Nous avons l'exemple suivant :

FF : ? *La tempête a fait que le bateau sombre.* (J.-P. Boons *et al.* 1976 : 88)<sup>83</sup>.

Par ailleurs, le français standard de France demande, dans certains cas avec un sujet « humain », la conjonction de subordination *en sorte que* et le subjonctif, comme dans :

FF : *Le forgeron fait ( ? que + en sorte que) le fer ( ? \* rougit + rougisse)*

(J.-P. Boons *et al.* 1976 : 88).

En français de Côte d'Ivoire, ces deux types de relations entre une phrase transitive et une phrase intransitive existent et les analyses faites sur le français de France s'avèrent pertinentes, la plupart des verbes se comportant comme en français de France. En outre, les constructions en *faire* avec complétive sont très courantes, sans les contraintes liées à la « nature » de l'agent qu'on peut parfois observer en français de France. Ce type de phrases du français de Côte d'Ivoire en *faire* a l'avantage d'être possible dans tous les cas de sujets « humain » ou « non-humain ».

<sup>83</sup> J.-P. Boons *et al.* 1976 précise que le point d'interrogation n'indique que le caractère « non - naturel » de la séquence qui le suit.

Nous avons, par exemple :

- FCI : (1) *La tempête a fait que le bateau a coulé*  
 (2) *La tempête a fait que la branche a cassé*

ou, plus naturellement :

- FPIV : (3) *La tempête a fait la branche a cassé*  
 (4) *La tempête a fait le bateau a coulé*<sup>84</sup>.

Le subjonctif est rarement utilisé bien que toujours possible, sur le modèle du français de France :

- FCI : (5) *(Le forgeron + La chaleur) a fait que le fer (a rougi + rougisse)*

Le français populaire ivoirien propose plusieurs nuances aspectuelles dans des formes comme :

- FPIV : (6) *(Le forgeron + La chaleur) a fait le fer a rougi*  
 (7) *(Le forgeron + La chaleur) fait le fer rougit*  
 (8) *(Le forgeron + La chaleur) fait le fer va rougir.*

## 4.2. Les transformations moyennes en français de Côte d'Ivoire

### 4.2.1. La transformation [ø-moyen]

La transformation [ø-moyen] ne présente pas de grandes particularités en français de Côte d'Ivoire. Nous relevons ici seulement le cas de deux verbes utilisés en français de Côte d'Ivoire dans des emplois qu'ils n'ont pas en français de France et qui acceptent la transformation [ø-moyen] :

- FCI : (9) *Yao (frappe + tape) (E + le) (tam-tam + tambour)*  
 (10) *(E + Le) (tam-tam + tambour) (frappe + tape) (E + \* de lui-même).*

La construction transitive est attestée chez J.-M. Adiaffi :

- FCI : (11) *Et tout le quartier de suivre ces sataniques gosses en frappant un tam-tam  
 comme le font souvent les enfants qui poursuivent un voleur. (Car 123)*

et la construction intransitive dans, par exemple :

- FCI : (12) *[Lors de la fête] dès que le tam-tam tape, on oublie l'organisation. (oral 98).*

<sup>84</sup> Pour l'omission de *que*, voir 5.3, en note.

En français de France, ces verbes ne sont employés avec ce sens ni dans la construction transitive *NO V NI* ni dans la construction intransitive *NI V* :

FF : \* *Yao (frappe + tape) (E + le) (tam-tam + tambour)*

\* *Le (tam-tam + tambour) (frappe + tape).*

La construction équivalente est *battre (le tambour + le tam-tam)* en français de France, qui admet bien la transformation [ $\emptyset$ -moyen] :

FF : *Guy bat le tambour*

*Le tambour bat.*

#### 4.2.2. La transformation [se-moyen]

La transformation [*se*-moyen] est peu naturelle en français de Côte d'Ivoire, dans la langue « populaire », du fait peut-être de la rareté de l'utilisation des pronoms préverbaux que nous avons déjà plusieurs fois observée. Elle est possible, et souvent utilisée, dans la langue « littéraire ». Nous présentons ici quelques phrases d'auteurs ivoiriens, qui n'existent pas en français de France ou qui y feraient l'objet d'une autre interprétation. Nous verrons par la suite les possibilités de transformation [*se*-moyen] hors de la langue « littéraire ».

La séquence *courber une prière* (de sens proche de : FF : *faire une prière*) n'existe pas en français de France, et s'inspire du malinké. Elle est utilisée par Ahmadou Kourouma dans, par exemple :

FCI : (13) *Ragaillardi, le troisième matin, il se leva, courba les nombreuses prières qu'il devait.* (Mon 14)

(14) *La troisième prière de ce jour que Fama devait courber sur la tombe.*

(Sol 114).

(15) *[...] la troisième prière. On la courba ensemble.* (Sol 133).

La transformation [*se*-moyen] est possible pour cette phrase :

FCI : (16a) *Yao courbe une prière*

(16b) *Une prière se courbe*

dans : (17) *La première prière de l'aube et les suivantes de la journée [...] se courbaient ensemble à la mosquée.* (Mon 187).

Ahmadou Kourouma montre que cette phrase peut aussi être passivée :

FCI : (18) *La prière fut vite courbée.* (Mon 222).

Ce même auteur fait entrer la phrase *asseoir le repas / le repas s'assoit*, impossible en français de France, dans la séquence suivante :

FCI : (19) *Rapidement le soleil montait au-dessus des têtes et le repas s'asseyait autour des calebasses communes.* (Sol 126).

Nous avons aussi les dérivations suivantes, l'une avec le verbe *connaître* :

FCI : (20a) *Les gens ne connaissent pas la honte ici*

(20b) *La honte ne se connaît pas ici*

dans : (21) *Il est de la berge des singes où ne se connaît pas la honte.* (Mon 176),

l'autre à partir de la phrase figée :

FCI : (22) *Les gens se font une illusion,*

(23) *Afin qu'aucune illusion ne se fasse sur cette entente absolue.* (Nèg 53).

Bernard Dadié construit une phrase qui fait écho à l'expression figée du français de France : *se prêter main forte*, et qui peut faire l'objet d'une transformation moyenne :

FCI : (24a) *On se prête les mains les uns aux autres*

(24b) *Les mains se prêtent les unes aux autres (\*d'elles-mêmes).*

dans la séquence :

FCI : (25) *On a autour d'eux dressé une barrière de mains qui se prêtent les unes aux autres, " partout où besoin est ou sera ".* (Nèg 53).

La phrase qui suit de Ahmadou Kourouma ne peut avoir sa pleine interprétation qu'en référence à une phrase figée du français de Côte d'Ivoire n'existant pas en français de France :

FCI : (26) *Même si ses irrespects, ingratitude et dires avaient trop peiné pour que le cœur immédiatement se refroidisse ...* (Mon 206).

Nous proposons d'interpréter la structure intransitive : FCI : *le cœur se refroidit* comme dérivée de la structure transitive : FCI : *refroidir son cœur*<sup>85</sup> :

FCI : (27a) *Djigui est trop peiné pour (froidir + refroidir) son cœur immédiatement*

(27b) *Son cœur ne se (froidit + refroidit) pas immédiatement.*

<sup>85</sup> Nous avons, en effet, en français de Côte d'Ivoire les phrases figées : *Yao est chaud* (FF : *Yao s'emporte facilement*) ; *Son coeur est chaud* (FF : *Il est en colère*) ; *Yao a (re)ffroidi son coeur* (FF : *Yao a calmé sa colère*). Ces phrases ont leurs correspondants en langues ivoiriennes.

Dans la langue non « littéraire », la transformation [*se-moyen*] peut être envisagée dans quelques cas comme :

FCI : (28a) *Son attitude crée (E + des + les) palabres*

(FF : *Son attitude suscite des disputes, des histoires*)

(28b) *(E + des + les) palabres se créent*

dans, par exemple :

FPIV : (28c) *C'est comme ça palabres se créent*

ou encore dans les phrases :

FCI : (29a) *On fait souvent accident avec des taxis*

(FF : *On a souvent des accidents avec des taxis*)

(29b) *Les accidents se font souvent avec les taxis*

ou : FPIV : (29c) *Accident se fait beaucoup avec taxi.*

La transformation [*se-moyen*] est impossible dans la plupart des cas. Nous avons, par exemple :

FCI : (30a) *Yao cherche (affaire + palabre + travail)*

(30b) \* *(Affaire + Palabre + Travail) se cherche*

(31a) *Awa pile foutou* (FF : *Awa fait du foutou* (voir 2.5.1, note))

(31b) \* *(E + Le) foutou se pile*

(32a) *Awa lutte (E + le) bus*

(FF : *Awa prend le bus (et c'est difficile d'y entrer)*)

(32b) \* *(E + Le) bus se lutte.*

Le problème ici ne réside peut être pas dans l'interprétation moyenne mais dans une restriction d'utilisation du pronom préverbal *se* due au niveau de langue.

### 4.3. La relation de neutralité en français de Côte d'Ivoire

Les variantes que nous observons en français de Côte d'Ivoire concernant la relation de neutralité sont de deux types. Certains verbes qui admettent cette relation en français de France ne l'admettent pas en français de Côte d'Ivoire, parce que soit la structure transitive soit la structure intransitive manque (4.3.1). D'autres verbes acceptent la relation de neutralité en français de Côte d'Ivoire alors qu'ils ne l'admettent pas en français de France (4.3.2). Ces

deux types de variantes ne peuvent que servir à approfondir la réflexion menée, sur le français en général, sur la nature transformationnelle ou lexicale des relations entre structures transitives et intransitives de mêmes verbes. Sont présentés enfin, en 4.3.2, quelques verbes du français de Côte d'Ivoire qui n'existent pas en français de France et qui peuvent entrer à la fois dans des structures transitives et intransitives.

#### 4.3.1. Cas d'absence de transformation entre construction transitive et construction intransitive de certains verbes en français de Côte d'Ivoire

Le comportement des verbes « culinaires » est différent en français de France et en français de Côte d'Ivoire. Ces verbes peuvent généralement aussi bien entrer dans des structures transitives que dans des structures intransitives en français de France (Voir 4.1). En français de Côte d'Ivoire, les verbes suivants ne sont souvent connus qu'avec la construction factitive et, par conséquent, la structure intransitive. Nous avons en effet :

- FCI : (33a) \* *Awa (évapore + réduit) la sauce*  
 (33b) *Awa fait (évaporer + réduire) la sauce*  
 (33c) *Awa fait que la sauce (évapore + réduit)*  
 (33d) *La sauce (évapore + réduit).*
- (34a) \* *Awa (marine + rôtit) le poulet*  
 (34b) *Awa fait (mariner + rôtir) la viande*  
 (33c) *Awa fait que le poulet (marine + rôtit)*  
 (34d) *Le poulet (marine + rôtit).*

Les verbes *griller* et *braiser*<sup>86</sup> admettent, au contraire, uniquement la construction transitive. Les tests syntaxiques ont vérifié le fait que les constructions factitive et intransitive de ces verbes sont peu utilisées en français de Côte d'Ivoire. Nous avons ainsi, pour le verbe *griller* :

- FCI : (35a) *Awa grille (E + de le) (aloko<sup>87</sup> + arachides + beignets + poisson + ...)*  
 (35b) \* *Awa fait griller (E + le) (aloko + arachides + beignets + poisson + ...)*  
 (35c) \* *Awa fait que (E + le) (aloko + arachides + beignets + poisson + ...) grille*  
 (35d) \* *(E + Le) (aloko + arachides + beignets + poisson + ...) grille.*

<sup>86</sup> Les sens de ces verbes sont légèrement différents de leurs homonymes en français de France : FCI : *griller N* = FF : *frir N*, mais on utilise aussi le verbe *griller* pour les arachides ; et FCI : *braiser N* = FF : *griller N*.

<sup>87</sup> L'aloko est un plat de tranches de bananes plantains frites.

Un emploi métaphorique de ce verbe existe, pour signifier *détourner des biens*, qui comporte les mêmes restrictions de constructions. Il est illustré par la séquence :

FCI : (36) *On ne peut regarder dans la bouche de celui qui grille des arachides.*  
 (FF : *tu ne muselleras pas le bœuf qui foule le grain*) (NV 22.11.98).

Le verbe *braiser* n'accepte pas la construction intransitive *NI V*, ni en français de France actuel :

FF : *Eve braise (le bœuf + les carottes)*  
*Eve fait braiser (le bœuf + les carottes)*  
 \* *(Le bœuf + Les carottes) braisent*

ni en français de Côte d'Ivoire où, de plus, la factitive est difficilement utilisée :

FCI : (37a) *Awa braise (E + de le) (igname + poisson + maïs + ...)*  
 (37b) \* *Awa fait braiser (E + de le) (igname + poisson + maïs + ...)*  
 (37c) \* *(E + De le) (igname + poisson + maïs + ...) braise.*

Le verbe *fumer*, équivalent de *faire un fumage*, accepte la factitive et la transitive mais n'accepte pas la transformation [ø-moyen] en français de France. Nous avons, pour ce verbe :

FF : *Awa fume du poisson*  
*Awa fait fumer du poisson*  
 \* *Le poisson fume.*

En français de Côte d'Ivoire, la factitive est, de plus, difficilement acceptée :

FCI : (38a) *Pendant le mois de carême, ma mère fumait du poisson que j'allais vendre.*  
 (38b) \* *Ma mère faisait fumer du poisson* (Mét 103)  
 (38c) \* *Le poisson fumait.*

Le verbe : FCI : *préparer*, équivalent de : FF : *faire bouillir* n'accepte pas la factitive, ni la transformation [ø-moyen] :

FCI : (39a) *Awa prépare les bananes* (FF : *Awa fait bouillir les bananes*)  
 (39b) \* *Awa fait préparer les bananes* / \* *Awa fait que les bananes préparent*  
 (39c) \* *Les bananes préparent*  
 (39d) *Les bananes sont préparées.*

Le verbe *frir* s'emploie, surtout en milieu professionnel, sur le modèle du français de France et ne présente pas de spécificité.

Dans un autre domaine que celui des verbes « culinaires », le français de Côte d'Ivoire offre un exemple illustrant la nature différente des relations qui peuvent relier la structure transitive et la structure intransitive d'un verbe. Selon le type d'agent du procès, des verbes comme *défriser*, *boucler*, etc., admettent une relation de neutralité ou ne l'admettent pas. Nous avons, en français de France comme en français de Côte d'Ivoire :

FF : *La sécheresse de l'air défrise les cheveux d'Eve*

*La sécheresse de l'air fait que les cheveux d'Eve (se) défrisent d'eux-mêmes*

*Les cheveux d'Eve (se) défrisent d'eux-mêmes si l'air est sec*

*L'humidité a bouclé les cheveux d'Eve*

*L'humidité fait que les cheveux d'Eve (ont + se sont) bouclé(s) d'eux-mêmes.*

*Les cheveux d'Eve (ont + se sont) bouclé(s) d'eux-mêmes.*

Lorsque l'agent est « humain », la structure intransitive de ces verbes n'est généralement pas reliée à la structure transitive par une relation de neutralité et il ne s'agit plus que d'une transformation moyenne :

FCI : (40a) *Awa défrise ses cheveux*

(40b) \* *Awa fait que ses cheveux (se) défrisent*

(40c) \* *Les cheveux de Awa ont défrisé (d'eux-mêmes)*

(40d) *Les cheveux de Awa se sont défrisés (\* d'eux-mêmes)*

(41a) *Awa boucle ses cheveux*

(41b) \* *Awa fait que ses cheveux bouclent*

(41c) \* *Les cheveux de Awa ont bouclé (d'eux-mêmes)*

(41d) *Les cheveux de Awa se sont bouclés (\* d'eux-mêmes).*

Nous remarquons que, dans ces phrases, seule la transformation [se-moyen] est possible, le rôle d'un agent extérieur au procès étant peut-être plus perceptible que dans la transformation [ø-moyen] (Voir aussi J.-P. Boons *et al.* 1976 : 75-77).

#### **4.3.2. Extension de la neutralité d'un verbe en français de Côte d'Ivoire**

Un autre type de variantes est celui des verbes qui ne peuvent entrer que dans une construction intransitive en français de France, et qui acquièrent en français de Côte d'Ivoire la possibilité d'une construction transitive faisant apparaître comme sujet l'agent réel du procès. En français de France, l'agent ne peut figurer dans ces cas que dans une construction avec *faire*. Des réserves cependant doivent être nécessairement émises quant à l'acceptabilité



ou la non - acceptabilité attribuées aux phrases de référence du français de France. Leur comportement en français de Côte d'Ivoire peut parfois servir à remettre en cause ce qui est ordinairement admis en français de France. Il est à noter, par ailleurs, que dans tous les cas que nous présentons, l'extension de la relation de neutralité s'accompagne d'une extension de sens du verbe.

Nous avons, en français de Côte d'Ivoire, pour les verbes *fructifier* et *péter* les possibilités suivantes :

FCI : (42a) *Yao (fait fructifier + fructifie) son argent*

(42b) *Yao fait que son argent fructifie*

(42c) *L'argent de Yao fructifie.*

(43a) *Yao (fait péter + pète) le champagne*

(43b) *Yao fait que le champagne pète*

(43c) *Le champagne pète.*

La construction transitive de ces verbes apparaît dans les séquences suivantes de la presse :

FCI : (44) *On était tellement heureux d'avoir tenu le congrès que nous avons pété le champagne. (LJ 30.11.1998)*

(45) *La plupart des commerçants fructifient ainsi des sommes importantes.*

(IS 03.03.1999)

Le verbe *sécher* a, de même, un emploi transitif en français de Côte d'Ivoire qu'il n'a pas ordinairement en français de France. Ce verbe a, en français de France, une construction factitive, une construction transitive et une construction intransitive lorsque l'agent est « naturel » :

FF : *Le soleil a (fait sécher + séché) le linge*

*Le linge a séché.*

Mais lorsque l'agent est un nom « humain », la construction transitive est difficile :

FF : *Awa a (fait sécher + \* séché ) le linge sur la corde.*

Nous avons bien, en français de Côte d'Ivoire (comme en français de France) la paire :

FCI : (46a) *Le soleil a (fait sécher + séché) le linge*

(46b) *Le linge a séché*

mais aussi cette même possibilité avec un nom « humain », comme le montre la paire :

FCI : (47a) *Awa a séché le linge sur la corde*

(47b) *Le linge a séché.*

Dans la phrase transitive, la présence du substantif *linge* empêche d'interpréter le verbe *sécher* dans le sens de *essuyer* ou *assécher* qu'il peut avoir aussi en français de Côte d'Ivoire, dans des phrases comme :

FCI : (48a) *Awa a séché (le sol + l' assiette)* (FF : *Awa a essuyé (le sol + l' assiette)*).

(48b) \* *(Le sol + L'assiette) a séché*

(48c) *(Le sol + L'assiette) est séché(e)*.

Le verbe *déguerpir*, en français de France, n'admet pas la relation de neutralité et il est impossible de constituer une paire avec les structures transitive et intransitive :

FF : \* *Les policiers ont déguerpi les manifestants*

*Les policiers ont fait déguerpir les manifestants*

*Les manifestants ont déguerpi.*

La construction transitive est, au contraire, attestée en français de Côte d'Ivoire :

FCI : (49) *Les policiers ont déguerpi les habitants de Washington*<sup>88</sup>

(FF : *Les policiers ont délogé les habitants de Washington*)

dans : (50) *Les policiers sont venus nous déguerpir.* (NV 31.05.1999)

(51) *Le recensement des artisans à déguerpir et à recaser.* (IS 23.11.1998),

ainsi que le substantif dérivé de la phrase transitive :

FCI : (52) *Recaser les déguerpis.* (IS 23.11.1998)

(53) *Le recasement des déguerpis.* (LJ 18.11.1998)

(54) *M. K. C., ancien déguerpi du célèbre bidonville.* (NV 17.12.1998).

Si les emplois transitifs de *péter* et *sécher* sont sans doute possibles dans certaines variétés de français de France, ceux de *fructifier* et *déguerpir* sont plus difficiles.

Nous avons aussi une relation de neutralité qui n'existe pas en français de France entre les phrases :

FCI : (55a) *Yao a cillé l'œil*

(55b) *L'œil de Yao a cillé ;*

A. Kourouma utilise la structure transitive :

FCI : (56) *Dans le temps de ciller l'œil !* (Sol 9).

<sup>88</sup> Washington : nom d'un ancien bidonville d'Abidjan, détruit en 1998.

Le français de France admet :

FF : \* *Guy a cillé l'œil*

*L'œil de Guy a cillé*

*Guy a cillé.*

Notons que la phrase proche : *Guy cligne son œil* est permise en français du Québec (J. Labelle 1882, « Les neutres » : 175-194).

D'autres verbes n'existant pas en français de France admettent aussi la relation de neutralité. Nous avons, par exemple, pour *claircir la peau*, *tiédir le lait*, *sécher les lèvres* :

FCI : (57a) *Awa a clairci sa peau* (FF : *Awa a éclairci sa peau*)

(57b) *Sa peau a clairci*

(58a) *Awa a tiédi le lait* (FF : *Awa a attiédi le lait*)

(58b) *Le lait a tiédi*

(59a) *L'harmattan a séché les lèvres de Yao*

(FF : *L'harmattan a desséché les lèvres de Yao*)

(59b) *Les lèvres de Yao ont séché.*

Le verbe *finir* est utilisé par A. Kourouma en français de Côte d'Ivoire dans une acception, inspirée du malinké, qu'il n'a pas en français de France. Ce verbe entre dans des structures transitives et intransitives dans lesquelles il a les sens du français de France : *tuer* et *mourir* respectivement. Ces structures sont liées par une relation de neutralité :

FCI : (60a) *(La maladie + L'accident) a fini Ali*

(60b) *(La maladie + L'accident) a fait que Ali a fini*

(60c) *Ali a fini.*

Ainsi en est-il des phrases :

FCI : (61) *Ce n'était pas l'accident qui allait le vaincre, le finir.* (Mon 179)

(62) *Il y avait une semaine qu'avait fini dans la capitale Koné Ibrahima, de race malinké, ou disons-le en malinké : il n'avait pas soutenu un petit rhume. [...]*

« *Ibrahima a fini* » [...] « *Ibrahima Koné a fini, c'est son ombre* ». (Sol 9)

(63) *Fama avait fini, était fini. [...] Un Malinké était mort.* (Sol 196).

**Remarques :**

Il existe d'autres cas d'interversion des actants d'un verbe avec suppression possible d'un actant.

Le verbe *couler*, qui peut avoir, comme en français de France, un complément locatif d'« origine », peut aussi entrer, en français de Côte d'Ivoire, dans une phrase sans complément comme :

FCI : (64a) *L'eau coule du toit*

(64b) *Le toit coule*

non attestée en français de France où nous avons :

FF : *L'eau coule du toit*

\* *Le toit coule.*

En français de France, cette relation est cependant possible avec d'autres contextes, tels que :

FF : *Le nez lui coule / Son nez coule*

*L'encre coule du stylo / Le stylo coule.*

Cependant, la construction intransitive de type : *le toit coule* n'est attestée qu'en français de Côte d'Ivoire, par exemple dans les séquences suivantes :

FCI : (65) *Les maisons sont mal construites, elles coulent de toutes parts.*

(NV 17.12.1998)

(66) *"Toutes les maisons coulent".* (NV 17.12.1998)

(67) *Même la jolie école que vous voyez là-bas, tout coule aussi.* (NV 17.12.1998)

(68) *Le problème des mauvaises "toitures" qui coulent.* (NV 17.12.1998).

Les verbes *louper*, *rater* peuvent entrer en français de Côte d'Ivoire dans les paires suivantes, dont les deuxièmes phrases ne sont pas attestées en français de France :

FCI : (69a) *Yao a (loupé + raté) (la fête + l'occasion + ça + ...)*

(69b) *(La fête + L'occasion + Ça + ...) a raté Yao.*

Il existe cependant une phrase proche en français de France qui admet cette relation :

FF : *Guy est passé à côté de l'occasion*

*L'occasion est passée à côté de Guy*

*L'occasion lui est passée à côté*

*Ça lui est passé à côté.*

Nous présentons enfin une particularité du français de Côte d'Ivoire concernant les verbes *flotter* et *rentrer* utilisés en référence à l'« habillement » dans des phrases comme :

FCI : (70) (*La chemise + Le pantalon + La chaussure + ...*) *lui* (*rentre + flotte*).

On peut supposer que ces phrases dérivent des phrases du français de France :

FF : *Il* (*rentre + flotte*) *dans* (*la chemise + le pantalon + la chaussure + ...*)

par interversion des actants de ces verbes, bien que la première construction soit très fréquente en français de Côte d'Ivoire alors que la deuxième est rarement utilisée. Il peut s'agir aussi d'une homonymie inspirée de la double utilisation de la forme verbale dioula *don* : *don*<sub>1</sub> (FF : *entrer*) et *don*<sub>2</sub> (FF : *enfiler*) que nous avons présentée en 2.1.3.a.

### **Conclusions :**

Par comparaison entre le français de France et le français de Côte d'Ivoire, on remarque des différences notables dans l'acceptabilité des relations neutres et moyennes qui relient la structure transitive et la structure intransitive d'un verbe, et même dans les possibilités d'existence de ces structures dans ces deux variétés de langue. Cependant, l'interprétation neutre ou moyenne de ces relations reste la même en français de France et en français de Côte d'Ivoire.

## 5. Les morphèmes de subordination en français de Côte d'Ivoire

La notion de subordination, qu'il convient avant tout de préciser, a été approfondie en détail dans diverses recherches transformationnelles harissiennes. Elle s'appuie sur celles de phrase simple, ou élémentaire, formée d'un verbe à temps fini, et de phrase complexe, formée de plusieurs phrases simples donc de plusieurs verbes. Deux types de subordinations sont ainsi à distinguer : d'une part, celles qui peuvent être analysées comme existant à l'intérieur d'une phrase simple, d'autre part, celles qui concernent deux phrases simples, de contenu indépendant et qui, en français de France comme en français de Côte d'Ivoire, ont un comportement adverbial, avec leur morphème introducteur (M. Piot 1978 : 17-18 ; 1995 : 1-10). Cependant, il existe, en français de Côte d'Ivoire, des cas de subordination non adverbiale non marquée, c'est-à-dire sans aucun morphème subordonnant<sup>89</sup>, comme par ailleurs en français de France.

La distinction entre phrase simple et phrase complexe n'est pas si simple : les énoncés comportant des relatives ou des complétives (M. Gross 1975) représentent des cas intermédiaires entre phrase simple et phrase complexe, puisque la relative ou la complétive occupe la position d'un constituant (nom, adjectif) d'une phrase simple. Ce cas de subordination ne possède aucune caractéristique de comportement adverbial.

Notre étude n'a pas pour but de décrire la subordination en français de Côte d'Ivoire, mais porte essentiellement sur la possibilité d'alternance de constructions subordonnées introduites par les morphèmes de subordination *de* et *pour*, et de constructions subordonnées non introduites par ces morphèmes. Une distinction est à faire dans cette section entre le français populaire de Côte d'Ivoire et les autres variétés de français de Côte d'Ivoire puisque la plupart de ces alternances concernent en priorité le français populaire ivoirien. Elles ont cependant leur place dans notre étude puisqu'elles touchent des phrases réalisables aussi hors du français populaire ivoirien.

Après un bref rappel de la subordination en phrase simple et en phrase complexe en français de France (5.1), en dioula (5.2.1) et en baoulé (5.2.2), nous étudions les morphèmes de subordination en phrases simples : *de* (5.3.1) et *pour* (5.3.2) en français de Côte d'Ivoire.

---

<sup>89</sup> Nous utilisons dans ce chapitre le terme général de « morphème de la subordination ». J.-C. Milner utilise le terme « complémenteur » pour désigner tous les subordonnants phrastiques, qu'ils soient conjonctions de subordination, interrogatifs, relatifs, etc. (J.-C. Milner 1989, p. 358 - 359 et 397 - 408). H. Huot 1981 réserve ce terme de « complémenteur » aux formes *à* et *de* qui introduisent une complémentation verbale infinitivale.

## 5.1. La subordination de verbes et la subordination adverbiale infinitivale en français de France

Nous rappelons ici quelques faits communs au français de France et au français de Côte d'Ivoire concernant la subordination en phrase simple et en phrase complexe. La subordination en phrase simple se caractérise, entre autres, par une dépendance du deuxième verbe au premier, alors que, dans la subordination en phrase complexe, il existe une indépendance totale de l'une par rapport à l'autre.

### 5.1.1. La subordination en phrase simple : les constructions verbales

M. Gross (1968 : 62-111) met en évidence des classes de verbes qui peuvent avoir pour complément un verbe à l'infinitif. Les structures de ce type de complémentation infinitivale qui retiennent ici notre attention sont :

FF :	<i>NO V Vinf W</i>	<i>courir</i>	<i>Guy court saluer Eve</i>
		<i>désirer</i>	<i>Guy désire saluer Eve</i>
	<i>NO V de Vinf W</i>	<i>accepter</i>	<i>Guy accepte de saluer Eve</i>
	<i>NO V à Vinf W</i>	<i>apprendre</i>	<i>Guy apprend à saluer Eve.</i>

(Cf. M. Gross 1968 : 62)

Plusieurs propriétés de ces phrases permettent de montrer que les compléments à l'infinitif sont bien des compléments du premier verbe, à l'intérieur d'une phrase simple. La propriété principale est que le complément infinitival n'est pas autonome dans une phrase simple : il dépend du verbe principal et la contrainte de position après celui-ci, qui est, en français de France, la position du complément, est obligatoire :

- FF :
- \* *Saluer Eve, Guy court*
  - \* *Saluer Eve, Guy désire*
  - \* *De saluer Eve, Guy accepte*
  - \* *A saluer Eve, Guy apprend.*

Cette propriété permet de distinguer la subordination en phrase simple et en phrase complexe. En effet, dans les phrases complexes, la séquence *Vinf W* n'est pas contrainte et se caractérise par la permutable adverbiale (M. Piot 1978 : 25-26). Ainsi, pour les phrases complexes suivantes qui ont les mêmes formes apparentes que les phrases simples données ci-dessus en exemple :

- FF :
- Jean ennuie Pierre, à raconter sa vie constamment*
  - Jean enrage d'avoir accepté ce travail,*

il existe une possibilité de déplacement de la séquence *Vinf W* (ou permutabilité adverbiale) :

FF : *A raconter sa vie constamment, Jean ennue Pierre*

*Jean, à raconter sa vie constamment, ennue Pierre*

*D'avoir accepté ce travail, Jean enrage*

*Jean, d'avoir accepté ce travail, enrage*

(M. Gross 1968 : 64).

De fait, les séquences à *Vinf* et *de Vinf* de ces phrases peuvent être remplacées par d'autres, de forme à *force de Vinf* ou *parce que V* :

FF : *Parce qu'il raconte sa vie constamment, Jean ennue Pierre*

*A force de raconter sa vie constamment, Jean ennue Pierre*

*Jean enrage parce qu'il a accepté ce travail*

*Parce qu'il a accepté ce travail, Jean enrage,*

Ce qui confirme que les séquences : *Vinf W*, introduites par *à* et *de*, des phrases de départ ne sont pas des complémentations infinitivales mais des phrases.

### a) Les compléments *de Vinf*

Dans les constructions transitives de certaines classes de verbes du français de France, le complément peut être un nom, une complétive introduite par *que*, notée *QuP*, ou une complémentation infinitivale introduite par *de*. Hélène Huot 1981 étudie les phrases à complémentation *de Vinf*, qui ont la même distribution et le même comportement syntaxique que les phrases complétives introduites par *que*. Ainsi, dans les phrases :

FF : *Jean vient d'accepter la situation qui lui était offerte*

*Jean vient d'accepter que le cours soit déplacé*

*Jean vient d'accepter de prendre la parole*

(H. Huot 1981 : 27),

les séquences qui suivent le verbe *accepter* sont bien des compléments de ce verbe, dont la position est obligatoirement après le verbe :

FF : \* (*La situation qui lui était offerte + Que le cours soit déplacé + De prendre la parole*), *Jean vient d'accepter*

\* *Jean, (la situation qui lui était offerte + que le cours soit déplacé + de prendre la parole), vient d'accepter.*

Ces séquences peuvent toutes être pro-nominalisées par *le* :

FF : *Jean vient de l'accepter, (la situation qui lui était offerte + que le cours soit déplacé + de prendre la parole).*



Elles acceptent la même extraction :

FF : *Ce que Jean vient d'accepter, c'est (la situation qui lui était offerte + que le cours soit déplacé + de prendre la parole).*

Elles peuvent être coordonnées entre elles :

FF : *Jean vient d'accepter à la fois la situation qui lui était offerte, que le cours soit déplacé et de prendre la parole.*

Toutes ces propriétés attestent l'équivalence syntaxique de ces trois séquences. Dans les phrases à complémentation *de Vinf*, *de* n'est pas une préposition mais un morphème de subordination, et a un rôle syntaxique équivalent de celui qu'a le morphème de subordination *que* pour les phrases complétives. Les compléments *de Vinf* des verbes transitifs ne sont donc pas des compléments prépositionnels<sup>90</sup>.

En français standard de France, alors que le morphème de subordination *que* (qui introduit une phrase) est obligatoire<sup>91</sup>, les morphèmes de subordination *de* et *à* (qui introduisent un complément infinitival) n'apparaissent pas après tous les verbes (M. Gross 1968). H. Huot 1981 reprend cette hypothèse, et analyse les verbes de « volonté » qui ont pour structure : *NO V Vinf W*, dans, par exemple :

FF : *Il désire (E + vraiment) travailler sur ce sujet.*

Pour ces verbes, *de* réapparaît dans certaines conditions, telles que le détachement :

FF : *Il le désire vraiment, (E + de) travailler sur ce sujet,*

l'extraction :

FF : *Ce qu'il désire vraiment, c'est (E + de) travailler sur ce sujet,*

la comparaison :

FF : *Il désire davantage se déplacer sur les chantiers que (E + de) travailler dans un bureau (H. Huot 1981 : 214).*

<sup>90</sup> Il existe bien des constructions intransitives de structure *NO V de Vinf*, où *de* est une préposition, comme : FF : *Guy parle de (sa venue + venir)*, qui se pronominalise en : FF : *Guy en parle* (Voir 1.1.1).

<sup>91</sup> Hors de la langue standard de France, des morphèmes de la subordination de forme *que* peuvent être omis, dans des phrases comme :

FF : *Guy pensait (E + que) Eve était là*  
*Guy dit (E + que) Eve est là*  
*Le disque (E + que) on a vu hier, je l'ai acheté*  
*C'est ce matin (E + que) je l'ai acheté.*

Par ailleurs, les études menées sous la direction de Claire Lefebvre (1982) mentionnent, en français populaire du Québec, les extractions :

FQ : *C'est quoi (que) Pierre veut ?* (C. Lefebvre 1982, t. 1 : 64)  
*Qui c'est (que) tu veux ?* (C. Lefebvre 1982, t. 1 : 198).

Ces exemples montrent qu'il existe une alternance de constructions avec *de* et sans *de* pour de tels verbes en français de France. On n'observe pas, dans cette même variété de français, une plus grande facilité d'omission de *de* selon les niveaux de langue ou selon les régions. Cependant, la construction de quelques uns des verbes qui acceptent une complémentation infinitivale a varié et ils ont pu, dans des états antérieurs de la langue, être suivis directement d'un verbe à l'infinitif ou d'un verbe à l'infinitif précédé de *de* (N. Fournier 1998 : 280, 290).

### b) Les compléments infinitifs des verbes de « mouvement »

Il existe un cas particulier de constructions dans lesquelles le verbe à l'infinitif suit directement le verbe principal, celles d'une classe de verbes de « mouvement » définie par M. Gross (1975 : 165-168 ; 237-242). La position des compléments infinitivaux des verbes de « mouvement » est contrainte :

FF : *Guy (monte + sort + court) saluer Eve*

\* *Saluer Eve, Guy (monte + sort + court).*

M. Gross (1968 : 75-76) indique que les phrases formées d'un verbe de « mouvement » suivi d'un verbe à l'infinitif ne dérivent pas de phrases complexes construites avec la conjonction de subordination « finale » *pour*. Plusieurs propriétés distinguent ces deux types de phrases : une équivalence avec un complément locatif, la non-équivalence avec une phrase introduite par *que* et l'impossibilité de la négation.

En effet, le complément infinitif des verbes de « mouvement » peut avoir des propriétés locatives et fonctionne souvent comme un adverbe de lieu, ce que montre la possibilité de la paire 'question en *où* – réponse' :

FF : *Guy est monté (au premier + saluer Eve)*

*Où est monté Guy ? - (au premier + saluer Eve)*

*Guy est sorti (dans la cour + saluer Eve)*

*Où est sorti Guy ? - (dans la cour + saluer Eve)*

*Guy a couru (sur la route + saluer Eve)*

*Où a couru Guy ? - (sur la route + saluer Eve),*

alors que les phrases introduites par *pour* ne sont pas des adverbes de lieu :

FF : *Guy est (monté + sorti) pour saluer Eve*

\* *Où est (monté + sorti) Guy ? - pour saluer Eve*

*Dans quel but est (monté + sorti) Guy ? - pour saluer Eve.*

Cette propriété locative est cependant douteuse avec de nombreux verbes de « mouvement » du français de France<sup>92</sup>.

Une autre propriété est l'équivalence des phrases *NO V pour Vinf* avec une phrase de forme *QuP*. En effet, les phrases en *pour Vinf* se présentent comme une réduction d'une phrase de forme *QuP* au subjonctif dont le sujet est coréférent à celui du verbe principal. Nous avons ainsi :

FF : *Guy est (monté + sorti) pour saluer Eve*  
*Guy est (monté + sorti) pour qu'il salue Eve.*

Cette équivalence est impossible avec les constructions *NO V Vinf* :

FF : *Guy est (monté + sorti) saluer Eve*  
 \* *Guy est (monté + sorti) qu'il salue Eve.*

Une troisième propriété des compléments infinitifs des verbes de « mouvement » est qu'ils ne peuvent comporter de « négation »<sup>93</sup>. Cette propriété aussi les distingue des phrases subordonnées introduites par *pour* :

FF : \* *Guy est (monté + sorti) ne pas saluer Eve*  
*Guy est (monté + sorti) pour ne pas saluer Eve.*

Enfin, il est impossible d'insérer des adverbes qui séparent dans le temps le verbe de « mouvement » et le verbe subordonné :

FF : \* *Guy est monté aujourd'hui saluer Eve demain*  
*Guy est monté aujourd'hui pour saluer Eve demain.*

Dans les subordinations en phrase simple, le deuxième verbe est très proche du premier. Si l'on compare les propriétés de ces deux types de constructions subordonnées en phrase simple, on remarque que la construction d'un verbe à l'infinitif directement après un verbe de mouvement est celle qui présente les indices de cohésion les plus forts avec le verbe principal. Le fait, en particulier, qu'il ne peut ni porter de négation ni être dissocié dans le temps indique qu'il forme avec le verbe principal un seul et même procès.

### 5.1.2. Les phrases complexes : la subordination adverbiale infinitivale

La subordination adverbiale infinitivale est la subordination de deux phrases simples conjointes par des morphèmes de subordination spécifiques : les conjonctions de subordination (M. Piot 1978, 1995). La subordination adverbiale infinitivale se caractérise par

<sup>92</sup> Béatrice Lamiroy (1981 ; 1984) fait la même constatation sur le français, l'italien et l'espagnol.

<sup>93</sup> L'impossibilité de la négation du verbe à l'infinitif s'observe aussi dans les constructions factitives. Nous avons, par exemple : FF : \* *Guy fait ne pas boire Eve* (Voir M. Gross 1968 : 43).

l'indépendance des deux phrases simples conjointes. Nous le montrons ici sur des phrases introduites par des morphèmes de la subordination de forme *pour*, de façon à mettre plus tard en lumière les propriétés spécifiques du morphème de la subordination en phrase simple *pour* du français de Côte d'Ivoire, qui n'existe pas en français de France. Nous analysons en particulier la valeur de la phrase subordonnée, sa réduction à une infinitive et la permutation adverbiale.

### a) La conjonction de subordination *pour* « finale »

Nous ne reprenons pas ici toute l'analyse des conjonctions de subordination « finales » (M. Piot 1978 : 229-259), mais rappelons quelques propriétés de la conjonction de subordination *pour* « finale ». Elle apparaît dans des phrases comme :

FF : *Guy prend une mangue pour qu'Eve la voie*

*Guy prend une mangue pour qu'il la montre à Eve*

qui ont pour équivalents des phrases comportant d'autres conjonctions de subordination « finales » :

FF : *Guy prend une mangue (afin + dans le but ...) qu'Eve la voie*

*Guy prend une mangue (afin + dans le but ...) qu'il la montre à Eve,*

et entrent dans des paires 'question - réponse' interrogeant sur le « but » :

FF : *Dans quel but Guy prend une mangue ? - (pour qu'Eve la voie + pour qu'il la montre à Eve).*

Comme nous venons de l'évoquer, le caractère phrastique de la subordination se manifeste notamment dans l'absence de contrainte de la phrase subordonnée, qui peut être déplacée :

FF : *Guy, pour qu'il la montre à Eve, prend une mangue*

*Pour qu'Eve la voie, Guy prend une mangue*

*Guy a magouillé pour qu'il (travaille + puisse travailler)*

*Pour qu'il (travaille + puisse travailler), Guy a magouillé.*

Dans le cas de sujets coréférents dans la principale et la subordonnée, la phrase subordonnée peut être réduite à une infinitive (M. Piot 1978 : 104-108) et nous avons :

FF : \* *Guy prend une mangue pour la voir Eve*

*Guy prend une mangue pour la montrer à Eve*

*Pour (travailler + pouvoir travailler) Guy a magouillé.*

### b) La conjonction de subordination *pour* « conséquentielle »

La conjonction de subordination *pour* « conséquentielle » est analysée par M. Piot (1995 : 122-172). Elle est précédée le plus souvent d'un adverbe de « quantité » comme *assez*,

*trop, trop peu, suffisamment*, etc. (M. Piot 1995 : 127), et est utilisée dans des phrases comme :

FF : *Le sol a été trop inondé pour qu'il soit déjà sec.*

Dans les phrases où le sujet de la subordonnée est coréférent à celui de la principale, la réduction à une infinitive de forme *pour Vinf W* est possible :

FF : *Le sol a été trop inondé pour être déjà sec.*

Par ailleurs, la conjonction de subordination « conséquentielle » *pour* peut apparaître non précédée d'un adverbe de « quantité » (M. Piot 1978, p. 235-236), dans des phrases comme :

FF : *La porte agace Marie, pour qu'elle la ferme*

*La pluie était tombée tout le jour pour ne cesser qu'au soir* (M. Piot 1978 : 235)

ou dans des phrases présentant des degrés de figement divers, comme :

FF : *Yves et Eve s'accordent pour dire que Guy doit venir*

*Guy va être fâché trois jours pour (finalement + ensuite) venir s'excuser.*

Nous précisons que la conjonction de subordination *pour* de ces phrases n'a pas une valeur « finale », ce que montre l'impossibilité de phrases parallèles avec d'autres conjonctions de subordination « finales » :

FF : \* *La pluie était tombée tout le jour (afin + en vue) de ne cesser qu'au soir*

\* *La porte agace Marie (afin + en vue) qu'elle la ferme* (M. Piot 1978 : 235)

\* *Yves et Eve s'accordent (afin + en vue) de dire que Guy doit venir*

\* *Guy va être fâché trois jours (afin + en vue) de, finalement, venir s'excuser.*

Une caractéristique particulière des phrases « conséquentielles » relevée par M. Piot 1995 est que la permutation adverbiale est impossible et la séquence *pour Vinf* ou *pour QuP* ne peut être déplacée avant la principale :

FF : \* *Pour qu'elle la ferme, la porte agace Marie*

\* *Pour ne cesser qu'au soir la pluie était tombée tout le jour* (M. Piot 1978 : 236)

\* *Pour dire que Guy doit venir Yves et Eve s'accordent*

\* *Pour (finalement + ensuite) venir s'excuser Guy va être fâché trois jours*

\* *Pour être déjà sec le sol a été trop inondé.*

Elle peut toutefois être déplacée après le sujet de la principale en cas de sujets coréférents :

FF : \* *La porte, pour qu'elle la ferme, agace Marie*

*La pluie, pour ne cesser qu'au soir, était tombée tout le jour*

*Le sol, pour être déjà sec, a été trop inondé*

?\* *Yves et Eve, pour dire que Guy doit venir, s'accordent*

*Guy, pour (finalement + ensuite) venir s'excuser, va être fâché trois jours.*

L'emploi de *pour* « conséquentiel » non précédé d'adverbe est très limité en français de France.

### c) La conjonction de subordination *pour* « causale »

Il existe, en français de France, une conjonction de subordination *pour* « causale », analysée en particulier par M. Piot (1978 : 165-175). Elle apparaît le plus souvent dans des suites comme : *pour (la raison + le motif) QuP* (M. Piot 1978 : 165), qui rendent plus explicite sa valeur « causale », dans des phrases du type :

FF : *Guy est puni pour (la raison + le motif) qu'il a triché,*

ou avec la forme *pour ce QuP*, plus archaïsante :

FF : *Guy est puni pour ce qu'il a triché.*

Les phrases de forme *QuP* introduites par *pour* « causal » sont réductibles à une infinitive (M. Piot (1978 : 171-172) dans le cas de sujets coréférents. Nous avons ainsi :

FF : *Guy est puni pour avoir triché.*

Les phrases introduites par *pour* « causal » sont permutable et ne sont pas contraintes après le verbe principal :

FF : *Guy, pour avoir triché, est puni*

*Pour avoir triché Guy est puni.*

Il existe donc, en français de France, trois conjonctions de subordination en *pour*, analysées par Mireille Piot 1978 et 1995 : l'une « finale », une autre « causale » et la troisième « conséquentielle », qui introduisent des phrases subordonnées de forme *QuP*. Ces séquences peuvent être réduites à une phrase infinitive introduite par *pour* si le sujet de la subordonnée est coréférent à celui de la principale. Une deuxième propriété des séquences introduites par les conjonctions de subordination *pour* « final », et *pour* « causal » est la permutable adverbiale, ou possibilité pour cette séquence de se placer en tête de la phrase principale. Toutefois, cette propriété ne s'applique pas aux séquences « conséquentielles ».

Par ailleurs, nous rappelons que *pour* est obligatoire pour relier la phrase subordonnée à la principale et ne peut être omis. Nous avons, respectivement pour les trois conjonctions de subordination :

FF : *Guy a magouillé (\*E + pour) travailler*

*Guy est puni (\*E + pour) avoir triché*

*Le sol a été trop inondé (\*E + pour) être déjà sec.*

## 5.2. Les morphèmes de la subordination en dioula et en baoulé

Nous ne disposons d'aucune étude exhaustive de la subordination en dioula et en baoulé, réalisée comme celles de la subordination en français de France et nous n'entrons pas ici dans une explication détaillée des morphèmes de la subordination dans ces langues. Nous rappelons seulement, dans les grandes lignes, les utilisations distinctes de certains d'entre eux, équivalents de ceux qui seront traités pour le français de Côte d'Ivoire : *de* et *pour*.

### 5.2.1. Les morphèmes de la subordination en dioula tagboussi

Le dioula possède un morphème de subordination *kó*, correspondant au morphème *que* qui introduit, en français de France, les complétives ; un morphème de subordination *kà*, sans équivalent en français de France, qui relie un radical verbal à un verbe à temps fini. Nous étudions ces morphèmes de subordination à l'aide des travaux de Aby Sangaré 1984 ; Cassien Braconnier 1982 ; Gérard Dumestre 1974 ; G. Dumestre et G.L.A. Retord 1981.

#### a) Le morphème de la subordination *kó*

Il existe plusieurs morphèmes de forme *kó* en dioula, qui se distinguent par des propriétés sémantiques et syntaxiques différentes. Parmi eux, le morphème de la subordination *kó* introduit une subordonnée après certains verbes ou équivalents de verbes. Il est étudié, entre autres, par Aby Sangaré (1984 : 413 et 325-328) ; B. Keita (1984 : 247-251). *Kó* n'est pas obligatoire et peut être omis. Nous avons, par exemple :

dioula :	<i>à</i>	<i>tɛ</i>	<i>na sɔn</i>	<i>(E + kó)</i>	<i>í</i>	<i>bé</i>	<i>táá</i>	<i>à</i>	<i>kɔ</i>
	<i>Pers3</i>	<i>Inacc-Nég Fut</i>	<i>accepter</i>	<i>(E + que)</i>	<i>Pers2</i>	<i>Inacc</i>	<i>partir</i>	<i>Pers3</i>	<i>Postp</i>
	(FF : <i>il n'acceptera pas que tu partes avec lui</i> )								(Cf. Sangaré 84 : 327)
	<i>n</i>	<i>má</i>	<i>à</i>	<i>lɔn</i>	<i>(E + kó)</i>	<i>yàó</i>	<i>táá-ra</i>		
	<i>Pers1</i>	<i>Acc-Nég</i>	<i>Pers3</i>	<i>savoir</i>	<i>(E + que)</i>	<i>Yao</i>	<i>partir-Acc</i>		
	(FF : <i>je ne savais pas que Yao était parti</i> )								
	<i>àlí</i>	<i>b-à</i>	<i>fɛ</i>	<i>(E + kó)</i>	<i>yàó</i>	<i>bé</i>	<i>táá</i>		
	<i>Ali</i>	<i>être-Pers3</i>	<i>Postp</i>	<i>(E + que)</i>	<i>Yao</i>	<i>Inacc</i>	<i>partir</i>		(FF : <i>Ali veut que Yao parte</i> )
	<i>àlí</i>	<i>b-à</i>	<i>fɔ</i>	<i>(E + kó)</i>	<i>yàó</i>	<i>nà-nà</i>			
	<i>Ali</i>	<i>Inacc-Pers3</i>	<i>dire</i>	<i>(E + que)</i>	<i>Yao</i>	<i>venir-Acc</i>			(FF : <i>Ali dit que Yao est venu</i> )
	<i>àlí</i>	<i>kó</i>	<i>(E + kó)</i>	<i>yàó</i>	<i>bé</i>	<i>nà</i>	<i>nà</i>		
	<i>Ali</i>	<i>dire</i>	<i>(E + que)</i>	<i>Yao</i>	<i>Inacc Fut</i>	<i>venir</i>			(FF : <i>Ali dit que Yao va venir</i> ).

Par ailleurs, certains verbes ne peuvent être construits avec une complétive introduite par *kó*, mais ils peuvent être suivis d'autres morphèmes de la subordination, comme dans :

dioula : \* *n bé sìgi kó sánjí yé bán*  
 \* *Pers1 Inacc attendre que pluies Hab cesser*  
*n bé sìgi (fó + sánnì + yánnì) sánjí yé bán*  
*Pers1 Inacc attendre (jusqu'à ce que + avant que + avant que) pluies Hab cesser*  
 (FF : *j'attends que les pluies cessent*).

Après certains verbes comme *fɔ* (FF : *dire*), le sujet de la subordonnée peut être coréférent à celui du verbe principal :

dioula : *àlí b-à fɔ (E + kó) à nàná*  
*Ali Inacc-Pers3 dire (E + que) Pers3 venir-Acc (FF : Ali dit qu'il est venu).*

Mais, avec d'autres verbes, *kó* ne peut être utilisé dans le cas de sujets coréférents, et nous avons :

dioula : \* *n b-à fɛ (E + kó) n bé nà*  
 \* *Pers1 être-Pers3 Postp (E + que) Pers1 Inacc venir (FF : \* je veux que je vienne)*  
 \* *í tɛ sɔn (E + kó) í b-à kɛ*  
 \* *Pers2 Inacc-Nég accepter (E + que) Pers2 Acc- Pers3 faire*  
 (FF : \* *tu n'acceptes pas que tu le fasses*).

### b) Le morphème de la subordination *kà*

La forme *kà* est celle de plusieurs morphèmes distincts. Nous avons signalé le morphème verbal *kà*, que nous notons ici *kà<sub>1</sub>*, à valeur d'« accompli positif » qui se place après le sujet et avant le radical verbal (Voir 3.2.1). Le morphème de la subordination *kà<sub>2</sub>*, noté *Sub*, introduit un radical verbal dont le sujet, non marqué, est coréférent à celui du verbe principal. Nous reprenons ici la présentation de Aby Sangaré (1984 : 330-335 ; 403), quoique avec une argumentation différente. Le morphème de la subordination *kà<sub>2</sub>* est analysé aussi, entre autres auteurs, par G. Dumestre et G.L.A. Retord (1981 : 77, 160), D. Creissels (1991 : 316-319). Le radical verbal subordonné ne peut porter aucune marque aspectuelle, ni positive, ni négative. Ainsi, la séquence suivante, formée de deux phrases simples à temps fini juxtaposées :

dioula : *kóndéèn kárí-ra, à tó-ra gbógóroo là*  
*clé-Ddéf casser-Acc, Pers3 rester-Acc cadenas Postp*  
 (FF : *la clé s'est cassée, elle est restée dans le cadenas*) (Cf. Sangaré 84 : 330)



a pour équivalent, si le deuxième verbe est subordonné au premier par le morphème **kà<sub>2</sub>** :

dioula : **kóndèèn kári-ra kà<sub>2</sub> tó gbógóroo là**

*clé-Ddéf casser-Acc Sub rester cadenas Postp*

(FF : *la clé s'est cassée, elle est restée dans le cadenas*) (Cf. Sangaré 84 : 330)

(FCI : *la clé s'est cassée pour rester dans le cadenas*).

Comme on le voit dans cet exemple, le verbe subordonné conserve sa propriété de complémentation postpositionnelle (ici : **gbógóroo là**). De même, dans les exemples suivants, les verbes **sàn** (FF : *acheter*) et **fò** (FF : *saluer*) conservent leur propriété de complémentation non-postpositionnelle lorsqu'ils sont subordonnés au verbe principal et introduits par **kà<sub>2</sub>** :

dioula : **yàó bé táá abijan (\*E + kà<sub>2</sub>) móbili dɔ sàñ**

*Yao Inacc partir Abidjan (\*E + Sub) voiture Dind acheter*

(FF : *Yao part à Abidjan acheter une voiture*)

**àlí bɔ-la (\*E + kà<sub>2</sub>) yàó fò**

*Ali sortir-Acc (\*E + Sub) Yao saluer*

(FF : *Ali est sorti saluer Yao*)

**yàó tɛ sɔñ (\*E + kà<sub>2</sub>) àlí fò**

*Yao Inacc-Nég accepter (\*E + Sub) Ali saluer* (FF : *Yao n'accepte pas de saluer Ali*).

Aby Sangaré 1984 relève deux cas particuliers de figement (à des degrés divers) de certains verbes avant ou après **kà<sub>2</sub>** :

1) Certains verbes ont un emploi privilégié comme verbe principal de subordinations introduites par **kà<sub>2</sub>**. Il s'agit, par exemple de : **sé** (FF : *savoir, arriver, pouvoir*) ; **sɔñ** (FF : *accepter*) ; **nyíni** (FF : *chercher à, essayer*) ; **barí** (FF : *être brusque*). De même, la forme **ká / mán kán** (FF : *être obligé de, devoir / ne pas être obligé de*), formée du morphème **ká** qui introduit un prédicat adjectival et a pour correspondant négatif **mán**, est construite de cette façon. Nous avons, pour ces verbes ou équivalents de verbes :

dioula : **nyɔɔ bɛɛ má sé kà<sub>2</sub> kun bondóo kɔɔ**

*mil-Ddéf tout Acc-Nég pouvoir Sub être contenu grenier Postp*

(FF : *tout le mil n'a pas pu entrer dans le grenier*)

**n bé sé kà<sub>2</sub> jùru dán**

*Pers1 Inacc savoir Sub corde tresser*

(FF : *je sais tresser des cordes*)

**à sɔñ-na kà<sub>2</sub> à kɛ**

*Pers3 accepter-Acc Sub Pers3 faire*

(FF : *il a accepté de faire cela*)

dioula : **nyɔ bé nyíni kà<sub>2</sub> bán** (Cf. Sangaré 84 : 331-332)

*mil Inacc chercher Sub finir*

(FF : *le mil est sur le point de finir*)

(FCI : *le mil veut finir*)

**àlí ká kán (\*E + kà<sub>2</sub>) yàó dɛnɛ / àlí mán kán (\*E + kà<sub>2</sub>) yàó dɛnɛ**

*Ali devoir (\*E + Sub) Yao aider / Ali Nég-devoir (\*E + Sub) Yao aider*

(FF : *Yao doit aider Yao / Yao n'a pas l'obligation d'aider Yao*).

2) D'autres verbes sont figés après **kà<sub>2</sub>** et ne peuvent recevoir de complémentation : **mɛɛn** (FF : *durer*) ; **bán** (FF : *finir*) ; **yé** (FF : *voir, faire l'expérience*). Le verbe **flɛ** (FF : *chercher à, essayer de*) est figé avec **à** (Pers3). Nous avons ainsi les phrases :

dioula : **í kà<sub>1</sub> sora sògo dómu kà<sub>2</sub> à yé wà ?**

*Pers2 Acc singe viande manger Sub Pers3 voir est-ce ?*

(FF : *est-ce que tu as déjà mangé de la viande de singe ?*)

**n tɛ na í kɔɔ kà<sub>2</sub> mɛɛn**

*Pers1 être-Nég Fut Pers2 Postp Sub durer* (FF : *je ne t'attendrai pas longtemps*)

**à mɔn-ná kà<sub>2</sub> bán**

*Pers3 cuire-Acc Sub finir* (FF : *c'est déjà cuit*)

**à siri kà<sub>2</sub> à flɛ!**

*Pers3 attacher-Inj Sub Pers3 essayer-Inj !* (FF : *essaie de l'attacher !*)

(Cf. Sangaré 84 : 333).

**Kà** est obligatoire pour conjoindre deux verbes, mais peut pourtant être omis après les verbes **nà** (FF : *venir*) et **táá** (FF : *aller*) dans le cas précis où ceux-ci ne sont pas suivis de compléments locatifs. Nous pouvons comparer ainsi :

dioula : **yàó bé táá abijan (\*E + kà<sub>2</sub>) móbili dɔ sà**

*Yao Inacc partir Abidjan (\*E + Sub) voiture Dind acheter*

(FF : *Yao part à Abidjan acheter une voiture*)

et : **àlí bɔla (\*E + kà<sub>2</sub>) táá (E + \*kà<sub>2</sub>) yàó fò**

*Ali sortir-Acc (\*E + Sub) aller (E + \*Sub) Yao saluer*

(FF : *Ali est sorti (pour) aller saluer Yao*)

Nous avons aussi, par exemple :

dioula : **àlí nàná (E + \*kà<sub>2</sub>) móbili dɔ sà**

*Ali venir-Acc (E + \*Sub) voiture Dind acheter*

(FF : *Ali est venu acheter une voiture*)

dioula : **ná** (E + \* **kà**<sub>2</sub>) **mísìrú** **flɛ**  
venir-Inj (E + \*Sub) *mosquée-Ddéf regarder*

(FF : *viens regarder la mosquée*)

(Cf. C. Braconnier 1982).

Le morphème **kà** peut se combiner à d'autres éléments tels que **fó** (FF : *jusqu'à*). Dans ce cas, il peut introduire soit un radical verbal ayant un sujet non marqué, coréférent au verbe principal :

dioula : **à** **kán fúnu-na fó** **kà**<sub>2</sub> **dàn tɛnɛ** (G. Dumestre 1974 : 68)  
*Pers3 cou enfler-Acc jusqu'à Sub limite dépasser*

(FF : *son cou a énormément enflé*)

**à** **kà báara kɛ fó** **kà**<sub>2</sub> **sège** (G. Dumestre et al. 1981 : 160)

*Pers3 Acc travail faire jusqu'à Sub s'épuiser*

(FF : *il a travaillé jusqu'à s'épuiser*),

soit un radical verbal de sujet distinct de celui du verbe principal. Nous avons, par exemple :

dioula : **à** **kúma-na fó** **kà**<sub>2</sub> **amadu nà**  
*Pers3 parler-Acc jusqu'à Sub Amadou venir*

(FF : *il a parlé jusqu'à la venue d'Amadou*)

(G. Dumestre et al. 1981 : 160).

Tous ces traits confirment la nature de morphème de la subordination, et non de connectif verbal (G. Dumestre et G.L.A. Retord 1981 p. 77-95), de **kà**<sub>2</sub>.

### 5.2.2. Les morphèmes de la subordination en baoulé

La subordination en baoulé a été étudiée par D. Creissels et J. N. Kouadio 1977. Nous nous intéressons ici spécialement au morphème de la subordination **kɛ**, qui rappelle le conjonctif *que* du français, et aux constructions comportant des suites de verbes, notamment celles définies par Creissels et Kouadio 1977 et Jérémie Kouadio N'Guessan 2000 comme séries verbales. Le bref rappel que nous faisons ici de quelques uns des principaux traits de ces constructions n'est pas exhaustif.

#### a) Le morphème de la subordination **kɛ**

Certains verbes baoulé acceptent une subordonnée complétive introduite par le subordonnant **kɛ**. Les séquences suivantes illustrent cette structure, décrite par Creissels et Kouadio (1977 : 499-500) :

baoulé : **n** **sì** **kɛ kòfí wɔ-li**

*Pers1 savoir que Kofi partir-Acc*

(FF : *je sais que Kofi est parti*)

baoulé : *àyá bu kɛ yàó wá kɔ*

*Aya penser que Yao venir partir* (FF : *Aya pense que Yao va partir*)

*ɔ fatà kɛ beè blà*

*cela convenir que Pers6-Inj venir-Inj* (FF : *il faut qu'ils viennent*)

*n mǐdɛ kɛ nzué wuétɔ*

*Pers1 attendre que pluie cesser* (FF : *j'attends que la pluie cesse*)

*ayá klo kɛ yàó wɔ*

*Aya aimer que Yao partir* (FF : *Aya veut que Yao parte*).

Le subordonnant **kɛ** est obligatoire après le verbe **se** (FF : *dire*), même pour introduire des paroles rapportées au discours direct. Nous avons, par exemple :

baoulé : *se kòfí kɛ ɔ blà*

*dis Kofi que Pers3-Inj venir-Inj*

(FF : *dis à Kofi qu'il vienne*)

*be sé-mán wakà kɛ: « n trán-màn wɔ bó le »*

*Pers3 dire-Nég arbre que Pers1 s'asseoir-Nég Pers2 sous jour*

(FF : *on ne dit pas à un arbre : « je ne m'assiérai jamais à ton ombre »*)

*ɔ se-li mǐ kɛ: « nian mǐ kpà ! »*

*Pers3 dire-Acc Pers1 que regarder-Inj Pers1 bien*

(FF : *il m'a dit : « regarde-moi bien ! »*) (Creissels et Kouadio 1977).

### b) Les constructions sans morphème de la subordination

D'autre part, le baoulé, à l'instar d'autres langues (africaines, asiatiques ...), permet que des verbes de sujets coréférents se suivent, sans aucun morphème subordonnant ni rupture d'intonation, dans des constructions définies comme des séries verbales, et dont les propriétés sont clairement énoncées par D. Creissels et J. N. Kouadio (1977 : 417-427) et J. Kouadio N'Guessan 2000. Le sujet n'est obligatoire qu'avant le premier verbe ; un pronom de reprise du sujet peut précéder les autres verbes, mais celui-ci est généralement omis. Les verbes peuvent être assertifs ou négatifs. Dans le cas de deux verbes négatifs, la négation doit être reprise. Tous les verbes de la série verbale conservent leur propriété d'avoir une complémentation. La construction en série verbale est notamment utilisée dans des formes figées comme : *fà N ba* (FF : *prendre N venir*) et *fà N kɔ* (FF : *prendre N partir*). Nous avons, par exemple :

baoulé : *ɔ fà-li dwo bà-li*

*Pers3 prendre-Acc igname venir-Acc* (FF : *il a apporté de l'igname*).

Ces séquences sont traduites en français de France par : FF : *apporter* et *emporter*, et sont à rapprocher du français de Côte d'Ivoire : FCI : *prendre N pour partir* et *prendre N pour venir* dont nous reparlerons (Voir 5.3.2).

Les phrases à séries verbales se distinguent par deux traits importants des énoncés comportant des phrases juxtaposées (J. Kouadio N'Guessan 2000 : 78-79). Tout d'abord, les phrases juxtaposées sont séparées par une rupture d'intonation ou une légère pause, matérialisée à l'écrit par une virgule :

baoulé : **ɔ wàdi-li, ɔ wɔ-li**

*Pers3 courir-Acc, Pers3 partir-Acc* (FF : *il est parti, il a couru*)

alors que dans la phrase à série verbale correspondante, il n'y a aucune rupture d'intonation :

baoulé : \* **ɔ wàdi-li, (E + ɔ) wɔ-li**

**ɔ wàdi-li (E + ɔ) wɔ-li**

*Pers3 courir-Acc (E + Pers3) partir-Acc* (FF : *il est parti en courant*).

Le deuxième trait concerne la nominalisation par adjonction du suffixe **-lɛ**. Les phrases juxtaposées sont nominalisées en deux substantifs :

baoulé : **i wàdi-lɛn nì i kɔ-lɛ n**

*Pers3 course Ddéf et Pers3 départ Ddéf* (FF : *le fait qu'il court et le fait qu'il part*)

et la phrase à série verbale est nominalisée en :

baoulé : **i wàdi-lɛ kɔ-lɛ n**

*Pers3 course départ Ddéf* (FF : *le fait qu'il part en courant*)

ou : **i wàdi kɔ-lɛ n**

*Pers3 course-départ Ddéf* (FF : *le fait qu'il part en courant*)

(Kouadio N'Guessan 2000 : 79).

La nominalisation indique que la phrase à série verbale ne constitue qu'une seule phrase simple et que les deux verbes réfèrent à un seul processus d'action.

Nous avons aussi les exemples de phrases à séries verbales suivants :

baoulé : **ɔ tutu-lì ndre bà-li**

*Pers3 ramasser-Acc champignon venir-Acc*

(FF : *il a apporté les champignons qu'il a ramassés*) (Kouadio N'Guessan 2000 : 78)

**ɔ fà mi bù i kànga**

*Pers3 prendre Pers1 croire Pers3 esclave*

(FF : *il me considère comme son esclave*) (Creissels et Kouadio 1977 : 427)

baoulé : ɔ **fá-màn tannì man-mán kuàjó**

*Pers3 prendre-Nég tissu donner-Nég Kouadio*

(FF : *il ne donne pas de tissu à Kouadio*)

(Kouadio N'Guessan 2000 : 81)

**kuàkú di kpɛ kòfi**

*Kouakou manger-Cons couper-Cons Kofi*

(FF : *Kouakou mange sans en donner à Kofi*)

ɔ **sú wàndì bá**

*Pers3 Prog courir venir*

(FF : *il vient en courant*)

(Kouadio N'Guessan 2000 : 77).

### Remarques :

Ce type de subordonnées en phrase simple se distingue d'autres constructions que le baoulé possède, telles que la possibilité de compléter un verbe par un radical verbal nominalisé, ou de combiner un auxiliaire et un verbe (J. Kouadio N'Guessan 2000 : 78-81).

Ainsi, les verbes *si* (FF : *savoir*), *wie* (FF : *finir*) et *kwla* (FF : *pouvoir*) peuvent être suivis de radicaux verbaux utilisés comme noms. Les propriétés de ces constructions sont définies par Creissels et Kouadio (1977 : 428-433) et Kouadio N'Guessan (2000 : 80-81). Dans ce type de constructions, à la différence de la série verbale telle que définie par ces mêmes auteurs, le sujet ne peut apparaître que devant le premier verbe et seul le premier verbe porte les marques des modalités verbales. Le second se présente donc obligatoirement sous la forme de son seul radical, ou verbe nominalisé. Nous avons, par exemple :

baoulé : ɔ **sí-màn sun**

(Kouadio N'Guessan 2000 : 80)

*Pers3 savoir-Nég pleurer*

(FF : *il ne sait pas pleurer*).

Par ailleurs, si le radical verbal nominalisé est pourvu d'une expansion, celle-ci le précède, contrairement à l'ordre habituel pour les constructions verbales en baoulé (Voir 2.1.3.b). C'est le cas des exemples suivants :

baoulé : ɔ **sí-màn flùwa kàngan**

*Pers3 savoir-Nég papier (lire + lecture)* (FF : *il ne sait pas lire*)

ɔ **a kwla-màn aliɛ tɔn**

*Pers3 Rés pouvoir-Nég nourriture (cuisson / cuire)*

(FF : *elle n'a pas pu faire la cuisine*)

**n a wie gowlé i bia**

*Pers1 Rés finir antilope Pers3 (dépeçage / dépecer)*

(FF : *j'ai fini de dépecer l'antilope*)

(Creissels et Kouadio 1977 : 428-433).

Les constructions de type ‘auxiliaire - verbe’ se différencient des « séries verbales » par plusieurs traits : l’auxiliaire, tel que *wá* (FF : *venir*) et *kó* (FF : *partir*), ne peut avoir ni complément ni marque aspectuelle ou négative ; seul le verbe qui le suit possède ces caractéristiques verbales (J. Kouadio N’Guessan 2000 : 79-80). Nous avons, par exemple :

baoulé : ɔ      *ko*      *tó-li*      *tánni*  
*Pers3 partir*      *acheter-Acc tissu*      (FF : *il est allé acheter du tissu*)  
 ɔɔ      *wa*      *fà*      *dwo*  
*Pers3-Inj venir prendre-Inj igname*      (FF : *qu’il vienne prendre de l’igname*)  
 (J. Kouadio N’Guessan 2000 : 79-80).

### 5.3. Les variantes des morphèmes de la subordination en phrase simple en français de Côte d’Ivoire

En français de Côte d’Ivoire, tout comme en français de France, les constructions transitives admettent les trois types de compléments, comme par exemple dans les phrases :

- FCI : (1) *Yao attend Ali*  
 (2) *Yao attend que la pluie cesse*  
 (3) *Yao attend de prendre la parole.*

Les propriétés des morphèmes de la subordination *que* et *de* sont identiques en français de Côte d’Ivoire et en français de France, mais le français de Côte d’Ivoire admet de plus une alternance de constructions infinitivales avec *de* et sans *de* beaucoup plus étendue qu’en français de France, comme nous allons le voir<sup>94</sup>.

Nous analysons aussi, dans cette section un morphème de la subordination en phrase simple spécifique du français de Côte d’Ivoire : *pour*, qui peut, par ailleurs, être omis.

<sup>94</sup> Nous n’étudions pas ici certains phénomènes concernant le morphème de la subordination *que*, qui relèvent actuellement uniquement de la langue orale. Des verbes très usités en français populaire ivoirien tels que *savoir*, *penser*, *dire*, *il faut*, *faire* ... admettent une alternance de construction avec *que* et sans *que* pour une complémentation avec une complétive. Nous avons ainsi, par exemple :

FPIV : *Yao (dit + pense + sait) (E + pas) (E + que) Ali (va venir + vient).*

D’autre part, le français populaire ivoirien permet l’alternance de constructions avec le relatif *que* et sans celui-ci, soit dans des relatives construites sur le modèle du français standard de France telles que :

FPIV : *L’enfant (E + que) tu as vu hier est le fils de Yao*

soit dans des relatives appartenant à la langue populaire (de France ou de Côte d’Ivoire), comme :

FPIV : *Le gars (E + que) je (te parle + pense), il était pas comme ça.*

Le morphème de subordination *que* est omis dans d’autres cas, tels que l’extraction, comme, par exemple, dans :

FCI : *C’est matin on voit qui est beau.* (Espoir 2000)  
 (FF : *C’est le matin qu’on voit qui est beau.*)

Ces alternances sur lesquelles nous centrons notre analyse des morphèmes de la subordination concernent en priorité le français populaire de Côte d'Ivoire, mais sont attestées aussi en partie dans la presse écrite. Les constructions avec *pour*, avec *de* et sans ces morphèmes sont souvent rapprochées dans les études des français d'Afrique, et présentées comme séries verbales. Ce rapprochement se justifie parce qu'il facilite la compréhension de ces phénomènes à la lumière de faits du dioula et du baoulé que nous avons présentés. Cependant, nous n'utilisons pas le terme de série verbale pour ces constructions du français de Côte d'Ivoire pour la raison que ce terme est défini de façons très diverses selon les auteurs et selon les langues, et que les constructions en question peuvent être analysées ici de façon plus précise.

### 5.3.1. Le morphème de la subordination *de* en français de Côte d'Ivoire

En ce qui concerne la complémentation infinitivale d'un verbe, le français de Côte d'Ivoire présente fréquemment une certaine classe de verbes à construction transitive, composée de : *prévoir*, *essayer*, *promettre*, *accepter* ... suivis d'un verbe à l'infinitif complément non introduit par *de*, et ce même à un niveau de langue plus soutenu.

Dans le français du Burkina Faso, G. Prignitz (1996 : 273) souligne aussi l'absence de *de* devant un verbe à l'infinitif complément dans la construction de cette classe de verbes. Nous avons ainsi les constructions suivantes :

FCI, FBF : (4) *Yao (accepte + ambitionne + essaye + prévoir + promet + ...) (E + de) Vinf.*

L'omission de *de* est impossible dans ces cas en français de France où nous avons :

FF : *Guy (accepte + ambitionne + essaye + prévoit + promet + ...) (\*E + de) Vinf.*

Les exemples relevés dans la presse ivoirienne sont :

FCI : (5) *Après avoir établi le diagnostic des besoins, il a promis apporter son aide à la jeune équipe municipale dans son effort croissant de développement. (FM 06.03.98)*

(6) *Radio-Treichville avait annoncé un montant de 500 millions, mais la réalité est là : 171.357.000. Et le maire a promis communiquer à la nation tous ceux qui ont promis et qui n'ont plus fait signe de vie. (FM 06.03.98)*

(7) *Ce mouvement ambitionne mobiliser les Ivoiriens. (RH 12-18.11.98)*

(8) *L'AIFO de l'UEMOA ambitionne développer une coopération sous régionale entre pays et structures de l'association. (NV 09.07.00)*

(9) *Prévoyez-vous emmener des artistes ivoiriens pour se produire aux Etats-Unis ? (NV 12.10.1999)*



FCI : (10) *Le conseil exécutif a prévu rendre hommage aux deux premiers présidents.*

(NR 23.11.98)

(11) *Vous ne pouvez pas admettre qu'une France de 1789 puisse admettre encore coopérer avec un tel régime.* (NV 21.12.00).

Ces constructions ne sont pas attestées chez les auteurs ivoiriens étudiés.

Nous reproduisons aussi les exemples suivants du français du Burkina Faso, révélateurs de constructions courantes en français de Côte d'Ivoire aussi :

FBF : *Salam avait prévu faire la fête*

*Un homme qui a essayé aider ce pays*

*Nous promettons y revenir*

*Vous avez accepté signer*

(G. Prignitz 1996).

Dans toutes ces phrases, le complémenteur *de* est restituable en français de Côte d'Ivoire, ce qui appuie l'hypothèse de son effacement.

### 5.3.2. Utilisation spécifique de la construction *pour Vinf* en français de Côte d'Ivoire

Il existe en français de Côte d'Ivoire une utilisation particulière de *pour* introduisant un verbe infinitif dont le sujet est coréférent à celui du verbe principal, qui n'existe pas en français de France. Une combinaison fréquente est celle de *prendre* avec *partir* et *venir*, ainsi que leurs variantes, dans des phrases comme :

FCI : (12a) *Ali (prend + soulève) un coco pour partir*

(FF : *Ali (part avec + emporte) un coco*)

(13) *Dis-leur qu'ils n'ont qu'à prendre 300 pour venir.* (oral 98)

(FF : *Dis-leur qu'ils (apportent + viennent avec) 300Fcfà*).

(14a) *Ali pique une cabosse pour aller à la maison*

(FF : *Ali (part à la maison avec + emporte à la maison) une cabosse qu'il a piquée*).

Ce type de phrases se rencontre très couramment à l'oral. Il se rencontre aussi dans des maximes populaires, parfois rapportées par des auteurs, telles que :

FCI : (15) *Margouillat va prendre pour partir.* (max)

(FF : *Les margouillats vont emporter [ce que tu dis]*).

Beaucoup d'autres verbes peuvent entrer dans cette construction :

FCI : (16) *Ce n'est pas ma bouche qu'elles vont prendre pour manger piments.* (Emb 72)

(FF : *Ce n'est pas avec ma bouche qu'elles vont manger leur piment*)

- FCI : (17) *Il faut pas voir lion qui a maigri pour dire c'est chat! (les apparences sont parfois trompeuses).* (nouchi.com 3/12/99)  
 (FF : *Il ne faut pas, en voyant un lion qui a maigri, dire (penser) que c'est un chat*)
- (18) *Faut pas voir caïman dans l'eau pour dire que c'est bois.* (nouchi.com 3/12/99)  
 (FF : *Il ne faut pas, en voyant un caïman dans l'eau, dire (penser) que c'est un morceau de bois*)
- (19) *Tu crois que je laves ma figure pour aller en haut ? (tu crois que je ne suis pas intelligent ?)* (gar 84)  
 (FF : *Tu crois que je lave ma figure en allant vers le haut ?*)
- (20a) *Les gens peuvent me reconnaître et s'ils ne peuvent pas m'attraper, ils peuvent tirer sur moi pour partir.* (LJ 27.01.00)  
 (FF : *... ils peuvent tirer sur moi et partir*)
- (21a) *Awa a regardé dans le canari pour se coucher.*  
 (FF : *Awa a regardé dans le canari et s'est couchée*).

La difficulté de ces phrases, pour un francophone non locuteur du français ivoirien, réside dans le fait qu'elles sont reliées par un item *pour* qui n'a paradoxalement aucun des rôles syntaxiques et sémantiques que peuvent avoir les conjonctions de subordination. De fait, nous avons vu que la traduction de ces phrases en français de France en change obligatoirement la structure. Notre hypothèse est que *pour* n'est pas ici une conjonction de subordination, ce que l'analyse de trois propriétés met en évidence : la non-équivalence avec d'autres conjonctions de subordination, la non-permutation adverbiale et la non-équivalence avec une phrase de forme *pour QuP*.

Premièrement, la séquence du français de Côte d'Ivoire *pour Vinf* n'a pas l'une des propriétés principales des phrases subordonnées qui est la permutation adverbiale (M. Piot 1978 : 25-26) et la séquence du français de Côte d'Ivoire *pour Vinf* ne peut permuter en tête de phrase. Les phrases suivantes où *pour Vinf* est en tête n'ont pas de sens, ou ont changé de sens par rapport à la phrase de départ :

- FCI : (14b) \* *Pour aller à la maison Ali pique une cabosse*  
 (12b) \* *Pour partir Ali (prend + soulève) un coco*  
 (21b) \* *Pour se coucher Awa a regardé dans le canari*  
 (22a) *Il lave sa figure pour aller en haut*  
 (22b) \* *Pour aller en haut il lave sa figure*  
 (23a) *Tu vois pas caïman dans l'eau pour dire que c'est bois*  
 (23b) \* *Pour dire que c'est bois tu vois pas caïman dans l'eau.*

Deuxièmement, *pour* est quasiment vide de sens. Les phrases suivantes sont incompréhensibles si *pour* est interprété avec la valeur sémantique « finale » ou « conséquentielle » qu'il a en français de France, et, de fait, elles n'ont pas de phrases équivalentes avec des conjonctions de subordination de ces classes :

- FCI : (24a) *Ali va (\*E + pour) revenir* (FF : *Ali (s'en va et revient / revient tout de suite)*)  
 (24b) \* *Ali va (dans le but + afin) de revenir*  
 (24c) \* *Ali va (jusqu'à en + au point de) revenir*  
 (25a) \* *Ali est venu (E + pour) manquer Awa* (FF : *Ali est venu et a raté Awa*)  
 (25b) \* *Ali est venu (dans le but + afin) de manquer Awa*  
 (25c) \* *Ali est venu (jusqu'à en + au point de) manquer Awa*

et avec les phrases vues précédemment :

- (22c) \* *Il lave sa figure (dans le but + afin) d'aller en haut*  
 (22d) \* *Il lave sa figure (jusqu'à en + au point de) aller en haut*  
 (23c) \* *Tu vois pas caïman dans l'eau (dans le but + afin) de dire que c'est bois*  
 (23d) \* *Tu vois pas caïman dans l'eau (jusqu'à en + au point de) dire que c'est bois*  
 (21c) \* *Awa a regardé dans le canari (dans le but + afin) de se coucher*  
 (21d) \* *Awa a regardé dans le canari (jusqu'à + au point de) se coucher.*

Troisièmement, en français de Côte d'Ivoire, *pour* est utilisé dans des phrases de structures : FCI : *N0 V (E + NI) (E + pour) Vinf W*

sans parallèle avec des phrases de structure : *N0 V (E + NI) (E + pour) QuP.*

Nous avons ainsi :

- FCI : (21e) \* *Awa a regardé dans le canari pour qu'elle se couche*  
 (22e) \* *Il lave sa figure pour qu'il aille en haut*  
 (14c) \* *Ali pique une cabosse pour qu'il aille à la maison.*

Ces propriétés confirment que, dans les séquences du français de Côte d'Ivoire :

FCI : *N0 V (E + NI) (E + pour) Vinf W*, *pour* n'est pas une conjonction de subordination.

Nous analysons maintenant les autres propriétés de *pour Vinf*.

Dans la plupart de ces phrases, *pour* peut être omis et les verbes juxtaposés. Les apprenants, en particulier, utilisent de telles juxtapositions mais d'autres locuteurs peuvent aussi les utiliser. Ce type de phrases de structure *N0 V Vinf W Vinf W* a déjà fait l'objet d'études telles que celle de J.-L. Hattiger (1981 : 208-222) pour le français des apprenants abidjanais et de G. Prignitz (1996 : 266-267) pour le français du Burkina Faso.

Nous avons par exemple :

FBF : (26) *On a discuté discuté se mettre d'accord*

(27) *J'étais obligé d'aller voir le président négocier avec lui* (G. Prignitz 96 : 267)

(FF : *On a discuté et discuté pour se mettre d'accord*

*J'étais obligé d'aller voir le président pour négocier avec lui*)

Les phrases suivantes n'ont pas de phrases en *pour* équivalentes en français de France :

FPIv : (28a) *Avant nous on prend boisson porter ça au village donner à un vieux*

(29a) *J'ai bu café noir coucher* (J.-L. Hattiger 1981 : 210)

(FF : *Avant, nous, on prenait la boisson, on la portait au village et on la donnait  
à un vieux*

*J'ai bu du café noir et je me suis couché*)

(30a) *Il est là-bas gâter mon nom. (il est là-bas me traîner dans la boue).* (gar 85)

(FF : *Il est là-bas en train de parler mal de moi.*)

Dans ces trois phrases *pour* peut être restitué en français ivoirien :

FPIv : (28b). *Avant, nous on prend boisson pour porter ça au village pour donner aux vieux*

(29b). *J'ai bu café noir pour me coucher*

(30b) *Il est là-bas pour gâter mon nom. (il est là-bas pour me traîner dans la boue).*

La possibilité d'omission de *pour*, sans que l'on note de différence de sens entre la phrase avec *pour* et la phrase sans *pour*, rapproche celui-ci des morphèmes de la subordination en phrase simple *de* et *à*, qui ont cette même propriété en français de Côte d'Ivoire (Voir 5.3.1.). Cependant, *pour* se démarque des morphèmes de la subordination en phrase simple *de* et *à* par plusieurs propriétés, qui le rapprochent en même temps de la construction des verbes de « mouvement » en français de France.

Tout d'abord, l'infinitif introduit par *pour* ne peut être précédé d'une « négation ». La séquence *pour Nég Vinf* obtenue correspond à une phrase totalement différente, obligatoirement interprétée avec la valeur « finale ». Ainsi, les paires suivantes sont inacceptables :

FCI : (12a) *Ali (prend + soulève) un coco pour partir*

(12c) \* *Ali (prend + soulève) un coco pour ne pas partir*

(21a) *Awa a regardé dans le canari pour se coucher*

(21f) \* *Awa a regardé dans le canari pour ne pas se coucher*

(20a). *Ils peuvent tirer sur moi pour partir*

(20b). \* *Ils peuvent tirer sur moi pour ne pas partir*

(23a) *Tu vois pas caïman dans l'eau pour dire que c'est bois*

(23e) \* *Tu vois pas caïman dans l'eau pour ne pas dire que c'est bois.*

L'impossibilité d'insérer des adverbes qui dissocient, dans le temps, un verbe de l'autre confirme l'unité d'action que forment ces deux verbes :

FCI: (14d) \* *Ali pique une cabosse aujourd'hui pour aller à la maison demain*

(23e) \* *Awa a regardé dans le canari pour se coucher plus tard.*

Dans la séquence *NO V pour Vinf*, *V pour Vinf* est donc analysé comme un même constituant verbal en phrase simple, et non comme une subordination de type adverbial, tout comme les séquences avec un verbe de « mouvement » suivi d'un verbe à l'infinitif en français de France (5.1.1,b).

### **Conclusions :**

Le français de Côte d'Ivoire possède une manière toute particulière de relier deux verbes, l'un à temps fini et le deuxième à l'infinitif, dans une phrase simple. Ainsi, les verbes qui, en français de France, n'acceptent pas de complémentation infinitivale directe, ou introduite par *de*, *à*, ou qui ne sont pas des verbes de « mouvement », peuvent en avoir une introduite par *pour*, en français de Côte d'Ivoire.

Les phénomènes d'absence du morphème de la subordination *de* en français de Côte d'Ivoire ainsi que l'utilisation spécifique de *pour* que nous avons présentée ne peuvent être qu'en partie rapprochés de certains faits concernant les morphèmes de la subordination en dioula et en baoulé. L'utilisation spécifique de *pour* comme morphème de la subordination en phrase simple est à rapprocher de l'utilisation de *kà* en dioula. L'omission de *de* et de *pour* (dans l'utilisation spécifique de cet item en français de Côte d'Ivoire) peuvent apparenter les phrases obtenues aux séries verbales du baoulé.

## Chapitre II : Syntaxe du nom

La syntaxe du nom ne se limite pas à la structure interne du groupe nominal et elle est donc étudiée ici dans son cadre de la phrase simple (M. Gross 1977 ; R. Vivès 1993).

Le nom, quel qu'il soit, forme, éventuellement avec ses déterminants et ses expansions (adjectifs et compléments de noms), le groupe nominal, dont il est la tête. Mais deux grands groupes de substantifs se différencient par leur rôle syntaxique dans la phrase.

Certains noms, appelés noms prédicatifs, peuvent (avec leurs verbes supports) s'analyser comme des verbes et constituer le noyau prédicatif de la phrase. Dans les phrases à verbes supports et noms prédicatifs, le noyau prédicatif n'est donc pas le verbe mais le nom prédicatif, le verbe n'ayant qu'un rôle de support de temps et de personne, et étudier la syntaxe d'un substantif prédicatif équivaut à étudier la phrase simple dont il est le noyau prédicatif (section 1).

Par ailleurs, le groupe nominal dont la tête est un nom quelconque, ou un pro - nom, peut apparaître dans plusieurs fonctions et positions, comme nous l'avons vu dans la syntaxe du verbe. Dans les sections qui suivent, nous nous intéressons à la structure interne du groupe nominal, et en premier lieu à la détermination. En français de France, le déterminant est souvent obligatoire, mais il existe des cas où le nom est utilisé sans déterminant. Une discussion est en cours pour interpréter ces phénomènes : est-il possible d'omettre le déterminant ou existe-t-il un déterminant zéro en français ? La position du français de Côte d'Ivoire apporte de nouveaux éléments à cette discussion dans la mesure où ces phénomènes sont beaucoup plus répandus qu'en français de France (section 2).

Nous étudions aussi les groupes nominaux formés d'un nom complété d'un autre nom et leurs diverses possibilités de réduction (section 3). Enfin, nous proposons deux analyses de la position avant le nom des adjectifs du français de Côte d'Ivoire (4).

La syntaxe du nom fait donc l'objet de quatre sections :

1. Syntaxe des noms prédicatifs
2. Omissions et variations du déterminant en français de Côte d'Ivoire
3. Variantes, réductions et substitutions de groupes nominaux en français de Côte d'Ivoire
4. Analyses de la position des adjectifs avant le nom en français de Côte d'Ivoire.

## 1. Syntaxe des noms prédicatifs en français de Côte d'Ivoire

Le français ivoirien a créé un bon nombre de nom prédicatifs qui n'existent pas en français de France. La création des séquences verbe support – nom prédicatif a été beaucoup plus abondante que celle des verbes dérivés de noms tels que *siester* (vieux) : *faire la sieste*, *gréver* : *faire la grève*, *exposer* : *faire un exposé*, *regretter* : *avoir des regrets*, etc. sans qu'on puisse donner à ce phénomène de raisons particulières. Nous donnons, en annexe, quelques exemples de phrases à verbe support et nom prédicatif du français de Côte d'Ivoire. Comme pour l'ensemble des faits étudiés jusqu'ici, la syntaxe des noms prédicatifs en français de Côte d'Ivoire ne varie pas de celle du français de France sur des points essentiels. Nous commençons donc par rappeler les notions de « verbe support » et « noms prédicatif » en français de France, ainsi que les propriétés de telles phrases (1.1), et nous testons ces propriétés sur le français de Côte d'Ivoire (1.2) ; puis, nous distinguons les noms prédicatifs du français de Côte d'Ivoire à déterminant zéro figé (1.3) des noms prédicatifs à déterminant non figé (1.4) ; nous étudions enfin les variantes des verbes supports en français de Côte d'Ivoire (1.5).

Il n'y a pas lieu, dans cette section, d'étudier à part les phrases à verbe support et nom prédicatif du français populaire de Côte d'Ivoire car leur propriétés sont identiques à celles du français de Côte d'Ivoire en général. Nous indiquons éventuellement la variété de langue à laquelle elles appartiennent par les mentions habituelles FCI et FPIv.

### 1.1. Les phrases à noms prédicatifs et verbes supports en français de France

Les travaux du lexique-grammaire des substantifs en français mettent en évidence une classe particulière de substantifs, les substantifs prédicatifs, qui se distinguent des substantifs ordinaires ou quelconques (M. Gross 1977 : 215-218 ; 1981 ; J. Giry-Schneider 1987 ; R. Vivès 1983 ; 1993 ; G. Gross 1989 ; 1993). Ainsi, des noms tels que *effort*, *influence*, *gifle*, dans :

FF : *L'effort de Guy est méritoire*

*L'influence de Guy sur Eve continue*

*La gifle de Guy à Eve a été sans effet*

sont liées aux phrases simples :

FF : *Guy fait un effort*

*Guy a de l'influence sur Eve*

*Guy a donné une gifle à Eve.*

Dans ces phrases, les noms *effort, influence, gifle* sont les véritables prédicats sémantiques et les verbes *avoir, faire, donner* n'ont aucun rôle prédicatif. Ils sont appelés verbes supports, ne servant que de support de temps et de personne. La structure de ces phrases sera notée :

*NO Vsup Npréd (E + Prép NI)*

puisque le nom prédicatif n'est pas le complément mais le prédicat.

Dans les phrases à verbes supports et noms prédicatifs, ce sont les noms prédicatifs qui sélectionnent les verbes supports et les différents arguments : sujets et compléments. Ainsi, le nom prédicatif *projet* accepte, avec un sujet « humain », les verbes supports *avoir* et *faire* mais non *être* *Prép* :

FF : *Guy a le projet de (voyager + construire une autre école)*

*Guy fait le projet de (voyager + construire une autre école)*

\* *Guy est en projet de (voyager + construire une autre école)*

mais accepte en revanche le verbe support *être* *Prép* avec un sujet « non-humain » :

FF : *(Le voyage + La construction d'une école) (\* a + \* fait + est en) (\* le + E) projet.*

Les noms prédicatifs ont certaines propriétés syntaxiques communes aux autres noms, et d'autres en propre. J. Giry-Schneider (1987 : 27-59) présente les propriétés des noms prédicatifs construits avec le verbe support *faire*, qui sont aussi celles de ceux qui sont construits avec les autres verbes supports. Ces propriétés découlent toutes du fait que les noms prédicatifs ont un sujet, qui est obligatoirement identique à celui de la phrase.

### a) La relation du nom prédicatif au sujet de la phrase

La phrase suivante, dans laquelle *repas* est un nom quelconque, admet un complément de nom « humain », différent du sujet :

FF : *Guy fait un repas / Guy fait le repas de Eve,*

alors que dans la phrase :

FF : *Guy fait une observation*

*observation* est un nom prédicatif qui n'admet pas de complémentation avec un substantif différent du sujet :

FF : \* *Guy fait (une + l') observation de Eve.*

Ce test montre que le sujet de la phrase est obligatoirement celui du nom prédicatif, ici *observation*.



**b) La réduction de la phrase simple avec verbe support et nom prédicatif en un groupe nominal de même sens**

Les phrases à verbes supports et noms prédicatifs peuvent être réduites à des groupes nominaux qui conservent les mêmes arguments, y compris les compléments prépositionnels, à partir d'une réduction de relative ( M. Gross 1981 ; J. Giry-Schneider 1987) :

FF : *L'effort que fait Guy [est méritoire]*

*L'effort de Guy [est méritoire]*

*L'influence qu'a Guy sur Eve [continue]*

*L'influence de Guy sur Eve [continue]*

*La gifle qu'a donnée Guy à Eve [a été sans effet]*

*La gifle de Guy à Eve [a été sans effet].*

Dans ces groupes nominaux, le complément *de Nhum* peut donner lieu à un « possessif » (G. Gross 1993,b) :

FF : *Son effort [est méritoire]*

*Son influence sur Eve [continue]*

*Sa gifle à Eve [a été sans effet].*

La réduction d'une phrase simple à un groupe nominal avec effacement du verbe, ou nominalisation, n'est possible que dans le cas d'un verbe support. Dans les autres cas, la formation du groupe nominal ne peut se faire qu'avec la passivation du verbe et son maintien sous la forme du participe passé, comme le montrent les phrases suivantes :

FF : *Guy a demandé un effort*

*≠L'effort de Guy [est grand]*

*L'effort demandé par Guy [est grand]*

*Guy redoute une influence (néfaste) sur Eve*

*≠L'influence (néfaste) de Guy sur Eve [continue + n'est plus un danger]*

*L'influence (néfaste) sur Eve redoutée par Guy [continue + n'est plus un danger].*

Le fait que les noms prédicatifs puissent être utilisés comme des réductions de phrases simples permet de différencier l'analyse de séquences ayant la même forme superficielle telles que :

FF : *Pierre a avoué ce vol à Paul*

*Pierre a attribué ce vol à Paul*

*Pierre a décrit ce vol à Paul.*

Ces phrases apparemment simples comprennent un complément non-prépositionnel *vol*, qui est un nom prédicatif. Elles sont en réalité issues de phrases complexes composées d'une relative comportant la séquence 'verbe support - nom prédicatif' *commettre un vol*, ayant un sujet différent dans chaque cas :

FF : *Pierre a avoué à Paul ce vol que (il + Pierre) a commis*  
*Pierre a attribué à Paul ce vol que (il + Paul) a commis*  
*Pierre a décrit à Paul ce vol qui a été commis (E + par quelqu'un d'autre).*

### c) La question par *que* douteuse

La question par *que* permet le plus souvent de distinguer les noms prédicatifs des noms ordinaires. Cette question est tout à fait possible avec les noms concrets ordinaires :

FF : *Guy fait le repas / Que fait Guy ? - le repas*  
*Guy a une place assise / Qu'est-ce qu'a Guy ? - une place assise*  
*Guy donne un verre d'eau à Eve / Que donne Guy à Eve ? - un verre d'eau.*

La séquence 'question – réponse' est, au contraire, douteuse ou impossible avec les phrases à verbes supports et noms prédicatifs :

FF : *Guy fait une observation / \* Que fait Guy ? - une observation*  
*Guy a un accident / \* Qu'est-ce qu'a Guy ? - un accident*  
*Guy donne une gifle à Eve / \* Que donne Guy à Eve ? - une gifle.*

### d) Equivalence entre adverbe et adjectif

Les phrases à verbes supports et noms prédicatifs gardent le même sens si on y insère l'adjectif ou l'adverbe de paires corrélées telles que *nouveau – nouvellement*, *rare – rarement*, *fréquent - fréquemment*. On constate ainsi que les phrases suivantes sont synonymes :

FF : *Guy a fait nouvellement une observation / Guy a fait une nouvelle observation*  
*Guy a fréquemment des accidents / Guy a de fréquents accidents.*

Ce qui n'est pas le cas dans les phrases avec verbes prédicatifs et substantifs ordinaires :

FF : *Guy fait nouvellement un repas ≠ Guy fait un nouveau repas*  
*Guy a fréquemment des places assises / \* Guy a des places assises fréquentes.*

### e) Double analyse des compléments prépositionnels

Les phrases à complément prépositionnel ont, en plus des quatre propriétés vues ci avant, une autre propriété : le complément prépositionnel des phrases à verbes supports et

noms prédicatifs de structure superficielle *NO Vsup Npréd Prép NI* se prête à une double analyse. Si nous considérons les phrases à verbes supports suivantes :

FF : *Guy a une bonne influence sur Eve*

*Guy a fait cette blague à Eve*

et les phrases à verbes prédicatifs suivantes :

FF : *Guy souhaite une bonne influence sur Eve*

*Guy regrette cette blague à Eve,*

les extractions du complément prépositionnel et de la séquence entière ‘nom prédicatif - complément prépositionnel’ donnent des résultats différents pour les phrases à verbes supports et pour les phrases à verbes prédicatifs. L’extraction du substantif prédicatif est possible dans les deux cas :

FF : *C’est une bonne influence sur Eve que Guy (a + souhaite)*

*C’est cette blague à Eve que Guy (a faite + regrette),*

mais l’extraction du complément prépositionnel n’est possible que dans la phrase à prédication nominale :

FF : *C’est sur Eve que Guy (a + \*souhaite) une bonne influence*

*C’est à Eve que Guy (a fait + \*regrette) cette blague.*

L’extraction montre que, dans les cas des phrases à verbe support et nom prédicatif, les compléments prépositionnels *sur Eve* et *à Eve* sont à la fois compléments des noms *influence* et *blague* (comme dans le cas des phrases avec les verbes prédicatifs), et compléments des ensembles ‘verbes supports - noms prédicatifs’ : *avoir de l’influence* et *faire une blague*.

### Remarque :

Ces propriétés permettent de distinguer les phrases à verbes supports et noms prédicatifs des phrases à verbes prédicatifs, bien que toutes ces propriétés ne se vérifient pas avec toutes les phrases. En effet, en français de France, le déterminant du nom prédicatif a une importance capitale : seules les phrases qui admettent le déterminant « indéfini » *un* sont susceptibles de relativation et, par la suite, de transformation en un groupe nominal (J. Giry-Schneider 1987 : 33-39). Le déterminant « indéfini » peut entraîner, dans certains cas, la présence obligatoire d’un modifieur. C’est le cas des phrases suivantes :

FF : *Paul fait (carême + \* un carême + un carême prolongé)*

*Le carême que fait Paul le fatigue*

*Son carême [le fatigue]*

(J. Giry- Schneider 1987 : 34)

FF : *Guy fait (peur + \* une peur + une peur terrible) à Eve*  
*[On s'étonne de] cette peur que fait Guy à Eve*  
*[On s'étonne de] cette peur de Guy.*

Dans ces exemples, le déterminant « indéfini » de la structure *N0 Vsup Dind Npréd* a été remplacé par un déterminant « défini » ou « démonstratif » dans le groupe nominal, et le sujet du nom prédicatif apparaît sous la forme *de N* ou *Dposs*.

Au contraire, si le déterminant « indéfini » n'est pas admis, la relativation est impossible comme le montre l'exemple :

FF : *Cette théorie a fait (long feu + \* un long feu)*  
 \* *[Considère] le long feu qu'a fait cette théorie* (J. Giry- Schneider 1987 : 33).

### f) Variantes des verbes supports

Si les verbes support de base : *avoir, être Prép, donner, faire* et leurs variantes *commettre, exercer, opérer, procéder à*, etc. sont des mots grammaticaux plus ou moins vides de sens, ils ont cependant des variantes porteuses d'informations. M. Gross (1997,a) distingue plusieurs types de variantes : stylistiques, aspectuelles, causatives, etc.

Certaines peuvent être d'ordre purement stylistique comme :

FF : *Guy (berce + caresse + nourrit) le projet de (voyager + construire une nouvelle école).*  
 Les verbes *bercer, caresser, nourrir* sont bien ici des verbes supports, contrairement aux verbes prédicatifs sémantiquement pleins : *(bercer + caresser + nourrir) un enfant*, et contrairement aux verbes *critiquer, approuver* dans : *Guy (approuve + critique) ce projet*. Le test de la réduction à un groupe nominal suffit à le montrer : nous avons, avec les verbes supports :

FF : *Guy (berce + caresse + nourrit) le projet de voyager*  
*Le projet de voyager de Guy [demande réflexion]*

et avec les verbes prédicatifs :

FF : *Eve (berce + caresse + nourrit) un enfant*  
 ≠ *L'enfant de Eve [pleure]*  
*L'enfant (bercé + caressé + nourri) par Eve [pleure]*  
  
*Guy (approuve + critique) ce projet*  
 ≠ *Le projet de Guy [se réalisera]*  
*Le projet (approuvé + critiqué) par Guy [se réalisera].*

D'autres verbes supports sont des variantes aspectuelles des verbes supports de base, par exemple, ceux analysés par R. Vivès 1983. Dans :

*Ce texte a de l'importance*

*avoir* est neutre, alors que *garder* a un aspect « duratif » dans :

*Ce texte garde de l'importance*

*prendre* a un aspect « inchoatif » dans :

*Ce texte prend de l'importance*

et *perdre* a un aspect « terminatif » dans :

*Ce texte perd de l'importance.*

M. Gross (1997,a : 6-10) appelle aussi verbes supports « agentifs », si l'agent est un nom « humain », ou « causatifs », si l'agent n'est pas un nom « humain », les verbes comme *mettre, donner, rendre, etc.*, lorsqu'ils se substituent aux verbes supports élémentaires tout en conservant leurs propriétés, comme on le voit dans les paires :

FF : *Guy est en mauvaise posture*

*Ces événements ont mis Guy en mauvaise posture*

*Le problème a une solution*

*Guy a (donné + apporté) une solution au problème.*

Il existe encore d'autres sous-classes de verbes supports parmi lesquelles se trouvent les verbes supports « intensifs » qui apportent une modalité « intensive ». Nous avons ainsi *grouiller, fourmiller, regorger* dans :

FF : *Ce rapport (grouille + fourmille + regorger) de bonnes idées* (M. Gross 1997,a : 10).

### **Remarque :**

Un petit nombre de noms prédicatifs sont morphologiquement corrélés à des verbes ou à des adjectifs. Ainsi, des phrases à verbes supports, noms prédicatifs et compléments prépositionnels comme :

FF : *Bob a fait une fente dans la planche*

*Luc (a + fait) le projet de partir*

*Ces idées ont une diffusion rapide*

*Ces idées sont en discussion*

(M. Gross 1997,a : 1-2)

ont pour synonymes les phrases à verbes prédicatifs qui suivent :

FF : *Bob a fendu la planche*  
*Luc projette de partir*  
*Ces idées se diffusent rapidement*  
*Ces idées se discutent.*

Par ailleurs, des phrases à verbes supports et noms prédicatifs comme :

FF : *Guy a un certain dynamisme*  
*Ce texte a de l'importance*

ont pour synonymes les phrases à prédicats adjectivaux qui suivent :

FF : *Guy est dynamique*  
*Ce texte est important.*

## 1.2. Les propriétés des noms prédicatifs en français de Côte d'Ivoire

Les phrases à verbes supports et noms prédicatifs du français de Côte d'Ivoire ont des propriétés similaires à celles du français de France. Cependant, certains tests sont inutilisables dans un contexte de français populaire ivoirien, étant donné le manque de naturel des transformations. C'est le cas de l'insertion d'un adjectif et d'un adverbe morphologiquement corrélés dans une phrase à verbe support et nom prédicatif. Des phrases comme :

FPIv : (1a) \* *Yao fait de (rares + fréquentes + continues) palabres*  
 (1b) ?\* *Yao fait (rarement + fréquemment + continuellement) palabre*

ne sont pas ou sont peu attestées, du fait que les adjectifs et les adverbes de ces phrases ne sont pas utilisés en français populaire de Côte d'Ivoire.

D'autres propriétés ne peuvent être testées sans un aménagement. En effet, une phrase comme :

FPIv : (2a) \* *Les palabres que Yao a faites ont duré*

avec le déterminant défini *les*, le relatif *que* et l'accord des verbes et du participe passé ont une probabilité d'occurrence sans doute nulle du fait du mélange stylistique ou de niveaux de langue dans la même phrase. *Faire palabre* appartient au français populaire de Côte d'Ivoire et, dans cette variété de français, le déterminant est le plus souvent absent, les verbes ne prennent pas nécessairement les marques du pluriel et le relatif est omis. L'opération ci-dessus sera donc remplacée par la suivante :

FPIv : (2b) *Palabre(s) (E + que) Yao a fait a duré.*

Pour la même raison stylistique, la question en *que* doit être substituée par une question en *quoi* (*Yao a fait quoi ? Awa a eu quoi ?*) pour être utilisée de façon pertinente lors de tests syntaxiques.

Une autre question est celle du déterminant. Nous verrons plus loin (section 2) que le français ivoirien n'accorde pas le même statut que le français de France aux déterminants. Les contraintes décrites plus haut concernant le lien entre la possibilité du déterminant « indéfini » et celle de la relativation n'existent pas en français ivoirien. L'exemple cité ci-avant montre que même si le déterminant « indéfini » est refusé, la relativation reste possible puisque nous avons :

- FPIv : (3) *Yao fait (\* une palabre + \* des palabres + \* de rares palabres + palabre)*  
 (2b) *Palabre (E + que) Yao a fait a duré.*

Le « possessif », qui dérive pourtant en français de France d'une phrase avec un déterminant « défini » de structure : *le N de Nhum*, est bien sûr possible dans cette phrase du français populaire ivoirien :

- FPIv : (2c) *(Son + Sa + Ses) palabre(s) (a + ont) duré.*

De plus, le déterminant « indéfini » peut être utilisé en français ivoirien sans le modifieur qui serait obligatoire en français de France, et, inversement, un modifieur peut être présent sans que le substantif soit précédé d'un déterminant « indéfini », comme on le voit respectivement dans les deux exemples suivants tirés de la presse :

- FCI : (4) *Il a trouvé effectivement que je pouvais lui être d'un apport pour réussir la mission que lui ont confié les jeunes soldats. (SI 22.12.00)*  
 (5) *[...] des partis libres de tenir des rassemblements politiques et ayant accès équitale aux médias officiels. (FM 17.11.97).*

Ces deux phrases sont impossibles en français de France, où ne peuvent être acceptées que les phrases suivantes, avec le déterminant « indéfini » :

- FF : *Des partis ayant (\* E + un) accès équitale aux médias*  
*Je pouvais lui être d'un apport (\* E + précieux + utile + ...).*

Une dernière particularité des constructions à prédication nominale du français ivoirien est la possibilité d'omettre les noms prédicatifs dans le contexte bien précis d'une anaphore. Les séquences *Vsup - Npréd* sont le plus souvent reprises entières dans des séquences du type :

- FPIv : (6) *Yao a gros cœur, Awa n'a pas gros cœur*  
 (FF : *Yao est insolent, Awa ne l'est pas*),

mais les noms prédicatifs ne peuvent en aucun cas être pronominalisés. La reprise du verbe seul est permise, le nom prédicatif pouvant être rétabli par le contexte :

FPIV : (7) *Yao a gros cœur, Awa (n'a + \*ne l'a + \*n'en a) pas*

(8) *Yao fait arrangement, Awa ne (E + \*le + \*en) fait pas.*

Cette propriété n'existe pas en français de France où non seulement la pronominalisation mais aussi l'ellipse structurale du nom prédicatif sont toujours impossibles.

### 1.3. Les noms prédicatifs du français de Côte d'Ivoire à déterminant zéro figé

Aucune expression à verbe support et nom prédicatif comportant un déterminant « défini » ou « indéfini » figé n'est spécifique au français ivoirien. Au contraire, des phrases à déterminant zéro figé existent, de structure *NO Vsup Npréd*. Nous en étudions quelques unes et rappelons que les traductions de ces phrases en français de France sont des approximations et ne représentent qu'une des phrases équivalentes possibles :

- FPIV : (9) *Awa fait boit l'eau* (FF : *Awa étudie*)  
 (10) *Awa fait bouche* (FF : *Awa fanfaronne*)  
 (11) *Awa fait caïman* (FF : *Awa étudie fort*)  
 (12) *Awa fait couloir* (FF : *Awa fait des combines*)  
 (13) *Awa fait deux doigts* (FF : *Awa vole*)  
 (14) *Awa fait fétiche* (FF : *Awa a recours à la sorcellerie*)  
 (15) *Awa fait gros cœur* (FF : *Awa boude, est insolente*)  
 (16) *Awa fait phase* (FF : *Awa boude, est insolente*)  
 (17) *Awa a bouche* (FF : *Awa parle bien, sait convaincre*)  
 (18) *Awa a cœur* (FF : *Awa a du courage*)  
 (19) *Awa a gros cœur* (FF : *Awa est vexée, est insolente*)  
 (20) *Awa fait médicament* (FF : *Awa se soigne par la médecine traditionnelle*)

et les phrases de structure *NO Vsup Npréd (E + Prép N1)* :

- FPIV : (21) *Awa a affaire (E + avec Aya)* (FF : *Awa a des histoires avec Aya*)  
 (22) *Awa fait (affaire + arrangement) (E + avec Aya)*  
 (FF : *Awa fait des combines avec Aya*)  
 (23) *Awa fait gros cœur (E + sur Aya)*  
 (FF : *Awa (boude + ne se laisse pas faire par + est insolente avec) Aya*)



- FPIv : (24) *Awa fait malin (E + sur Aya)*  
 (FF : *Awa est insolente avec Aya*)  
 (25) *Awa fait palabre (E + avec Aya)*  
 (FF : *Awa se dispute avec Aya*)  
 (26) *Awa fait (bande + groupe) avec Aya et Yao*  
 (FF : *Awa est de la bande de Aya et Yao*)  
 (27) *Awa fait camarade avec Aya*  
 (FF : *Awa a des relations de camaraderie avec Aya*).

Plusieurs de ces noms prédicatifs entrent dans des expressions figées avec *il y a / il n'y a pas* :

- FPIv : (28) *Il y a eu affaire* (FF : *Il y a eu des histoires*)  
 (29) *Il y a eu couloir* (FF : *Il y a eu des combines*)  
 (30) *Il y a palabre* (FF : *Il y a des disputes*).

Le figement du déterminant zéro des noms prédicatifs sera étudié en 2.3.2. Nous nous intéressons maintenant aux autres propriétés de ces phrases. Le sujet du nom prédicatif est celui de la phrase : cette relation du nom prédicatif au sujet de la phrase empêche que le nom prédicatif ait un complément *de Nhum* différent du sujet de la phrase :

- FPIv : (31) *Awa fait (bouche + caïman + couloir + médicament + gros cœur)*  
*(E + \* de Yao)*  
 (32) *Awa a (affaire + bouche + cœur + gros cœur) (E + \* de Yao)*.

Une conséquence de cette propriété est l'impossibilité qu'un « possessif » non coréférent au sujet de la phrase précède le nom prédicatif. Par exemple, la séquence suivante est inacceptable :

- FPIv : (33a) \* *Yao a fait mon couloir*

seule sera acceptée une phrase comme :

- FPIv : (33b) *Yao a fait couloir pour moi*  
 (FF : *Yao a fait des combines en ma faveur, à ma place*).

Si ces noms prédicatifs sont employés non avec des verbes supports mais avec des verbes prédicatifs, un complément de nom distinct du sujet de la phrase est possible :

- FPIv : (34a) *J'ai raconté affaire de Awa*  
 (35a) *Caïman de Yao même, je respecte*  
 (36a) *Phase de Awa, ça mord même pas*  
 (FF : *Awa ne nous impressionne pas par son comportement*)

FPIV : (37a) *Awa craint **la bouche de Aya*** (FF : *Awa craint ce que peut dire Aya*)

(38a) *Awa respecte **la bouche de Aya*** (FF : *Awa obéit à Aya*),

mais, dans ces phrases, les séquences *Npréd de Nhum* sont des réductions des phrases à prédication nominale correspondantes, qui apparaissent dans :

FPIV : (34b) *J'ai raconté **affaire (que + E) Awa a eue***

(35b) ***Caïman (que + E) Yao fait même, je respecte***

(36b) ***Phase que Awa fait, ça mord même pas***

(37b) *Awa craint **bouche que Aya peut faire***

(38b) *Awa respecte **bouche que Aya a.***

La nominalisation de la phrase simple à verbe support et nom prédicatif en un groupe nominal de même sens, qui a pour tête le substantif prédicatif dans des structures *Npréd de Nhum* et *Dposs Npréd*, est attestée dans des phrases comme :

FPIV : (39) *Quand je finis **mon bois l'eau là**, je ferme cahier, l'eau là verse comme ça.*

(FF : *Quand j'ai fini d'étudier, je ferme le cahier et tout ressort facilement*)

(40) ***Bouche de Awa est sucrée*** (FF : *Awa parle bien, sait convaincre*)

(41) ***Sa bouche sucrée, il parlait comme Jésus.*** (Espoir 2000)

(FF : *Il parlait bien, il parlait comme Jésus*)

(42) ***Son fétiche a attrapé***

(FF : *Son recours à la sorcellerie a réussi*)

(43) ***Son gros cœur est debout***

(FF : *Il ne va pas laisser passer les choses*)

(44) ***Ton caïman est dur*** (FF : *Tu étudies dur*)

(45) ***Couloir de Yao a marché*** (FF : *Les combines de Yao ont réussi*)

(46) ***Malin de Yao, c'est trop fort*** (FF : *Yao est trop insolent*)

(47) ***Sa maligne va finir un jour*** (FF : *un jour elle ne fera plus le malin*)

(48) ***Faux cœur de Yao a commencé*** (FF : *Yao est vexé*).

Dans le cas des phrases à compléments prépositionnels, l'extraction du seul complément prépositionnel est possible, comme on le voit dans les exemples :

FPIV : (49) ***C'est pas sur moi tu vas faire malin***

(50) ***C'est pas avec Ali Awa a fait palabre encore ?***

(51) ***C'est avec ces gars-là Yao fait groupe***

(52) ***C'est avec ton frère j'ai eu affaire.***

Elle ne l'est pas avec un verbe prédicatif :

FPIv : (53) *J'ai raconté affaire (E + que) j'ai eue avec ton frère*  
*≠ C'est avec ton frère j'ai raconté affaire*

(54) *J'ai vu palabre de Awa avec Ali ≠ C'est avec Ali j'ai vu palabre de Awa.*

Les propriétés des phrases à prédicats nominaux du français de Côte d'Ivoire étudiées correspondent à celles des phrases du français de France, ce qui vérifie leur nature. Nous avons vu que le figement du déterminant zéro de ces phrases, sur lequel nous reviendrons (2.3.2), et par conséquent l'impossibilité du déterminant « indéfini », ne gêne en rien la relativation et la réduction de la relative en un groupe nominal.

#### **1.4. Les noms prédicatifs du français de Côte d'Ivoire à déterminant non figé**

Les phrases à noms prédicatifs du français de Côte d'Ivoire admettent, pour la plupart, le déterminant zéro en plus d'autres déterminants. Une grande partie de ces noms prédicatifs existent en français de France, et leur particularité en français de Côte d'Ivoire réside dans le non-figement du déterminant. Nous donnons en exemple les phrases suivantes, de structure *NO Vsup Npréd* plus ou moins éloignées du français de France<sup>95</sup> avec le verbe support *faire* :

FCI : (55) *Awa fait (E + un + l') encaissement* (FF : *Awa fait (un + l') encaissement*)

(56) *Awa fait (E + la) paresse* (FF : *Awa a de la paresse*)

(57) *Awa fait (une + sa) partition* (FF : *Awa joue sa partition*)

(58) *Awa fait (E + la) religion* (FF : *Awa pratique la religion*)

(59) *Awa fait (E + son) solo* (FF : *Awa fait le malin*)

(60) *Awa fait (E + la) (politique + prison)* (FF : *Awa fait de la (politique + prison)*)

avec la verbe support *avoir* :

FCI : (61) *Awa a (E + la) route*

(FF : *Awa a la permission de prendre congé*).

Les exemples de phrases de structure *NO Vsup Npréd (E + NI)*, avec le verbe support *faire* :

FCI : (62) *Awa fait (E + un) arrangement (E + avec Aya)*

(FF : *Awa fait un arrangement malhonnête (E + avec Aya)*)

(63) *Awa fait (E + une) confiance à Aya* (FF : *Awa fait une confiance à Aya*)

(64) *Awa fait (E + des) griefs à Aya* (FF : *Awa fait griefs à Aya*)

<sup>95</sup> Nous rappelons que les traductions de ces phrases en français de France sont approximatives.

avec le verbe support *donner* :

FCI : (65) *Awa donne (E + la + les + \* une + \* des) nouvelle(s) (E + à Ali)*

(FF : *Awa donne les informations conventionnelles à Ali (sur elle-même et sur l'objet de sa visite)*).

Nous examinons tout d'abord la relation du nom prédicatif au sujet de la phrase, et remarquons que ces phrases n'admettent pas de complément « humain » différent du sujet de la phrase. Nous avons, dans les phrases avec *faire* :

FCI : (66) \* *Awa fait (E + la) (paresse + religion) de Yao*

(67) \* *Awa fait (E + le) solo de Yao*

Ces phrases sont acceptables si les séquences *Npréd de Nhum* sont des réductions de phrases à verbes supports et noms prédicatifs, et ne sont pas équivalentes aux phrases de départ :

FPIv : (68) *(paresse + religion + solo) (E + que) Yao fait, Awa fait aussi*

dans le sens de :

FCI, FF : *Awa a copié (la paresse + l'insolence) de Yao*

*Awa pratique la même religion que Yao.*

Le sujet du substantif prédicatif est donc obligatoirement celui de la phrase.

Certaines de ces phrases peuvent être construites avec le « possessif » coréférent au sujet de la phrase, ce qui montre bien l'identité de sujet :

FCI : (69) *Awa fait (sa partition + son solo).*

Elles sont équivalentes aux groupes nominaux suivants, qui conservent les mêmes arguments :

FPIv : (70) *(Solo + Paresse + Politique) de Awa, c'est trop fort.*

On observe les mêmes propriétés dans les phrases avec les verbes supports *avoir* et *donner*. Le nom prédicatif *route* (FF : *permission de prendre congé*) ne peut être suivi d'un complément de nom différent du sujet :

FCI : (71) *Awa a la route (E + \* de Ali).*

Le substantif prédicatif *nouvelle(s)* (de sens distinct de ceux qu'il a en commun avec le français de France), ne peut être suivi d'un complément de nom différent du sujet, dans des séquences comme :

FCI : (72) \* *Awa donne (E + la + les) nouvelle(s) de Ali.*

Cette phrase est possible seulement dans le sens, commun au français de Côte d'Ivoire et au français de France, de :

FCI, FF : *Awa donne (des + les) nouvelles de Ali*

(*Awa donne des informations récentes sur Ali*).

La phrase simple avec *nouvelle(s)* peut être nominalisée. Ainsi, la séquence tirée de la presse :

FCI : (73) *A la deuxième nouvelle vous avez quelque chose à nous dire.* (NV 29.12.1998)

est une nominalisation de :

FCI : *Lorsque vous donnerez la deuxième nouvelle, vous (avez + aurez) quelque chose à nous dire).*

Enfin, les compléments prépositionnels éventuels de ces phrases peuvent être extraits :

FPIV : (74) *C'est avec Aya Awa a fait arrangement*

FCI : (75) *C'est à Aya que Awa fait (confiance + des griefs)*

(76) *C'est à Ali que Awa a donné (E + la + les) nouvelle(s).*

## 1.5. Les variantes des verbes supports du français de Côte d'Ivoire

### 1.5.1. Les variantes du verbe support *avoir*

#### a) Le verbe support *gagner*

Il existe, en français de Côte d'Ivoire, un verbe support *gagner*<sub>2</sub> qui se substitue à *avoir*. Nous avons ainsi :

FCI : (77) *Awa a eu (affaire + honte + raison + travail + ...)*

(78) *Awa a gagné<sub>2</sub> (affaire + honte + raison + travail + ...).*

Cette utilisation de *gagner* tend à devenir ancienne, mais subsiste dans des phrases figées comme :

FPIV : (79) *Tu gagnes<sub>2</sub> raison*<sup>96</sup>.

Un verbe prédicatif *gagner*<sub>1</sub> se substitue, par ailleurs, en français de Côte d'Ivoire, à *avoir*, combiné à des substantifs concrets, comme dans la phrase :

FPIV : (80) *La tantie dit elle n'a pas gagné<sub>1</sub> monnaie.* (oral 99)

(FF : *La dame dit qu'elle n'a pas eu de monnaie*).

<sup>96</sup> Nous orthographions ainsi cette phrase, prononcée ordinairement *tu gagné raison*. Gwendolyn M. Hall, citée par A. Valdman (2000 : 54), relève dans les créoles un verbe *gagner* (FF : *avoir*).

### b) Le verbe support *faire*

Les noms de « maladie » sont traités pour le français de France par J. Labelle 1986 comme des noms prédicatifs ordinairement combinés avec le verbe support *avoir*. Certains sont construits avec un complément locatif, d'autres non :

FF : *Guy a (\* la + une + \* de la + \* E) brûlure (E + à la main)*

*Guy a (la + une + de la + \* E) (diarrhée + fièvre).*

Le verbe support *faire*, en français de France, peut, dans certaines phrases, se substituer à *avoir*, avec d'autres restrictions sur les déterminants :

FF : *\* Guy fait (la + une + de la + E) brûlure (E + à la main)*

*Guy fait (\* la + une forte + de la + \* E) (diarrhée + fièvre).*

Par ailleurs, en français de France, une variante aspectuelle a été observée entre *avoir* et *faire* : *faire* est plus général et *avoir* plus ponctuel, par exemple dans :

FF : *Jean a (de l'asthme + une angine)*

*Jean fait (de l'asthme + une angine)*

(J. Labelle 1986).

En français de Côte d'Ivoire, des noms courants de « maladie » ou d'« affection », autres que ceux du français de France, sont utilisés avec le verbe support *faire*, sans complément locatif. Les contraintes sur les déterminants sont alors différentes en français de Côte d'Ivoire, et ne varient pas selon le verbe support, *avoir* ou *faire*, utilisé. Dans les exemples qui suivent, le déterminant le plus courant est le déterminant défini, mais d'autres déterminants sont aussi acceptés :

FCI : (81) *Awa (a + fait) (la + une grave + de la + \* E) (fièvre + toux)*

(82) *Awa (a + fait) (les + \* des + \* E) règles*

(83) *Awa (a + fait) (la + une grave + de la + E) diarrhée.*

Cependant, les verbes supports *avoir* et *faire* ne sont pas systématiquement interchangeables en français de Côte d'Ivoire puisque nous avons :

FCI : (84) *Awa (a + \* fait) le (palu + sida)*

(85) *Awa (a + \* fait) la tension*

(FF : *Awa fait de l'hypertension*).

Le déterminant défini n'est pas non plus accepté automatiquement en français de Côte d'Ivoire comme le montrent les phrases suivantes, qui ne présentent pas de différence avec le français de France :

FCI, FF : *Awa (a + fait) (une + \* la) (otite + crise d'asthme)*

*Awa (a + fait) (des + \* les) convulsions.*

En français de Côte d'Ivoire, l'utilisation des verbes supports *avoir* ou *faire* ne change rien à l'interprétation de la phrase. Nous remarquons, de plus, que le français de Côte d'Ivoire

utilise le verbe support *faire* pour des « affections » de courte durée comme *règles, toux, fièvre*, et l'interdit pour des « maladies » de longue durée comme *sida, tension*.

On observe en outre cette nuance de durée entre *avoir*, duratif, et *faire*, ponctuel, avec d'autres noms prédicatifs que les noms de « maladie » :

FCI : (86) (*Depuis qu'il est petit*) Yao a gros cœur

(FF : (*Depuis toujours*) Yao ne se laisse pas faire)

(87) (*Maintenant*) Yao fait gros cœur (FF : (*Maintenant*) Yao est vexé)

(88) (*Toujours*) Awa a bouche

(FF : Awa a (*toujours*) une parole qui porte + de la répartie)

(89) (*Maintenant*) Awa fait bouche (FF : (*Maintenant*) Awa fanfaronne).

Peut-être selon la même interprétation ponctuelle, le français ivoirien a substitué *faire* (*E + un*) *accident* à *avoir un accident* du français de France.

### b) Le verbe support *donner*

La relation qui existe entre *avoir* et *donner* dans :

FCI, FF : Awa a donné une gifle à Yao

Yao a eu une gifle (*E + de Awa*)

s'observe aussi avec le nom prédicatif *route* dans des paires comme :

FCI : (90) Yao a donné la route à Awa

(FF : Yao a donné à Awa l'autorisation de prendre congé)

(91) Awa a la route (*E + \* de Yao*) (FF : Awa a l'autorisation de prendre congé).

*Route* se combine aussi avec *prendre* dans l'expression figée :

FCI : (92) Il a pris sa route, il est parti. (oral 99)

(FF : Il est parti (*sans rien demander*)).

Le verbe *demande* entre dans des phrases comme :

FCI : (93a) Je vais demander la route. (Car. 109)

(94a) Dis au vieux qu'on demande la route. Le vieux vous donne la route. (oral 98).

Cependant, il n'est pas verbe support mais opère sur l'ensemble *Vsup Npréd* : *avoir la route* :

FCI : (93b) Je vais demander à avoir la route

(94a) Dis au vieux qu'on demande à avoir la route. Le vieux vous donne la route.

Le verbe support *donner* est le seul que sélectionne le nom prédicatif du français de Côte d'Ivoire *nouvelle*, et, contrairement à : FCI : *route*, FCI : *nouvelle* ne connaît pas d'utilisation avec le verbe support *avoir* :

FCI : (95) *Awa a donné (E + la + les) nouvelle(s) (E + à Yao)*

(96) \**Yao a eu (E + la + les) nouvelle(s) (E + de Awa).*

La séquence *donner (E + la + les) nouvelle(s)*, comme *donner la route*, entre dans des phrases avec *demande*, qui opère sur *donner (E + la + les) nouvelle(s)*, comme :

FCI : (97) *Le chef demande (E + la + les) nouvelle(s)*

(98) *Le chef demande qu'on lui donne (E + la + les) nouvelle(s)*

(FF : *Le chef demande les informations conventionnelles au visiteur sur lui-même et sur l'objet de sa visite).*

### 1.5.2. Les variantes du verbe support *faire*

#### a) Le verbe support *créer*

Quelques substantifs prédicatifs combinés ordinairement avec le verbe support *faire* sélectionnent aussi le verbe *créer*, qui porte un aspect « inchoatif ».

Le nom prédicatif *palabre*, généralement combiné avec le verbe support *faire*, peut l'être aussi avec *créer* :

FCI : (99) *Yao crée (E + des) palabres (E + à Awa)*

dans, par exemple :

FCI : (100) *"C'est l'administration qui crée les palabres". (NV 04.01.1999 )*

(101) *Le pagné " Ballotage " a pu créer des palabres inattendues. (Mét. 129).*

Il existe, en français de Côte d'Ivoire une phrase figée avec le nom prédicatif *situation* et le verbe support *créer* :

FCI : (102) *Yao crée situation (E + \* à Awa) (FF : Yao crée des conditions favorables)*

dans, par exemple :

FCI : (103) *Il n'a rien obtenu parce qu'il n'a pas créé situation. (oral 98).*

Cette construction peut être reliée à une construction avec le verbe support *faire*, peu attestée :

FCI : (104) *Yao fait une situation (E + favorable + difficile) à Awa*

(FF : *Yao met Awa dans des conditions (favorables + difficiles),*

qui apparaît dans des corpus littéraires.



Bernard B. Dadié, par exemple, utilise une séquence de ce type avec relativation :

FCI : (105) *Nous gagnerions à adopter les mœurs parisiennes d'économie si nous tenons à dominer la situation qui nous est faite.* (Nèg 116).

### b) Le verbe support *être en*

Des équivalences de phrases avec le verbe support *avoir* et le verbe support *être en* ont été étudiées pour le français de France (Annie Meunier 1977, M. Gross 1996). Les noms prédicatifs qui sélectionnent le verbe support *être en* sont généralement des noms d'« état » ou d'« apparence », qui présentent un aspect duratif et inaccompli (G. Gross 1993 ; Danièle Leeman 1997).

En français de Côte d'Ivoire, l'équivalence, dans certaines phrases, entre les verbes supports *faire* et *être en* est à rapprocher de l'équivalence entre les verbes supports *avoir* et *faire*. Nous observons, par exemple, les constructions en parallèle avec le verbe support *faire* et avec le verbe support *être en* :

FCI : (106a) *Awa a fait palabre avec Yao* (FF : *Awa s'est disputée avec Yao*)  
 (106b) *(Awa + Yao + Awa et Yao) (est + sont) en palabre.*

Sur ce modèle, la phrase du français de France *faire des histoires à quelqu'un*, utilisée aussi en français de Côte d'Ivoire, peut être mise en parallèle avec une phrase du français de Côte d'Ivoire avec *être en* n'existant pas en français de France :

FCI : (107a) *Awa fait des histoires à Yao*  
 (107b) *(\* Awa + Yao) est en histoires.*

Le verbe support *être en* n'étant possible que si le sujet de *être en histoires* correspond au complément de *faire des histoires*. Dans *faire des histoires*, le nom prédicatif *histoires* a pour sujet l'agent du procès :

FCI : (107a) *Awa fait des histoires à Yao*  
 (107c) *Les histoires de Awa à Yao [ont commencé l'année dernière]*

tandis que dans *être en histoires*, *histoires* a pour sujet le destinataire du procès :

FCI : (107b) *Yao est en histoires*  
 (107d) *Les histoires de Yao [font pitié].*

Le nom prédicatif *drap* du français ivoirien sélectionne le verbe support *faire* dans des phrases comme :

FCI : (108) *Je vais faire son drap devant ses camarades.* (oral 98)  
 (FF : *Je vais l'humilier devant ses camarades.*)

La construction *faire le drap de Nhum* est en parallèle avec les constructions *avoir drap* et *être en drap* dans :

- FCI : (109a) *Awa a fait le drap de Yao* (FF : *Awa a humilié, ridiculisé Yao*)  
 (109b) (\* *Awa + Yao*) *a drap* (FF : *Yao a été humilié*)  
 (109c) (\* *Awa + Yao*) *est en drap* (FF : *Yao est dans la honte*).

Le parallèle entre les phrases avec les verbes supports *faire* et *être en* apparaît aussi dans d'autres contextes, impossibles en français de France :

- FCI : (110) *Awa (a + a fait) (un chignon + des mèches + ...)*  
 (FF : *Awa (s'est fait + porte) (un chignon + des mèches + ...)*)  
 (111) *Awa (a + fait) (les règles + une grossesse)*  
 (112) *Awa est en (chignon + mèches + règles + grossesse)*.

### c) Le verbe support *mettre*

Les verbes supports *faire* et *être en* sélectionnés par le nom prédicatif *drap* peuvent être substitués par le verbe support *mettre* (M. Gross 1997 : 6-10), quoique avec un rôle différent dans les deux cas. Lorsque *mettre* est substitué de *faire*, le nom prédicatif conserve les mêmes arguments :

- FCI : (109a) *Awa a fait le drap de Yao*  
 (109d) *Awa a mis le drap de Yao* (FF : *Awa a humilié, ridiculisé Yao*).

En substitut de la phrase avec *être*, il a un rôle « agentif » et nous avons :

- FCI : (109c) *Yao est en drap* (FF : *Yao est dans la honte*)  
 (109e) *Awa a mis Yao en drap* (FF : *Awa a humilié, ridiculisé Yao*).

Dans les phrases avec le verbe support *mettre*, le complément *de Nhum* n'est pas obligatoire :

- FCI : (110) *Mets le drap !* (oral 99) (FF : *Dis ce que tu as à dire pour faire honte*).

### 1.5.3. Autres variantes de verbes supports

En français de France, la séquence *donner une gifle à quelqu'un* peut avoir des variantes stylistiques qui ne modifient pas le sens mais le niveau de langue :

- FF : *Léa a (allongé + balancé + collé + fichu + flanqué + foutu + mis + retourné) une gifle à Luc.* (M. Gross 1997).

Le français de Côte d'Ivoire accepte, en outre, comme variante, le verbe *apporter*, qui implique un « mouvement », par exemple dans la phrase :

FCI : (111) *Le peuple a apporté une gifle à ceux qui pensaient qu'il tournerait le dos au ministre.* (PA 16.03.98).

Cette phrase n'est pas synonyme de : *le peuple a donné une gifle*, mais elle a pour équivalent : *le peuple est venu donner une gifle*.

*Apporter* est utilisé aussi en substitution de *porter* avec cette même nuance de « mouvement », par exemple dans :

FCI : (112a) *Personne ne pourra témoigner ou **porter une contradiction** [...]. Certains pourront **apporter des contradictions** pour éclairer l'opinion.* (LJ 27.11.1998).  
 (112b) *Certains pourront venir porter des contradictions pour éclairer l'opinion.*

Le verbe support *faire*, dans l'expression du français de France : *faire une croix sur quelqu'un*, connaît, en français de Côte d'Ivoire, la variante *tirer*. Nous avons ainsi :

FCI : (117) *Yao (tire + fait) une croix sur Awa*

dans la séquence :

FCI : (118) *X, qui se considère toujours comme un militant (malgré la croix tirée sur lui par M D.J.).* (FM 17.03.98).

Le verbe support *donner*, dans l'expression *ne pas donner signe de vie*, connaît la variante *faire*, en français de Côte d'Ivoire. Nous avons ainsi :

FCI : (119) *Yao (E + ne) (donne + fait) (pas + plus) signe de vie*

dans la séquence :

FCI : (120) *Tous ceux qui ont promis et qui n'ont plus fait signe de vie.* (FM 06.03.98).

Ces variantes dans les verbes supports que l'on relève en français de Côte d'Ivoire ne présentent pas de grands écarts par rapport au français de France. Certaines de ces constructions sont très proches d'autres expressions composées de verbe support et nom prédicatif comme :

FF, FCI : *tirer un trait*

et : *faire signe.*

Nous signalons enfin la substitution fréquente en français de Côte d'Ivoire du verbe *être* par le verbe *faire* dans des formes impersonnelles de même sens comme :

FCI : (121) *Il (est + fait) (quelle heure ? + vingt heures).*

Cette substitution est possible aussi avec un autre adverbe :

FCI : (122) *Il (est + fait) tard.*

sans la nuance aspectuelle qui différencie, en français de France :

FF : *Il est tard*

et : *Il se fait tard.*

### Remarque :

Le verbe *chercher* se combine fréquemment avec des noms prédicatifs comme *affaire*, *bouche de Nhum*, *palabre*. Nous avons, en effet, pour le nom prédicatif *palabre* :

FCI : (123a) *Awa fait palabre (E + avec Aya)* (FF : *Awa se dispute avec Aya*)

(123b) *Awa cherche palabre (E + avec Aya)* (FF : *Awa fait des histoires à Aya*),

pour le nom prédicatif *bouche* :

FCI : (124a) *Awa fait bouche* (FF : *Awa est insolente*)

(124b) *Awa cherche la bouche de Aya* (FF : *Awa provoque Aya*)

pour le nom prédicatif *affaire* :

FCI : (125a) *Awa a affaire (E + avec Aya)* (FF : *Awa a des histoires avec Aya*)

(125b) *Awa cherche affaire* (FF : *Awa (se) crée des histoires*).

Ces séquences entrent dans des maximes qui existent aussi en langues ivoiriennes :

FCI : (126) *Si ta bouche est perdue, il faut chercher ma bouche.* (oral 99)

(FF : *Tu veux me provoquer !*)

(127) *Palabre cherche pas l'homme, c'est l'homme qui cherche palabre.* (max)

(FF : *Ce ne sont pas les histoires qui cherchent l'homme, c'est l'homme qui cherche les histoires*).

On ne peut considérer le verbe *chercher* comme une variante des verbes supports *faire* et *avoir* de ces phrases : *chercher* opère sur *faire* et *avoir* et n'est donc pas un substitut de ces verbes supports. Nous avons, en effet :

FCI : (123b) *Awa cherche palabre (E + avec Aya)*

(123c) *Awa cherche à faire palabre (E + avec Aya)* (FF : *Awa fait des histoires à Aya*)

(124b) *Awa cherche la bouche de Aya*

(124c) *Awa cherche que Aya fasse bouche* (FF : *Awa provoque Aya*)

(125b) *Awa cherche affaire*

(125c) *Awa cherche à avoir affaire* (FF : *Awa (se) crée des histoires*).

## 2. Omissions et variations du déterminant en français de Côte d'Ivoire

Le statut du déterminant dans le groupe nominal en français de Côte d'Ivoire est différent de celui qu'il a en français de France, principalement parce qu'il n'est pas obligatoire, surtout hors des variétés de langues soutenues. Dans le rappel qui suit sur la détermination du nom en français de France (2.1), nous nous arrêtons particulièrement sur la discussion qui a lieu en linguistique française à propos du déterminant zéro ou de l'omission du déterminant. Nous faisons ensuite un point rapide sur ces notions dans les deux langues choisies comme exemples des langues ivoiriennes, le baoulé et le dioula (2.2). Ces mises au point nous permettront d'aborder la détermination en français de Côte d'Ivoire tout en mettant en évidence ce qui varie et ce qui est commun au français de France et au français ivoirien.

Notre analyse porte surtout sur les déterminants « définis », « possessifs » et « indéfinis » et sur le déterminant zéro. Le déterminant zéro a une fréquence et un rôle tout particuliers en français de Côte d'Ivoire qui méritent que nous nous arrêtions (2.3), mais nous distinguons le déterminant zéro de l'omission d'un déterminant quelconque (2.4). D'autre part, nous montrons que la distribution des déterminants « possessifs » et « définis » présente quelques aspects spécifiques en français de Côte d'Ivoire (2.5). Nous présentons aussi quelques variations de déterminants dans les phrases figées du français de Côte d'Ivoire (2.6).

### 2.1. La détermination du nom et la discussion sur le déterminant zéro ou l'omission du déterminant en français de France

Les travaux de Maurice Gross 1977 sur le groupe nominal ont fondé, pour le français, les recherches postérieures sur la détermination du nom. Nous nous reportons donc fondamentalement à son analyse pour la présentation basique qui suit.

Le déterminant se définit, en français de France, comme l'item qui précède le nom lorsque celui-ci a un rôle syntaxique dans la phrase. Ainsi, dans la phrase suivante :

FF : (*L' + Cet + ...*) *enfant a vu (le + ce + ...)* *gâteau*

le déterminant (*l' + cet + ...*) précède le sujet *enfant* du verbe *a vu*, et le déterminant (*le + ce + ...*) précède son complément *gâteau*. Les déterminants sont obligatoires en français de France, sauf avant des noms propres, et la séquence suivante où ils ont été supprimés ne peut être acceptée en tant que phrase :

FF : \* *Enfant a vu gâteau.*

Dans la phrase :

FF : *Il n'y a pas (ce + de + ...) je n'aime pas ... mange !*

la séquence *je n'aime pas* est prise comme un nom au même titre que *arrête* dans :

FF : *Il n'y a pas (cette + d' + ...) arrête ... mange !*

Par conséquent, le déterminant (*ce + de + ...*) est obligatoire et la séquence suivante est refusée en français de France :

FF : \* *Il n'y a pas je n'aime pas ... mange !*

La position de déterminant peut être remplie par des formes très variées, et une classification des éléments qui répondent à la définition donnée ci-avant a été opérée d'après leurs propriétés (M. Gross 1977 : 12-47). Nous avons, par exemple, les formes suivantes, selon leur valeur ou interprétation :

« définie » :	FF : <i>L'enfant a vu <b>les</b> gâteaux</i>
« possessive » :	FF : <i>Tes enfants ont vu <b>leurs</b> gâteaux</i>
« démonstrative » :	FF : <i>Cet enfant a vu <b>ces</b> gâteaux</i>
« indéfinie » :	FF : <i>Des enfants ont vu <b>un</b> gâteau</i>
« numérale » :	FF : <i>Deux enfants ont vu <b>deux</b> gâteaux</i>
« générique » :	FF : <i>Les enfants voient vite <b>les</b> gâteaux</i> <i>Un enfant voit vite <b>du</b> gâteau.</i>

Ce bref rappel demande tout de même quelques commentaires :

- Les déterminants « définis » se composent essentiellement des déterminants « définis » : *l', le, la, les* ; des déterminants « possessifs » : *mon, ton, ... mes, tes ...* ; des déterminants « démonstratifs » : *ce, cet, ...* (M. Gross 1977 : 115).

- La valeur « générique » est généralement rendue par un déterminant « défini » de type *la, le, les*, mais les déterminants « indéfinis » de type *un, une, des* et *de la, du* peuvent aussi avoir une interprétation « générique ».

- Quatre classes de déterminants de valeur « indéfinie » ont été définies d'après leurs propriétés (M. Gross 1977 : 17-20 et 49-112) :

les déterminants adverbiaux, qui apparaissent, par exemple, dans :

FF : *Beaucoup d'enfants voient **de moins en moins de** gâteaux*

les déterminants adjectivaux, qui apparaissent, par exemple, dans :

FF : *Un **seul** enfant a vu **l'autre** gâteau*

les déterminants nominaux (P.-A. Buvet 1993 ; 1994), qui apparaissent, par exemple, dans :

FF : *Un **groupe d'**enfants a vu **les morceaux de** gâteaux*

les pré-déterminants, qui apparaissent, par exemple, dans :

FF : *Environ trois enfants ont vu tous les gâteaux.*

- Quel que soit le contenu du déterminant, la structure interne du groupe nominal n'est pas modifiée : le substantif en est toujours la tête. Dans les phrases suivantes, par exemple, de structure apparente *N de N* :

FF : *Luc a ennuyé (une salle<sub>1</sub> de) cent personnes*

≠ *Luc a construit une salle<sub>2</sub> de cent personnes*

*Max achète cette (sorte de) viande* (M. Gross 1977 : 49-52),

*une salle<sub>1</sub> de* et *cette sorte de* sont des déterminants nominaux des noms : *cent personnes* et *viande*, qui sont les compléments des verbes de ces phrases. Le déterminant nominal d'une telle phrase ne peut être tête d'un groupe nominal dans lequel les séquences *de N* donneraient lieu à un « possessif ». Dans la phrase avec *une salle<sub>2</sub> de cent personnes*, au contraire, *salle<sub>2</sub>* est tête du groupe nominal et la construction « possessive » est possible. Nous avons, en effet :

FF : \* *Luc a ennuyé leur salle<sub>1</sub>* ≠ *Luc a construit leur salle<sub>2</sub>*

\* *Max achète (leur + sa) sorte.*

Il existe des cas où le déterminant n'apparaît pas, par exemple dans certains cas de coordination :

FF : *Guy a vu les gâteaux et sucreries*

ou encore dans des séquences prépositionnelles, libres ou lexicalisées, telles que, respectivement :

FF : *Guy envoie un colis par avion*

*Guy a une voiture de fonction.*

On trouve d'autres cas où le groupe nominal apparaît sans déterminant, dans des phrases comme :

FF : *Guy lui a rendu hommage*

*Guy fait feu de tout bois*

*Guy s'est battu becs et ongles,*

qui posent le problème de l'existence ou pas d'un déterminant zéro en français de France. Cette discussion est présentée par L. Picabia 1986 et J.-C. Anscombe 1991. Les analyses de L. Picabia 1983 ; 1986 ; J. Giry-Schneider 1991 ; L. Kupferman 1991 ; J.-C. Anscombe 1986 ; 1991 distinguent en effet, d'une part l'absence ou omission du déterminant, et d'autre part le déterminant zéro qui a un véritable statut de déterminant.

L'explication traditionnelle est que le déterminant est obligatoire en français de France actuel et que, s'il existe quelques expressions figées qui se caractérisent par l'absence de déterminant devant le nom, ce ne sont que des vestiges d'un état de langue antérieur, dans lequel un déterminant zéro à valeur « générique » existait. Nicolas Ruwet 1982 définit les expressions idiomatiques « syntaxiques » du type :

FF : *rendre justice*  
*prêter assistance*  
*avoir faim*

par l'absence de déterminant devant le nom. Cependant, les travaux cités plus haut montrent que le phénomène apparaît dans de nombreuses phrases du français actuel qui ne sont ni idiomatiques ni figées, et particulièrement dans les phrases à verbes supports et noms prédicatifs (Voir section 1). Le nom prédicatif peut effectivement, dans certains cas, apparaître sans déterminant lorsqu'il est construit avec un verbe support :

FF : *Léa mène (E + une) campagne contre le bruit*  
*Eve a (E + une certaine) peur des fantômes* (J. Giry-Schneider 1991 : 23).

Le déterminant précède obligatoirement ces mêmes noms prédicatifs dans d'autres phrases, notamment si un adjectif ou un complément du nom joue le rôle de modifieur du nom, ou si le nom prédicatif est construit avec un autre verbe que le verbe support, comme le montrent les exemples suivants avec *mener campagne* et *avoir peur* :

FF : *Guy mène campagne*  
*Guy mène (\*E + une) campagne efficace*  
*Eve admire (\*E + cette) campagne efficace*  
*Tu lui as fait peur*  
*Tu lui as fait (\*E + une) peur terrible*  
*Il a vaincu (\*E + cette) peur.*

Il ne s'agit pas là d'une simple possibilité d'omission du déterminant dans certains cas alors qu'il doit être marqué dans d'autres, mais d'un déterminant zéro, qui est alors interprété avec une valeur « générique » ou « non-spécifique ». Hormis le cas des séquences 'verbe support - nom prédicatif', la valeur « générique » du groupe nominal complément se rencontre aussi, en français de France, dans des expressions figées sans déterminant comme :

FF : *faire feu de tout bois*  
*remuer ciel et terre*  
*par monts et par vaux.*



La discussion sur l'absence de déterminant ou déterminant zéro n'est cependant pas encore tranchée et, concrètement, les marques syntaxiques permettant de reconnaître le déterminant zéro ne sont pas totalement définies. Lélia Picabia 1986 propose un critère et montre que dans les structures du type :

FF : *il y a N et N*

il y a un déterminant zéro, du fait de l'impossibilité de restituer un déterminant tout en conservant les mêmes effets de sens :

FF : *Il y a journal et journal*

\* *Il y a un journal et un journal*

\* *Il y a le journal et le journal.*

La même remarque peut être faite à propos de deux expressions de sens différents, mais qui ne se distinguent formellement que par les déterminants :

FF : *Marie fait demi-tour*

*Marie fait un demi-tour*

(L. Picabia 1986).

Nous retenons des analyses dont nous disposons actuellement que les critères du déterminant zéro sont : l'impossibilité de rétablir un déterminant sans changer le sens de la phrase et la valeur « générique » du groupe nominal. Faire une distinction entre l'omission du déterminant et le déterminant zéro nous semble pertinent pour entreprendre l'étude des phrases du français de Côte d'Ivoire, d'autant plus que cette distinction doit être faite dans l'étude des deux langues ivoiriennes prises en exemple des langues africaines de Côte d'Ivoire.

## **2.2. Omission de déterminants et déterminant zéro en dioula et en baoulé**

La présentation sommaire qui suit passe sous silence certaines propriétés des déterminants en dioula et en baoulé pour s'attacher surtout au fait qu'un déterminant zéro existe dans ces deux langues, qui doit être distingué de l'omission d'un déterminant.

### **2.2.1. Les déterminants en dioula tagboussi**

Dans les variétés vernaculaires de dioula, le système de spécification du nom fait intervenir à la fois des items et des morphèmes tonaux. Une étude fine des modifications tonales ayant trait à la spécification du groupe nominal a été réalisée par C. Braconnier 1982 sur le dioula d'Odienné ; la spécification du groupe nominal en dioula de Kong est étudiée par ailleurs par Aby Sangaré (1984 : 244-262). En dioula véhiculaire, la spécification du nom est

notablement simplifiée par rapport aux variétés vernaculaires de dioula. Le morphème spécificateur du nom est postposé à celui-ci et n'est pas obligatoire (Dumestre et Retord 1981). Les morphèmes les plus utilisés sont : le morphème à valeur « indéfinie » **dɔ** et le morphème à valeur « démonstrative » **nìn**. Postposées à un nom, ces deux formes jouent le rôle de déterminants et nous les appelons ainsi dans cette section, mais ce n'est pas leur seule fonction. Elles sont utilisées comme déterminants, par exemple, dans les phrases :

dioula : **mùsò dɔ bé yàn**

*femme Dind être là* (FF : *Une femme est là*)

**mùsò nìn bé yàn**

*femme Ddém être là* (FF : *Cette femme est là*).

Le déterminant peut aussi être omis dans cette phrase, s'il n'est pas nécessaire de préciser la valeur du nom ou si celle-ci peut être comprise par le contexte ou la situation. Nous avons alors :

dioula : **mùsò bé yàn**

*femme être là* (FF : *(Une + Cette + La) femme est là*).

La marque du pluriel **w**, est suffixée au déterminant s'il y en a un et au nom s'il n'y en a pas, comme le montrent les phrases :

dioula : **mùsów bé yàn**

*femme-plur être là* (FF : *(Des + Les) femmes sont là*)

**mùsò dɔw bé yàn**

*femme Dind-plur être là* (FF : *Des femmes sont là*)

**mùsò nìnw bé yàn**

*femme Ddém-plur être là* (FF : *Ces femmes sont là*).

Le morphème à valeur « définie » est une modification tonale de la dernière syllabe ; il n'est pas obligatoire. Nous avons, par exemple, la phrase :

dioula : **mùsò̀ bé yàn**

*femme-Ddéf être là* (FF : *La femme est là*).

La valeur « générique » est rendue obligatoirement par le déterminant zéro. Nous avons :

dioula : **mùsò tɛ yèn**

*femme être-Nég ici* (FF : *Il n'y a pas de femme ici*).

Nous distinguons donc trois cas :

- le déterminant zéro, à valeur « générique », qui ne peut être remplacé par aucun déterminant

- la modification tonale de la dernière syllabe d'un nom qui n'est suivi d'aucun déterminant et qui porte la valeur « définie »
- l'omission d'un déterminant « indéfini », « défini » ou « démonstratif », qui, eux, peuvent être restitués.

Le dioula tagboussi possède d'autres déterminants, en commun avec les variétés vernaculaires de dioula, qui sont étudiés par les auteurs précités.

### 2.2.2. Les déterminants en baoulé

Le système de détermination du nom en baoulé est complexe et nous ne faisons ici qu'en rappeler quelques traits, en nous référant à l'analyse approfondie du groupe nominal de D. Creissels et J. Kouadio N'Guessan (1977 : 271-366).

En baoulé, les valeurs du nom sont indiquées par des morphèmes spécificateurs postposés à celui-ci. Toutefois, les valeurs « définie » et « indéfinie » associées aux différents déterminants du baoulé ne correspondent pas exactement à celles associées aux déterminants équivalents du français de France. Ainsi, le baoulé possède les morphèmes « définis » *ni* au singulier et *mù* au pluriel, utilisés dans des contextes d'anaphore ; le morphème « indéfini » singulier *kùn*, employé si le nom a une valeur « spécifique » ou « individualisée » mais non « identifiée » ; le morphème « indéfini » *wie*, qui insiste sur la valeur « indéfinie » du nom, et les morphèmes joints « indéfini » et « pluriel » *wie mù*. Cependant, le nom peut toujours figurer nu dans une phrase, c'est-à-dire sans aucun morphème spécificateur quelle que soit sa valeur, celle-ci étant attribuée par l'allocutaire selon des connaissances contextuelles ou extralinguistiques. Sans vouloir trancher sur l'appellation des morphèmes spécificateurs du nom, nous adoptons, pour simplifier, le terme « déterminant » et les notations correspondant aux déterminants : *Dind* et *Ddéf*. Les exemples suivants, tirés de J. Kouadio N'Guessan (1977 : 176-177) et D. Creissels et J. Kouadio N'Guessan (1977 : 296-315), illustrent les différentes valeurs présentées :

baoulé : *táluà bà-li*

*filie venir-Acc* (FF : (Une + La) *filie est venue*)

*táluà'n bà-li*

*filie Ddéf venir-Acc* (FF : *La filie (dont il a été question) est venue*)

*táluà kùn bà-li*

*filie Dind venir-Acc* (FF : *Une filie est venue*)

baoulé : *táluà wiè bà-li*

*filie Dind venir-Acc* (FF : *Une (certaine) fille est venue*)

*blòfuε wiè bà-li*

*Européen Dind venir-Acc* (FF : *Un (certain) Européen est venu*)

*blòfuε wiè mù bà-li*

*Européen Dind Plur venir-Acc* (FF : *Des Européens sont venus*).

Le baoulé possède plusieurs autres morphèmes aptes à déterminer un nom, tel que *ngà*, qui peut avoir le rôle d'un déterminant « démonstratif ». Nous avons, par exemple :

baoulé : *táluà ngà bà-li*

*filie Ddém venir-Acc* (FF : *Cette fille est venue*).

La valeur « générique » est, en baoulé, toujours rendue par le déterminant zéro. J. Kouadio N'Guessan 1977 indique : « l'occurrence du nom dépourvu de déterminant ne connaît aucune restriction syntaxique, le choix de l'absence de déterminant étant simplement guidé par le désir du locuteur d'exprimer la notion de générique » (J. Kouadio N'Guessan 1977 : 176-177). Il donne cependant à cette notion de « générique » un sens plus étendu que celui que lui donnent d'autres linguistes, comme le montrent les exemples :

baoulé : *n klò jue*

*Pers1 aime poisson* (FF : *J'aime le poisson*)

*ɔ klò amàngo*

*Pers3 aime mangue* (FF : *Il aime les mangues*)

*n kó tó àkɔ*

*Pers1 aller acheter poulet*

(FF : *Je vais acheter un poulet (mais mon choix n'est pas fixé lorsque j'y vais)*)

*ákísí ta àkɔ*

*Akissi élève poulet* (FF : *Akissi élève des poulets*).

### Remarque :

En français de France, la valeur « générique » est généralement attribuée à un groupe nominal qui réfère à l'ensemble d'une classe, ou à un élément d'une classe, mais qui représente l'ensemble (Voir 2.1). En baoulé et en dioula, la valeur « générique » est plus étendue et en partie différente. Elle se rapproche parfois d'un sens « indéterminé », pour lequel le référent du nom n'est pas un segment spécifié de la réalité. Elle peut être rendue par

plusieurs déterminants en français de France. Ainsi, les phrases du baoulé citées avant ont pour équivalents des phrases en français de France avec :

FF :	<i>le, la</i>	dans, par exemple :	<i>il aime (le + * les) poisson</i>
	<i>les</i>	dans, par exemple :	<i>il aime (* la + les) mangues</i>
	<i>un, une</i>	dans, par exemple :	<i>je vais acheter un poulet</i>
	<i>du, de la</i>	dans, par exemple :	<i>je vais acheter du poulet</i>
	<i>des</i>	dans, par exemple :	<i>Guy élève des poulets.</i>

Tous ces déterminants du français de France sont traduits par le déterminant zéro en baoulé. Nous retenons ce sens étendu de la notion de « générique », qui l'oppose à la valeur « spécifique », puisqu'il permet de rendre compte de l'usage du déterminant zéro dans les langues ivoiriennes et, comme nous le voyons à la suite, en français de Côte d'Ivoire.

### 2.3. Le déterminant zéro en français de Côte d'Ivoire

Nous appelons déterminant zéro en français de Côte d'Ivoire la place lexicalement vide laissée avant le substantif à valeur « générique » ou « non-spécifique » (Voir la remarque précédente), ne pouvant être remplie par un déterminant « défini » ou « indéfini », du moins dans le même niveau de langue.

Le déterminant zéro apparaît, en français de Côte d'Ivoire, dans des cas précis qui diffèrent quelque peu selon le niveau de langue. En effet, le français populaire de Côte d'Ivoire possède un déterminant zéro à valeur « générique » quasiment obligatoire, alors que dans les variétés plus soutenues du français de Côte d'Ivoire, il existe seulement la possibilité d'omettre le déterminant avant un nom à valeur « générique », mais on ne peut pas parler de déterminant zéro dans ce cas. Nous présentons tout d'abord dans cette section l'utilisation du déterminant zéro en français populaire ivoirien (2.3.1), puis deux aspects du déterminant zéro : devant certains noms prédicatifs (2.3.2), et dans les constructions du type : *N c'est pas N* (2.3.3), tandis que les cas d'omissions de déterminants seront traités en 2.4.

#### 2.3.1. Le déterminant zéro à valeur « générique » en français populaire ivoirien

Le français populaire ivoirien, tout comme les langues africaines de Côte d'Ivoire, présentent des systèmes de détermination du nom différents de celui du français de France, basés essentiellement sur l'opposition « générique » / « spécifique ». De fait, en français

populaire de Côte d'Ivoire, les noms en fonction de sujet comme de complément apparaissent très souvent non précédés de déterminant. On distingue cependant deux cas :

- la valeur « générique » est spécialement rendue par le déterminant zéro
- l'absence de déterminant devant un nom est toujours possible, pour toutes les valeurs que peut avoir ce nom,

et ce, à l'instar du dioula et du baoulé (2.2) et d'autres langues africaines de Côte d'Ivoire.

La définition de la valeur « générique » ou « non-individualisée » donnée pour le baoulé et valable pour le dioula (Voir 2.2.2 : remarque), l'est aussi pour le français populaire ivoirien. J. Kouadio N'Guessan 1977, lors d'une étude de corpus écrits d'élèves baoulé, note, dans le français employé par ces élèves, des traces du système d'actualisation du nom à valeur « générique » du baoulé. J.-L. Hattiger 1981 relève, dans son étude du français populaire d'Abidjan, deux types d'actualisation nominale spécifiques du français populaire d'Abidjan et très répandus par rapport aux marques d'actualisation du français de France (qui peuvent, elles aussi cependant, être présentes en français populaire d'Abidjan). Il s'agit du morphème / *la* / postposé au nom dont nous parlerons bientôt (2.4.1), et du morphème zéro antéposé au nom. Il remarque que « les noms marqués par le morphème zéro ont une valeur d'indéterminés. Cette valeur peut correspondre à une valeur générique : l'extension du sens étant alors maximum » (J.-L. Hattiger 1981 : 86). Les exemples de son corpus sont <sup>97</sup> :

- FPIV : (1) *Tu vas prendre (bus + gbaka)*  
 (2) *Il conduit (bus + gbaka)*  
 (3) *Garçons n'a qu'à commander vous*  
 (4) *Tu veux (attiéké + banane + manioc + pagne) ?*  
 (5) *Elle vend (attiéké + banane + manioc + pagne).*

En français de France, la restitution du déterminant est obligatoire dans ces phrases, quel que soit le niveau de langue. En français de Côte d'Ivoire, celle-ci est possible, à un niveau de langue soutenue, sur le modèle du français de France. Nous avons alors :

- FF, FCI : *Tu vas prendre (le + un) (bus + gbaka)*  
*Il conduit les (bus + gbaka)*  
*Les garçons n'ont qu'à vous commander*  
*Tu veux (de l'attiéké + de la banane + du manioc + des pagnes) ?*  
*Elle vend (de l'attiéké + de la banane + du manioc + des pagnes).*

<sup>97</sup> Nous citons ces phrases en toutes lettres alors qu'elles apparaissent en phonétique dans J.-L. Hattiger 1981. Les gbaka sont des véhicules moyens de transport en commun, les pagnes sont des tissus de coton à motifs africains.

Nous remarquons que, dans toutes ces phrases, bien que le français de France puisse utiliser plusieurs déterminants différents, la valeur du groupe nominal est toujours « générique » ou « non-spécifique ». Dans tous ces cas, nous pouvons parler d'un déterminant zéro du français populaire de Côte d'Ivoire dans la mesure où il indique une valeur « générique » particulière, définie en 2.2.2 (Remarque), et qu'il ne peut être remplacé par un déterminant en français populaire ivoirien.

### 2.3.2. Figement du déterminant zéro de certains noms prédicatifs en français de Côte d'Ivoire

Un nombre important de substantifs prédicatifs (Voir 1.3) du français de Côte d'Ivoire en général ou du français populaire de Côte d'Ivoire n'admettent aucun déterminant. Les substantifs prédicatifs *palabre* et *affaire* font partie de ceux-ci, comme l'avait relevé J.-L. Hattiger 1981 (Voir 1<sup>ère</sup> partie, 2.2). Ces substantifs prédicatifs changent de sens lorsqu'ils sont précédés d'un déterminant. Employés sans déterminant, ils font partie du lexique spécifique du français de Côte d'Ivoire (ou du français populaire ivoirien), et avec un déterminant, ils ont un autre sens, commun avec le français de France. On peut alors parler d'un déterminant zéro obligatoire avant ces noms prédicatifs. Nous retenons ici quelques phrases, dans lesquelles le nom prédicatif est indicé avec le chiffre (2) ou (3), tandis que le nom d'argument d'un verbe prédicatif est indicé (1) s'il existe :

- FCI : (6a) *Awa a affaire<sub>2</sub>* (FF : *Awa a des histoires*)  
 (6b) \* *Awa a (une + cette + l') affaire<sub>2</sub>*  
 (6c) *Awa a (une + cette + l') affaire<sub>1</sub>*  
 (7a) *Awa a fait affaire<sub>3</sub>* (FF : *Awa fait des arrangements malhonnêtes*)  
 (7b) \* *Awa a fait (une + cette + la) affaire<sub>3</sub>*  
 (7c) *Awa a fait (une + cette + la) affaire<sub>1</sub>*  
 (8a) *Yao fait bouche<sub>2</sub>* (FF : *Awa se vante*)  
 (8b) \* *Yao fait (une + cette + la) bouche<sub>2</sub>*  
 (9a) *Yao fait couloir<sub>2</sub>* (FF : *Yao fait des combines*)  
 (9b) \* *Yao fait (un + ce + le) couloir<sub>2</sub>*  
 (9b) *Yao fait (un + ce + le) couloir<sub>1</sub>*  
 (10a) *Yao fait gros cœur<sub>2</sub>* (FF : *Yao est vexé*)  
 (10b) \* *Yao fait (un + ce + le) gros cœur<sub>2</sub>*  
 (11a) *Yao a fait coco taillé<sub>2</sub>* (FF : *Yao s'est rasé la tête*)  
 (11b) \* *Yao a fait (un + ce + le) coco taillé<sub>2</sub>*.

Certaines phrases avec *il y a* et *c'est* sont figées avec le déterminant zéro comme, par exemple :

- FPIV : (12a) *Il y a drap<sub>2</sub>* (FF : *La situation est humiliante, honteuse*)  
 (13a) *Il n'y a pas drap<sub>2</sub>* (FF : *Il n'y a pas de honte à avoir*)  
 (14a) *Il n'y a pas médicament<sub>2</sub>* (FF : *C'est comme ça, il n'y a rien à faire*)  
 (15a) *Il y a match<sub>2</sub>* (FF : *Ce n'est pas gagné d'avance*)  
 (16a) *Il y a pas match<sub>2</sub>* (FF : *C'est gagné d'avance*)  
 (17a) *Il y a pardon<sub>2</sub>* (FF : *Il y a une possibilité de faveur*)  
 (18a) *Il y a pas pardon<sub>2</sub>* (FF : *Il n'y a pas de possibilité de faveur*)  
 (19a) *C'est drap<sub>2</sub>* (FF : *C'est une cause de honte*).

L'introduction d'un déterminant dans ces phrases change leur sens et l'on obtient les phrases libres communes au français de Côte d'Ivoire et au français de France :

- FCI, FF : (12b) *Il y a un drap<sub>1</sub>*  
 (13b) *Il n'y a pas de drap<sub>1</sub>*  
 (14b) *Il n'y a pas de médicament<sub>1</sub>*  
 (15b) *Il y a un match<sub>1</sub>*  
 (16b) *Il y a pas de match<sub>1</sub>*  
 (17b) *Il y a un pardon<sub>1</sub> (E + possible)*  
 (18b) *Il y a pas de pardon<sub>1</sub>*  
 (19b) *C'est un drap<sub>1</sub>*.

### Remarque :

Les phrases à verbe support et nom prédicatif sans déterminant du français populaire de Côte d'Ivoire ne sont pas utilisées par les écrivains ni par les journalistes, sauf dans des paroles volontairement rapportées dans cette variété de langue. Cependant, il arrive que ceux-ci reprennent certaines de ces phrases en leur insérant un déterminant « défini » ou « indéfini » alors qu'elles sont ordinairement utilisées sans déterminant en français populaire ivoirien. Ces constructions avec déterminant restent cependant artificielles et rares en français de Côte d'Ivoire actuel. Il s'agit par exemple de la phrase, sans déterminant :

FPIV : (20) *Yao connaît papier (E + de Blanc(s))* (FF : *Yao réussit dans les études*)

dans : (21) *Je connais papier de Blanc car j'ai de bonnes notes et une bonne moyenne.*

(nouchi.com 23/2/1999),

mais utilisée par Amadou Koné avec la restitution des déterminants « définis » :

FCI : (22) *Il connaissait tout le papier des Blancs.* (Cou 38).



Cette phrase a donc les possibilités de constructions suivantes, toutes les variétés de langue confondues :

FCI : (23) *Yao connaît (E + le) papier de (E + les) Blancs.*

De même la phrase *donner dos* :

FCI : (24) *Yao donne dos à Ali* (FF : *Yao tourne le dos à Ali*)

(25) *Yao donne dos au danger* (FF : *Yao fuit devant le danger*),

utilisée dans les paroles rapportées suivantes, par exemple :

FCI : (26) *Je dis à mes sœurs, à mes frères, de donner dos aux idées de division et de chercher à unir leurs enfants en ville.* (NV 8.12.00),

a une variante avec le déterminant « défini » chez Ahmadou Kourouma :

FCI : (27) *Mais un Doumbouya, un vrai, ne donne pas le dos au danger.* (Sol 157).

La phrase courante en français populaire de Côte d'Ivoire :

FCI : (28) *Yao (frappe + tape) tam-tam* (FF : *Yao (bat + joue) du tam-tam*)

a la variante suivante chez J.-M. Adiaffi :

FCI : (29) *Et tout le quartier de suivre ces sataniques gosses en frappant un tam-tam comme le font souvent les enfants qui poursuivent un voleur.* (Car 123)

La phrase si usuelle en français populaire ivoirien : *NO fait accident* dans, par exemple :

FCI : (30) *Le chauffeur a fait accident*

est souvent utilisée avec le déterminant « indéfini » dans la presse, dans des phrases comme :

FCI : (31) *J'ai fait un accident.* (NV 04.01.1999).

### 2.3.3. Les constructions du type : *N c'est pas N.*

La phrase publicitaire :

FCI : (32) *Vraiment ! Tôle c'est pas tôle*

peut être tout à fait opaque pour un francophone ne ressortissant pas de la sous-région. Des équivalents en français de France sont :

FF : *Toutes les tôles ne sont pas de (bonnes + vraies) tôles*

*Toutes les tôles ne se valent pas*

*Il y a tôle et tôle.*

La construction *N c'est pas N* est très utilisée en français de Côte d'Ivoire, et correspond, du point de vue sémantique, aux constructions du type : *il y a N et N* en français de France. L. Picabia 1986 analyse ces constructions dans des phrases comme :

FF : *Il y a démonstration et démonstration.*

Les résultats de son étude font ressortir que cette construction comprend un déterminant zéro du fait qu'il est impossible de rétablir un autre déterminant et d'obtenir le même effet :

FF : *Il y a démonstration et démonstration*

\* *Il y a la démonstration et la démonstration*

\* *Il y a une démonstration et une démonstration.*

La construction sémantiquement équivalente du français de Côte d'Ivoire : *N c'est pas N* présente la même impossibilité d'un déterminant :

FCI : (33a) *Tôle c'est pas tôle*

(33b) \* *Une tôle c'est pas une tôle*

(33c) \* *La tôle c'est pas la tôle.*

L'effet de sens de ces deux constructions (syntaxiquement très différentes par ailleurs) du français de Côte d'Ivoire et du français de France est donc obtenu par le déterminant zéro.

La construction *N c'est pas N* du français de Côte d'Ivoire a la possibilité d'être assertive. Son sens n'est pas celui qui apparaît en français de France dans :

FF : *Une tôle c'est une tôle = Une tôle, c'est toujours mieux que rien,*

mais bien celui du contraire de : FCI : *N c'est pas N*. Nous avons ainsi :

FCI : (33d) *Tôle c'est tôle* (FF : *Toutes les tôles se valent*)

(34a) *France au revoir c'est France au revoir*<sup>98</sup>

(FF : *Toutes les voitures d'occasion importées se valent*).

C'est aussi le sens de la question rhétorique :

FCI : (33e) *Tôle c'est pas tôle ?*

(34b) *France au revoir c'est pas France au revoir ?*

---

<sup>98</sup> Nom donné aux voitures d'occasion arrivées en grand nombre à partir de 1996 sur le marché ivoirien parce que trop vieilles et trop polluantes pour être utilisées en Europe.

## 2.4. Omissions du déterminant dans les phrases libres en français de Côte d'Ivoire

Cette section traite d'un phénomène distinct de celui du déterminant zéro en français de Côte d'Ivoire. Comme dans la section précédente, nous présentons brièvement le cas particulier des omissions de déterminants en français populaire de Côte d'Ivoire (2.4.1), puis nous distinguons, en français de Côte d'Ivoire plus soutenu, divers aspects de l'omission du déterminant concernant les valeurs qu'elles recouvrent : « générique » (2.4.2), « définie » (2.4.3), et les contraintes syntaxiques du français de France auxquelles elles contreviennent (2.4.4).

### 2.4.1. Omissions de déterminants en français populaire ivoirien

En français populaire de Côte d'Ivoire, l'absence de déterminant avant le nom correspond le plus souvent à une valeur « générique » de ce nom (Voir 2.2.2 : remarque). Cependant, les déterminants n'ont pas les mêmes contraintes en français de Côte d'Ivoire qu'en français de France et, en français populaire ivoirien, tout substantif, quelle que soit sa valeur, peut figurer sans déterminant dans une phrase. Dans les cas où le contexte ou la situation précisent déjà la valeur « définie » du nom, le déterminant n'est pas obligatoire. Ainsi, la valeur « définie » du nom ne dépend pas de la présence du déterminant « défini » avant le nom. En effet, la phrase :

FPIv : (35) *Donne-moi bic*

peut signifier : FF : *Donne-moi un stylo-bille (n'importe lequel)*

mais aussi : FF : *Donne-moi (le + ce) stylo-bille*

si l'énonciation est accompagnée d'un geste ou si la situation suffit à identifier l'objet. De même, la phrase :

FPIv : (36a) *Yao va payer disque*

sera interprétée de façon différente selon le contexte :

FCI : (36b) *Yao va payer (E + un) disque sans savoir en avance lequel il va acheter*

(36c) *Yao va payer (E + le) disque qu'il vient de dire.*

Dans les phrases :

FPIv : (37) *Donne bic de Yao*

(38) *Bic de Yao est neuf*

la valeur « définie » de *bic* est évidente puisque spécifiée par le complément de nom, et l'allocutaire n'aura aucune difficulté à la percevoir même sans l'aide du déterminant

« défini ». Cette non - réalisation du déterminant « défini » n'est pas possible en français de France.

Un autre cas est celui des noms propres. En français de France certains noms géographiques, sigles ou noms de groupes de personnes sont précédés d'un déterminant « défini » ; les noms de « médicaments » sont généralement précédés d'un déterminant « partitif ». En français populaire ivoirien, ces noms propres sont fréquemment employés sans déterminant. Nous avons, par exemple, avec des noms de « médicaments » :

FCI : (39) *Il y a (Halphan + Quinimax + Doliprane) à la maison*

(40) *Yao a pris (Halphan + Quinimax + Doliprane)*

(41) *(Halphan + Quinimax + Doliprane) n'a rien fait,*

alors que le déterminant « partitif » est obligatoire en français de France dans les deux premières phrases :

FF : *Il y a (de l'Halphan + du Quinimax + du Doliprane) à la maison*

*Guy a pris (de l'Halphan + du Quinimax + du Doliprane)*

et que le déterminant « défini » l'est en contexte d'anaphore :

FF : *(L'Halphan + Le Quinimax + Le Doliprane) n'a servi à rien.*

Ce type d'omissions se retrouve aussi dans la presse, comme nous le voyons en 2.4.2.

Par ailleurs, *là* postposé au groupe nominal peut intervenir dans l'interprétation de la valeur « démonstrative » ou « anaphorique » d'un nom ou d'un groupe nominal. Il est attesté en français de Côte d'Ivoire depuis l'époque de la colonisation. Notre opinion est que sa valeur et son rôle syntaxique en français de Côte d'Ivoire ne se distingue pas, dans l'essentiel, de la valeur et du rôle que ce même morphème peut avoir en français de France : il correspond au *là* à valeur « démonstrative » ou « anaphorique » du français de France dit « familier ».

En français populaire ivoirien, la valeur « définie » d'un nom (qui ne dépend pas de la présence du déterminant « défini ») ne dépend pas non plus de la présence de *là* postposé au nom : tout comme les déterminants, *là* n'est jamais obligatoire pour que le nom soit interprété avec une valeur « définie ». Dans la phrase :

FPIv : (42) *Yao va payer (E + le) disque (E + là)*

*(E + le) disque (E + là)* fait référence au discours qui précède et peut être paraphrasé par :

FPIv : *(E + le) disque qu'il vient de dire.*

La séquence a donc une valeur « démonstrative » ou « anaphorique ». Dans d'autres cas, (*E + le*) *disque* (*E + là*) fait référence à la situation et peut être paraphrasé par : *le disque que nous savons*. Dans les deux cas, cette phrase s'oppose à la phrase suivante, dans laquelle la valeur de *disque* est « non-spécifique » ou « générique » (2.2.2) :

FPIV : (43) *Yao va payer (E + un + \*le) disque (E + \* là)*  
(FF : *Yao va acheter un disque (quelconque)*).

Ainsi, un nom non précédé d'un déterminant peut tout de même être suivi de *là*, qui continue à se comporter comme le *là* « démonstratif » ou « anaphorique » du français de France<sup>99</sup>. En français de France, cependant, le déterminant étant obligatoire, *là* ne peut figurer après un nom sans déterminant « défini » ou « démonstratif » (M. Gross 1977 : 134).

Par ailleurs, *là* peut s'ajouter à d'autres items que des noms, et même à une phrase entière, comme dans :

FCI : (44) *Yao est parti payer disque là, il dit qu'il revient tout de suite*  
où *là* reprend la phrase entière qui le précède et peut être paraphrasé par :

FCI : (45) *Yao est parti payer disque là, c'est ça qu'il est parti faire comme il l'avait dit ; il dit qu'il revient tout de suite.*

#### **2.4.2. Omissions du déterminant pour les valeurs « générique » et « définie » associées au nom en français de Côte d'Ivoire**

Dans la presse ivoirienne et chez les auteurs étudiés, le nom apparaît le plus souvent précédé d'un déterminant, et ce, selon le modèle du français de France. Il existe pourtant quelques cas précis où il ne l'est pas pour les valeurs « générique » (2.2.2, remarque) et « définie » d'un nom, aussi bien en fonction sujet qu'en fonction complément.

##### **a) Omissions de déterminants avant un nom à valeur « générique »**

On observe, en français de Côte d'Ivoire et hors de la langue populaire, une grande facilité pour omettre le déterminant avant un nom complément à valeur « générique », alors qu'en français de France, un nom complément ne peut apparaître sans déterminant que dans

<sup>99</sup> Nous n'entrons pas dans une analyse plus profonde de *là* postposé à un nom sans déterminant, qui n'apparaît que dans la langue orale, et dépasse donc le cadre de notre étude. Une telle étude serait à mener en regard des *là* français et créoles, d'une part (Fattier 2000 ; Valdman 2000, par exemple), et conjointement, d'autre part, à d'autres déictiques du français populaire ivoirien oral, tels que *aussi*, *même*, etc., dans des phrases comme : FPIV : *chaise là, son pied est cassé ; chaise aussi, son pied est cassé ; chaise même, son pied est cassé*, qui ont pour équivalent approximatif : FF : *cette chaise (en question) a un pied cassé*.

des phrases présentant un certain degré de figement. Dans la presse ivoirienne, on relève, par exemple, les séquences suivantes :

- FCI : (46a) *Cela méritait fête.* (FM 17.03.98)  
 (47a) *Les nombreux bouleversements amènent interrogations.* (FM 20.11.97)  
 (48a) *Il suscite espoir.* (FM 26.03.98)  
 (49a) *[...] pour éviter frustrations.* (FM 20.11.97).

Le déterminant peut également apparaître dans les mêmes phrases et nous avons donc les deux constructions possibles :

- FCI : (46b) *Cela mérite (E + une) fête*  
 (47b) *Cela amène (E + des) interrogations*  
 (48b) *Cela évite (E + des) frustrations*  
 (49b) *Cela suscite (E + un) espoir.*

Il ne s'agit donc pas là de créations d'expressions figées sans déterminant en français de Côte d'Ivoire mais de possibilité d'omettre le déterminant du complément dans le cas où le français de France utilise le déterminant « indéfini » :

- FF : *Cela mérite (\*E + une) fête*  
*Cela (amène + suscite) (\*E + des) interrogations*  
*Cela évite (\*E + des) frustrations*  
*Cela suscite (\*E + un) espoir.*

Dans tous ces exemples, nous remarquons que le déterminant a le sens « générique » défini en 2.2.2 (remarque). Il ne s'agit pas d'une fête précise mais d'une fête quelconque, ni d'éviter des frustrations spéciales mais des frustrations en général ; de même, ce sont toutes sortes d'interrogations qui sont suscitées et *espoir* aussi a un sens global. L'absence de déterminant pour une valeur « générique » du nom se retrouve dans la séquence suivante, qui toutefois n'entre pas dans les constructions du type *N0 V N1* :

- FCI : (50) *Le temps des livres sera marqué par des forums avec auteurs.* (FM 20.11.97).

Nous avons en français de Côte d'Ivoire :

- FCI : *Des forums avec (E + les + des) auteurs.*

En français de France, le déterminant est obligatoire dans cette phrase :

- FF : *Des forums avec (\*E + les + des) auteurs.*

Hors du français populaire de Côte d'Ivoire, le nom sujet est normalement précédé d'un déterminant. Seuls les proverbes, maximes et autres aphorismes échappent à cette contrainte, comme :

- FCI : (51) *Yeux voient, bouche parle pas.* (max)  
 (52) *Margouillat va prendre pour partir.* (max)  
 (53) *Gros cœur mange pas du riz chaud.* (max)  
 (54) *Amusement où on tord le cou, poulet n'aime pas ça.* (max)

Dans ce même genre des proverbes et maximes, les déterminants des noms compléments à valeur « générique » peuvent aussi, bien sûr, être omis, comme dans :

- FCI : (55) *Petit marteau casse gros caillou.* (max)  
 (56) *Petit savon lave gros habit.* (max)  
 (57) *Qui connaît papa de chien.* (nouchi.com 11/16/99).

Micheline Coulibaly rapporte un proverbe de ce type sans avoir rétabli le déterminant avant le sujet :

- FCI : (58a) *Cabri mort n'a plus peur du couteau !* (Emb 10).

Devant le nom complément, le déterminant « défini » a cependant été rétabli, puisque la formule la plus courante est :

- FCI : (58b) *Cabri mort n'a pas peur de couteau.* (max).

Dans tous ces cas, le nom non précédé de déterminant a une valeur « générique ». Ce phénomène est connu en français de France dans des proverbes tels que :

- FF : *Pierre qui roule n'amasse pas mousse.*  
*A quelque chose malheur est bon.*

Hormis ce cas particulier des proverbes, le déterminant est normalement présent avant le nom sujet à valeur « générique » dans un corpus de langue soutenue en français de Côte d'Ivoire.

### **b) Omissions de déterminants avant un nom à valeur « définie »**

En français populaire ivoirien, les noms de pays, de « médicaments », les sigles, peuvent apparaître sans le déterminant qui les précède en français de France. A un niveau de langue plus soutenue, le déterminant « défini » précède habituellement ces noms, mais il peut être omis avant un sigle ou un nom propre de société, comme le relève Y. Simard 1994. Cependant, la distinction qu'opère Y. Simard 1994 entre le cas des noms de « sigles désignant des banques, comme la BNDA ou la SGBCI, ou des organismes de services publics (l'EECI,

la SODECI) » (Y. Simard 1994 : 33) qui, eux, seraient toujours précédés de déterminant à l'oral comme à l'écrit, de celui où le « sigle représente une association, regroupant des individus, des personnes », qui ne serait pas précédé de déterminant, ne se vérifie pas dans tous les cas.

L'absence fréquente du déterminant « défini » avant les noms de sigles régulièrement précédés de ce déterminant en français de France est attestée par les séquences suivantes tirées de la presse (la SMCI est une société, TVA a le même sens qu'en français de France) :

FCI : (59) *Je lui ai demandé de faire émettre un ordre de recette à l'encontre de SMCI pour trop perçu.* (NV 20.11.1998)

(60) *Concernant SMCI qui a fait le registre de commerce [...].* (NV 20.11.1998)

(61) *Concernant la SMCI, tout est faux. Je ne suis en rien mêlé ni à SMCI, ni à tous les autres dossiers qui ont été cités.* (NV 20.11.1998)

(62) *En ce qui concerne SMCI [...].* (IS 24.11.1998)

(63) *Le D.G. de SMCI [...].* (IS 24.11.1998)

(64) *[...] le remboursement de TVA au profit de SMCI.* (IS 24.11.1998).

A l'oral, la première syllabe des sigles est prononcée avec un ton haut, phénomène qui peut être rapproché de la modification tonale des noms à valeur « définie » en dioula.

Les cas où le déterminant à valeur « définie » n'apparaît pas restent rares dans la langue de la presse et n'existent pas chez les écrivains étudiés.

### **2.4.3. Différences de contraintes sur les déterminants en français de Côte d'Ivoire**

Nous relevons ici deux aspects de l'omission du déterminant en français de Côte d'Ivoire qui manifestent l'existence de contraintes syntaxiques différentes de celles du français de France.

#### **a) Les constructions du type : être N**

La construction *être N* avec déterminant zéro est attestée en français de France mais elle connaît des limites. Les travaux de L. Kupferman 1991 sur les formes en *être* avec déterminant zéro devant les substantifs « humains » montrent que le contraste entre *être N* et *être un N* est aspectuel. Les prédicats précédés du déterminant zéro « expriment des propriétés jugées intrinsèques, caractéristiques, vérifiées dans tous les mondes possibles ». Les prédicats précédés de *un* indiquent des prédications « événementielles, impliquant des changements d'état » (L. Kupferman 1991).



En français de Côte d'Ivoire, la construction : *être N* ne répond pas toujours à ce critère ; elle est très répandue, bien que la structure : *être Dét N* soit aussi possible dans tous les cas. Elle s'étend à des séquences difficiles en français de France telles que :

FCI : (65) *Mon élection est donc un démenti cinglant à tous ceux qui pensent de cette façon. Aussi ai-je réfléchi avant de donner ma réponse comme lorsque j'avais été proposée pour être n° 2.* (NV 08.02.1999)

(66) *[...] être propriétaire n'est pas titre à brader.* (FM 20.11.97).

Nous avons, en effet, en français de France pour ces phrases :

FF : *Guy est (\*E + le) numéro deux*

*Etre propriétaire n'est pas (\*E + un) titre à brader.*

C'est selon le contraste aspectuel rappelé ci-avant que nous avons aussi, en français de France, la distinction entre :

FF : *Guy est premier N* et : *Guy est le premier N.*

Dans *être premier N* nous trouvons des noms indiquant, par exemple, une fonction :

FF : *Guy est premier (Président + Ministre + Violon + Secrétaire ...)*

Dans *être le premier N*, nous trouvons les autres noms :

FF : *Guy est (\*E + le) premier (élève + ouvrier + instituteur + enfant ...)*

*Eve est (\*E + la) première (fille + infirmière ...).*

En français de Côte d'Ivoire nous avons la possibilité de :

FCI : (67) *Yao est premier (élève + ouvrier + instituteur + enfant ...)*

(68) *Awa est première (fille + infirmière ...)*

Le déterminant peut être omis aussi avant des substantifs « non humains », comme dans la séquence :

FCI : (69) *La BRVM est première bourse du genre.* (FM 16.03.98).

## b) Les constructions du type : *tout N Adj*

Dans la presse de Côte d'Ivoire, on relève des cas où le groupe nominal complément est constitué de *tous*, du nom pluriel non précédé de déterminant, et d'un modifieur, qui peut être un adjectif, une relative, un nom, etc. L'inacceptabilité de ces constructions en français de France tient à la présence du modifieur :

FF : *NO V toutes (E + \*Dét) N*

*NO V toutes (\*E + Dét) N Adj.*

Au contraire, le français de Côte d'Ivoire admet :

FCI : *NO V toutes (E + Dét) N (E + Adj)*

dans, par exemple :

FCI : (70) *La convention a chargé la direction de mener toutes pressions en son pouvoir.*

(PO 16.03.98)

(71) *Pourquoi devraient-elles taire toutes déclarations qui portent au grand jour*

*l'excellence de leurs relations ?* (FM 30.10.97).

Nous avons donc la variation suivante dans ces séquences :

FCI : *Il mène toutes (E + les) pressions (E + en son pouvoir + possibles)*

vs. FF : *Il mène toutes (E + \* les) pressions*

*Il mène toutes les pressions (\* E + en son pouvoir + possibles)*

FCI : *Il tait toutes (E + les) déclarations (qui portent au grand jour... + éclairantes)*

vs. FF : *Il tait toutes (E + \* les) déclarations*

*Il tait toutes les déclarations (\* E + qui portent au grand jour... + éclairantes).*

Nous n'avons pas relevé ce type de variantes chez les auteurs.

## Conclusions :

Plusieurs conclusions peuvent être tirées de l'analyse des cas où le nom apparaît sans déterminant en français de Côte d'Ivoire.

Tout d'abord, une différence notable avec le français de France actuel se présente dans l'existence d'un déterminant zéro à valeur « générique » en français de Côte d'Ivoire, qui apparaît nettement en français populaire de Côte d'Ivoire où il ne peut être remplacé par aucun déterminant, mais qui reste visible dans toutes les variétés de la langue. La syntaxe des déterminants en français de Côte d'Ivoire est ainsi sous-tendue par l'opposition « générique » / « spécifique », tout comme dans les langues ivoiriennes, alors que cette opposition n'apparaît pas de façon si claire en français de France où les mêmes déterminants ont des valeurs diverses selon leur environnement.

Même en laissant de côté le cas du déterminant zéro « générique » du français populaire ivoirien, on s'aperçoit que les facteurs déterminant l'utilisation des déterminants en français de Côte d'Ivoire diffèrent de ceux du français de France.

D'une part, la valeur du nom n'est pas un facteur déterminant de l'utilisation des déterminants. En effet, les emplois de noms sans déterminant en fonction de sujet et surtout

de complément dans les phrases libres du français de Côte d'Ivoire sont nombreux et recouvrent des valeurs très distinctes telles que : « générique » et « définie ».

D'autre part, en ce qui concerne les contraintes syntaxiques, le déterminant n'est pas non plus lié par les mêmes règles qu'en français de France : quelle que soit la position du nom dans la phrase et même s'il est modifié par un adjectif, un complément du nom ou une relative, il peut, dans certains cas, continuer à être employé sans déterminant. Une conséquence est, qu'en français de Côte d'Ivoire, l'absence de déterminant devant un nom complément non-prépositionnel ne peut être indice du caractère figé d'une expression, contrairement à la tradition grammaticale du français de France.

Il apparaît donc que le statut même du déterminant en français de Côte d'Ivoire est différent de celui qu'il a en français de France : alors qu'il est obligatoire en français de France (ou que son absence obéit à des règles précises), il n'est pas indispensable en français de Côte d'Ivoire pour qu'un nom ait un rôle syntaxique dans une phrase.

## **2.5. Emplois spécifiques du déterminant « défini » en français de Côte d'Ivoire**

Le français de France connaît un emploi du déterminant « défini » auprès de noms qui désignent un référent « inaliénable » (2.5.1). Nous nous intéressons tout spécialement, dans cette section 2.5, aux phrases de structure : *NO V (Ddéf + Dposs) NI* dans lesquelles le déterminant est coréférent au sujet, et aux variantes concernant la distribution du déterminant « possessif » et du déterminant « défini » en français de Côte d'Ivoire (2.5.2). Les phrases de même structure, mais dans lesquelles la séquence : *Ddéf NI* est obtenue par réduction d'un complément *de N* non coréférent au sujet seront analysées plus tard en 3.2.

Nous présentons aussi des variantes dans la distribution du déterminant « défini » et du déterminant zéro devant un nom de « jour de la semaine » (2.5.3).

### **2.5.1. Emploi du déterminant *le, la, les* avec un nom désignant un référent « inaliénable » en français de France**

J. Guéron 1983 étudie différents cas où un déterminant « défini » de type *le, la, les* désigne un référent « inaliénable » et montre que plusieurs conditions sont nécessaires pour que le nom ait cette interprétation. Ainsi, dans les phrases de structure : *NO V (Ddéf + Dposs)*

*NI*, le sujet doit être un nom « humain », correspondant au « possesseur »<sup>100</sup>, et le complément un nom qui entretient avec le sujet une relation « inaliénable », par exemple : une « partie de son corps », un individu ayant un « lien de parenté », c'est-à-dire un nom correspondant à un élément du « domaine personnel » (Voir 3.1.1). Nous le notons ici : *Npc*. Ces phrases peuvent être construites avec le pronom préverbal *se*, qui correspond au nom « possesseur » (M. Gross 1968 : 31-34), ou sans ce pronom, pour donner des phrases du type :

FF : *Il (E + \* se) ferme les yeux*

*Il (\*E + se) casse la jambe*

(J. Guéron 1983 : 24).

En outre, le nom correspondant au « possesseur » doit précéder dans la phrase le nom à référent « inaliénable » et jouer ainsi le rôle d'antécédent, comme le montrent les exemples :

FF : *Jean lève la main*

\* *La main est levée (E + par Jean)*

*Jean espère qu'il pourra lever la main*

\* *Jean espère que la main sera levée (E + par Jean)*

(J. Guéron 1983 : 26).

Le déterminant « défini » fonctionne alors comme une anaphore de cet antécédent.

Cependant, d'autres facteurs interviennent pour que certaines phrases soient interprétées avec la « relation inaliénable » et d'autres non. En effet, de nombreux verbes empêchent cette interprétation. Nous avons ainsi, pour les mêmes noms de « partie du corps » :

FF : *Jean a levé les yeux, bougé la tête, donné la main, avancé le pied, crispé les poings, froncé les sourcils, etc.*

\* *Jean a rincé les yeux, palpé la tête, caressé la main, massé le pied, blessé les poings, épilé les sourcils, etc.* (J. Guéron 1983 : 29-30).

Avec les verbes *rincer, palper, caresser, masser, blesser, épiler*, le pronom préverbal *se* doit obligatoirement servir d'antécédent. Nous avons alors pour ces phrases :

FF : *Jean s'est rincé les yeux, palpé la tête, caressé la main, massé le pied, blessé les poings, épilé les sourcils, etc.*

Ces deux cas correspondent à deux classes de verbes, de structures :

FF : *Jean s'est (levé + bougé + donné + avancé + crispé + \*froncé) (E + \*Npc)*

*Jean s'est (rincé + palpé + caressé + massé + blessé + épilé) (E + Npc).*

<sup>100</sup> Nous utilisons ce terme à défaut d'autres termes plus adéquats, comme il a été dit en note au chapitre I, section 2.2.5 (p. 162).

Dans la deuxième classe de verbes, étudiée en particulier par B. Lamiroy *et al.* 1998, le pronom préverbal *se* a une valeur de « datif bénéfactif » : il représente la totalité dont une des parties est affectée par le procès, et le nom « inaliénable » est complément non-prépositionnel.

L'emploi de *se*, au contraire est impossible pour les verbes de la première classe s'il sont suivis d'un complément :

FF : \* *Jean s'est levé les yeux, bougé la tête, donné la main, avancé le pied, crispé les poings, froncé les sourcils, etc.*

Avec le pronom préverbal *se*, ces verbes de la première classe ne peuvent entrer que dans des constructions intransitives :

FF : *Jean s'est (levé + bougé + donné + avancé + crispé).*

Ces constructions sont liées aux constructions « datives possessives » (B. Lamiroy *et al.* 1998, M. Piot 2000) que nous étudierons plus en détail en 3. Nous rappelons seulement ici qu'en français de France, le déterminant « possessif » est rarement utilisé dans ces structures, même avec un nom « inaliénable ». En français de France, en effet, les phrases libres :

FF : *Guy se lave les mains*  
*Va te brosser les dents*

seront plus naturelles que :

*Guy lave ses mains*  
*Va brosser tes dents.*

De même que les phrases figées :

FF : *Max se rafraîchit la mémoire*  
*Max se ruine la santé*

par rapport à :

\* *Max rafraîchit sa mémoire*  
\* *Max ruine sa santé*

(M. Gross 1998 : 2, 34).

Le déterminant « possessif » n'est généralement utilisé dans de telles phrases que si le nom qui le suit n'est pas coréférent au sujet (de ces phrases) et si elles ont, par exemple, pour sources :

FF : *Guy lave les mains de Eve*  
*Guy lave ses mains*  
*Guy rafraîchit la mémoire de Eve*  
*Guy rafraîchit sa mémoire*

FF : *Guy ruine la santé de Eve*  
*Guy ruine sa santé.*

Cependant, même dans ce cas, la construction avec un pronom préverbal « datif bénéfactif » et un déterminant « défini » est préférée en français de France (M. Gross 1998 : 32-35) :

FF : *Guy lui lave les mains*  
*Guy lui rafraîchit la mémoire*  
*Guy lui ruine la santé.*

### 2.5.2. Emploi du déterminant « défini » avec un nom désignant un référent « inaliénable » en français de Côte d'Ivoire

On observe en français de Côte d'Ivoire, d'une part, dans la langue littéraire surtout, des contextes d'emplois du déterminant « défini » avec des noms désignant des référents « inaliénables » difficiles en français de France, et d'autre part, hors de la langue soutenue, une nette préférence pour la construction avec le « possessif » dans les cas où la construction avec le déterminant « défini » et le pronom préverbal *se* est, au contraire, plus naturelle en français de France.

#### a) Extension du déterminant « défini » avec un nom désignant un référent « inaliénable »

Dans la classe des verbes demandant en français de France le pronom préverbal *se* pour que le nom qui suit le déterminant « défini » soit interprété avec une valeur « inaliénable », on a les phrases figées suivantes :

FF : *Guy se retrousse les manches*  
*Guy se serre la ceinture.*

La forme *N0 se V Ddéf N* de ces phrases du français de France peut avoir pour variante, en français de Côte d'Ivoire : *N0 V Ddéf N*, soit : *Yao retrousse les manches* et *Yao serre la ceinture* dans, par exemple :

FCI : (72) *L'essentiel pour l'instant est de prendre hardiment position sur des problèmes cruciaux, de retrousser les manches et de bâtir rapidement la nouvelle société.*

(Nèg 117)

(73) *On voit bien que les princes qui nous gouvernent s'engraissent et on demande à la population de serrer la ceinture. [...] L'augmentation des prix signifie que la population seule est appelée à serrer la ceinture.* (NV 17.09.1999).

Les cas d'emplois du déterminant « défini » avec un nom « inaliénable » est étendue en français de Côte d'Ivoire à des cas plus difficiles en français de France comme :

FCI : (74a) *Yao offre (la nuque + l'occiput + ...) aux dents de Ali*

(75a) *(L'âme + Le double) de Ali a quitté le corps pendant le sommeil*

(76a) *Je demande (le nom + le totem) à l'étranger*

dans les phrases suivantes de Ahmadou Kourouma :

(74b) *Sans que l'un ou l'autre acceptât de venir en supplicé offrir l'occiput aux dents vengeresses du vieillard.* (Mon 179)

(75b) *Le double, le dja de Fama avait quitté le corps pendant le sommeil.* (Sol 119)

(76b) *A l'étranger [...] je demandais le nom totémique.* (Mon 162).

En français de France, ces noms à valeur « inaliénable » sont, de préférence, précédés du déterminant « possessif » :

FF : *Sans que l'un ou l'autre acceptât de venir offrir son occiput aux dents du vieillard*

*Le double de Fama avait quitté son corps pendant son sommeil*

*A l'étranger je demandais son nom totémique.*

Dans les phrases suivantes du français de Côte d'Ivoire, le déterminant « défini » précède des noms « aliénables » ou « inaliénables » :

FCI : (77) *Le patriarche [...] se fit ajuster le turban ...* (Mon 221)

(78) *Il y eu des hommes fâchés d'avoir dépassé l'âge de faire des folies, d'autres mécontents d'avoir le compte en banque trop famélique pour en faire.* (Emb 46).

Ces phrases sont possibles en français de France aussi, mais les phrases correspondantes avec un déterminant « possessif » sont plus naturelles :

FF : *Le patriarche se fit ajuster son turban ...*

*Il y eu des hommes mécontents d'avoir (un + leur) compte en banque trop famélique.*

Les variantes concernant l'utilisation du déterminant « défini » à valeur « inaliénable » dans des phrases libres se retrouvent dans des phrases figées du français de Côte d'Ivoire.

En français de France, le déterminant est soumis à des contraintes particulières dans certaines phrases figées. Ainsi, dans les phrases suivantes, le déterminant « possessif » est obligatoire :

FF : *Guy rend (son + \* le + \* ce) tablier*

*Guy porte le verre à (ses + ?\* les) lèvres*

*Guy passe (son + ?\* le + \* ce) temps à dormir*

*Guy tire (son + \* le + \* ce) chapeau à Yves*

*Guy regarde (sa + ?\* la + \* cette) montre.*

En français de Côte d'Ivoire, le déterminant qui précède le complément de ces expressions figées n'est pas soumis aux mêmes contraintes et peut varier :

- FCI : (79) *Yao rend (son + le + \*ce) tablier*  
 (80) *Yao porte le verre à (ses + les) lèvres*  
 (81) *Yao passe (son + le + \*ce) temps à dormir*  
 (82) *Yao tire (son + le + \*ce) chapeau à Ali*  
 (83) *Yao regarde (sa + la + \*cette) montre.*

comme le montrent les séquences :

- FCI : (84) *C'est lui-même qui a demandé à rendre **le** tablier.* (IS 25.11.97)  
 (85) *L'ex-directeur marketing et promotion d'E.-J. a rendu **le** tablier.* (LJ 30.05.99)  
 (86) *On présenta la traditionnelle calebassée d'eau fraîche de bienvenue. A tous, merci [...] gémit-il avant de la porter **aux** lèvres.* (Sol 104)  
 (87) *Les étudiants ont passé **le** temps à se livrer à des invectives.* (NV 21.12.1998)  
 (88) *Tous les observateurs ont tiré **le** chapeau aux membres du comité.*  
 (NV 04.01.1999)  
 (89) *Tiens, les voilà qui regardent **la** montre, courent, sautent du bus.* (Nèg 94).

Au contraire, dans la phrase du français de France :

FF : *Yao fait (ces + des + \*ses) réquisitions,*

le déterminant ne peut être un déterminant « possessif ». La phrase équivalente en français de Côte d'Ivoire admet cependant cette possibilité, comme l'attestent les séquences :

- FCI : (90) *[Le] président demandait à Mme le procureur de faire **ses** réquisitions.*  
 (IS 25.11.97)  
 (91) *Les débats permettront au Parquet de faire **ses** réquisitions.* (IS 11.11.1999).

On peut rapprocher de ces phrases l'utilisation du déterminant « défini » à valeur « possessive » dans l'adverbe figé *toute la vie*, préféré à *toute Dposs vie* du français de France, dans, par exemple :

- FCI : (92) *Et l'existence d'un peuple, [...], resta pour lui, **toute la** vie, un émerveillement, les sources et les motifs de graves méditations.* (Mon 9)  
 (93) *Toute **la** vie il montera une jument de cette robe.* (Mon 44).



### b) Extension de l'emploi du déterminant « possessif »

On remarque, en français de Côte d'Ivoire, une préférence pour la structure avec le déterminant « possessif » *son / leur* sur la structure avec le déterminant « défini » et, éventuellement, le pronom préverbal réfléchi *se*<sup>101</sup>. Nous avons ainsi les possibilités suivantes dans les phrases libres :

FCI: *N0 se V le Npc*

*N0 V son Npc*

dans : (94a) *Awa se lave les mains*

(94b) *Awa lave ses mains*

(95a) *Va te brosser les dents*

(95b) *Va brosser tes dents*

(96a) *Awa se pommade les pieds* (FF : *Awa se met de la crème sur les jambes*)

(96b) *Awa pommade ses pieds.*

Les phrases figées du français de France vues plus haut (2.5.1) ont, en français de Côte d'Ivoire, les formes :

FCI: (97a) *Awa se rafraîchit la mémoire*

(97b) *Awa rafraîchit sa mémoire*

(98a) *Ali se ruine la santé*

(98b) *Ali ruine sa santé.*

La phrase suivante, relevée chez J.-M. Adiaffi :

FCI: (99) *Les gardes eux-mêmes s'étouffaient à force de pincer leur nez.* (Car 71)

atteste ce type de variantes :

FCI: (100a) *Ali pince son nez*

(100b) *Ali se pince le nez.*

Nous pouvons aussi avoir, en français de Côte d'Ivoire :

FCI: (122) *Yao croise (ses + les) bras*

(123) *Yao croise (ses + les) doigts.*

<sup>101</sup> *Le livre unique de l'écolier africain*, IPAM 6e, Hachette, Istra, 1965, dans la rubrique : « parlons et écrivons correctement » de la p. 72 indiquait :

*on ne dit pas :*

j'ai mal à mon ventre  
je me lave mes mains  
il s'est cassé son bras  
levez votre tête

*il faut dire :*

j'ai mal au ventre  
je me lave les mains  
il s'est cassé le bras  
levez la tête.

En français de France, les structures avec le « possessif » de ces paires sont impossibles :

FF : \* *Guy pince son nez / Guy se pince le nez*  
*Guy croise (\* ses + les) bras / Guy se croise les bras*  
*Guy croise (\* ses + les) doigts / \* Guy se croise les doigts.*

Dans la phrase figée suivante du français de Côte d'Ivoire, au contraire, le « possessif » est impossible, tout comme dans la phrase équivalente du français de France *Guy se tourne (\* le + les + \* ses) pouces* :

FCI : (124a) *Yao se tourne (le + les) pouce(s)*  
 (124b) \* *Yao tourne (son + ses) pouce(s).*

Les exemples de cette phrase sont :

FCI : (125) *Les travailleurs se tournent le pouce.* (FM 19.10.98)  
 (126) *Des mesures de redressement méritent d'être prises [...] pour ne plus que les fonctionnaires affectés qui se tournent le pouce ne considèrent leur mutation comme une sanction.* (FM 25.11.97).

La préférence pour la structure avec le déterminant « possessif » *son / leur* sur la structure avec le déterminant « défini » et le pronom préverbal *se* se remarque aussi dans le cas du pronom préverbal réciproque. Le français de Côte d'Ivoire a ainsi des structures du type :

FCI : (127) *Ali et Yao font leur baiser de paix*  
 (FF : *Ali et Yao se (donnent + font) le baiser de paix*)

dans, par exemple :

FCI : (128) *Les fils présentés hier comme ennemis ont fait leur baiser de paix.*  
 (FM 31.10.97).

### **2.5.3. La détermination du nom de « jour de la semaine » en français de Côte d'Ivoire**

En français de France, le groupe nominal indiquant le « jour » est introduit par un déterminant « défini » dans :

FF : *Il arrivera le mercredi 14 mars.*

Devant un nom de « jour de la semaine » non suivi d'une date, le déterminant « défini » est ambigu. Ainsi, la phrase :

FF : *J'ai cours le lundi*

peut avoir une valeur « générique » et être équivalente à : *j'ai cours les lundis (en général)* comme « spécifique » et être équivalente à : *j'ai cours ce lundi.*

Le déterminant « défini » peut aussi être omis pour la valeur « spécifique », et c'est la construction la plus usuelle :

FF : *J'ai cours lundi* = *J'ai cours ce lundi*.

Il existe donc deux possibilités d'exprimer la valeur « générique » d'un nom de « jour de la semaine » : le déterminant « défini » singulier et le déterminant « défini » pluriel.

L'absence du déterminant « défini » devient cependant obligatoire avec *prochain* et *dernier* en français de France. Nous avons ainsi :

FF : *J'( ai + aurai) cours (E + \* le) lundi prochain*  
*J'ai eu cours (E + \* le) lundi dernier.*

Le français de Côte d'Ivoire ne diffère pas du français de France pour la détermination du nom de « jour de la semaine », mais la construction la plus usuelle pour la référence « spécifique » est celle avec le déterminant « défini ». L'emploi du déterminant « défini » singulier pour la référence « générique » est rare, ce qui rend ce déterminant moins ambigu. L'opposition entre la référence « spécifique » et la référence « générique » du nom de « jour de la semaine » se fait par l'opposition entre le déterminant « défini » singulier et le déterminant « défini » pluriel. Ainsi :

FCI : (129) *J'ai cours ( le + ce + E ) lundi* ≠ *J'ai cours les lundis.*

Le nom de « jour de la semaine » suivi de (*prochain* + *dernier*) continue d'être précédé du déterminant « défini » avec autant de facilité :

FCI : (130) *J'ai assisté à une conférence le mercredi dernier*

(131) *J'assisterai à une conférence le mercredi prochain.*

Cependant avec *prochain* comme avec *dernier*, l'absence du déterminant reste possible en français de Côte d'Ivoire, sur le modèle du français de France.

Nous avons donc, en français de Côte d'Ivoire, une préférence pour la construction avec le déterminant « défini » devant :

- un nom de « jour de la semaine » non suivi de date
- un nom de « jour de la semaine » suivi de *dernier*
- un nom de « jour de la semaine » suivi de *prochain*.

La presse de Côte d'Ivoire reflète cette tendance, par exemple dans les séquences suivantes où le contexte montre clairement qu'il s'agit d'un « jour de la semaine en cours » :

FCI : (132) *La Princesse Anne quittera notre pays le mercredi matin.* (FM 16.03.98)

- FCI : (133) *X. que l'on enterre le vendredi [...].* (FM 22.10.97)  
 (134) *Ce sont des milliers d'enfants qui ont reçu le samedi et le dimanche et qui recevront ce lundi 16 mars, des vaccins Polio-Oral.* (SI 16.03.98)  
 (135) *Ils étaient là le vendredi soir pour vivre les émois mouvementés du JBF qui y donnait sa première représentation.* (FM 17.11.97).

Les exemples suivants illustrent la possibilité de la construction avec le déterminant « défini » et *dernier* :

- FCI : (136) *Cette visite d'État entreprise depuis le lundi dernier.* (FM 24.10.97)  
 (137) *Depuis le mardi dernier, Abidjan vit au fil des pages.* (FM. 20.11.97)  
 (138) *Par ces mots, le Ministre voulait rassurer le mardi dernier.* (FM 30.10.97)  
 (139) *Les entrepreneurs ont reçu le jeudi dernier chacun un certificat.* (SI 16.03.98).

## 2.6. Autres variations du déterminant dans les phrases figées du français de Côte d'Ivoire

### 2.6.1. Variations en nombre du déterminant dans les phrases figées

M. Gross 1985 distingue plusieurs degrés de figement du déterminant dans les phrases figées du français de France. Il prend notamment en compte les phrases figées n'admettant pas le pluriel. Ainsi, le pluriel de la phrase :

FF : *Je casserai ma pipe un jour*  
 est : *Nous casserons notre pipe un jour,*  
 tandis que la phrase :

FF : *Nous casserons nos pipes un jour* (M. Gross 1985 : 113)

restitue obligatoirement un sens à *pipe* qui n'en avait pas en lui-même dans la phrase précédente au singulier ou au pluriel.

En français de Côte d'Ivoire, on observe, dans de telles phrases figées, que le déterminant peut passer du singulier au pluriel sans que le sens change. Ce type de variantes a déjà été mis en évidence par J. Kouadio N'Guessan 1999. Dans les phrases suivantes, le nom de « partie du corps » peut être au pluriel, selon la réalité physique, bien que le singulier soit possible aussi, sur le modèle du français de France :

- FCI : (140) *Yao tend (la + les + ses) main(s) à Ali*  
 (141) *Yao demande (la + les) main(s) de Awa*  
 (142) *Yao tend (l' + les) oreille(s)*

- FCI : (143) *Yao a (le + les) bras long(s)*  
 (144) *Yao a (une + des) dent(s) contre Ali*  
 (145) *Yao n'a rien à se mettre sous (la + les) dent(s).*

En français de France, le pluriel est impossible :

- FF : *Guy tend (la + \*les + \*ses) main à Yves*  
*Guy demande (la + \*les) main d'Eve*  
*Guy tend (l' + \*les) oreille*  
*Guy a (le + \*les) bras long*  
*Guy a (une + \*des) dent contre Yves*  
*Guy n'a rien à se mettre sous (la + \*les) dent.*

Ce type de variante est attesté dans les séquences suivantes du français de Côte d'Ivoire :

- FCI : (146) *Des musulmans, pendant le mois de pénitence, ont tendu **leurs** mains aux  
 pauvres, aux démunis.* (NV 20.01.1999)  
 (147) *Ce sont **les** mains de Mariam que j'ai sollicitées ...* (Mon 250)  
 (148) *Le gros des assis se serrèrent et tendirent **les** oreilles.* (Sol 140)  
 (149) *Fama a durci **les** oreilles, il lui fallait partir.* (Sol 146).

Nous reproduisons aussi :

- FCI : (150) *Il n'y a plus rien pour toi à te mettre sous **les** dents.*  
 (151) *[...] quiconque osera lever **les** petits doigts.*  
 (152) *A cause d'une seule maison, il gardera **des** dents contre toi.*  
 (153) *La secrétaire du ministre a **les** bras longs* (J. Kouadio N'Guessan 1999).

En français de Côte d'Ivoire, le pluriel du nom de « partie du corps » est accepté aussi dans le cas de la mise au pluriel des noms « possesseurs », dans, par exemple :

- FCI : (154) *Yao est sur le dos de Ali* (FF : *Yao surveille Ali*)  
 (155) *Yao est sur (le + les) dos de Ali et Aya*

Ainsi, dans la phrase suivante, l'utilisation de *nos* se fait sans difficulté en français de Côte d'Ivoire, bien que *notre* soit toujours possible, comme en français de France :

- FCI : (156) *Tous les parents seront sur **nos** dos.* (LJ 23.10.1998)

Le « possessif » pluriel *nos* est refusé dans cette phrase en français de France :

- FF : *Tous les parents seront sur (notre + \*nos) dos.*

### Remarque :

Ce type de mise au pluriel est possible aussi, bien sûr, dans les phrases libres en français de Côte d'Ivoire, comme par exemple dans :

- FCI : (157) *Les pantalons qu'on leur fait porter sur **les** têtes ...* (Mon 255)

FCI : (158) *Les courtisans [...] portèrent les mains **aux** fronts et ensemble murmurèrent  
amen.* (Mon 273)

(159) *Mais toutes les mains furent jointes et portées à hauteur **des** fronts.* (Sol 140).

### 2.6.2. Variantes dans la distribution des déterminants « définis » et « partitifs »

En français de France, le déterminant « partitif » est utilisé, en général, devant des noms de masse et des noms abstraits, pour indiquer une quantification imprécise d'une partie d'un tout. Les phrases suivantes, qui ont des degrés de figement divers, comportent un déterminant « partitif » en français de France :

FF : *Guy fait (\*E + de) la (politique + prison + ...)*

*Guy a (\*E + de) l'indulgence*

*Guy vomit (\*E + de) la bile*

*Guy soutire (\*E + de) l'argent à Yves*

*Guy jette (\*E + de) l'huile sur le feu*

*Il y a (\*le + du) bruit*

*Il y a (\*E + de) l'argent.*

Devant des noms indiquant des « études », combinés avec le verbe *faire*, c'est le déterminant « partitif » qui est utilisé aussi, en français de France, comme dans :

FF : *Guy fait (du droit + de la psychologie + de l'économie ...).*

En français populaire ivoirien, le déterminant « partitif » n'est normalement pas utilisé. Si l'on observe parfois des formes *de la*, *de l'*, *du* devant un nom, cela ne signifie pas que ces formes soient utilisées avec une valeur « partitive ». En effet, en français populaire ivoirien et dans la langue des apprenants, certains substantifs sont soudés avec un déterminant entier (« défini », « partitif » ou « indéfini ») ou avec la dernière consonne de celui-ci. Nous avons ainsi, parmi d'autres possibilités : *du pain*, *du riz*, *de l'eau*, *l'argent*, *d'ail* dans des phrases libres et figées comme :

FPIV : (160) *Il y a pas de l'argent*

(161) *Tu as ton l'argent*

(J.-L. Hattiger 1981 : 76)

(162) *Elle a mis d'ail*

(163) *"Petit l'argent, petit papier"*. (LJ 09.05.00) (FF : à petit salaire petit travail)

FPIV : (164) *Chaque caïman a son de l'eau.* (max)

(FF : *Chaque bosseur a son coin pour étudier.*)

Ce phénomène a déjà été relevé (J.-L. Hattiger 1981 : 75-79), et se rapproche d'une utilisation des substantifs sans déterminant.

Le français de Côte d'Ivoire plus soutenu utilise fréquemment le déterminant « défini » dans des cas où le français de France utilise de préférence le « partitif ». Nous avons, par exemple :

FCI : (165) *Yao fait la (politique + prison + ...)*

dans : (166) *Il n'est pas indiqué de faire **la** politique dans les mosquées.* (LJ 11.11.1998)

(167) *Qui fait **la** politique dans les mosquées?* (LJ 11.11.1998)

(168) *Un grand peureux qui n'a jamais fait **la** prison.* (NV 21.12.1998)

(169) *Il n'a jamais fait **la** prison.* (NV 13.11.1998).

Nous avons aussi :

FCI : (170) *Yao demande (E + de) l'indulgence*

(171) *Yao dégobille (E + de) la bile*

(172) *Yao soutire (E + de) l'argent du Trésor*

(173) *L'eau qui coule reste (E + de) l'eau*

(174) *L'examen a donné (E + de) la sueur au dos à Yao*

dans : (175) *Nous demandons l'indulgence à ceux qui viennent d'être plutôt motivés dans l'esprit d'aider les plus démunis.* (NR 13.11.98)

(176) *R. N. pour soutirer l'argent du Trésor a usé du même procédé de remboursement.*  
(IS 19.11.1998)

(177) *Il [...] dégobilla **la** bile jusqu'à en avoir les reins bloqués.* (Tis 53)

(178) *Le second rôle, c'est faire en sorte que l'eau qui coule reste l'eau, c'est-à-dire que les soldats que vous êtes restiez des soldats.* (NV 30.01.01)

(179) *Un dépassement entre deux véhicules donne toujours **la** sueur au dos.*  
(NV 17.11.1998).

La dernière phrase n'existe pas en français de France mais est à rapprocher de *donner des sueurs froides* et *donner froid dans le dos*, qui existent en français de France.

Nous avons aussi le cas de deux phrases courantes du français populaire de Côte d'Ivoire :

FCI : *Il y a (le bruit + l'argent)*

rapportées dans la presse :

FCI : (180) *Il y a **le** bruit partout.* (IS 24.11.1998)

(181) *Il y a l'argent à la casse.* (IS 24.11.1998).

La phrase qui suit est une variante usuelle de la phrase figée du français de France avec le « partitif » *jeter de l'huile sur le feu* :

FCI : (182) *Yao jette l'huile sur le feu*

dans : (183) *Le gouvernement vient de jeter l'huile sur le feu.* (LJ 31.05.1999)

(184) *Les ivoiriens (...) attendent des médias d'Etat une attitude responsable. C'est-à-dire, ne pas jeter l'huile sur le feu par des comportements partisans.* (NV 07.11.99)

Les phrases du français de France *faire de (le droit + la psychologie + l'économie ...)* ont en français de Côte d'Ivoire les variantes correspondantes sans le « partitif », comme dans :

FCI : (185) *Si j'avais fait le droit, peut-être que je serais en train de chercher à manger quelque part.* (LJ 28.06.1999).

Dans toutes ces phrases, le déterminant « partitif » est, bien sûr, possible en français de Côte d'Ivoire, sur le modèle du français de France. Cependant, l'utilisation du « partitif » reste fluctuant en français de Côte d'Ivoire et il est utilisé dans des phrases où le français de France ne l'utilise pas, telles que :

FCI : (186) *Faire de la lapalissade.* (NV 11.11.1998)

(187) *Faire du corps à corps.* (NV 13.11.1998)

(188) *Je dis que X doit continuer de mériter de la confiance.* (NV 11.11.98).

## Conclusions :

Les brèves analyses que nous avons proposées (2.5 et 2.6) confirment que les contraintes sur les déterminants sont différentes en français de Côte d'Ivoire et en français de France, mais les limites de ces constructions sont encore à étudier. Deux observations peuvent être faites :

Hormis le cas de l'utilisation préférentielle du déterminant « défini » devant un nom de « jour de la semaine en cours » qui tend à lever l'ambiguïté de l'utilisation usuelle de ce déterminant en français de France (Voir 2.5.3), les autres variantes de déterminants manifestent que ceux-ci interviennent moins dans l'interprétation de la phrase en français de Côte d'Ivoire qu'en français de France.

Par ailleurs, les multiples possibilités de détermination, aussi bien dans les phrases libres, que dans les phrases figées ou dans les phrases à prédicat nominal, montrent que les phrases figées sont, plus exceptionnellement encore qu'en français de France entièrement figées (M. Gross 1988 : 22) et que les groupes nominaux de plusieurs types de phrases peuvent avoir des propriétés semblables et offrir les mêmes analyses.



### 3. Variantes, réductions et substituts des groupes *N (de + pour) N* en français de Côte d'Ivoire

Nous étudions dans cette section plusieurs phénomènes de réductions qui touchent des structures nominales de forme globale *N (à + de + pour) N* dans lesquelles le premier nom est le nom-tête et le deuxième nom est le complément du nom-tête. Pour clarifier la situation, nous rappelons l'essentiel de ce qui concerne les structures du français de France de forme : *N (à + de + \* pour) Nhum*, appelées ici groupes nominaux « génitifs » (3.1.1), puis, toujours en français de France, leurs diverses possibilités de réduction (3.1.2). Nous donnons ensuite un aperçu de la syntaxe des constructions « génitives » en baoulé et en dioula, en particulier de leurs réductions (3.2). Nous abordons enfin l'étude de la variation de ces formes en français de Côte d'Ivoire selon trois aspects : la réduction des groupes « génitifs » *N de N* en *son N* (3.3), la réduction de groupes « génitifs » à valeur « métonymique » (3.4) et la forme spécifique du français de Côte d'Ivoire *pour (N + Pro)*, calque des langues ivoiriennes.

#### 3.1. Analyses des séquences *N de N* et *N pour N* en français de France

##### 3.1.1. Les groupes nominaux « génitifs » en français de France

Les groupes « génitifs » font partie des groupes nominaux de structure : *N (de + à ...) N*, dans lesquels le premier nom est « le substantif-tête, c'est-à-dire celui des deux noms qui établit des relations distributionnelles avec le reste de la phrase » (Pierre-André Buvet et Lim Jung-Hae 1996 : 272), et le deuxième nom est le complément du nom-tête. Les groupes « génitifs » ont pour particularité que le complément du nom est un nom « humain ». Ils sont appelés par M. Gross (1977 : 138-141) « groupes possessifs ». Certaines des propriétés des groupes nominaux « génitifs » sont communes à tous les groupes nominaux de même forme, et d'autres leur sont propres. Les groupes « génitifs » peuvent avoir pour source des phrases de constructions diverses, par exemple :

FF : *Guy a des enfants / les enfants de Guy*  
*Guy a une maison / la maison de Guy*  
*Guy travaille / le travail de Guy*  
*Guy fait une remarque / la remarque de Guy*, etc.

Dans les structures : *N de Nhum*, *Nhum* est complément de nom et non complément de verbe. Nous rappelons la distinction entre ces deux types de complémentation à l'aide des phrases :

FF : *Guy a parlé du boubou à Yves*  
*Guy a parlé du boubou de Yves*.

Dans le premier cas, *Yves* est complément du verbe *a parlé*, dans le deuxième cas, c'est *du*

*boubou de Yves* qui est le complément du verbe, et *Yves* est complément du nom-tête *boubou*, duquel il est indissociable comme le montre l'impossibilité d'insérer un adverbe :

FF : *Guy a parlé du boubou (E + ce matin) à Yves*

*Guy a parlé du boubou (E + \* ce matin) de Yves.*

Par ailleurs, la pronominalisation est différente dans ces deux phrases, montrant encore que dans le deuxième cas, le complément du nom, c'est à dire *Yves*, est attaché au nom-tête, *boubou* :

FF : *Guy a parlé du boubou à Yves*

*Du boubou, Guy en a parlé à Yves*

*Guy a parlé du boubou de Yves*

*Du boubou de Yves, Guy en a parlé*

*\* Du boubou, Guy en a parlé de Yves.*

Les groupes nominaux « génitifs » sont susceptibles d'être réduits de deux façons (M. Gross 1977 : 139-140 ; B. Lamiroy *et al.* 1998). L'une de ces réductions est celle du complément du nom et conduit soit au déterminant « possessif » dans :

FF : *Le boubou de Yves / son boubou*

soit à une construction avec le pronom préverbal *lui* « datif possessif » et le déterminant « défini » dans :

FF : *Ce film occupe l'esprit de Max / Ce film lui occupe l'esprit.*

La construction avec le « datif possessif » obéit à des restrictions sémantiques, étudiées pour les langues romanes et germaniques par B. Lamiroy *et al.* 1998 : ce sont les verbes prédicatifs dont les arguments sont liés par des relations d'« inaliénabilité », ou qui appartiennent au « domaine personnel »<sup>102</sup>, qui se construisent avec un « datif possessif ».

Toutefois, les relations d'« aliénabilité / inaliénabilité » ne suffisent pas à expliquer le choix de la construction avec le « datif possessif » ou de la construction avec le déterminant « possessif » comme nous le voyons ci-après (3.1.2).

<sup>102</sup> Les langues répartissent différemment les relations d'« aliénabilité / inaliénabilité ». Pour la plupart d'entre elles, les relations « inaliénables » sont : les relations des parties du corps à la personne, celles des parties à un tout, les liens naturels ou culturels comme la parenté, etc. Dans les langues romanes, les habits aussi sont concernés par la relation « inaliénable » (Voir B. Lamiroy *et al.* 1998 : 60-61).

La deuxième réduction possible est celle du nom-tête. Elle conduit au pronom « démonstratif », comme dans :

FF : *Le boubou de Yves / Celui de Yves.*

Les deux noms peuvent ensemble être réduits, ce qui conduit au pronom « possessif », comme dans :

FF : *Le boubou de Yves / Le sien.*

### **Remarque :**

En français de France, le morphème qui relie le complément au nom-tête dans les groupes génitifs est *de* ou *à*. Ceux-ci peuvent donc avoir pour forme :

FF : *Voici le boubou (de + à) Yves,*

la forme en *à* étant généralement réservée au français de France dit « populaire ». Ces deux formes se réduisent de la même façon :

FF : *Voici son boubou.*

En français de France, la construction avec *pour* n'est pas interprétée comme une construction « génitive », mais comme une construction « dative », qui ne peut être source du « possessif » :

FF : *Voici le boubou pour Yves / \*Voici son boubou.*

### **3.1.2. La réduction du complément de nom de : *N de N* en : *son N* en français de France**

L'utilisation du déterminant « possessif » comme réduction d'un complément de nom n'est pas simple en français standard de France et subit de nombreuses restrictions, rappelées par M. Gross (1998, 2 : 21-27). Ces emplois et restrictions sont les mêmes dans les phrases libres et figées. Nous tentons ici de montrer la difficulté de prévoir le comportement des groupes nominaux de structure *N de N*, en ce qui concerne leur réduction en *son N* ou, éventuellement, en une construction « dative génitive » avec *lui* et le déterminant « défini ».

Les restrictions dépendent du caractère « humain » ou « non-humain » du complément du nom-tête et de la relation « inaliénable » qui le lie au nom-tête, mais aussi du verbe. Le français de France admet difficilement le « possessif », en effet, avec un complément de nom « non-humain » :

FF : *Max est entré dans les détails de ce projet*

\* *Max est entré dans ses détails*

*Cet argument va dans le sens de ce projet*

\* *Cet argument va dans son sens,*

alors que le « possessif » est possible, dans cette dernière phrase, si le complément du nom est « humain » :

FF : *Cet argument va dans le sens de Max*  
*Cet argument va dans son sens.*

Cependant cette restriction n'est pas systématique puisque le français de France admet, avec un complément de nom « non-humain » :

FF : *Max souligne l'importance de ce projet*  
*Max souligne son importance.*  
*On a tourné une page de l'histoire de ce pays*  
*On a tourné une page de son histoire.*

Et interdit, avec un complément de nom « humain » :

FF : *Ce dossier est tombé sous la main de Luc*  
 \* *Ce dossier est tombé sous sa main.*

Dans toutes ces phrases où le complément de nom n'est pas un nom « humain », et où la relation « inaliénable » est donc absente, la construction « dative possessive » est refusée :

FF : \* *Max lui est entré dans les détails*  
 \* *Cet argument lui va dans le sens*  
 \* *Max lui souligne l'importance*  
 \* *On lui a tourné une page de l'histoire.*

Dans le cas d'un groupe nominal « génitif » à nom-tête « humain », c'est la construction « dative possessive » avec le pronom préverbal *lui* (qui correspond traditionnellement à : à *Nhum*) qui est normalement utilisée :

FF : *Ce dossier est tombé sous la main (de = à) Luc*  
*Ce dossier lui est tombé sous la main.*

La transformation en une construction « dative possessive » s'applique aussi lorsque la séquence *Npc de Nhum* est sujet :

FF : *Les mains tremblent à Jean / Les mains lui tremblent* (B. Lamiroy et al. 1998 : 46)

ou pour les cascades de compléments de noms :

FF : *Max mangera dans le creux de la main (de = à) Luc*  
*Max lui mangera dans le creux de la main.* (M. Gross 1998, 2 : 21-27).

Dans certaines phrases, la construction avec le « datif possessif » alterne avec la construction avec le déterminant « possessif » :

FF : *Les mains tremblent à Jean / Les mains lui tremblent*  
*Les mains de Jean tremblent / Ses mains tremblent.*

Cependant, la notion de « relation inaliénable » ne suffit pas à expliquer des différences de comportements syntaxiques de phrases pourtant proches. On a, par exemple :

FF : *Ce choc a coupé la respiration de Max / Ce choc lui a coupé la respiration*  
*Ce film occupe l'esprit de Max / Ce film lui occupe l'esprit.*

mais : *Ce film occupe les pensées de Max / \* Ce film lui occupe les pensées*  
*Ce film occupe ses pensées* (M. Gross 1998, 2 : 21-27).

(B. Lamiroy *et al.* 1998) montre que la préférence pour la construction « dative possessive » avec *lui* par rapport à la construction « possessive » en *son N* dépend essentiellement du verbe. Nous avons, par exemple :

FF : *Guy a gagné le cœur d' Eve / \* Guy lui a gagné le cœur*  
*Guy a gagné son cœur*

mais : *Guy a transpercé le cœur d'Eve / Guy lui a transpercé le cœur*  
*\* Guy a transpercé son cœur.*

Il existe en outre une interdiction du pronom préverbal *lui* avec *être* et certaines de ses variantes, telles que *rester*, *demeurer*, etc. :

FF : *Le dossier (est + reste + demeure) entre les mains de Luc*  
*\* Le dossier lui (est + reste + demeure) entre les mains.*

Mais *lui* peut être accepté avec des verbes supports équivalents à *être*, tels que *traîner* dans :

FF : *Les clés étaient sous le nez de Max / \* Les clés lui étaient sous le nez*  
*Les clés traînaient sous le nez de Max / Les clés lui traînaient sous le nez*

(M. Gross 1998, 2 : 21-27).

Par ailleurs, la phrase suivante du français de France avec *rester* admet aussi la possibilité du pronom préverbal *lui* :

FF : *S'il conduit comme ça, la boîte à vitesse va rester dans la main de Guy*  
*S'il conduit comme ça, la boîte à vitesse va lui rester dans la main*  
*\* S'il conduit comme ça, la boîte à vitesse va rester dans sa main.*

La complexité de ces contraintes empêche probablement qu'elles puissent être respectées à tous les niveaux de langue. La variation qui existe dans certaines variétés de français de France peut être rapproché de ce qui se passe aussi en français de Côte d'Ivoire.

### 3.2. Syntaxe des constructions « génitiales » en dioula et en baoulé

Nous présentons brièvement les constructions « génitiales » en dioula et en baoulé (qui sont des cas particuliers des groupes nominaux formés d'un nom-tête et de son

complément, nominal ou pronominal) ainsi que leurs réductions ou substitutions. Ces constructions font intervenir les notions d'« aliénabilité / inaliénabilité » qui sont organisées diversement selon les langues (Voir 3.1.1), comme le sont aussi les propriétés syntaxiques des phrases dont les arguments sont liés par de telles relations, mais nous n'étudierons pas ici en détail ces phénomènes.

### 3.2.1. Les constructions « génitiales » en dioula tagboussi

La structure du groupe nominal est étudiée, pour le dioula, par G. Dumestre 1971 ; G. Dumestre et G.L.A. Retord 1981 ; A. Sangaré (1984 : 280-289), auxquels nous empruntons la plus grande partie des analyses qui suivent, et pour d'autres langues mandingues par de nombreux autres auteurs.

#### a) Les groupes nominaux « génitifs »

Le nom-tête d'un groupe nominal, en dioula tagboussi ou véhiculaire comme dans d'autres variétés de dioula, peut être complété d'un autre nom, qui lui est antéposé, chacun des deux noms pouvant être pourvu de morphèmes de détermination<sup>103</sup>, selon le modèle :

dioula : *bón nìn s̀igilan bæ bé ỳàn*

*maison Ddém siège tous être ici* (FF : *tous les sièges de cette maison sont ici*).

Le groupe « génitif » est construit selon le même ordre et comprend, dans sa forme la plus longue, le nom « humain » ou l'affixe de personne, un morphème de relation ou relateur, noté *Rel*, qui en dioula tagboussi est *tá*, et le nom-tête. Le relateur *tá* est ici indicé : *tá<sub>2</sub>*. Cette forme longue est généralement utilisée pour des noms-tête « aliénables », alors que la forme des groupes « génitifs » « inaliénables » se caractérise par l'absence de relateur. Les divers facteurs d'apparition de *tá<sub>2</sub>* sont étudiés par A. Sangaré 1984 sur la base de critères sémantiques (relations naturelles ou acquisition, émanations, relations parentales, de réciprocité, hiérarchiques, etc.). Nous avons, en dioula tagboussi, avec un complément de nom nominal :

dioula : *s̀aga k̀ùn bé ỳàn* / *àlí dén bé ỳàn*

*mouton tête être là* / *Ali enfant être là*

(FF : *la tête du mouton est là*) / (FF : *l'enfant d'Ali est là*)

*àlí tá<sub>2</sub> dérəkébà bé ỳàn*

*Ali Rel boubou être là* (FF : *le boubou d'Ali est là*)

<sup>103</sup> Les noms composés se distinguent des groupes nominaux par leur compacité tonale et par l'unicité de leur spécification. On peut comparer, par exemple : *s̀agàmúsó* (FF : *le mouton femelle / la brebis*) et, en contexte de conte : *s̀agá mùsó* (FF : *la femme du mouton*), et : *s̀agàmúsów* (FF : *les brebis*) et *s̀agáw mùsów* (FF : *les femmes des moutons*) (Voir A. Keita 1990 : 32).

Les morphèmes de personne, pour les valeurs 1 à 6, sont les mêmes que celles que l'on rencontre auprès des verbes et qui correspondent aux « élocutif », « allocutif » et « délocutif » singuliers et pluriels : *n / í / à / án / áw / òó*. Ces morphèmes ont ici le rôle de « génitifs » et non de déterminants, ce qui est le cas des morphèmes *mon / ton ...* du français.

Nous avons, par exemple, au singulier pour un nom-tête « aliénable » :

dioula : *n tá<sub>2</sub> fàni / í tá<sub>2</sub> fàni / à tá<sub>2</sub> fàni*  
*Pers1 Rel habit / Pers2 Rel habit / Pers3 Rel habit*  
 (FF : *mon habit / ton habit / son habit*)

pour un nom-tête « inaliénable » :

dioula : *n bámuso / í bámuso / à bámuso*  
*Pers1 mère / Pers2 mère / Pers3 mère*  
 (FF : *ma mère / ta mère / sa mère*).

### b) La forme (N + Pro) *tá*

En dioula véhiculaire comme dans d'autres variétés de dioula, il existe un morphème *tá<sub>1</sub>*, qui se substitue au nom-tête « aliénable » ou « inaliénable » d'un groupe « génitival » en contexte d'anaphore. Il a la valeur de : FF : *chose de* ou *celui / celle de*. Bien qu'en dioula véhiculaire, le pronom *tá<sub>1</sub>* soit un homonyme du relateur *tá<sub>2</sub>*, l'hypothèse d'une dérivation des groupes « génitivals » de forme : *Nhum tá<sub>2</sub> N* en des groupes de forme : *Nhum tá<sub>1</sub>* semble être infirmée par deux observations :

- D'une part, *tá<sub>1</sub>* a une certaine autonomie par rapport à *tá<sub>2</sub>* puisque *tá<sub>1</sub>* peut correspondre à un nom *N* « aliénable » qui entre dans une structure : *Nhum tá<sub>2</sub> N*, comme à un nom *N* « inaliénable » qui entre dans une structure : *Nhum N*.
- D'autre part, le fait que les variétés vernaculaires de dioula<sup>104</sup> possèdent un item de forme différente pour *tá<sub>2</sub>* appuie plus l'hypothèse d'une utilisation du relateur *tá<sub>2</sub>* à partir du pronom *tá<sub>1</sub>*, que l'inverse. Nous avons ainsi, avec un nom-tête « aliénable » :

dioula : *à má í tá<sub>2</sub> sigilan tà, à kà n tá<sub>1</sub> tà*  
*Pers3 Acc-Nég Pers2 Rel chaise prendre, Pers3 Acc Pers1 celle de prendre*  
 (FF : *il n'a pas pris ta chaise, il a pris la mienne*)

et avec un nom-tête « inaliénable » :

dioula : *àlí fàcε tε áwà tá<sub>1</sub> lò*  
*Ali père PRES -Nég, Awa celui de PRES*  
 (FF : *ce n'est pas le père d'Ali, c'est celui d'Awa*)

<sup>104</sup> Il en est de même en malinké et en bambara (Boniface Keita 1984 ; Koné Dramane 1984).

dioula : *dén nìn, jɔn tá<sub>1</sub> lò ? / dé<sub>n</sub> nìn, à tá<sub>1</sub> lò*  
*enfant Ddém, qui celui de PRES ? / enfant Ddém, Pers3 celui de PRES*  
 (FF : *cet enfant, il est à qui ? / cet enfant, c'est le sien*).

*Tá<sub>1</sub>* peut aussi être utilisé hors d'un contexte d'anaphore, pour référer à un segment de la réalité présent dans la situation de communication.

Nous remarquons que *tá<sub>1</sub>* est ambigu puisqu'il ne prend pas la marque du pluriel (voir 2.2.1) du nom auquel il correspond :

dioula : *à tá<sub>2</sub> fàniw lò / à tá<sub>2</sub> fàni lò / à tá<sub>1</sub> lò*  
*Pers3 Rel habit-Plur PRES / Pers3 Rel habit PRES / Pers3 celui de PRES*  
 (FF : *ce sont ses habits / c'est son habit / (ce sont les siens + c'est le sien)*).

L'équivalent en français ivoirien de ces phrases fait, quelquefois, intervenir la forme pro - nominale *pour (N + Pro)*, spécifique au français de Côte d'Ivoire (Voir 3.5) :

FCI : *il n'a pas pris ta chaise, il a pris pour moi*  
*ce sont ses habits / c'est son habit / c'est pour lui.*

### 3.2.2. Les constructions « génitiales » en baoulé

Nous nous reportons, pour l'analyse qui suit, à l'étude de D. Creissels et J. Kouadio N'Guessan (1977 : 327-341) de la construction « génitive » en baoulé.

#### a) Les groupes nominaux « génitifs »

Le nom-tête d'un groupe nominal, en baoulé, peut être complété d'un autre nom, qui lui est antéposé. Les groupes « génitifs » sont construits selon cette structure, le nom « humain » complément, antéposé au nom-tête, pouvant être suivi ou pas d'un pronom de rappel : le baoulé possède effectivement des morphèmes personnels qui, antéposés à un nom, correspondent au « génitif » (D. Creissels et J. Kouadio N'Guessan 1977 : 183-184). Ce sont, respectivement pour les personnes 1 à 6 : (*n + mi*) / *wɔ / í / é / ámu / bé*. Nous avons ainsi les possibilités suivantes, avec et sans morphème personnel « génitif », et avec, éventuellement, les morphèmes « défini » et pluriel, à la fin du groupe nominal :

baoulé : *táluà tánní ɔ*  
*filie pagne PRES (FF : c'est un pagne de fille)*  
*táluà i tánní'n ɔ*  
*filie Pers3 pagne Ddéf PRES (FF : c'est le pagne de la fille)*  
*táluà ngà (E + i) tánní'n ɔ*  
*filie Ddém (E + Pers3) pagne Ddéf PRES (FF : c'est le pagne de cette fille)*

(Creissels et Kouadio 77 : 328).



Les morphèmes « génitifs » ne sont pas des déterminants, mais, des pronoms et, en cas d'absence du complément de nom « humain », ils suffisent à compléter le nom-tête, éventuellement suivi des déterminants « défini » et pluriel (Voir 2.2.2). Les phrases qui suivent montrent une opposition entre les valeurs « définie » et « générique » en baoulé, que le déterminant « possessif » *mon, ton ...* en français ne fait pas apparaître. Nous avons ainsi :

baoulé : *mi ákɔ ɔ*

*Pers1 poulet PRES* (FF : *c'est un poulet à moi*)

(*n / wɔ / í / é / ámu / bé* ) *jánvuɛ ɔ*

(*Pers1 / Pers2 / Pers3 / Pers4 / Pers5 / Pers6*) *ami PRES*

(FF : *c'est un ami à (moi / toi / lui / nous ...)* / *c'est (mon / ton / son / notre ...) ami*)

à comparer à :

baoulé : *mi ákɔ ni ɔ*

*Pers1 poulet Ddéf PRES*

(FF : *c'est le poulet à moi dont il a été question / mon poulet*)

*i jánvuɛ ni ɔ*

*Pers3 ami Ddéf PRES*

(FF : *c'est l'ami à lui dont il a été question / c'est son ami*)

*i jánvuɛ mu ɔ*

*Pers3 ami Plur PRES*

(FF : *ce sont ses amis dont il a été question*).

#### b) La forme (*N + Pro*) *liɛ* du baoulé

Le baoulé possède un morphème *liɛ*, étudié par D. Creissels et J. Kouadio N'Guessan (1977 : 198-200 ; 338-341), tête d'un groupe nominal qui comprend un complément nominal ou pronominal et a pour structure (*N + Pro*) *liɛ* *Liɛ* se substitue au nom-tête d'un groupe « génitif » et entre donc uniquement dans des constructions pro - nominales. La signification approximative de (*N + Pro*) *liɛ* est : (*chose + part*) *de* (*N + Pro*). Nous avons, par exemple :

baoulé : *táluà tánní ɔ*

*fille pagne PRES* (FF : *c'est un pagne de fille*)

*táluà liɛ ɔ*

*fille part PRES* (FF : *c'est pour des filles*).

**Liε** peut, comme tout nom, être combiné avec des morphèmes correspondant aux valeurs « définie » et « pluriel ». Il a alors le sens de : FF : *celui de*. Nous avons, par exemple :

baoulé : **táluà i tánní' n ɔ**

*fil*le Pers3 *pag*ne Ddéf PRES

(FF : *c'est le pagne de la fille*)

**táluà i liε ɔ / táluà i liε ni ɔ**

*fil*le Pers3 *part* PRES / *fil*le Pers3 *part* Ddéf PRES

(FF : *c'est à la fille* / *c'est celui de la fille*)

**táluà i tánní mu ɔ / táluà i liε mu ɔ**

*fil*le Pers3 *pag*nes Plur PRES / *fil*le Pers3 *part* Plur PRES

(FF : *ce sont les pagnes de la fille* / *ce sont ceux de la fille*)

**n niε ɔ / n niε ni ɔ / n niε mu ɔ**

Pers1 *part* PRES / Pers1 *part* Ddéf PRES / Pers1 *part* Plur PRES

(FF : *c'est à moi* / *c'est le mien* / *ce sont les miens*)

**n jánvuε m mè liε ɔ / n jánvuε m mè liε ni ɔ**

Pers1 *ami* Plur Pers6 *part* PRES / Pers1 *ami* Plur Pers6 *part* Ddéf PRES

(FF : *c'est à mes amis* / *c'est celui de mes amis*)

**n jánvuε m mè liε mu ɔ**

Pers1 *ami* Plur Pers6 *part* Plur PRES

(FF : *ce sont ceux de mes amis*) (Creissels et Kouadio 1977 : 338-341).

L'équivalent en français ivoirien de ces phrases fait intervenir la forme *pour* (*N + Pro*), spécifique au français de Côte d'Ivoire, que nous étudions en 3.5 :

baoulé : **táluà i liε ɔ / táluà i liε ni ɔ / táluà i liε mu ɔ** FPIV : *c'est pour la fille*

baoulé : **n niε ɔ / n niε ni ɔ / n niε mu ɔ** FPIV : *c'est pour moi*

baoulé : **n jánvuε m mè liε ni ɔ / n jánvuε m mè liε mu ɔ** FPIV : *c'est pour mes amis*.

### 3.3. La réduction du complément de nom des groupes nominaux de forme : *N de N* en des groupes nominaux en : *son N* en français de Côte d'Ivoire

En comparaison des restrictions qui existent, en français de France sur la réduction des groupes nominaux de structure : *N de N* en : *son N* (Voir 3.1.2), le français de Côte d'Ivoire offre une grande facilité pour ce type de réduction, dans le cas des groupes nominaux « génitifs » comme dans le cas où le complément de nom n'est pas un nom « humain ».

### 3.3.1. La réduction de : *N de Nhum* en : *son N*

Dans le cas des groupes nominaux « génitifs », le français de Côte d'Ivoire montre une nette préférence pour la réduction des groupes nominaux de structure : *N de N* en : *son N*, par rapport à l'emploi du pronom préverbal « datif possessif » *lui*, y compris dans les cas où le verbe l'empêche en français de France. Ce fait est à rapprocher de la préférence pour l'utilisation du déterminant « possessif » plutôt que celle du déterminant « défini », dans des phrases comme : *Yao va laver ses mains*, que nous avons étudiée en 2.5.2,b.

Les phrases figées suivantes, communes au français de France et au français de Côte d'Ivoire dont nous avons vu le comportement en français de France (3.1.2), acceptent, en français de Côte d'Ivoire, le déterminant « possessif » :

- FCI : (1a) *Ce dossier est tombé sous la main de Yao*  
 (1b) *Ce dossier est tombé sous sa main*  
 (2a) *Ce film occupe l'esprit de Yao*  
 (2b) *Ce film occupe son esprit*  
 (3a) *S'il conduit comme ça, la boîte à vitesse va rester dans la main de Yao*  
 (3b) *S'il conduit comme ça, la boîte à vitesse va rester dans sa main.*

De la même façon, les phrases figées de la classe (CPN), de structure *Npc de Nhum*, spécifiques au français de Côte d'Ivoire ont le même comportement : dans ces phrases, la séquence : *Npc de Nhum* se réduit naturellement en : *son N*. Mise à part la première phrase, qui accepte les deux constructions, la construction avec le « datif possessif » *lui* est, en outre, refusée :

- FCI : (4a) *Awa attache les yeux de Aya* (FF : *Awa bande les yeux de Aya*)  
 (4b) *Awa attache ses yeux*  
 (4c) *Awa lui attache les yeux*  
 (5a) *Awa calme le cœur de Aya* (FF : *Awa (calme + rassérène) Aya*)  
 (5b) *Awa calme son cœur*  
 (5c) \* *Awa lui calme le cœur*  
 (6a) *Awa cherche la bouche de Aya* (FF : *Awa provoque Aya*)  
 (6b) *Awa cherche sa bouche*  
 (6c) \* *Awa lui cherche la bouche*  
 (7a) *Awa fait le drap de Aya* (FF : *Awa humilie Aya*)  
 (7b) *Awa fait son drap*  
 (7c) \* *Awa lui fait le drap*

- FCI : (8a) *Awa gâte le nom de Aya* (FF : *Awa gâte la réputation de Aya*)  
 (8b) *Awa gâte son nom*  
 (8c) \* *Awa lui gâte le nom*  
 (9a) *Aya a mangé l'âme de Yao* (FF : *Aya a tué Yao par sorcellerie*)  
 (9b) *Aya a mangé son âme*  
 (9c) \* *Aya lui a mangé l'âme*  
 (10a) *Awa prend la charge de Aya* (FF : *Awa prend Aya en charge*)  
 (10b) *Awa prend sa charge*  
 (10c) \* *Awa lui prend la charge.*

La phrase de Amhadou Kourouma :

FCI : (11) *Ce sont les mains de Mariam que j'ai sollicitées ...* (Mon 250)

présente la même réduction de : *N de N* en : *son N* :

- FCI : (12a) *Héraud (demande + sollicite) (la + les) main(s) de Mariam*  
 (12b) *Héraud (demande + sollicite) (sa + ses) main(s)*  
 (12c) \* *Héraud lui (demande + sollicite) (la + les) main(s).*

et se comporte ainsi, d'ailleurs, comme la phrase équivalente du français de France :

FF : *Guy demande la main de Eve*  
*Guy demande sa main*  
 \* *Guy lui demande la main.*

La phrase figée avec le verbe *rester* :

FCI : (13a) *J'ai essayé d'économiser mais je n'ai pas la chance, l'argent reste pas dans ma main.* (Mét 68) (FF : *Je ne sais pas économiser*)

n'admet pas la construction « dative possessive » :

- (13b) \* *L'argent ne me reste pas dans la main.*

### 3.3.2. La réduction de : *N de N-hum* en : *son N*

Nous analysons ici, dans un contexte d'anaphore, quelques cas particuliers de réductions en *son N* de groupes nominaux dans lesquels le complément de nom n'est pas un nom « humain ». Cette réduction, très courante en français de Côte d'Ivoire, s'applique, par exemple, aux phrases figées, communes au français de France et au français de Côte d'Ivoire que nous avons vues en 3.1.2.

Celles-ci admettent, en français de Côte d'Ivoire, le déterminant « possessif », contrairement à leur comportement en français de France :

FCI : (14a) *Yao est entré dans les détails de ce projet*

(14b) *Yao est entré dans ses détails*

(15a) *Cet argument va dans le sens de ce projet*

(15b) *Cet argument va dans son sens.*

Nous avons aussi, avec un nom « humain » cette fois :

FCI : (16a) *C'est à moi de prendre la charge de ma mère, elle est vieille*

(16b) *Elle est vieille, c'est à moi de prendre sa charge.* (Mét 82)

La réduction en *son N* s'applique aussi à de nombreuses phrases du français de Côte d'Ivoire plus ou moins éloignées du français de France. Nous montrons, éventuellement, que leurs équivalents en langues ivoiriennes acceptent aussi la réduction du complément du nom-tête.

Nous avons tout d'abord avec : *le fond de l'(affaire + histoire ...)*, qui existe aussi en français de France :

FCI : (17a) *Yao connaît le fond de l'(affaire + histoire ...)*

(17b) *Cette (affaire + histoire ...), Yao connaît son fond.*

Cette réduction est impossible en contexte d'anaphore en français de France et la construction avec le déterminant « défini » et le pronom préverbal *en* qui tient lieu d'antécédent est obligatoire :

FF : *Guy connaît le fond de le (affaire + histoire ...)*

\* *Cette (affaire + histoire ...), Guy connaît son fond*

*Cette (affaire + histoire ...), Guy en connaît le fond.*

Nous rapprochons cette possibilité du fait qu'en baoulé, la réduction du complément de *bó*, équivalent du FF : *fond*, en un pronom de troisième ou de sixième personne est possible, par exemple dans les séquences suivantes, extraites de Creissels et Kouadion 1977 : 576 et 500 :

baoulé : [*n sù wa kán ndɛ nsàn ...*]

[*Pers1 Prog venir dire affaire trois ...*]

(FF : [*Je vais vous dire trois histoires ...*])

*sè amú sè be bó'ni ɔ amúú tú beè kle mì*

*si Pers5 savoir Pers6 fond-Ddɛf alors Pers5-Inj arracher Pers6-Inj montrer Pers1*  
*si vous trouvez leur solution, vous me l'expliquerez)*

*í bó'n yɔɛ kɛ bla jà-wa tí keklè*

*Pers3 fond-Ddɛf voici que femme épouser être difficile*

(FF : *cela veut dire qu'il est difficile de s'entendre avec sa femme*).

Le français de Côte d'Ivoire permet aussi la réduction du groupe : *le contraire de N* en : *son contraire* dans des contextes d'anaphore comme :

- FCI : (18) *Yao (dit + pense ...) une chose et (fait + soutient ...) (le + son) contraire*  
 (19) *Dire une chose et penser son contraire relève de l'art didiga.* (NV 03.07.1999)  
 (20) *On dit une chose, puis on soutient son contraire.* (NV 04.06.1999).

De telles phrases sont impossibles en français de France où le déterminant « défini » est obligatoire :

FF : *Guy (dit + pense ...) une chose et (fait + soutient ...) (\*son + le) contraire.*

En français de Côte d'Ivoire, certains items comme : *deux, grand, petit ...* peuvent être la tête d'un groupe nominal dans des phrases comme : *NO a le (deux, grand, petit ...) de N*, qui peuvent, par ailleurs, être réduites en : *NO a Dposs (deux, grand, petit ...) en contexte d'anaphore*. Nous avons ainsi des phrases du type :

- FCI : (21) *Est-ce que tu as le grand de cette chaussure ? - J'ai son grand*  
 (FF : *Est-ce que vous avez la pointure au-dessus de cette paire de chaussures ?*  
*- j'ai la pointure au-dessus)*  
 (22) *Est-ce qu'il y a le grand de cette chaussure ? - il n'y a pas son grand*  
 (FF : *Est-ce qu'il y a la pointure au-dessus de cette paire de chaussures ?*  
*- il n'y a pas la pointure au-dessus)*  
 (23) *Femme, il n'y a pas son bon, il y a son mauvais et puis il y a son pire.*  
 (nouchi.com 3/21/01).  
 (24) *Yao n' a pas son deux*  
 (FF : *Il n'y a personne comme Yao)*  
 (25) *Attiéké garba<sup>105</sup>, il y a pas son deux* (chanson d'ambiance)  
 (FF : *Il n'y a rien comme de l'attiéké ou du garba).*

Ces phrases n'existent pas en français de France. Les deux dernières peuvent toutefois être rapprochées de : FF : *N n'a pas son pareil*. Les formes en *son N* de ces phrases, le plus souvent impossibles en français de France, peuvent être mises en parallèle avec des réductions similaires du complément de nom dans les langues ivoiriennes. Nous avons, par exemple :

dioula : *à tá bèlèbèlè bá bé n fε*  
*Pers3 Rel grand grand être Pers1 avec*  
 (FF : *j'ai la taille au dessus de (cela + cet article)*) (FCI : *j'ai son grand*).

<sup>105</sup> L'attiéké et le garba sont des plats confectionnés à base de manioc.

Le groupe nominal (*E + l'*) *affaire de N* du français ivoirien est formé du nom *affaire*, complété d'un nom de « sujet de conversation ». Son emploi, très fréquent en français de Côte d'Ivoire, et a déjà été relevé (J. Kouadio 1977 ; J.-L. Hattiger 1981). La séquence (*E + l'*) *affaire de N* se rencontre, en français populaire ivoirien, en particulier après le verbe *parler*, verbe qui se construit le plus souvent avec un complément non-prépositionnel (Voir I. 2.1.1), mais elle peut aussi être utilisée indépendamment de ce verbe. Elle a pour équivalents approximatifs les groupes nominaux formés en français de France de : (*la question + le sujet + le thème ...*) *de N*. Nous avons, par exemple, les phrases :

- FPIv : (26) *Ali parle affaire de ballon* (FF : *Ali parle de (E + la question du) foot*)  
 (27) *Ali parle affaire (de + du) mariage* (FF : *Ali parle du mariage*)  
 (28a) *Affaire de la fête est gâtée* (FF : *Le projet de la fête a échoué*).

Le déterminant « défini » peut précéder *affaire*, par exemple dans les phrases de copies d'élèves suivantes, étudiées par J. Kouadio N'Guessan 1977 :

- FCI : (29) *Chaque fois on parle l'affaire des planteurs*  
 (30) *On parle l'affaire des maladies contagieuses.*

La séquence *affaire de N* peut être réduite à *son affaire* :

- FPIv : (31a) *Yao a parlé Ali affaire de (mariage + ballon + ...)*  
 (31b) *Yao a parlé Ali son affaire*  
 (28b) *Son affaire est gâtée.*

Cette propriété peut être rapprochée de la propriété de réduction équivalente dans les langues ivoiriennes. En dioula, le groupe nominal de forme : *N (kó + kúma)*, équivalent à : (*E + l'*) *affaire de N* du français ivoirien, donne lieu à la structure : *Pers3 Rel (kó + kúma) = à tá (kó + kúma)*. Nous avons, par exemple :

- dioula : *à kà (bàlon + fúru + àli) kó nyà fɔ*  
*Pers3 Acc (foot + mariage + Ali) affaire parler*  
 (FF : *il a parlé (du foot + du mariage + d'Ali)*)  
 (FCI : *il a parlé affaire (de foot + de mariage + d'Ali)*)
- à kà à tá kó nyà fɔ*  
*Pers3 Acc Pers3 Rel affaire parler*  
 (FF : *il a parlé de ce qui concerne cela*) (FCI : *il a parlé son affaire*)
- òó nà kó tún ká gbɛɛ dɛ!* (Dumestre et Retord 1981 :182)  
*Pers6 venir affaire Pass être difficile vraiment !*  
 (FF : *(leur venue + le fait qu'ils viennent) a été vraiment difficile*)

dioula : [òó nà kó], à tá kó tún ká<sup>106</sup> gbɛɛ dɛ!  
 [Pers6 venir affaire], Pers3 Rel affaire Pass être difficile vraiment !  
 (FF : [leur venue], cela a été vraiment difficile)  
 (FCI : [leur arrivée], son affaire a été difficile dê !).

En baoulé, le verbe *parler* se traduit toujours par une locution verbale (J. Kouadio N'Guessan 1977 : 200-201 ; Creissels et Kouadio 1977 : 363-364) : **kán ndɛ** (FF : *dire affaire / parler*) dans, par exemple :

baoulé : ɔ su kán (\*E + ndɛ) klé yàó  
 Pers3 Prog dire (\*E + affaire) montrer Yao (FF : *il parle à Yao*).

**Kán ndɛ** peut insérer tout complément, « humain » ou non « humain », qui peut, par ailleurs, être pronominalisé :

baoulé : **be su kán yàó ndɛ** / **be su kán í ndɛ**  
 Pers6 Prog dire Yao affaire / Pers6 Prog dire Pers3 affaire  
 (FF : *ils parlent de Yao* / *ils parlent de lui*)  
 (FCI : *ils parlent affaire de Yao* / *ils parlent son affaire*).

### Conclusions :

En français de Côte d'Ivoire, la réduction du complément du nom-tête d'un groupe nominal « génitif » donne donc lieu prioritairement au « possessif », au détriment de la construction « dative possessive » (B. Lamiroy *et al.* 1998). Dans les phrases figées, la construction « dative possessive » est, le plus souvent, impossible, alors que le figement du nom-tête d'un groupe nominal complément, en français de France, n'empêche pas la construction « dative possessive » (M. Gross 1998).

La facilité avec laquelle le complément du nom-tête d'un groupe nominal non « génitif » peut être réduit au déterminant « possessif » en français de Côte d'Ivoire, dans les cas où le français de France ne l'admet pas, peut être rapprochée de la réduction du complément du nom-tête d'un groupe nominal en dioula et en baoulé. Cependant, la construction : *Dposs N* du français de Côte d'Ivoire n'est pas équivalente aux constructions du dioula et du baoulé : *Pers N*, puisque, dans ces langues, le morphème qui précède le nom-tête n'est pas un déterminant mais un affixe de personne.

<sup>106</sup> **Ká** est un morphème qui introduit un prédicat adjectival et qui a pour correspondant négatif **mán**.



### 3.4. Omissions du nom-tête à valeur « métonymique » dans les phrases figées du français de Côte d'Ivoire

Dans les phrases figées du français de Côte d'Ivoire de structure *Npc de Nhum*, si le nom-tête de « partie du corps » ou à « relation inaliénable » a un rôle « métonymique », son omission est possible, comme en français de France (M. Gross 1998). On a ainsi, par exemple, les paires :

- FCI : (32a) *Yao calme le cœur de Ali* (FF : *Yao rassérène Ali*)  
 (32b) *Yao calme Ali*  
 (33a) *Yao cherche la bouche de Ali* (FF : *Yao provoque Ali*)  
 (33b) *Yao cherche Ali*  
 (34a) *Ali a mangé l'âme de Yao* (FF : *Ali a tué Yao par sorcellerie*)  
 (34b) *Ali a mangé Yao.*

La séquence suivante de Isaïe B. Koulibaly atteste cette dernière phrase :

- FCI : (35) *Si les enfants de notre fille meurent, c'est parce que tes parents sont des sorciers. Ils mangent nos petits-enfants, prétendit la mère. (...) Donc ton père et ta mère sont des mangeurs d'enfants, renchérit le père.* (Joi 50).

Au contraire, l'omission du nom-tête n'est pas possible s'il n'a pas de portée « métonymique ». Ainsi, les paires suivantes sont impossibles :

- FCI : (36a) *Yao gâte le nom de Ali* (FF : *Yao gâte la réputation d'Ali*)  
 (36b) \* *Yao gâte Ali*  
 (37a) *Awa serre son visage* (FF : *Awa fait une moue de mécontentement*)  
 (37b) \* *Awa se serre.*

Dans les phrases suivantes de la classe (C1P2) le nom-tête du complément peut être omis, bien que cette transformation soit peu naturelle, pour former les paires :

- FCI : (36a) *Il ne faut pas prendre ma bouche pour manger ton piment*  
 (36b) *Il ne faut pas me prendre pour manger ton piment*  
 (FF : *Il ne faut pas te servir de moi.*)  
 (37a) *Awa mêle sa bouche dans l'affaire de Yao*  
 (37b) *Awa se mêle dans l'affaire de Yao*  
 (FF : *Awa intervient dans les affaires de Yao*)  
 (38a) *Awa mêle sa bouche à la bouche de Yao*  
 (38b) *Awa se mêle à la conversation de Yao*  
 (FF : *Awa intervient dans la conversation de Yao.*)

Dans les phrases suivantes de la classe (C1PN), le nom-tête du complément peut être omis :

FCI : (39a) *Yao a mis affaire sur le dos de Awa*

(39b) *Yao a mis affaire sur Awa* (FF : *Yao a causé des problèmes à Awa*)

ou encore, avec *être* :

FCI : (40a) *Yao est toujours sur les dos de Awa et Aya*

(40b) *Yao est toujours sur elles*

(FF : *Yao est toujours en train de surveiller Awa et Aya*).

Les compléments figés de la classe (C1G) sont analysés comme des réductions de compléments du nom :

FCI : (41a) *Awa a calmé le cœur de Awa*

(41b) *Awa a calmé son cœur* (FF : *Awa s'est rassérénée*).

Ils peuvent être omis dans certaines phrases où ils ont un rôle « métonymique », ce qui entraîne l'emploi pronominal du verbe, sur le modèle du français de France :

FCI : (41c) *Awa s'est calmée* (FF : *Awa s'est rassérénée*).

Cependant, lorsque le verbe n'existe pas avec ce sens, ou n'a pas d'emploi pronominal en français de France, cette transformation est difficile ou impossible. Nous avons ainsi les phrases :

FCI : (42a) *Awa a froidi son cœur*

(42b) *?\*Awa s'est froidie* (FF : *Awa s'est calmée*).

(43a) *Awa attrape son cœur* (FF : *Awa se calme*)

(43b) *\*Awa s'attrape*

qui sont pourtant construites avec le même substantif que *Awa a calmé son cœur*.

### 3.5. Grammaire du pro - nom *pour* (*N + Pro*) du français de Côte d'Ivoire

#### 3.5.1. La forme *pour* (*N + Pro*) du français de Côte d'Ivoire

Le français ivoirien possède une forme : *pour* (*N + Pro*), très utilisée, apte à prendre des fonctions spécifiques au français ivoirien et impossibles en français de France. Dans cette construction, on a affaire à un groupe nominal particulier formé par simple juxtaposition, calque des langues ivoiriennes, où *pour* est substitué d'un nom-tête, suivi d'un nom ou d'un pronom pour complémentation. La forme, que nous proposons d'appeler ici pro - nominale, *pour* (*N + Pro*), apparaît dans trois types de cas.

### a) Substitution d'un groupe « génitival » en contexte d'anaphore

En français de Côte d'Ivoire, la substitution d'un groupe « génitival » présent dans le contexte énonciatif peut s'effectuer au moyen du morphème *pour*, qui représente le nom-tête, suivi du complément de nom. La structure *pour N* peut souvent être traduite en français de France par : (*celui + celle + ceux + celles*) *de N*, mais ces formes du français de France ne constituent pas des équivalents syntaxiques de FCI : *pour N*, puisqu'elles ne sont pas obtenues de la même façon. Nous avons ainsi des phrases comme :

FPIV : (44) *C'est le journal de hier, où est pour aujourd'hui ?*

(FF : *C'est le journal d'hier, où est celui d'aujourd'hui ?*).

Une réduction peut être opérée dans certains cas sur le complément de nom, et conduit à la forme : *pour (moi + toi + lui / elle + nous + vous + eux / elles)*, dans des phrases comme :

FPIV : (45) *Yao a vu la faute de Awa et il a vu pour lui aussi*

(FF : *Yao a vu la faute de Awa et il a vu aussi (celle de lui) la sienne*).

### b) Présence du référent dans le contexte situationnel

*Pour (N + Pro)* peut être utilisé sans qu'un groupe nominal « génitival » ainsi constitué soit présent dans le contexte énonciatif : *pour* réfère alors à un segment de la réalité identifié selon des connaissances extralinguistiques. Nous avons, par exemple, dans une situation où les locuteurs cherchent à faire le choix d'un sac, présent dans la situation :

FPIV : (46) *[Le sac] Pour le marché est plus solide* (FF : *Celui du marché est plus solide*).

### c) Référence « générique » de *pour*

Lorsque aucun segment de la réalité n'est spécifié dans le contexte ou la situation, *pour* a une valeur « générique », et peut être traduit par : FF : *les choses de*. Nous avons ainsi, si Ali est vendeur :

FPIV : (47) *Pour Ali est cher*

(FF : *Les choses d'Ali sont chères / ce que vend Ali est cher*).

La genèse de cette forme se trouve probablement dans des constructions communes aux français de France et de Côte d'Ivoire où *pour* introduit un « datif » telles que :

FF : *Voici le sac pour Eve*

qui peuvent être interprétées dans certaines situations comme équivalentes aux constructions « datives génitives » :

FF : *Voici le sac (à + d') Eve*.

L'utilisation de *pour* dans des constructions « datives génitives » est attestée en Côte d'Ivoire depuis la période de la colonisation (Voir 1<sup>ère</sup> partie, 1.3). La préposition *pour* se présente en

effet comme préposition sémantiquement pleine, candidate pour remplacer *de*, très usitée. La construction « dative génitive » avec *à* étant peu attestée en français ivoirien<sup>107</sup>, nous avons donc les possibilités suivantes pour le groupe nominal « génitif » :

FCI : (48) *Voici le sac (pour + de + ? à) Awa.*

En français ivoirien actuel, la structure la plus naturelle est celle avec *de* et, en contexte d'anaphore, il n'est absolument pas nécessaire qu'un groupe « génitif » soit construit avec *pour* pour qu'il ait pour substitut la forme : *pour (N + Pro)*, comme on le voit dans les phrases qui suivent.

### 3.5.2. Syntaxe de *pour (N + Pro)* en fonction d'un nom

En français ivoirien, l'ordre habituel de la phrase est : 'sujet – verbe – complément', comme en français de France. La fonction du groupe nominal placé avant le verbe est ordinairement celle de sujet, et celle du groupe nominal placé après le verbe celle de complément (de celui-ci). La fonction d'un élément dans la phrase s'identifie donc avec sa position, en français de Côte d'Ivoire comme en français de France.

#### a) Syntaxe de *pour (N + Pro)* en fonction sujet

Le pro - nom *pour (N + Pro)* est utilisé en fonction sujet dans un contexte d'anaphore, dans des phrases comme :

FPIv : (49) *Ce qui a fait dire à beaucoup que « couvre-feu de [X]-là, ce n'est pas comme pour [Y]-là ! ». (SI 13.12.00)*

(FF : *Le couvre-feu de [X] n'est pas comme celui de [Y]*)

(50) *Avant de te moquer du linge de ta voisine, regarde si pour toi est propre.*  
(nouchi.com 2/13/2001)

(FF : *Avant de te moquer du linge de ta voisine, regarde si le tien est propre*)

(51) *Donne ton sac, pour toi est neuf, pour moi n'est pas neuf.* (oral 98)

(FF : *Donne ton sac, le tien est neuf, le mien n'est pas neuf*)

ou dans un contexte où la situation permet de restituer le référent, ici entre crochets :

FPIv : (52a) *[Le charbon ] Pour le vendeur de Cocody était plus cher que pour le vendeur d'Adjamé*

(FF : *Celui du vendeur de Cocody était plus cher que celui du vendeur d'Adjamé*)

(52b) *[Le charbon du vendeur] Pour lui était plus cher que pour l'autre*

(FF : *[Le charbon du vendeur] Le sien était plus cher que celui de l'autre*)

<sup>107</sup> R. Chaudenson 1993 *et al.* fait la même remarque pour le français des apprenants de français langue seconde en général, quelle que soit leur langue première.

FCI : (53) *[Le repas] Pour (E + le) jeudi était doux, pour aujourd'hui n'est pas doux*  
 (FF : *[Le repas] Celui de jeudi était bon, celui d'aujourd'hui n'est pas bon*).

Les cas où le pro - nom *pour (N + Pro)* en fonction sujet réfère à des noms à valeur « générique » sont illustrés par les phrases :

FPIV : (54a) *Pour le vendeur est cher* (FF : *Ce que vend le vendeur est cher*)  
 (54b) *Pour lui est cher* (FF : *Ce qu'il vend est cher*)  
 (55) *Pour maintenant est (doux + mieux que pour avant)*  
 (FF : *Ce qu'il y a maintenant est (agréable + mieux que ce qu'il y avait avant)*).  
 (56) *Pour (Cocody + ici) était plus cher que pour (Adjamé + là-bas)*  
 (FF : *Les choses (de Cocody + d'ici) étaient plus chères que celles (d'Adjamé + de là-bas)*).

### **b) Syntaxe de *pour (N + Pro)* en fonction complément**

Le pro - nom *pour (N + Pro)* apparaît en fonction complément, en lieu et place d'un complément non-prépositionnel du français de France, par exemple, dans la phrase suivante, il s'agit, dans le contexte, d'erreurs commises :

FPIV (57a) *[L'erreur] Yao a vu pour moi mais pas pour lui*  
 (FF : *[L'erreur] Yao a vu la mienne mais pas la sienne*).

La forme *pour lui* a ici une fonction de complément, ce qui est vérifié par l'impossibilité de déplacer cette séquence en conservant le même sens :

FPIV : (57b) *Yao a vu pour lui*  
 (57c) \**Pour lui Yao a vu*  
 ≠ *Pour lui, Yao a vu* (En ce qui le concerne, Yao a vu (E + son erreur)).

Le pro - nom *pour (N + Pro)* est complément dans les phrases suivantes, où le référent de *pour* est présent dans le contexte ou la situation :

FPIV : (58) *A cause de la maladie, son pied on dirait pour éléphant.* (oral 98)  
 (FF : *A cause de la maladie, son pied on dirait celui d'un éléphant*)  
 (59) *[Le sac] Aya a pris pour Awa*  
 (FF : *[Le sac] Aya a pris celui d'Awa*)  
 (60) *Poisson là, il faut me donner pour aujourd'hui*  
 (FF : *il faut me donner du poisson d'aujourd'hui*).

La forme *pour* (*N + Pro*) a une valeur « générique » dans :

FPIV : (61) *Ils vont enlever dans pour toi maintenant.* (gar 98).

(FF : *Ils vont voler dans ce qui est à toi maintenant / ils vont te voler maintenant*)

(62) *Je n'achète pas pour lui* (FF : *Je n'achète pas ce qu'il vend*).

(63) *Je n'achète pas pour (Cocody + ici), j'achète pour (Adjamé + là-bas)*

(FF : *Je n'achète pas les choses (de Cocody + d'ici), j'achète les choses (d'Adjamé + de là-bas)*).

### c) Syntaxe des phrases figées avec *pour Pro*

Des phrases figées sont construites avec *pour Pro* et les verbes *dire* et *faire* et leurs variantes. Dans ces phrases, *pour* a une valeur « générique » ; elles sont du type :

FPIV : (64) *Yao a dit pour lui* (FF : *Yao a dit (son avis / ce qu'il avait à dire)*)

(65) *Yao a fait pour lui* (FF : *Yao a fait (à sa façon / ce qu'il avait à faire)*).

Ces phrases n'apparaissent pas à l'écrit dans notre corpus mais à l'oral :

FPIV : (66) *L'enfant a fait pour lui, or il n'a jamais appris à peindre.* (oral 98)

(67) *Il a dit pour lui, laisse-le !* (oral 98)

(68) *Pardonnez si je ponds, je vais dire pour moi.* (oral 98)

(69) *Moi j'ai parlé pour moi ho! (moi j'en ai fini).* (gar 84).

Ce type de phrases rejoint peut-être un emploi figé du français de France :

FF : *Guy a fait des siennes.*

### Conclusions :

L'emploi, en français de Côte d'Ivoire, de la structure : FCI : *pour* (*N + Pro*) en substitut de groupe nominal se trouve appuyé par l'existence de constructions apparentées dans plusieurs langues de Côte d'Ivoire, dont le baoulé et le dioula. Les constructions : FCI : *pour* (*N + Pro*) sont équivalentes aux constructions du dioula : (*N + Pro*) *tá<sub>1</sub>* et du baoulé : (*N + Pro*) *liε* : dans ces structures, les items *pour*, *tá<sub>1</sub>* et *liε* ont une fonction de nom-tête d'un groupe nominal formé par juxtaposition, dans les contextes particuliers que nous avons décrits. Une hypothèse est celle de l'interférence syntaxique entre les formes pro - nominales du dioula : (*N + Pro*) *tá<sub>1</sub>* et du baoulé : (*N + Pro*) *liε* (et d'autres formes équivalentes dans d'autres langues africaines de Côte d'Ivoire) et le français. La langue française n'a jamais eu de telles constructions juxtaposées dans aucun de ses états, et cette hypothèse semble être la seule que l'on puisse avancer à ce jour.

## 4. Analyses de la position des adjectifs avant le nom en français de Côte d'Ivoire

Sous une même dénomination d'adjectifs, le français de France possède plusieurs classes différentes d'items, de propriétés distinctes, qui ont été étudiées principalement par L. Picabia 1978 ; A. Meunier 1981 ; M. Meydan 1995 ; 1996 ; J.-S. Nam 1997 (éd.). Ces analyses restent, dans l'ensemble, pertinentes pour le français de Côte d'Ivoire, et l'étude de la syntaxe de l'adjectif dans les constructions prédicatives (que nous ne présentons pas ici) n'en diffère pas essentiellement. Cependant, dans les constructions non-prédicatives, ou dans les groupes nominaux, on note quelques variantes dans l'utilisation de l'adjectif avant le nom en français de Côte d'Ivoire par rapport au français de France sur lesquelles nous nous arrêtons. Deux cas sont distingués ici : celui des adjectifs prédicatifs (4.1), et celui des adjectifs employés comme adverbes modificateurs de noms (4.2).

### 4.1. La position avant le nom des adjectifs prédicatifs épithètes en français de Côte d'Ivoire

#### 4.1.1. Les limites de la position avant le nom des adjectifs prédicatifs épithètes en français de France

La classe des adjectifs prédicatifs est constituée des adjectifs qui peuvent entrer dans la construction prédicative *N est Adj*, comme :

FF : *la visite est agréable.*

Pour la plupart, ces adjectifs n'ont pas de contrainte de position et sont placés aussi bien avant qu'après le nom. Nous avons, par exemple :

FF : *une visite agréable*                      *une agréable visite.*

Ils peuvent, de plus, être précédés d'un modifieur (comme *très*) dans, par exemple :

FF : *une très agréable visite.*

Mylène Bonan-Garrigues 1997, cependant, relève le fait que certains adjectifs prédicatifs ont, en français de France, une acceptabilité évidente après le nom mais discutable avant, et montre que, indépendamment de l'usage grammatical standard, il existe une corrélation entre l'acceptabilité de l'adjectif avant le nom et la forme du nom (M. Garrigues 1997 : 71).





ou même à une syllabe :

FCI : (4) *C'est dans une ambiance de fête que l'espace de jeux a reçu ses illustres hôtes venus pour lancer l'opération.* (LJ 16.03.98).

Les auteurs Ahmadou Kourouma, Paul Akoto Yao et J.-M. Adiaffi utilisent les adjectifs de la même façon. Nous avons, en exemple parmi beaucoup d'autres, avant un nom long :

- FCI : (5) *Cette inattendue cérémonie d'accueil.* (Car 151)  
 (6) *Le bruit infernal du satanique caterpillar.* (Car 102)  
 (7) *Par naturelle modestie.* (Tis 39)  
 (8) *Cette « encerclée » colonie.* (Car 3)  
 (9) *Ma présente petite fille.* (Car 69)  
 (10) *Enveloppé dans un chaud pagne baoulé.* (Tis 24)  
 (11) *En tenant haut le tranchant coutelas sur lequel gicle l'énorme et féroce soleil.*  
 (Car 109),

avant un nom à deux syllabes :

- FCI : (12) *Le nocturne clabaud du commandant.* (Mon 115)  
 (13) *Le connu Sogbê.* (Mon 222)  
 (14) *Les inutiles papiers qu'on traîne dans ses poches.* (Car 96)  
 (15) *La diabolique machine [...] cette inhumaine machine.* (Car 102)  
 (16) *Le molosse et sa déhontée façon de s'asseoir.* (Sol 9),

et avant un nom à une syllabe :

- FCI : (17) *L'obstinée vieille.* (Mon 238)  
 (18) *Et tout le quartier de suivre ces sataniques gosses.* (Car 123).

Les adjectifs coordonnés apparaissent avec une aussi grande facilité avant le nom, comme dans les séquences :

- FCI : (19) *Le gringalet et recroquevillé interprète.* (Mon 115)  
 (20) *L'énorme et féroce soleil.* (Car 109)  
 (21) *Il n'y avait pas de chaud et indispensable labeur ...* (Mon 162)  
 (22) *Les excuses du vieux et vaurien matou.* (Mon 176)  
 (23) *Mélédouman dut s'embarquer sur un bateau en compagnie de son admiratif et protecteur ami.* (Car 135)  
 (24) *En choisissant M A.C., un autre digne et authentique fils du courageux peuple sénoufo ...* (FM 17.03.98).

En français de Côte d'Ivoire, on remarque, comme en français de France, l'acceptabilité de l'adjectif avant le nom s'il est précédé de *très, très peu* :

FCI : (25) ... *rappeler la très controversée expérience de l'éducation télévisuelle des années 70.* (FM 14.11.97)

(26) *Cette avilissante et très peu royale torpeur.* (Tis 148)

Dans tous ces cas, cependant, le français de France préfère placer l'adjectif après le nom :

FF : *notre attachement fraternel, ce questionnement vital, cet outil indispensable, un autre fils digne et authentique, ses hôtes illustres, ... cette torpeur avilissante et très peu royale.*

Il s'agit là d'une possibilité du français de France, qui a été étendue sans contrainte particulière dans toutes les variétés du français de Côte d'Ivoire. Le baoulé et le dioula n'admettent pas la possibilité de l'ordre : adjectif - nom (G. Dumestre 1971 ; G. Dumestre *et al.* : 137-138 et Creissels et Kouadio 1977 : 161-167 et 277-281) et l'interférence syntaxique de ces langues sur le français de Côte d'Ivoire est donc, dans ce cas, nulle.

#### 4.2. Emploi adverbial de certains adjectifs placés avant le nom en français de Côte d'Ivoire

Il existe, en français de France, des emplois adverbiaux d'adjectifs placés avant le nom, dans des constructions : *Adj N*, qui sont équivalentes aux constructions avec un adverbe morphologiquement corrélié, de forme : *Adv N*. Un exemple est *vraie* dans :

FF : *Eve est une vraie<sub>2</sub> femme*

*Eve est vraiment une femme.*

Les adjectifs concernés sont des adjectifs non-prédicatifs, ce qui est vérifié pour *vraie<sub>2</sub>* :

FF : \* *Eve, cette femme, est vraie<sub>2</sub>*

*Eve, cette femme, est vraie<sub>1</sub>.*

La position avant le nom est obligatoire pour que *vraie<sub>2</sub>* ait ce rôle syntaxique :

FF : \* *Eve est une femme vraie<sub>2</sub>*

*Eve est une femme vraie<sub>1</sub>.*

En français de Côte d'Ivoire certains adjectifs placés avant le nom ont aussi ce rôle syntaxique. Nous étudions, par exemple, les adjectifs non-prédicatifs : *potentiel* et *précédent* :

FF, FCI : (27) \* *L'échec est précédent*

(28) \* *Les abonnés sont potentiels,*

dans :

FCI : (29a) *Ces pays sont de potentiels marchés pour nous.* (FM 25.11.97)

(30a) *L'antenne a été installée. Les potentiels abonnés recensés sont environ 180.*  
(FM 14.11.97)

(31a) *Peut-on aujourd'hui s'arrêter à ce précédent échec pour réfuter l'alternative que représente l'enseignement à distance ?* (FM 14.11.97).

On note cependant une différence entre le français de Côte d'Ivoire et le français de France dans l'acceptabilité avant le nom de ces adjectifs. En français de France, la position avant le nom est impossible ou difficile. Nous avons pour *potentiel* :

FF : \* *Le potentiel marché*

mais l'acceptabilité avant le nom de *précédent* dépend du substantif. Nous avons :

FF : *La précédente rencontre*

et, plus difficilement :

FF : ?\* *Le précédent échec.*

En français de Côte d'Ivoire, ces adjectifs se placent sans difficultés avant le nom, comme le montrent les exemples donnés plus haut. La position avant le nom s'accompagne d'une valeur particulière de ces adjectifs dans ces séquences. La formation d'adverbe étant possible :

FF, FCI : *potentiellement*  
*précédemment,*

on observe l'équivalence de construction *Adj N = Adv N* dans les paires suivantes :

FCI : (29a) *Ces pays sont de potentiels marchés pour nous*

(29b) *Ces pays sont potentiellement des marchés pour nous*

(30a) *Les potentiels abonnés recensés sont environ 180*

(30b) *Ceux qui sont potentiellement des abonnés ont été recensés au nombre de 180*  
*environ*

(31a) *Peut-on s'arrêter à ce précédent échec ?*

(31b) *Peut-on s'arrêter à ce qui a été précédemment un échec ?.*

En français de Côte d'Ivoire, l'emploi adverbial de l'adjectif placé avant le nom ne se limite pas à certains adjectifs non-prédicatifs, mais s'étend aussi à des adjectifs par ailleurs prédicatifs. Nous avons, par exemple, *étroit* dans :

FCI : (32a) *Les différents sommets sont des moments à privilégier pour garder d'étroits*

*liens tissés et travailler ensemble ... (FM 20.11.97),*

*étroit* est un adjectif prédicatif, qui peut être prédiqué dans une phrase comme :

FCI : (33) *Les liens sont étroits.*

Nous avons, ici aussi, l'équivalence entre la phrase avec l'adjectif *étroit* et celle avec l'adverbe *étroitement* :

FCI : (32a) *Pour garder d'étroits liens tissés et travailler ensemble*

(32b) *Pour garder des liens étroitement tissés et travailler ensemble.*

C'est ce qui se passe aussi dans la maxime populaire :

FCI : (33) *Premier couillon n'est pas couillon*

pour laquelle nous avons l'équivalence *être Adj N = être Adv N* :

FCI : (34) *(Un homme + Celui qui est) premièrement couillon n'est pas (vraiment)*

*couillon.*

Cette phrase peut avoir une des formes courantes qui suivent, dont tous les items ne sont pas français :

FCI : (35) *Premier gaou n'est pas gaou, c'est deuxième gaou qui est (gnata + gaou)*

(FF : *Tu peux être malin et te faire avoir une première fois mais si tu te fais avoir une deuxième fois, tu es idiot.*)

## Conclusions

L'étude de divers aspects de la syntaxe du français de Côte d'Ivoire a tout d'abord montré l'efficacité de la méthode transformationnelle que nous avons utilisée pour rendre compte des phénomènes variationnels et pour proposer une grammaire du français de Côte d'Ivoire en rapport avec celle du français de France. Nous avons vu que la plupart des analyses réalisées sur le français de France par l'équipe du LADL s'appliquent aussi au français de Côte d'Ivoire. Cependant, l'étude conjointe de la syntaxe et du lexique a mis en lumière deux types de faits qui distinguent ces deux variétés de français : la création de morphèmes spécifiques au français de Côte d'Ivoire, et l'acquisition de propriétés particulières des phrases du français de Côte d'Ivoire. Le système ivoirien de la langue est un système large, fait d'alternances de constructions et de possibilités d'omettre de nombreux éléments, aussi bien dans les constructions verbales que dans les constructions nominales.

Les limites de ce travail sont manifestes : il ne représente que les préliminaires de ce que pourrait être une étude syntaxique du français de Côte d'Ivoire. Des secteurs entiers n'ont pas été abordés : le sujet, l'expression de l'aspect, l'adverbe, les conjonctions, etc., et, dans les domaines étudiés, de nombreux phénomènes restent à élucider, tels que l'utilisation anaphorique du déterminant « défini », les constructions complétives *QuP*, leur réduction à une infinitive, les variantes dans les constructions prédicatives adjectivales, etc. Ce sont autant de pistes pour des recherches postérieures, une fois fait ce premier travail méthodologique de dégrossissement. Cependant, l'étude exhaustive du français de Côte d'Ivoire dépendra aussi de sa stabilisation.

Les faits observés ouvrent par ailleurs des pistes d'interprétation ou de réflexion. Nous remarquons en premier lieu que l'éloignement plus ou moins grand du français de France, que nous avons apprécié au cours de l'analyse syntaxique présentée ici, ne constitue pas un critère linguistique permettant d'attribuer le trait « populaire » aux formes spécifiques du français de Côte d'Ivoire. Une catégorisation des variétés de français de Côte d'Ivoire, utile notamment pour l'enseignement du français, est à faire, de façon à appliquer aux divers éléments du lexique et de la syntaxe du français de Côte d'Ivoire les mentions « populaire », « courant », « soutenu », « littéraire », etc. (1ère partie, 3.4). Une étude statistique pourrait aider à

déterminer les occurrences des différentes constructions, selon des critères sociolinguistiques à définir par ailleurs (1ère partie, 4).

En second lieu, les phénomènes qui existent dans certaines variétés ne peuvent être dissociés de ceux des autres variétés. Il est, par exemple, impossible d'étudier l'absence de déterminant ou le déterminant zéro, en français en Côte d'Ivoire, en se fondant uniquement sur un corpus de séquences relevées dans la presse ou dans des œuvres littéraires. Dans ces variétés de langue, le phénomène paraît restreint et circonscrit à des cas très précis. Il paraît de plus tout à fait analysable à partir des possibilités du français de France, puisque la plupart des cas où le déterminant n'apparaît pas avant le nom sont proches de cas semblables en français de France. On peut même rapprocher l'extension du déterminant zéro devant les noms prédicatifs en français de Côte d'Ivoire de ce même phénomène en ancien français, langue totalement distincte du français de France actuel. Pourtant, on n'aura sûrement pas ainsi donné d'explication sur l'origine de cette construction en français de Côte d'Ivoire. Il est donc indispensable d'approfondir les faits en étudiant ce qui se passe dans d'autres variétés de français de Côte d'Ivoire. Les variétés populaires révèlent qu'il s'agit d'un phénomène de grande ampleur, n'ayant plus que peu de points communs avec le français de France. En particulier, le statut du déterminant et le caractère obligatoire qu'il a en français de France, dans la plupart des constructions, ne s'applique pas au français de Côte d'Ivoire. Le mode de spécification du nom en français de Côte d'Ivoire est basé sur l'opposition « spécifique / générique » des langues africaines de Côte d'Ivoire, bien que le fonctionnement syntaxique du déterminant en français de Côte d'Ivoire ne soit pas calqué sur celui des langues ivoiriennes.

L'étude de la typologie des langues du monde montre qu'il existe, pour l'énoncé d'un même fait ou d'une même idée, des possibilités de constructions variées, mais, en fin de compte, limitées. Parmi toutes les possibilités de constructions qui existent, chaque communauté fait son choix, sans qu'on puisse actuellement déceler avec certitude ce qui le détermine. Divers facteurs entrent en jeu, qui influencent certainement la tendance communautaire, parmi lesquels des facteurs intrasystémiques, relevant du système interne de la langue, des facteurs intersystémiques, relevant du contact de plusieurs langues, et des facteurs extrasystémiques, extérieurs à la langue (1ère partie, 0.3). La situation linguistique de la Côte d'Ivoire rend possibles ces trois facteurs.

Parmi les facteurs extrasystémiques, nous avons vu que trois d'entre eux sont déterminants pour la variation du français en Côte d'Ivoire (1ère partie, 4) : la représentation du français de France, les exigences de la communication dans la communauté ivoirienne et la pression des normes exogène et endogène. Il faut tenir compte, au départ, de la représentation

du français de France comme d'une langue ancienne, rigide, et véhiculant la culture française, qui est, certes, appréciée comme langue littéraire, mais qui nécessite modernisation et adaptation aux réalités africaines pour être utilisée couramment en Côte d'Ivoire. L'acquisition de la variété académique est motivée par la nécessité, professionnelle et culturelle, de communiquer avec les autres parties du monde en toute maîtrise et assurance. Cependant, hors du contexte académique et de l'enseignement supérieur en particulier, la pression de la norme endogène est bien plus forte que celle de la norme exogène. Ces facteurs prédisposent la communauté ivoirienne à créer des règles nouvelles pour un français ivoirien, tout en évitant de couper les ponts avec le français international.

En ce qui concerne les facteurs intrasystémiques, nous remarquons que de nombreuses constructions du français de Côte d'Ivoire apparaissent comme des phénomènes d'autorégulation lors de difficultés disproportionnées par rapport à l'information véhiculée. On assiste à de telles stratégies d'autorégulation lors de la suppression des complications qui n'apportent que peu d'information ou même aucune information. C'est le cas, notamment, de l'omission du complément verbal, pronominal surtout mais aussi nominal, lorsque des informations extralinguistiques, situationnelles ou contextuelles, permettent de le restituer (2ème partie, I. 3). Les langues ivoiriennes étudiées n'ont pas une grande facilité pour omettre le complément, qu'il soit nominal ou pronominal, postpositionnel ou non-postpositionnel, ce qui confirme sans doute la source intrasystémique de ces phénomènes. L'alternance entre constructions transitives et intransitives de mêmes verbes existe en français de France dans les variétés populaires de langue comme dans les variétés soutenues, mais pas dans les langues ivoiriennes (2ème partie, I. 2). D'autres phénomènes moins remarquables, comme la préférence pour l'antéposition de l'adjectif épithète et la valeur adverbiale de certains adjectifs placés avant le nom, représentent aussi des extensions des possibilités du français de France (2ème partie, II. 4). Dans ces trois cas, le substrat n'est pas en cause ; il s'agit d'autorégulation intrasystémique pour une restructuration de la langue, ce qui est confirmé par le fait que certains d'entre eux peuvent être observés aussi dans d'autres situations d'appropriation du français comme langue première, seconde ou étrangère. Il est vrai que ces deux types de phénomènes se développent en français de France aussi, mais à bien moindre échelle, ou uniquement dans des variétés régionales, alors qu'ils sont généralisés en français de Côte d'Ivoire.

Des facteurs intersystémiques sont aussi à prendre en compte dans un contexte plurilingue comme celui de la Côte d'Ivoire, où le français n'est langue unique que d'un petit nombre de locuteurs. De fait, la question des interférences est évidente et démontrée pour

certain aspects de la langue, même si certains chercheurs continuent à considérer la question toujours ouverte et non résolue. La plupart des règles spécifiques au français de Côte d'Ivoire exploitent les possibilités du français de France, mais il est notable que ce sont des possibilités du français de France appuyées par une ressemblance avec les langues ivoiriennes. Il s'agit rarement de calque d'une structure d'une langue africaine, mais de l'incorporation de cette structure dans un cadre existant en français de France. Ainsi, les langues africaines peuvent éclairer l'extension de la possibilité de réduction en *son N* de groupes nominaux non « génitifs » de forme *N de N*, qui n'admettent pas cette réduction en français de France. Elles peuvent aussi éclairer la création, en français de Côte d'Ivoire, de plusieurs morphèmes qui n'existent pas en français de France : la préposition locative *avec* (2ème partie, I. 2), le subordonnant en phrase simple *pour* (2ème partie, I. 5) en sont une attestation. La préposition locative *avec*, par exemple, introduit un morphème aux propriétés syntaxiques et sémantiques nouvelles, absent du français de France, mais proches de postpositions des langues africaines de Côte d'Ivoire. Le subordonnant *pour* en phrase simple, permet de compléter un verbe par un autre, quels qu'ils soient, pour former un même constituant verbal, correspondant à un seul et même processus d'action. Aucune construction du français de France ne permet de rendre compte de la réalité de cette manière et ce sont, là aussi, les langues africaines qui ont apporté le modèle syntaxique. D'un autre côté, le substitut de groupe nominal *pour (N + Pro)* (2ème partie, II. 3), est un calque des langues ivoiriennes. Même s'il paraît pouvoir se rattacher à des constructions « datives génitives » avec *pour* du français de France, il s'en éloigne par deux propriétés de *pour* : sa nature de nom-tête, et la juxtaposition du nom ou du pronom qui le complète. La généralisation de cette construction en français de Côte d'Ivoire montre toute l'étendue de la spécificité de notre variété de français.

Cependant, on ne peut pas diviser les faits propres au français de Côte d'Ivoire et les classer selon le facteur qui les a occasionnés. Les trois types de facteurs sont souvent mêlés dans l'élaboration de la variation. Le système de détermination du nom en français de Côte d'Ivoire peut fournir un exemple : les variations observées exploitent et étendent des possibilités du français de France, dans la mesure où les langues ivoiriennes fournissent des modèles d'autres structures, et dans la mesure aussi où les variantes répondent aux objectifs de la communication au sein de la communauté. En fait, au niveau discursif, les informations données par les déterminants du français de France sont jugées inutiles puisque leurs valeurs ne sont pas univoques et qu'elles peuvent presque toujours être comprises sans eux par tout Ivoirien. Dans cette situation, le déterminant zéro à valeur « générique », qui existe dans les



langues africaines de Côte d'Ivoire est incorporé au système du français de Côte d'Ivoire et, de la même façon, l'omission du déterminant, possible aussi en langues africaines, est adoptée par le français de Côte d'Ivoire. Ces deux faits correspondent aux caractéristiques du discours ivoirien où une forte présence commune des interlocuteurs à la situation de communication est requise pour une production du sens du discours, en interactivité. Des informations qui sont données en français de France par des constituants essentiels de la phrase seront considérées, en français de Côte d'Ivoire, superflues si elles peuvent être comprise autrement, c'est-à-dire selon des connaissances extralinguistiques communes, et les items qui véhiculent ces informations ne sont pas soumis aux mêmes contraintes. Elles ne seront spécifiées que pour obtenir un effet de redondance. D'autres fois, elles seront considérées comme des précisions informatives annexes, qu'il n'est pas nécessaire de donner lors d'un premier discours.

L'utilisation, en français ivoirien, d'une forme pro - nominale *pour (N + Pro)* (2ème partie, II. 3) apte à prendre les fonctions d'un nom s'explique, comme nous l'avons dit, par l'interférence syntaxique, mais ce choix est justifié par deux aspects fonctionnels. Premièrement, le pro - nom *pour N* a l'avantage de ne pas devoir être marqué en « genre » et en « nombre » et le pro - nom *pour Pro* utilise le paradigme des pronoms compléments déjà existants : *moi, toi, elle / lui, nous, vous, elles / eux*. Deuxièmement, les mêmes traits communicationnels, que nous avons évoqués ci-dessus pour l'absence du déterminant, se retrouvent dans l'utilisation de *pour (N + Pro)* : la substitution d'un groupe nominal comme la valeur « générique » (II.3.5.1) s'interprètent comme une absence de référence explicite au contexte ou à la situation, suppléée par la présence des locuteurs à cette situation.

Du fait de sa situation du français langue seconde, même si une part importante de locuteurs sont natifs francophones et que la diffusion du français en Côte d'Ivoire a une dimension intra-familiale et intra-communautaire, le français de Côte d'Ivoire appartient aux domaines périphériques de la variation, puisque la grande majorité des locuteurs sont, au moins, bilingues. Plusieurs phénomènes atteignent des zones invariantes dans d'autres variétés de français, du fait d'un contact linguistique qui touche les conditions de transmission du français. L'étude du français en Côte d'Ivoire ne vient pas directement à l'appui de la théorie du français zéro, qui s'applique en priorité aux situations d'unilinguisme, mais confirme, après confrontation des conclusions avec les observations faites sur le français en zone native unilingue, l'interprétation de certains phénomènes par des processus d'autorégulation, et montre la similitude de certaines stratégies d'appropriation.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abeillé, A. et D. Godard 1999 : « La position de l'adjectif épithète en français : le poids des mots », in *Recherches linguistiques de Vincennes, La linéarité*, 28 : 9-32.
- Adam, L. 1883 : *Les idiomes négro-aryens et maléo-aryens. Essai d'hybridologie linguistique*, Paris : Maisonneuve.
- Adopo, F. 1997 : « Le Projet – Nord aujourd'hui et demain », in *Langues et éducation en Afrique noire, Tranel* n° 26 : 103-115, Institut de linguistique de l'Université de Neuchâtel.
- Agbidinokoun, C. C. 1992 : *Analyse contrastive de syntagmes nominaux du fongbe et du français (étude appliquée à l'enseignement du français dans un pays francophone d'Afrique)*, thèse de 3e cycle, 493 p., Université Paris 3.
- Aggarwal, A. 1999 : *Amadou Hampâté Bâ et l'africanisme*, Coll. Sociétés africaines et Diaspora(s), Paris : L'Harmattan.
- Allsopp, R. 1977 : « Africanisms in the idioms of Caribbean english », in P. F. A. Kotey and Haig Der-Houssikian (éds.) : *Language and linguistic Problems in Africa*, Columbia : Hornbeam Press : 429-441.
- Anscombe, J.-Cl. 1986 : « L'article zéro en français : un imparfait du substantif ? », in L. Picabia (éd.) 1986 : 4-39.
- Anscombe, J.-Cl. 1991 (éd.) : *Absence de détermination et déterminant zéro*, *Langages* n° 102, 124 p., Paris : Larousse.
- Antoine, G. et R. Martin (éds.) 1985 : *Histoire de la langue française, 1880-1914*, 1049 p., Paris : Editions du CNRS.
- Antoine, G. et R. Martin (éds.) 1995 : *Histoire de la langue française, 1914-1945*, 642 p., Paris : Editions du CNRS.
- Antoine, G. et B. Cerquiglini (éds.) 2000 : *Histoire de la langue française, 1945-2000*, 1028 p., Paris : Editions du CNRS.
- Bâ, A. H. 1973 : *L'Etrange Destin de Wangrin ou Les roueries d'un interprète africain*, 406 p., Paris : Presses de la cité.
- Bailly, D. 1987 : « Français Moussa – Français Maquis. Répétez ; on vous entend très ... bien » et « Les bandes dessinées », in *Notre Librairie* n° 87 : *Ecrire aujourd'hui*, 2 : 81-85 et 97-101.
- Baggioni, D. 1996 : « Eléments pour une histoire de la francophonie (idéologie, mouvements, institutions) », in D. de Robillard et M. Beniamino (éds.) : 789-806.

- Baggioni, D. 1997 : *Langues et nations en Europe*, Paris : Payot.
- Baggioni, D. et al. (éds) 1992 : *Multilinguisme et développement dans l'espace francophone*, 240 p., Coll. Langues et développement, Paris : Didier Erudition.
- Bal, W. 1979 : « Contribution à l'étude des opinions exprimées par l'élite africaine au sujet des rapports entre les langues nationales et le français », in P. Wald et G. Manessy (éds.) 1979 : 231-254.
- Balibar, R. et D. Laporte 1974 : *Le français national*, 224 p., Paris : Hachette.
- Balibar-Mrabti, A. 1987 : « Règles formelles et règles rhétoriques sur un cas d'analyse d'adverbes », in *Linguisticae Investigationes XI* : 303-335, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Balibar-Mrabti, A. 1995 : « Une étude de la combinatoire des noms de sentiment dans une grammaire locale », in *Langue Française* n° 105 : 88-97, Paris : Larousse.
- Balibar-Mrabti, A. 1997 : « Synonymie abstraite et synonymie concrète en syntaxe », in *Langages* n° 128 : 25-50, Paris : Larousse.
- Balibar-Mrabti, A. (éd.) 1995 : *Grammaire des sentiments*, *Langue Française* n° 105, 127 p., Paris : Larousse.
- Balibar-Mrabti, A. (éd.) 1997 : *La synonymie*, *Langages* n° 128, 128 p., Paris : Larousse.
- Beaudin, C. 1992 : « Structures intransitives en français du Québec », in J. Labelle 1992 (éd.) : 35-53.
- Bédard, E. et J. Maurais (éds.) 1983 : *La norme linguistique*, 850 p., Québec : Conseil de la langue française, Coll. L'ordre des mots, et Paris : Le Robert.
- Béhi, D. 1994 : *L'apprentissage continué de la lecture dans le cycle des approfondissements : cas du CM2 en Côte d'Ivoire*, mémoire de DEA, 170 p., Université Grenoble 3.
- J. Bendor-Samuel 1971 : « Niger-Congo, gur », in *Current trends in Linguistics* n° 7, The Hague, Paris : Mouton.
- J. Bendor-Samuel (éd.) 1989 : *The Niger-Congo Languages*, United Press of America et SIL.
- Bentolila A. (1971) : *Créoles et langues africaines : comparaison des structures verbales*, thèse de 3e cycle, Université Paris 5.
- Bérard, E. 1991 : *L'approche communicative. Théories et pratiques*, CLE International, Didactique des langues étrangères, Coll. dirigée par R. Galisson, 126 p, Paris.
- Bergounioux, G. 1984 : « La science du langage en France de 1870 à 1885 : du marché civil au marché étatique », in J.-Cl. Chevalier et P. Encrevé (éds.) : 7-41.
- Bickerton, D. 1973 : « The nature of a creole continuum », *Language* n° XLIX, 3 : 640-669.
- Bickerton, D. 1975 : *Dynamics of a Creole System*, Cambridge : University Press.

- Bickerton, D. 1981 : *Roots of Language*, Karoma Publishers, Michigan : Ann Arbor.
- Bickerton, D. 1984 : « The Language Bioprogram Hypothesis », in *The Brain and Behavioral Science* 7 : 173-188.
- Billiez, J. 1982 : « Langue, dialecte, patois : des 'images - croyances' tridimensionnelles », in *Travaux de Linguistique* n° 7 : 91-101, Université d'Angers.
- Billiez, J. (éd.) 1998 : *Les parlars urbains*, *Lidil* n° 19, 139 p., Université Grenoble 3, Lidilem.
- Blanche-Benveniste, C. et al. 1990 : *Le français parlé : études grammaticales*, 292 p., Paris : Editions du CNRS.
- Boahen, A. A. 1987 : « Le colonialisme en Afrique : impact et signification », in A.A. Boahen 1987 (éd.).
- Boahen, A. A. (éd.) 1987 : *L'Afrique sous la domination coloniale. Histoire générale de l'Afrique*, t. 7, 937 p., Paris : UNESCO, Dakar, Abidjan : NEA.
- Bonan-Garrigues, M. 1997 : « Une méthode de désambiguïsation locale Nom / Adjectif pour l'analyse automatique de texte », in J.-S. Nam (éd.) : 60-78.
- Bonan-Garrigues, M. 1998 : « La place de l'adjectif en français et sa formalisation dans un dictionnaire électronique », in B. Lamiroy 1998 (éd.) : 91-107.
- Boni, J. 1982 : *La Côte d'Ivoire sous la colonisation française. Génèse d'une nation. 1920-1947*, thèse d'état, Université Paris 1.
- Boni, N. 1971 : *Histoire synthétique de l'Afrique résistante : les réactions des peuples africains face aux influences extérieures*, 311 p., Paris : Présence africaine.
- Bonvini, E. 1992 : « La construction sérielle : une structure cognitive ? », in *Linguistique africaine* n° 8, Paris.
- Boons, J.-P., A. Guillet, C. Leclère 1976 : *La structure des phrases simples en français : constructions intransitives*, 378 p., Genève : Droz.
- Boutin, B. 1998 : *Quelques variantes syntaxiques du français de Côte d'Ivoire*, mémoire de DEA, 111 p., Université Grenoble 3.
- Boutin, B. 1999 : « Présentation de quelques variantes du français : vers un français standard de Côte d'Ivoire », Colloque *Arts, écritures francophones et quête identitaire*, décembre 1999, Abidjan : Université de Cocody (actes à paraître).
- Braconnier, C. 1982 : *Tons et segments en dioula d'Odienné (Parler de Samatiguila)*, thèse de 3e cycle, 497 p., Université Grenoble 3.
- Brahimi, D. 1987 : « Pierre Loti, du roman exotique au roman colonial », in *Le roman colonial. Itinéraires et contacts de lecture*, Vol. 7 : 15-28, Publication du Centre d'études francophones de l'Université de Paris 12, Paris : L'harmattan.

- Brunot, F. 1967,a : *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. 7 : *La propagation du français en France jusqu'à la fin de l'Ancien Régime*, 360 p., Paris : Armand Colin.
- Brunot, F. 1967,b : *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. 8 : *Le français hors de France au XVIIIe siècle*, 1209 p., Paris : Armand Colin.
- Brunot, F. 1967,c : *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. 9 : *La Révolution et l'Empire*, 1276 p., Paris : Armand Colin.
- Brunot, F. 1968 : *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. 10 : *La langue classique dans la tourmente*, 935 p., Paris : Armand Colin.
- Brunot, F. 1969 : *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. 11 : *Le français au dehors sous la Révolution, le Consulat et l'Empire*, 559 p., Paris : A. Colin.
- Buvet, P.-A. 1993 : *Les déterminants nominaux quantifieurs*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, 409 p., Université Paris 13.
- Buvet, P.-A. 1994 : « Les déterminants nominaux », in *Linguisticae Investigationes XVIII* : 1, p.121-150, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Buvet, P.-A. et Jung-Hae L. 1996 : « Les déterminants nominaux aspectuels », in *Linguisticae Investigationes XX* : 2 : 271-285, Amsterdam / Philadelphia : J. Benjamins.
- Calvet, L.-J. 1991 : « L'argot comme variation diastratique, diatopique et diachronique (autour de Pierre Guiraud) », in *Parlures argotiques, Langue française* n° 90 : 40-52, Paris : Larousse.
- Calvet, L.-J. 1991 : « L'insécurité linguistique et les situations africaines », L.-J. Calvet et M.-L. Moreau 1998 (éds.) : p. 7-38.
- Calvet, L.-J. 1999 : *Pour une écologie des langues du monde*, 304 p., Villeneuve-d'Ascq : Plon.
- Calvet, L.-J. et M.-L. Moreau 1998 (éds.) : *Une ou des normes ? Insécurité linguistique et normes endogènes en Afrique francophone*, 130 p., Coll. Langues et développement, Paris : Didier Érudition.
- Canu, A 1974 : « Evolution et substrats dans le français d'Afrique », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, t. VII, 1 : 101-112, Abidjan : ILA.
- Canut-Hobe, C. 1996,a : *Dynamique linguistique au Mali*, Coll. Langues et développement, Paris : Didier Érudition.
- Canut-Hobe, C. 1996,b : « Analyse de l'imaginaire linguistique. Propositions théoriques et méthodologiques pour une analyse des discours épilinguistiques », *Travaux de Linguistique* n° 7 (annexe), Université d'Angers.

- Canut-Hobe, C. et B. Keita 1994 : « Dynamique linguistique en zone mandingue : attitudes et comportements », in *Stratégies communicatives au Mali : langues régionales, bambara, français*, Coll. Langues et développement, Paris : Didier Érudition.
- Capelle, J. 1955 : *Lettre aux instituteurs sur le développement de l'enseignement primaire en AOF*, supplément à *L'éducation africaine*, Dakar.
- Carayol, M. et R. Chaudenson 1979 : « Essai d'analyse implicationnelle d'un continuum linguistique », in P. Wald et G. Manessy (éds.) : 129-172.
- Cattel, R. 1984 : « Composite predicates in English », *Syntax and Semantics*, Vol.17, New York : Academic Press.
- Césaire, A. 1955 : *Discours sur le colonialisme*, Paris : Présence Africaine.
- Champion, J. 1974 : *Les langues africaines et la francophonie*, Paris : Champion.
- Chaudenson, R. 1974 : *Le lexique du parler créole de La Réunion*, 1250 p., Genève : Droz.
- Chaudenson, R. 1978 : « Créole et langage enfantin : phylogénèse et ontogénèse », in *Langue Française* n° 37 : 76-90, Paris : Larousse.
- Chaudenson, R. 1981 : « Continuums intralinguistique et interlinguistique », in *Etudes créoles*, Vol. IV, n° 1 : 18-46, Montréal : AUPELF.
- Chaudenson, R. 1983 : « Où l'on reparle de la genèse et de la structure des créoles de l'Océan Indien », in *Etudes créoles*, Vol. IV, n° 1-2 : 157-224, Montréal : AUPELF.
- Chaudenson, R. 1986 : « Pidginisation, créolisation, acquisition d'une langue seconde », in Giacomi et Véronique 1986 (éds.) : 499-516.
- Chaudenson, R. 1989 : *Vers une révolution francophone*, 229 p., Paris : L'Harmattan.
- Chaudenson, R. 1992 : *Des îles, des hommes, des langues*, 309 p., Paris : L'Harmattan.
- Chaudenson, R. 1993,a : « La typologie des situations de francophonie », in D. de Robillard et M. Beniamino (éds.) : 357-384.
- Chaudenson, R. 1993,b : « Francophonie, français zéro et français régional », in D. de Robillard et M. Beniamino (éds.) : 385-405.
- Chaudenson, R. 1995 : *Les créoles*, Paris : PUF.
- Chaudenson, R. 1999 : « Créolisation, autorégulation et appropriation linguistiques. 'On connaît la chanson' », in *Etudes créoles*, Vol. XXII, n° 1 : 56-80.
- Chaudenson, R. 2000, *Mondialisation : la langue française a-t-elle encore un avenir ?* 238 p., Coll. Langues et développement, Paris : Didier Erudition.
- Chaudenson, R. ; R. Mougeon et E. Béniak 1993 : *Vers une approche panlectale de la variation du français*, 139 p., Coll. Langues et développement, Paris : Didier Erudition.

- Chaudenson, R. (éd.) 1997 : *L'évaluation des compétences linguistiques en français : Le test d'Abidjan*, 206 p., Coll. Langues et développement, Paris : Didier Erudition.
- Chaudenson, R. et R. Renard (éds.) 1999 : *Langues et développement*, 214 p., Coll. Langues et développement, Paris : Didier Erudition.
- Chemla, Y. 1999 : « En attendant le vote des bêtes sauvages ou le donsomana. Entretien avec Ahmadou Kourouma », in *Notre Librairie* n° 136 : 26-29.
- Chevalier, J.-Cl. et P. Encrevé (éds.) 1984 : *Vers une histoire sociale de la linguistique, Langue française* n° 63, 128 p., Paris : Larousse.
- Chomsky, N. 1957 : *Syntactic Structures*, La Haye, trad. fr. *Structures syntaxiques*, 141 p., Paris : Seuil, 1969.
- Chomsky, N. 1965 : *Aspects of the Theory of Syntax*, USA : MIT Press, trad. fr. *Aspects de la théorie syntaxique*, 285 p., Paris : Seuil, 1971.
- Chomsky, N. 1966 : *Cartesian Linguistics*, USA : MIT Press, trad. fr. *Linguistique cartésienne*, Paris : Seuil, 1969.
- Chomsky, N. 1968 : *Language and Mind*, Harcourt : Brace & World, trad. fr. *Le langage et la pensée*, par Louis-Jean Calvet, 144 p., Petite Bibliothèque Payot, 1969.
- Chomsky, N. 1973 : « Conditions of transformations », in S. Andersen et P. Kiparsky (éds.) : *A Festschrift for Morris Halle* : 232-286, New York : Holt, Rinehart & Winston, trad. fr. in *Essais sur la forme et le sens*, Paris : Seuil, 1980.
- CONFEMEN 1986 : *Langues nationales*, 1 vol., 600 p.
- CONFEMEN 1991 : *Français langue seconde* ? 1 vol., 137 p.
- CONFEMEN 1993 : *Commission internationale sur l'éducation pour le vingt et unième siècle. Deuxième session*, Dakar : UNESCO, septembre 93, 16 p.
- CONFEMEN 1995 : *L'Education de base : Vers une nouvelle école*, 1 vol., 94 p.
- CONFEMEN 1996 : *Vers une nouvelle école : annuaire 94-96*, 1 vol., 50 p.
- Condorcet, A. C. de, 1791 : *Rapport à l'Assemblée Nationale*, extraits in F. Brunot 1967,c : 101-107.
- Coquery-Widrovitch, C. et H. Moniot (éds.) 1992 : *L'Afrique occidentale au temps des Français : colonisateurs et colonisés. 1860-1960*, Paris : La Découverte.
- Corbet, J.-B. 1956 : *Visions d'Afrique*, 271 p., Chambéry : Editions Route d'Assise.
- Coulibaly, P. 1976 : *Approche sociolinguistique des problèmes posés par la coexistence des langues française et du dioula en Côte d'Ivoire*, thèse de 3e cycle, Université de Bordeaux.

- Coulibaly, P. 1979 : « Enquête sur les jeunes acculturés en pays tyembara du Nord de la Côte d'Ivoire », in P. Wald et G. Manessy (éds.) : 189-199.
- Creissels, D. 1981 : « De la possibilité de rapprochements entre le songhai et les langues Niger-Congo et Nilo-Sahariennes (én particulier mandé) », in T. C. Schadeberg et M. L. Bender (éds.), *Nilo-Saharan* : 307-327, Dordrecht : Foris Publications.
- Creissels, D. 1989 : *Aperçu sur les structures phonologiques des langues négro-africaines*, 286 p., Grenoble : Ellug.
- Creissels, D. 1991 : *Description des langues négro-africaines et théorie syntaxique*, 466 p., Grenoble : Ellug.
- Creissels, D. 1995 : *Eléments de syntaxe générale*, 332 p., Paris : PUF.
- Creissels, D. 1997 : « Prépositions issues de déictiques locatifs : l'exemple du tswana », in *Faits de Langue* n° 9 : 71-80, Paris : Ophrys.
- Creissels, D. et Kouadio N'Guessan, J. 1977 : *Description phonologique et grammaticale d'un parler baoulé*, 642 p., Abidjan : ILA.
- Cuq, J.-P. 1991 : *Le français langue seconde. Origines et implications didactiques*, 224 p., Paris : Hachette.
- Dabène, L. et J. Billiez (éds.) 1992 : *Autour du multilinguisme*, 170 p., *Lidil* n° 6, Grenoble : Université Grenoble 3, Lidilem.
- Dadié, B. B. 1953 : *Climbié*, in *Légendes africaines*, Paris : Seghers, 1982.
- Daff, M. 1998 : « Norme scolaire, norme endogène et stratégies d'enseignement du français langue seconde en Afrique noire francophone : le cas du Sénégal », in L.-J. Calvet et M.-L. Moreau (éds) : 93-110.
- Daff, M. 1999 : « Guelwaar d'Ousmane Sembène : Un modèle d'écriture francophone identitaire », *Colloque Arts, écritures francophones et quête identitaires*, décembre 1999, Abidjan : Université de Cocody (actes à paraître).
- Dagnac, A. 1996 : *Français d'Afrique, normes, variation : le cas de la presse écrite en Côte d'Ivoire et au Mali*, thèse de 3e cycle, 452 p., Université Toulouse Le Mirail.
- Daladier, A. 1978 : *Problèmes d'analyse d'un type de nominalisation en français et de certains groupes nominaux complexes*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, 331 p., LADL, Université de Paris 7.
- Daladier, A. 1980 : « Quelques hypothèses explicatives chez Harris et Chomsky », in *L'explication en grammaire, Langue française* n° 46 : 58-72, Paris : Larousse.



- Daladier, A. 1996 : « Le rôle des verbes supports dans un système de conjugaison nominale et l'existence d'une voix pronominale en français », in Ibrahim, A. H. 1996 (éd.) : 35-53, Paris : Larousse.
- Daladier, A. (éd.) 1999 : *Le groupe nominal : contraintes distributionnelles et hypothèses de descriptions*, *Langue française* n° 122, 127 p., Paris : Larousse.
- Danlos, L. 1980 : *Représentations d'informations linguistiques : les constructions N être Prép X*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, 353 p., LADL, Université de Paris 7.
- Danlos, L. 1981 : « La morphosyntaxe des expressions figées », in A. Guillet et C. Leclère 1981 (éds.) : 53-74, Paris : Larousse.
- Danlos, L. 1988 : « Les expressions figées construites avec le verbe support *Etre Prép* », in L. Danlos 1988 (éd.) : 23-39.
- Danlos, L. 1988 (éd.) : *Les expressions figées*, *Langages* n° 90, 126 p., Paris : Larousse.
- Delafosse, M. 1901 : *Essai de manuel pratique de la langue mandé ou mandingue*, Paris : Ernest Leroux.
- Delafosse, M. 1904 : *Vocabulaires comparatifs de plus de 60 langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes avec des notes linguistiques et ethnologiques, une bibliographie et une carte*, Paris : Ernest Leroux.
- Delafosse, M. 1924 : « Les langues du Soudan et de la Guinée », in A. Meillet et M. Cohen (éds.), *Les langues du monde*, Paris.
- Davesne, A. 1957 : « Enseigner en français ou dans les langues vernaculaires ? », *Cahiers pédagogiques*, *Le français langue étrangère*, Paris, 1<sup>e</sup> mai 1957, p. 153-156.
- Delplanque, A. 1998 : « Le mythe des séries verbales », in R. Kaboré et S. Platiel (éds.) : 231-250.
- Derive, M.J. 1976 : « Dioula véhiculaire, dioula de Kong et dioula d'Odienné », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, t. IX, 1 : 55-83, Abidjan : ILA.
- Delofeu, J. 1992 : « Variation syntaxique : recherche d'invariants et étude des attitudes des locuteurs devant la norme », in *Hétérogénéité et variation : Labov, un bilan*, *Langages* n° 108 : 66-78, Paris : Larousse.
- Diallo, A. M. 1993 : « Le français en Guinée : une situation en plein changement », in D. de Robillard et M. Beniamino (éds.) : 229-242.
- Diop, C. A. 1983 : « Origine des anciens Egyptiens », in G. Mokhtar 1983 (éd.).
- Diop, S. 1999 : « Identité de l'écriture et identité de l'écrivain : Langues et cultures des écrivains sénégalais », Colloque *Arts, écritures francophones et quête identitaires*, décembre 1999, Abidjan : Université de Cocody (actes à paraître).

- Dramane K. 1980 : *Présentation de deux textes oraux bambaras : Lala (Conte interprété par l'orchestre Kéné Star de Sikasso) / Bakary Dian (Epopée narrée par un griot accompagné de l'orchestre Biton de Ségou)*, 75 p., mémoire de maîtrise, Université Grenoble 3.
- Dramane, K. 1984 : *Le verbe bambara : essai sur les propriétés syntaxiques et sémantiques*, thèse de 3e cycle, 217 p., Université Grenoble 3.
- Drapeau, L. 1983 : « L'utilisation adverbiale des adjectifs », in C. Lefebvre 1982 (éd.), t. 2 : 17-48.
- Dubois, J. et al. 1973 : *Dictionnaire de Linguistique*, Paris : Larousse.
- Dumestre, G. 1971 : « Catégories grammaticales en dioula de Côte d'Ivoire. Nom, verbe, adjectif », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, t. IV, 1 : 51-59, Abidjan : ILA.
- Dumestre, G. 1974 : *Lexique fondamental du dioula de Côte d'Ivoire*, 75 p., Abidjan : ILA.
- Dumestre, G. et G.L.A. Retord 1981 : *Kó dî ? cours de dioula*, 231 p., Université d'Abidjan, Abidjan, Dakar, Lomé : NEA.
- Dumont, P. 1990 : *Le français langue africaine*, 176 p., Paris : L'Harmattan.
- Duponchel, L. 1972 : *Contribution à l'étude lexicale du français de Côte d'Ivoire : problèmes de néologie et enseignement du vocabulaire*, 165 p., Abidjan : ILA, n° 35.
- Duponchel, L. 1974 : « Le français d'Afrique noire, mythe ou réalité ? Problèmes de délimitation et de description », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, t. VII, 1 : 133-158, Abidjan : ILA.
- Duponchel, L. 1975 : *Dictionnaire du français de Côte d'Ivoire*, 295 p., Abidjan : ILA.
- Duponchel, L. 1979 : « Le français en Côte d'Ivoire, au Dahomey et au Togo », in A. Valdman (éd.) 1979.
- Edema, A. B. 1998 : *Etude lexico-sémantique des particularismes français du Zaïre*, thèse de 3e cycle, Université Paris 3.
- Egly, M. 1984 : *Télévision didactique. Entre le kitsch et les systèmes du troisième type*, 125 p., Paris : Edilig.
- Ekansa, S.-P. 1979 : *Colonisation et sociétés traditionnelles. Un quart de siècle de dégradation du monde traditionnel ivoirien. 1893-1920*, thèse de 3e cycle, 669 p., Université d'Aix-en-Provence.
- Farina, A. 1992 : « Les expressions figées en être Prép X : étude comparée », in J. Labelle 1992 (éd.) : 55-64.

- Fattier, D. 2000 : « Genèse de la détermination postnominale en haïtien : l’empreinte africaine », in *L’information grammaticale* n° 85 : *Les créoles français* : 39-46, Paris : Société pour l’Information grammaticale.
- Féral, C. de, 1991 : « Norme endogène du français au Cameroun », in *Bulletin du Centre d’Etude des plurilinguismes* n° 12 : 65-71.
- Féral, C. de, 1993 : « Le français au Cameroun : approximation, vernacularisation et camfranglais », in D. de Robillard et M. Beniamino (éds.) : 205-218.
- Féral, C. de, 1994 : « Norme endogène et normes pédagogiques au Cameroun : quelques réflexions », in *Bulletin du Centre d’Etude des plurilinguismes* n° 13 : 53-58.
- Féral, C. de et F.-M. Gandon (éds.) 1994 : *Le français en Afrique noire, faits d’appropriation, Langue Française* n° 104, Paris : Larousse.
- Ferguson, Ch. 1959 : « Diglossia », in *World*, XV : 325-340.
- Fournier, N. 1998 : *Grammaire du français classique*, 447 p., Paris : Belin Sup-Lettres.
- Fradin, B. 1980 : « Les phrases à adjectif frontal », in *Linguisticae Investigationes*, Vol. IV, n° 2 : 343-378, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Frei, H. 1929 : *La grammaire des fautes. Introduction à la linguistique fonctionnelle. Assimilation et différenciation. Brièveté et invariabilité. Expressivité*, 317 p., Bellegrade : A.A.A.G.F., Slatkine Reprints, 1971.
- Frick, E. et M. Bolli 1971 : « Inventaire préliminaire des langues et dialectes en Côte d’Ivoire », in *Actes du 8e Congrès de la Société Linguistique de l’Afrique Occidentale*, mars 1969, in *Annales de l’Université d’Abidjan*, série H, fascicule hors série, Vol. 1 : 395-415, Abidjan : ILA.
- Fuchs, C. 1978 : « L’aspect, un problème de linguistique générale : éléments de réponse dans une perspective énonciative », in C. Fuchs (éd.) : *Etudes sur l’aspect (théorie et description)*, Université de Paris 7, document n° 1.
- Gaetone, D. 1971 : *Etude descriptive du système de la négation en français contemporain*, 238 p., Genève : Droz.
- Gaetone, D. 1976 : « Locutions prépositives et groupes prépositionnels », in *Linguistics* n° 167 : 15-33, The Hague, Paris : Mouton.
- Gaetone, D. 1980 : « La syntaxe de *en* et l’obsession de la solution unitaire », in *Linguisticae Investigationes*, Vol. XIV, n° 2 : 195-211, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.

- Gaetone, D. 1996 : « Syntaxe, lexique et sémantique : quelques réflexions sur les problèmes de construction de subordonnées prépositionnelles », in *LINX* n° 34 / 35 : 233-240, Paris : Université de Paris 10.
- Gadet, F. 1996 : « Le français en partage. L'intérêt de la francophonie pour l'étude du français », in *Situations du français*, *LINX* n° 33, 2 : 7-14, Centre de Recherches Linguistiques, Université Paris 10.
- Gadet, F. 1997 : *Le français ordinaire*, 153 p., Paris : Armand Colin.
- Gadet F. et F. Kerleroux 1988 : « Grammaire et données orales », in *LINX* n° 18 : 5-18, Paris : Université Paris 10.
- Gandon, F.-M. 1994 : « Appropriation et syntaxe du français écrit dans la presse de Ouagadougou (Burkina Faso) », in C. de Féral, et F.-M. Gandon 1994 (éds.) : 20-36.
- Gbagbo, L. 1983 : *Côte d'Ivoire : pour une alternative démocratique*, 177 p., Paris : L'harmattan.
- Gassama, M. 1995 : *La langue d'Ahmadou Kourouma ou le français sous le soleil d'Afrique*, 123 p., Paris : ACCT et Karthala.
- Gerbault, J. 1994 : « Norme endogène au Cameroun », in *A propos du français en Afrique. Questions de normes*, Nice : Bulletin du CEP - IDERIC, mars 1994, p 89-108.
- Gerbault, J. 1996 : « Normes endogène et normes pédagogiques en Afrique noire francophone », in *Language problems & language planning*, Vol. 20, n° 2 : 157-159.
- Giacomi, A. et D. Véronique (éds.) 1986 : *Acquisition d'une langue étrangère : perspectives et recherches*, Université de Provence.
- Giry-Schneider, J. 1978 : *Les nominalisations en français. L'opérateur faire dans le lexique*, 356 p., Genève : Droz.
- Giry-Schneider, J. 1986 : « Les noms construits avec *faire* : compléments ou prédicats ? », in G. Gross et R. Vivès 1986 (éds.) : 49-63.
- Giry-Schneider, J. 1987 : *Études de prédicats nominaux en français. Les constructions faire N*, 400 p., Genève : Droz.
- Giry-Schneider, J. 1991 : « L'article zéro dans le lexique-grammaire des noms prédicatifs », in *Langages* n° 102 : 23-35, Paris : Larousse.
- Giry-Schneider, J. 1994 : « Les compléments nominaux des verbes de parole », in *Langages* n° 115 : 103-125, Paris : Larousse.

- Giry-Schneider, J. 1996 : « La notion de modifieur obligatoire dans des phrases à verbes support *avoir* complexes », in Ibrahim, A. H. 1996 (éd.) : 19-34, Paris : Larousse.
- Giry-Schneider, J. 1997 : « Sur quoi peut porter un adjectif épithète », in J.-S. Nam (éd.) : 11-38, Paris : Larousse.
- Godard, D. 1992 : « Le programme labovien et la variation syntaxique », in *Langages* n° 108 : *Hétérogénéité et variation : Labov, un bilan* : 51-65, Paris : Larousse.
- Gouédan, L. A. 1987 : *Etudes sur les particularités lexicales d'un parler franco-ivoirien : le nouchi*, mémoire de maîtrise, Université de Paris 5.
- Greenberg, J. 1963 : *The languages of Africa*, 180 p., La Haye : Mouton.
- Grégoire, H. 1794 : *Sur les idiomes et patois répandus dans les différentes contrées de la République*, Rapport présenté à la Convention, extraits in F. Brunot 1967,c : 204-214.
- Grevisse, M. et A. Goose 1991 : *Le bon usage*, 1762 p., Paris, Louvain-la-Neuve : Duculot, 13e éd.
- Gross, G. 1982 : « Un cas de constructions inverses, 'donner' et 'recevoir' », in *Linguisticae Investigationes*, Vol. VI, n° 2 : 1-44, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Gross, G. 1989 : *Les constructions converses du français*, 513 p., Genève : Droz.
- Gross, G. 1991 : « Syntaxe du complément de nom », in *Linguisticae Investigationes*, Vol. XV, 2 : 255-284, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Gross, G. 1993,a : « Les passifs nominaux », in *Langages* n° 109, p.103-125, Paris : Larousse.
- Gross, G. 1993,b : « Trois applications de la notion de verbe support », in *Le lexique-grammaire, L'information grammaticale* n° 59 : 16-23, Paris : Société pour l'Information grammaticale.
- Gross, G. 1996 : « Prédicats nominaux et comptabilité aspectuelle », in Ibrahim, A. H. 1996 (éd.) : 54-72.
- Gross, G. et R. Vivès 2001 : « La description en termes de classes d'objet et l'enseignement des langues », in *Langue française* n° 131 : 38-51, Paris : Larousse.
- Gross, G. et R. Vivès 1986 (éds.) : *Syntaxe du nom, Langue française* n° 69, Paris : Larousse.
- Gross, M. 1968 : *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du verbe*, 181 p., Paris : Larousse, réimp. Cantilène 1986.
- Gross, M. 1975 : *Méthodes en syntaxe : le régime des constructions complétives*, 413 p., Paris : Hermann.

- Gross, M. 1977 : *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du nom*, 256 p., Paris : Larousse, réimp. Cantilène 1986.
- Gross, M. 1981 : « Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique », in A Guillet et C. Leclère 1981 (éds.) : 7-49, Paris : Larousse.
- Gross, M. 1982 : « Une classification des phrases ‘figées’ du français », in *Revue québécoise de linguistique*, Vol 11, n° 2 : 151-185, Presses de l’Université du Québec.
- Gross, M. 1985 : « Sur les déterminants dans les expressions figées », in *Langages* n° 79 : 89-117, Paris : Larousse.
- Gross, M. 1986 : « Les nominalisations d’expressions figées », in G. Gross et R. Vivès 1986 (éds.) : 64-84.
- Gross, M. 1988 : « Les limites de la phrase figée », in *Langages* n° 90 : 7-22, Paris : Larousse.
- Gross, M. 1990 : « Sur la notion harrissienne de transformation et son application au français », in *Les grammaires de Harris et leurs questions*, *Langages* n° 99 : 39-45, Paris : Larousse.
- Gross, M. 1993 : « Les phrases figées en français », in *Le lexique-grammaire, L’information grammaticale* n° 59 : 36-41, Paris : Société pour l’Information grammaticale.
- Gross, M. 1996,a : « Les formes être Prép X du français », in *Linguisticae Investigationes* n° XX : 2 : 217-270, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Gross, M. 1996,b : « Les verbes supports d’adjectifs et le passif », in Ibrahim, A. H. 1996 (éd.) : 8-18, Paris : Larousse.
- Gross, M. 1997,a : « La fonction sémantique des verbes supports », in *Rapport technique LADL*, avril 1997 : 1-23, Université de Paris 7, CNRS, et in B. Lamiroy 1998 (éd.) : 25-46.
- Gross, M. 1997,b : « Synonymie, morphologie dérivationnelle et transformations », in *Langages* n° 128 : 72-90, Paris : Larousse.
- Gross, M. 1998,a : « Sur quelques extensions possibles de l’appellation passif », in *Rapport technique LADL*, avril 1998 : 1-16, Université de Paris 7, CNRS.
- Gross, M. 1998,b : *Les expressions figées. Une description des expressions françaises et ses conséquences théoriques*, *Rapport technique LADL*, 150 p., Université de Paris 7, CNRS.
- Gross, M. 1968 (éd.) : *Les modèles en linguistique*, *Langages*, n° 9, 118 p., Paris : Larousse.
- Gross, M. et A. Lentin 1967 : *Notions sur les grammaires formelles*, Paris : Gauthier-Villars.
- Gross, M. et J. Stéfanini 1971 (éds.) : *Syntaxe transformationnelle du français*, *Langue française* n° 11, 128 p., Paris : Larousse.

- Guéhoun, N. A. 1993 : *Description systématique du dida de Lakota, langue kru de Côte d'Ivoire*, 339 p., thèse de 3e cycle, Université Grenoble 3.
- Guéron, J. 1983 : « Emploi 'possessif' de l'article 'défini' en français », in *Langue française* n° 58 : 23-35, Paris : Larousse.
- Guéron, J. 1993 (éd.) : *Temps et aspect dans la phrase française*, *Langue française* n° 100, 124 p., Paris : Larousse.
- Gueunier, N. 1982 : « Linguistique et normes », *Le français dans le monde*, n° 169 : 17-26.
- Gueunier, N. 1985 : « La crise du français en France », in J. Maurais (éd.) : 3-38.
- Gueunier, N. 1996 : « Les contacts de langues dans les situations de francophonie », in *LINX* n° 33, 2 : *Situations du français* : 15-30, Centre de Recherches Linguistiques, Université Paris 10.
- Gueunier, N. ; E. Genouvrier et A. Khomsi 1978 : *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé*, 203 p., Paris : Champion.
- Gueunier, N. ; K. Yazbeck-Haddad et J. Aucagne 1993 : *Le français au Liban : cent portraits linguistiques*, 210 p., Coll. Langues et développement, Paris : Didier Érudition.
- Gueye, S. 1987 : « Qui lit quoi en Côte d'Ivoire », in *Ecrire aujourd'hui*, 2, *Notre Librairie*, n° 87 : 81-85 et 97-101, Paris : ADFP.
- Gueye, M'B. et A. A. Boahen 1987 : « Initiatives et résistances africaines en Afrique occidentale de 1880 à 1914 », in A. A. Boahen 1987 (éd.) : 137-170.
- Guillet, A. 1993 : « Le lexique du verbe français : description et organisation », in *Le lexique-grammaire*, *L'information grammaticale* n° 59 : 23-35, Paris : Société pour l'Information grammaticale.
- Guillet, A. et C. Leclère 1992 : *La structure des phrases simples en français : constructions transitives locatives*, 445 p., Genève : Droz.
- Guillet, A. et C. Leclère 1981 (éds.) : *Formes syntaxiques et prédicats sémantiques*, *Langages* n° 63, Paris : Larousse.
- Guillet, A. et Nunzio La Fauci (éds.) 1984 : *Lexique-grammaire des langues romanes, Actes du 1er Colloque Européen sur la Grammaire et le Lexique comparés des Langues Romanes*, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Guiraud : 1971 : *Les mots étrangers*, Coll. Que sais-je ?, 125 p., Paris : PUF.
- Guiraud : 1885 : *L'argot*, Coll. Que sais je ?, 126 p., Paris : P.U.F.
- Guttman, L. 1944 : « A basis for scaling quantitative data », *American Sociological Review*, n° 9, 2 : 139-150.

- Gyan, K. 1992 : *Description des systèmes verbaux de l'akan et du français : vers une pédagogie intégrée*, thèse de 3e cycle, Université Paris 5.
- Hall, G.M. 1992 : *Africans in Colonial Louisiana : The Development of Afro-Creole Culture in the Eighteenth Century*, Baton-Rouge : Louisiana State University Press.
- Halaoui, N. 1983 : « Sur la marque de l'oralité dans le français d'Afrique », *Bulletin de l'Observatoire du français en Afrique noire*, 4 : 7- 72.
- Harris, Z. S. 1946 : « From Morpheme to Utterance », in *Language*, 22 : 161-183, trad. fr. : « Du morphème à l'expression », in M. Gross 1968 (éd.) : 23-50.
- Harris, Z. S. 1968 : *Mathematical Structures of Language*, New York : Wiley Interscience, trad. fr. par C. Fuchs, Paris : Dunod, 1971.
- Harris, Z. S. 1973-1974 : *Notes du cours de syntaxe*, trad. fr. par M. Gross, 237 p., Paris : Seuil, 1976.
- Hattiger J.-L. 1978 : « Contribution à l'étude des déterminants du nom en français populaire d'Abidjan », Abidjan : ILA.
- Hattiger, J.-L. 1981 : *Morpho-syntaxe du groupe nominal dans un corpus de français populaire d'Abidjan*, thèse de 3e cycle, Université de Strasbourg.
- Hattiger, J.-L. 1991 : « Simplification, complexification et français populaire d'Abidjan », *LINX* n° 25 : 93-106, Paris : Centre de Recherches Linguistiques, Université de Paris 10.
- Hardy, G. 1917 : *Une conquête morale : l'enseignement en AOF*, Paris : Armand Colin.
- Hausser, M. 1990 : « Jules Verne et l'Afrique des Noirs », in *Le roman colonial. Itinéraires et contacts de lecture*, Vol. 12 : 9-46, Paris : L'harmattan, Publication du Centre d'études francophones de l'Université Paris 12.
- Hérault, G. 1971 : *Etude phonétique et phonologique de l'adioukrou*, 235 p., *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, II, fasc. 1, Abidjan : ILA.
- Hérault, G. (éd.) 1983 : *Atlas des langues kwa de Côte d'Ivoire*, Abidjan : ILA - Paris : ACCT.
- Houdebine, A.-M. 1982 : « Norme, imaginaire linguistique et phonologie du français contemporain », in *La norme, concept sociolinguistique, Le français moderne*, n° 1 : 42-51, Paris : CILF.
- Houdebine, A.-M. 1996 : « L'imaginaire linguistique et son analyse », *Travaux de Linguistique* n° 7 : 9-26, Université d'Angers.
- Houis, M. 1971 : *Anthropologie linguistique de l'Afrique noire*, Paris : PUF.
- Houis, M. 1984 : « Une variété idéologique du français : le 'langage tirailléur' », in *Afrique et langage*, Vol. II : 5-17, Paris, ISSN 0337-2634.



- Huot, H. 1974 : « Théorie et pratique de la notion de transformation », in *Langue française* n° 22 : 16-45, Paris : Larousse.
- Huot, H. 1977 : *Recherches sur la subordination en français*, thèse d'état, 628 p., Service de reproduction des thèses, Université de Lille 3, 1979.
- Huot, H. 1981 : *Constructions infinitives du français. Le subordonnant « de »*, 522 p., Genève : Droz.
- Hymes, D. (éd.) 1971 : *Pidginization and Creolization of languages*, 530 p., Cambridge : University Press.
- Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* (1988), UREF, 443 p., Paris : EDICEF / AUPELF.
- Jardel, J.-P. 1979 : « De quelques usages des concepts de 'bilinguisme' et de 'diglossie' », in Wald et Manessy (éds.) : 25-38.
- Jodelet, D. (éd.) 1989 : *Les représentations sociales*, 447 p., Paris : PUF.
- Kayne, R.S. 1974-75 : « French relative *que* », in *Recherches linguistiques* n° 2 et 3, Paris : Université de Paris 8 - Vincennes.
- Kayne, R.S. 1975 : *French Syntax. The Transformational Cycle*, USA : MIT Press, trad. fr. *Syntaxe du français. Le cycle transformationnel*, 446 p., Paris : Le Seuil, 1977.
- Kazadi, N. 1990 : *L'Afrique afro-francophone*, Coll. Langues et développement, 183 p., Paris : Didier Erudition.
- Keita, A. 1990 : *Esquisse d'une analyse ethnosémiologique du jula vernacularisé de Bobo-Dioulasso*, thèse de 3e cycle, 265 p., Université de Nice Sophia Antipolis.
- Keita, B. 1986 : *Eléments de description du malinké de Kita (Mali)*, thèse de 3e cycle, 345 p., Université de Grenoble 3.
- Kihm, A. 1984 : « Les difficiles débuts des études créoles en France ( 1870-1920) », in J.-Cl. Chevalier et P. Encrevé (éds.) : 42-56.
- Kipré, P. et Tirefort, A. 1992 : « La Côte d'Ivoire », in C. Coquery-Widrovitch et H. Moniot (éds.) : 189-336.
- Ki Zerbo, J. 1978 : *Histoire de l'Afrique noire*, 765 p., Paris : Hatier.
- Ki Zerbo, J. (éd.) 1983 : *Méthodologie et préhistoire africaine. Histoire générale de l'Afrique*, t. 1, Paris : UNESCO, Dakar, Abidjan : NEA.
- Kokora, P. : 1997 : « Pour un modèle d'enseignement de concepts de base en vue d'une meilleure structuration de la pensée du jeune apprenant : le cas du projet d'éducation préscolaire en langue maternelle dans le cadre d'un projet de développement intégré, dit Projet – Nord », in *Tranel* n° 26, *Langues et*

- éducation en Afrique noire* : 77-102, Institut de linguistique de l'Université de Neuchâtel.
- Koné, A. 1987 : « Présence de l'oralité dans le roman ivoirien », in *Notre Librairie*, n° 86 : 61-64.
- Koné, A. 1995 : « L'effet de réel dans les romans de Kourouma », in *Etudes françaises*, Montréal, n° 31, 1 : 13-22.
- Kouadio N'Guessan, J. 1977 : *L'enseignement du français en milieu baoulé, problèmes des interférences linguistiques et socioculturelles*, thèse de 3e cycle, 247 p., Université de Grenoble 3.
- Kouadio N'Guessan, J. 1982 : « Le baoulé », in G. Hérault (éd.), *Atlas des langues kwa de Côte d'Ivoire*, t 1. Abidjan : ILA.
- Kouadio N'Guessan, J. 1990 : « Le nouchi abidjanais, naissance d'un argot ou mode linguistique passagère? », Actes du Colloque International de Dakar, déc. 1990, in Gouani et Thiam (eds), *Des langues et des villes* : 373-383, Coll. Langues et développement, Paris : Didier Érudition.
- Kouadio N'Guessan, J. 1996 : *Description systématique de l'attié de Memni, langue kwa de Côte d'Ivoire*, 715 p., thèse d'état, Université Grenoble 3.
- Kouadio N'Guessan, J. 1998, a : « Le verbe *bo* en baoulé : un cas de polysémie verbale », in *Cahiers d'études et de recherches francophones, Langues*, Vol. I, n° 2 : 106-113, Paris : AUPELF - UREF.
- Kouadio N'Guessan, J. 1998, b : « Le français, langue d'Afrique », in *Diagonales*, n° 45 : 33-35.
- Kouadio N'Guessan, J. 1999 : « Quelques traits morphosyntaxiques du français écrit en Côte d'Ivoire », in *Cahiers d'études et de recherches francophones, Langues*, Vol. II, n° 4 : 301-314, Paris : AUPELF - UREF.
- Kouadio N'Guessan, J. 2000 : « Les séries verbales en baoulé : questions de morphosyntaxe et de sémantique », in *Studies in African Linguistics*, 29, 1 : 75-90.
- Kouadio N'Guessan, J. *et al.* 1992 : « Les langues des marchés en Côte d'Ivoire », in L.-J. Calvet (éd.) : *Les langues des marchés en Afrique*, Coll. Langues et développement, Paris : Didier Érudition.
- Kourouma A. 1990 : *Monnè, outrages et défis*, 290 p., Paris : Seuil.
- Kupferman, L. 1991 : « Structure événementielle de l'alternance *un / ø* devant les noms humains attributs », in *Langages* n° 102 : 52-75, Paris : Larousse.

- Krazen, M. 1996 : « L'adjectif possessif et les nominalisations : l'interprétation pronominale », in *LINX* n° 34 / 35 : 159-167, Université Paris 10.
- Ibrahim, A. H. 1996 (éd.) : *Les supports, Langages* n° 121, 126 p., Paris : Larousse.
- Labelle, J. 1986 : « Grammaire des noms de maladie », in G. Gross et R. Vivès 1986 (éds.) : 108-125.
- Labelle, J. 1998 : « Lexiques-grammaires comparés d'un français à l'autre », in B. Lamiroy 1998 (éd.) : 47-70.
- Labelle, J. 1982 (éd.) : *Verbes et expressions figées en français du Québec, Rapport technique* n° 4, 396 p., GRFL, Université du Québec à Montréal.
- Labelle, J. (éd.) 1990 : *Lexiques-grammaires comparés : structures verbales et dérivées en français du Québec, Rapport technique* n° 5, 247 p., CRFL, Université du Québec à Montréal.
- Labelle, J. (éd.) 1992 : *Lexique-grammaire du français du Québec : état de la recherche, Rapport technique* n° 7, 202 p. GRFL, Université du Québec à Montréal.
- Labov, W. 1972,a : *Language in the Inner City*, trad. fr. 1978 : *Le parler ordinaire*, 2e éd. 1993, 519 p., Paris : Editions de Minuit.
- Labov, W. 1972,b : *Sociolinguistic Patterns*, trad. fr. 1976 : *Sociolinguistique*, 344 p., Paris : Editions de Minuit.
- Lafage S. 1977 : *Le français en Afrique noire (éléments pour une bibliographie)*, 29 p., Abidjan : ILA
- Lafage S. 1979,a : « Rôle et place du français populaire dans le continuum langues africaines / français de Côte d'Ivoire », *Le français moderne*, n° 47, 3 : 208-219.
- Lafage, S. 1979,b : « Esquisse d'un cadre de référence pragmatique pour une analyse sociolinguistique en contexte africain », in Wald et Manessy (éds.) : 41-60.
- Lafage S. 1983 : « Petite enquête sur la perception du français populaire ivoirien en milieu estudiantin », in *Bulletin de l'Observatoire du français en Afrique noire*, n° 4 : 15-57.
- Lafage, S. 1984 : « Note sur un processus d'appropriation socio-sémantique en contexte ivoirien », *Cahiers de linguistique de Louvain*, n° 9 : 103-112.
- Lafage, S. 1985 : *Français écrit et parlé en pays éwé (Sud-Togo)*, Paris : SELAF.
- Lafage, S. 1991 : « L'argot des jeunes Ivoiriens, marque d'appropriation du français ? », in *Parlures argotiques, Langue française* n° 90 : 95-105, Paris : Larousse.
- Lafage, S. 1996,a : « La Côte d'Ivoire : une appropriation nationale du français ? », in D. de Robillard et M. Beniamino (éds.) : 587-602.

- Lafage, S. 1996,b : « Sur le terrain (interview de Françoise Gadet) », in *Situations du français*, LINX n° 33, 2 : 101-108, Centre de Recherches Linguistiques, Université Paris 10.
- Lafage, S. 1998 : « Hybridation et 'français des rues' à Abidjan », in A. Queffélec (éd.) : 279-291.
- Lafontaine, D. 1986 : *Le parti pris des mots. Normes et attitudes linguistiques*, 163 p., Bruxelles : P. Mardaga.
- Lamiroy, B. 1981 : « Les propositions *a* et *para* devant l'infinitif complément d'un verbe de mouvement en espagnol », in *Lingvisticae Investigationes*, V : 1 : 75-90, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Lamiroy, B. 1984 : « La valeur heuristique de la comparaison linguistique : Un exemple concernant le français, l'espagnol et l'italien », in Guillet, A. et Nunzio La Fauci 1984 (éds.) : 223-231.
- Lamiroy, B. 1994 : « Les compléments nominaux dans une perspective typologique et la question de l'auxiliarité », in *Langages* n° 115 : 64-75.
- Lamiroy, B. 2001 : « La préposition en français et en espagnol : une question de grammaticalisation ? », in *Langage*, n° 143 : 91-105, Paris : Larousse.
- Lamiroy, B. 1998 (éd.) : *Le lexique-grammaire*, in *Travaux de linguistique, Revue internationale de linguistique française*, n° 37, 191 p., Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Lamiroy, B. et J.-R. Klein 1995 : « Lexique-grammaire du français de Belgique : les expressions figées », in *Lingvisticae Investigationes*, XVIII : 2 : 285-320, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Lamiroy, B. et N. Delbecq 1997 : « The possessive dative in Romance and Germanic languages », in W. van Belle et W. van Langendonck (éds.) : *The Dative, Theoretical and Contrastive Studies*, Vol. 2 : *Case and Grammatical Relations across Languages*, p. 29-74, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Lanly, A. 1985 : « Le français dans nos 'colonies' et 'territoires français' », in G. Antoine et R. Martin (éds.) : 397-413.
- L'Atlas Colonial Français*, (anonyme) 1929 : Paris : L'Illustration.
- Leclère, C. 1978 : « Sur une classe de verbes datifs », in *Langue française* n° 39 : 66-75, Paris : Larousse.
- Leclère, C. 1990 : « Organisation du lexique-grammaire des verbes français », in *Langue Française* n° 87 : 112-122, Paris : Larousse.

- Leclère, C. 1998 : « Travaux récents en lexique-grammaire », in B. Lamiroy 1998 (éd.) : 155-186.
- Leclère, C. 2000 : « Expressions figées dans la francophonie : le projet BFQS », in *Hommages à Gaston Gross*, Besançon : BULAG : 321-331.
- Leeman, D. 1995, « Pourquoi peut-on dire *Max est en colère* mais non *Max est en peur* ? Hypothèses sur la construction *être en N* », in *Langue Française* n° 105 : 55-69, Paris : Larousse.
- Leeman, D. 1996 : « Le sens et l'information chez Harris », *LINX, Hommages à Denise Maldidier*, numéro spécial : 209-220, Université Paris 10.
- Leeman, D. 1997 : « Sur la préposition *en* », *Faits de langues* n° 9 : 135-143, Paris : Ophrys.
- Lefebvre, C. 1982 : « *Qui qui vient ?* ou *Qui vient ?* Voilà la question », in C. Lefebvre 1982 (éd.) : 47-102.
- Lefebvre, C. 1998 : *Creole genesis and the acquisition of grammar. The case of Haitian Creole*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Lefebvre, C. (éd.) 1982 : *La syntaxe comparée du français standard et populaire : approches formelle et fonctionnelle*, t. 1, 357 p. et t. 2, 452 p., Québec : Office de la langue française.
- Lefebvre, C. et H. Maisonneuve 1982 : « La compétence des adolescents du Centre-Sud : les structures complexes », in C. Lefebvre 1982 (éd.) : 171-208.
- Le français tel que le parlent non tirailleurs sénégalais*, (anonyme) 1916 : 35 p., Imprimerie Militaire Universelle L. Fournier.
- Le Goffic, P. et N. Combe Mac Bride 1975 : *Les constructions fondamentales du français*, 175 p., Paris : Larousse, Hachette.
- Le Pesant, D. 1994: « Les compléments nominaux du verbe *lire*, une illustration de la notion de 'classe d'objet' », in *Langages* n° 115 : 31-47, Paris : Larousse.
- Lescutier, J.-M. 1982 : *Etude d'un basilecte relevant du français populaire d'Abidjan (domaine du verbe)*, mémoire de D.E.A., Université de Nice.
- Lescutier, J.-M. 1985 : *Recherche sur le processus de réactivation. Cas singulier d'un idiolecte relevant du français populaire d'Abidjan*, thèse de 3e cycle, Université de Nice.
- Lê Thanh Khôi 1991 : « L'éducation, cultures et sociétés », Paris : Publications de la Sorbonne.
- Lê Thanh Khôi 1971 (éd.) : *L'enseignement en Afrique tropicale*, IEDES, Paris : PUF.
- Lodge, R.A. 1993 : *French, from Dialect to Standard*, Londres : Routledge, trad. fr. 1997 : *Le français, histoire d'un dialecte devenu langue*, 382 p., Paris : Fayard.
- Loucou, J.-N. 1984 : *Histoire de la Côte d'Ivoire*, Abidjan : CEDA.

- Loucou, J.-N. 1986 : « Le peuplement de la Côte d'Ivoire », in *Littérature de Côte d'Ivoire, Notre Librairie*, n° 86, Paris : ADFP.
- Macedo de Oliveira, M.-E. de : « Les verbes de mouvement intransitifs du portugais », in A. Guillet et Nunzio La Fauci 1984 (éds.) : 233-253.
- Makouta Mboukou, J.-P. 1973 : *Le français en Afrique Noire. (Histoire et méthodes de l'enseignement du français en Afrique noire)*, Paris, Bruxelles, Montréal : Bordas.
- Manessy, G. 1979,a : « Le français en Afrique noire, faits et hypothèses », in A. Valdman (éd.) : 333-362.
- Manessy, G. 1979,b : « Créolisation et français régionaux », in Wald et Manessy (éds.) : 15-24.
- Manessy, G. 1985 : « Remarques sur la pluralisation du nom en créole et dans les langues africaines », in *Culture, langage, société, Etudes créoles*, Vol. III, 1 et 2, Montréal : AUPELF.
- Manessy G. 1988 : « L'extraposition du prédicat verbal dans les créoles à base lexicale anglaise et française », in M.A. Jayazery and W. Winter (éds.). *Languages and cultures. Studies in Honor of Edgar C. Polomé* : 401-417, Berlin, New York, Amsterdam : Mouton de Gruyter.
- Manessy, G. 1989 : « De quelques notions imprécises (bioprogramme, sémantaxe, endogénéité) », in *Etudes créoles*, Vol. XII, 2 : 87-111, Montréal : AUPELF.
- Manessy, G. 1990 : « Du bon usage de la méthode comparative historique, dans les langues africaines et ailleurs », in *Travaux du Cercle Linguistique d'Aix-en-Provence*, 8 : 89-107.
- Manessy, G. 1992 : « Norme endogène et normes pédagogiques en Afrique noire francophone », in D. Baggioni *et al.* (éds.) : 43-81.
- Manessy, G. 1993 : « Vernacularité, vernacularisation », in D. de Robillard et M. Beniamino (éds.) : 407-417.
- Manessy, G. 1994 : *Le français en Afrique Noire. Mythe, stratégies, pratiques*, 245 p., Paris : L'Harmattan.
- Manessy, G. 1994,b : « Pratique du français en Afrique Noire francophone », in C. de Féral, et F.-M. Gandon 1994 (éds.) : 11-19.
- Manessy, G. 1995 : *Créoles, pidgins, variétés véhiculaires. Procès et genèse*, 186 p., Coll. Sciences du Langage. C.N.R.S. éd.

- Manessy, G. 1984 et P. Wald : *Le français en Afrique noire, tel qu'on le parle, tel qu'on le dit*, 115 p., Paris : L'Harmattan.
- Manessy, G. (éd.) 1981 : *Les langues de l'Afrique subsaharienne*, Vol. 1, in J. Perrot (éd.), *Les langues dans le monde ancien et moderne*, Paris : Editions du CNRS.
- Manessy, G. (éd.) 1992 : « Norme endogène et normes pédagogiques en Afrique noire francophone », in *Multilinguisme et développement dans l'espace francophone* : 43-81, Coll. Langues et développement, Paris : Didier Érudition.
- Martinet, A. 1945 : *La prononciation du français contemporain*, éd. de 1971, 256 p., Paris, Genève : Droz.
- Martinet, A. 1962 : *A functional View of Language*, trad. fr. *Langue et fonction. Une théorie fonctionnelle du langage*, 200 p., Paris : Denoël - Gonthier.
- Martinet, A. 1967 : *Eléments de linguistique générale*, 3<sup>e</sup> éd. 1991, Paris : A. Colin.
- Martinet, A. 1969,b : *Le français sans fard*, 219 p., Paris : PUF-SUP.
- Maurais, J. (éd.) 1985 : *La crise des langues*, 490 p., Québec : Conseil de la langue française, et Paris : Le Robert.
- Mejri, S. ; G. Gross ; A. Clas. ; et T. Baccouche 1998 : *Le figement lexical*, 1<sup>o</sup> RLM : 351-360, Tunis : Rencontres Linguistiques Méditerranéennes.
- Mehler, J. et E. Dupoux 1990 : *Naître humain*, 281 p., Paris : Odile Jacob.
- Meillet, A. et M. Cohen (éds.) 1924 : *Les langues du monde*, 2e éd. 1981, t. 1 et 2, 1295 p., Genève : Droz.
- Mel Gnamba, B. 1987 : « Etat des langues », in *Littérature de Côte d'Ivoire, Notre Librairie*, n° 86, Paris : ADFP.
- Meunier, A. 1977 : « Sur les bases syntaxiques de la morphologie dérivationnelle », in *Linguisticae Investigationes*, I : 2 : 287-332, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Meunier, A. 1981 : *Nominalisations d'adjectifs par verbes supports*, thèse de 3e cycle, 282 p., Université Paris 7, LADL.
- Meydan, M. 1995 : *Transformations des constructions verbales et adjectivales en français. Elaboration d'un lexique-grammaire des adjectifs déverbaux*, thèse de 3e cycle, 492 p., Université Paris 7.
- Meydan, M. 1996 : « Constructions adjectivales, substantifs appropriés et verbes supports », in *LINX* n° 34 / 35 : 197-210, Université Paris 10.
- Milner, J.-C. 1973 : *Arguments linguistiques*, 238 p., France : Mame.

- Milner, J.-C. 1978 : *De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations*, 408 p.  
Coll. Travaux linguistiques, Paris : Seuil.
- Milner, J.-C. 1982 : *Ordres et raisons de langue*, 379 p., Paris : Seuil.
- Milner, J.-C. 1989 : *Introduction à une science du langage*, Coll. Points 1995, 711 p., Paris : Le Seuil.
- Mokhtar, G. (éds.) 1983 : *L'Afrique ancienne. Histoire générale de l'Afrique*, t. 2, Paris : UNESCO, Dakar, Abidjan : NEA.
- Molinier, C. 1982 : *Etude syntaxique et sémantique des adverbes en -ment*, thèse de 3e cycle, 416 p., Université Toulouse Le Mirail.
- Molinier, C. et F. Levrier 2000 : *Grammaire des adverbes : description des formes en -ment*, 527 p., Genève : Droz
- Monceaux, A. 1993 : « Adjectivation d'un complément du nom », in *Linguisticae Investigationes*, Vol. XVII, n° 2 : 375-404, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Monceaux, A. 1996 : « Les constructions à verbe support *connaître, avoir et il y a* », *LINX* n° 34 / 35 : 197-210, Université Paris 10.
- Monceaux, A. 1997 : « Adjectifs de relation, complémentation et sous-classification », in J.-S. Nam (éd.) : 39-59.
- Moseley, C. et R.E. Asher 1994 : *Atlas of the World's Languages*, 372 p., Londres, New York : Routledge.
- Muller, C. 1991 : *La négation en français. Syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes*, 470 p., Genève : Droz.
- Muller, C. 1996 : *La subordination en français. Le schème corrélatif*, 256 p., Paris : A. Colin.
- Nam, J.-S. 1997 (éd.) : *La description syntaxique des adjectifs pour les traitements informatiques*, *Langages* n° 126, 126 p., Paris : Larousse.
- Naymark, J. et R. Scrick 1977 : « Préliminaires théoriques à une recherche de psycholinguistique en Côte d'Ivoire », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, X : 83-111, Abidjan : ILA.
- Ndigi, O. 1993 : « Parenté linguistique du Basaà et l'égyptien pharaonique et le copte : premiers jalons révélateurs d'une parenté insoupçonnée », in *Ankh*, n° 2, p.19-27, Gif sur Yvette : Association Khepera.
- Ndigi, O. 1997 : *Les Basa du Cameroun et l'antiquité pharaonique égypto-nubienne : Recherche historique et linguistique comparative sur leurs rapports culturels à la lumière de l'égyptologie*, thèse de 3e cycle, 603 p., Université Lyon 2.



- Négroni-Peyre, D. de, 1978 : « Nominalisation par *être en* et réflexivation (admiration, opposition, révolte et rage) », in *Linguisticae Investigationes*, Vol. II, n° 1 : 127-164, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Ngalasso, M. M. 1985 : « Les langues africaines de grande expression et la promotion de la lecture », *Actes du Colloque International sur le passage à la lecture en Afrique noire*, A.E.L.I.A. (Association d'Etudes Linguistiques Interculturelles Africaines), n° 8-décembre : 9-12.
- Ngalasso, M. M. 1990 : « Les droits linguistiques individuels et collectifs », *Langues et droits de l'homme, Les Langues Modernes*, LXXXIV-2 : 15-26, Revue de l'APLV (Association des Professeurs de Langue Vivante).
- Ngalasso, M. M. et K. Ploog 1998 : « Le français des écoliers abidjanais : la revanche de la rue sur l'école ? », in *Francophonies africaines* : 67-79, Coll. Dyalang, Université de Rouen, CNRS.
- Ngamassu, D. 2000 : *Politique linguistique et didactique du français au Cameroun : approche systémique de l'enseignement / apprentissage du français en milieu anglophone et francophone au Cameroun*, thèse de 3e cycle, 632 p., Université Grenoble 3.
- Ngom, G. 1989 : « L'égyptien et les langues bantu : le cas du duala », in *Présence Africaine*, n° 149/150 : 203-213, Paris : Éditions Présence Africaine.
- Ngom, G. 1993 : « La parenté génétique entre l'égyptien pharaonique et les langues négro-africaines modernes. L'exemple du duala », in *Ankh* n° 2 : 28 - 83, Gif sur Yvette : Association Khepera.
- Ngom, G. 1997/1998 : « Variantes graphiques hiéroglyphiques et phonétique historique de l'égyptien ancien et des langues négro-africaines modernes », in *Ankh* n° 6 / 7 : 75-89, Gif sur Yvette : Association Khepera.
- Niamien, N'Gouan E. 1997 : *Le français parlé dans les gares routières d'Abidjan*, mémoire de maîtrise, Université de Cocody, Abidjan.
- Nylander, D. K. 1987 : « Comment expliquer la présence de séries verbales dans les langues créoles ? », in *Etudes créoles*, Vol. X, 2 : 77-89, Montréal : AUPELF.
- Obenga, T. 1973 : *L'Afrique dans l'Antiquité - Égypte pharaonique / Afrique Noire*, Paris : Éditions Présence Africaine.
- Obenga, T. 1992 : « Le 'chamito-sémitique' n'existe pas », *Ankh*, n°1, Gif sur Yvette : Association Khepera.

- Obenga, T. 1993 : *Origine commune de l'égyptien ancien, du copte et des langues négro-africaines modernes. Introduction à la linguistique historique africaine*, Paris : L'Harmattan.
- Ouattara, A. 1991 : *Etudes de systématique énonciative verbale dans la littérature africaine d'expression française : le cas des Soleils des Indépendances d'Ahmadou Kourouma*, thèse de 3e cycle, Université de Paris 4.
- Ouedraogo A. 1986 : *Le moore tel que le parlent les étudiants mossi*, thèse de 3e cycle, Université de Nice.
- Oyamberry, G. 1998 : « A propos d'une évolution en français en classe de Première en Côte d'Ivoire », in *Francophonies africaines* : 46-65, Coll. Dyalang, Université de Rouen, CNRS.
- Partman, G. H. 1973 : *Le dioula véhiculaire en Côte d'Ivoire. Etude comparative des jeunes locuteurs primaires et secondaires du dioula*, 195 p., Stanford University, USA, Ann Arbor, Michigan : University Microfilms International.
- Partman, G. H. 1975 : « Quelques remarques sur le dioula véhiculaire en Côte d'Ivoire », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, t. VIII, 1 : 241-259, Abidjan : ILA.
- Perdue, C. (éd.) 1993 : *Adults language Acquisition : Cross-linguistic perspectives*, 2 Vol., Cambridge : Cambridge University Press.
- Picabia, L. 1978 : *Les constructions adjectivales du français. Systématique transformationnelle*, 200 p., Genève : Droz,
- Picabia, L. 1986 : « Il y a démonstration et démonstration : réflexions sur la détermination de l'article zéro », in L. Picabia 1986 (éd.) : 80-101, Paris : Larousse.
- Picabia, L. 1986 (éd.) : *Déterminants et détermination, Langue Française n° 72*, 122 p., Paris : Larousse.
- Piot, M. 1975 : « Les 'restrictions' *ne ... que* et *seul(e)(s)*, aperçu à partir de leur distribution », in *Recherches linguistiques n° 3* : 226-264, Paris : Université de Paris 8 - Vincennes.
- Piot, M. 1978 : *Étude transformationnelle de quelques classes de subordination du français*, thèse de 3e cycle, 444 p., LADL, Université de Paris 7.
- Piot, M. 1988,a : « Coordination - subordination : une définition générale », in *Langue Française n° 77 : Syntaxe des connecteurs* : 3-18, Paris : Larousse.
- Piot, M. 1988,b : « Conjonctions de subordination et figement », in *Langages n° 90* : 39-56, Paris : Larousse.

- Piot, M. 1991 : « Quelques problèmes inédits de constructions avec des conjonctions 'conséquentielles' », in *Lingvisticae Investigationes*, XV, 2 : 285-303, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Piot, M. 1993 : « Les connecteurs du français », in *Lingvisticae Investigationes*, XVII : 141-159, Amsterdam / Philadelphia : John Benjamins.
- Piot, M. 1995 : *Composition transformationnelles de phrases par subordination et par coordination*, thèse d'état, Université Paris 7, LADL, Coll. « Thèse à la carte », 426 p., Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 1998.
- Piot, M. 2000 : « Dictionnaires électroniques et 'lexiques-grammaires' du français : différents aspects d'une nouvelle approche de la question cruciale du lexique », in *Lidil* n° 21 : 99-120, Grenoble : Université Grenoble 3, Lidilem.
- Platiel, S et R. Kaboré 1998 : *Les langues d'Afrique subsaharienne* (éds), *Faits de langues, Revue de linguistique* n° 11-12, Paris : Ophrys.
- Ploog, K. 1999 : *Le premier actant en abidjanais : contribution à la syntaxe du non-standard*, thèse de 3e cycle, 1662 p., Université de Bordeaux 2.
- Ploog, K. 2000 : « La Norme dans l'observation des normes abidjanaises : étude d'un continuum linguistique », in *Lengas, Revue de sociolinguistique* n° 48 : 103-128, Presses de l'Université de Montpellier 3.
- Prignitz, G. 1994 : « Le normal et le normatif », in *A propos du français en Afrique. Questions de normes*, mars 1994, p 59-87, Nice : Bulletin du CEP - IDERIC.
- Prignitz, G. 1996 : *Aspects lexicaux, morpho-syntaxiques et stylistiques du français parlé au Burkina Faso (période 1980-1996)*, thèse de 3e cycle, 890 p., Université Paris 3.
- Quaireau, A. 1987 : *Description de l'agni des parlers moronou, ndénié et bona*, thèse de 3e cycle, Université de Grenoble 3.
- Queffélec, A. 1995 : « Le français en Afrique noire », in G. Antoine et R. Martin (éds.) 1995 : 823-860.
- Queffélec, A. 1998 (éd.) : *Alternances codiques et français parlé en Afrique*, Publications de l'Université de Provence.
- Rédéquat, F. 1980 : *Les constructions verbales avec l'infinitif*, Coll. Recherches / Applications, 122 p., Paris : Hachette.
- Renard, R. 2000 : *Une éthique pour la francophonie. Questions de politique linguistique*, 357 p., Paris : Didier Érudition.
- Retord, G.L.A. 1971 : « Les différents parlers Anyi et Baoulé. Essai de différenciation dialectale », in *Actes du 8e Congrès de la Société Linguistique de l'Afrique*

- Occidentale*, in *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, fascicule hors série, Vol. 1 : 293-310, Abidjan : ILA.
- Rey, A. 1972 : « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », in *Langue française* n° 16 : 4-26, Paris : Larousse.
- Robillard, D. de, 2000 : « Plurifonctionnalité de(s) LA en créole mauricien. Catégorisation, transcatégorialité, frontières, processus de grammaticalisation », in *Les créoles français, L'information grammaticale* n° 85 : 47-52, Paris : Société pour l'Information grammaticale.
- Robillard, D. de, et M. Beniamino (éds.) 1993 : *Le français dans l'espace francophone*, Vol. I, 534 p., Genève : Champion.
- Robillard, D. de, et M. Beniamino (éds.) 1996 : *Le français dans l'espace francophone*, Vol. II, 430 p., Genève : Champion.
- Robins, R. H. 1967 : *Brève histoire de la linguistique. De Platon à Chomsky*, trad. fr. de M. Borel, 253 p., Paris : Seuil, 1976.
- Ruwet, N. 1970 : *Introduction à la grammaire générative*, 2<sup>e</sup> éd. 1989, 451 p., Coll. Recherches en sciences humaines, Paris : Plon.
- Ruwet, N. 1972 : *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, 194 p., Coll. Travaux linguistiques, Paris : Seuil.
- Ruwet, N. 1982 : *Grammaire des insultes et autres études*, 349 p., Coll. Travaux linguistiques, Paris : Seuil.
- Ruwet, N. 1983 : « Du bon usage des expressions idiomatiques dans l'argumentation en syntaxe générative », in *Recherches linguistiques* n° 11 : 5-84, Paris Vincennes.
- Sabio, F. 1991 : « Les compléments antéposés en français parlé : analyse de deux types syntaxiques et prosodiques », in *Recherches sur le français parlé*, n° 11 : 31-55, G.A.R.S., Publications de l'Université de Provence.
- Sangaré, A. 1984 : *Dioula de Kong (Côte d'Ivoire) : phonologie, grammaire, lexique et textes*, thèse de 3e cycle, 432 p., Université Grenoble 3.
- Saussure, F. de 1916 : *Cours de linguistique générale*, Paris : Payot ; édition critique de Tullio de Mauro, 1974.
- Senghor, L. S. 1988 : *Ce que je crois : négritude, francité et civilisation de l'universel*, 234 p., Paris : Grasset.
- Simard, Y. 1994,a : « Aspects du français de Côte d'Ivoire et prédominance du concret », in *A propos du français en Afrique. Questions de normes*, mars 1994, p 89-18, Nice : Bulletin du CEP - IDERIC.

- Simard, Y. 1994,b : « Les français de Côte d'Ivoire », in C. de Féral, et F.-M. Gandon 1994 (éds.) : 20-36.
- Spaeth, V. 1997 : *La formation du FLE : le paradigme africain et ses enjeux. De la colonisation (1880-1900) aux indépendances (depuis 1960)*, thèse de 3e cycle, Université Paris 3.
- Spaeth, V. 1998 : *Généalogie de la didactique du français langue étrangère. L'enjeu africain*, 210 p., Coll. Langues et développement, Paris : Didier Erudition.
- Stewart, W. A. 1968 : « A sociolinguistic typology for describing multilingualism », in J. A. Fishman : *Readings in the Sociology of Language*, The Hague : Mouton : 531-545.
- Stewart, W. A. 1989 : « Kwa », in J. Bendor-Samuel (éd.), *The Niger-Congo Languages* : 217-246, United Press of America et SIL.
- Tabouret-Keller, A. (éd.) 1997 : *Les enjeux de la dénomination des langues*, Bibliothèque des cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, 274 p., Louvain la Neuve : Peeters.
- Talleyrand, C.-M. 1792 : *Rapport à l'Assemblée Nationale*, extraits in F. Brunot 1967,c : 97-98.
- Tchagbale, Z. 1995 : « Plaidoyer pour l'emploi des langues nationales », in *Diagonales*, n° 35 : 39-42, Vanves : EDICEF.
- Tchidimbo, R.-M. 1987 : *Noviciat d'un évêque : huit ans et huit mois de captivité sous Sékou Touré*, 350 p., Paris : Fayard.
- Téra, K. 1992 : « Dictionnaire des idéophones bambara », in *Cahiers ivoiriens de recherche linguistique*, n° 30, Université d'Abidjan.
- Téra, K. et S. Touré 1983 : *Proposition pour la création d'un vocabulaire scientifique en jula*, Abidjan : ACCT et ILA.
- Torgesson, W. S. 1958 : *Theory and methods of Scaling*, New York : Wiley and Sons.
- Trabi, M. ; N. Halaoui et K. Téra 1983 : *Atlas des langues mandé-sud de Côte d'Ivoire*, Abidjan : ILA - ACCT.
- Tschiggfrey, T. 1994 : *Zouglou : étude morphologique et syntaxique du français dans un corpus de chansons ivoiriennes*, mémoire de D.E.A., 240 p., Université Paris 10.
- Tschiggfrey, T. 1996 : « Procédés morphologiques de néologie dans un corpus de chansons zouglou en français », in *LINX* n° 33, 2 : *Situations du français* : 71-78, Centre de Recherches Linguistiques, Université Paris 10.

- Turcotte, D. 1981 : *La politique linguistique en Afrique francophone, une étude comparative de la Côte d'Ivoire et de Madagascar*, thèse de 3e cycle, 219 p., Presses de l'Université de Laval, CIRB, Québec.
- UNESCO 1953 : *L'emploi des langues vernaculaires dans l'enseignement, Monographies sur l'éducation de base*, n° 8, Paris.
- Valdman, A. 1978 : *Le créole : structure, statut et origine*, 403 p., Paris : Ed. Klincksieck.
- Valdman, A. 2000 : « L'évolution du lexique dans les créoles à base lexicale française », in *Les créoles français, L'information grammaticale* n° 85 : 53-60, Paris : Société pour l'Information grammaticale
- Valdman, A. (éd.) 1979 : *Le français hors de France*, 688 p., Paris : Champion.
- Véronique, D. 1979 : « Linguistique et variation : à propos du français des travailleurs migrants maghrébins », in *Cahiers de linguistique d'orientalisme et de slavistique* n° 13, octobre : 147-163, Université de Provence.
- Véronique, D. 1989-1990 : « L'apprentissage du français par les travailleurs arabophones et la genèse des créoles français », in J. Boutet (éd.) : *L'acquisition des langues dans la migration, Langage et Société*, n° 50 / 51, Paris : Maison des sciences de l'Homme.
- Véronique, D. 1990 : « Etude longitudinale de la construction d'un système de la temporalité en français par des apprenants arabophones », in Bernini, Giacalone et Ramar (éds.) : *La temporalità nell'acquisizione di lingua seconda* : 269-281, Milan : F. Angeli.
- Véronique, D. 1997 : « Le devenir des petits mots : *pour* dans quelques créoles français », in *Faits de langues* n° 9 : 61-70, Paris : Ophrys.
- Véronique, D. 2000 : « Créole, créole français et théories de la créolisation », in *Les créoles français, L'information grammaticale* n° 85 : 31-38, Paris : Société pour l'Information grammaticale.
- Véronique, D. (éd.) 1994 : *Créolisation et acquisition des langues*, Université de Provence.
- Véronique, D. (éd.) 2000 : *Syntaxe des langues créoles, Langages* n° 138, 127 p., Paris : Larousse.
- Vivès, R. 1983 : *Avoir, prendre, perdre: constructions à verbe support et extensions aspectuelles*, thèse de 3e cycle, 194 p., L.A.D.L. Université Paris 7.
- Vivès, R. 1993 : « La prédication nominale et l'analyse par verbes supports », in *Le lexique-grammaire, L'Information grammaticale* n° 59 : 8-15, Paris : Société pour l'Information grammaticale.

- Vonrospach J. P. 1971 : « Le français populaire d'Abidjan », *Actes du 8e Congrès International de Linguistique Africaine*, in *Annales de l'Université d'Abidjan*, série H, fascicule hors série, vol. 2 : 663-666, Abidjan : ILA.
- Wald, P. 1990 : « Catégories de locuteurs et catégories de langue dans l'usage du français en Afrique », in *Langage et Société*, n° 52 : 5-21, Paris : Maison des sciences de l'Homme.
- Wald, P. et G. Manessy (éds.) 1979 : *Plurilinguismes. Normes, situations, stratégies*, 283 p., Paris : L'Harmattan.
- Watorek A. et C. Perdue 1999 : « Additive particles and focus : observations from learner and native-speaker production », in *Linguistics* n° 37, 1-3 : 297-323, The Hague, Paris : Mouton.
- Weber, E. 1977 : *Peasants into Frenchmen. The Modernization of Rural France, 1870 - 1914*, Londres : Chatto & Winders.
- Williamson, K. 1989 : « Niger-Congo Overview », in J. Bendor-Samuel (éd.) : 217-246.
- Ydo Y. 1995 : *L'alphabétisation des adultes: les représentations de l'écrit chez les néo-alphabétisés dans les zones rurales de l'Oubritenga (au Burkina Faso) et du Moronou (en Côte d'Ivoire)*, thèse de 3e cycle, 525 p., Université Grenoble 3.
- Zahan, D. 1963 : *La dialectique du verbe chez les Bambara*, La Haye : Mouton.
- Zribi-Hertz, A. 1980 : « La démarche explicative en grammaire générative », in *L'explication en grammaire, Langue française* n° 46 : 8-31, Paris : Larousse.
- Zribi-Hertz, A. 1988 : « L'oral, la syntaxe et l'astérisque, questions méthodologiques avec et sans réponses », in *LINX* n° 18 : 33-45, Paris : Université Paris 10.
- Zribi-Hertz, A. 1994 : « La syntaxe des clitiques nominatifs en français standard et en français avancé », *Travaux de Linguistique et de Philologie* n° 32 : 131-148, Strasbourg.
- Zribi-Hertz, A. 1996 : *L'anaphore et les pronoms. Une introduction à la grammaire générative*, 279 p., Paris : Presses Universitaires du Septentrion.

## REFERENCES DU CORPUS : TEXTES DEPOUILLES

- Adiaffi, J.- M. 1980 : *La carte d'identité* (chapitres extraits de), 159 p., Abidjan : CEDA, Paris : Hatier.
- Akoto, P.Y. 1996 : *L'envol des tisserins*, 157 p., Abidjan : CEDA.
- Bandaman, M. 1986 : *Le fils de-la-femme-mâle, Conte romanesque* (chapitres extraits de), Paris : L'Harmattan, Coll. Encres noires, 1993.
- Coulibaly, M. 1992 : *Embouteillage*, Abidjan : Edilis.
- Dadié, B. B. 1959 : *Un nègre à Paris*, 217 p., Paris : Présence Africaine, 1971.
- Koné, A. 1982 : *Sous le pouvoir des Blakoros II. Courses. récit*, Abidjan, Dakar, Lomé : Les Nouvelles Editions Africaines.
- Koulibaly, I. B. 1984 : *Ma joie en lui*, Abidjan : Les Nouvelles Editions Africaines.
- Kourouma, A. 1970 : *Les soleils des indépendances* (chapitres extraits de), 198 p., Paris : Seuil.
- Kourouma, A. 1990 : *Monnè, outrages et défis*, 290 p., Paris : Seuil.
- Niamien, N. E. 1997 : *Le français parlé dans les gares routières d'Abidjan. mémoire de maîtrise*, Université de Cocody, Abidjan.
- Touré, A. 1985 : *Les petits métiers à Abidjan. L'imagination au secours de la « conjoncture »*, 290 p., Paris : Karthala.
- Fraternité Matin* : novembre 1997 à mai 2001
- Ivoire Soir* : novembre 1997 à mai 2000
- La Nouvelle République* : novembre 1998
- Le Démocrate* : novembre 1998
- Le Jour* : mars 1998 à mai 2001
- Le Patriote* : septembre 1999 à mars 2000
- Le Populaire* : mars 1998
- Le Réveil Hebdo* : novembre 1998
- Notre Voie* : avril 1998 (alors *La Voie*) à mai 2001
- Soir Info* : mars 1998.



N0		Vsup			Dét						Npréd	passif	se- moyen	o- moyen	exemples
			le	un	son	ce	du	E							
Nhum	N-hum		plur.	plur.	plur.										
+	-	a	-	-	-	-	-	+		bouche	-	-	-	Awa a bouche	
+	-	a	-	-	-	-	-	+		cœur	-	-	-	Awa a cœur	
+	-	a	-	-	-	-	-	+		gros cœur	-	-	-	Awa a gros cœur	
+	+	a	+	-	+	-	-	+		dos large	-	-	-	Le gouvernement a le dos large. (NV 14.10.99)	
+	-	a	+	+	-	-	-	+		nouvelle(s)	-	-	-	Yao a nouvelle	
+	-	a	-	-	-	-	-	+		reins	-	-	-	Tu as reins aujourd'hui, ciné, boîte ... (nouchi.com)	
+	-	a	+	-	-	+	-	+		route	-	-	-	Yao a la route	
+	-	crée	-	+	-	+	-	+		palabre	-	-	-	Le pagne " Ballotage " a pu créer des palabres inattendues. (Mét. 129)	
+	-	crée	-	-	-	-	-	+		situation	-	-	-	Yao n'a rien obtenu parce qu'il n'a pas créé situation	
+	-	fait	+	-	-	-	-	+		alignement	-	-	-	Je fais pas alignement. (gar 85)	
+	-	fait	-	-	+	-	-	+		arbitraire	-	-	-	Ceux qui gèrent cette lagune font trop d'arbitraire. (NV 04.01.99)	
+	-	fait	-	-	+	-	-	+		arrangement	+	+	-	Yao fait arrangement	
+	-	fait	-	-	-	-	-	+		bouche	-	-	-	Yao fait bouche	
+	-	fait	-	-	-	-	-	+		caïman	-	-	-	Yao fait caïman	
+	-	fait	-	-	+	-	-	+		coco taillé	-	-	-	Yao a fait coco taillé	
+	-	fait	-	-	-	-	-	+		corps à corps	-	-	-	Yao fait du corps à corps	
+	-	fait	-	-	-	-	-	+		couloir	-	-	-	Yao a fait couloir	
+	+	fait	-	-	-	+	-	-		cours	-	-	-	La justice n'a pas fait son cours. (FM 13.03.99)	
+	+	fait	-	-	-	+	-	-		deuil	-	-	-	Ce syndicalisme a fait son deuil. (LJ 16.06.99)	
+	-	fait	-	-	-	-	-	+		deux doigts	-	-	-	Yao fait deux doigts	
+	-	fait	+	-	+	-	-	+		diarrhée	-	-	-	Yao fait la diarrhée	
+	-	fait	+	-	+	-	+	+		encaissement	+	+	-	Je vais faire encaissement. (gar 85)	
+	-	fait	-	-	-	+	-	+		fétiche	-	-	-	Yao fait fétiche	
+	-	fait	+	-	-	-	-	+		fièvre	-	-	-	Yao fait la fièvre	
+	-	fait	-	-	-	-	-	+		gros cœur	-	-	-	Yao fait gros coeur	
+	-	fait	+	-	-	-	-	+		gros dos	-	-	-	Yao fait gros dos	
+	-	fait	-	-	+	-	-	+		lapalissade	-	-	-	C'est faire de la lapalissade. (NV 11.11.98)	
+	-	fait	+	-	-	+	-	+		malin	-	-	-	Yao fait malin	
+	-	fait	-	-	-	-	-	+		médicament (E + africain)	-	-	-	Yao a fait médicament africain	
+	-	fait	-	-	-	-	-	+		palabre	-	-	-	Awa fait palabre	
+	-	fait	+	-	-	-	-	+		paresse	-	-	-	Awa fait la paresse	
+	-	fait	-	-	+	-	+	-		partition	+	-	-	Le gouvernement a fait sa partition. (LJ 24.11.98)	
+	-	fait	-	-	+	+	-	+		phase(s)	-	-	-	Awa fait phase	

NO		Vsup	Dét							Npréd	passif	se- moyen	o- moyen	exemples	
		le	un		son		ce	du	E						
Nhum	N-hum	plur.	plur.	plur.											
+	-	fait	+	-	-	-	-	-	+	-	politique	-	+	-	Il n'est pas indiqué de faire la politique dans les mosquées. (LJ 11.11.98)
+	-	fait	+	-	-	-	-	-	+	-	prison	-	+	-	Un grand peureux qui n'a jamais fait la prison. (NV 21.12.98)
+	-	fait	-	+	-	-	-	-	-	+	règles	-	-	-	Awa fait les règles
+	-	fait	-	-	+	+	-	+	+	-	réquisition(s)	+	-	-	Le parquet fait ses réquisitions. (IS 11.11.1999)
+	-	fait	+	-	+	-	+	-	-	+	solo	-	-	-	Awa fait son solo
+	-	fait	+	-	-	-	-	-	+	-	toux	-	-	-	Awa fait la toux
+	-	gagne	-	-	+	-	-	-	+	-	affaire	-	-	-	Awa a gagné affaire
+	-	gagne	-	-	-	-	-	-	-	+	cœur	-	-	-	Awa a gagné coeur
+	-	gagne	+	-	-	-	-	-	-	+	honte	-	-	-	Awa a gagné la honte
+	-	gagne	-	-	-	-	-	-	-	+	raison	-	-	-	Tu gagnes raison
+	+	prend	-	-	+	-	-	-	-	-	coup	-	-	-	La langue académique prend un coup. (I2)
+	-	prend	-	-	-	-	-	-	-	+	faux cœur	-	-	-	Awa a pris faux cœur
+	-	prend	-	-	-	-	-	-	-	+	foule	-	-	-	Il a pris foule quand il a vu le loubard arriver. (nouchi.com)
+	-	prend	+	-	-	-	-	-	-	-	palabre	+	-	-	Le voisin de gauche prit le palabre. (Sol 85)
+	-	prend	-	+	-	-	-	-	-	-	pots cassés	-	-	-	Awa prend les pots cassés
+	-	prend	-	-	-	-	+	-	-	-	route	-	-	-	Yao a pris sa route
+	-	prend	-	-	-	-	-	-	-	+	ventre	-	-	-	Awa a pris ventre

Extrait des phrases à nom prédicatifs et complément prépositionnel du français  
de Côte d'Ivoire

Annexes

N0	Vsup		Déf							Npréd	NOV	Prép	N1			passif	se- moyen	o- moyen	exemples
			le	un	son	ce	du	E	Nhum				N-hum	Nloc					
Nhum	N-hum		plur.	plur.	plur.														
+	-	apporte	-	-	+	+	-	-	+	-	-	-	-	-	-	-	Le peuple a apporté une gifle aux opposants du ministre		
+	-	apporte	-	-	+	+	-	-	+	-	-	+	-	-	-	Yao a apporté des contradictions à Ali			
+	-	apporte	+	-	+	+	+	+	+	-	+	-	-	-	-	Yao a apporté des solutions au comité			
+	-	apporte	+	-	+	-	+	-	+	+	+	-	+	-	-	Yao a apporté un soutien à Ali			
+	-	donne	+	+	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	Yao donne nouvelles à Ali			
+	-	donne	+	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	Yao a donné la route à Ali			
+	-	est en	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	Je suis en drap avec ma mère car j'ai mangé l'argent. (nouchi.com)			
+	-	est en	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	Awa est en histoire avec Aya			
+	-	est en	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	Awa est en palabre avec Aya			
+	-	fait	-	-	+	+	-	-	-	-	+	+	-	-	+	Yao a fait accident avec un taxi			
+	-	fait	-	-	+	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	J'ai fait affaire avec le magasinier			
+	-	fait	+	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	Yao a fait amitié avec Ali			
+	-	fait	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	Totem panthère faisait bande avec les hyènes. (Sol 11)			
+	-	fait	-	-	+	+	-	-	-	-	+	-	-	-	-	Yao fait cadeau à Awa			
+	-	fait	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	Yao fait camarade avec Awa			
+	-	fait	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	Il fit confidence de sa décision à Koly. (Tis 47)			
+	-	fait	-	-	-	-	-	-	-	+	-	+	+	-	-	Yao fait du corps à corps avec Ali			
+	-	fait	-	-	-	-	-	-	-	+	-	+	-	-	-	Yao fait couloir pour Awa			
+	+	fait	-	-	+	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	Les réponses font doublon avec celles déjà apportées. (NV 99)			
+	-	fait	+	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	Awa a fait le drap de Aya			
+	-	fait	-	-	-	+	-	-	-	-	+	-	-	-	-	B. a fait un chapelet de griefs contre A. (FM 27.03.00)			
+	-	fait	-	-	-	-	-	-	-	-	+	+	-	-	-	Yao fait gros cœur sur Awa			
+	-	fait	-	-	-	-	-	-	-	-	+	+	-	-	-	Yao fait malin sur Awa			
+	+	fait	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	-	-	Yao fait palabre avec Ali			
+	-	fait	-	-	-	-	-	-	-	-	+	-	+	-	-	Yao fait le point sur la photo			
+	-	garde	-	-	+	-	-	-	+	-	-	-	-	-	-	Il gardait à Napoléon une dent qui croissait chaque jour. (Nèg 153)			
+	-	passe	+	-	-	-	-	-	-	-	+	-	-	+	+	Les griots passèrent le palabre à Babou. (Sol 134)			
+	-	trouve	+	-	+	-	-	-	+	-	+	-	-	+	-	Yao a trouvé solution au problème			

N0			Verbe	Dét									C1	passif	se- moyen	o- moyen	exemples
Nhum	N-hum	Nég oblig.	le	un			ce			du	E						
				plur.	plur.	plur.											
+	-	-	aime	+	-	-	-	-	-	-	-	argent	-	-	-	Yao aime l'argent	
+	-	-	aime	-	-	-	-	-	-	-	+	douceur d'oreille	-	-	-	Yao aime douceur d'oreille	
+	-	-	aime	-	+	-	-	-	-	-	+	palabre(s)	-	-	-	Yao aime palabre	
-	-	-	amène	-	-	+	+	-	-	+	-	interrogation(s)	+	-	-	Les nombreux bouleversements amènent interrogations. (FM 20.11.97)	
+	-	-	assemble	-	-	-	-	+	-	-	-	boubou	-	-	-	Ils rassemblèrent les boubous, déchaussèrent les babouches. (Sol 115)	
+	-	-	attrape	-	-	-	-	+	-	-	-	cœur	-	-	-	Yao attrape son coeur	
+	-	-	bouffe	+	-	-	-	+	-	-	-	argent	+	+	-	Yao a bouffé l'argent	
+	-	-	braise	-	-	-	-	-	-	+	+	Nalim	+	-	-	Awa a braisé poisson	
+	-	-	calme	-	-	-	-	+	-	-	-	cœur	+	+	-	Awa a calmé son coeur	
+	-	-	casse	+	-	+	-	+	-	+	-	affaire	+	-	-	Awa a cassé affaire	
+	-	-	casse	-	-	-	-	+	-	-	-	barème	-	-	-	A la vue des contrôleurs le fraudeur a cassé son barème. (nouchi.com)	
+	-	-	casse	-	-	+	-	+	-	+	-	bouton	+	+	-	Yao a cassé son bouton	
+	-	-	casse	+	-	-	-	-	-	-	+	carreau	-	-	-	Awa casse le carreau	
+	-	-	casse	-	-	-	-	+	-	-	-	cou	-	+	+	Awa casse cou	
+	-	-	casse	+	-	-	-	-	-	-	+	goudron	-	-	-	Awa casse le goudron	
+	-	-	casse	+	-	-	-	-	-	-	+	lasso	-	-	-	Awa casse le lasso	
+	-	-	casse	+	-	-	-	-	-	-	+	français	+	-	-	Awa casse le français	
+	-	-	casse	-	-	-	-	-	-	-	+	tuyau	-	-	-	Le môgô a cassé tuyau. (nouchi.com)	
+	-	-	cherche	-	-	-	-	-	-	-	+	affaire	+	-	-	Il se promène pour chercher affaire. (gar 84)	
+	-	-	cherche	+	-	-	-	-	-	+	-	argent	-	-	-	A. venu pour chercher l'argent en Côte d'Ivoire. (Mét 141)	
+	-	-	cherche	+	+	-	-	-	-	-	+	palabre(s)	+	-	-	Palabre cherche pas l'homme, c'est l'homme qui cherche palabre	
+	-	-	cherche	-	-	+	-	-	-	+	+	travail	-	+	-	Jusqu'à un jour moi aussi je dis je vais chercher travail. (Mét 51)	
+	-	-	cille	+	+	-	-	-	-	-	-	œil	-	-	-	Dans le temps de ciller l'œil ! (Sol 9)	
+	-	-	connaît	+	-	-	-	-	-	-	+	papier	-	-	-	Yao connaît papier	
+	-	-	connaît	+	-	-	-	-	-	-	+	papier de Blancs	-	-	-	Je connais papier de blanc car j'ai de bonnes notes. (nouchi.com)	
+	-	+	connaît	-	-	-	-	-	-	-	+	papier	-	-	-	Yao connaît pas papier	
+	-	-	coupe	+	-	-	+	-	-	-	+	bac	-	-	-	Yao a coupé le bac	
+	-	-	coupe	+	-	-	+	-	-	-	+	bangui	-	-	-	Yao coupe bangui	
+	-	-	coupe	-	-	-	-	-	-	-	+	compteur	-	-	-	Adioukoua a coupé compteur hier soir au maquis. (nouchi.com)	
+	-	-	courbe	+	+	+	+	-	-	+	-	prière	+	+	-	Il se leva, courba les nombreuses prières qu'il devait. (Mon 14)	
+	-	-	crache	+	-	-	-	-	-	-	+	feu	-	-	-	Le parti qui, au moment où H. crachait le feu a tenu son congrès. (LJ 30.11.98)	
+	-	-	creuse	+	+	+	+	-	-	-	+	rat(s)	-	-	-	Petit garçon, Fama creusait les rats avec des camarades. (Sol 94)	
+	-	-	croise	-	+	-	-	-	+	-	+	bras	+	-	-	Un homme ne doit pas croiser les bras et baisser la tête. (Fil 81)	
+	-	-	danse	-	-	+	-	-	-	+	-	musique Adj	-	+	-	Ils dansent des musiques étrangères. (Joi 94)	

N0			Verbe										C1	passif	se- moyen	o- moyen	exemples	
Nhum	N-hum	Nég oblig.	le		un		son		ce		du		E					
				plur.		plur.		plur.		plur.		plur.						
+	-	-	dégobille	+	-	-	-	-	-	-	-	-	-	bile	-	-	-	Il dégobilla la bile jusqu'à en avoir les reins bloqués. (Tis 53)
+	-	-	demande	+	-	+	-	-	-	+	-	+	permission	+	+	-	Yao a demandé permission	
+	-	-	démarré	+	+	+	+	+	+	+	-	+	Nvéhicule	+	-	+	Yao a démarré la voiture	
+	-	-	devient	-	-	+	-	-	-	-	-	-	nom	-	-	-	Cette Afrique qui l'a vu naître, devenir un nom. (IS 19.11.98)	
+	-	-	diminue	+	-	-	-	+	-	-	-	+	bouche	-	-	-	Awa a diminué sa bouche	
+	-	-	donne	+	-	-	-	-	-	-	-	+	volume	-	-	-	Awa a donné volume	
+	-	-	dresse	+	-	-	-	+	-	-	-	-	tête	+	+	-	Il dressa sa tête, raidit son cou, marcha à grandes enjambées. (Fil 124)	
+	-	-	durcit	-	+	-	-	-	+	-	-	-	oreilles	+	+	-	Fama a durci les oreilles, il lui fallait partir. (Sol. 146)	
+	-	-	écrase	+	-	-	-	-	-	-	-	+	tomate	-	-	-	Yao a écrasé la tomate	
+	-	-	égorge	-	-	+	+	-	-	+	-	+	sacrifice	+	+	-	Les sacrifices que le comendant blanc nous interdisait d'égorger. (Mon 204)	
+	-	-	fait	+	-	-	-	-	-	-	-	-	âge	-	-	-	Yao fait l'âge	
+	-	-	fait	+	-	-	-	-	-	-	-	-	âge de Dnun ans	-	-	-	Yao fait l'âge de huit ans	
+	-	-	fait	-	+	-	-	-	-	-	-	-	bancs	-	-	-	Yao a fait les bancs	
+	-	-	fait	+	-	-	-	-	-	-	-	+	école	-	-	-	Yao a fait école	
+	-	-	fait	-	-	-	-	-	-	-	-	+	mains et pieds	-	-	-	Ces faux exilés font mains et pieds pour s'opposer. (FM 07.11.99)	
+	-	-	fait	-	-	+	-	+	-	+	-	+	mouvement	+	+	-	La communauté fait mouvement vers le Plateau. (NV 06.09.99)	
+	-	-	fait	-	-	+	+	-	-	+	-	+	photo	+	-	-	Awa a fait photo	
+	-	-	fait	+	-	-	-	-	-	-	-	+	tam-tam	-	-	-	Vous avez passé tout votre temps à faire du bruit, du tam-tam. (Car 34)	
+	-	-	fait	-	-	+	-	+	-	-	-	+	tissage	+	+	-	Awa a fait un tissage	
+	-	-	fatigue	+	-	-	-	+	-	-	-	-	bouche	+	+	+	Awa fatigue sa bouche	
+	-	-	ferme	+	-	-	-	+	-	-	-	+	bouche	+	+	-	Awa a fermé bouche	
+	-	-	ferme	+	-	-	-	-	-	-	-	+	eau	+	+	-	Awa a fermé l'eau	
+	-	-	ferme	+	-	-	-	-	-	+	-	+	lumière	+	+	-	Awa a fermé la lumière	
+	-	-	ferme	+	-	+	-	+	-	+	-	+	radio	+	+	-	Awa a fermé la radio	
+	-	-	ferme	+	-	+	-	+	-	+	-	+	télévision	+	+	-	Awa a fermé la télévision	
+	-	-	ferme	+	+	-	-	+	+	-	-	+	oeil / yeux	+	+	-	Awa a fermé yeux	
+	-	-	finit	-	-	-	-	+	-	-	-	-	vie	+	+	+	Djéliba avait fini sa vie, victime lui aussi des visites de vendredi. (Mon 223)	
+	-	-	s'en fout	+	-	-	-	-	-	-	-	-	mort	-	-	-	Yao s'en fout la mort	
+	-	-	frappe	+	-	-	-	-	-	-	-	+	tam-tam	-	-	-	Yao frappe tam-tam	
+	-	-	froidit	-	-	-	-	+	-	-	-	-	cœur	+	+	+	Yao a froidi son coeur	
+	-	-	gagne	+	-	-	-	+	-	+	-	+	argent	-	+	-	Yao gagne argent	
+	-	-	gagne	-	-	-	-	-	-	-	-	+	temps	-	-	-	Yao gagne temps comme ça	
+	-	-	garde	-	-	-	-	+	-	-	-	-	bouche	-	-	-	Yao n'a pas gardé sa bouche	
+	-	-	garde	+	+	+	-	+	-	+	-	+	voiture(s)	+	+	-	Alors moi aussi je suis venu garder voiture. (Mét 52)	

N0			Verbe	le			un			Dét			C1	passif	se- moyen	o- moyen	exemples
Nhum	N-hum	Nég oblig.		le	plur.	un	plur.	son	plur.	ce	du	E					
+	-	-	gâte	+	-	+	-	+	-	-	-	+	affaire	+	+	-	Awa a gâté affaire
+	+	-	gâte	+	-	-	-	-	-	-	-	+	temps	+	-	-	Awa gâte le temps
+	-	-	griller	-	-	-	-	-	-	+	+	+	Nalim	+	-	-	Awa grille arachides
+	+	-	imprime	-	-	-	-	-	-	+	+	-	tonus	+	-	-	Le colosse congolais a imprimé du tonus à la chaleur de la salle. (NV 18.11.98)
+	-	-	inventer	-	-	+	+	-	-	+	-	+	mensonge(s)	+	+	-	Awa a inventé mensonge
+	-	-	jette	-	-	-	-	-	-	-	-	+	cauri	-	-	-	Awa a jeté cauri
+	-	-	laisse	+	-	-	-	-	-	+	-	+	affaire	-	-	-	Il faut laisser affaire. (gar 86)
+	-	-	lave	-	+	-	-	-	-	-	-	+	assiettes	+	-	-	Yao va laver les assiettes
+	-	-	lave	-	-	+	+	-	-	+	-	+	cliché(s)	+	+	-	Yao lave les clichés
+	-	-	lave	-	-	+	+	-	-	+	-	+	photo(s)	+	+	-	Yao a lavé les photos
+	-	-	lutte	+	-	-	-	-	-	-	-	+	bus	-	-	-	Yao a lutté le bus
+	-	-	mange	+	-	-	-	-	-	+	-	-	argent	+	-	-	Yao a mangé l'argent
+	-	-	met	-	+	-	-	-	-	-	-	-	pannes	-	-	-	Yao a mis les pannes
+	-	-	met	-	-	-	-	+	-	-	-	-	piment	-	-	-	Awa a mis son piment
+	-	-	ouvre	+	-	-	-	-	-	+	-	-	eau	+	+	+	Awa a ouvert l'eau
+	-	-	ouvre	+	-	-	-	-	-	+	-	-	lumière	+	+	-	Awa a ouvert la lumière
+	-	+	pense	-	-	-	-	-	-	-	-	+	moins	-	-	-	Yao ne pense pas moins
+	-	+	perd	-	-	-	-	-	-	-	-	+	une	-	-	-	Yao ne perd pas une
+	-	-	perd	+	-	-	-	+	-	-	+	+	temps	+	+	-	Yao a perdu temps
+	-	-	pète	+	-	-	-	-	-	+	-	-	champagne	+	+	+	Nous avons pété le champagne. (LJ 30.11.1998)
+	-	-	pile	+	-	-	-	-	-	+	+	+	foufou	+	-	-	Awa pile foufou
+	-	-	pile	+	-	-	-	-	-	+	+	+	foutou	+	-	-	Awa pile foutou
+	-	-	pince	-	-	-	-	+	-	-	-	-	nez	+	-	-	Les gardes eux-mêmes s'étouffaient à force de pincer leur nez. (Car 71)
+	-	-	porte	+	-	-	-	-	-	-	-	+	culotte	+	-	-	C'est que la femme porte culotte. (Nèg 47)
+	-	-	porte	-	-	-	+	-	+	+	-	+	verres	+	-	-	Awa porte verres
+	-	-	prend	+	-	-	-	-	-	+	-	+	Ntransport	-	-	-	Awa prends bus
+	-	-	prend	-	-	-	-	-	-	+	+	+	Ncarburant	-	+	-	Awa prend essence
+	-	-	prend	-	-	+	+	-	-	+	-	+	médicament(s)	+	+	-	Awa prend médicament
+	-	-	prend	+	-	-	-	-	-	-	-	-	onze (E + barré)	-	-	-	Awa prend le onze
+	-	-	prend	-	-	+	+	-	-	+	-	+	photo(s) + ...	+	+	-	Awa prend photo
+	-	-	rassemble	-	-	-	-	+	-	-	-	-	boubou	-	-	-	Son habituel grand boubou qu'il ne parvenait jamais à rassembler. (Mon 115)
+	-	+	rate	-	-	-	-	-	-	-	-	+	une	-	-	-	Awa ne rate pas une
+	-	-	refroidit	-	-	-	-	+	-	-	-	-	cœur	+	+	+	Awa a refroidi son coeur
+	-	-	rend	+	-	-	-	+	-	-	-	-	tablier	-	-	-	C'est lui-même qui a demandé à rendre le tablier. (IS 25.11.97)

N0			Verbe				Dét			C1			passif	se-	o-	exemples	
			le		un	son	ce	du	E					moyen	moyen		
Nhum	N-hum	Nég oblig.		plur.	plur.	plur.											
+	-	-	roule	-	+	-	-	-	-	-	-	+	r	+	+	-	Awa roule r
+	-	-	sème	+	-	-	-	-	-	-	-	-	tempête	+	-	-	Qui sème la tempête récolte le vent ! (Emb 26)
+	-	-	serre	+	-	-	-	+	-	-	-	+	ceinture	+	-	-	La population seule est appelée à serrer la ceinture. (NV 17.09.99).
+	-	-	signe	-	-	-	-	-	-	-	-	+	bordereau	-	-	-	Je serai obligé de signer bordereau pour avoir un peu d'argent. (nouchi.com)
+	-	-	sort	+	+	+	-	+	-	+	-	-	phase(s)	-	-	-	Awa sort la phase
+	-	-	surveille	+	+	+	+	+	+	+	-	+	voiture(s)	+	-	-	Grand frère je suis venu surveiller voiture. (Mét 53)
+	-	-	tape	+	-	-	-	-	-	+	-	+	tam-tam	-	+	+	Yao tape tam-tam
+	-	-	tend	+	+	-	-	-	+	-	-	-	oreille(s)	+	-	-	Le gros des assis se serrèrent et tendirent les oreilles. (Sol 140)
+	-	+	tient	-	-	-	-	+	-	-	-	-	ceinture	-	-	-	Le pouvoir ne se laisse jamais à celui qui ne sait pas tenir sa ceinture. (Mon 213)
+	-	-	tourne	-	-	-	-	+	-	-	-	-	langue	-	+	+	Il faut, selon le proverbe, tourner sept fois sa langue . (Nèg 120)
+	-	-	se tourne	+	+	-	-	-	-	-	-	-	pouce(s)	-	-	-	Les travailleurs se tourment le pouce. (FM 19.10.98)
+	-	-	tuer	+	-	-	-	-	-	-	-	+	cabri	-	-	-	Pour tuer cabri, ils sont forts
+	-	-	tue	-	-	+	+	-	-	+	-	+	sacrifice(s)	+	+	-	Toutes les mamans Doumbouya tuaient des sacrifices. (Sol 89)
+	-	-	verse	+	+	-	-	-	-	+	-	+	poubelle(s)	+	+	+	Awa est partie verser la poubelle
+	-	-	voit	-	-	-	-	-	-	-	-	+	couleurs	-	-	-	Awa a vu couleurs

N0		Verbe		Dét						C1	Prép	N2			N0V	transformations			exemples														
Nhum	N-hum	le		un		son		ce du E				Nhum	N-hum	Nloc		passif	se-moyen	o-moyen															
		plur.	plur.	plur.	plur.	plur.	plur.																										
+	-																				oreille attentive	à	+	+	-	-	-	-	-	-	-	Les autorités accordent une oreille attentive à nos avis. (FM 31.10.97)	
+	-																					pavillon	de	+	+	+	+	-	-	-	-	-	Les tenants du pouvoir baissent le pavillon de leur arrogance. (NV 21.12.98)
+	-																					palabre(s)	à	+	-	-	-	-	-	-	-	-	Awa cherche palabre à Aya
+	-																					coupe	à	+	-	-	-	-	-	-	-	-	Yao coupe l'argent à Ali
+	-																					coupe	à	+	-	-	-	-	-	-	-	-	Awa coupe le sein au bébé
+	-																					demande	à	+	-	-	+	+	+	-	-	-	Yao demande excuse à Ali
+	-																					demande	de	-	+	-	+	+	+	-	-	-	Il demanda à Bateh explication de sa conduite. (Tis 50)
+	-																					demande	à	+	-	-	+	-	-	-	-	-	Yao demande nouvelle à Awa
+	-																					demande	à	+	-	-	+	-	-	-	-	-	Awa demande la route à Yao
+	-																					donne	à	+	+	+	+	-	-	-	-	-	Un Doumbouya ne donne pas le dos au danger. (Sol 157)
+	-																					dit	à	+	-	-	+	+	-	-	-	-	Les habitants de l'ex-Washington ont dit leurs vérités au maire. (NV 24.11.98)
+	-																					fait	à	+	-	-	-	-	-	-	-	-	Yao a fait l'accolade à Ali
+	-																					fait	à	+	-	-	+	-	-	-	-	-	Yao a fait le baiser de paix à Ali
+	-																					fait	à	+	+	+	+	-	-	-	-	-	Awa fait dos à Aya
+	-																					fait	Loc	-	-	+	+	-	-	-	-	-	Awa fait pied dans la piscine
+	-																					fait	à	+	-	-	+	+	-	-	-	-	Awa fait un tissage à Aya
+	-																					fait	avec	+	-	-	+	-	-	-	-	-	Awa fait une tontine avec Yao
+	-																					fait	Loc	-	+	+	-	-	-	-	-	-	Awa a fait trois ans en France
+	-																					ferme	sur	+	-	-	+	+	-	-	-	-	Awa ferme sa figure sur Yao
+	-																					ferme	sur	+	-	-	+	+	-	-	-	-	Awa ferme sa mine sur Yao
+	-																					ferme	sur	+	-	-	+	+	-	-	-	-	Awa ferme son visage sur Yao
+	-																					gagne	avec	+	+	-	+	-	-	-	-	-	Awa a gagné monnaie avec Yao
+	-																					gagne	avec	+	-	-	+	-	-	-	-	-	Awa a gagné travail avec Yao
+	+																					gâte	de	+	-	-	-	+	-	-	-	-	Awa a gâté le nom de Yao
+	+																					jette	à	+	-	+	+	+	-	-	-	-	Cette grogne a jeté la pierre à l'administration bien tenue. (IS 02.06.1999)
+	-																					lance	à	+	-	-	-	+	-	-	-	-	Un fétiche appelé "Assomou" m'a été "lancé". (IS 20.11.98)
+	-																					lance	à	+	-	-	+	+	-	-	-	-	Arrête de lancer les pourris à ton chéri. (nouchi.com)
+	-																					lève	sur	+	+	-	+	+	+	-	-	-	Les danseurs lèvent quelques voiles sur le passé de ce groupe. (Car 139)
+	-																					mange	de	+	+	-	+	-	-	-	-	-	Yao a mangé l'argent du comité
+	-																					met	Loc	-	-	+	-	-	-	-	-	-	Ca fait un mois j'ai mis pied à l'Université
+	-																					monte	à	+	-	-	+	+	-	-	-	-	Yao a monté au président de grandes funérailles
+	-																					montre	à	+	-	-	+	-	-	-	-	-	Yao a montré papier à Awa
+	+																					ouvre	sur	-	+	-	+	+	+	-	-	-	L'occasion d'ouvrir un coin de voile sur certaines autres activités. (NR 27.11.98)
+	-																					parle	avec	+	-	-	+	-	-	-	-	-	Yao a parlé bonne affaire avec Ali
+	-																					parle	à	+	-	-	+	-	-	-	-	-	Pancho a parlé les pourris à Eric. (nouchi.com)

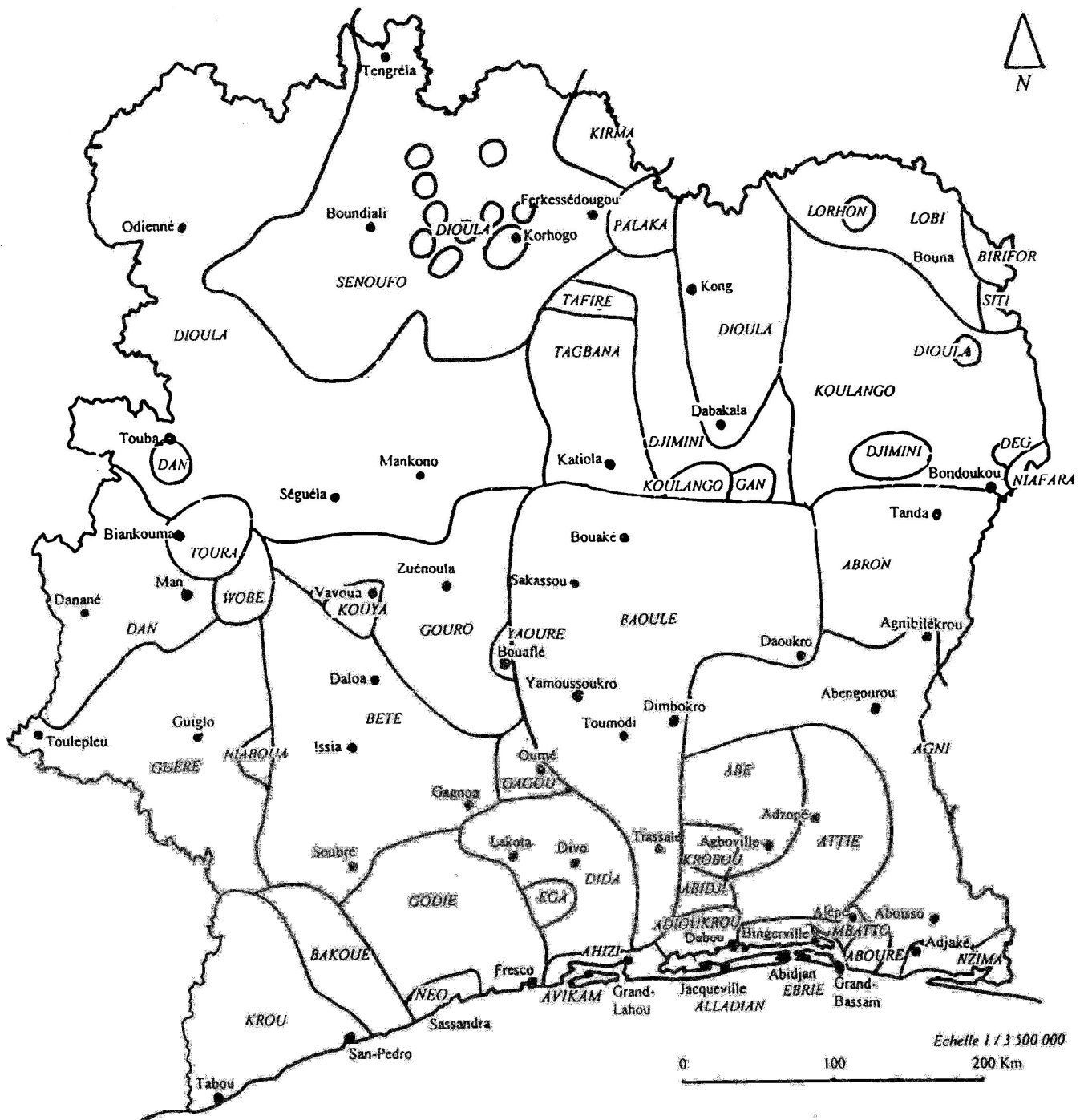


N0		Verbe		Déf							C1	Prép	N2			N0V	transformations			exemples
Nhum	N-hum	le		un		son		ce du		E		Nhum	N-hum	Nloc		passif	se-moyen	o-moyen		
			plur.		plur.		plur.													
+	-																			
+	-	porte	+	-	-	-	-	-	-	-	chapeau	de	-	+	-	+	+	-	-	Le président porte le chapeau de ce énième malheur. (NV 07.01.1999 )
+	-	pose	-	-	+	+	+	+	+	-	préoccupation(s)	à	+	-	-	+	+	-	-	Les députés posent aux ministres les préoccupations du peuple. (FM 05.11.97)
+	-	pose	-	-	+	+	+	+	+	-	problème(s)	à	+	-	-	+	+	-	-	Les élus ne posent jamais les problèmes au gouvernement. (LJ 27.09.99)
+	-	rend	-	-	-	-	-	-	-	+	compte	à	+	-	-	+	+	-	-	Il faut qu'ils rendent compte à la population. (FM 27.12.1999)
+	-	serre	-	-	-	-	+	-	-	-	figure	sur	+	-	-	+	+	+	-	Awa serre sa figure sur Yao
+	-	serre	-	-	-	-	+	-	-	-	mine	sur	+	-	-	+	+	+	-	Awa serre sa mine sur Yao
+	-	serre	-	-	-	-	+	-	-	-	visage	sur	+	-	-	+	+	+	-	Awa serre son visage sur Yao
+	-	sert	-	-	-	+	-	-	-	+	couleuvres	à	+	-	-	-	+	-	-	Le pouvoir sert les couleuvres les plus inimaginables au peuple. (NV 07.06.99 )
+	-	souhaite	+	-	-	-	-	-	-	+	bonne arrivée	à	+	-	-	+	-	-	-	Yao souhaite la bonne arrivée à Awa
+	-	souhaite	+	-	-	-	-	-	-	+	bonne guérison	à	+	-	-	+	-	-	-	Yao souhaite la bonne guérison à Awa
+	-	souhaite	+	-	+	-	-	-	-	+	bonne route	à	+	-	-	+	-	-	-	Yao souhaite la bonne route à Awa
+	-	tend	+	-	-	-	-	-	-	-	carotte	à	+	-	-	+	+	-	-	Il est passé par des intermédiaires pour tendre la carotte à A. (LJ 21.09.99)
+	-	tend	+	+	-	-	+	+	-	-	main(s)	à	+	-	-	+	+	+	-	Des musulmans ont tendu leurs mains aux pauvres, aux démunis. (NV 01.99)
+	-	tire	+	-	-	-	+	-	-	-	chapeau	à	+	-	-	+	-	-	-	Les observateurs ont tiré le chapeau aux membres du comité. (NV 04.01.99)
+	-	tire	-	-	+	-	-	-	-	-	croix	sur	+	+	-	+	+	-	-	Yao a tiré une croix sur le foot
+	-	trouve	+	+	+	+	+	+	+	-	solution	à	-	+	-	+	+	-	-	Yao a trouvé solution au problème

N0		Verbe	N1	Prép N2		N0 V N1	N0 V Loc N2	exemples
Nhum	N-hum			de	Loc			
+	+	arrache	+	+	+	+	-	Awa arrache une feuille (du + dans le) cahier
+	+	balaye	+	+	+	+	+	Awa balaye les saletés (de + dans) la cuisine
+	-	censure	+	+	+	+	+	Awa censure les mots (du + dans le) texte
+	-	cisaille	+	+	+	+	-	Awa cisaille une branche (de + dans) l'arbre
+	-	corrige	+	+	+	+	+	Awa corrige les fautes (de + dans) la copie
+	-	cure	+	+	+	+	+	Awa cure la vase (du + dans le) marigot
+	-	débarasse	+	+	+	+	+	Awa débarrasse les meubles (du + dans le) salon
+	-	déblaie	+	+	+	+	+	Awa déblaie les briques (du + dans le) couloir
+	+	décape	+	+	+	+	-	Awa décape la rouille (de + sur) la tôle
-	+	déchausse	+	+	+	+	-	le scorbut déchausse les dents (de + dans) la gencive
+	+	dégage	+	+	+	+	-	Awa dégage des crédits (de + dans) son budget
+	+	dérange	+	+	+	+	+	Awa dérange les papiers (de + dans) le tiroir
+	-	donne	+	+	+	+	-	Awa lui donne les ciseaux (de + dans) la trousse
+	-	égoutte	+	+	+	+	+	Awa égoutte l'eau (de + dans) la salade
+	+	élimine	+	+	+	+	-	Awa élimine deux articles (de + dans) la liste
+	-	enlève	+	+	+	+	-	Awa enlève le canari (de + dans) l'étagère
+	-	éponge	+	+	+	+	+	Awa éponge l'eau (de + sur) la table
+	-	époussette	+	+	+	+	+	Awa époussette la poussière (de + dans) l'étagère
+	+	éradique	+	+	+	+	-	Awa éradique le palu (de + dans) pays
+	-	essore	+	+	+	+	+	Awa essore l'eau (des + dans les) habits
+	-	essuie	+	+	+	+	+	Awa essuie l'eau (de + sur) la table
+	-	gomme	+	+	+	+	+	Awa gomme les taches (de + sur) la feuille
+	-	lave	+	+	+	+	+	Awa lave les taches (de + sur) le mur
+	-	nettoie	+	+	+	+	-	Awa nettoie les taches (de + sur) le mur
+	+	rince	+	+	+	+	+	Awa rince le savon (du + dans le) linge
	+	sèche	+	+	+	+	+	Awa sèche l'eau (de + sur) la table
+	+	sort	+	+	+	+	-	Awa sort les bières (du + dans le) congélateur

N0		Verbe	Prép		N1	N0 V	N1 est Vpp (de + par) N0	exemples
Nhum	N-hum		E	Loc				
+	+	accroche	+	+	+	+	+	La roue accroche (E + contre) le trottoir
+	+	balaye	+	+	+	+	+	Awa balaye (E + dans) la cuisine
+	-	censure	+	+	+	+	+	Awa censure (E + dans) le texte
+	-	chevauche	+	+	+	-	-	Yao chevauche (E + sur) un âne
+	-	corrige	+	+	+	+	+	Awa corrige (E + dans) la copie
+	+	coince	+	+	+	+	+	Les gens coincent (E + à) la sortie
+	-	cure	+	+	+	-	+	Awa cure (E + dans) le marigot
+	-	débarasse	+	+	+	+	+	Awa débarasse (E + dans) le salon
+	-	déblaie	+	+	+	+	+	Awa déblaie (E + dans) le couloir
+	+	dérange	+	+	+	+	+	Awa dérange (E + dans) le tiroir
+	-	égoutte	+	+	+	-	+	Awa égoutte (E + dans) la salade
+	-	éponge	+	+	+	+	+	Awa éponge (E + sur) la table
+	-	époussette	+	+	+	-	+	Awa époussette (E + dans) l'étagère
+	-	essore	+	+	+	+	+	Awa essore (E + dans) les habits
+	-	essuie	+	+	+	+	+	Awa essuie (E + sur) la table
+	-	gomme	+	+	+	+	+	Awa gomme (E + sur) la feuille
+	+	gratte	+	+	+	+	+	Le fer gratte (E + sur) le bois
+	-	grimpe	+	+	+	+	-	Yao grimpe (E + sur) la colline
+	-	jonche	+	+	+	-	+	Les feuilles jonchent (E + sur) le sol
+	-	lave	+	+	+	+	+	Yao lave (E + dans) l'assiette
+	-	quitte	+	+	+	-	-	Yao quitte (E + à) l'université
+	+	rince	+	+	+	+	+	Awa rince (E + dans) le linge
+	+	sèche	+	+	+	+	+	Awa sèche (E + sur) la table
+	+	touche	+	+	+	+	+	La table touche (E + contre) le mur
+	-	visite	+	+	+	+	+	Yao visite (E + dans) l'appartement

## ZONES APPROXIMATIVES D'USAGE DES PRINCIPALES LANGUES DE COTE D'IVOIRE<sup>108</sup>

Groupe mandé :

dioula  
dan  
toura  
gouro  
yaouré  
gagou  
gan

Groupe gur :

senoufo  
birifor  
siti  
deg  
kirma  
lobi  
koulango

Groupe kru :

bété  
ahizi  
néo  
kouya  
godié  
dida  
guéré

Groupe kwa :

wobè  
niaboua  
baoulé  
alladian  
avikam  
abidji  
adioukrou  
abè  
attié

m'batto éga  
ébré  
abouré  
krobo  
agni  
n'zima  
abron

<sup>108</sup> D'après C. Moseley *et al.* : *l'Atlas of the World's Languages* ; E. Frick *et al.* 1971 ; J.-L. Hattiger 1981.

**TABLE DES MATIERES DU TOME 1**

Sommaire	3
Abréviations des sigles utilisées	4
<b>Introduction</b>	5
<b>0. Préliminaires à une description de la variation</b>	7
0.1. La notion générale de variation linguistique	7
0.2. Les cadres méthodologiques de l'étude de la variation	8
0.3. La théorie du « français zéro »	18
0.4. La variation en syntaxe	20
<b>1e partie : Situation du français de Côte d'Ivoire</b>	25
<b>1. Les débuts du français en Côte d'Ivoire</b>	26
1.1. L'idéologie linguistique des autorités françaises de 1890 à 1960	26
1.2. Le contexte des interactions langagières	31
1.2.1. Les lieux de travail	31
1.2.2. L'armée	32
1.2.3. L'école	33
1.2.4. En guise de récapitulation	36
1.3. Eléments de description du français utilisé à l'époque de la colonisation	39
1.4. Le choix du français par le premier Président	43
1.4.1. Rappels historiques	43
1.4.2. Ce qu'on attendait du français	45
1.4.3. Ce qu'on n'en attendait pas	46
1.5. Facteurs de réussite du français dans les premières décennies après l'Indépendance	47
1.5.1. Politique linguistique	47
1.5.2. Facteurs sociologiques	49
<b>2. La formation du français de Côte d'Ivoire</b>	50
2.1. Formation du français populaire ivoirien	51
2.1.1. Appropriation du français par les locuteurs pas ou peu scolarisés	51
2.1.2. Ni pidgin ni créole	53
2.1.3. Extension	56
2.2. Relevé de quelques phénomènes morphosyntaxiques du français populaire d'Abidjan (années 1970-1980)	57
2.3. Le tournant des années 80 et le « français ivoirien »	60

2.4. La vernacularisation du français à la fin du XXe siècle	61
2.4.1. Augmentation des locuteurs natifs ou « nativisation » du français	62
2.4.2. Appropriation identitaire	64
2.5. La norme endogène vers un français standard de Côte d'Ivoire	66
2.5.1. Existence d'une norme endogène du français en Côte d'Ivoire	66
2.5.2. Les obstacles à la standardisation du français de Côte d'Ivoire	69
<b>3. État linguistique de la Côte d'Ivoire à l'entrée du XXIe siècle</b>	<b>71</b>
3.1. Les langues vernaculaires	72
3.2. Les langues véhiculaires	78
3.3. Le nouchi	80
3.3.1. Présentation	80
3.3.2. Éléments pour une description morphosyntaxique succincte du nouchi	82
3.4. Situation du français en Côte d'Ivoire	84
3.4.1. « Status » du français en Côte d'Ivoire	85
3.4.2. « Corpus » du français en Côte d'Ivoire	87
3.5. Conclusions	91
<b>4. Les attitudes envers le français : enquête au sein des professionnels de la langue française en Côte d'Ivoire</b>	<b>93</b>
4.1. L'élaboration du discours sur les normes	93
4.1.1. Présentation de l'enquête sur les représentations et attitudes	93
4.1.2. La mise en œuvre des normes dans le discours sur le français	95
4.2. Évaluation de la politique linguistique	98
4.2.1. Évaluation du statut du français langue officielle	98
4.2.2. Évaluation de la situation des langues locales par rapport au français	98
4.2.3. Évaluation de la position du français de France	100
4.3. Évaluation des normes exogène et endogène	102
4.3.1. Évaluation de la norme exogène	103
a) La valorisation de la norme exogène à travers la représentation de la compétence en français des locuteurs	103
b) Contexte de la remise en cause de la norme exogène	105
4.3.2. Émergence et valorisation d'une norme endogène	107
a) La représentation de la norme endogène	107
b) Évaluation de la norme endogène	109
4.4. L'extension de la norme endogène : la catégorisation des variétés de français	111

4.4.1. La catégorisation des locuteurs du français en Côte d'Ivoire	111
a) La catégorisation selon des critères sociaux des locuteurs	112
b) La catégorisation selon des critères situationnels	113
4.4.2. Approche du rôle identitaire de la norme endogène	115
a) La représentation de l'homogénéité du français ivoirien	115
b) Le cas du nouchi	117
4.5. Conclusion	119
<b>Conclusion de la première partie</b>	121
<b>2e partie : Syntaxe du français de Côte d'Ivoire</b>	126
<b>Présentation de la recherche syntaxique</b>	127
Notations utilisées	132
Notations utilisées pour les langues ivoiriennes	134
<b>Chapitre I. Syntaxe du verbe, donc de la phrase</b>	135
<b>1. Introduction</b>	135
1.1. La syntaxe du verbe en français de France	136
1.2. La classification des phrases figées en français de France et en français de Côte d'Ivoire	138
1.3. Les phrases du français de Côte d'Ivoire figées et non figées	140
<b>2. Alternance de complémentation prépositionnelle et non- prépositionnelle pour un même verbe, et alternance de prépositions en français de Côte d'Ivoire</b>	141
2.1. Transitivité et intransitivité	141
2.1.1. Constructions transitives et intransitives en français de France et en français de Côte d'Ivoire	141
2.1.2. Extension de l'alternance de complémentations prépositionnelle et non-prépositionnelle en français de Côte d'Ivoire	143
2.1.3. La construction du groupe verbal en dioula et en baoulé	147
a) La construction du groupe verbal en dioula tagboussi	147
a) La construction du groupe verbal en baoulé	149
2.2. Alternances de prépositions dans les constructions locatives en français de Côte d'Ivoire	151
2.2.1. Présentation de quelques traits des constructions locatives en français de France	151
2.2.2. Alternances <i>de N</i> et <i>Loc N</i> pour les compléments d'origine en français de Côte d'Ivoire	155
Remarque : Les compléments locatifs d'« origine » en dioula	157

2.2.3. Autres alternances <i>de N</i> et <i>Loc N</i> en français de Côte d'Ivoire	158
2.2.4. Alternances <i>NO V N</i> et <i>NO V Loc N</i> en français de Côte d'Ivoire	159
2.2.5. La préposition locative <i>avec</i> du français de Côte d'Ivoire	161
Remarque : La postposition locative <i>fɛ</i> en dioula	162
<b>3. Omission ou au contraire caractère obligatoire de la complémentation en français de Côte d'Ivoire</b>	164
3.1. Rappels des phénomènes d'emplois absolus en français de France ou en français du Québec	164
3.2. Difficultés de l'emploi absolu en dioula et en baoulé	166
3.2.1. Difficultés de l'emploi absolu en dioula tagboussi	166
3.2.2. Limites de l'emploi absolu en baoulé	168
3.3. Les possibilités d'omissions de compléments non-prépositionnels en français de Côte d'Ivoire	169
3.3.1. Constructions non-prépositionnelles du français de Côte d'Ivoire dont le complément peut être omis	169
3.3.2. Constructions non-prépositionnelles du français de Côte d'Ivoire dont le complément ne peut être omis	171
3.4. Omission de complémentations prépositionnelles en français de Côte d'Ivoire	173
3.5. Omission des compléments pronominaux <i>en</i> et <i>y</i> en français de Côte d'Ivoire	174
3.5.1. Ellipse du pronom préverbal coréférent	174
3.5.2. Ellipse du pronom préverbal à référence lexicale	175
3.5.3. Ellipse du pronom préverbal intrinsèque	176
<b>4. Les constructions à interprétations moyennes et neutres du français de Côte d'Ivoire</b>	181
3.1. Les relations moyennes et neutres en français de France	181
3.2. Les transformations moyennes en français de Côte d'Ivoire	184
4.2.1. La transformation [ø-moyen]	184
4.2.2. La transformation [se-moyen]	185
4.3. La relation de neutralité en français de Côte d'Ivoire	187
4.3.1. Cas d'absence de transformation entre construction transitive et construction intransitive de certains verbes en français de Côte d'Ivoire	188
4.3.2. Extension de la neutralité d'un verbe en français de Côte d'Ivoire	190
Remarques	194



<b>5. Les morphèmes de la subordination en français de Côte d'Ivoire</b>	196
5.1. La subordination de verbes et la subordination adverbiale infinitivale en français de France	197
5.1.1. La subordination en phrase simple : les constructions verbales	197
5.1.2. Les phrases complexes : la subordination adverbiale infinitivale	201
5.2. Les morphèmes de la subordination en dioula et en baoulé	205
5.2.1. Les morphèmes de la subordination en dioula tagboussi	205
5.2.2. Les morphèmes de la subordination en baoulé	209
5.3. Les variantes des morphèmes de la subordination en phrase simple en français de Côte d'Ivoire	213
5.3.1. Le morphème de la subordination <i>de</i> en français de Côte d'Ivoire	214
5.3.2. Utilisation spécifique de la construction <i>pour Vinf</i> en français de Côte d'Ivoire	215
<b>Chapitre II. Syntaxe du nom</b>	220
<b>1. Syntaxe des noms prédicatifs en français de Côte d'Ivoire</b>	221
1.1. Les phrases à noms prédicatifs et verbes supports en français de France	221
1.2. Les propriétés des noms prédicatifs en français de Côte d'Ivoire	228
1.3. Les noms prédicatifs du français de Côte d'Ivoire à déterminant zéro figé	230
1.4. Les noms prédicatifs du français de Côte d'Ivoire à déterminant non figé	233
1.5. Les variantes des verbes supports du français de Côte d'Ivoire	235
1.5.1. Les variantes du verbe support <i>avoir</i>	235
1.5.2. Les variantes du verbe support <i>faire</i>	238
1.5.3. Autres variantes de verbes supports	240
<b>2. Omissions et variations du déterminant en français de Côte d'Ivoire</b>	243
2.1. La détermination du nom et la discussion sur le déterminant zéro ou l'omission du déterminant en français de France	243
2.2. Omission de déterminant et déterminant zéro en dioula et en baoulé	247
2.2.1. Les déterminants en dioula tagboussi	247
2.2.2. Les déterminants en baoulé	249
2.3. Le déterminant zéro en français de Côte d'Ivoire	251
2.3.1. Le déterminant zéro à valeur « générique » en français populaire ivoirien	251
2.3.2. Figement du déterminant zéro de certains noms prédicatifs en français de Côte d'Ivoire	253
2.3.3. Les constructions du type : <i>N c'est pas N</i>	255
2.4. Omission du déterminant dans les phrases libres en français de Côte d'Ivoire	257

2.4.1. Omissions de déterminants en français populaire ivoirien	257
2.4.2. Omissions du déterminant pour les valeurs « générique » et « définie » associées au nom en français de Côte d'Ivoire	259
a) Omissions de déterminants avant un nom à valeur « générique »	259
b) Omissions de déterminants avant un nom à valeur « définie »	261
2.4.3. Différences de contraintes sur les déterminants en français de Côte d'Ivoire	262
a) Les constructions du type : <i>être N</i>	262
b) Les constructions du type : <i>tout N Adj</i>	263
2.5. Emplois spécifiques du déterminant « défini » en français de Côte d'Ivoire	265
2.5.1. Emploi du déterminant <i>le, la, les</i> avec un nom désignant un référent « inaliénable » en français de France	265
2.5.2. Emploi du déterminant « défini » avec un nom désignant un référent « inaliénable » en français de Côte d'Ivoire	268
a) Extension du déterminant « défini » avec un nom désignant un référent « inaliénable »	268
b) Extension de l'emploi du déterminant « possessif »	271
2.5.3. La détermination du nom de « jour de la semaine » en français de Côte d'Ivoire	272
2.6. Autres variations du déterminant dans les phrases figées du français de Côte d'Ivoire	274
2.6.1. Variations en nombre du déterminant dans les phrases figées	274
2.6.2. Variantes dans la distribution des déterminants « définis » et « partitifs »	276
<b>3. Variantes, réductions et substituts des groupes <i>N (de + pour) N</i> en français de Côte d'Ivoire</b>	279
3.1. Analyses des séquences <i>N de N</i> et <i>N pour N</i> en français de France	279
3.1.1. Les groupes nominaux « génitifs » en français de France	279
3.1.2. La réduction du complément de nom de : <i>N de N</i> en : <i>son N</i> en français de France	281
3.2. Syntaxe des constructions « génitiales » en dioula et en baoulé	283
3.2.1. Les constructions « génitiales » en dioula tagboussi	284
3.2.2. Les constructions « génitiales » en baoulé	286
3.3. La réduction du complément de nom des groupes nominaux de forme : <i>N de N</i> en des groupes nominaux en : <i>son N</i> en français de Côte d'Ivoire	288
3.3.1. La réduction de : <i>N de Nhum</i> en : <i>son N</i>	289
3.3.2. La réduction de : <i>N de N-hum</i> en : <i>son N</i>	290
3.4. Omissions du nom-tête à valeur « métonymique » dans les phrases figées du français de Côte d'Ivoire	295

3.5. Grammaire du pro - nom <i>pour</i> ( <i>N + Pro</i> ) du français de Côte d'Ivoire	296
3.5.1. La forme <i>pour</i> ( <i>N + Pro</i> ) du français de Côte d'Ivoire	296
3.5.2. Syntaxe de <i>pour</i> ( <i>N + Pro</i> ) en fonction d'un nom	298
a) Syntaxe de <i>pour</i> ( <i>N + Pro</i> ) en fonction sujet	298
b) Syntaxe de <i>pour</i> ( <i>N + Pro</i> ) en fonction complément	299
c) Syntaxe des phrases figées avec <i>pour Pro</i>	300
<b>4. Analyses de la position des adjectifs avant le nom en français de Côte d'Ivoire</b>	301
4.1. La position avant le nom des adjectifs prédicatifs épithètes en français de Côte d'Ivoire	301
4.1.1. Les limites de la position avant le nom des adjectifs prédicatifs épithètes en français de France	301
4.1.2. Préférence pour la position avant le nom des adjectifs prédicatifs épithètes en français de Côte d'Ivoire	302
4.3. Emploi adverbial de certains adjectifs placés avant le nom en français de Côte d'Ivoire	304
<b>Conclusions</b>	307
<b>Références bibliographiques</b>	312
<b>Références du corpus : Textes dépouillés</b>	342
<b>Annexes :</b>	343
Extrait des phrases à nom prédicatif du français de Côte d'Ivoire	343
Extrait des phrases à nom prédicatif et complément prépositionnel du français de Côte d'Ivoire	345
Extrait des phrases figées (C1) du français de Côte d'Ivoire	346
Extrait des phrases figées (C1PN) du français de Côte d'Ivoire	350
Extrait des constructions locatives <i>N0 V NI (de + Loc) N2orig</i> du français de Côte d'Ivoire	352
Extrait des constructions locatives <i>N0 V (E + Loc) NI</i> du français de Côte d'Ivoire	353
Carte des zones approximatives d'usage des principales langues de Côte d'Ivoire	354
<b>Table des matières</b>	355
<b>Tome 2 annexe : extrait du corpus d'exemples</b>	362

*Description de la variation :*  
*Études transformationnelles des phrases du français de Côte d'Ivoire*  
Béatrice Akissi BOUTIN

Thèse de doctorat 2002, sous la direction de Mireille Piot et de Robert Chaudenson,  
Université de Grenoble 3,  
Coll. Thèses à la carte, Villeneuve sur Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.

Ce travail articule ensemble une étude sociolinguistique et un travail d'analyse syntaxique s'inscrivant dans la ligne du modèle des lexiques-grammaires élaboré par M. Gross.

La première partie montre que le français de Côte d'Ivoire est fruit d'une situation complexe dans laquelle sont entrées en contact diverses variétés de français (tirailleur, colonial, populaire urbain, standard de France contemporain, etc.) et les langues ivoiriennes (notamment le dioula et le baoulé, à la fois vernaculaires et véhiculaires, largement répandus), supports de représentations et de comportements cognitifs que ne véhicule pas le français standard de France. Actuellement, le français de Côte d'Ivoire est en cours de "nativisation" (R. Chaudenson) et les représentations des Ivoiriens confirment sa vernacularisation : le français ivoirien ne suscite pas de jugement de valeur de la part de l'interlocuteur ivoirien francophone. Il fait ainsi l'objet d'une appropriation (G. Manessy) par la communauté ivoirienne. La représentation homogène du français de Côte d'Ivoire, malgré la pluralité de ses formes, tout comme la confusion fréquente du nouchi avec le français populaire ivoirien, montrent le degré de cette appropriation identitaire du français.

La première partie permet de resituer nombre de restructurations mises en évidence dans la seconde partie qui porte sur la description syntaxique de faits relevant de plusieurs variétés, orales comme écrites. L'étude, menée dans le cadre de la grammaire transformationnelle harrissienne, en contraste avec le français de France, et avec le dioula et le baoulé examine la syntaxe du verbe et de la phrase simple, puis la syntaxe du nom. La plupart des spécificités syntaxiques du français de Côte d'Ivoire s'analysent comme des omissions ou des variations de mots grammaticaux, essentiels en français de France : compléments, déterminants, pronoms, compléments, prépositions. D'autres faits se présentent comme une extension à d'autres éléments de propriétés existant en français de France dans certaines constructions (locatives, moyennes ou neutres, adjectivales). Certains phénomènes, enfin, atteignent des zones invariantes dans les variétés occidentales de français. C'est le cas de la création du complément *pour* introducteur de verbe à l'infinitif, de la préposition locative *avec*, de la forme pro-nominale *pour* suivi d'un nom. La comparaison avec la syntaxe des langues ivoiriennes montre qu'il est souvent difficile d'expliquer l'élaboration de la variation du français de Côte d'Ivoire : des facteurs intra- inter- et extrasystémiques sont mêlés.

Ces analyses linguistiques confirment l'existence de règles syntaxiques propres et rendent ainsi visible une norme endogène systémique qui ne jouit d'aucune portée prescriptive officielle, mais est largement utilisée par des journalistes, enseignants, politiciens, et est souvent la seule référence pour les autres locuteurs. Cette approche vise à objectiver la norme ivoirienne du français, préparant ainsi sa possible standardisation.